UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedespyrn19toul

REVUE

DES PYRÉNÉES

REVUE

DES

PYRÉNÉES

Fondée par MM. Julien SACAZE et le Dr F. GARRIGOU

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

TOME XIX — 1907

99469
6/11/09

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

TABLE DES MATIÈRES

TOME XIX, 1907.

Pages.

Critique littéraire. — Pierre MÉDAN : Un Gascon précurseur de Racine. *La Mort de Mithridate* de La Calprenède et le *Mithridate* de Racine.... 44
M. MASSIP : Les *Adieux à l'Univers*, notes sur le livre et sur l'auteur..... 218
G. CLAVELIER : François Maynard, sa vie, ses œuvres, son temps..... 309
Antoine BENOIST : Le théâtre de Brieux..... 469

Nouvelles et poésies. — François TRESSERRE : Poèmes..... 107
Emmanuel DUCASSÉ : La vieille marchande..... 244
Armand PRAVIEL : Poèmes..... 251
Guy DE MONTGAILHARD : Trois contes toulousains..... 421

Histoire. — Pierre BUFFAULT : La ville d'Oloron et sa forêt du Bager depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours..... 178
E. LAMOUZÈLE : Le Parlement Maupeou à Toulouse et l'exil de l'ancien Parlement en 1771, d'après une correspondance inédite..... 231

Variétés. — J. ADHER : Le Petit Saint-Cyr. Histoire de la maison d'éducation de Lévignac (1776-1793)..... 1
F. DUMAS : Une émeute d'étudiants à Toulouse en 1740..... 23
J. GROS : Les conventionnels régicides de l'Ariège en 1816..... 86
Henry BOURGET : Les Observatoires astronomiques de montagne..... 116
Baron DESAZARS : La famille Crozat..... 149, 336
B. PAUMÈS : Cahors contre Montauban ; un « Institut » promis à Cahors (1792).. 371
François GALABERT : Un statisticien du XVIIIe siècle..... 385
Emile RENAULD : Au Balaïtous..... 392
Les « maisons » des Dames-Noires à Toulouse et à Lévignac. — P. DUPONT : Etablissement à Toulouse des Sœurs des écoles du Saint-Enfant-Jésus. — E. DURÈGNE : Une visite au « Petit Saint-Cyr », le 28 juin 1788..... 415
B. BAILLAUD : Les fondateurs de l'Observatoire du Pic-du-Midi..... 441

Mathieu AUGÉ-CHIQUET : La vie amoureuse et la vie conjugale du poète Pontano. 512
Charles OULMONT : Estienne Forcadel, un juriste, historien et poète, vers 1550. 547

Beaux-Arts. — Charles MOLINIER : Un groupe de tableaux de Raphaël (*suite et fin*) 64
Louis ROULE : L'art animalier des Japonais et son interprétation de la faune du Japon. 584

Sciences. — Paul DOP : L'évolution de la flore pyrénéenne 260

Bibliographie. — L. BRÉDIF : Du caractère intellectuel et moral de Jean-Jacques Rousseau, étudié dans sa vie et dans ses œuvres (*H. G.*) 130
Jean GUIRAUD : Cartulaire de Notre-Dame de Prouille (*H. G.*) 273
E. DURÉGNE : Une Académie à Barèges en 1788 (*J. A.*) 288
Marcel BRAUNSCHVIG : L'Art et l'Enfant, essai sur l'éducation esthétique (*Mathieu Augé*) 291
J. GROS : La Petite Église (1803-1850), d'après des documents inédits (*J. A.*). 455
B. PAUMÈS : Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors (*M.*) 458
François TRESSERRE : Les Lilas refleurissent... (*Jean de l'Hers*) 620

Nécrologie. — M. Maurice LANORE 295

Chronique du Midi. — A. PRAVIEL : Aspects toulousains.. 136, 299, 461, 624

ARIÈGE : *Le Tribunal d'Inquisition de Pamiers* 140
Notes d'art 466
Instruction publique 466
Monuments historiques 466
Félibrige 467
Réunion de Sociétés savantes 628
Cour d'amour 629

AVEYRON : Musée 143
Fondation Cabrol 302
Centenaire de Claude Peyrot 302
Documents historiques 303
Usages locaux 303
Découvertes archéologiques 303
Prix Cabrol 467
Musée Denys Puech 467
Fontaine monumentale à Millau 467
Syndicat d'initiative 468
Théâtre de la Nature 629
Rodez 630
Millau. Monument Claude Peyrot 630

GIRONDE : Montaigne 630
A la Bibliothèque 631
Congrès d'histoire et d'archéologie 631

LOT : *Le Querey : aperçus agronomiques sur le département du Lot* 144

LOT-ET-GARONNE : Bibliographie 145
L'Ame gasconne 145

HAUTES-PYRÉNÉES : Tarbes et la Bigorre. Çà et là 304
Bibliographie bigourdane 306

TARN : Union artistique tarnaise 146
Bibliographie 148
Echo albigeois 148
Peintures de Sainte-Cécile 307
L'Archevêché 307
Artistes tarnais 632
La Muse consolatrice 633
Peintures de la cathédrale 633
Vieux papiers 634

TARN-ET-GARONNE : Emile Pouvillon 148
Au Musée de Montauban 308
Exposition des Arts 636

J. ADHER.

LE PETIT SAINT-CYR

HISTOIRE DE LA MAISON D'ÉDUCATION DE LÉVIGNAC.

(1776-1793.)

I.

L'impulsion donnée au dix-septième siècle à l'éducation des filles, par les ouvrages de doctrine de l'abbé Fleury et de Fénelon, ou par l'expérience de Saint-Cyr due à Mme de Maintenon, devait se continuer au dix-huitième siècle et, comme il arrive en toutes choses, pénétrer avec quelque retard dans les différentes parties du pays. Il semble qu'à Toulouse ce soit d'abord l'éducation populaire qui ait eu la première place dans les préoccupations des fondateurs. Sans parler de l'essai précaire fait par Mme de Mondonville par la fondation des Filles de l'Enfance (1663-1686)[1] et de la fondation plus durable des Dames de Fourquevaux, le nombre des établissements qui se maintinrent à Toulouse jusqu'à la Révolution fut assez considérable. Leur prospérité, sans doute très diverse, selon les circonstances, atteignit pour quelques-uns un assez grand développement. C'est ainsi que Pierre Barthés écrit à la date du 30 avril 1738 : « Le mercredi dernier avril les quatre écoles

1. La Sainte-Enfance (les Filles de l'Enfance), fondée à Toulouse en 1663, fut supprimée en 1686 par arrêt du Conseil du roi, au moment où, après mille peines, cinq écoles dans différents quartiers réunissaient plus d'un millier d'élèves gratuites. (P. Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, t. I, p. 330.) Sur les vicissitudes de la fondation de Mme de Mondonville, voir H. Jaudon, *Port-Royal à Toulouse ou le jansénisme au Parlement*. Toulouse, 1900.

« des Dames Noires se rendirent en procession à la maison « professe des Jésuites pour les fêtes de la canonisation de « saint François Régis, de la Société de Jésus. La quantité de « filles qui offrirent chacune un cierge était incroyable, et, « après la messe, elles se retirèrent avec beaucoup de modes- « tie[1]. »

II.

Qu'étaient au juste ces « Dames-Noires », dont la popularité était ainsi attestée par l'avisé chroniqueur des grands et des petits événements toulousains? Leur origine et leurs succès se rattachent, d'une part, au mouvement de rénovation religieuse du dix-septième siècle[2]; de l'autre, à la fondation de la maison royale de Saint-Cyr, « cette tentative heureuse, qui en a produit « d'autres, et qui a modifié la vie de famille dans une partie « de la société du dix-septième et du dix-huitième siècles »[3].

Fondé à Rouen vers 1660 par le P. Barré, l'Institut des écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus, dit de Saint-Maur[4], avait pendant huit ans, d'après le P. de Grèzes, fourni des maîtresses à l'établissement de Mme de Maintenon. En 1699, la puissante protectrice avait confié l'administration de l'Institut à deux prêtres des Missions-Étrangères, MM. Bailly et Tiberge.

Le dernier, prédicateur connu et écrivain mystique, fut le second fondateur et le rédacteur des statuts de la maison[5].

1. Voy. *Heures perdues de P. Barthés*, mss. de la Bibliothèque de Toulouse, t. I, p. 15. Le principal de ces établissements recevait, au moment de sa suppression en octobre 1792, de 40 à 50 externes et de 60 à 70 internes. Voir le *Procès-verbal d'inventaire de la maison de l'Enfant-Jésus* dite des *Dames-Noires*. (Archives de la Haute-Garonne, L. 371.)

2. Voy. *Vie du P. Barré, religieux minime*, fondateur de l'Institut des écoles charitables du Saint-Enfant-Jésus dit de Saint-Maur, par le P. Henri de Grèzes (Bar-le-Duc, s. d., in-8°).

3. A.-F. Théry, *Histoire de l'éducation en France*. Paris, 1861, t. I, p. 128.

4. Le surnom de « Dames-noires » leur avait été donné par le peuple à cause de leur costume.

5. P. H. de Grèzes, *Histoire de l'Institut des écoles charitables du*

C'est lui qui agrandit de ses deniers, en 1700, les locaux de la rue de l'abbé Grégoire (ancienne rue Saint-Maur), où la communauté s'était transportée vingt-cinq ans auparavant.

III.

C'est en 1687 que Mgr de Carbon de Montpezat avait appelé à Toulouse les *Maîtresses charitables*. Elles s'établirent dans la rue des Augustins, aujourd'hui rue des Arts, où elles restèrent jusqu'à la Révolution. D'abord subventionnées par les capitouls, elles y eurent un pensionnat florissant et trois classes gratuites, outre les quatre classes gratuites qu'elles tenaient dans d'autres quartiers de la ville. C'est à Toulouse qu'elles reçurent le nom de *Dames-Noires*, bientôt usuel, même dans les documents officiels[1]. Ce fut visiblement la prospérité du pensionnat de Toulouse qui amena la création de celui de Lévignac.

Lévignac-sur-Save est une commune de huit cents habitants, à 25 kilomètres ouest et dans l'arrondissement de Toulouse. Située dans une fraîche vallée des plateaux gascons, à la limite de la vieille forêt de Bouconne, elle a aujourd'hui quelque vie locale, une petite industrie, des marchés et des foires très prospères. C'était, vers le milieu du dix-huitième siècle, un village de neuf feux[2]. La célébrité devait lui venir de la déplorable famille qui y possédait sa maison patrimoniale. Tous les

Saint-Enfant-Jésus, dit de Saint-Maur (1700-1877). Paris, s. d., p. 16 et suiv.

1. P. H. de Grèzes, *Histoire de l'Institut*, etc., p. 542. Cf. *Monographie* (mss.) *de Lévignac*, par M. Chat, aux archives de la Haute-Garonne : « Les religieuses de Saint-Maur, connues dans la province sous le nom de Dames-noires. »

2. Voy. *Grande encyclopédie*, art. *du Barry* (non signé). L'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire géographique et historique des Gaules et de la France*, confirme ce renseignement. Lévignac avait pourtant quelque importance administrative ou stratégique. Les documents portent communément « la ville » ou « le fort » de Lévignac.

Dubarry, hommes et femmes, en étaient originaires [1]. Une réputation locale, plus pure et plus haute, allait aussi lui être acquise du fait de l'institution scolaire dont nous essayons de raconter l'histoire.

IV.

Il existait à Lévignac, depuis le quatorzième siècle [2], un monastère de l'ordre de Sainte-Claire (Clarisses dites Urbanistes), qui n'admettait que des dames de la haute noblesse. Les abbesses y étaient élues et triennales. Quelques noms sont à retenir : marquise de Larmont (1537), Françoise de Montaigut (1590), Mme de Saint-André (1664), Catherine de Stoudre et de Groussolles (Grossolles-Flamarens), Mme de Saint-Sené (1671) [3]. En 1634, un acte public énumère parmi les religieuses : Marguerite Dufour, abbesse, Polygnie de Gramont, Paule de Moncaut, Jeanne de Cournal et Michelle de Gramont [4]. C'étaient d'illustres noms méridionaux, et ce fut sans doute cette condition, difficile à remplir, qui fit que le monastère, selon l'expression du P. de Grèzes, « s'éteignit faute de sujets ». Il fut supprimé en vertu d'un arrêt du Conseil du 15 octobre 1750 [5].

1. Voy. A. Duboul, *Le tribunal révolutionnaire de Toulouse*. Toulouse, 1894. Il faut décidément écrire Dubarry, bien que l'on trouve dans les textes du Barry et de Barry.

2. La dotation et la fondation sont contenues dans le testament de la dame Tiburge, comtesse de Lisle (*alias* comtesse d'Astarac), du 24 février 1334. (Arch. de la Haute-Garonne, fonds de Lévignac, non classé.) Cette dame est désignée ailleurs sous le vocable de « dame de Lévignac » (actes de transaction de 1322 et 1335, hommage des consuls de Lévignac du 5 mars 1310, documents visés dans un arrêt de la cour des aides de Montpellier du 20 novembre 1631. Copie du 29 avril 1744). (Archives de la Haute-Garonne, nouvelle acquisition : papiers Dubarry.)

3. Fonds de Lévignac (Arch. de la Haute-Garonne).

4. *Monographie de Lévignac*, par M. Chat. (Arch. de la Haute-Garonne.)

5. Le P. de Grèzes (*Histoire de l'Institut*, p. 89), commet une inadvertance lorsqu'il écrit que Mgr de Loménie de Brienne chercha pendant vingt-cinq ans à rétablir la vie conventuelle à Lévignac. L'épiscopat de

Restaient les bâtiments et les propriétés assez considérables du couvent. Allait-on les laisser « incorporer » à un autre monastère ou tomber en déshérence entre les mains du fisc royal? La communauté de Lévignac protesta contre la disparition d'un établissement qui, par ses revenus, son prestige passé, avait à ses yeux un caractère évident d'utilité publique. Elle demanda, pour n'en pas perdre le bénéfice, la transformation du couvent en maison d'éducation pour les filles de la ville et de la contrée.

Ce fut l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, qui obtint cette faveur. Dès le 25 février 1775, il signait avec M. Hody, supérieur de l'Institut de Saint-Maur, et la mère de Lesniers, supérieure générale, une convention par laquelle l'Institut s'engageait à fournir, sous certaines conditions, un nombre suffisant de maîtresses pour la direction du pensionnat de jeunes filles nobles qu'il s'agissait d'établir à Lévignac. En septembre de la même année, l'archevêque de Toulouse obtenait des lettres patentes, enregistrées le 24 avril 1776 par le Parlement de Toulouse, et autorisant la transformation.

Le 1er novembre 1776, M. de Brienne vint à Lévignac. Il y plaça cinq Dames-Noires, une supérieure, mère Domergue, et quatre inférieures. On leur donna pour directeur un ex-jésuite, « homme sage et prudent », l'abbé Blanquet. Mme de la Faurie, supérieure de la maison de Toulouse, fut chargée de présider à l'organisation de la maison et à l'installation des Sœurs envoyées de Paris. Quelques points de détail restaient à régler : un nouveau traité fut signé entre l'archevêque et la déléguée de la maison-mère (16 novembre 1776).

Voici quelle fut l'organisation primitive de l'établissement :

Les Sœurs devaient recevoir cent pensionnaires nobles de cinq à seize ans. C'était pour obéir au désir des familles aristocratiques du Midi, qui se trouvaient bien loin de Saint-Cyr et

Brienne, à Toulouse, va de 1763 à 1787. Tous les renseignements qui vont suivre sont tirés, sauf indications contraires, de l'ouvrage du P. de Grèzes ou de la *Monographie de Lévignac*, par M. Chat.

désiraient recueillir les avantages d'un établissement analogue. Après la cinquième année de la fondation, on ne devait plus recevoir d'enfants au-dessus de neuf ans[1]. La pension était de 360 livres. On devait recevoir un certain nombre de demoiselles « à pension gratuite pour tout », et autant de fois « qu'il y aura de pensions disponibles, les charges déduites ». Il y en eut d'abord trois : Mlle de Puybusque et « deux filles à M. Dufaur, de Marnac », toutes désignées par l'archevêque-fondateur. Enfin, — et ceci était pour donner satisfaction aux consuls de Lévignac, en même temps que conforme aux traditions de l'Institut, — il devait y avoir une classe gratuite pour l'instruction du peuple. Ce fut, cela se conçoit, la première organisée.

V.

Le programme des études, à la fois simple et pratique, s'inspire visiblement du programme de Saint-Cyr après la réforme de 1692[2]. « On apprendra aux enfants à lire et écrire, la reli-« gion, l'histoire, la géographie et tous les ouvrages propres « aux personnes du sexe; on les formera aussi aux différentes

1. Il faut entendre par cet article du règlement que les élèves devraient y parcourir tout le cycle des études, à partir de neuf ans au moins. En fait, il y eut jusqu'à la fin de grandes jeunes filles. Le motif de cette exigence nous est donné par les *Constitutions de Port-Royal*, restées longtemps, sans qu'on en ait toujours fait l'aveu, le type de ces sortes de statuts : on admet des pensionnaires pour « plu-« sieurs années et non pour un an seulement, parce que cela ne suffit « pas pour les former dans les bonnes mœurs, selon les règles du chris-« tianisme ». Cité par P. Rousselot, *loc. cit.*, t. I, p. 334. Cf. Carré : *Les Pédagogues de Port-Royal*. (Paris, 1887) : Introduction et pp. 280 et suiv.

2. V. O. Gréard, art. *Saint-Cyr du Dictionnaire de pédagogie*, *1re partie*, t. II, p. 3079, et du même : Mme de Maintenon, *Extrait de ses lettres, avis, etc., sur l'éducation, précédés d'une introduction* (Paris, 1886). M. Gréard ne nous dit rien du passage des Dames-Noires à la tête de l'établissement de Saint-Cyr. Il faut rapporter ce fait à la première période : on dut suppléer ainsi à l'insuffisance professionnelle des jeunes religieuses de Saint Louis. (Th. Lavallée, *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*. Paris, 1853, p. 52 et note).

« parties du ménage et on leur donnera des maîtres de mu-
« sique, de dessin, de danse. » Un médecin et un chirurgien étaient attachés à l'établissement[1].

Nous verrons quelles modifications reçut, dans la suite des temps, le personnel de la maison de Lévignac. Pendant les dix-sept années de son existence (1776-1793), elle n'eut que deux supérieures : Mme Domergue la quitta en 1779 pour diriger l'importante maison de Montpellier. Elle devait obtenir, l'année suivante, les titres de seconde assistante de la supérieure générale et d'économe; en 1784, elle était élue première assistante, et en 1787 maîtresse des novices. Née à Beaucaire en 1748, elle avait vingt-huit ans et comptait une dizaine d'années de profession quand elle vint à Lévignac. Sa mort survint, à Paris, pendant la Révolution; elle n'avait pas atteint la cinquantaine.

Nous n'avons aucun détail précis sur son administration. Ce que l'un de ses biographes, sa propre nièce, nous dit d'elle : « qu'elle avait fait tous les vœux et qu'elle pratiquait celui de pauvreté au suprême degré[2] », nous montre que les vœux n'étaient pas obligatoires dans l'Institut. Nous reconnaissons là ce caractère de demi-sécularisation, souvent conservé aux ordres enseignants, et qui fut, on le sait, le trait dominant des Filles de l'Enfance, créées par la pieuse Mme de Mondonville[3].

1. Le régime n'avait rien d'ascétique, si on en juge par les articles du règlement visant le costume et le trousseau : « Leur habillement sera « uniforme, d'une estoffe brune et coiffe unie, ... les enfants... seront « tenus d'apporter... 8 coiffes unies, 3 vestes, 2 pour l'été et une pour » l'hiver, un corps de baleine, 2 jupes d'été, 2 pour l'hiver, 2 fourreaux « avec les jupes d'étoffe de laine brune, des vergettes, une boîte à pou- « dre, un carton pour les coiffes, 2 paires de souliers. » Mais voici qui est plus grave et nous replonge dans l'austérité de la vie conventuelle : « Tous les enfants qui auront été reçus audit pensionnat n'auront point « de vacances et ne découcheront point sous quelque prétexte que ce « soit. La tendresse des parents ne peut être alarmée d'une précaution « si nécessaire. » (*Monogr. de Lévignac.*)

2. Même la sœur Domergue faisait-elle des vœux limités. C'est le système que recommande, en 1805, la supérieure générale, mère Aldebert. (P. de Grèzes, *Hist. de l'Institut*, p. 128.)

3. Voici la formule d'adhésion souscrite par les postulantes : « Je

Mme Martin, qui lui succéda en 1779, devait assister à l'extrême épanouissement et à l'irrémédiable décadence de la maison de Lévignac. C'était une fine Champenoise, instruite, remplie de sens pratique, ayant à la fois le tact professionnel et l'esprit de décision. Née à Langres, à une date inconnue, elle était entrée au noviciat de Saint-Maur à dix-sept ans. Envoyée à Castres aussitôt après sa profession, elle fut nommée supérieure de cette maison en 1776. En 1779, elle vint à Lévignac où mère Domergue n'avait pas eu le temps de donner à l'établissement la décisive impulsion.

Mme Martin avait connu à Castres, où il était supérieur du Séminaire, l'abbé Andrieux qui la suivit à Lévignac et y accepta les fonctions d'aumônier. Il eut, comme on pense, sa part de direction dans l'établissement. Il devait survivre de plus de vingt années à l'habile religieuse et se faire son biographe.

VI.

Il y avait alors à Lévignac cent élèves, dix-huit Dames-Noires[1], vingt servantes. L'établissement était fort vaste, entouré de propriétés qu'il fallait gérer, pourvu de nombreux services à surveiller[2]. La maison ne jouissait pas d'une grande

« promets sincèrement et librement, et je voue à l'honneur de la « sainte et sacrée enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, stabilité per- « pétuelle dans la Congrégation des Filles-de-l'Enfance, pour y vivre le « reste de mes jours conformément à ses statuts et règlements, sans « clôture et sans aucune liaison de vœu solennel et sans aucune affecta- « tion d'habit singulier. Dieu me fasse la grâce d'y être fidèle. » (*Constitutions de la Congrégation des Filles-de-l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* In-12 de 276 pages, s. l. ni d. (Toulouse, 1663), p. 72.

1. Il y en a encore dix-huit en 1782. Voici leurs noms : Mme Martin, supérieure; sœur Saint-Joseph, sœur Vautun, sœur de Fumel, sœur Euphrasie, sœur Mortier, sœur Dirmand, sœur Sorte, sœur Solhiac, sœur Dassy, sœur La Ferrière, sœur Caprony, sœur Montalioux, sœur Gardy, sœur Buguet, sœur Bonne-Marin, sœur Vilatelle, sœur Humblot. Il y a quelques noms toulousains ou méridionaux. — Mme de Fumel devait devenir supérieure générale en 1806.

2. Les revenus du couvent sont évalués, en 1790, à 11,739 livres, et ses

réputation de régularité. L'une des sœurs de Castres, qui connaissait bien Mme Martin, dit à cette occasion : « Je ne me mets « pas en peine; quand notre sœur Martin entrera à Lévignac, « la règle y entrera avec elle. »

Les biographes insistent beaucoup sur le sens pratique et les vertus religieuses de la sœur Martin. Notre goût moderne exigerait, en plus, quelques détails sur ses talents pédagogiques. Il semble bien que les qualités primordiales d'une maîtresse de maison : fermeté, activité, vigilance aient été surtout les siennes. D'après l'abbé Andrieux, quelques-uns lui reprochaient ses « rondeurs ». Elle ne faisait rien, selon lui, pour mettre en relief un service rendu : « Je l'aurais fait pour tout autre », ou pour atténuer une observation : « C'est telle heure; vous devriez être en classe ». Mais les âmes droites, éprises de sincérité, aimaient ces dehors un peu rudes. Des religieuses de Castres demandèrent à la suivre. « Tous ceux qui la con- « naissaient, dit finement l'abbé Andrieux, savaient qu'il n'y « avait en elle ni hauteur, ni sécheresse, ni dureté. Elle aimait « le bien; elle voulait l'ordre. Comme elle s'y portait avec « promptitude, elle croyait pouvoir y porter les autres de la « même façon... Un peu de *bonnerie* ne gâterait rien, lui « disait-on. Alors, elle faisait un geste comme pour repousser « quelque chose qui déplaît. « Oh ! de la *bonnerie*, disait-elle, « je n'y entends rien, et n'y veux rien entendre. » Et l'exact biographe conclut : « On a dit des anciens moines d'Égypte « que leur vertu fut comme les fameux monuments de leur « pays : grande, simple, solide. Telle fut aussi la vertu de « Mme Martin [1]. »

L'un des abus qui auraient pu s'introduire dans la maison, celui-là même dont Saint-Cyr avait souffert durant sa première

dépenses à 11,901 livres 18 sols. Les biens sont sur le territoire de Lévignac, Lisle-Jourdain, Le Castéra, Mondonville (Arch. Haute-Garonne, V. 15).

1. Le P. de Grèzes a eu sous les yeux, aux archives de Saint-Maur, ces « Mémoires » de l'abbé Andrieux, qui pourraient sans doute être, avec profit, complètement publiés.

période, c'était l'excès des visites et des préoccupations mondaines. Mme Martin le prévint par sa vigilance. Elle accompagnait dans toutes les parties de la maison les visiteurs qui se présentaient, se rendant parfaitement compte de leurs faits et gestes. Une distinction naturelle qui la mettait de plain-pied avec ses hôtes les plus qualifiés, une droiture et une pureté d'âme qui se reflétaient dans tout son extérieur imposaient aux moins discrets la réserve la plus absolue. Elle dut sans doute, par devoir de profession aux époques heureuses, par esprit de solidarité au moment de la crise révolutionnaire, rencontrer sur son chemin les familles aristocratiques du pays. Et l'on peut sans témérité mettre dans la bouche de l'un des Dubarry un mot qui la peint : « Cette femme est un ange. »

A l'égard des enfants, elle se dépouillait quelque peu de sa gravité habituelle. Malgré ses nombreuses occupations, elle s'arrêtait parfois assez longtemps à l'infirmerie ou à la cour de récréation. Elle prenait part aux causeries et même aux jeux des élèves. Au reste, l'œil à tout. Si une maîtresse arrivait en retard en classe, elle était sûre d'y trouver Mme Martin. « En passant, disait sans autre reproche la supérieure, je me suis arrêtée ici ; reprenez votre place. » Sa recommandation de tous les instants était que les enfants ne fussent jamais seules.

Un signe de prospérité évident, et qui montre bien l'intérêt que les familles toulousaines accordaient à l'institution, est dans ce fait consigné au registre de l'assemblée de l'assiette du diocèse : Dès avant 1783, il fut question de construire un chemin de Toulouse à Lévignac, « en ligne directe, au travers « de la forêt de Bouconne, dans l'objet d'établir une communi- « cation nécessaire avec la maison d'éducation établie par les « soins de Mgr l'Archevêque audit lieu de Lévignac, de donner « un débouché sûr et commode pour le transport à Toulouse « du bois de cette forêt[1]... »

1. Arch. Haute-Garonne, C. 966.

VII.

Nous verrons plus loin ce que fit Mme Martin pour maintenir ses élèves et son personnel dans la voie religieuse qu'elle croyait être la bonne. Malgré le développement de la maison, il semble bien que le programme des études n'ait guère varié. La direction nettement aristocratique de l'éducation n'avait pas écarté de l'institution les familles qui se piquaient de libéralisme et se tournaient vers les « nouveautés », comme on disait alors ; nous en verrons tout à l'heure quelques preuves. Quant aux méthodes d'enseignement, à défaut d'un document plus local, le chapitre complémentaire sur les classes ajouté aux constitutions de 1741 nous fournira quelques détails utiles. Il vise incontestablement les classes gratuites ; mais on peut croire que les procédés étaient les mêmes dans les petites classes payantes[1]. Nous résumons ce chapitre, à titre de page curieuse de l'histoire de la pédagogie :

« Les élèves de chaque école sont, autant que possible, ré-
« parties en trois classes. » C'est déjà notre organisation de l'enseignement primaire. « Dans la petite, on apprend à con-
« naître les lettres et à les assembler ; dans la moyenne, on
« apprend à lire couramment le français... Dans la grande
« classe, on enseigne à lire couramment le français le matin,
« soit dans les livres, soit dans les papiers écrits à la main, et
« le latin l'après-midi. »

De minutieuses prescriptions sont indiquées pour l'enseignement de la lecture : lettres, syllabes, mots, lignes répétés cinq ou six fois ; lecture alternative, selon trois méthodes : « Lors-

1. La meilleure raison à l'appui de cette opinion, c'est que l'école gratuite, « charitable », comme on disait, était la règle ; le pensionnat, et surtout le pensionnat aristocratique, comme à Lévignac, était au contraire l'exception. Cette exception s'étendit peu à peu, il est vrai, à la plupart des centres d'action de l'Institut : les exigences de la situation, ici comme ailleurs, débordaient les intentions.

« que les enfants commencent à lire couramment, on s'applique « à faire observer les points, les virgules, les sens parfaits et « imparfaits, les pauses, les inflexions de voix, et à détruire le « mauvais accent ou les prononciations vicieuses. »

« L'écriture s'enseigne par des exemples, renfermant de « préférence quelque maxime instructive et morale. » Suivent les prescriptions sur la tenue de la plume, du cahier, du corps; sur la gradation des exercices; le tracé des modèles par la maîtresse « avant de passer aux modèles burinés ». Les lettres « doivent être bien proportionnées, ni trop fines ni trop « grosses, d'une écriture italique médiocre ».

L'enseignement de l'orthographe repose particulièrement sur la dictée, épelée, expliquée, corrigée par les écolières, puis refaite les jours suivants, « et l'on continue jusqu'à ce qu'il « ne soit plus commis aucune faute; on passe ensuite à un « autre morceau. L'explication des éléments de la grammaire « accompagne ces exercices ».

« L'enseignement de l'arithmétique débute par l'art d'écrire « les chiffres, soit romains, soit français, et la connaissance de « leur valeur respective. » Puis vient la numération, la pratique des quatre règles et de « leurs preuves ». « Trois sys- « tèmes sont employés pour s'exercer à calculer : par cœur, « par la plume et par les jetons. Quand une opération a été « faite à l'aide des jetons, on la recommence à la plume, et « elle se trouve alors beaucoup mieux comprise. »

Le programme de l'enseignement religieux lui-même s'inspire de ces méthodes actives et concrètes. Il a pour base l'enseignement quotidien du catéchisme. On y joint des instructions « qui se font les jours fériés à un plus grand nombre de personnes[1]. » Rien n'est appris sans être expliqué. « Tantôt la « maîtresse interroge, tantôt les enfants s'interrogent les unes « les autres, de manière à établir, toutes proportions gardées, « une espèce de *dispute*, ou, du moins, une généreuse émula-

1. De là le reproche de propagande qu'on fera aux religieuses de Lévignac au moment de la crise constitutionnelle. (Voir plus bas, pp. 16 et s.).

« tion. Les grandes instructions, s'adressant à la fois aux « écoliers et aux personnes du dehors, sont l'objet d'une pré- « paration plus sérieuse : les Sœurs y parlent sans crainte, « mais sans témérité de ce qu'elles ont appris, évitant aussi « bien les nouveautés téméraires que les choses trop com- « munes et trop rebattues; il leur est interdit de se donner des « airs de prédicateurs. Pour attirer à ces séances les parents « des écolières, on apprend à celles-ci à réciter quelques mor- « ceaux et l'on invite les familles à venir les entendre. »

Le travail manuel était en honneur dans les *écoles charitables*. Il semble même qu'une section de chaque établissement ait formé un ouvroir plutôt qu'une véritable école. L'*Abrégé du Règlement pour les classes de travail* nous indique les procédés adoptés : « On y montre d'abord les ouvrages communs, « d'une utilité générale; on laisse ensuite aux filles la liberté « de choisir ceux qui sont les plus conformes à leurs goûts ou « à leurs talents, et on les pousse dans cette voie jusqu'à ce « qu'elles sachent leur métier. Toutes les ouvrières reçoivent « l'instruction religieuse; mais le reste de l'enseignement n'est « donné qu'à celles qui n'ont pas un besoin urgent de gagner « leur vie ou celle de leurs parents[1]. »

Voici maintenant à quels moyens d'émulation on recourait : « Des notes journalières sont distribuées dans toutes les clas- « ses, et l'on en fait tous les mois une lecture publique, pour « tenir les père et mère au courant des progrès accomplis et « surtout pour encourager les enfants. D'autres moyens plus « particuliers sont imaginés dans le même but : des places « d'honneur dans la classe, des fonctions d'inspectrices ou « d'intendantes mises au concours à la fin du mois[2]. »

1. Ce dernier membre de phrase vise la partie de l'enseignement manuel réservé aux « demoiselles ». Des correspondances privées, à peine entr'ouvertes pour quelques privilégiés, nous révèleraient seules ce qui dut en passer dans la vie pratique de la clientèle aristocratique du couvent. (Voir Roger de Vivie de Régie, *Les Femmes et la société de nos derniers parlementaires toulousains*. Toulouse, 1901, pp. 70 et s.).

2. Ces statuts, rédigés par M. Tiberge, ne furent imprimés qu'en 1741 par les soins de Mme de Bosredon, supérieure générale. Un seul article

Il y avait là, sous quelques réserves, tout un système d'éducation publique, sensé, pratique, moderne par quelques points, et qui explique le succès des Dames de Saint-Maur.

VIII.

Les choses allèrent ainsi jusqu'aux premiers décrets politico-religieux élaborés par la Constituante. L'abbé Andrieux nous explique, avec beaucoup de vraisemblance, les sentiments qui agitèrent alors l'esprit des religieuses : « La Révolution arriva. « Mme Martin s'occupait fort peu de nouvelles; mais, jugeant « par les choses qu'il lui était impossible d'ignorer, qu'on « attaquerait en tout sens la religion, elle prévit, dès l'origine, « que sa Maison ne pourrait se soutenir... Elle sembla alors « redoubler de zèle; il fallut que tous les exercices allassent à « l'ordinaire[1]. Elle insista surtout sur l'instruction religieuse. « Elle demanda qu'on fît des conférences particulières pour « prémunir contre le schisme; elle faisait lire les écrits de nos « évêques[2] et voulait qu'on fortifiât les élèves contre les dan- « gers qu'elles trouveraient en sortant. Son avis était qu'il « fallait faire le bien tant qu'on pouvait et s'y appliquer d'au- « tant plus qu'on aurait moins de temps pour le faire. Ses « soins n'ont pas été sans fruit. Quand s'ouvrit la persécution, « pas une des vingt Sœurs qui composaient la communauté ne « faillit à son devoir. Les élèves mêmes, rentrées dans leurs

y fut ajouté, en 1747, concernant l'annexion au noviciat d'une pharmacie destinée à la préparation des Sœurs aux soins des malades. (P. de Grèzes, *Histoire de l'Institut*, etc., p. 596.) En fait, il dut y avoir des règlements spéciaux étendant un peu le programme de l'enseignement pour la clientèle des « pensionnats », mais nous n'en avons pas trouvé d'autres traces.

1. Elle avait, dès son installation, adopté l'usage d'une retraite annuelle.

2. Il s'agit de l'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé*, œuvre de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, souscrite par quatre-vingt-dix-sept membres ecclésiastiques de l'Assemblée constituante.

« familles, firent honneur aux instructions et aux exemples « de leurs maîtresses[1]. »

L'abbé Andrieux, tout l'indique, fut sinon l'inspirateur, du moins le ferme propagateur de cette résistance au régime constitutionnel. Il se heurtait justement à un propagandiste aussi convaincu, aussi actif, dans le sens opposé : le curé de Lévignac, Jean-Jacques Déjean.

Né en 1727 ou 1728, docteur en théologie, membre d'une famille noble toulousaine qui avait occupé au dix-septième siècle la charge seigneuriale dans le bourg voisin de Launac, l'abbé Déjean exerçait les fonctions curiales de Lévignac et Menville depuis bientôt quarante ans. Esprit moins délié, moins finement lettré que l'abbé Andrieux, il rachetait par la ténacité d'un sexagénaire l'infériorité de sa culture mondaine. Au reste, homme probe, attaché à son devoir, vraisemblablement estimé dans le pays, il avait, sans doute par son tour d'esprit gallican, adopté les idées nouvelles et écrit, dès la fin de 1790, une brochure où il exposait ses principes[2].

Y eut-il quelque chose de plus? Rivalité d'influence entre les deux hommes; irritation du vieux curé de la paroisse contre le brillant prédicateur et le directeur de conscience de la clientèle aristocratique du couvent? Cela serait bien humain ; mais l'historien, s'il ne perd point de vue les causes secondes, se doit surtout à la relation des faits. Or, de très bonne heure, entre la cure et le couvent, la guerre est allumée. Toute la correspondance de l'abbé Déjean, de mars 1791 à novembre 1792[3], est pleine de ses plaintes contre la maison d'éducation. Il considère cet établissement comme le centre des intrigues

1. P. de Grèzes, *Histoire de l'Institut*, etc., pp. 147-148. Cet ouvrage est précieux par les documents, tirés des archives de Saint-Maur, qu'il cite par longs extraits.

2. *Serment civique de M. Déjean, curé de Lévignac, adressé aux maire et officiers municipaux de la ville de Toulouse.* — Toulouse, chez Viallanes, imprimeur-libraire, rue Saint-Rome, s. d. (timbre de 1790). — Bibliothèque de Toulouse (fonds toulousains).

3. Nous en avons surtout recueilli les éléments dans les séries V et L des archives de la Haute-Garonne.

ourdies contre la constitution civile, contre lui-même : l'éloignement de l'abbé Andrieux, la fermeture de la maison ou le remplacement des Dames-Noires constituent son *delenda Carthago*. C'est de là, écrit-il en mars 1791, que lui vient une lettre de menaces qu'il a reçue : les maîtres de musique de l'institution, Carrère et Giraudès; le maître-chirurgien Fermat, même les domestiques, tous ceux qui par leurs fonctions ou leur condition *s'extériorisent* et se mêlent à la vie publique, se font l'écho de l'antipathie qui règne contre lui dans ce milieu réfractaire. Quelques jours après, une pétition revêtue de trente-quatre signatures, et dont Déjean est l'inspirateur, expose aux administrateurs du district les griefs soulevés contre les Dames-Noires. Elles ne cherchent « qu'à troubler avec « leurs opinions religieuses mal fondées tous les habitants de « cette commune, leur disant en public qu'elles ne voulaient « pas se soumettre à une loi *fanatique* et donnant asile à des « prêtres réfractaires ». Les pétitionnaires concluent en demandant qu'on substitue aux Dames-Noires d'autres personnes pour tenir le pensionnat « des demoiselles », ou que l'on consacre l'établissement à une institution plus utile au peuple[1].

Le 5 mars 1791, Déjean dénonce l'abbé Andrieux au *club littéraire et patriotique* de Toulouse. La Société décide que la dénonciation sera appuyée auprès du directoire du département[2]. Le 7 mars, le curé précise ses griefs contre les Sœurs : « Je me joins », écrit-il au procureur général syndic Mailhe, « aux plaintes que vous portent MM. nos officiers municipaux « contre les Sœurs-Noires faisant les écoles publiques dans ma « paroisse. La sœur Portes, *sœur de M. Portes, procureur syn-* « *dic de Grenade*[3], a défendu à nos jeunes filles[4] de venir à « ma messe chaque matin, attendu, dit-elle, que je suis ex-

1. Arch. Haute-Garonne, V. 24.
2. Arch. Haute-Garonne, L. 741.
3. C'est Déjean qui souligne.
4. « Nos jeunes filles », ce sont évidemment les élèves externes, fréquentant les classes gratuites, et dont l'éducation religieuse lui incombait.

« communié et que ma messe n'est plus bonne depuis que j'ai « prêté mon serment. Vous comprenez, monsieur, quel tort « cela fait à la religion et quel trouble cela occasionne dans « les consciences. » Il faut chasser l'abbé Andrieux, ses propres auxiliaires à lui Déjean, les vicaires de Lévignac et de Menville, qui n'ont pas suivi le mouvement dont le curé s'est fait le propagateur; « obliger les Sœurs-Noires à prêter le ser- « ment, comme enseignant la religion, étant même exposées « tous les jours à inspirer à leurs jeunes élèves la désobéis- « sance aux lois du royaume. On leur fait lire publiquement « l'*Ami du Roi*, libelle incendiaire s'il y en eut jamais[1] ».

Le 15 mars 1791, il revient sur l'attitude de l'abbé Andrieux. « Si nous n'avions pas M. Andrieux dans cette maison d'édu- « cation, tous nos curés et vicaires des environs auraient prêté « le serment. » L'accusateur public, M. Loubet, est venu à Lévignac faire une enquête sur le cas de l'aumônier. Les griefs contre les dames se multiplient : dévastation de leurs bois, dont elles ne sont plus, d'après la loi, que les usufruitières; nomination illégale d'un garde, réparations inutiles et coûteuses. Elles ont un appui dans l'administration du district : le procureur syndic lui-même, M. Malpel. Il a « sa fille à « la maison d'éducation et une cousine de sa femme Dame- « Noire ». Il « donne carte blanche à ces dames, et se moque « de la pétition de la municipalité ». Le garde du bois, nommé par l'administration, a été mal reçu par Mme Martin « qui l'a chargé d'injures[2] ».

En juin, ce sont des conciliabules évidemment dirigés contre la constitution que Déjean dénonce avec sa fougue habituelle. La famille de Dubarry est arrivée le 21 mai. « Le len- « demain, ils reçurent la visite du curé de Montaigut, *chef des* « *curés révoltés*[3], l'abbé Duvignol, chapelain de Notre-Dame-

1. Arch. Haute-Garonne, L. 369. Il fait allusion dans la même lettre au « dernier trait » que les Sœurs-Noires lui ont fait au sujet de l'enterrement de Mlle Marie-Félicité des Marais, décédée le 2 mars. Il en a porté plainte à la *Société des amis de la Constitution* de Toulouse.

2. Arch. Haute Garonne, L. 369.

3. C'est Déjean qui souligne. Notons ici que les propriétés du couvent

« d'Alet[1], qui s'avise de refuser l'entrée de cette chapelle aux « curés constitutionnels et qui caresse les non-conformistes; « le sieur Sacaley aîné, qui, ayant son gendre, M. *Pérès La-* « *gesse*, député à l'Assemblée nationale, était son *plus fier* dé- « fenseur, et est devenu son plus cruel *ennemi*, par la sugges- « tion de son curé de Montaigut; le sieur abbé Andrieux, « aumônier de la maison d'éducation, prédicant de la révolte « contre la loi du serment; de Vic, ci-devant Clermont, ancien « conseiller du Parlement; tous les aristocrates de l'Isle-Jour- « dain, etc. ». Déjean croit que ses prédications favorables à la Constitution ont fait fuir les sœurs des Dubarry, même le comte Jean qui, à Toulouse, se targuait de libéralisme[2].

De nouveau la question se pose de la nécessité du serment pour les Dames-Noires. Déjean dit oui; Mailhe dit non. « M. Andrieux lui-même, questionne la municipalité de Lévi- « gnac, ne devrait-il pas être soumis au serment? » Cette insistance, ces efforts renouvelés pour appeler l'attention des autorités du département ou du district sur une institution déjà suspecte au nouveau régime devaient produire leur inévitable effet. Déjà la maison de Toulouse, en exécution du décret du 18 août 1792 qui déclarait éteintes nominalement de nombreuses congrégations[3], avait été fermée au mois d'octobre 1792[4]. Par quel miracle de la complaisance administrative,

et celles de Jean Dubarry étaient voisines dans le terroir de Cères, où les Dubarry avaient leur titre seigneurial : « une salle ou château et ses dépendances ». (*Arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier*, déjà cité, en faveur de Jeanne-Françoise de Pelegrue, damoiselle, femme de Daniel de Barry, sieur de Verger), Arch. Haute-Garonne : papiers Dubarry.

1. C'est une chapelle située sur le territoire de Montaigut-sur-Save (Haute-Garonne), longtemps but de pèlerinage, et appartenant aujourd'hui aux anciens Pères du Sacré-Cœur (ou Calvaire). Jusqu'à la Révolution, la nomination du chapelain appartint aux marquis de Montaigut.

2. Arch. Haute-Garonne, L. 369.

3. V. A. Aulard : *La Révolution française et les Congrégations*. Paris, 1903, pp. 41, 292.

4. V. *Procès-verbal d'inventaire de la maison de l'Enfant-Jésus, dite des Dames-Noires*, 8 octobre 1792. (Arch. Haute-Garonne, L. 371.)

les Sœurs de Lévignac, déjà menacées en mars 1791[1], puis en septembre 1792[2], se maintinrent-elles jusqu'au mois de mai 1793? Les mesures définitivement prises contre elles nous éclaireront sur cette longanimité des autorités locales, d'ordinaire plutôt disposées à devancer qu'à atténuer les mesures de rigueur prises par le législateur. Le 16 mai 1793, les représentants du peuple Mailhe et Lombard-Lachaux sont en mission à Toulouse : ils révoquent le procureur général syndic Malpel, invoquant parmi les considérants de leur arrêté la prédilection qu'il avait paru avoir pour la maison de Lévignac[3]. Le 21 du même mois, « le citoyen Mailhe a demandé qu'il fût pris au « plus tard demain des mesures efficaces pour que les institu- « trices qui sont à la maison d'éducation de Lévignac soient « renvoyées de cette maison et remplacées, s'il est nécessaire, « par d'autres personnes civiques.

« Le Conseil (du département) charge le procureur général « syndic (Descombels) de faire mettre à exécution la loi rela- « tive aux maisons d'éducation et de prendre en conséquence « les mesures les plus promptes à raison de celle de Lévi- « gnac ».

Le surlendemain 23, le procureur général syndic provisoire Descombels « a annoncé qu'en exécution de l'arrêté dudit jour,

1. Lettre de Mailhe aux officiers municipaux de Lévignac, 1er mars 1791. (Arch. Haute-Garonne, L. 64, fo 236.)

2. Arrêté du 13 septembre 1792, portant que les dames de la maison de Lévignac devront prêter serment sous trois jours, sous peine d'être remplacées. (Arch. Haute-Garonne, L. 34, fo 44 vo.) La fermeture de la maison de Toulouse se préparait dès le 25 août 1792 : « Les Dames-Noires « et les dames de la Providence remettront dans huitaine aux archives « du département leur titre de fondation et tous autres titres apparte- « nant à cette maison d'éducation, pour, après vérification faite par le « conseil, être statué ce qu'il appartiendra. » (Arch. Haute-Garonne, L. 33, fo 215 ro.)

3. L'influence des dénonciations du curé Déjean est ici évidente. Sous son inspiration, visiblement, une partie de la population de la commune avait fini par être hostile à l'institution, et des troubles s'en étaient suivis : il fallut un ordre de Malpel, le 6 août 1792, et l'intervention du commandant de la garde nationale Laborie pour qu'on laissât le curé procéder à l'enterrement d'une élève de la maison d'éducation. (Arch. Haute-Garonne, L. 65, p. 369.)

« relatif à la maison de Lévignac, il a donné les ordres néces-
« saires pour l'exécution de la loi[1] ».

C'est donc là l'acte de décès de cette institution, que des analogies très apparentes aussi bien qu'une lointaine communauté d'origine firent surnommer le « Petit Saint-Cyr ». Elle était condamnée par le mouvement des idées, par le discrédit qui s'attachait à tous les établissements d'ancien régime; mais l'attitude de l'abbé Andrieux dut contribuer à sa disparition. Visiblement il fut considéré comme l'un des chefs de la résistance à la constitution civile dans la région nord-ouest du département. Déjà, vers la fin de 1791, il avait été contraint de quitter momentanément l'établissement et de se retirer à Toulouse[2], en attendant l'émigration. Les religieuses de Saint-Maur furent dispersées, leurs propriétés vendues comme biens nationaux. Mme Martin devait être un moment emprisonnée avec Mme de Fumel, plus tard supérieure générale de l'ordre. Leur détention, nous dit le P. de Grèzes, dura jusque vers la fin de 1794.

IX.

Au moment de leur libération, les deux religieuses fondèrent une petite école, transportée à l'hôtel Lavedan, rue d'Astorg, vers 1796 ou 1797. Mme Martin ne put y rallier toutes ses Sœurs, dispersées par la tourmente; mais elle s'occupa particulièrement de chacune d'elles. On suivait dans le nouvel établissement la règle de Saint-Maur, au costume près. L'abbé Andrieux avait repris ses fonctions auprès de la communauté[3]. Mme Mar-

1. Arch. Haute-Garonne, L. 37, fo 11 vo.

2. Guillaume-Martin-Marcelin Andrieu (*alias* Andrieux), « prêtre chapelain et pensionnaire », est porté dans un état pour 1,725 livres de pension annuelle. L'arrêté qui le concerne est du 16 décembre 1791. (Arch. municipales de Toulouse, GG. 3). D'autre part, Déjean nous dit, le 2 juin 1791, que, depuis onze ans qu'il est aumônier, l'abbé Andrieux a placé 20,000 francs; il a 1,200 francs de « pension » de la maison d'éducation. (Arch. Haute-Garonne, L. 369.)

3. Il devait devenir aumônier des Feuillants. Il mourut à Toulouse en 1822.

tin mourut le 26 mars 1799. L'impulsion donnée à la maison de Toulouse devait contribuer à produire, en 1806, la restauration de l'ordre; mais l'institution de Lévignac était bien fermée pour toujours.

Est-il vrai qu'un souvenir mélancolique s'attache aux choses révolues? Nous avons suivi à Lévignac le sentier qui mène aux champs, aux vergers[1] où passèrent la mère Martin et ses aristocratiques pensionnaires; nous avons jeté un coup d'œil sur la façade, ornée de motifs de sculpture, qui fut la maison patrimoniale des Dubarry. C'est une des surprises que ménage la vie qu'il y ait eu un moment communauté de destinée entre des choses si dissemblables. Vertus actives, nobles passions, d'une part; et de l'autre, grâces éteintes, charmes séducteurs, oubli du sérieux et des douleurs de la vie, tragiques expiations : tout un côté du grand siècle, une manifestation de l'éternelle nature humaine, si diverse en son unité. Il y aura toujours, dans les ruines du passé, celles où on se redresse avec, sur les lèvres, les mots séculaires, cette fois légitimes : « Je vaux mieux que ces gens »; celles où l'on s'incline, l'admiration allant au bien, au dévouement quelle qu'en soit la formule, la forme passagère. La maison de Lévignac est de celles-ci : on éprouve à l'évoquer une joie douce et forte, quelques divergences dussent-elles se produire sur les détails.

La modeste personnalité de Mme Martin et de ses compagnes valait au moins ce souvenir. Pendant des années, il dut y avoir dans les châteaux, dans les petites villes du Toulousain, peut-être sur des scènes plus larges, quelques centaines de foyers où fleurirent des vertus écloses sous l'œil vigilant des Dames-Noires. Ce serait une autre étude bien attrayante, si nous en possédions les éléments, que de suivre à travers la vie quelques-unes des élèves du « petit Saint-Cyr ». Mais telle est la destinée des choses humaines que les plus utiles, quelquefois les plus hautes, sont les plus cachées. Quand une de

1. Ce qui reste des bâtiments fait partie de la maison de M. Saint-Laurent.

ces œuvres — vie humaine, institution — si voisines de la perfection se révèle à nous, nous en saisissons avec une véritable passion la trace fugitive : ce que les circonstances nous en découvrent éveille en notre imagination la série des événements restés dans l'ombre; et c'est là proprement le charme des reconstitutions historiques. Nous voudrions, cette fois, en avoir traduit la saveur comme nous l'avons éprouvée au cours de notre travail.

J. ADHER.

F. DUMAS.

UNE ÉMEUTE D'ÉTUDIANTS A TOULOUSE

EN 1740.

La vieille Université de Toulouse qui, pendant le Moyen-âge, avait attiré des étudiants de toutes les régions de la France et même de l'étranger, avait encore au dix-huitième siècle une importance considérable. Les étrangers ne fréquentaient plus guère ses auditoires, mais le centre et le sud-ouest de la France lui envoyaient encore de nombreux étudiants. Divers documents permettent de constater qu'il en venait des diocèses de Tulle, de Rodez, de Mende, de Vabres, de Tarbes, d'Agen, etc.; et pourtant les voies de communication étaient rares, souvent en mauvais état, et les moyens de transport étaient presque toujours fort coûteux. Les étudiants en théologie étaient les plus nombreux, on peut en fixer le chiffre moyen à 475, de 1740 à 1750, d'après les registres d'inscriptions, et ce n'était pas toujours les moins bruyants ni les moins agités. Pendant la même période, le nombre des étudiants en droit n'a pas dépassé 400, et celui des étudiants en médecine s'est rarement élevé à 50.

Beaucoup de ces jeunes gens considéraient leur séjour à Toulouse comme une époque de grande liberté, pendant laquelle ils pouvaient se livrer à toutes leurs fantaisies, observer ou violer à leur gré les règlements policiers et universitaires, suivre les cours ou débaucher leurs camarades, préparer leurs examens ou prolonger une existence qui leur paraissait si

agréable. Tous étaient animés d'un grand esprit de solidarité; ils étaient toujours disposés à se soutenir les uns les autres, surtout quand il s'agissait de lutter contre la police, et ces luttes pouvaient être parfois d'autant plus dangereuses que certains étudiants, pour mieux affirmer les prétendus privilèges de leur classe, n'hésitaient pas à porter l'épée et à s'en servir. Souvent ils parcouraient les rues en bandes plus ou moins nombreuses, le jour et la nuit, se livraient à des plaisanteries plus ou moins heureuses, et troublaient le sommeil des paisibles bourgeois.

Le gouvernement, qui réprimait sévèrement tout ce qui pouvait troubler la sécurité publique et qui poursuivait avec une rigueur extrême tout ce qui sentait l'esprit d'association, intervint à plusieurs reprises, dans le courant du dix-huitième siècle, pour rappeler aux étudiants les lois existantes ou même simplement les règlements universitaires. Les nombreux arrêts publiés sur cette question par le Parlement de Toulouse sont la meilleure preuve qu'ils n'étaient pas observés, et que les étudiants en prenaient à leur aise avec la police et la loi. Un premier arrêt du 9 décembre 1702, visant des arrêts antérieurs, interdit « aux écoliers étudiant en la présente ville et en celles de Montpellier et Cahors de porter des épées dans lesdites villes ni dans les classes des universités et collèges d'icelles, à peine contre les contrevenants de n'être admis aux grades qu'en étudiant une année de plus au-delà de celles prescrites par les ordonnances, de plus grande si le cas le requiert, et contre les collégiats [1] de privation de leur place, leur fait défense de se promener dans lesdites classes, d'y parler et faire du bruit pendant les lectures, leur enjoint d'y assister avec silence et modestie et de porter aux professeurs le respect requis à peine de cent sols d'amende pour la première fois et de plus grande en cas de récidive, applicables lesdites peines sur la plainte des professeurs auxquels la Cour enjoint de faire la lecture du présent arrêt, huitaine après qu'ils l'auront reçu,

1. Les collégiats sont les boursiers des collèges.

et de la renouveler tous les ans à l'ouverture des écoles ; enjoint pareillement aux capitouls de la présente ville, maires et consuls de Montpellier et de Cahors, de tenir la main à l'exécution d'icelui et de le faire afficher aux portes des universités et collèges et partout ailleurs où besoin sera ; ordonne que, des contraventions, il en sera enquis dans la présente ville par des commissaires des collèges députés par la Cour, et dans celles de Montpellier et de Cahors, par le premier magistrat royal requis, pour, l'information rapportée à la Cour, être procédé contre les coupables ainsi qu'il appartiendra[1]. »

Pas plus que de nos jours, les professeurs n'aimaient à faire la police par ordre dans leur auditoire, ils tenaient avant tout à entretenir de cordiales relations avec les étudiants, bien convaincus que c'était le meilleur moyen pour exercer sur eux une certaine action. Aussi l'arrêt de 1702 fut-il rapidement oublié, peut-être même ne fut-il jamais appliqué. De nouveaux incidents se produisirent, des querelles éclatèrent entre les étudiants qui continuaient à porter l'épée et les soldats du guet, chargés de la police. Le Parlement crut nécessaire d'intervenir, et le 21 mars 1721 il promulgue un nouvel arrêt contre les étudiants qui n'observent pas les règlements et portent l'épée. Cet arrêt déclare « les contrevenants déchus du temps et bénéfice de leurs études » et les oblige à les recommencer ; ordonne de faire l'appel trois fois de chaque semaine à la fin de la leçon, de marquer les absents et de n'en admettre aucun à l'examen « qu'en rapportant par eux une attestation sur leur assiduité » ; ce certificat devait être délivré par leur professeur. La Cour devait être informée tous les trois mois des contraventions qui seraient commises. L'arrêt devait être lu tous les ans à l'ouverture des lectures et affiché trois jours après la réception dans les universités et dans les collèges[2].

Cet arrêt comportait des sanctions trop sévères pour être exécuté, et on peut affirmer que pas un professeur ne consentit

1. Arrêts du Parlement de Toulouse, reg. 1255, f° 158.
2. Arrêts du Parlement de Toulouse, reg. 1372, f° 487.

à dénoncer à la Cour les contraventions commises par les étudiants. Le dénonciateur se serait exposé à une mise à l'index, et l'Université de Toulouse, au grand détriment de la ville, n'aurait pas tardé à être désertée. L'arrêt de 1721 eut donc le même sort que celui de 1702, il s'ajouta aux précédents et ne fut pas mieux observé. En février 1737, à la suite de troubles qui avaient éclaté dans le collège des Jésuites, on défendit de nouveau aux étudiants de porter des épées et de « faire aucune assemblée ni attroupement de jour ni de nuit sous quelque prétexte que ce puisse être[1] ».

Un incident qui se produisit deux ans plus tard prouve bien que dans la pratique les étudiants considéraient les arrêts du Parlement comme n'existant pas. Le jour de la Fête-Dieu, « sur la porte d'une église et à la vue d'une procession où l'on portait le Saint-Sacrement », un étudiant causa un véritable scandale en maltraitant un pénitent « en sac » et en vomissant contre lui des « injures sales ». Il fut immédiatement appréhendé et, pendant qu'on le conduisait en prison, il cria : « A moi, étudiants! » Aussitôt plusieurs étudiants entreprirent, l'épée à la main, sans succès d'ailleurs, de le délivrer. Le Parlement ajouta un nouvel arrêt à la collection déjà nombreuse des anciens, et il interdit aux étudiants de porter des épées, sous prétexte qu'ils étaient trop prompts à s'en servir[2]. Cet arrêt ne pouvait être oublié quand, en mars 1740, éclata un mouvement qui dégénéra en une véritable émeute d'une gravité exceptionnelle.

La cause occasionnelle de l'émeute fut un incident banal qui se produisit au théâtre et qui passerait aujourd'hui inaperçu. On représentait une comédie ayant pour titre : « La vie est un songe. » Les étudiants, trouvant sans doute qu'on ne leur en donnait pas pour leur argent, troublèrent la représentation par leurs sifflements et leurs cris; les uns demandèrent « la danse de la matelotte et d'autres une autre danse ». Le bruit prit de

1. Arrêts du parlement de Toulouse, reg. 1477, f° 257.
2. Arrêts du Parlement de Toulouse, reg. 1497, f° 79.

telles proportions qu'un des capitouls fut contraint de quitter sa loge et de descendre au parterre pour exhorter les tumultueux à cesser le trouble qu'ils causaient. Les soldats du guet, qui étaient chargés du service d'ordre au théâtre, intervinrent de leur côté, saisirent un étudiant et le rouèrent de coups sans qu'il fît aucune résistance. Les étudiants résolurent de venger l'injure publique qu'ils venaient de recevoir. Il semble même qu'ils furent heureux de saisir cette occasion pour protester contre l'attitude qu'avaient depuis longtemps à leur égard les capitouls et les soldats du guet. Il résulte, en effet, de certaines dépositions, que les étudiants se prétendaient fort maltraités par les capitouls qui les traitaient « de manants, de canailles, de gensaille » ; que cette situation ne pouvait pas se prolonger et qu'il était de l'honneur des étudiants de s'assembler pour adresser des représentations au roi et obtenir de Sa Majesté qu'on leur fît justice. Ils pensèrent, bien à tort, que le meilleur moyen de faire reconnaître ce qu'ils appelaient leurs droits c'était de manifester dans la rue. Le soir même de la représentation troublée et le lendemain, ils « firent des carillons » en ville, cassèrent et enlevèrent des lanternes, parcoururent les principales rues en « conspuant » sans doute les capitouls et la police [1].

Pour donner à leurs réclamations plus de force et d'unité, ils organisèrent une assemblée générale. Des affiches furent apposées dans ce but à la porte des établissements universitaires et des principaux collèges, le 29 mars. Elles furent immédiatement arrachées par la police. Celle qui avait été placée à la porte de l'École de médecine est conservée, à peu près intacte, dans les archives municipales. Elle est écrite en caractères romains, sur papier écolier de 0m32 centimètres de hauteur sur 0m22 centimètres de largeur. Elle est ainsi libellée :

1. Les éléments du présent travail ont été puisés dans les archives municipales de Toulouse : 1° Placards, III, 80 et suiv. ; 2° Police municipale, 1740-1741 ; 3° Annales de Toulouse, tome XI, 429-431 ; 4° Barthez, *Heures perdues* (Bibliothèque municipale, manuscrit n° 699, pp. 56 et suiv.). Quelques renseignements ont été également empruntés aux archives du Parlement, Arrêts criminels, 1740.

DATUM TOLOSÆ

1740

A MESSIEURS

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS

EN DROIT, EN THÉOLOGIE, EN MÉDECINE
ET EN PHILOSOPHIE.

Vu le peu d'intelligence qui règne parmi les étudiants de cette ville et les fâcheux inconvénients qui en proviennent et dont plusieurs ont été les victimes cy-devant, les membres zélés pour la gloire du corps scholastique vous exhortent tous à vous rendre jeudi prochain 31ème de mars, à deux heures après-midi, au pré de 7 deniers, pour remédier à des inconvénients si honteux ; on ne doutte point qu'il n'y en aye parmi vous dont les généreux sentiments ne les portent à s'y rendre.

Approuvé de toute l'Université.

Dès que le syndic de la ville eut été mis au courant par la police des troubles causés par les étudiants et de leur projet d'assemblée générale, il s'empressa d'en informer les capitouls et il leur demanda d'ordonner une enquête sur la plainte qu'il leur adressait.

Il était évident que la police, prévenue par les affiches qu'elle avait arrachées, ferait tous ses efforts pour que la réunion des Sept-Deniers ne pût avoir lieu ; les étudiants avaient quelque raison de le craindre. De plus, deux de leurs professeurs, le sieur Jean Carrière, chirurgien juré de la ville, et le sieur Jérôme Combarieu, professeur de médecine, ayant entendu parler de la réunion projetée, conseillèrent à leurs élèves de ne pas s'y rendre ; Combarieu le leur défendit même expressément. Un avocat au Parlement, Nicolas Tissié, qui était entré en curieux dans la tour du rempart où le professeur Combarieu faisait sa leçon d'anatomie, joignit ses représentations à celles des deux professeurs, il leur dit que l'assemblée constituerait un véritable attroupement et que les attroupements étaient sévèrement punis par la loi. Les étudiants traitèrent ces

réflexions de bagatelles, et dirent qu'il leur était bien permis de s'assembler où ils voulaient.

Malgré la crainte de la police et les exhortations bienveillantes qui leur avaient été adressées, les étudiants se rendirent le 31 mars au pré des Sept-Deniers. En présence de dépositions variées et parfois contradictoires, il est difficile de fixer, même approximativement, le chiffre de ceux qui assistèrent à la réunion. L'un parle de huit cents, un autre de douze cents, un autre de quinze cents étudiants. Ces deux derniers chiffres sont manifestement exagérés, le premier l'est aussi si l'on tient compte du nombre des inscriptions. Peut être des jeunes gens de la ville étaient-ils venus se joindre aux étudiants, en simples curieux, ou même pour leur prêter main-forte en cas d'intervention de la police. Barthés, dans ses *Heures perdues*, dit, en effet, qu'on haïssait mortellement les soldats du guet à cause de leur effronterie et de la manière insolente dont ils se comportaient à l'égard des bourgeois qu'ils maltraitaient dans toutes les occasions. Pourtant, les étudiants avaient pris des mesures pour que des étrangers au corps ne pussent se glisser dans leurs rangs. Ils avaient désigné des commissaires qui avaient des cocardes à leur chapeau et qui étaient chargés du maintien de l'ordre. Quelques-uns d'entre eux se tenaient aux abords du pré et avaient pour mission d'écarter par tous les moyens tous ceux qui n'étaient pas étudiants. Un cordonnier de la rue Peyrolières étant allé avec quelques particuliers, par simple curiosité, au pré des Sept-Deniers, fut obligé de se retirer au plus vite parce que « les jeunes gens lui jetèrent des pierres ». Au contraire, quand il arrivait un jeune homme que les commissaires reconnaissaient pour étudiant, ils lui criaient : « A rang, à rang! » Les esprits étaient très surexcités, beaucoup d'étudiants portaient l'épée, quelques-uns même avaient des armes à feu. L'un de ceux-ci, pour encourager ses camarades à se rendre à l'assemblée, leur disait : « Qu'avez-vous peur? J'ai trois coups à tirer. » Un autre lui répondit : « Et moi, j'en ai quatre. »

Il est difficile de dire sur quels points précis porta la discussion. L'assemblée était évidemment trop nombreuse, trop agitée

pour que le calme pût y régner. Il est vraisemblable qu'un groupe de meneurs avait préparé d'avance un projet de résolution que les étudiants adoptèrent par acclamation. Il résulte de plusieurs dépositions qu'un étudiant en théologie, « un abbé en collet et en manteau court, de taille médiocre, le visage gras, plein, les cheveux courts, frisés, » prononça un discours à haute voix et qu'on l'écouta assez attentivement. Il lut ensuite un papier qui devait contenir l'ordre du jour, et l'assemblée se sépara. L'accusation fit surtout porter son enquête sur le contenu de la harangue de l'abbé; elle soupçonnait qu'il s'agissait de statuts ou règlements « pour soutenir les étudiants et pour le bien commun et particulier d'entre eux »; mais tous les étudiants arrêtés prétendirent n'avoir pas entendu ce que disait l'abbé et, malgré les recherches de la police, l'abbé resta introuvable.

Comment expliquer que les capitouls, chargés de maintenir l'ordre dans la ville, et qui avaient été prévenus par le syndic, par la police et par l'affiche arrachée le 29 mars, qu'une assemblée devait se tenir le 31 mars, au pré des Sept-Deniers, n'aient pris aucune mesure préventive pour l'empêcher? Ils n'ignoraient pourtant pas que la loi interdisait les réunions, surtout les réunions en plein air, sous les peines les plus sévères. La seule raison plausible, c'est qu'ils ne croyaient pas à tant d'audace de la part des étudiants, et quand ils se décidèrent à intervenir, il était déjà bien tard; l'abbé avait pu prononcer sa harangue, sa motion avait été adoptée par l'assemblée. Il était environ trois heures, alors que la réunion avait été convoquée pour deux heures, quand les capitouls sortirent avec les soldats du guet pour aller disperser l'attroupement. Ils firent fermer la porte du Bazacle, postèrent des gardiens sur le pont du canal qui conduisait au petit Graniague et se portèrent au-devant des étudiants. Ils les exhortèrent à remettre leurs épées et à se disperser. Quelques-uns obéirent; quelques curieux ayant droit de porter l'épée consentirent aussi à se laisser désarmer, mais le plus grand nombre persista dans son attitude frondeuse et accueillit à coups de pierres les

capitouls et les soldats. Plusieurs d'entre eux montèrent même, à la faveur d'une brèche, sur le mur de la ville et crièrent à leurs camarades, en lançant des pierres : « Au capitoul ! Au capitoul ! » C'est à ce moment-là qu'un capitoul, M. de Saint-Sernin, fut blessé au visage. Le sieur Fourcade, chirurgien juré, qui examina M. de Saint Sernin le soir même, constata « une plaie transversale située au-dessous de la paupière inférieure vers le grand angle droit, ayant ladite plaie un travers de doigt en sa longueur, accompagnée d'hémorragie, contusion et ecchymose, tant en dedans qu'en dehors des paupières ». La situation devenait grave; les soldats du guet, se voyant débordés, durent, pour contenir les étudiants, les menacer de tirer sur eux. Ce moyen réussit et les étudiants se dispersèrent, heureux et satisfaits sans doute de la victoire qu'ils venaient de remporter. Quatre d'entre eux seulement furent mis en arrestation et écroués dans la prison de l'hôtel de ville : Jean-Pierre Coma, Pierre Dugué, Jean Daroles-Soulery et Privat Raynal. Le soir même, les capitouls interrogèrent l'un de ceux qui s'étaient montrés le plus ardents, le sieur Dugué. C'est lui qui avait dit au cordonnier Vidal de la rue Peyrolières, en lui lançant des pierres : « Que viens-tu faire ici? Retire-toi, cordonnier. » Il répondit tout naturellement qu'il n'avait injurié personne, qu'il n'avait pas lancé de pierres, et tout naturellement aussi, comme on le fait de nos jours en pareille circonstance, il se plaignit des brutalités de la police; il déclara que les soldats du guet donnaient des coups de « harpettes » aux étudiants qui avaient rendu leurs épées, et qu'il avait dit qu'il ne fallait pas maltraiter ceux qui les avaient rendues.

Le lendemain matin, les étudiants résolurent de délivrer leurs quatre camarades et ils organisèrent dans ce but une nouvelle manifestation. Ils commencèrent par décider qu'ils n'assisteraient plus à aucun cours tant que leurs camarades seraient maintenus en prison; ils apposèrent des affiches sur les portes de tous les établissements pour faire connaître cette décision, et, pour s'assurer qu'elle était exécutée, les meneurs parcoururent les écoles et les collèges, afin d'entraîner les

timides et les récalcitrants. Barthez prétend qu'ils allèrent jusqu'à mettre les régents à la porte et à battre ceux qui voulaient entrer. Les Pères Jésuites et les Pères Jacobins vinrent immédiatement informer les capitouls de ce qui s'était passé chez eux; les capitouls mandèrent le sieur Bonneau, lieutenant du guet, et lui donnèrent l'ordre d'aller arracher les placards et affiches. Bonneau quitta aussitôt l'hôtel de ville; il en était à peine sorti que les étudiants, qui s'étaient assemblés sur la place du Capitole, l'attaquèrent par derrière à coups de pierres. Un soldat du guet, nommé Boyer, fut blessé assez grièvement; Bonneau se retourna, l'épée à la main, face aux étudiants, et les menaça pour la seconde fois de faire tirer sur eux s'ils ne cessaient pas de lancer des pierres. Deux étudiants, Jérôme Flottes et Jacques Dunoyers, furent arrêtés et mis en prison.

La situation était devenue tellement grave, les étudiants se montraient si audacieux que les capitouls, pourtant si jaloux de leurs prérogatives, crurent devoir en informer le Parlement. Ils se transportèrent au palais et demandèrent à parler à la Cour; ils furent immédiatement reçus et rendirent un compte détaillé de l'émeute causée par les étudiants. La Cour manda les gens du roi, et le procureur général fit aussitôt le réquisitoire suivant : « Malgré les ordonnances et arrêts interdisant à toutes personnes, de quelque condition qu'elles soient, de s'attrouper et de prendre les armes sans permission légitime, on affiche des placards aux portes des écoles de l'Université, des collèges de Toulouse et autres lieux pour convoquer une assemblée de la jeunesse et des écoliers hors la porte de la ville, vers le pré appelé Sept-Deniers; en conséquence de cette convocation, les écoliers de Toulouse s'attroupèrent le jeudi 31 mars, portant leurs épées et autres armes, en telle sorte que les capitouls étant allés avec leur main-forte sur les lieux pour dissiper cet attroupement séditieux, ils auraient trouvé une révolte et une désobéissance marquées; leur autorité légitime fut méprisée, et on tira sur eux des pierres dont un des capitouls fut grièvement blessé à la joue droite; et quoique ce trouble ait été dissipé et que quelques-uns d'entre

eux aient été désarmés et constitués prisonniers, nonobstant la procédure commencée contre quelques-uns, cette troupe tumultueuse a bien osé investir aujourd'hui l'hôtel de ville; attentat, révolte, attroupement criminels, à raison desquels il convient à l'ordre et à la sûreté publiques de prévenir les suites et punir les coupables. C'est pourquoi le procureur général requiert la Cour d'enjoindre aux capitouls de continuer la procédure par eux commencée et d'en rendre compte à la Cour; faire défense aux écoliers et à toutes personnes de s'assembler, sous peine de la vie; enjoindre à ceux qui se sont assemblés de se séparer sous la même peine; ordonner que le prévôt et les habitants prêteront main-forte aux capitouls pour l'exécution du présent arrêt, sous peine de désobéissance; faire défense à tous les écoliers étudiant dans les écoles ou dans les Facultés de l'Université de porter l'épée ès-dits lieux ni ailleurs, dans la ville et gardiage, sous les peines portées par les précédents règlements et de punition corporelle et d'en être enquis, pour, l'information faite et rapportée, être par le procureur général pris telle conclusion qu'il avisera et par la Cour ordonner ce qu'il appartiendra, ordonner en outre que l'arrêt que la Cour rendra sera publié à la diligence des capitouls et affiché partout où besoin sera. » La Cour, séance tenante, fit droit aux réquisitions du procureur général et rendit un arrêt conforme. Les capitouls le firent imprimer le soir même, et le lendemain l'officier municipal l'apposait sur les murs de la ville; mais à mesure qu'il affichait, les étudiants enlevaient les placards, ils l'insultaient, le menaçaient, si bien que le malheureux afficheur fut obligé de se retirer.

Conformément à l'arrêt de la Cour, les capitouls, qui avaient dans leurs attributions la police criminelle inférieure, continuèrent l'enquête qu'ils avaient commencée dès le 31 mars. Ils interrogèrent d'abord plusieurs de ceux qui avaient assisté en simples curieux au mouvement du 31, puis les soldats du guet qui avaient pris part à la répression de l'émeute. Tous les témoins, suivant l'usage, prêtèrent serment sur les évangiles, jurèrent de dire la vérité et déclarèrent qu'ils n'étaient ni

parents, ni alliés, ni serviteurs ou domestiques d'aucune des parties. Les dépositions des curieux n'apportèrent pas beaucoup de lumière aux capitouls. Le sieur Jean-Baptiste Fortié, avocat au Parlement, âgé de vingt-quatre ans, déclare qu'il a vu beaucoup de monde vers le moulin du Bazacle, sur le pont du canal, mais craignant quelque événement fâcheux, car les gens assemblés poussaient déjà de grands cris, il est rentré chez lui. Voilà au moins un jeune homme prudent et sage. Les sieurs Mingelle, portier du capitoulat de la Pierre; le sieur Jean Lacroix, maître-cordonnier, domicilié rue de la Pomme; le sieur Jean-Paul Vidal, autre cordonnier, logé rue des Peyrolières; les sieurs Jean-Pierre Rapas et André Laban, maîtres-boulangers, ne font guère que confirmer ce qu'on savait déjà par la police. Le sieur Carrière, chirurgien-juré, a visité, le 1er avril, à neuf heures du matin, le soldat du guet Boyer, qui venait d'être blessé. Il le trouva assis sur une chaise auprès du feu, ayant la tête ensanglantée, « avec une plaie longue d'environ un pouce et large d'un demi-travers de doigt, pénétrant jusqu'au crâne, située à la partie moyenne supérieure du pariétal gauche ». Il juge que la blessure a été faite avec un instrument contondant, comme caillou, bâton et autres pouvant faire le même effet. Il le pansa à l'eau-de-vie et le soigna pour prévenir les accidents dont les plaies de cette espèce sont ordinairement suivies. Il estime que la plaie pourra être guérie dans quinze jours, sauf les accidents.

Les dépositions de la police furent accablantes pour les étudiants. Le lieutenant Bonneau et les soldats du guet Jacques Lasselve et Raymond Mellay, dit « la Grandeur », constatent que les étudiants ont injurié les capitouls et leur ont lancé des pierres; tous ceux qui ont été arrêtés ont été saisis en flagrant délit. Un seul soldat est en contradiction avec son chef et ses camarades, il déclare, en effet, qu'il a arrêté un étudiant le 1er avril et que, lorsqu'il le saisit, l'écolier « ne faisait rien et avait les bras croisés ».

Quand les témoins à charge eurent été entendus, on interrogea les inculpés. Tous déposèrent à peu près dans le même

sens : ils ne savent pas pourquoi on se réunissait au pré des Sept-Deniers; ils n'ont pas entendu la harangue que prononçait l'abbé en collet et en manteau court; ils ne le connaissent pas; ils n'ont pas lancé de pierres aux capitouls. Le vrai coupable, il fallait s'y attendre, c'est la police qui a maltraité les étudiants, et l'un d'eux déclare même qu'il a déposé une plainte contre le lieutenant Bonneau pour les mauvais traitements qu'il lui a fait subir.

Un premier interrogatoire eut lieu le 1er avril. Jean Daroles-Soulery déclare qu'il alla, hier, après-midi, d'abord au jeu de paume, puis au pré des Sept-Deniers, mais uniquement pour se promener; il n'a pas jeté de pierres puisqu'il était déjà arrêté quand on commença à en jeter; il a reconnu parmi les attroupés presque tous les étudiants du collège des Jésuites, mais il ne sait pas leurs noms.

Privat Raynal, clerc tonsuré, âgé de vingt-deux ans, dit qu'il s'était rendu hors la porte du Bazacle pour jouer au mail avec deux écoliers de son pays, et qu'il avait avec lui les deux enfants de Capoulat, boulanger, dont il est précepteur; il ajoute qu'il a été arrêté à la porte du Bazacle au moment où il allait rendre le mail à la portière.

Jean-Pierre Coma, natif d'Areu, de la vallée d'Aure, étudiant en philosophie au collège des Jésuites, déclare qu'il est allé au pré des Sept-Deniers par curiosité; il y vit sept ou huit cents écoliers qui criaillaient sans s'entendre. Les uns étaient abbés, les autres portaient épée, d'autres étaient des séculiers sans être armés; il n'a pas entendu ce que disait l'abbé qui haranguait l'assemblée, il ne le connaît pas, il l'a vu seulement deux fois dans la cour des Jésuites; il n'a pas jeté de pierres.

Jacques Du Noyers, étudiant en philosophie au collège de l'Esquile, âgé de dix-neuf ans, natif d'Alères, diocèse de Comminges, déclare qu'il est allé aux Sept-Deniers par curiosité et que ce matin il est allé en classe comme d'habitude, mais que les étudiants des Jésuites sont venus à l'Esquile enfoncer les portes et faire sortir les écoliers; il est allé ensuite place du Capitole, il n'a vu jeter qu'une seule pierre sur les soldats

du guet, ce n'est pas lui qui l'a jetée, et il ne sait pas non plus qui l'a jetée.

Jérôme Flottes, fils de Jacques Flottes, bourgeois de Rabastens, âgé de vingt-quatre ans, déclare qu'il n'est à Toulouse que depuis huit jours pour faire une retraite aux Jésuites; il a été arrêté au moment où il rentrait chez lui en venant de porter des lettres au porteur d'Albi; il n'a connu aucun des étudiants attroupés parce qu'il ne les regardait pas de peur qu'on ne lui coupât le visage de quelque coup de pierre.

Ce premier interrogatoire, qui n'avait donné aucun résultat bien précis, fut suivi de plusieurs autres ainsi que de confrontations avec les témoins à charge. Coma, mis en présence du lieutenant Bonneau, déclara qu'il ne s'était pas disputé avec les soldats du guet, comme l'affirmait Bonneau, mais qu'ayant été fixé par un soldat, il le fixa à son tour, « ce que le soldat ayant trouvé mauvais le menaça de le frapper, ce qu'il fit tout de suite sans que lui, accusé, fît aucun semblant de se défendre, et qu'à ce moment le sieur Bonneau arriva et le fit arrêter. Il pria le sieur Bonneau de lui faire rendre justice, attendu qu'il ne s'était rendu coupable de rien; mais Bonneau refusa de l'entendre ». La déposition est assez vraisemblable. Les choses ne se passent pas différemment aujourd'hui : la police n'aime pas plus à être narguée qu'au dix-huitième siècle, et les chefs couvrent toujours leurs subordonnés.

Privat-Raynal est confronté avec les cordonniers Lacroix et Vidal, qui tous deux le reconnaissent pour l'avoir vu le 31 mars. Ils constatent qu'il portait un mail et qu'il ne risquait pas, leur dit-il, d'être pris pour un attroupé puisqu'il venait de jouer au mail.

Jean-Pierre Dugué, étudiant chez les Jésuites, a été reconnu par les cordonniers parce qu'il portait des olivettes à son habit; il a été arrêté sur l'ordre des capitouls comme étant l'un des chefs de l'émeute. Il n'hésite pourtant pas à déclarer, en présence de ses accusateurs, qu'il est allé aux Sept-Deniers uniquement par curiosité, qu'il a été arrêté avant que M. de Saint-Sernin fût blessé et qu'il lui donna même des

secours. A l'entendre, il aurait eu presque droit à des félicitations à cause de sa généreuse conduite envers le capitoul blessé.

La confrontation de Jérôme Flottes avec le lieutenant Bonneau est assez intéressante parce qu'elle nous donne des indications précises sur les mœurs policières de l'époque. Flottes reproche à Bonneau de l'avoir maltraité à coups de plat d'épée et de l'avoir fait maltraiter à coups de harpettes par les soldats qui, ne se contentant pas de l'avoir maltraité avant son arrestation, le maltraitaient encore lorsqu'il fut arrêté; il a été si meurtri des coups qu'il a reçus qu'il a été obligé de se faire soigner par ordonnance de M. Labroquer; il a, d'ailleurs, porté plainte contre le lieutenant Bonneau et contre les soldats, et il demande une enquête qu'on lui a ci-devant refusée. Flottes a été tout simplement « passé à tabac ». Ce traitement était d'autant moins justifié que Flottes offre de faire prouver qu'il n'a pas lancé de pierres et qu'il est resté les bras croisés. Sa déposition est contredite par le lieutenant Bonneau, qui confirme que Flottes fut arrêté parce qu'il lui avait fait face à coups de pierres, mais il nie lui avoir donné aucun coup ni avoir ordonné à aucun soldat de le frapper; il vit cependant un soldat lui donner un coup de harpette au moment où il lançait la dernière pierre.

Du Noyers, comme son camarade Flottes, déclare qu'il a été arrêté « ayant les bras croisés ».

Les capitouls se trouvaient donc en présence d'affirmations contradictoires, et il était difficile de préciser le rôle qu'avait joué chacun des inculpés dans les événements du 31 mars et du 1er avril; mais aucun doute n'était permis en ce qui concernait la violation de la loi sur les attroupements et des arrêts du Parlement sur la discipline universitaire. Les attroupements étaient formellement interdits sous les peines les plus sévères; par conséquent, le seul fait d'avoir assisté à la réunion des Sept-Deniers mettait les inculpés en mauvaise posture. De plus, l'accusation prétendait que le but de la réunion était de soustraire les étudiants à la juridiction des capitouls et à celle des autres juges, « de nommer des officiers devant lesquels

leurs causes seraient commises tant en matière de discipline que pour autres affaires et incidents civils et criminels qui pourraient se mouvoir entre eux, et en ce faisant ils avaient attaqué la puissance royale à laquelle seule il appartient d'établir des juges et des juridictions». Une semblable accusation paraît bien invraisemblable et presque grotesque, et il eût fallu aux étudiants une certaine dose de naïveté qu'ils n'ont jamais eue à aucune époque pour supposer qu'on laisserait fonctionner librement la juridiction qu'on les soupçonnait de vouloir établir. Aussi, sur ce point là, ils purent justement répondre que l'accusation était sans fondement ; quelques-uns même n'altéraient certainement pas la vérité en déclarant qu'ils ignoraient complètement ce qu'on allait faire aux Sept-Deniers. Mais pouvaient-ils ignorer que les attroupements étaient interdits? Sans doute, à cette époque comme de nos jours, tout Français était censé connaître la loi; mais les lois étaient si compliquées, si obscures, elles comportaient tant d'exceptions qu'il était bien permis à de jeunes étudiants qui n'étaient pas encore sortis des collèges de ne pas les connaître à fond. Aussi, quand on leur demande s'ils ne savent pas que les attroupements sont défendus et regardés comme crime d'Etat, s'ils ne savent pas que la rébellion à justice, à force ouverte, est regardée comme un crime de lèse-majesté, l'un répond qu'il n'en savait rien; l'autre croit que les assemblées n'étaient interdites que la nuit; un autre, enfin, ayant entendu dire que les affiches convoquant les étudiants à une assemblée n'étaient qu'un « poisson d'avril», répond qu'il n'est allé aux Sept-Deniers que pour s'assurer si on ne l'avait pas trompé.

Quelques renseignements vagues et sans valeur furent fournis par une catégorie de témoins qui, sans être compromis dans l'affaire, y étaient cependant intéressés dans une certaine mesure. Plusieurs jeunes gens de noble naissance étaient, en effet, allés au pré des Sept-Deniers, le 31 mars. Ils furent pris pour des étudiants, et les soldats du guet les obligèrent à remettre leurs épées, qui furent déposées au greffe et placées sous scellés. Ils les réclamèrent pendant l'instruction, affirmant

tous sur l'honneur qu'ils avaient assisté en curieux à la manifestation, et elles leur furent rendues sans difficulté. De ce nombre étaient : noble Joseph Jacoubet, écuyer, seigneur de Mazières, habitant Sainte-Livrade en Agenais, qui était venu à Toulouse pour se perfectionner dans les exercices des armes et autres convenables à sa naissance; le sieur Dèze, écuyer; le sieur Mestre, écuyer; le sieur de Montferriol, écuyer, et le sieur Barres de Raissac, écuyer.

Quand l'instruction fut terminée, le procureur du roi conclut que, vu les aveux faits par les sieurs Dugué, Coma et Flottes, ils doivent être condamnés à être bannis de la ville et banlieue pendant trois ans et qu'on doit leur défendre de rompre leur ban sous peine de punition corporelle, et, à l'égard de Privat Raynal, de Pierre Du Noyers et de Jean Daroles-Soulery, en ce qui concerne l'instance d'excès, qu'ils doivent être mis hors de cour et de procès, sans préjudice du décret de prise de corps et de son exécution.

Les conclusions du procureur avaient été déposées le 10 avril, et c'est le 12 que les capitouls rendirent leur jugement. Nous connaissons d'une manière précise l'avis de chacun d'eux. Dutoron, rapporteur, était d'avis de condamner Dugué et Flottes à cinq ans de bannissement de la ville et banlieue; Coma, à deux ans et, en outre, chacun à 200 livres d'amende envers la ville et solidairement aux dépens; de mettre hors de cause et de procès, dépens compensés, le nommé Soulery, et de relaxer sans dépens les sieurs Raynal et Du Noyers; de décréter de prise de corps les sieurs Bussel, Tapie, Curie, Anglade, que la police n'a pu retrouver; de rendre les épées aux sieurs Montferriol, Dèzes, Barres de Raissac, Jacoubet et Mestre, et de confisquer les sept épées restantes en faveur de l'hôpital.

Fitte, avocat, assesseur, a été d'avis de condamner Du Noyers et Soulery en 100 livres d'amende chacun; Coma, en deux ans d'abstention et en 100 livres d'amende; Flottes, en 50 livres de dommages et intérêts envers Boyer, soldat du guet, et Dugué à deux ans de bannissement de la ville et banlieue, 100 livres d'amende, et, en outre, de condamner les susnommés

à venir dans le grand Consistoire faire réparation à Messieurs les Capitouls et aux dépens solidairement; de relaxer Raynal, dépens compensés, et de décréter de prise de corps les nommés Bussel, Tapie, Curie et Anglade. Les épées restantes devaient être confisquées.

Sicard, avocat, capitoul, a été d'avis de condamner Dugué à un an de prison; Coma, à six mois de prison; Soulery, à trois mois de prison; Flottes, à six mois de prison, et tous quatre à faire une satisfaction à Messieurs les Capitouls dans le petit Consistoire; de relaxer Raynal et Du Noyers sans dépens, et de condamner les sieurs Dugué, Soulery, Coma et Flottes solidairement aux dépens; de rendre les épées demandées; de confisquer les autres et de décréter de prise de corps les nommés Bussel, Tapie, Curie, Anglade, sans préjudice de l'exécution du décret de prise de corps contre les défaillants.

Lozes, écuyer, capitoul, a été d'avis de condamner Dugué, Coma et Flottes à deux ans de bannissement de la ville et banlieue; Soulery à deux ans d'abstention, tous quatre à faire une satisfaction à Messieurs les Capitouls, et aux dépens; de mettre hors de cour et procès Raynal et Du Noyers; de décréter de prise de corps Bussel, Tapie, Curie et Anglade; de rendre les épées demandées et de confisquer les autres.

Gaillard, écuyer, capitoul, a été d'avis de condamner Dugué à quatre mois de prison; Soulery et Flottes, à trois mois de prison; Coma, à un mois de prison, et de faire une satisfaction à Messieurs les Capitouls, et aux dépens; de mettre hors de cour et procès Raynal et Du Noyers; de décréter de prise de corps Bussel, Tapie, Curie et Anglade; de rendre les épées demandées et de confisquer les autres.

Desclaux, capitoul, a été d'avis de condamner Dugué à faire amende honorable devant la porte de l'hôtel de ville, et pareille amende honorable devant la porte de l'église Saint-Etienne, et au bannissement de la ville et banlieue pour trois ans; Flottes et Coma en un an d'abstention, et de mettre hors de cour et procès Raynal, Du Noyers et Soulery; de rendre les épées demandées et de confisquer les autres.

Miégeville, avocat, capitoul, a été d'avis de condamner Dugué en deux ans de bannissement de la ville et banlieue; Coma, Soulery et Flottes en une année d'abstention de la ville et banlieue, et, en outre, de condamner ledit Flottes en 50 livres de dommages et intérêts envers Pierre Boyer, soldat du guet; de condamner Dugué, Coma, Soulery et Flottes à venir dans le petit Consistoire faire une satisfaction à Messieurs les Capitouls, et de les condamner solidairement aux dépens; de mettre hors de cour et procès, dépens compensés, les sieurs Raynal et Du Noyers; de décréter de prise de corps les nommés Bussel, Tapie, Curie et Anglade, sans préjudice de l'exécution du décret de prise de corps contre des inconnus; de rendre les épées demandées et de confisquer les autres.

De Comynihan, avocat, capitoul, chef du Consistoire, a été d'avis de condamner Dugué à trois ans de bannissement de la ville et banlieue; Coma, Soulery et Flottes à deux ans de bannissement de la ville et banlieue, et les quatre susnommés à venir dans le petit Consistoire faire une satisfaction à Messieurs les Capitouls; de condamner Flottes à 50 livres de dommages et intérêts envers Pierre Boyer, soldat du guet; de condamner, en outre, Dugué, Coma, Soulery et Flottes aux dépens solidairement; de mettre hors de cour et procès Raynal et Du Noyers; de décréter de prise de corps les nommés Bussel, Tapie, Curie et Anglade, sans préjudice de l'exécution du décret de prise de corps contre les inconnus; de rendre les épées demandées et de confisquer les autres.

Les capitouls étaient à peu près d'accord pour reconnaître les coupables, mais ils étaient loin de s'entendre sur la nature et le degré de la peine. Sicard, qui était allé au pré des Sept-Deniers avec M. de Saint-Sernin, qui avait failli lui aussi être blessé, se prononçait pour la peine la plus sévère; mais il finit par se rallier à l'avis de Miégeville, ainsi que Dutoron, Gaillard et Desclaux, et la sentence fut rendue conformément à cet avis. On précisa un peu mieux le caractère de l'amende honorable que les condamnés devaient venir faire devant le petit Consistoire. Ils devaient dire et déclarer à Messieurs les Capi-

touls que, « témérairement et mal à propos, ils s'étaient trouvés à des assemblées convoquées illicitement, qu'ils avaient causé des émeutes, qu'ils leur avaient désobéi et résisté, qu'ils leur demandaient pardon et excuse ».

Les étudiants firent immédiatement appel de la sentence des capitouls, et le jour même ils furent conduits des prisons du Capitole dans celles des Hauts-Murats[1] et interrogés devant la Cour. Il était difficile d'aller plus vite. L'interrogatoire des accusés ne présente aucun intérêt; les étudiants conservèrent toujours le même système de défense : ils n'ont rien fait, ils ne savent rien. On peut relever cependant un détail digne d'être noté dans l'interrogatoire de Dugué. On lui demande pourquoi il ne se présente pas devant la Cour avec le même habit qu'il portait lorsqu'il fut arrêté, l'habit de peluche avec des boutons à olivettes qui l'avait si bien fait reconnaître par les cordonniers; il répond qu'il n'a eu d'autre dessein en quittant cet habit que de se garantir de la vermine dont il était couvert, et qu'il a envoyé ledit habit chez Abadie, rue des Augustins, où il logeait, pour le nettoyer.

Les prisons du Capitole n'étaient donc pas mieux tenues que la plupart des geôles municipales. Une enquête qu'on fit sur leur situation à peu près à la même époque démontra la nécessité de les démolir tant elles laissaient à désirer.

La cour, sans s'arrêter aux détails de l'affaire, cassa toute la procédure des capitouls pour vice de forme. En effet, l'un des capitouls, qui siégea le jour où le jugement fut rendu, le sieur Dutoron, avait rempli, au début de l'affaire, lorsque furent affichés les placards convoquant les étudiants au pré des Sept-Deniers, les fonctions de ministère public. Il remplaçait à ce moment-là le syndic de la ville qui était absent, et c'est lui qui, en cette qualité, avait demandé une enquête sur la conduite des étudiants. L'arrêt de cassation fut rendu le 6 mai; il était ainsi formulé : « La Cour, vu la procédure faite par les capi-

1. Les Hauts-Murats étaient situés sur l'emplacement actuellement occupé par la prison militaire.

touls de Toulouse, à la requête de maître Dutoron, en qualité de syndic de la ville, et continuée à la requête du procureur du roi, sans avoir égard à l'ordonnance des dits capitouls du 31 mars dernier, rendue au rapport du sieur Dutoron, écrous et décrets qu'elle a cassés et casse, le tout ce qu'en conséquence s'en est ensuivi, ensemble la sentence définitive du dit jour 12 avril, rendue au rapport du sieur Dutoron, ordonne que le dit Dutoron rendra et restituera sur l'heure du commandement les entières épices de la sentence et jusques à y avoir satisfait demeurera interdit des fonctions de sa charge, sauf au procureur général du roi à poursuivre l'accusation en question ainsi qu'il avisera, a fait et fait la dite Cour inhibitions et défenses, tant au dit Dutoron qu'à tous autres, d'être rapporteurs ni juges des procès et procédures dans lesquels ils auront présenté à leur nom des requêtes en enquis, à peine de nullité, cassation et autres arbitraires, dépens compensés. »

Le procureur général, estimant sans doute que la prison subie par les étudiants depuis le jour de leur arrestation jusqu'au 6 mai était une peine suffisante, ne jugea pas à propos de poursuivre l'accusation et l'affaire fut classée.

Le corps des étudiants toulousains, qui fait preuve dans cette affaire d'un véritable esprit de solidarité, dut éprouver une réelle satisfaction, non pas seulement à cause de la bienveillance du procureur général, mais aussi parce que l'arrêt de la Cour était presque une injure pour l'un des capitouls, et leur donnait à tous une leçon de droit. C'était presque une vengeance pour les étudiants. Les études, qui avaient été brusquement interrompues dans tous les collèges, venaient de reprendre leur cours ordinaire, et si les journées du 31 mars et du 1er avril 1740 laissaient un mauvais souvenir dans l'esprit de quelques professeurs et des capitouls, les étudiants pouvaient, au contraire, les considérer comme une preuve que l'entente était parfaite entre eux quand il s'agissait de défendre leur cause.

F. Dumas.

Pierre MÉDAN.

UN GASCON PRÉCURSEUR DE RACINE

LA MORT DE MITHRIDATE DE LA CALPRENÈDE ET LE *MITHRIDATE* DE RACINE

Quand Racine, au mois de janvier de l'année 1673, fit représenter, sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, sa tragédie de *Mithridate*, ses ennemis et ses rivaux profitèrent sans doute de l'occasion qui leur était offerte de dénigrer encore une fois le génie du poète, en mettant en doute l'originalité de ses conceptions. Ils se gardèrent, j'imagine, d'oublier que, dans le choix de ce sujet, Racine avait eu un devancier, Gautier de Coste, seigneur de la Calprenède, dont *La Mort de Mithridate* fut jouée à la fin de 1635, et imprimée en 1637[1]. La critique impartiale ne doit négliger aucune indication; c'est un devoir pour elle de soumettre les chefs-d'œuvre même à son enquête rigoureuse, de remonter à leurs sources, d'établir ce qu'ils doivent aux œuvres antérieures et de dégager ainsi, en toute connaissance de cause, la véritable originalité de leur auteur. Aussi croyons-nous que l'étude de la tragédie de La Calprenède n'est pas inutile pour mieux connaitre celle de Racine, et que, de notre enquête, nous pourrons tirer des conclusions plus générales sur l'intérêt de la conception tragique de nos classiques comparée à celle de leurs devanciers.

1. *La Mort de Mithridate*, tragédie, à Paris, chez Anthoine de Sommeville, au Palais, dans la petite salle, à l'Escu de France, MDCXXXVII, avec privilège du Roy.

I.

La première scène de *La Mort de Mithridate* se passe dans le camp des Romains. Pompée promet au fils de Mithridate, Pharnace, traître à la cause de son père, le trône du vieux roi du Pont et l'amitié romaine. Pharnace jure fidélité à ses nouveaux alliés; il affirme son dévouement pour le Sénat en termes énergiques, puis il quitte la scène avec son protecteur, tandis qu'on tire un rideau et qu'apparaît une salle du palais de Mithridate. L'éternel ennemi de Rome s'entretient avec sa femme Hypsicratée; dans un long discours, il rappelle ses exploits guerriers de jadis : les armées romaines tant de fois bravées et défaites, les plus vaillants généraux tant de fois repoussés. Mais la trahison de son fils a ruiné ses espérances : tout est perdu désormais. Cependant, il envisagerait l'approche de la mort sans se plaindre, s'il n'avait conscience d'avoir entraîné Hypsicratée dans son malheur. « Tu devrais me haïr, lui dit-il, car moi seul ai causé ta perte; je meurs de te voir souffrir avec moi,

Et si je souffrois seul, je souffrirois bien moins.

La femme de Pharnace, Bérénice, vient interrompre ces effusions. Mithridate lui propose d'aller rejoindre son époux; mais elle refuse noblement, déclarant qu'elle partagera le sort du roi et de sa famille. Enfin, Ménandre, chef de la cavalerie de Mithridate, annonce à son maître que les murs de Sinope sont déjà assiégés par l'armée romaine unie à celle de Pharnace; celui-ci promet la vie sauve et le pardon aux citoyens qui se déclareront pour lui; tous semblent disposés à soutenir la cause du traître :

Mesmes les plus mutins l'appellent desjà roy.

Les deux premières scènes du deuxième acte se passent

dans le palais. Hypsicatrée, « l'invincible Amazonne », obtient de son époux la grâce de combattre à ses côtés dans la bataille qui va s'engager. Son courage excite l'admiration des filles du roi, Mithridatie et Nise, à qui Bérénice vient adresser une prière : « Tuez-moi, leur dit-elle, vous vous vengerez ainsi de Pharnace. » Mais ses deux belles-sœurs l'assurent, au contraire, de leur affection :

> Le mal qui nous afflige en sera moins funeste
> Si, parmy nos malheurs, vostre amitié nous reste.

La scène III montre de nouveau le camp romain. Pompée, qu'un ordre pressant du Sénat rappelle à Rome, prend congé de Pharnace, après lui avoir remis le commandement de toutes les troupes, et le traître confie à Emile, capitaine romain, que son seul regret est de n'avoir aucune nouvelle de Bérénice; il redoute, en effet, pour elle les fureurs de son père ;

> J'offense Mitridate, il se peut bien vanger,
> Et desjà ce cruel exerce sa malice,
> Et, pour punir Pharnace, afflige Bérénice.

Emile l'exhorte à la constance, lorsqu'un soldat vient annoncer que Mithridate et Hypsicratée ont fait une sortie et attaqué le camp.

La suprême tentative du roi a été vaine, et la première scène du troisième acte le présente entouré de sa femme et de ses filles, qui s'efforcent de lui faire partager leur dernière espérance : Bérénice essaiera d'attendrir par ses supplications le cœur de son mari. Une tapisserie est tirée et l'on voit la jeune femme, du haut des remparts, adjurer Pharnace de renoncer à son projet criminel; malgré ses supplications, celui-ci persiste dans sa résolution. Alors, résistant aux doux souvenirs « de *ces* feux innocens dans *leurs* âmes conceus » évoqués par son mari, elle se retire résolue à mourir avec Mithridate et sa famille.

Une dernière humiliation est réservée à Mithridate. Le quatrième acte est rempli par les hésitations du roi qui, refusant

d'abord de demander la vie à celui qui la lui doit, s'y détermine pour complaire à Hypsicratée, et par la grande scène entre le père et le fils. Mais à son père, comme à Bérénice, Pharnace déclare qu'il lui est impossible de reculer. Tout espoir est donc perdu, et, quand le rideau se lève sur le cinquième acte, on voit le roi, sa femme et ses deux filles réunies autour d'une table sur laquelle est déposée une coupe remplie de poison. Mithridate boit le premier, puis la coupe circule de mains en mains. Bérénice, malgré les prières d'Hypsicratée et de ses belles-sœurs, refusant la vie au prix d'une lâcheté, suit leur exemple. Bientôt toutes s'affaiblissent et expirent, tandis que le poison reste sans effet sur Mithridate. Les Romains forcent les portes du palais, et le vieux roi, pour ne pas tomber vivant entre leurs mains, se perce de son épée. Le rideau tombe sur le désespoir de Pharnace.

II.

Tel est le fond de la tragédie de La Calprenède. Nous avons voulu dans notre analyse — même au prix de quelque prolixité — ne laisser de côté aucun des éléments de l'action, et, cependant, comme elle paraît vide et traînante, si nous songeons à celle de la tragédie de Racine! Est-ce parce que dans son *Mithridate* Racine a introduit plus d'événements, plus de faits extérieurs que La Calprenède? A vrai dire, nous n'en trouvons que deux : l'arrivée imprévue du roi au deuxième acte, et la révolte de Pharnace au quatrième. D'où vient donc que l'action de la tragédie de Racine paraît autrement vivante que celle de La Calprenède? C'est qu'elle est remplie tout entière par le développement progressif des passions des personnages : la jalousie de Mithridate, l'amour de Monime pour Xipharès. Dans *Mithridate*, en effet, comme dans toutes les tragédies de Racine, l'action est psychologique. On sait avec quel art minutieux, mais en même temps avec quelle variété, Racine a pénétré jusque dans les profondeurs les plus se-

crètes de l'âme de son Mithridate, d'abord plein de soupçons, puis tour à tour rusé ou brutal, couvrant sa jalousie d'amant féroce d'un voile de paternelle sollicitude ou la laissant éclater dans toute sa fureur. Combien touchantes sont, chez Monime, ces alternatives d'espérance quand elle croit à la mort de Mithridate, de résignation après son retour imprévu, de bonheur renaissant et enfin de désespoir après l'indigne stratagème du despote! Et combien cette action, qui, presque tout entière, se passe dans l'âme des personnages, est émouvante et bien remplie!

Dans sa tragédie, au contraire, La Calprenède semble avoir borné son ambition à réaliser en tableaux la matière de l'histoire. Sa préface, qui annonce le plus grand respect pour la vérité historique, le montre surtout préoccupé de paraître bien informé sur son sujet : « Quelqu'un s'estonnera peut-estre que j'aye changé et adjousté quelque chose à l'histoire. Mais je le prieray de croire que je l'ay leüe, et que je n'ay pas entrepris de descrire la mort de Mitridate, sur ce que j'ay ouy dire de luy à ceux qui vendent son baume sur le Pont-Neuf. » Aussi, l'action de sa tragédie n'est-elle pas psychologique, mais historique : au lieu de représenter la crise d'une âme, il met sur la scène un tableau de chronique.

Cette conception de la tragédie a produit des conséquences fâcheuses : le vide de l'action et sa froideur. Il n'y a que deux événements dans la pièce de La Calprenède, comme dans celle de Racine : la défaite de Mithridate entre le deuxième et le troisième acte, et sa mort au cinquième. Mais nous savons que Racine, dédaigneux des complications de l'intrigue, fonde l'action tragique sur l'étude minutieuse et féconde des sentiments, et non sur l'abondance des événements extérieurs. Un auteur, au contraire, qui conçoit la tragédie comme un tableau d'histoire, peut difficilement remplir le cadre d'une pièce en cinq actes avec un aussi petit nombre de faits : l'action risque fort de paraître languissante, et c'est bien le défaut essentiel de celle de *la Mort de Mithridate*.

On a pu remarquer, à la simple lecture de l'analyse de la

pièce, que le premier et le deuxième acte sont remplis par une série de longues conversations, dans le camp romain, entre Pompée et Pharnace, Pharnace et Émile, et dans le palais de Mithridate, entre le roi et sa famille, Bérénice et ses belles-sœurs. Dans les expositions de Racine, il n'est point de détail qui n'ait son importance, et nous nous bornerons à rappeler le modèle admirable qu'il nous a donné dans l'exposition de *Bajazet;* dans les deux premiers actes de La Calprenède, que de longueurs, que de paroles inutiles! Est-il vraisemblable que, dans sa situation désespérée, Mithridate perde son temps à énumérer à sa femme toutes ses victoires sur les Romains? Il semble que La Calprenède admire lui-même son érudition, qu'il se plaît à étaler une science historique de fraîche date quand il fait allusion au stratagème par lequel le roi du Pont réussit un jour à échapper à Pompée[1]. Que dire encore de ces longues protestations d'amour, de ces couplets d'élégie tendrement murmurés par le vieux roi auprès d'Hypsicratée, qui, si désespérément, ralentissent la marche du drame? Quelle progression, enfin, peut-on trouver dans cette action jusqu'au troisième acte?

Dans ce troisième acte, en effet, l'auteur a su introduire quelque élément de vie; l'action se ranime, secoue sa torpeur; mais c'est précisément grâce à l'insertion dans la trame historique d'une scène dont l'histoire ne lui fournissait pas les données, la grande scène entre Pharnace et sa femme. Heureuse inconséquence d'un auteur qui se pique de tant de fidélité à l'histoire! Bérénice, dans cette scène, nous révèle le secret de son âme douloureuse, mais fière de sa noble souffrance; et c'est l'introduction de cet élément psychologique qui réveille l'intérêt assoupi et ranime l'action languissante. Il en est de même, au quatrième acte, de la grande scène entre Mithridate et Pharnace, où le père rappelle à son fils tous ses bienfaits et les droits qu'il croit avoir à sa reconnaissance, où le fils essaie de convaincre son père de l'impérieuse nécessité qui l'a forcé

1. Voir I, 2.

à déserter une cause désormais perdue. Cette scène d'imagination pure, mais qui révèle un effort de l'auteur pour dévoiler les ressorts de l'âme de ses personnages, offre seule dans cet acte quelque intérêt. Mais de telles scènes sont trop rares, et l'on peut dire que cette tragédie en cinq actes contient à peine la matière de deux actes de tragédie classique.

L'avant-dernière scène de la tragédie, celle du suicide général, révèle clairement l'impuissance de l'auteur, paralysé par cette conception de l'action tragique, à tirer parti d'une situation vraiment forte et dramatique. Le souvenir du cinquième acte de *Rodogune*, où Corneille a épuisé les ressources de l'horreur et de l'épouvante, nous aide à nous représenter la grandeur sinistre que La Calprenède aurait pu donner au dénouement de son drame. Si Racine avait dû mettre sur le théâtre les mêmes événements, il aurait voulu, sans nul doute, faire exprimer à Mithridate, en ce moment suprême, sa double torture : et d'être acculé au suicide par son propre fils, et de tendre lui-même à sa femme et à ses filles la coupe de poison. Quelle peinture d'une âme affolée, quels beaux cris de rage et d'angoisse, quelles terribles imprécations eussent ému les spectateurs! La Calprenède n'a rien soupçonné de la scène à faire : au moment où, de mains en mains, le poison va circuler, Mithridate et Hypsicratée font assaut de fades tendresses, et, pendant que ses filles et Bérénice se débattent dans les convulsions de l'agonie, le vieux roi soupire une tendre élégie sur le sort de la seule Hypsicratée!

On sait comment, au lendemain de la représentation de *Mithridate*, de Visé, dans le *Mercure galant*, reprochait à Racine, sous le couvert d'un éloge, d'avoir faussé la vérité historique : « Et, quoiqu'il ne se soit quasi servi que des noms de Mithridate et de ceux des princes ses fils, et de celui de Monime, il ne lui est pas moins permis de changer la vérité des histoires anciennes pour faire un ouvrage agréable, qu'il lui a été d'habiller à la turque nos amants et nos amantes. » La Calprenède aurait dû, pour sa renommée, préférer encourir une semblable remontrance plutôt que d'acheter le mérite de l'exactitude historique, au prix de tant de froideur et de stérilité.

III.

Quelque fâcheuse qu'apparaisse l'influence de cette conception tragique sur l'action, elle n'a pas produit des effets moins désastreux sur les caractères des personnages. L'analyse rapide des caractères de Mithridate, de Pharnace et d'Hypsicratée nous montrera à quel point La Calprenède sait peu plier son art à exprimer la complexité des sentiments. Il se borne à prêter à ses héros deux ou trois traits de caractère qu'il reproduit invariablement dans chaque scène où ils apparaissent, à leur faire exprimer un très petit nombre de sentiments dont le rappel monotone finit par obséder, et qui, parfois même, ne leur conviennent guère.

L'histoire ou la légende ont aidé notre imagination à donner à Mithridate une belle allure de héros bien digne de retenir l'attention d'un poète tragique. Racine, avec un rare bonheur, a su éclairer d'une vive lumière le caractère si complexe de son personnage, amant soupçonneux aux fureurs jalouses, despote oriental fourbe et cruel, héros superbe en même temps, qui, inaccessible au découragement, lutte jusqu'à la mort contre les Romains et le sort vainqueurs.

Le Mithridate de La Calprenède témoigne parfois, à vrai dire, de quelque noblesse et de quelque fierté. Il se montre justement orgueilleux de ses hauts faits d'armes :

> J'ay bravé mille fois la puissance Romaine,
> J'ay de leurs corps mourans couvert cent fois la plaine,
> Et la mer, recevant nostre sang et le leur,
> Sous nos vaisseaux brisez a changé de couleur :
> J'ay soustenu l'effort de toutes leurs armées,
> J'ay veu des plus grand chefs leurs trouppes animées,
> Et tous les plus vaillans que Rome ait jamai eu
> Me seront obligez de tout ce qu'ils ont sçeu :
> Ils ont tous contre moy faict leur apprentissage...
> (I, 2.)

Il parle à son fils coupable avec une véritable majesté :

Si le pouvoir passé se pouvoit rappeler,
Et si j'avois encor la fortune prospère,
Je te commanderois, je parlerois en père.
Comme tel, j'userois d'un pouvoir absolu,
Et l'on observeroit ce que j'aurois voulu.

(IV, 3.)

Devant l'odieuse indifférence de Pharnace, il se redresse, terrible :

... Si je t'ay prié, ce n'est pas pour mon bien.
Cette summission fait honte à ma mémoire;
J'ay prié pour tes sœurs, voilà toute ta gloire...
J'ay vescu glorieux, je mourray dans ma gloire,
Et tu n'obtiendras pas une entière victoire...
Tu ne me verras pas au triomphe Romain.

(*Ibid.*)

Il veut, au moment où il approche de ses lèvres la coupe empoisonnée, que ses filles retiennent leurs larmes et se réjouissent avec lui de le voir, par sa mort, assurer sa liberté :

Donnez-moi cette couppe et faites que je voie
Des signes sur ces fronts d'une parfaite joie;
Ne me travaillez point de nouvelles douleurs.
C'est envier mon bien que d'en verser des pleurs.
C'est rendre à vostre père un très mauvais office.
Si son mal vous déplaist, permettez qu'il finisse.
Appreuvez le secours qu'il reçoit de sa main,
Et préférez sa mort au triomphe Romain.

(V. 1.)

De tels sentiments sont dignes du héros indomptable que nous nous plaisons à imaginer; mais quelle erreur psychologique La Calprenède n'a-t-il pas commise en transformant ailleurs le farouche sultan en ramier qui tendrement roucoule auprès de sa colombe! Certes, il est vraisemblable que le vieux roi s'accuse d'avoir entraîné sa femme dans sa ruine : ce sentiment, en lui-même, est trop naturel pour nous surprendre; mais avec quelle fadeur précieuse et déplacée ne l'exprime-t-il pas!

Ouy, mon ame, hay-moy, ta haine est légitime,
Tiens-moy pour ennemy, tu le pourras sans crime;
Tout autre est innocent, le mal vient tout de moy,
Et moy seul ay causé l'estat où je te voy.
(I, 2.)

N'est-il pas ridicule que, dans les situations les plus tragiques, Mithridate n'oublie jamais d'adresser à Hypsicratée quelques compliments des plus galants, aggravés de traits de préciosité qui eussent ravi Céladon lui-même :

Sois seulement, mon ame, un peu plus retenue.
Puisque si je te perds, je me perds doublement...
Ton visage et ton fer font d'égales conquestes.
(II, 1.)

Dans la grande scène du cinquième acte, que nous avons déjà étudiée à un autre point de vue, au moment où ses filles agonisent, leur père n'est occupé que de sa femme, et sa douleur s'exprime avec la même élégance galante :

Bel astre de mes jours, mourrois-tu la première?
(V, 2.)

Quelle surprise vraiment inattendue que de découvrir dans l'âme du farouche ennemi de Rome, de l'éternel adversaire de sa domination en Asie, des sentiments conjugaux dont la galanterie empressée a survécu aux années et aux malheurs! Encore pardonnerions-nous volontiers à La Calprenède cette erreur psychologique, s'il avait su faire de son Mithridate un personnage vivant. Mais la vie de l'âme a une condition souveraine : la complexité des sentiments, le perpétuel devenir de notre être intime. Nos sentiments ne sont pas toujours uniformes ni rigides; on pourrait leur appliquer le mot de Tacite sur l'éloquence : *materia alitur et urendo clarescit;* ils vivent de ce qui les consume, ils s'exaltent par la lutte incessante avec d'autres aspirations. Racine l'avait bien compris : dans ses tragédies, c'est le flux et le reflux des passions contraires qui fait vivre l'âme de ses personnages; son Mithridate est, comme celui de La Calprenède, accablé par la Fortune injuste, mais, en même temps, déchiré par ses soupçons jaloux,

Atteint à la fois dans l'orgueil de sa puissance et dans celui de son amour, les hésitations et les contradictions de sa conduite, dont l'art de Racine n'a rien omis, le font vivre devant nous. Le personnage de La Calprenède, jouet misérable de la Fortune, ne vit pas, parce que l'auteur n'a pas pénétré dans son âme; il a voulu lui donner ses traits historiques, généraux et sans variété, mais il s'est presque borné à ces traits, et ceux qu'il a ajoutés de lui-même sont en contradiction avec les premiers.

Vicié par le même défaut essentiel, le caractère de Pharnace n'est pas moins terne et languissant. Sa trahison semble monstrueuse : rebelle à l'autorité de son roi qui est aussi son père, il n'hésite pas à se mettre à la tête des envahisseurs de sa patrie. Est-ce dans un moment de folie, après un outrage irréparable, qu'il a perdu toute notion des devoirs de l'honneur et de l'affection filiale? On le croirait quand on l'entend, dans une sorte de délire farouche, jurer devant Pompée une haine implacable à Mithridate :

> Vous serez absolu sur vostre créature,
> Je forceray pour vous les loix de la nature,
> Je poursuivray celuy de qui je tiens le jour,
> Je perdray mon respect, j'oublieray mon amour,
> Et, si je suis sans fruit au pied de ses murailles,
> Sinope en peu de jours verra mes funérailles,
> Nostre ennemy commun ne reposera point.
>
> (I, 1.)

Craint-il seulement que le roi ne choisisse un autre successeur que lui pour le trône du Pont? La Calprenède ne s'est pas donné tant de mal pour expliquer sa trahison : l'intérêt seul, l'égoïsme poussé jusqu'à ses extrêmes limites l'ont jeté dans les bras de Rome. Il ne s'en cache pas, du reste. A Bérénice, qui le supplie d'épargner à son père tant de douleurs, il répond avec sérénité :

> J'ay pour tous ses malheurs un desplaisir extrême,
> Mais si je ne le perds, je me perdray moy-mesme.
> Mon salut seulement contre luy m'a poussé,
> Et je pèche bien moins quand je pèche forcé.
>
> (III, 3.)

A Mithridate lui-même, il ose tenir ce langage odieux :

> J'ay suivi pour raison l'alliance romaine :
> Ma femme qui l'a sçeu vous a dit le sujet.
> Je n'ay point vostre mal mais mon bien pour objet.
>
> (IV, 3.)

Sans doute, dans la vérité historique, l'intérêt seul peut expliquer bien des trahisons, mais ce sentiment ne saurait suffire pour faire vivre un personnage de tragédie. Acomat, dans *Bajazet*, n'agit aussi que poussé par l'intérêt, mais il rencontre des obstacles, et c'est par les combats qu'il livre pour les surmonter qu'il est intéressant. Pharnace, au contraire, ne connaît pas d'obstacles. Son adhésion à la politique romaine les a supprimés, et il n'en trouve même pas dans son âme : chez lui, l'ambition n'est pas contrariée par l'amour filial; il paraît absolument inconscient, rien ne justifie, rien n'explique son égoïsme monstrueux, rien, dans son âme, ne vient le combattre. Son amour même pour sa femme Bérénice ne lui inspire pas la pensée de résister à sa passion; bien loin d'être touché de ses reproches et de ses larmes, il ne cherche qu'à lui faire partager ses sentiments. D'ailleurs, ses déclarations amoureuses, exprimées dans un langage aussi précieux que celui de Mithridate, surprennent étrangement après tant de manifestations d'un aussi parfait égoïsme :

> Quoy que mon feu soit beau, vertueux, innocent,
> De tous mes ennemis il est le plus puissant,
> Au milieu des combats, c'est lui qui me tourmente.
>
> . . . . . .
>
> Je vis, et toutefois je ne vois plus le jour.
> Privé de mon soleil, je suis dans les ténèbres.
>
> (II, 4.)

Ce caractère qui n'évolue point, cette âme desséchée par un sentiment exclusif ne se relèvent qu'à la fin du drame, lorsque le remords vient, trop tard, triompher de l'ambition. Pharnace s'anime, il vit enfin; son désespoir tragique a de beaux accents, passionnés et sincères; il se jette à genoux devant le

corps de Mithridate et de Bérénice et comprend enfin l'horreur de son crime :

O vous, reste sanglant d'un misérable père,
Si vous avez produit un tigre, un inhumain,
Qui vous a peu trahir pour l'Empire Romain,
Qui préféra l'éclat d'une simple couronne
A ce que le devoir et le sang nous ordonne,
Ne vous offensez point si, pour suivre vos pas,
Il se veut acquitter par un simple trépas.

. . . . . .

Et vous, à qui les Dieux m'avoient si bien uni,
Indigne possesseur d'un bonheur infini,
Ne vous offensez pas que ce traistre vous touche,
Et, tout souillé qu'il est, baise encor vostre bouche.

(V, 6.)

Remarquons que La Calprenède s'est écarté ici encore de la vérité historique : il n'a pas trouvé dans les historiens l'indication des remords de Pharnace ; cette scène, où il réussit à faire vivre son personnage, est tout entière de son invention.

Plutarque, dans la *Vie de Pompée*[1], mentionne Hypsicratée parmi les femmes de Mithridate. Elle avait montré, dit-il, en toutes circonstances, un courage et une audace extraordinaires. Après une bataille gagnée par les Romains, « elle accompagna le roi dans sa fuite, à cheval comme lui ; elle supporta, sans se plaindre, les plus longues courses, servant toujours Mithridate, et pansant elle-même son cheval jusqu'à leur arrivée à la forteresse d'Inora ».

C'est ce caractère d' « intrépide amazonne » que La Calprenède, dans son souci de conserver la vérité historique, s'est préoccupé de donner à Hypsicratée. Elle fait penser aux belles révoltées de la Fronde quand elle demande à son époux la permission de combattre à ses côtés. Mithridate voudrait l'écarter du combat, mais, avec une ardeur toute martiale, elle le conjure de n'en rien faire :

1. *Vie de Pompée*, chap. xxxv.

Avez-vous résolu de me rendre ennemie,
Ou si vous avez creu ma valeur endormie ?
Ce cœur que les dangers n'ont jamais rebuté,
Se peut-il bien noircir de quelque lâcheté ?
Portai-je à mon costé une inutile épée,
Ne l'ayant jamais craint, puis-je craindre Pompée ?
(II, 1.)

Comme un héros d'Homère, elle provoque son beau-fils à un combat singulier, et l'accable sous son outrageant mépris :

Tu braves, insolent, entre mille estandars.
Que s'il m'estoit permis de quitter ces rampars,
Si nous pouvions tous deux démesler la querelle,
Et finir par nos mains une haine mortelle :
Tu ne te croirais pas en telle sûreté.
Mais non, recoy des Dieux le loyer mérité.
Cette main rougiroit d'avoir taché sa gloire
Par une si honteuse et facile victoire.
On te verroit périr trop honorablement,
Et tu dois trébucher du foudre seulement.
De quelque vanité que ton esprit se flatte,
Je ne te creus jamais du sang de Mithridate.
Ces prodiges d'horreur, et cette trahison,
Ne sçauroient procéder d'une telle maison.
Si ta brutalité prit naissance d'un homme,
Tu naquis seulement d'un esclave de Rome...
(IV, 4.)

L'invective ne manque pas d'éloquence, mais cette fureur guerrière, et un vif amour pour Mithridate, sont les seuls traits du caractère d'Hypsicratée. N'oublions pas qu'elle est mère et qu'elle voit mourir ses deux filles, Nise et Mithridatie, sans s'attendrir sur leur sort. Elle n'a pas un mot d'affection pour elles, pas un regard de pitié pour leur agonie; elle ne songe qu'à mourir entre les bras de Mithridate :

Paravant que j'expire, approche, et qu'en ce lieu
Je puisse sur ta bouche imprimer un adieu...
Permets-moy cependant que ma bouche t'asseure
Que je garde en mourant ma première blessure :
Que mon feu fut si grand, et si pur et si beau,
Que sa première ardeur me suit dans le tombeau.

Sans paraître blâmer l'édifiante constance de cet amour conjugal, ne peut-on pas regretter que La Calprenède n'ait pas compris qu'une mère doit avoir, dans son cœur, une place pour ses enfants, quelle que soit celle qu'elle réserve à son époux ?

Pour Hypsicratée comme pour Mithridate, nous constatons donc l'impuissance de l'auteur à dévoiler des âmes, à les faire vivre devant nous. Les personnages de sa tragédie sont comme figés dans une attitude immuable; leur faculté de sentir est limitée; ils sont incomplets, monotones et sans vie.

Il est si vrai d'affirmer que, seul, le souci de faire œuvre d'historien a produit ce défaut essentiel, que les personnages nous intéressent précisément lorsque l'auteur s'écarte de l'histoire. Nous avons pu remarquer que les remords de Pharnace, contraires à la tradition historique, le relèvent à la fin de la tragédie; mais le personnage de Bérénice est la preuve irréfutable de la vérité de notre opinion.

Bérénice n'est pas un personnage historique. Pour la mettre en scène, La Calprenède n'a pas eu à se préoccuper de chercher des détails dans ses auteurs : il a fait œuvre d'imagination. Aussi relève-t-elle la tragédie. La Calprenède s'en est rendu compte puisqu'il écrit dans sa Préface : « J'ay donné une femme à Pharnace plus généreuse qu'il n'estoit lasche. Mais outre qu'il est certain qu'il a esté marié, cet incident est assez beau pour mériter qu'on lui pardonne. Et je ne mentiray point, quand je diray que les actions de ceste femme ont donné à ma tragédie une grande partie du peu de réputation qu'elle a, et que celle qui les a représentées dans les meilleures compagnies de l'Europe a tiré assez de larmes des plus beaux yeux de la terre pour laver ceste faute. » Bérénice, en effet, anime de sa vie propre les scènes où le poète la fait paraître; seule, parmi tous les personnages de cette tragédie, elle souffre vraiment; son âme est pleine de cette agitation qui crée la vie, de cette complexité des sentiments dont l'absence rend Mithridate, Pharnace et Hypsicratée si monotones, si semblables à eux-mêmes d'un bout à l'autre de la tragédie. Elle se

débat entre des aspirations opposées : elle aime son mari, mais elle déteste son crime; elle voudrait le sauver de lui-même, mais elle ne saurait abandonner Mithridate. Chez cette sœur aînée des héroïnes de Corneille, le sentiment de l'honneur et du devoir moral lutte victorieusement contre une passion d'autant plus séduisante qu'elle est légitime. Comme Chimène, comme Pauline, elle commande à son cœur et elle croit ne pouvoir aimer que si elle peut estimer en même temps :

J'ay sur mes passions un absolu pouvoir...
J'estimois sa vertu et non pas sa couronne,
Et, *fondant mon amour sur la seule raison*,
Je ne le puis aymer après sa trahison.
(I, 3.)

Avant l'héroïque amante de Nicomède, elle déclare noblement qu'elle ne peut donner son cœur qu'à un héros :

Et le serf des Romains est indigne de moi!
(III, 3.)

Mais ce n'est pas sans peine que Bérénice est parvenue à cette noblesse de sentiments; sa résolution héroïque lui a coûté bien des combats. Elle n'en est que plus touchante et plus vraie. Comme Chimène, qui ne peut arracher de son cœur son amour pour Rodrigue, elle ne peut s'empêcher de pleurer le bonheur passé, d'aimer, malgré tout, le traître dont elle est la femme. Avec quelle ingénuité touchante ne livre-t-elle pas à Nise le secret de son cœur :

Je vous veux, chére Nise, avouer ma foiblesse.
Il est vray, cest ingrat est indigne du jour;
J'ay pour luy toutesfois encore un peu d'amour.
(II, 2.)

Elle cherche à se faire pardonner ce sentiment pourtant si légitime, et c'est avec une délicate pudeur qu'elle s'excuse :

L'hymen joint deux esprits d'une si forte estreinte
Que l'ardeur qu'il allume est rarement esteinte.
Je ne puis oublier qu'il estoit mon époux...
(*Ibid.*)

Mais quand la lutte douloureuse a cessé, quand sa résolution est bien prise, le sentiment du devoir est définitivement vainqueur dans son âme. Elle a alors l'admirable courage de revoir son mari, de lui parler et de lui rappeler les doux souvenirs communs, sans craindre de s'attendrir elle-même jusqu'à commettre une lâcheté :

Par cette passion que mes yeux firent naistre,
Par la fidélité que je t'ay fait paroistre,
Par ces feux innocens dans nos âmes conceus,
Par ces sacrez sermens et donnez et receus,
Par les chastes flambeaux de l'amour conjugale,
Et par mille tesmoins d'une amitié loyale,
Ne me refuse point la grâce que je veux.
Ton honneur seulement faict naistre tous mes vœux...
Et si ton cœur retient quelque reste de flame,
Si du bonheur passé le souvenir t'est doux,
Elève un peu tes yeux, voy ta femme à genoux;
Considère les pleurs qui coulent sur sa face,
Et pour quels ennemis elle attend une grace :
Je parle pour tes sœurs, pour ton père et pour moy,
Et bien plus que pour moi, je demande pour toy.

(III, 3.)

Lorsque Pharnace, enfin, a résisté à toutes ses prières, forte du sentiment de l'honneur, elle se retire noblement, en adressant à son mari cet adieu définitif :

Désormais, mon destin se sépare du tien,
Croy, si tu me revois que tu me verras morte.

(III, 3.)

Cette promesse, elle la tient : elle meurt sans regret, et presque avec joie :

. . . . . Ah! que je suis heureuse!
Que ma perte rendra les Romains envieux,
Et que j'expireray d'un trespas glorieux!

IV.

Telle est la tragédie de La Calprenède, avec ses graves défauts que ne peuvent racheter complètement l'énergie du style, la verve et les qualités oratoires de quelques tirades véhémentes, la mélancolique douceur et la vérité psychologique de certaines parties du rôle de Bérénice. La tragédie de Racine laisse bien loin derrière elle celle de son devancier par l'intérêt dramatique de l'action, par l'analyse minutieuse et vivante des passions, par l'harmonie merveilleuse de l'ensemble.

Ne traitons pas cependant notre Gascon avec une sévérité outrée. Excusons-le tout d'abord du ton précieux des déclarations que nous avons blâmées. Ce n'est point le style de La Calprenède, c'est le style Louis XIII; c'est ainsi que ses contemporains sentaient et exprimaient les choses de l'amour. Cette galanterie, qui nous paraît aujourd'hui bien froide, fait partie de la représentation esthétique et historique du dix-septième siècle, et César ne parlera pas moins galamment à Cléopâtre, dans *la Mort de Pompée* de Corneille, que Mithridate à Hypsicratée.

Signalons également le défaut essentiel de la conception tragique de notre auteur, mais ne l'en rendons pas absolument responsable. Il eut, sans doute, de son talent une opinion très favorable, et nous serions ses dupes si nous nous laissions persuader par la modestie affectée de sa préface où il déclare rougir de « *se* faire cognoistre par des vers, et de tirer de quelque meschante rime une réputation qu'*il doit* seulement espérer d'une espée qu'il a l'honneur de porter ». Mais son œuvre ne saurait soutenir la comparaison avec celle de nos classiques. Soyons justes, cependant, et remarquons que sa verve toute méridionale ne pouvait suffire pour lui faire deviner cette formule de la tragédie classique que personne n'avait encore trouvée : le génie seul pouvait accomplir cette œuvre.

C'est, en effet, la conception tragique du seizième siècle, qui se prolonge jusqu'à La Calprenède. Avant 1636, on peut dire,

avec M. Lanson, que la tragédie se distingue essentiellement de la tragi-comédie parce qu'elle se développe sans intrigue, en suivant pas à pas l'histoire ou les fables connues, tandis que la tragi-comédie possède cette intrigue. Le *Cid* parut d'abord sous le titre de tragi-comédie; mais la faveur du public pour cette tragédie fut telle qu'elle devint le type idéal de la tragédie, et c'est ainsi que Corneille introduisit l'intrigue dans la tragédie française.

L'intérêt, dans les œuvres tragiques du seizième siècle, est purement historique, nullement dramatique. Les tragédies présentent une succession de tableaux d'histoire, et les poètes se bornent à mettre en dialogues poétiques les récits des historiens anciens. La *Cléopâtre* de Jodelle, dont le succès fut pourtant si vif parce que ce fut la première tragédie régulière en langue française, nous donne l'exemple typique de ces tragédies faites de conversations et de monologues coupés par des chœurs. M. Faguet a très justement défini, dans son *Etude sur la Tragédie française au seizième siècle*, l'impression que l'on retire de sa lecture : « Unité et composition exacte, voilà les qualités de ce premier essai dramatique. Imagination créatrice, peinture de caractères, invention en un mot, voilà ce qu'il n'y faut pas chercher. » Il en est de même de l'*Ecossaise* de Montchrestien, et des *Juifves*, la longue élégie de Robert Garnier.

Comme ses prédécesseurs du seizième siècle, La Calprenède observe l'unité d'action déjà posée en principe par Scaliger. Mais son œuvre, comme celles de Jodelle, de Garnier et de Montchrestien, est historique et non proprement dramatique. Comme dans les tragédies de la Renaissance, on trouve, dans *la Mort de Mithridate*, de magnifiques phrases oratoires, d'éloquentes sentences. Mais, chez La Caprenède, cette conception de la tragédie se dessèche et se dégrade. On peut admirer chez Jodelle, Montchrestien et Garnier de belles envolées lyriques et un réel sentiment poétique dans le rythme et la versification[1]; à peine, chez La Calprenède, les stances de Mithri-

1. Voir notamment *les Juifves*.

date, au début du cinquième acte, rappellent-elles cet élément si important de la tragédie du seizième siècle.

Cependant, nous nous plaisons à reconnaître que La Calprenède paraît avoir pressenti l'élément nouveau dont l'art de Corneille et de Racine allait bientôt enrichir la tragédie renouvelée : la force de la peinture des caractères et la profondeur de l'analyse psychologique. Malgre la maladresse de l'auteur, Pharnace est l'ancêtre de ces politiques de Corneille, princes ou princesses des dernières pièces, qui considèrent la sentimentalité comme tout à fait secondaire. Nous avons essayé de montrer comment le caractère de Bérénice fait pressentir les âmes fortes des héroïnes cornéliennes qui ne se laisseront dominer ni par la passion, ni par la fortune; ses incertitudes et ses douloureuses hésitations nous offrent comme l'ébauche inexpérimentée des âmes tourmentées et endolories dont Racine dévoilera sur la scène les angoisses. Peu nous importe que La Calprenède ne se soit pas rendu compte de son mérite et n'ait changé la vérité historique que « par bienséance », comme il le dit dans sa Préface : ces germes de psychologie sont précieux; en se développant, ils rendront nécessaire une nouvelle conception tragique. Corneille saura mettre des âmes nobles et fortes, comme celle de Mithridate, dans une situation vraiment dramatique; il ajoutera l'intrigue, l'intérêt de l'action se compliquant et se débrouillant continuellement, et Racine se montrera plus minutieux dans l'analyse dramatique des mouvements du cœur.

Nous avons jugé *la Mort de Mithridate* digne de moins de dédain qu'on ne le croit généralement. Pièce intermédaire, sans doute, elle représente la conception tragique antérieure, rétrécie dans une certaine mesure; l'idéal de l'école nouvelle ne se dégage pas encore nettement. Mais, à travers les maladresses de La Calprenède, on peut en apercevoir quelques traits confus, et c'est pourquoi sa tragédie marque un progrès dans cette évolution vers un art plus vivant et plus parfait dont la tragédie classique sera la magnifique floraison.

Pierre MÉDAN.

Charles MOLINIER.

UN GROUPE DE TABLEAUX DE RAPHAËL

(*Suite et fin.*)

Le sujet épique du saint Georges libérateur et triomphateur, Raphaël ne le traite pas seulement dans le tableau du Louvre. Comme nous l'avons dit, il le reprend une fois encore dans une autre composition, celle du Musée de l'Ermitage[1]. Tout concourt d'ailleurs à rapprocher cette composition des deux autres que nous avons étudiées jusqu'ici. Parent du *Saint-Michel* et du *Saint-Georges* du Louvre par la nature de la scène, par le caractère, le panneau aujourd'hui à Saint-Pétersbourg l'est encore par la date[2]. A elles trois, ces peintures

1. Transportée en Russie, au temps de Catherine II, la composition dont il s'agit a passé d'abord successivement par les collections royales d'Angleterre et les cabinets français de La Noue, de Sourdis, de Crozat. Voir, sur ces péripéties, ainsi que sur les indications matérielles concernant le tableau, Passavant, *op. cit.*, t. II, pp. 42, 43, et Crowe et Cavalcaselle, *op. cit.*, t. I, ch. VI, note de la page 280. Remarquons qu'aux Uffizi se trouve une esquisse à la plume, qui a été piquée, et qui a servi de carton pour l'exécution de la peinture. Voir Catal. de Nerino Ferri, nº 529 et Braun, nº 76506.

2. Jusqu'à une époque assez récente, le tableau de l'Ermitage avait été considéré comme un peu postérieur aux deux tableaux similaires du Musée du Louvre. On en attribuait d'ordinaire le moment d'exécution à l'année 1506 et au nouveau voyage fait cette année-là à Urbin par Raphaël. En 1506, en effet, Guidubaldo, nommé déjà depuis deux ans chevalier de l'ordre de la Jarretière par le roi d'Angleterre, Henri VII, lui avait envoyé en retour quelques présents, parmi lesquels le *Saint-Georges*

constituent donc, ainsi qu'il a été établi tout d'abord, les pièces d'un groupe distinct dans l'œuvre entière de Raphaël, et dont l'aspect tout spécial, quand on y regarde de près, ne saurait faire l'objet d'un doute.

Si l'on met de côté cette similitude générale, ce qui frappe avant tout dans le *Saint-Georges* de l'Ermitage, ce qui en fait essentiellement l'originalité, c'est l'influence sur Raphaël, visible encore dans cette œuvre, mais plus que dans les deux œuvres précédentes, d'éléments d'inspiration autres que ceux qui ont défrayé exclusivement la période ombrienne de son éducation artistique. Seulement, cette fois, l'influence dont il s'agit n'est plus du même genre. Elle n'est plus presque indéfinissable, comme dans le *Saint-Michel,* où les signes s'en accusent d'une façon encore si timide. Ce n'est point celle non plus de l'antiquité, ainsi qu'il arrive pour le *Saint-Georges* du Louvre, et au moins pour le cheval que monte le héros. L'influence qui éclate ici est de nature toute différente, et, l'on peut le dire également avec raison, d'importance supérieure.

Qu'est ce donc en fait que nous montre l'artiste dans cette œuvre dernière? Ce qu'il nous y montre, ce n'est pas moins qu'un témoignage préliminaire, et comme avant la lettre, de cette initiation à laquelle il s'abandonnera avec tant d'ardeur durant ses quatre ans de séjour à Florence, et qui doit, selon ce que nous avons dit, le transformer de fond en comble, le changer, d'ombrien et de représentant d'un art suranné qu'il a été jusqu'alors, en représentant, — combien merveilleux et parfait! — de cet art transcendant qu'il inaugurera à Rome

aujourd'hui en Russie. Castiglione, porteur des présents de Guidubaldo, était parti en juillet 1506. Mais, comme on l'a observé avec justesse, la commande adressée à Raphaël, pour être prête à temps, avait dû être faite avant l'année 1506 même. En tout cas, ce qui est absolument certain, c'est la destination primitive de ce second *Saint-Georges*, dit le *Saint-Georges à la lance*, pour le distinguer de celui du Louvre, destination bien marquée par la jarretière nouée à la jambe gauche du cavalier et montrant le début de la devise fameuse : *Honni soit qui mal y pense*. Outre cette inscription, sur le caparaçon du cheval, se lit la signature : *Raphaello V.* c'est-à-dire *Vrbinas.*

en 1508, c'est-à dire, en somme, de l'art moderne[1]. Au surplus, et cela paraîtra assez naturel, dans le *Saint-Georges* de l'Ermitage, c'est sous une forme en quelque sorte hybride que se manifeste pour ses débuts cette influence florentine. Elle remonte en réalité jusqu'au quinzième siècle pour la composition entière et quelques-uns de ses détails, tous caractéristiques. Elle est aussi d'une date plus moderne, du seizième siècle, pour d'autres détails également significatifs. Tout cela fondu, d'ailleurs, en un ensemble étonnamment harmonieux, miracle précoce de cet art, grâce auquel le maître d'Urbin, dès un âge si tendre, sait associer les éléments les plus disparates que rassemble à certains moments son génie par-dessus tout éclectique.

En ce qui concerne le quinzième siècle, c'est à Donatello que Raphaël s'est adressé cette fois par un de ces emprunts hardis qui lui sont familiers, comme à tous les artistes de son temps, et que Michel-Ange lui reprochera si amèrement plus tard, quand il croira qu'ils ont été pratiqués à ses dépens. Le *Saint-Georges* de l'Ermitage, en effet, ce n'est pas seulement l'imitation, c'est presque la reproduction littérale, avec tous ses traits principaux, du bas-relief placé au côté nord de l'église d'Or San Michele, au-dessous d'une niche aujourd'hui vide, et qu'occupait primitivement le fameux *Saint-Georges* du sculpteur florentin, transporté depuis sur la façade orientale[2]. Aucun doute ne peut subsister à cet égard. Dans les deux œuvres, dans le bas-relief comme dans la peinture, c'est le

1. Que ce terme ne soit pas simplement pour nous une expression sonore et peut-être un peu creuse, dont nous aurions en réalité quelque peine à préciser le sens, nous espérons qu'on voudra bien le croire. Mais nous n'avons pas le loisir d'en présenter ici une définition longue ou brève. Qu'on se reporte seulement, si l'on veut, à la page où l'auteur du *Cicerone* a marqué la transition dans la Renaissance italienne du quinzième au seizième siècle. Voir IIe partie, p. 644. Il y a là deux ou trois idées, auxquelles nous nous rallions pleinement, et que nous croyons pouvoir considérer comme des règles souveraines de critique et d'histoire.

2. Ce *Saint-Georges* de 1416 lui-même, œuvre capitale de Donatello, n'est pas sans avoir attiré l'attention de Raphaël, comme l'atteste un dessin de lui, qui en est la copie, et que possède l'Université d'Oxford.

mouvement identique du cavalier, se dirigeant de droite à gauche, coiffé du même casque rond, vêtu du même manteau flottant. C'est aussi la même direction de la lance, portée, non à droite de l'encolure du cheval, comme cela serait plus naturel et plus commode, mais à gauche, par-dessus la tête de la monture. C'est aussi la place occupée chez Raphaël, ainsi que chez Donatello, par la jeune fille, la jeune princesse, qui, dans les deux compositions, figure à droite agenouillée et priant les mains jointes. A peine si, auprès de ces ressemblances décisives, on a à signaler quelques légères variantes : le cheval, arrêté et cabré dans l'œuvre de Donatello, cabré aussi, mais lancé en avant dans celle du peintre d'Urbin ; les jambes du cavalier tendues par suite chez ce dernier, selon le mouvement de la monture, repliées au contraire chez Donatello et par la même raison ; le monstre encore, fuyant chez Raphaël et faisant tête au contraire chez le maître du quinzième siècle[1].

Mais, après ces emprunts si larges, faits par l'élève du Pérugin à une sculpture des débuts du siècle précédent, le voilà qui, franchissant comme d'un bond un intervalle de cent années, met à contribution de nouveau, par une imitation toute pareille et pour l'exécution de la même œuvre, un autre artiste, florentin comme Donatello, mais son contemporain à lui-même. Il s'agit cette fois de Léonard de Vinci. Et là se trouve un témoignage, parmi beaucoup d'autres, de ce fait indubitable. Nous voulons dire l'influence profonde exercée sur le peintre ombrien par le maître prodigieux, qui vient de présider, durant vingt ans, au développement des arts en Lombardie. Une influence du même genre sur Raphaël, Michel-Ange lui-même, malgré la hauteur dominatrice de son génie, et en dehors de quelques emprunts manifestes dès ce temps, ne l'exercera que plus tard à Rome et par ses œuvres de la Sixtine. Seul, sur le jeune homme, Fra Bartolommeo en aura une égale, sinon supérieure et étendue à des côtés plus intimes et plus essentiels,

1. Voir une reproduction de ce bas-relief d'Or San Michele dans le *Donatello* d'E. Müntz, p. 13, et dans son *Raphaël*, p. 246.

s'il se peut, de sa personnalité encore à demi indécise et pareille à une plante en voie de croissance[1].

Au reste, cette influence de Léonard de Vinci sur Raphaël mérite bien qu'on s'y arrête, ne fût-ce qu'un instant, et qu'on essaie de la préciser en quelques mots. Si peu douteuse, qu'elle a été notée par Vasari lui-même, les effets en ont été assez décisifs pour transformer en partie, chez le maître d'Urbin, concurremment avec d'autres éléments, à la fois le style et les règles fondamentales de la composition.

Au premier de ces deux points de vue, Raphaël, séduit vraisemblablement, comme Vasari l'a remarqué encore, par l'expression et la profondeur de caractère des figures de Vinci[2], s'essaie à les reproduire. Pour se convaincre d'une pareille tentative, il suffit de considérer un certain nombre de dessins, où le jeune maître a, sans doute possible, visé à s'assimiler, en même temps que la facture et le système des ombres et du modelé propres à l'artiste florentin, jusqu'aux airs de tête, jusqu'au sourire si particulier, qui, dans les œuvres de Léonard, équivalent à une signature[3].

Mais c'est encore par d'autres indices que se manifeste chez Raphaël l'impression produite sur lui par un style dont rien ne lui avait donné l'idée jusque-là. Il s'agit cette fois de la composition proprement dite. Pour son portrait de Maddalena

1. A ces noms, en toute justice et en toute vérité, il ne faudrait point oublier d'en ajouter un encore, celui du précurseur Masaccio. On le sait, à ce dernier, combien Raphaël, pour ses *Loges*, pour ses cartons de South-Kensington, n'a-t-il pas emprunté de groupes entiers, de personnages, de gestes typiques, dont l'invention seule était un trait de génie?

2. Voir, à propos de ce point particulier et aussi de l'influence générale de Léonard sur Raphaël, t. VIII des *Vies des Peintres*, pp. 50, 51.

3. Parmi les dessins léonardesques de Raphaël, on peut citer, comme exemples, deux esquisses du Musée de Lille, au crayon d'argent, sur papier verdâtre, représentant des jeunes filles vues en buste, l'une avec des yeux fendus en amande à la façon de la *Joconde;* Braun, nos 72048 et 72081. Ces deux pièces ont été reproduites par Müntz, *Raphaël*, pp. 229 et 233. Voir également dans le même ouvrage, pp. 166, 167, deux profils d'homme, l'un de l'Académie des Beaux-Arts de Venise, l'autre de l'Université d'Oxford, qui répètent un type familier à Vinci.

Doni, du palais Pitti[1], l'artiste emprunte à un autre portrait, qu'il a décidément connu, on ne saurait en douter un instant, qu'il a dû même de toute évidence étudier à loisir, celui de la *Joconde*, son attitude caractéristique. Cette attitude, il la donne une seconde fois à cette femme inconnue, si belle, de la *Tribune* des Uffizi, qu'on s'accorde généralement à lui attribuer, « une autre Maddalena Doni, dit Burckhardt, plus charmante... et qui ressemble à la première comme une sœur aînée un peu souffrante[2]. »

Toutefois, des emprunts si nets demeurent encore superficiels en comparaison de ceux qu'y ajoute le maître. A Léonard de Vinci, ce qu'il prend en fin de compte, et l'imitation est ici de bien autre importance, c'est l'ordonnance même de ses Madones et de ses Saintes Familles florentines, les rapports et l'équilibre des figures qui les constituent, leur structure en quelque sorte, cette disposition originale en forme de pyramide qu'offre la *Vierge aux Rochers* du Louvre. A cet égard, qu'on étudie la *Belle Jardinière* du même musée, la *Vierge au Chardonneret* des Uffizi, la *Vierge à la Prairie* du Musée de Vienne, la *Madone Canigiani* surtout de la Pinacothèque de Munich, où ce mode particulier de groupement des personnages atteint même à l'exagération. Ce qu'il a fait, d'ailleurs, pour des œuvres de proportions encore restreintes, Raphaël doit l'étendre aux plus considérables de celles qui, à Rome, témoigneront du développement de ses facultés d'artiste. A Vinci, une fois de plus, à la *Bataille d'Anghiari*, il demandera le secret de ces compositions épiques dont il ornera les murs du Vatican, de sa fresque, par exemple, du *Pape saint Léon arrêtant Attila*[3]. D'où viennent, en tout cas, dans ces

1. Braun. nº 42059. Pour exécuter ce portrait, Raphaël a préludé par le dessin à la plume du Musée du Louvre, qui est encore une étude libre, et pourtant si fidèle, de la *Joconde*. Voir Catal. Reiset, Ire partie, p. 108, nº 329; Braun, nº 62255.

2. Catalogue de la galerie des Uffizi, nº 1120; Braun. nº 41120; *Cicerone*, IIe partie, p. 671.

3. Nous ne parlons pas, et pour cause, de la *Bataille de Constantin contre Maxence*. On sait aujourd'hui combien peu de part Raphaël

scènes grandioses, les acteurs qui les animent, le cheval, le cavalier, sinon de ce fameux *Groupe du Drapeau*, à demi énigmatique, et pourtant d'influence si extraordinaire sur quelques-uns des progrès définitifs de l'art moderne?

Assurément, dans le *Saint-Georges* de l'Ermitage, c'est encore de façon restreinte que s'exerce cette influence de Vinci sur Raphaël, dont nous avons voulu marquer en passant la grandeur et le caractère exact. C'est à des détails, bien précis du reste, qu'elle se borne pour le moment. Ces détails sont au nombre de deux : le cheval qui porte saint Georges, le monstre contre lequel lutte le héros.

Pour le cheval, ce n'est point celui de Donatello, dans le bas-relief d'Or San Michele. C'est, — à cette époque le carton de la *Bataille d'Anghiari* est sans doute encore à naître, — ce cheval inoubliable du monument équestre de Francesco Sforza, dont la collection de Windsor nous a conservé de si nombreuses esquisses, dans tant d'attitudes et de mouvements divers[1]. C'est également celui qui, en plusieurs exemplaires, bondissant ou cabré, figure à l'arrière-plan de l'admirable esquisse de l'*Adoration des Rois* de la galerie des Uffizi[2] : animal d'aspect superbe, non pas plus beau certainement, mais peut-être plus vrai et plus réel, il semble, que le coursier modelé par Verroc-

semble avoir pris à l'élaboration de cette fresque comme de toutes celles qui l'accompagnent dans la même salle dite de Constantin. Il ne paraît même pas en avoir dessiné bon nombre des études préparatoires. Voir à ce sujet F. Reiset, *Notice des dessins du Louvre*, Ire partie, pp. 256-258. Ce n'en est pas moins, d'ailleurs, à sa façon de comprendre de pareilles scènes et d'en entendre les détails, que se sont conformés les exécuteurs véritables de la composition dont il s'agit, Jules Romain, Francesco Penni et Polydore de Caravage.

1. Voir, dans le *Léonard de Vinci* de Müntz, *passim*, la reproduction d'une foule de ces dessins, dont beaucoup figurent également dans l'ouvrage de J.-P. Richter, *The litterary works of Leonardo da Vinci*, Londres, 1883, 2 vol. in-4°. Le nombre en est trop grand pour que nous puissions en signaler ne fût-ce qu'une partie. Nous n'en relèverons qu'un seul, parce que le cheval qui y figure nous semble offrir une analogie incontestable avec celui que monte le *Saint-Georges* de l'Ermitage. C'est la pièce qui porte le n° 79182 dans le Catalogue de Braun, et que Müntz a reproduite à la page 215 de son *Léonard*.

2. Catalogue des Uffizi, n° 1252 ; Braun, n° 41252.

TÊTE DE MONSTRE. — ÉCOLE DE LÉONARD DE VINCI.

(Collection de M. Charles MOLINIER.)

chio pour sa statue de Bartolommeo Colleone de la place San Zanipolo à Venise. A peine si ce cheval, emprunté par Raphaël à Léonard, diffère chez le premier par un peu moins de force, par des membres plus grêles. Il a la même allure, la même fougue, avec le même œil ardent et intelligent à la fois.

Quant au monstre, là se trouve une autre imitation du même genre que la précédente, non moins indubitable et significative, sinon aussi capitale, parce qu'elle est en quelque sorte purement de circonstance. Nous avons noté précédemment le caractère archaïque du démon que foule aux pieds le *Saint-Michel* du Louvre. Pour ce qui concerne le dragon, qui, dans le *Saint-Georges* du même musée, court en hurlant aux côtés du héros qui vient de le blesser, qu'est-ce encore? Un animal conventionnel, une sorte de tarasque, pur produit de l'imagination, en réalité peu redoutable, parce que les apparences de la vie ou la possibilité de vivre lui semblent refusées. Dans le *Saint-Georges* de l'Ermitage, au contraire, le monstre qui y figure nous apparaît capable de lutter pour la vraisemblance et la force avec celui qu'a imaginé, il y a cent ans, Donatello. Ce monstre du sculpteur, épouvantable malgré sa lourdeur certaine, c'est un être à carapace pesante et squameuse, comme un saurien épais né de la fange diluvienne. Tout en contraste est celui qu'a conçu Raphaël : un être agile, ailé, fils de l'air et du feu, souple et prompt comme eux-mêmes. Mais ce monstre, avec sa tête prodigieusement réduite, ses lèvres cornues, ses reins et ses jarrets d'acier, nous le connaissons de reste. C'est le *Dragon terrassant un lion*, que représente l'un des plus beaux dessins de Léonard parmi ceux de son invention qui existent aux Uffizi [1]. Aussi bien n'est-ce point là une conception en quelque sorte fugitive du maître, amoureux de l'étrange, mais plutôt comme une obsession véritable de sa pensée. Cette chimère, à la face d'une férocité inexprimable, à la tête prolongée par cette corne qui domine la mâchoire supérieure, sous sa

1. Catal. de Nerino Ferri, nº 435; Braun, nº 76451. Voir une reproduction de ce dessin dans l'ouvrage de P. Müller-Walde, *Leonardo da Vinci*, planche 22.

forme générale et terrible, en détail et dans son ensemble, que de fois on la rencontre dans les esquisses où Léonard donne carrière à sa fantaisie et prodigue les miracles de sa main, la plus adroite et la plus alerte qui fut jamais! [1]

Peu importent, d'ailleurs, ces remarques spéciales. Comme il a été dit, un élément de ce genre, joint à tous ceux que nous avons pu noter, tout cela imprime au *Saint-Georges* de l'Ermitage un caractère bien net. Œuvre d'art de premier ordre, il offre en même temps la valeur d'un document plein de clarté. Il nous renseigne à merveille sur la métamorphose, qui déjà a commencé chez Raphaël, au moment même où son éducation artistique va se refaire de fond en comble dans ses quatre années de vie florentine.

*
* *

Toutefois, à propos de cette transformation radicale, et dont nous avons essayé de montrer en débutant l'influence sur toute la carrière ultérieure de Raphaël, ce n'est pas seulement dans les trois œuvres qui viennent d'être examinées que nous pouvons en chercher des indications. Deux autres encore, nous l'avons remarqué à l'avance, peuvent contribuer à nous instruire. Tout les rapproche de celles dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent : leur caractère peu différent, leur date vraisemblablement assez voisine. Seule, dans cette assimilation qui paraît justifiée, une chose demeure douteuse : c'est l'origine des pièces en question. Seraient-elles issues d'une commande

1. Voir, à ce sujet, un dessin du British Museum (Braun, nº 73033), reproduit par Müller-Walde, *op. cit.*, planche 23, et par Müntz dans son *Léonard*, p. 317. Une répétition de ce dessin existe au Louvre. Voir la *Notice supplémentaire des dessins* de Both de Tauzia, p. 51, nº 1640. Voir encore, chez Müller-Walde, les planches 20, 21, 49 ; voir aussi, *ibid.*, p. 59 ; voir également la tête de chimère, procédant évidemment du même type, et dont la reproduction accompagne cette étude. — Somme toute, cette création, remarquée par Raphaël, qui se l'est appropriée, demeure, il semble, l'une des plus chéries comme l'une des plus frappantes de Léonard, bien qu'il soit coutumier de trouvailles pareilles. Il y a mis tous ses instincts avec toute son expérience d'homme de science et de naturaliste.

des Montefeltri, toute pareille à celle qui a donné naissance aux trois tableaux du Louvre et de l'Ermitage; c'est là un point qui n'a pas été définitivement éclairci. Les deux tableaux au sujet desquels nous présentons ces observations préliminaires, ont été déjà désignés par nous. Ce sont les *Trois Grâces* du Musée Condé, à Chantilly, et le *Songe du Chevalier* de la National Gallery de Londres. Nous nous occuperons en premier lieu des *Trois Grâces*

Rien de plus simple que la composition de cette peinture, l'une des plus célèbres de Raphaël[1]. Les trois déesses sont groupées à la façon antique, suivant ce que nous montrent les marbres ou les gemmes. Celle du milieu, vue de dos, pose la main gauche sur l'épaule de sa compagne placée à sa gauche. Elle tourne la tête vers une pomme d'or qui repose sur sa main droite à demi fermée. Les deux autres, qui se présentent de face, tiennent la même pomme d'or. Leur main restée libre s'appuie, pour celle de gauche, sur l'épaule droite de la déesse placée à droite, et, pour celle ci, sur l'épaule gauche de celle qui occupe le centre du groupe. Cette dernière et sa compagne de droite portent dans leurs cheveux des chaînes de corail. La seconde y ajoute un collier de même matière. Toutes trois sont nues, sauf un léger voile à la ceinture de l'une d'elles, celle qui figure à la partie gauche du tableau. Le fond est un paysage assez simple, presque sommaire, limité à l'horizon par une chaîne de collines[2].

1. Voici son histoire en quelques mots. D'abord dans la galerie Borghèse, puis vendu à un M. Reboul, le tableau passe par l'entremise des marchands d'objets d'art bien connus, les frères Woodburn, de Londres, aux mains de sir Thomas Lawrence. De la succession de ce dernier, il entre dans la collection de lord Dudley, puis dans celle de lord Ward. Le duc d'Aumale l'acquiert enfin pour la somme, si nous ne nous trompons, de 630,000 fr., somme énorme, mais dont on ne doit pas être surpris. A la vente de la galerie de Blenheim, en 1883, la National Gallery paie la *Madone Ansidei* 1,750,000 fr. Voir sur les *Trois Grâces*, Passavant, *op. cit.*, t. II, pp. 50, 51, et Crowe et Cavalcaselle, *op. cit.*, t. I, ch. IV, pp. 207-209. L'œuvre figure au nombre des reproductions de Braun, sous le nº 15642.

2. Le tableau est considéré par Crowe et Cavalcaselle comme en bon état de conservation. Voir *op. cit.*, t. I, note de la page 209. Il semble,

Nous sera-t-il permis de le dire, sans que l'on juge que nous proférons là un blasphème? Avec ses formes arrondies et molles, son dessin hésitant, son caractère imprécis, dans cette composition des *Trois Grâces*, on ne saurait guère voir, il semble, qu'une œuvre secondaire, en tout cas inférieure à celles qui paraissent devoir lui être associées et dont nous venons de faire l'étude. Ce n'est pas tout encore : l'œuvre demeure des plus énigmatiques. Non pas qu'à notre connaissance l'attribution qui en a été faite à Raphaël ait jamais été l'objet d'un doute sérieux[1]. Mais d'où vient-elle, quelles en sont l'origine et la filiation, à quelles sources le maître d'Urbin en a-t-il puisé la conception et les éléments; il y a là un problème qui demeure très difficile. Ce n'est pas qu'on n'ait cru être arrivé à le résoudre. Pour cela, en effet, existe un véritable système, pure légende d'ailleurs, à notre avis, mais qu'il convient de présenter, ne fût-ce que pour montrer de quels à peu près se contente parfois la critique d'art, par un oubli inconcevable des règles élémentaires du raisonnement historique. Cette légende, la voici; nous en résumons les traits essentiels.

Raphaël est à Sienne. C'est, dit-on, en 1503; ce qui est une date que rien ne confirme, le séjour de l'artiste dans cette ville restant de plus, comme nous l'avons montré, tout à fait improbable dans les circonstances dont on a prétendu l'entourer pour en donner la raison. Il travaille à la *Libreria* du Dôme. Qu'y fait-il au juste? On ne le sait point. En tout cas, de l'aveu même des historiens qui tiennent pour la collaboration de Raphaël à l'œuvre dont a été chargé Pinturicchio, il n'y peint pas. Cette collaboration s'est bornée à des dessins, que l'ar-

au contraire, assez fatigué. Les contours des personnages y sont amollis, et même, en certains endroits, peu distincts. Les pieds de la déesse occupant le centre de la composition, le pied droit surtout, offrent un dessin assez indécis.

1. Sauf pourtant une fois, et de la part d'un critique, qui est Wilhelm Lübke. Voir *Geschichte der italienischen Malerei*, t. II, p. 225. Au surplus, Lübke lui-même, tout en gardant des doutes sur l'authenticité de l'œuvre, s'est exprimé ailleurs d'une façon beaucoup moins catégorique. Voir *Rafaël-Werk*, p. 19.

tiste pouvait exécuter n'importe où aussi bien qu'à Sienne. Quoi qu'il en soit, à Sienne, à la *Libreria*, le maître a constamment sous les yeux un morceau antique. C'est le fameux groupe des *Trois Grâces*, demeuré au même endroit, cela est vrai, — mais on ignore à quel moment il y a été mis, — jusqu'en 1857, date à laquelle il est transporté au Musée de l'Œuvre, à l'*Opera* du Dôme, où on le voit aujourd'hui. Epris de plus en plus de ce morceau, fasciné par ses formes inconnues pour lui jusque-là, Raphaël en oublie son travail. Il en oublie également son idéal péruginesque et chrétien, et, un beau jour, le reproduit dans un dessin qui nous est parvenu, qui est une des pièces du célèbre recueil de l'Académie des Beaux-Arts de Venise[1]. Ce n'est pas tout, d'ailleurs. Les critiques, auteurs de ce récit quelque peu fantaisiste, font valoir le caractère quasi-merveilleux de cette initiation de Raphaël à la connaissance de l'antiquité, encore ignorée de lui, à Sienne même, c'est-à-dire dans la patrie des Duccio et des Memmi, dans le sanctuaire inviolé jusqu'à l'âge moderne du byzantinisme et de l'idéal mystique[2].

Tout cela, nous l'avouons, est fort ingénieux, mais aussi, quand on y regarde de près, ne paraît pas moins légendaire. L'ensemble n'en constitue peut-être en fin de compte qu'une série d'hypothèses, ou plutôt, pour parler net, une suite de pétitions de principe, un vrai cercle vicieux.

Et d'abord, combien d'obscurités à propos de ce groupe antique des *Trois Grâces*, — groupe sans doute d'une époque assez basse, bien que provenant sans contestation d'un original superbe, — et à propos de son histoire[3]! La découverte en a

1. Voir R. Kahl, *op. cit.*, p. 32, nº 10; Passavant, *op. cit.*, t. II, p. 408, nº 10; Braun, nº 78115. La reproduction de ce dessin se trouve aussi chez Müntz, *Raphaël*, p. 127.

2. Voir F.-A. Gruyer, *Raphaël et l'Antiquité*, t. I, pp. 230-234. Voir aussi Müntz, *op. cit.*, pp. 124-127.

3. Voir le court article, plein de réserves et assez peu explicite en somme, qu'y consacre le *Cicerone*, Ire partie, Art ancien, pp. 136, 137. Voir également Müntz (*op cit.*, p. 124, note 1), qui au fond ne se prononce guère plus que le *Cicerone*.

été placée parfois à Sienne même, au treizième siècle, à l'époque des fouilles entreprises pour la reconstruction de la cathédrale. Plus généralement, on l'a reportée au seizième siècle, et on l'a indiquée comme s'étant produite à Rome. Dans cette ville, le groupe est déposé primitivement au palais du cardinal Francesco Piccolomini, neveu de Pie II, pape lui-même après la disparition d'Alexandre VI. Qu'en 1504 ou 1505 il ait été transporté déjà de Rome à Sienne, rien de moins sûr. Donc, si, à pareille date ou à peu près, Raphaël se trouve dans cette dernière ville, ce qui n'est nullement hors de doute, comme on l'a remarqué à plusieurs reprises, il n'a pas eu peut-être à admirer ce marbre, à s'en enthousiasmer, à le dessiner enfin. Et cela, pour une bonne raison : c'est qu'il pourrait bien se faire que le marbre, pas plus que lui-même, ne fût alors à Sienne.

Il y a, du reste, autre chose à dire. Ce dessin, d'après le groupe antique des *Trois Grâces*, quelles que soient les circonstances où il a été exécuté, est-il vraiment de Raphaël? On a, croyons-nous, bien des raisons d'en douter. Une première remarque à faire, c'est qu'il est une des pièces de ce recueil de Venise, recueil d'une origine si controversée, que, malgré toute la peine qu'on s'est donnée pour cela, on n'a pu découvrir encore d'argument péremptoire pour l'attribuer irrécusablement à l'élève du Pérugin[1]. En outre, parmi les pièces fai-

1. Nous n'avons pas l'intention, bien entendu, de présenter ici un résumé, même le plus succinct, de cette controverse qui a fait verser tant de flots d'encre. Ce résumé, on peut le voir chez Müntz *(Raphaël,* pp. 52-78). Ce n'est pas que nous penchions pour l'affirmative, c'est-à-dire pour l'attribution du recueil à Raphaël, dans le sens de laquelle conclut l'auteur. S'il nous était permis d'avoir une opinion sur une question aussi embrouillée, c'est plutôt pour l'avis contraire que nous nous déciderions volontiers. Nous entendons par là, celui qu'a exprimé R. Kahl dans son travail *Das venezianische Skizzenbuch,* sans croire pourtant qu'on doive accepter cet avis dans tous ses détails, notamment l'attribution faite par Kahl du recueil, sauf quelques pièces, à l'urbinate Girolamo Genga. Somme toute, nous nous en tiendrions à la pensée, catégoriquement négative d'ailleurs, mais accompagnée de toutes les réserves et de toutes les nuances que comporte un problème aussi obscur, qui est celle du *Cicerone*. Voir IIe partie, pp. 668, 669.

bles que ce recueil contient en si grand nombre, l'esquisse des *Trois Grâces* est une de celles dont la faiblesse est la plus marquée. Gruyer a pu y consacrer une description enthousiaste[1]. Cette description, qu'il nous soit permis de le dire, ne change rien au caractère exact de l'œuvre, avoué par Müntz, qui déclare le dessin assez pauvre, tout en le croyant authentique, constaté également par Lübke et Springer, qui se refusent à y reconnaitre la main de Raphaël[2]. Somme toute, cette esquisse médiocre, le maître ne saurait l'avoir exécutée. On l'a dite quelquefois lombarde. Elle est de n'importe quelle école et de n'importe qui. C'est une de ces reproductions du groupe de la *Libreria*, comme il y en a eu plus d'une très probablement. Au surplus, une remarque doit être jointe encore à celles qui viennent d'être présentées. C'est, quelque liberté d'interprétation qu'on suppose chez l'artiste, le peu de rapports existant, d'une part entre le marbre ainsi que le dessin qui en est la représentation, et de l'autre la peinture qu'on prétend en avoir été tirée par Raphaël.

De toutes ces observations, que ressort-il en définitive? Ceci, il semble. Nous voulons dire la nécessité impérieuse de chercher à l'œuvre qui nous occupe une origine autre que celle qui lui a été attribuée jusqu'ici. Ainsi a fait un historien de l'art, Springer, et la conjecture qu'il a émise paraît de tous points acceptable, sinon équivalente à l'évidence même. Selon lui, bien plutôt que l'imitation du marbre de Sienne, que Raphaël a si peu de chances d'avoir vu et dessiné, son tableau des *Trois Grâces* serait l'interprétation d'un antique de moins grande importance. Il s'agirait d'une pierre gravée, camée ou intaille, aux caractères tout différents, plus délicate, plus mièvre, plus pittoresque aussi, c'est-à-dire plus propre à une transposition de la sculpture à la peinture pareille à celle que poursuivait l'artiste[3].

1. Voir *Raphaël et l'Antiquité*, t. I, pp. 235-238.
2. Voir E. Müntz, *Raphaël*, p. 124 ; W. Lübke, *Geschichte der italienischen Malerei*, t. II, p. 225; A. Springer, *Raffaël und Michelangelo*, p. 88.
3. Voir *Raffaël und Michelangelo*, ch. III, pp. 88, 89.

Cette pensée de Springer, suivant nous, se justifierait pleinement. Dans les *Grâces* de Raphaël se retrouve, en effet, autant que le comportent les dissemblances qui séparent la glyptique de la peinture, tous les traits allégués par le critique : l'élégance un peu recherchée, et, pour tout dire, presque l'afféterie, propres aux objets d'art rapprochés de l'œuvre du maître ombrien. A l'hypothèse, dont nous essayons d'établir la justesse, on ne saurait opposer d'ailleurs le caractère insolite d'une imitation comme celle qu'elle suppose. Il s'en faut, en effet, qu'une imitation pareille puisse passer pour une nouveauté, pour un procédé particulier à Raphaël, et qu'il aurait mis le premier en pratique. C'est là bien plutôt une tradition authentique et déjà ancienne de l'art italien. Au quinzième siècle, Donatello sculpte son bas-relief du palais Riccardi, l'*Enlèvement du Palladium*, d'après une gemme célèbre du cabinet des Médicis. La même pierre, signalée dès lors, il semble, à la prédilection des artistes, fournit un revers à l'une des médailles de Niccolo Fiorentino[1].

Tout se réunit donc pour donner à la supposition de Springer une vraisemblance indéniable. Elle a, pour se soutenir, jusqu'à l'appui inattendu de ceux qui tiennent pour l'authenticité de la filiation contredite par le critique allemand. C'est, quand ils reconnaissent les caractères sur lesquels l'auteur s'est fondé pour émettre son hypothèse, et dont celle-ci tire toute sa valeur réelle. Selon eux, en effet, à la pose molle et familière des trois jeunes filles peintes par Raphaël s'opposent la fierté d'attitude, le grand caractère des déesses qui composent le groupe de Sienne. Ces *Grâces* du peintre « ce sont, disent-ils, des Italiennes du seizième siécle, et non plus des déesses antiques »[2].

1. Voir la reproduction de la gemme dont il s'agit, en même temps que d'autres gemmes, dans l'ouvrage d'E. Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, pp. 192, 193, et pour celle des œuvres de Donatello et de Niccolo Fiorentino, *ibid.*, pp. 143 et 195. Voir également la figuration du bas-relief de Donatello dans la monographie consacrée au maître par le même auteur, p. 49.

2. E. Müntz, *Raphaël*, p. 246.

L'aveu est significatif. Il faut le retenir pour compléter l'appréciation de l'œuvre que nous avons considérée, pour en marquer, par des indications définitives, la nature et la valeur exactes. Qu'est-ce, dans le tableau des *Trois Grâces*, que cette antiquité, qui n'a rien du temps que prétend évoquer l'artiste? Qu'est-ce, auprès de l'antiquité conventionnelle, au moins à demi, il faut bien l'avouer, mais si majestueuse et si puissante de Mantegna, si séduisante de Boticelli, si curieuse d'une foule de maîtres, dont quelques-uns sont demeurés anonymes, comme l'auteur de cet admirable *Apollon et Marsyas* du Louvre, mis si obstinément, mais avec si peu de vraisemblance, sous le nom de Raphaël[1]? Qu'est-ce surtout que cette antiquité du maître ombrien, dans son panneau de Chantilly, auprès de celle dont Donatello a donné le type à tous ses contemporains et à tous ses successeurs immédiats jusqu'au seuil de l'âge moderne, avec son *David* du Musée national de Florence? L'antiquité, Raphaël l'ignorera réellement jusqu'à Rome. Et l'antiquité, telle qu'il la concevra alors, ce sera une création de toutes pièces, la plus originale peut-être de celles dont l'art lui aura été redevable. Pour cette création, il n'aura rien emprunté à ses devanciers. Par elle, il rompra même entièrement avec eux, et fermera définitivement une voie, où, depuis Donatello et d'après ses exemples, ils ont marché près de cent ans.

*
* *

A côté de ce tableau des *Trois Grâces*, presque mou de facture, de caractère si indécis et si énigmatique, combien supérieure, qu'on nous permette de le dire, semble la dernière des œuvres que nous avons énumérées et dont nous avons à parler maintenant! Il s'agit de ce *Songe du Chevalier*, une

1. Qu'est-ce également auprès de celle, par exemple, de ce Galeazzo Mondella, presque inconnu, dans son dessin si beau du Louvre, l'*Ivresse de Bacchus* (*Notice supplémentaire des dessins*, n° 1578; Braun, n° 63008), auprès de celle surtout de l'auteur mystérieux de cette incomparable esquisse du Louvre encore, *Un Triomphe*, gravée par Marc-Antoine? (Catal. Reiset, Ire partie, n° 437; Braun, n° 62363.)

composition à rapprocher des *Grâces* elles-mêmes[1], à rapprocher aussi des pièces héroïques que nous avons déjà vues, de ce groupe si curieux issu des commandes adressées à Raphaël par ses maîtres d'Urbin. Pour motiver un rapprochement de ce genre, tout se réunit en effet : le travail pareil, la conception identique, le style général d'une entière similitude. Quant à celui-ci, — est-il besoin de le répéter? — comme nous avons essayé de le démontrer, et cette démonstration était le seul objet que nous eussions en vue, c'est un style réellement à part. Dans la carrière artistique de Raphaël, que représente-t-il au juste? Nous l'avons déjà dit : une transition qui ne paraît pas avoir été mise assez en évidence entre sa manière péruginesque, ou, pour user d'une indication plus compréhensive, entre celle que montrent ses premières œuvres, les œuvres d'Ombrie, et la manière florentine, dont les Vierges peintes par lui sont les témoignages les plus significatifs, même à l'exclusion des compositions plus considérables, les tableaux d'autel, qu'il y ajoute à pareille époque[2].

1. En réalité, et cela paraît hors de doute, le tableau des *Trois Grâces* et celui du *Songe du Chevalier* ont dû, comme le *Saint-Michel* et le *Saint-Georges* du Louvre, former deux pendants, peints pour aller l'un avec l'autre et primitivement réunis. Leurs dimensions, ce qui est également le cas pour le *Saint-Michel* et le *Saint-Georges*, sont exactement les mêmes : 16 à 17 centimètres en carré. Les personnages y ont les mêmes proportions ou à peu près. Ils offrent aussi des types identiques. Dans le *Songe*, la femme placée à droite a les mêmes traits que deux des *Grâces*, celles de droite et de gauche. On doit remarquer, en outre, que les deux tableaux ont eu longtemps les mêmes destinées, puisque aussi loin qu'on puisse remonter dans leur histoire, on les voit figurer dans une même collection, celle du palais Borghèse. Reste la supériorité, incontestable selon nous, du *Songe* sur la composition qui a dû sûrement en être le pendant. Mais cela n'a rien à voir dans les constatations que nous faisons en ce moment. Il faut observer d'ailleurs que, contre l'avis de Crowe et Cavalcaselle, le tableau des *Trois Grâces*, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, ne semble pas dans un état de conservation parfaite. De là son infériorité relative, infériorité qu'accroît encore le sujet, en soi moins heureux et moins pittoresque que celui du *Songe*.

2. L'histoire de ce *Songe du Chevalier* est constituée, comme celle de toutes les œuvres d'art, par une suite de péripéties toujours semblables, et où l'on pourrait voir une sorte de redite monotone du sort. Après avoir fait partie originairement, ainsi qu'il vient d'être dit, de la galerie

Quoi qu'il en soit, et à le considérer en lui-même, ce tableau du *Songe* ou de la *Vision du Chevalier*, suivant le nom dont on le désigne aussi parfois, c'est bien assurément une œuvre d'une simplicité exquise, mais de cette profondeur également, qui, devant certaines manifestations privilégiées de l'art, permet toutes les rêveries, toutes les interprétations, variables à l'infini comme les pensées individuelles et l'état particulier de chaque âme. Mais c'est encore et bien évidemment une œuvre florentine, au point de vue du sentiment et de l'inspiration, du style surtout, qui n'est ici que l'enveloppe externe du sentiment et d'une inspiration que Raphaël n'a mis jusque-là en aucune de ses conceptions antérieures.

Au milieu d'un paysage accidenté, borné au loin par des montagnes qui enferment une plaine où serpente un cours d'eau, au pied d'un laurier symbolique, un jeune homme, un adolescent à peine, s'est endormi, appuyé sur son bouclier, le casque en tête, le corps enfermé dans son armure. Et il rêve, et il a dans son rêve la vision que l'artiste a dressée à ses côtés. Debout, derrière lui, une jeune femme, en ajustement sévère, longue robe aux plis droits et réguliers, lui tend de la main droite une épée nue, de la main gauche un livre. Elle représente la lutte et l'étude, la gloire et la vertu, qui ne s'acquièrent ni ne se gardent sans combats. En face d'elle, une autre femme de même âge, au riant costume, tunique rouge, ample robe à reflets roses, écharpe flottante autour de la tête, chaîne de perles et d'or croisant sur la poitrine, offre au héros qui sommeille une fleur, emblème de la joie et du plaisir.

Borghèse, le tableau appartient à Young Ottley, qui le vend à sir Thomas Lawrence, des mains duquel il passe dans celles de lady Sykes. Le révérend Egerton, héritier de cette dernière, le cède, en 1847, à la National Gallery. Actuellement, l'esquisse originale à la plume, qui a été piquée pour le décalque, et qui a joué le rôle de ce qu'on appelle un carton, comme celle du *Saint-Georges* de l'Ermitage, se voit à côté du tableau définitif. C'est ainsi également qu'elle se présente dans la photographie de Braun, nos 30213 et 30213 A du Catalogue. — Sur le *Songe du Chevalier*, voir Passavant, *op. cit.*, t. I, pp. 57, 58, et t. II, pp. 16, 17; Crowe et Cavalcaselle, *op. cit.*, t. I, ch. IV, pp. 199-202.

Dans ce tableau, comparable par ses dimensions exiguës et par sa finesse à une miniature, Raphaël, pour la première fois peut-être, abordait un sujet profane. Il l'a traité avec une élévation et une profondeur faites pour décourager les plus grands maîtres. Au fond, qu'y a t-il exactement dans l'idée maîtresse, à laquelle se rattachent en réalité cette scène et ses origines? La fable, tant de fois exploitée, d'Hercule hésitant entre le vice et la vertu. Mais, par un trait de délicatesse bien conforme à sa nature, le jeune maître s'est soustrait à l'allégorie plus ou moins vulgaire, plus ou moins froide, qu'il pouvait être tenté de reproduire après tant d'autres. Laissant de côté la mythologie et ses traditions banales, il est allé chercher l'inspiration à une source plus rapprochée de lui et autrement vivante. Il s'est adressé à ces temps si féconds en poésie riche et originale, à ce Moyen-âge, dont à ce moment même ses contemporains, Pulci et Boïardo, en attendant l'apparition d'Arioste, évoquent les souvenirs généreux, les hauts exploits, les nobles et sublimes élans, dans leurs épopées à demi rieuses ou empreintes d'une grandeur héroïque. Ainsi, tout devient matière à la surprise et à l'admiration dans cette œuvre délicieuse, jusqu'à cette armure du jeune chevalier, véritable divination du peintre, imaginant l'appareil militaire, qui désormais sera celui de tous les personnages empruntés à l'époque où il est remonté lui-même, et cela jusqu'aux restitutions précises de l'archéologie moderne.

Conception vraiment admirable! Quand Raphaël la peint dans sa chasteté, sa réserve charmantes, qui n'y verrait l'expression de sa pensée intime, une sorte de retour discret sur lui-même? Il quitte alors et définitivement son berceau primitif, l'Ombrie. Il part pour Florence, ou vient d'y arriver à peine. Une phase nouvelle et décisive s'ouvre dans sa vie. A-t-il tremblé à l'appréhension de ce qu'elle lui réservait peut-être? Crainte vaine, s'il l'a éprouvée, et que nul ne ressentira pour lui. Comme les deux femmes de son tableau et de son rêve, l'une plus grave, l'autre plus riante, mais également tutélaires, tout sourit à ce privilégié du destin. De ce rêve, si

c'est lui qui l'a rêvé réellement, il peut s'éveiller sans peur. Il n'aura à son réveil ni désillusion, ni embarras. Enfant gâté d'un sort unique, réservé à un perpétuel triomphe, la gloire l'a marqué à l'avance pour ses couronnes les plus magnifiques. Il ne connaîtra rien des luttes amères qu'un Michel-Ange retrouvera au dedans de lui-même, lorsque la vie ne les lui prodiguera pas. S'il ne concevra jamais la douleur, s'il ne saura jamais la peindre, c'est que, du monde, il n'aura goûté que la joie de vivre, de s'entendre acclamer, de créer aussi, mais dans un labeur si facile et si doux, que, de toutes ses joies, ç'aura été la plus grande encore et la plus parfaite[1].

*
* *

Nous voilà au bout de cette étude, de l'examen de ces œuvres, que nous avons cru pouvoir rapprocher, qui se groupent du reste d'elles-mêmes par leur date, et surtout par leurs caractères manifestes. Raphaël, en les mettant au jour, a fourni une étape de plus dans sa vie artistique. Il s'y est montré plus libre comme d'instant en instant du joug que lui ont imposé jusque-là les enseignements donnés à sa jeunesse, puisant à de nouvelles sources d'inspiration, se développant sans cesse. Ainsi qu'on l'a dit, ses maîtres ombriens de la première heure, son père Giovanni, le Pérugin, il les oublie dès lors de mois en mois en quelque sorte. Et non par dédain ou détachement égoïste, on le croira sans peine, non plus que par amour volage des nouveautés. Mais, pour l'écarter ainsi chaque jour, et d'un mouvement si rapide, de ses origines primitives, il y a l'élan irrésistible de son génie en croissance. Il y a chez lui une transformation incroyablement prompte, phénomène sans pareil dans l'histoire de l'art, qui, en quatre ou cinq ans à peine, à travers un intervalle immense, presque un abîme, le portera du *Couronnement de la Vierge* à ses pre-

1. Pour le commentaire et l'interprétation de ce *Songe du Chevalier*, voir E. Müntz, *Raphaël*, p. 130-133.

mières *Stanze*, à la *Dispute du Saint-Sacrement*, à l'*Ecole d'Athènes*, c'est-à-dire de l'art le plus timide encore aux plus hauts sommets de l'idéal moderne.

Ce n'est pas tout, d'ailleurs. A côté de ce fait merveilleux d'un développement si hâtif, est apparue dans le même temps, chez Raphaël, une des puissances qui doivent constituer essentiellement son génie. La puissance dont nous voulons parler, c'est le privilège de mettre au point, de pousser d'un seul coup à la perfection, dès lors inimitable, certaines données de l'art, qui, depuis deux ou trois siècles déjà, se transmettent de main en main. Des générations entières d'artistes ont vécu de ces données favorites, les ont prises et reprises, les ont soumises à une élaboration sans cesse renouvelée et de plus en plus intense et précise. Lui arrive, s'en empare à son tour, et, quand il les abandonne, c'est après leur avoir imprimé un caractère si souverain, qu'on ne connaît plus désormais ces pensées collectives que sous l'aspect qu'il leur a imposé, qu'il ne semble point qu'elles aient jamais pu en revêtir un qui ne fût pas celui-là.

Après le *Couronnement de la Vierge*, exécuté par Raphaël en 1503, on peut en admirer d'autres, par exemple le superbe spécimen du même sujet que possède de la main de Fra Angelico le Musée du Louvre[1]. On peut surtout, ce qui est plus important encore, en imaginer d'autres, différemment conçus, et pourtant également admirables. Mais, après son *Sposalizio* de Brera, pareille chose n'est plus possible. C'est le *Mariage de la Vierge*, définitif en quelque sorte. Il n'y a plus que celui-là; on n'en connaîtra plus d'autre. Auprès, tous pâlissent et s'effacent, jusqu'à la scène identique représentée de façon si ravissante par Luini à Saronno. De même pour son *Saint-Michel*, pour ses *Saint-Georges* héroïques. De pareilles figures hantent l'âme italienne depuis Donatello et son fameux chef-d'œuvre d'Or San Michele. Elles se retrouvent

1. Catal. Villot, nº 214, et Catal. Both de Tauzia, nº 182; Braun, nº 11290.

sous le pinceau de Pisanello, dans sa fresque de Santa Anastasia à Vérone, sous celui du Pérugin, dans sa *Madone de Pavie,* dans son *Assomption* de l'Académie des Beaux-Arts de Florence, dans sa *Madone* de Bologne, sous celui de Mantegna, quand il peint son étonnant petit *Saint-Georges* de l'Académie des Beaux-Arts de Venise[1]. Mais, à la suite de tous ces maîtres, intervient Raphaël. Il reprend, condense et résume ces indications, qu'on peut qualifier encore malgré tout de flottantes. Et, dès 1504, il n'y a plus que les *Saint-Michel* et les *Saint-Georges* qui lui sont propres, guerriers foudroyants et invincibles, apparaissant en ministres d'exécutions formidables ou en sauveurs inespérés comme le Persée antique. Il n'y a plus que ceux-là jusqu'au grand *Saint-Michel* de 1518, dernier mot du maître sur un sujet où il règne pour toujours en dominateur, où il ne peut plus avoir de rival. Là se trouve un pouvoir assurément extraordinaire. Là aussi se découvre le rôle particulier de Raphaël dans l'histoire de l'art. Et ce rôle presque surhumain, cette faculté des créations qui n'admettent ni compléments ni retouches, qui sont en toutes choses le terme infranchissable, il les possède à vingt et un ans, c'est-à-dire à l'âge où les plus grands en sont encore à se faire connaître ou même à apprendre.

Charles Molinier.

1. Catal. de 1879, nº 273.

J. GROS.

LES CONVENTIONNELS RÉGICIDES DE L'ARIÈGE EN 1816

Dans les premiers jours de septembre 1792, trois cent quatre vingt-quinze électeurs se réunirent à Saint-Girons, dans l'église paroissiale, sous la présidence de Vadier. Il s'agissait d'élire les représentants de l'Ariège à la Convention nationale. Le choix du collège électoral se porta sur six hommes d'idées hardies, très favorables à la Révolution. Parmi eux, deux ont joué un rôle de premier ordre : Vadier et Lakanal; les quatre autres sont moins connus. Ce sont : Campmartin, Espert, Gaston et Clauzel.

Campmartin, apothicaire, était originaire de Montréjeau; il vint s'établir à Saint-Girons, dont il était alors maire.

Jean *Espert*, né en 1758, au village de Saint-Quentin, près de Mirepoix, parent des généraux Espert qui servirent sous la Révolution et l'Empire, était procureur-syndic du district de Mirepoix.

Reymond *Gaston*, né à Foix en 1757, avait été juge de paix de cette ville en 1790, puis député à la Législative : c'est lui qui provoqua la mise hors la loi des prêtres qui refusaient de prêter le serment civique.

Jean-Baptiste *Clauzel*, de Lavelanet, oncle du futur maréchal Clauzel, avait aussi été député à l'Assemblée législative,

et était fort connu des électeurs; on savait son caractère emporté, mais aussi son amour du travail.

Marc-Guillaume *Vadier* jouissait d'une réelle notoriété. Aussi fut-il élu le premier. Petit-fils d'un habitant de la Picardie, — la colérique Picardie, comme s'exprime Michelet, — venu s'établir à Pamiers à la suite de l'évêque Decamps, il naquit dans cette ville en 1736. Après avoir fait ses études de droit à Toulouse, il s'engagea à dix-sept ans et servit sous les ordres de Soubise à Rosbach; après cette défaite, il quitta l'armée, rentra au pays de Foix et s'occupa de ses propriétés en même temps que d'une charge de conseiller au présidial de Pamiers. En 1789, déjà âgé de cinquante-trois ans, il fut nommé aux Etats généraux; il contribua pour sa bonne part à la création du département de l'Ariège, et ses motions violentes, surtout après la fuite du roi, lui acquirent une certaine célébrité : il n'allait pas tarder, dans la nouvelle assemblée, à entrer au Comité de sûreté générale, chargé de la police de la République, et en devint le membre le plus actif; il poursuivit sans pitié les ennemis de la Révolution, et parfois ses ennemis personnels.

Bien plus pacifique fut le rôle de Joseph *Lakanal*. Né à Serres, près de Foix, en 1762, il entra chez les Doctrinaires et se voua au professorat. A la Convention, sauf pendant une mission de neuf mois dans la Dordogne, il se cantonna dans les questions d'enseignement qu'étudiait le Comité d'instruction publique, dont il fut le rapporteur préféré. C'est en partie à lui qu'on doit ces grandes créations qui s'appellent : le Muséum d'histoire naturelle, la loi de l'an III sur les Ecoles primaires, l'Ecole normale, les Ecoles centrales, le Bureau des longitudes, l'Institut, etc.

Bien qu'ils ne fussent pas très unis entre eux, les conventionnels ariégeois, tous d'opinions très prononcées, s'entendirent sur un point : la condamnation de Louis XVI. Tous votèrent la mort du roi, furent des *régicides*.

Franchissons une période d'une vingtaine d'années, et voyons quelles furent pour eux les conséquences de ce vote.

I.

Lorsque, après Waterloo, les Bourbons rentrèrent pour la seconde fois en France, leur haine s'était accrue contre tout ce qui rappelait la Révolution et l'Empire. Par l'ordonnance du 24 juillet 1815, Louis XVIII, à peine remonté sur le trône, commença par bannir de France trente-huit personnes, appartenant pour la plupart à l'armée, sauf trois anciens conventionnels, Carnot, Barère et Defermont. Mais c'était trop peu pour les ultra-royalistes altérés de vengeance. A leur instigation, la Chambre vota la loi dite d'*amnistie*, qui fut promulguée le 12 janvier 1816.

L'article 7 de cette loi concernait les *régicides*. Il était ainsi conçu :

« Ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans bornes, ont voté pour l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, et qui, par là, se sont déclarés ennemis irréconciliables de la France et du gouvernement légitime, sont exclus à perpétuité du royaume et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée à l'article 33 du Code pénal ; ils ne pourront y jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns titres ni pensions à eux concédés à titre gratuit. »

Ainsi, les anciens régicides qui, au retour de l'Empereur, avaient voté cette sorte de constitution libérale appelée l'acte additionnel ou accepté des fonctions publiques étaient bannis à perpétuité, dépouillés de leurs pensions et privés de leurs droits civils.

Chargé de veiller à l'application de la loi, le ministre de la Police générale, Decazes, décide que : doivent être considérés comme régicides tous les conventionnels qui ont voté la mort du roi, « quelques conditions qu'ils y aient apportées, ou qui, sans l'avoir votée expressément, ont refusé tout sursis ».

Certains régicides invoquent des motifs pour rester en

France. Le ministre n'en reconnaît que deux qui soient valables : une grave maladie mettant dans l'impossibilité absolue de voyager, ou bien l'acceptation, pendant les Cent-Jours, de fonctions sans importance politique, telles que celles d'administrateur d'hospice. En dehors de ces deux cas, il ne doit pas être admis d'exceptions[1].

Il fallait le plus possible faciliter aux régicides la sortie du territoire français. Toutefois, comme certaines résidences trop rapprochées de France peuvent favoriser les relations et correspondances des régicides avec leurs partisans, il convient de les leur interdire; ils ne pourront recevoir asile qu'en Russie, en Prusse et en Autriche; on ne leur délivrera pas de passeports pour l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et les Pays-Bas, — surtout pour Bruxelles[2]. Cette dernière prescription ne fut guère observée, et Bruxelles fut précisément une des villes où se réfugièrent le plus de régicides, parmi lesquels Vadier[3].

Decazes avait invité le préfet à lui envoyer le tableau des régicides de l'Ariège, faisant connaître leur âge, leur situation de fortune, la famille à laquelle ils appartenaient, les fonctions qu'ils avaient remplies pendant la Révolution et pendant les Cent-Jours, enfin la conduite qu'ils avaient tenue « à diverses époques ».

Le préfet s'appelait Chassepot de Chaplaine. Ayant servi Napoléon de 1810 à 1814, il tenait à se le faire pardonner par un déploiement de zèle qui parut excessif au ministre lui-même, et par un acharnement à poursuivre les régicides qui lui fit commettre mainte maladresse et le rendit ridicule à plusieurs reprises.

1. Archives départementales de l'Ariège, série L. 108. — Lettre au préfet, 31 janvier 1816.

2. Archives de l'Ariège, série L. 108. — Lettres des 13 janvier et 29 février 1816 au préfet de l'Ariège. — Celui-ci devait établir les passe ports en conséquence. Mais il n'eut pas l'occasion d'en délivrer un seul, car le seul régicide résidant dans l'Ariège et atteint par la loi fut Vadier, qui préféra s'adresser directement au ministre pour cet objet.

3. V. mon étude sur *Le Conventionnel Picqué* (*Revue bleue* des 30 septembre et 7 octobre 1899).

Les sous-préfets l'aidèrent de leur mieux à commettre des bévues. Dans leur hâte, ils envoyèrent des renseignements qui ne faisaient guère honneur à la sûreté de leurs informations. Ainsi celui de Pamiers écrit que Lakanal est décédé[1]. « Je dois vous faire remarquer, répond le préfet, que le sieur Lakanal n'est point mort, et que l'on dit qu'il habite Paris depuis longtemps », et il l'invite à faire des recherches à son sujet, car si Lakanal est né à Serres, il a habité Pamiers, où il pourrait avoir conservé quelques relations.

Le sous-préfet avoue son erreur. Lakanal n'est pas mort. Il l'avait confondu avec un de ses frères nommé *Puget*, membre comme lui de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, mais d'opinions bien différentes[2]. Lakanal n'étant pas venu dans l'Ariège depuis vingt-trois ans, c'est à Paris qu'on pourra se renseigner sur son compte[3].

Dès le 23 janvier, le préfet put envoyer au ministre le tableau qu'il avait demandé; les indications qu'il renferme, rectifiées et complétées par des renseignements puisés à des sources diverses, notamment aux Archives de l'Ariège, permettent de retracer le tableau des tribulations que la loi d'amnistie valut aux régicides ariégeois.

II.

Ce département, dit le préfet, avait six députés à la Convention; « tous les six ont commis le crime qui vient de recevoir sa juste et lente punition ». Deux sont morts : Clauzel (en 1802) et Campmartin (en 1804). Les autres survivent.

1. L. 108. 26 janvier 1816. — Lakanal était alors en Amérique.

2. *Puget* était, en effet, le nom sous lequel était connu le frère aîné de Joseph Lakanal, — Jérôme, né le 26 avril 1754, au hameau du Puget, paroisse de Serres; en 1782, il était professeur de philosophie au collège de Tarbes.

3. Le ministre de la Police n'était guère mieux fixé. Le 7 mars 1816, il écrit au préfet : « Le sr Lakanal résiderait dans le département de l'Oise. »

Gaston, après la mort du roi, avait été envoyé en mission dans les départements et aux armées. Attaché à Danton, qui, disait-il, avait « la tête révolutionnaire », il voulait qu'on le lui adjoignît malgré lui au Comité de Salut public; après le 9 thermidor, il resta parmi les rares défenseurs des Montagnards. Dans une circonstance, il menaça Legendre de son gourdin, jurant « que la contre-révolution ne se ferait pas ». Lorsque Carrier fut décrété d'accusation par 498 voix sur 500, Gaston fut un des deux députés qui n'émirent qu'un vote conditionnel; il s'opposa également à la suppression de la loi du maximum, prit la défense du club des Jacobins et applaudit à l'insurrection du 1er prairial; il échappa néanmoins à l'arrestation.

Le préfet ne le flatte pas : il appartenait, dit-il, « à une des premières familles de Foix, très dévouée au roi, et qu'il a déshonorée » par sa conduite pendant la Révolution. « Jacobin exalté », dans ses missions, « il se signala par des actes de férocité. Il siégea constamment au haut de la Montagne. Il vota la mort de Louis XVI sans restriction. Rentré dans ses foyers couvert du mépris public, il fut nommé en l'an IV commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Foix ». Il réussit à se faire nommer receveur général à Digne, mais il fut destitué en 1814. « On assure qu'après le débarquement de Buonaparte, il se rendit à Paris pour se faire réintégrer. » Il réside sans doute encore dans les Basses-Alpes, car en échange d'une propriété qu'il possédait dans l'Ariège et qu'il vendit en 1808 pour 30.000 francs, il a acheté aux environs de Digne un petit domaine.

C'était donc au préfet des Basses-Alpes à savoir si Gaston tombait sous le coup de la loi d'amnistie. Ce préfet, écrivant à son collègue de Foix, s'exprime ainsi sur le compte de l'ancien régicide : « Cet individu, persévérant dans les principes qu'il avait manifestés en 1793, s'est montré dans ces derniers temps l'un des partisans les plus acharnés de l'Usurpateur, et une lettre signée de lui, trouvée dans ses papiers, annonce qu'il était l'agent de la police de Fouché dans les Basses-Alpes. » Il n'aurait pas demandé mieux que de le voir inscrit sur la liste des bannis;

mais Gaston n'ayant ni adhéré à l'Acte additionnel ni exercé un emploi pendant les Cent-Jours, échappa à la proscription.

III.

Jean Espert y échappa aussi, au grand désespoir du préfet, qui multiplia contre lui les tracasseries. Mais l'ancien conventionnel, riche, avisé, et qui, bien qu'ayant voté la mort du roi, — et même le rejet de l'appel au peuple, remarque le préfet, — paraît avoir eu des intelligences jusque dans l'entourage de Louis XVIII, sut défendre sa liberté.

En dehors d'une mission à Marseille, Espert ne se signala par rien de saillant à la Convention. Pourtant il fut un des douze membres de la Commission nommée par l'assemblée pour lever les scellés apposés sur les papiers de Robespierre, les examiner et en faire un rapport. Devenu ensuite entrepreneur général des vivres des armées d'Italie et de Portugal, il fit fortune; le préfet lui attribue 150,000 francs en fonds de terre et 5 ou 600,000 francs en capitaux. Prévoyant, dès 1814, que le nouveau régime lui serait hostile, il aurait émancipé sa fille aînée « pour lui faire prendre le fermage de ses biens, qu'il avait fait passer par une vente simulée sur la tête de Jacob Martinet de Paris ».

En 1815, continue le préfet, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, Espert se rendit à Paris avec un des généraux Espert, et y resta jusqu'au retour du roi, sans doute pour reprendre du service soit dans les administrations, soit dans la fourniture des vivres; peut-être accepta-t-il l'Acte additionnel. Quoi qu'il en soit, il a conservé beaucoup d'influence dans le canton de Mirepoix, où il habite le château de Roumengous; il aime à s'entourer des révolutionnaires de la région, et il est intimement lié avec l'ex-général Clauzel. Parti en décembre dernier pour Rambouillet et le Hâvre avec un passeport délivré par le ministre de la Police, Espert doit se trouver dans une de ces deux villes...

On n'eut pas à le chercher longtemps, car il rentra à Roumengous au milieu de mars 1816. Le sous-préfet de Pamiers demande au préfet si Espert est atteint par la loi d'amnistie — ce qui lui paraît peu probable, « puisqu'il ose se montrer ».

Le préfet en doute, lui aussi, ce qui ne l'empêche pas de s'adresser à deux reprises au ministre (17 avril et 28 mai) pour le frapper quand même.

« Le sieur Espert, écrit-il, est un des hommes les plus dangereux de mon département. Quoiqu'il ait été dans le temps désarmé et que j'aie donné des ordres pour que sa conduite soit scrupuleusement surveillée, il m'est très difficile de l'empêcher de faire le mal. C'est un de ces êtres pervertis incorrigibles, qui n'agissent jamais ostensiblement, mais toujours de manière à ne pas se compromettre. Il a été remarqué qu'avant l'événement de Grenoble[1], le sieur Espert employait tous les jours jusqu'à cent ouvriers, et que, lorsque l'événement fut connu, ce nombre fut réduit à cinq. Il existe de forts soupçons pour croire qu'il n'employait un si grand nombre d'ouvriers que pour corrompre l'esprit public. » Aussi, même dans le cas où il ne tomberait pas sous le coup de la loi du 12 janvier 1816, le préfet demande qu'on éloigne de l'Ariège ce régicide et qu'on l'envoie en surveillance sur un autre point du territoire, dans une sorte de demi-exil.

La réponse du ministre Decazes fut assez vive : « ... Le sieur Espert est venu à Paris, le 12 juin 1815 (ce n'était donc pas à la première nouvelle du débarquement de Napoléon);... il est reparti le 17 juillet suivant pour se rendre à Mirepoix, emmenant avec lui ses deux filles qui étaient en pension à Paris. » Il a eu d'autant moins besoin de solliciter des emplois de Bonaparte, qu'il est riche; de plus, resté « fidèle à ses principes de républicanisme », il n'a jamais aimé ni Bonaparte ni son gouvernement. Il échappe donc aux atteintes de la loi d'amnistie.

1. Il s'agit d'un coup de main bonapartiste tenté à Grenoble, le 5 mai 1816, par l'avocat Didier, à la tête de quatre à cinq cents anciens militaires et paysans, que le général Donnadieu réprima avec rigueur, et dont il exagéra la gravité.

Dès lors, pourquoi l'envoyer sur un autre point de la France? Où trouver un endroit où sa conduite soit plus facile à surveiller que dans « son séjour habituel, où ses relations et ses intérêts domestiques sont établis? C'est là surtout, où ses opinions sont plus particulièrement connues, qu'il doit principalement redouter l'attention de l'autorité; c'est là qu'il peut être le moins dangereux ». Le transporter dans un département où l'on ne connaîtra ni son genre de vie ni ses relations, est maladroit; « d'un mécontent, on fait un factieux... C'est sous votre surveillance spéciale, Monsieur le Préfet, que je place le sieur Espert. Faites observer ses démarches, ses actions, ses discours; si vous avez l'occasion d'en remarquer de répréhensibles, je vous invite à me les signaler; et comptez qu'en toute circonstance, je mettrai à votre disposition les pouvoirs et les moyens nécessaires pour punir les *délits réels*. Mais il est dans le véritable intérêt de la tranquillité publique de se borner à prendre des mesures de précaution lorsque l'emploi peut en suffire ».

Il répond aussi au grief fait à Espert d'avoir occupé jusqu'à cent ouvriers. « Cet emploi d'une grande fortune n'a paru à quelques personnes qu'une manœuvre politique. L'administration ne doit y voir que l'avantage de l'industrie et du commerce; et pourquoi en tarir la source?[1] »

Mais le préfet n'est pas encore convaincu. Il veut absolument savoir si le renvoi des ouvriers tient simplement à ce que les travaux étaient terminés, ou s'il a d'autres causes. Il emploie le procédé classique. Un beau jour, le brigadier de gendarmerie de Lavelanet, déguisé en pacifique pêcheur à la ligne, se trouve, son roseau à la main, sur les bords de l'Hers, par hasard à l'endroit où la rivière longe le domaine de la Grand'Borde, appartenant à Espert[2]. Il engage la conversation

1. L. 108, lettre du 8 juin 1816.

2. Ce domaine, comprenant la métairie de la Grand'Borde, le champ de Mijanes et la métairie de Grateloup, était situé sur les communes de Mirepoix et de Roumengous. Il avait appartenu au chapitre cathédral de Mirepoix, et Jean Espert, alors membre de l'administration du dis-

avec d'autres pêcheurs qui sont presque tous d'anciens ouvriers qu'Espert avait occupés à drainer les champs, à faire des bâtisses, etc. La plupart ne cachent pas leurs sympathies pour l'Empire. Comme le blé est cher, ils assurent « que si Bonaparte régnait, il n'aurait pas manqué de mettre un maximum sur le prix des grains ». — Et que dit Espert de tout cela? demande le brigadier. Préfère-t-il le roi ou Bonaparte? — Espert ne dit rien, réplique-t-on, mais, l'autre jour, cinquante gendarmes sont venus cerner son château; il a eu bien peur. — Et pourquoi? — C'est parce qu'il signa autrefois la mort de Louis XVI. Et maintenant, lui qui a employé jusqu'à deux cents personnes, hommes, femmes et enfants, la plupart de Mirepoix, qu'il payait tous les soirs, — « sans lui, il y aurait eu beaucoup de monde qui aurait crevé de faim », — il n'en a conservé que seize ou dix-sept. « J'ai reconnu, conclut le brigadier, à tous les ouvriers que j'ai parlé (*sic*), que leur opinion n'était point pour le roi; cependant, je n'ai pu leur arracher que leur maître leur ait dit la moindre chose contre le gouvernement. »

Cette relation, qui semble fidèle, atteste la prudence d'Espert et les sympathies dont il jouissait dans son pays natal. Mais ses moindres gestes étaient épiés. Ayant reçu chez lui quelques libéraux de Mirepoix, il fut dénoncé au ministre de la Police, qui en avisa le préfet (août 1816).

Celui-ci reprocha au sous-préfet de Pamiers de ne pas l'avoir tenu au courant; il lui enjoignit de faire surveiller discrètement le canton de Mirepoix et de lui faire part chaque semaine de ce qu'il aura appris concernant les « sieurs Espert, Pagès, Lourdes, Mallètes, Armand, Vigarozy et autres... »

Puis il revient à la charge auprès de Decazes contre Espert. Il a toujours considéré cet « ex-conventionnel régicide comme un homme très dangereux, et plus dangereux dans son pays que partout ailleurs, parce qu'il a ici l'influence que donnent

trict de Mirepoix, l'avait acheté comme bien national, en janvier 1791, pour la somme de 80,500 livres (Archives de l'Ariège. Biens nationaux).

des propriétés considérables et d'anciennes relations, tandis qu'il n'en serait pas de même dans un autre département, où il ne serait connu que de l'autorité et surveillé plus facilement par elle que je ne puis le faire moi-même, car il habite la campagne à quelque distance de Roumengous, et Votre Excellence concevra que, dans cet état d'isolement, il n'est guère possible de faire observer ses discours et ses actions. Il faudrait pour cela des moyens que je n'ai pas, et le maire de Roumengous est un cultivateur qui n'a pas assez d'intelligence ni d'adresse pour surveiller de près le sieur Espert... »

Le préfet revient ensuite sur les causes probables du renvoi des ouvriers, — le désir chez Espert de « se ménager un parti à lui, disponible au besoin, et l'intention d'augmenter le nombre des mécontents »; — et il termine par un coup droit au ministre : « Pourrai-je sans indiscrétion demander à Votre Excellence si l'on s'est assuré à Paris qu'il n'avait pas signé les Actes additionnels? » En somme, il insinuait que le ministre avait des complaisances pour le régicide et négligeait d'éclaircir son passé.

Piqué au vif, Decazes répond, non sans quelque aigreur, qu'il s'est parfaitement assuré que le nom d'Espert « n'est inscrit ni signé sur aucun des registres ouverts pour l'acceptation de l'Acte additionnel, à Paris, où il résidait à cette époque ».

Toutefois, il invite le préfet à mander Espert pour l'avertir que la police a l'œil ouvert sur lui, et « qu'au premier sujet positif de mécontentement ou d'inquiétude qu'il donnerait, il serait placé en surveillance dans un autre département[1] ».

Espert fut donc invité à se présenter à la préfecture « pour y prendre connaissance d'ordres supérieurs ». Un accès de colique qui l'empêchait, écrivit-il, de monter à cheval, retarda sa visite. Il vint enfin vers le milieu de septembre. « Il a cherché inutilement à se justifier, écrit le préfet[2]. Il ne le sera

1. L. 108. — Lettre du 22 août 1816.
2. L. 108. — Lettre du 18 septembre 1816.

jamais à mes yeux. Mais il demande à s'éloigner pendant quelque temps et à se rendre en Allemagne et dans les Pays-Bas pour des affaires commerciales. » Un passeport lui est nécessaire. Le préfet désire être autorisé à le lui délivrer, car il est enchanté que l'ex-conventionnel cherche de lui-même à quitter l'Ariège et la France.

Sur ces entrefaites, le procureur général de Toulouse, Gary, informe confidentiellement le préfet qu'Espert augmente son influence dans l'Ariège « soit par d'abondantes largesses à la classe ouvrière, soit par des travaux considérables qu'il fait exécuter et qui excèdent, dit-on, ses ressources connues ». Il l'invite à le surveiller de près.

— C'est ce que je fais, répond le préfet. Mais je n'ai pas appris qu'Espert se fût signalé par « d'abondantes largesses à la classe ouvrière », ni qu'il eût « fait exécuter d'autres travaux extraordinaires que ceux qui ont eu lieu au mois d'avril ». Du reste, il nous débarrassera bientôt de sa présence[1].

Hélas! cette espérance fut déçue! Changeant de projet, Espert se fit délivrer par le maire de Roumengous un passeport non pas pour l'étranger, mais simplement pour Abbeville et le Hâvre[2]. Muni de ce papier, il passa tranquillement l'hiver et le printemps chez lui.

Au début de juin 1817, le sous-préfet annonce qu'Espert s'est enfin décidé à partir. Le préfet s'empresse d'informer ses collègues de la Somme et de la Seine-Inférieure du départ de l'ancien conventionnel, qui voyage dans une voiture particulière avec ses deux filles et un domestique; il le recommande à leur rigoureuse surveillance. Il avise en même temps le ministre de la Police : en passant à Paris, Espert doit lui faire viser son passeport.

O malchance! le sous-préfet de Pamiers l'avait induit en erreur. Voyant Espert traverser sa bonne ville dans une voi-

1. L. 108. — Lettre du 24 septembre 1816.

2. Il avait l'habitude de faire établir ses passeports pour plusieurs localités : ainsi, en brumaire an XIII, il en fit établir un pour Mayence et Bordeaux (Mc. 8).

ture à deux chevaux, il avait cru à son départ. Or, Espert était bravement rentré à Roumengous. Réflexion faite, il n'allait plus au Hâvre, mais à *La Rochelle*, et réclamait un passeport pour cette destination.

Il paraissait se jouer du préfet, dont la confusion était grande. Sa colère retomba sur le sous-préfet. « Vous sentez, lui écrit-il, combien il est désagréable d'avoir aujourd'hui à démentir mes premiers rapports. Je ne saurais trop vous engager d'user de plus de circonspection à l'avenir, surtout pour la partie qui concerne la police. Si le maire de Roumengous avait reçu l'ordre de vous informer du départ du sieur J. Espert, si le commissaire de police avait reçu de son côté des ordres particuliers, je suis persuadé qu'une course au Soucourieu (chez la femme du général Clauzel) n'aurait pas été prise pour un voyage, parce que rien n'était plus simple que de savoir où allait J. Espert; il ne fallait que lui demander son passeport lorsqu'il est passé à Pamiers » (26 juin 1817).

Les fausses indications du sous-préfet produisaient leurs conséquences : le préfet de la Somme s'étonnait de ne pas voir arriver Espert dans son département. De son côté, le ministre de la Police attendait en vain les rapports des préfets de la Somme et de la Seine-Inférieure. Il était d'autant plus impatient, écrivait-il le 9 juillet, que la circonstance de la visite rendue par le sieur Espert à Mme Clauzel pourrait faire croire que le but secret du voyage de cet individu, très lié avec l'ex-général Clauzel, n'est que d'assurer l'envoi ou l'arrivée de correspondances avec l'Amérique[1]. « Mandez-moi ce que vous aurez appris sur les démarches de cet ex-conventionnel. »

1. Décrété d'arrestation après Waterloo, le général Clauzel, qu'un ami avait prévenu à temps, put s'échapper et partit pour l'Amérique, où il retrouva plusieurs de ses frères d'armes : les généraux Lallemand, Lefebvre-Desnouettes, Vandamme, etc., — et son compatriote Lakanal. En son absence, il fut condamné à mort par contumace (1816). Mais il fut amnistié en 1820, et rentra en France. De 1827 à 1830, il représenta l'Ariège à la Chambre des députés, et siégea dans les rangs du parti libéral. Il mourut en 1842 dans sa propriété de Soucourieu, près d'Auterive (Haute-Garonne).

Assez penaud, le préfet se résigne à répondre qu'Espert n'est pas encore parti, qu'il a retardé son voyage pour des causes inconnues, mais que, lorsqu'il l'effectuera, le ministre en sera immédiatement informé (26 juillet 1817).

Les archives ne contiennent pas autre chose sur Espert. Sans doute, il fit son voyage à La Rochelle et débarrassa pour quelque temps le préfet de sa présence inquiétante. D'ailleurs, à partir de 1818, grâce aux progrès de l'opinion libérale et à l'influence de plus en plus grande de M. Decazes, les persécutions contre les hommes de la Révolution et de l'Empire devinrent moins vives pendant quelques années. Quelques-uns rentrèrent d'exil. D'autres purent mourir en paix dans leur pays.

Quant à Jean Espert, il s'éteignit dans son domaine de la Grand'Borde, en 1832, à l'âge de soixante-quatorze ans. De ses deux filles, l'une resta célibataire; l'autre, Marie-Frédérique, épousa M. Cairol-Caraman et en eut deux fils : l'un est mort à Toulouse en 1870, l'autre vit encore.

IV.

Si Espert avait pu éviter l'exil, ses collègues Lakanal et Vadier furent moins heureux.

Dans ses renseignements sur Lakanal, le préfet ne manqua pas de noter que l'ancien Doctrinaire professeur avait été ordonné prêtre par Bernard Font, son parrain, évêque constitutionnel de l'Ariège, dont il devint un des vicaires épiscopaux; mais, élu à la Convention, il brûla ses lettres de prêtrise[1], se maria à Bergerac où il était en mission[2], collabora à

1. Il est aujourd'hui avéré que Lakanal a été prêtre. Lui-même avoue avoir reçu les ordres (sans doute pour devenir vicaire épiscopal en 1792), mais n'avoir jamais dit la messe, ni confessé. (*Bulletin de la Convention* du 19 nivôse an II.)

2. Le fait est inexact. A la fin de la Convention, Lakanal était encore célibataire. (Voir *Les Conventionnels*, par J. Guiffrey, 129). Au surplus,

l'établissement du calendrier républicain (ce qui n'est pas très exact), et se montra toujours « ardent partisan de la Montagne »; bien entendu, il vota « la mort du roi sans restriction »; en outre, il a servi « l'Usurpateur », puisque, à la fin de l'Empire, il était inspecteur des poids et mesures. Comme il n'habite pas l'Ariège, le préfet (qui a lu dans un journal du Midi qu'il était passé en Italie) pense que le ministre de la Police pourra facilement connaître son rôle pendant les Cent-Jours.

En ce moment, Lakanal n'était plus en France. Ayant perdu au retour des Bourbons la place qui le faisait vivre, profondément découragé, rêvant d'une vie nouvelle dans un pays libre, il devança la proscription, et, en octobre 1815, partit pour l'Amérique, où il resta plus de vingt ans. Il fut un des quarante-cinq régicides auxquels la Révolution de 1830 rouvrit les portes de leur patrie. Rentré en 1837, il mourut à Paris le 17 février 1845, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans avoir revu la petite maison de Serres où il était né, et des fenêtres de laquelle, aux jours de son enfance, — ainsi qu'il aimait à le rappeler dans sa verte vieillesse, — il aimait à contempler la cime du *Picou*.

V.

Vadier, lui, mourut en exil. Les terribles fonctions qu'il avait remplies au Comité de sûreté générale ne permettaient pas qu'on l'oubliât. Il avait, du reste, de telles inimitiés dans

le préfet de la Dordogne déclara quelque temps après à son collègue de Foix que Lakanal ne s'était pas marié dans son département. Il trace d'ailleurs le portrait le plus noir du conventionnel : « Dans les temps affreux de la Révolution », Lakanal vint établir à Bergerac « une manufacture d'armes aujourd'hui entièrement tombée; mais il ne borna pas là sa mission. Comme un Vandale, il fit détruire plusieurs beaux châteaux, dépouiller quelques autres de leurs plus beaux ornements de peinture et de librairie, proclama impudemment les principes les plus immoraux, qu'il s'efforça de justifier par son exemple... » Rentré à la Convention, il « n'a plus reparu dans ce département, où il n'a laissé que la haine et le mépris de son nom... »

l'Ariège, surtout à Pamiers et à Montaut, qu'il ne pouvait espérer passer inaperçu.

Ni les années ni les épreuves n'avaient amorti en lui l'ardeur combative. En 1795, la Convention avait décidé qu'il serait déporté; mais il réussit à se sauver, et bénéficia quelques mois plus tard de l'amnistie. Bientôt un décret éloigne de Paris les conventionnels non réélus; il part alors et arrive à Toulouse après un voyage très pénible, fait en partie à pied, au milieu d'un orage épouvantable. Il est arrêté le lendemain, impliqué dans le complot de Babeuf. La Haute-Cour l'acquitte, mais on lui applique le décret de déportation auquel il s'était soustrait, et il passe trois ans et demi en prison à l'île Pelée, attendant son envoi à Cayenne. Quelque temps avant le 18 brumaire, le Directoire ordonne sa mise en liberté provisoire. Vadier reste alors à Paris, faisant de temps à autre quelque apparition dans l'Ariège; finalement, il vint s'y établir vers 1810, dans sa propriété de Peyroutet, commune de Montaut.

Il s'y trouvait lors du retour de Napoléon en 1815. Malgré ses quatre-vingts ans, il se rendit à Toulouse et se joignit aux fédérés de cette ville. Emprisonné après Waterloo, il fut relâché par les ordres de son ancien collègue Fouché.

Il rentre à Montaut, où il est surveillé de près. « Le vieux Vadier, écrit le préfet, habite mon département, mais cet homme a perdu toute influence[1]. » Le préfet ne le fait pas moins avertir par le maire « qu'au premier mot sur son compte, l'autorité supérieure saurait agir avec vigueur[2] ».

Arrive la loi du 12 janvier 1816. Le sous-préfet s'empresse d'envoyer des renseignements concernant Vadier : « Cet homme est âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans (il n'en avait que quatre-vingts); il n'en est pas moins dangereux pour cela. » (22 janvier.)

Les notes biographiques que le préfet envoie à Decazes ne brillent pas par l'exactitude. Il fait de Vadier le fils d'un do-

1. Archives départementales, Mc. 70. — Lettre au Ministre de l'Intérieur, 10 novembre 1815.
2. Mc. 70, 21 novembre 1815.

mestique de M. de Verthamon, évêque de Pamiers[1]. Quoiqu'il « ait son domicile de droit à Paris », il réside soit à Toulouse, « où il demeure cher aux révolutionnaires », soit dans sa propriété de Montaut, que le préfet évalue à 250,000 francs. « Il a peu d'influence dans l'Ariège à cause des vengeances qu'il a exercées contre ses compatriotes pendant la Convention. » De sa première femme, il a deux fils : l'un « habite Toulouse; c'est un exécrable sujet; l'autre vit en paysan dans un village des environs de Pamiers[2] ». De sa seconde femme, qui était sa servante, il a une fille, que l'on « croit enceinte des œuvres d'un ancien valet de Vadier, devenu capitaine d'infanterie, et maintenant retiré à Pamiers »; c'était là une ignoble calomnie[3].

Le préfet rappelle que, à la *Constituante*, Vadier a manifesté des opinions violentes; il a appelé le roi « brigand couronné », a voté la mort et s'est couvert de sang. En 1815, il resta à Toulouse pendant les Cent-Jours chez son fils, et signa l'Acte additionnel; M. de Rémusat, préfet de la Haute-Garonne, lui en a donné la certitude : son nom figure sur un registre déposé chez Me Cappé, notaire, et destiné à recevoir les adhésions à l'Acte additionnel.

La loi du 12 janvier 1816 lui était donc applicable. Aussi, le sous-préfet de Pamiers est invité à lui faire signifier par la gendarmerie l'ordre de partir avant quinze jours, et de choisir en Prusse, en Autriche ou en Russie, une résidence qui sera

1. Le préfet se trompe. Le grand-oncle de Vadier avait été cuisinier de M. de Verthamon, mais le père du conventionnel était collecteur des décimes du clergé, situation assez importante qui lui permit de faire donner une bonne instruction à son fils (au collège de Pamiers, tenu par les Jésuites; puis à la Faculté de droit de Toulouse), et plus tard de lui acheter une charge de conseiller au Présidial. (Voir A. Tournier, *Vadier*.)

2. L'aîné des fils de Vadier, Jacques, habitait, en effet, Toulouse; sa famille est éteinte; le second, Jean, surnommé *Nicol*, vécut à Rieux-de-Pelleport, éloigné de la politique. Il mourut en 1849, laissant une fille dont les descendants vivent encore dans l'Ariège.

3. Marie-Prudence-David Vadier était née à Paris en 1797; elle avait eu pour parrain le grand peintre David; elle se maria en 1826 à Bruxelles et n'eut pas d'enfants.

notifiée au préfet pour que le passeport puisse être libellé en conséquence.

Le 7 février, au matin, le gendarme chargé de signifier à Vadier la décision prise à son égard ne trouva à Peyroutet que sa servante, qui lui désigna le capitaine en demi-solde Delprat comme étant l'homme de confiance du conventionnel. Delprat déclara que Vadier était parti pour Paris cinq jours auparavant!

Le préfet, à qui le maire de Montaut avait assuré que Vadier se trouvait encore à Peyroutet le 7 février, se crut joué par le vieux renard. Son mécontentement fut extrême. « Le sieur Vadier, écrit-il au sous-préfet, n'a pu partir qu'avec un passeport. On doit en justifier. Il est plutôt présumable qu'il se soit éloigné pour se cacher et se soustraire à l'effet de la loi du 12 janvier. Je vous invite à prendre toutes les mesures convenables pour découvrir la vérité. Si dans deux fois vingt-quatre heures le sieur Vadier ne se présente pas devant vous, ou si l'on ne justifie pas d'une manière suffisante qu'il est en route avec un passeport pour sortir du territoire, vous m'en rendrez compte de suite; je vous indiquerai les mesures de rigueur à employer. »

Le sous-préfet répondit que Vadier était parti avec un passeport du maire de Toulouse, visé par le préfet de la Haute-Garonne « pour se rendre à Paris auprès de S. Exc. le ministre de la Police générale ».

Le préfet craint que Vadier, invoquant son grand âge, ne cherche à rester en France. Il ne veut pas que le ministre se laisse apitoyer. Il lui fait remarquer que la conduite du régicide pendant la Révolution « a été si perverse, qu'elle inspire encore aujourd'hui de l'horreur aux personnes qui entendent prononcer son nom, qu'il est regardé comme une peste dans son pays, et que, s'il a quatre-vingts ans d'âge, il n'est pas assez vieux pour n'être plus méchant et à redouter ».

A la nouvelle de la loi d'amnistie, la femme et la fille de Vadier avaient écrit au duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, pour solliciter sa bienveillance. Elles faisaient valoir que si Vadier avait commis des fautes, il les avait

expiées par mille persécutions et par « trois ans et demi de torture à l'île Pelée »; qu'il n'avait jamais rien accepté de Bonaparte, qui, par les tracasseries de sa police, l'obligea à quitter Paris; qu'il était vieux et infirme; et elles demandaient qu'il lui fût permis de rester dans ses propriétés; au cas où cette faveur ne pourrait lui être accordée, elles suppliaient le ministre de l'autoriser à résider en Suisse, près de la frontière, à Genève, par exemple.

Richelieu ne répondit pas. Sans doute, il se borna à transmettre cette lettre à Decazes, qui délivra à Vadier un passeport pour Mons, — dans ces mêmes Pays-Bas qu'il signalait quelques jours avant comme fermés aux proscrits. En le notifiant au préfet (7 mars 1816), il ajoute que Vadier « ne doit pas être perdu de vue par la police, dont il semblerait vouloir tromper la surveillance par des bruits mensongers qui se croisent sur la destination qu'il avait choisie. Quoique muni d'un passeport pour Mons, aucun rapport de frontière n'annonce son passage par celle du Nord ». D'autre part, on le signale tantôt à Milan, tantôt dans les Pyrénées-Orientales, à Saint-Paul, où il serait caché sous le nom de *Truffo*. Le préfet devra se concerter avec son collègue de Perpignan pour connaître la résidence du régicide.

Une correspondance est échangée à cet effet : il en résulte que Vadier n'a point paru dans la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), et qu'il n'est pas non plus rentré dans l'Ariège, où se trouve un autre Saint-Paul (Saint-Paul-de-Jarrat). Mais le préfet se dit que si Vadier n'est pas rentré dans l'Ariège, il pourrait fort bien ne pas en être sorti. Pour en avoir le cœur net, il ordonne aux brigades de gendarmerie de Pamiers et de Saverdun d'opérer une visite domiciliaire à Peyroutet. On ne trouve que Delprat, qui communique au lieutenant de gendarmerie une lettre de Vadier annonçant qu'il est arrivé à Mons le 21 février avec sa femme et sa fille[1]. Cette lettre, qui porte le timbre de Mons, est écrite de sa

1. Dans cette lettre, il donne son adresse ainsi : « A Mlle Victorine

propre main, ainsi que le constate le sous-préfet en comparant l'écriture et celle d'autres lettres de Vadier. Le sous-préfet, qui était décidé à établir les gendarmes dans la partie du bâtiment appelée *maison du maître*, avec ordre de ne laisser entrer personne, afin de prendre Vadier par la famine, fait cesser les recherches.

La lettre de Vadier est remise au préfet, qui n'est encore qu'à moitié rassuré. Pour plus de précautions, il demande à Delprat, qui a tout intérêt à obéir pour éviter de nouvelles perquisitions, de produire des attestations émanant des autorités de la résidence de Vadier. En outre, il demande au ministre de la police comment l'ex-conventionnel a pu, malgré la décision prise par les ministres des quatre cours alliées, être autorisé à se rendre à Mons. Cette question embarrassante ne paraît pas avoir reçu de réponse.

Par contre, Edmond Du Pré, maire de Mons, envoie une déclaration attestant que Vadier est arrivé le 21 février dans cette ville, où il a résidé depuis sans interruption. Le préfet put alors respirer à l'aise.

La haine contre Vadier n'était pas encore assouvie. A la fin de mai 1816, le sous-préfet chargea la garde nationale de Montaut, commandée par un nommé Tisseyre[1], de se rendre à Peyroutet pour désarmer le capitaine Delprat. Ce dernier fut invectivé avec violence, et on maltraita les paysans attachés au domaine. Le préfet estima qu'on avait dépassé la mesure. — Une pareille conduite, écrivait-il, ne se justifie pas, « quelque coupables que soient le sieur Vadier et ses adhérents »... Il me semble que le sieur Tisseyre devant la perte d'un frère aux dénonciations de Vadier, et ayant lui-même très peu de rete-

(nom de sa fille de service), à Mons, maison du sieur Genevois, imprimeur-libraire, Grande-Place, nº 15, en face de la maison commune » (L. 108).

1. Son frère, condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris, avait été exécuté le 28 messidor an II. — Vadier avait fortement insisté auprès de Fouquier-Tinville pour obtenir cette condamnation. (V. Tournier, *Vadier*, 215-217.)

nue dans son langage, il était imprudent de l'envoyer là, et même aucun individu de Montaut.

« Dans tout, Monsieur, nous devons garder cette mesure qui distingue l'honnête homme, l'administrateur ferme et modéré de ces petits despotes de 93, qui faisaient mourir mille fois leurs victimes avant de les conduire à l'échafaud. » Ce langage si sage ne s'accordait guère avec l'acharnement mis par le même préfet à poursuivre les anciens régicides et à vouloir à toute force aggraver les lois qui les frappaient.

De Mons, Vadier se retira à Bruxelles. En 1826, il maria sa fille avec un avocat de Saint-Girons, M. Tussaut, qui devint sous-préfet de Pamiers après 1830; parmi les témoins de ce mariage, se trouvaient le grand sculpteur Rude et Barère. Outre Barère, Vadier aimait à fréquenter le peintre David, Cambon, Baudot; mais il avait conservé une haine vigoureuse à l'égard de quelques autres de ses anciens collègues : Chazal, Cavaignac, Sieyès.

Vadier s'éteignit à Bruxelles le 14 décembre 1828, dans sa quatre-vingt-treizième année. Sa veuve rentra en France et ne mourut qu'en 1857, à Peyroutet : elle avait cent deux ans!

VI.

Les vicissitudes de la carrière des conventionnels ariégeois, — vicissitudes qu'éprouvèrent d'ailleurs la plupart de leurs collègues de la célèbre assemblée, — portent leur enseignement : c'est que les hommes qui recherchent ou acceptent le périlleux honneur de prendre part à ces crises qu'on appelle des révolutions font d'avance le sacrifice de leur tranquillité et parfois même de leur vie. La fortune a pour eux de cruels retours.

J. Gros.

POÈMES[1]

ÉLÉGIE POUR DARLING.

Oh! tes baisers, Darling, cueillis au clair de lune
Pendant qu'autour de nous s'égrenaient, une à une,
Les notes de cristal des rainettes sur l'eau
Et que, les rameaux pleins d'étoiles, le bouleau
Semblait un cerisier lourd de blondes cerises.
Des conseils de s'aimer chuchotaient dans les brises...
La route était déserte; et, complice charmant,
Le parc nous entourait de son recueillement.
Les champs que les genêts bordent d'une féerie,
Le ruisseau qui s'endort dans les joncs, la prairie
Où la meule soulève un chapeau de pierrot,
Le moulin, le passant, avec son chariot,
Qui s'attarde ignorant notre amour qu'il coudoie,
La ville à l'horizon mettant ses feux de joie,
Les seigles frémissant au vent comme un manteau,
Les parfums échangés du verger au coteau,
Une cloche au lointain comme une voix qui pleure,
Tout était solennel et splendide; et cette heure
Où le sort nous montrait un visage clément
M'apparut toute blanche en son rayonnement.

1. Extrait des *Mouches d'or*, volume sous presse,

Le vent du soir, l'astre lointain, la roseraie,
Le grillon dans les foins, la feuille sur la haie,
Tout ce que Dieu créa de lyrique et de doux
Semblait dans un frisson vouloir s'unir à nous.

Ton corps, comme un lilas lourd des senteurs qu'il porte,
Se pliait, et mon bras le soutenait de sorte
Que tes cheveux mêlant leur parfum sur mon front,
Je sentais à travers le tissu de linon
Défaillir sur ma chair le pouls de ton artère,
Et ma fièvre planant sur le val solitaire
Criait sa joie aux champs, aux chênes, au ciel bleu
Et s'allumait en moi comme l'orgueil d'un dieu.

Mais, plus grave de nous sentir sous ces feuillages
Seuls, je songeais qu'au fond des cités et des âges
Notre bonheur, un soir, s'était mis en chemin
Pour venir dans ce bois obscur joindre nos mains,
Et, narguant les propos ordinaires des sages,
Nous verser sur les yeux le lait des paysages
Et dans le cœur l'amour qui brûle comme un feu.

Et devant la splendeur nocturne, ton aveu
Fut comme la réponse ardente à la Nature
Qui jette dans nos seins ses voluptés obscures
Et fiance, en dépit de la vie et du temps,
Nos énigmes d'un jour à ses divins printemps.

PARMI L'AZUR DES MOTS.

Tu souris aux discours où ma fièvre s'exalte
Et tu me dis parfois :
Mon ami, faisons halte
Dans tes vers, comme au bord d'une source d'été.
Porte ton âme avec plus de sérénité.

Pour qu'un parfum de fleur circule dans ta phrase
Nous mettrons, si tu veux, des jasmins dans un vase;
Puis, sans avoir parlé, mais nous tenant la main,
Assis sous le grand pin qui borde le chemin,
Et raconte au jardin la mer vaste et profonde,
Bercés par sa chanson, nous oublierons le monde.
Pour être heureux, vois-tu, ne montons pas trop haut;
Le sentier du bonheur est à flanc du coteau;
Et j'ai peur qu'à chercher le regard des étoiles
Tu n'oublies, quelque jour, celle qui vint sans voiles
Te confesser son cœur de tendresse étouffant
Et parfuma tes bras de sa fraîcheur d'enfant.

Je réponds :
Frais envol de ramiers qui tournoie,
Parmi l'azur des mots laisse planer ma joie;
Mon rêve peut sonder à son gré l'horizon;
Il saura retrouver le parc et la maison
Et la côte où la route en lacis s'embarrasse.
La blancheur de ta robe éclaire la terrasse
Et met une lueur de lampe dans la nuit.
Ta bague joue, et c'est une étoile qui luit.
Je vais glaner au loin les sons et les images;
Mais la vaste rumeur des eaux et des ramages,
Parmi les nids, au fond des sources et des bois,
M'est seulement l'écho dispersé de ta voix.

La nature sans Toi ne serait qu'apparence.
Tout le futur printemps me rit dans l'espérance
De te voir un matin venir sous les lilas,
Un aveu sur la lèvre et des fleurs dans les bras.
Tout me ramène à toi, les êtres et les choses :
J'évoque ta jeunesse en regardant les roses,
Et, si l'œillet me semble aussi beau qu'un désir,
C'est parce que tes yeux l'ont regardé fleurir.

Laisse donc divaguer ma strophe romantique.
Tu es dans ma pensée à l'abri d'un portique,
Et les gestes hagards, le mot le plus dément
Ne sauraient déranger mon agenouillement
Lorsque dans la tiédeur de l'intime chapelle
Ma ferveur vient baiser le marbre de ta stèle.

Laisse voler mes vers sans t'en effaroucher :
Ce sont les mouches d'or qui rentrent au rucher.
Le miel sera plus doux pris aux combes lointaines;
Mes vers ont visité les vergers, les fontaines,
Les roseaux pleins de pleurs, les lis pâles d'émoi,
Les genêts de l'Irlande et les monts de la Grèce,
Pour pétrir un rayon qui fût digne de toi.

Je chante comme un fou qu'assagit ta tendresse.

L'AME DE MON AMIE.

L'âme de mon amie est comme une fumée,
Tantôt bleue et riante, et souple et parfumée,
Frissonnant au matin, pareille aux brouillards blonds
Que la brise d'été traîne sur les vallons,
Baisant les bois, les eaux, les corolles, les ailes,
Caressante! une main d'amant dans des dentelles,
Et jetant sur les prés comme un filet vermeil
Où semble s'égoutter du songe et du soleil.....

Tantôt morne et semblable à ces vapeurs fanées
Qui rampent dans le soir le long des cheminées,
Se blessent à l'ardoise, et, dans l'horreur des vents,
Déchirent leurs haillons à l'angle des auvents,
Lugubres, et mêlant aux sanglots de la pluie
Le monotone deuil de leurs larmes de suie...

Et de cette fumée où passent cent frissons
Je fais dans le secret ma joie et ma chanson.
Car, semeur obstiné du rêve sur le sable,
Je t'aime, Amie au vol d'oiselle insatiable,
D'être parmi les rets que te tend mon désir
L'âme toujours offerte et qu'on ne peut saisir.

DÉDICACE.

La route est toute blanche; on dirait qu'une à une
Les fleurs des lis défunts effeuillés par la lune
Ont mis sur le chemin un tapis de clarté.
La nuit rêve, la noble et pure nuit d'été!
Et je vais au hasard écoutant les murmures
De la voix qui, le soir, parle dans les ramures.
Le mystère m'étreint. C'est l'heure où la forêt
Se confesse à la brise et livre le secret
Des sèves et des nids au poète qui veille.
La paix est sur les champs, la maison et la treille;
Un feu de pâtre au loin brille sur le coteau;
L'ombre sur la vallée a jeté son manteau;
Les volets se sont clos sur la dernière lampe.

L'heure est douce à qui souffre et légère à qui rampe :
Les cœurs meurtris, le rêveur las, l'insecte obscur
Sortent pour contempler un rayon sur le mur,
Et, reprenant un peu de joie et d'espérance
A regarder d'en bas cette lueur qui danse,
Sentent monter vers eux dans l'humble obscurité
Je ne sais quel espoir de force et de beauté.

Voici le clair essaim des étoiles qui passe
Et va faire son miel aux jardins de l'espace.
Je connais cette abeille et puis dire son nom :
C'est Rigel. Là, c'est Mars, Arcturus, Orion,

La Lyre dont le vol enchante les poètes,
Les Rois, étincelants comme un trio d'aigrettes,
Et Vénus aux cils d'or, l'amante du berger.
De tendres souvenirs flottent dans l'air léger.
La douceur d'autres nuits à cette nuit pareilles
Me verse dans le cœur l'émoi de ses corbeilles;
Et de tout ce qui fut idyllique et charmant
Le parfum retrouvé dans cet isolement,
Comme un lilas tombé dont s'embaume la mousse,
Fait mon illusion plus profonde et plus douce.

La chanson du torrent qui s'obstine à courir
Et pleure, comme un cœur ivre de son désir,
Me berce dans la nuit blanche de lucioles;
Et vos yeux de douceur, Étoiles, me consolent;
Et, chastes comme un vœu, légères comme un chant,
Je vous regarde fuir, blondes, vers le couchant.

Et le poète épris, qui mit dans son poème
Tout ce qui nous attire avec tout ce qu'on aime :
La gloire, la légende, et l'art, et la vertu,
L'indulgence aux yeux frais, la caresse au bras nu,
Le frisson de la feuille et les voix de la source,
Te dédie humblement ces vers, ô Petite-Ourse.

RÊVERIE ÉMERVEILLÉE

Oh! pouvoir regarder vers la Vie, et se dire
Qu'à chacun des tournants où la route s'étire
Tu seras près de moi, plus tendre et souriant
A l'étrange rumeur qui vient de l'orient;
Car, c'est de l'orient où l'avenir se lève
Que le destin, avec sa corbeille de rêves,

A travers l'or des jours et la terreur des nuits,
S'achemine, apportant ses roses et ses fruits;
Ecouter sans pâlir ce pas qui vient dans l'ombre,
Et lorsque, autour de nous, tout penche, glisse et sombre,
Se répéter : « Toujours ! » et s'éclairer d'espoir,
Comme on met sur sa table une lampe, le soir,
Sans redouter que dans l'écho l'Oubli fugace,
Entendant nos aveux, ne raille notre audace;
Croire, s'abandonner, cultiver son émoi
Sous la caresse ardente et chère de ta foi;
S'obstiner dans la joie intime sans entendre
L'Expérience, vieille aux doigts tachés de cendre,
Qui nous suit dans la rue, ânonnant ses douleurs,
Et ne croit plus au rire ayant vu trop de pleurs;
Se sentir une ardeur assez fidèle et grande
Pour espérer entrer un jour dans la légende,
Et, dédiant nos cœurs aux bonheurs révolus,
Etre l'un des beaux noms par la tendresse élus
Et nous cloîtrer d'un mur à l'errante misère :
Faire de notre amour un jardin de lumière
Où, parmi les splendeurs d'un incessant éveil,
Tu passes dans l'avril, l'extase et le soleil...

Telle est, Darling, ma rêverie émerveillée,
Quand ta grâce d'un geste éblouit ma veillée.

STANCES

Parfois, le cœur se trouble; à vouloir s'exprimer,
Il lui faut, délaissant les lexiques moroses,
Demander à l'avril, aux étoiles, aux roses,
Les verbes dont l'aveu cherche à se parfumer.

Alors on sent en soi se former un poème,
Tendre comme l'espoir et beau comme l'amour;
Mais les mots évoqués disent mal que l'on aime
Et l'on se sent meurtri de son secret trop lourd.

Et l'on pleure, Darling... et tu voudrais comprendre
Pourquoi ma joie est triste et me laisse anxieux?
C'est mon bonheur, vois-tu, qui, voulant se répandre,
Hésite sur ma lèvre et me remonte aux yeux.

SUR LE SEUIL

Ne touchez pas la clef; ne poussez pas la porte;
N'allez pas réveiller l'âme de cette morte;
Les volets se sont clos pour toujours; le tilleul
Dans le parc va fleurir, et je le verrai seul;
Celle qui fut la joie et le rire et la grâce
N'est plus qu'un souvenir dont l'heure a bu la trace;
Qu'on ne me dise plus son nom et que l'Oubli
S'accoude désormais à l'angle de ce lit.
Il faut que le silence autour du deuil s'incline,
Et, que loin des cyprès, des marbres, des glycines,
Le Regret, essuyant des pleurs silencieux,
S'éloigne, et que l'Espoir montre une étoile aux cieux.

Je l'aimais... Ma tendresse était une charmille
Qui festonnait d'avril les piliers de sa grille,
Et quand Elle passait, mes vers trempés de jour
Faisaient pleuvoir sur elle une averse d'amour;
Et nos baisers chantaient, ivres, au clair de lune.
Nous eussions pu longtemps défier la Fortune.
Un soir, l'Ombre est passée; et j'ai mis le verrou
A la porte; et je fus un moment comme un fou...

Partie! on me l'a dit : moi, je sens qu'elle est morte.
Est-ce qu'on peut vraiment s'en aller de la sorte,
Lorsque l'on s'est aimé, Darling, et que l'été
Vous a bercés de fleurs, d'espoir et de beauté?....

Tu n'es plus... — moi, je vais en des métamorphoses
Te suivre dans des yeux, des rires et des roses
Et chercher l'ancien rêve en des chemins nouveaux.
Vois, la Vie est debout à l'angle des tombeaux,
Et sur la route, au coin du mur des cimetières,
Des enfants rient et jouent en se jetant des pierres.
Leur naïve gaîté ne trouble pas les morts.
Mourir et reverdir de sèves et d'efforts,
Renaître en oubliant, c'est la loi de la Vie;
Et la souffrance doit fleurir en énergie.

— Prends ton bâton, Poète, et va vers l'horizon
Sans regarder derrière toi si la maison
Et le jardin où t'accueillait la Bien-Aimée
Te saluent d'un adieu de feuille et de fumée.
N'écoute pas la source et son bruit de sanglots;
Le sentier que tu suis longe d'autres enclos.
Les déesses viendront, leur panier sur la hanche,
T'offrir la fleur des prés et le fruit de la branche;
Rien ne s'épuise et tout recommence ici-bas :
Les baisers, les chansons, les espoirs, les lilas;
Console-toi, rêveur; vois, l'Idéal t'appelle.

— Je sens que ma blessure, hélas! est éternelle.

François Tresserre.

Henry BOURGET.

LES
OBSERVATOIRES ASTRONOMIQUES DE MONTAGNE

I.

Il semble difficile de démêler les raisons qui ont guidé le choix de l'emplacement des Observatoires astronomiques dispersés sur le globe. Faut-il admettre que les astronomes aient voulu à dessein se créer des loisirs? L'hypothèse serait malveillante et inexacte. On serait tenté d'y croire cependant si l'on considère la rareté des belles nuits dans la plupart des Observatoires. En fait, presque tous sont mal situés. Les plaintes des astronomes sur ce point, de jour en jour plus vives, le prouvent surabondamment.

Ils n'ont pas toujours pensé ainsi. Il y a un siècle, l'astronome faisait comme partie des instruments de l'Observatoire. Toujours là, quel que fût l'état du ciel, patient devant le mauvais temps, heureux des moindres éclaircies comme des belles soirées, il accumulait les observations, sans attacher trop d'importance à leur qualité, partant sans se plaindre des conditions atmosphériques. Il n'aurait jamais songé à prendre des vacances. L'opinion savante l'eût jugé sévèrement si une comète était apparue pendant son absence. Pensez donc, une observation manquée, quelle perte pour la science! La science y aurait gagné parfois. Ce genre de vie quasi monacale a produit un monceau d'observations disparates et presque inutilisables, à quelques exceptions près. Le plus souvent, l'obser-

vateur ne les a pas employées lui-même à la détermination de l'orbite de l'astre qu'il suivait. Nous ne pouvons non plus nous en servir aujourd'hui, dans l'impossibilité où nous sommes de séparer les bonnes observations des mauvaises, ignorant les circonstances précises qui les accompagnaient. De vagues scrupules nous obligent à les conserver : c'est grand dommage.

Aujourd'hui, tout est changé. L'astronome est rentré dans le monde. Sa patience est vite à bout devant les caprices de l'atmosphère et les dérangements qu'ils causent dans sa vie : tout annonce le beau temps; il passe des heures à préparer le travail de la soirée; la nuit vient, et le ciel se couvre. Son travail est perdu. Il est plus mécontent encore quand les étoiles se montrent alors qu'il ne les attend pas. La photographie céleste lui a donné de nouveaux griefs de mauvaise humeur en déplaçant le travail. Les nuits sont employées à prendre des clichés, et les journées à faire sur ces clichés les mesures qu'autrefois on effectuait directement sur le ciel. De la sorte, tout son temps est pris, et, ce qui est pis, morcelé et gâché[1]. L'expérience a montré, en effet, que les observations, pour être vraiment utiles, doivent satisfaire aux conditions suivantes : bien préparées à l'avance, on doit les exécuter rapidement et sans interruption pendant que l'astre se présente favorablement, et les publier aussitôt que possible. Aussi est-il peu d'observateurs qui ne rêvent d'une station idéale, où le temps serait assez régulièrement beau pour permettre un travail continu de quatre à six mois, le reste de l'année étant consacré à la réduction tranquille des observations faites. Les Observatoires actuels sont loin d'être ce paradis, et justifient, dans une certaine mesure, toutes les plaintes. — La recherche de telles stations s'impose donc.

1. Il faut ajouter, pour être juste, que la photographie a permis la division du travail en donnant à l'astronome la possibilité de faire mesurer ses clichés par un autre. Nous en voyons un bel exemple à Groningue, où M. J. C. Kapteyn a créé un *Laboratoire d'astronomie*. Sans observatoire, il a produit de remarquables travaux, basés uniquement sur des mesures de clichés faits ailleurs.

Je voudrais exposer brièvement, dans les pages qui suivent, les considérations qui ont guidé les astronomes dans cette recherche, et faire connaître quelques-uns des résultats qu'ils ont déjà obtenus. Les données que nous possédons sur l'optique de l'atmosphère permettent de fixer les conditions essentielles à observer.

II.

L'océan d'air dans lequel nous vivons est la cause de tout le mal. Les astronomes n'y sont pas comme des poissons dans l'eau, mais infiniment malheureux au contraire. On ne saurait croire quelles perturbations et quelle lourde gêne apporte à leurs observations cette atmosphère qui paraît si légère et si transparente. Suivons, pour nous en rendre compte, le mince faisceau de lumière qui, partant d'une étoile, traverse l'atmosphère et parvient à notre œil.

Rectiligne d'abord, dans le vide des espaces interstellaires, il commence à s'incurver vers le sol en entrant dans notre atmosphère. Sa courbure augmente à mesure qu'il pénètre dans les couches d'air basses et denses où nous vivons. L'œil, ne voyant que la direction dernière de la courbe, juge l'astre plus élevé sur l'horizon qu'il n'est en réalité. C'est le phénomène de la *réfraction atmosphérique*. L'expérience classique du bâton brisé dans l'eau en est l'image la plus simple. La raison le redresse, dit-on. Les astronomes savent corriger leurs observations de cette erreur; mais que cette correction est incertaine quand l'astre est bas sur l'horizon! Il vaut mieux s'en affranchir en n'observant jamais dans ces conditions. On s'efforce de le faire. Ce n'est pas toujours possible; cette restriction limite, en tout cas, l'étendue du ciel favorable aux observations. L'erreur n'est pas d'ailleurs de celles qu'on peut négliger. Nulle pour un astre au zénith, elle est maxima à l'horizon, où sa grandeur est telle que le soleil paraît entièrement levé quand son bord supérieur émerge à peine en réalité.

Non seulement l'atmosphère modifie la position apparente

de l'astre, mais encore en affaiblit l'éclat en *absorbant* une fraction de sa lumière. Cette absorption augmente très rapidement avec l'épaisseur d'air traversée par le rayon, suivant une loi bien connue, la loi d'accroissement d'un capital placé à intérêts composés : huit cent cinquante ans transforment, au taux de 2 °/₀, un sou en un million. Cette loi a des conséquences moins lucratives pour les astronomes. Au zénith, où l'absorption est la plus faible, elle atteint cependant, de ce chef (au niveau de la mer), 18 °/₀ de la lumière envoyée par l'étoile.

Elle présente, de plus, une singularité curieuse. Langley, un grand astronome américain, a montré qu'elle était *sélective*. Voici ce qu'on doit entendre par là : Supposons blanche la lumière de l'étoile; on sait qu'on peut la considérer comme la superposition de radiations de diverses couleurs, allant du rouge au violet. Or, il arrive que ces diverses radiations sont absorbées inégalement. En d'autres termes, l'atmosphère capricieuse semble *choisir* les radiations qu'elle absorbe. Les radiations bleues et violettes sont absorbées plus fortement que les radiations rouges; en sorte qu'on peut dire que l'atmosphère se comporte comme un verre rouge, faible il est vrai, mais qui laisse cependant passer les teintes voisines du rouge plus facilement que les teintes violettes. La coloration du soleil à son lever et à son coucher, c'est-à-dire aux moments où nous le voyons à travers la plus grande épaisseur d'air, n'a pas d'autre cause. Cette sélection est extrêmement fâcheuse pour la photographie astronomique, car les radiations violettes les plus absorbées sont précisément celles qui agiraient le plus énergiquement sur la plaque photographique.

Ce n'est pas tout. L'atmosphère agit, en outre, comme un prisme sur le faisceau lumineux. Elle le *disperse*, et l'image de l'étoile n'est plus exactement un point pour notre œil, mais un spectre microscopique.

Nous ne sommes pas encore au bout. Les phénomènes que nous venons de décrire supposent les couches d'airs calmes et en équilibre. Or, les variations atmosphériques sont là pour nous prouver que le contraire est la règle. Les apparences que

nous percevons sont donc en perpétuel mouvement. Nous pouvons suivre, à la scintillation de l'étoile, aux ondulations et aux tremblotements incessants de son image, les ondes du vent, les imbrications des couches d'air de densités et de températures inégales et l'action de toutes les causes plus ou moins connues qui produisent des anomalies dans la réfraction du milieu traversé. La vapeur d'eau, en particulier, paraît être un des facteurs principaux de cette agitation des images. Ces perturbations sont les plus désastreuses pour l'astronomie de précision. Pour peu qu'elles s'exagèrent, toute mesure devient incertaine ou impossible.

Voilà le bilan des méfaits de l'atmosphère. Le faisceau de rayons lumineux partis de l'étoile si brillants et si nets est tordu, affaibli, décimé et dispersé, et d'une manière si incessamment variable qu'elle échappe presque à toute étude. Nous ne voyons plus qu'un état moyen, bien éloigné malheureusement de la pureté géométrique qu'on pouvait espérer.

J'ai négligé dans cette énumération les poussières et les fumées qui peuvent se trouver éventuellement dans l'atmosphère et qui s'y trouvent toujours au voisinage des lieux habités. Elles n'améliorent pas les conditions de vision, cela va sans dire. Elles transforment les couches d'air les plus basses en une véritable boue optique de un à deux kilomètres de hauteur, et diffusent, en outre, la lumière en éclairant le fond du ciel. La visibilité des astres faibles en est diminuée d'autant, par contraste.

III.

Les maux que nous venons d'énumérer peuvent se partager en deux groupes : ceux dus à la transparence imparfaite de l'atmosphère, et ceux causés par son agitation. Ils affectent à des degrés différents la précision des observations : la transparence de l'air est désirable, mais sa tranquillité est indispensable. L'origine même de ces maux nous laisse peu d'espoir de guérison complète. Toutefois, un moyen de les atténuer

s'offre naturellement à l'esprit : la création d'Observatoires de montagne, au-dessus de la boue des couches basses. La splendeur du ciel étoilé, en haute montagne, frappe les moins observateurs; les étoiles y paraissent plus brillantes sur un fond plus noir. Les mesures d'absorption atmosphérique faites à diverses altitudes confirment cette impression et montrent que le gain en transparence est réel. Voici quelques nombres :

Altitudes.	Absorption au zénith.
De 500m à 1.500m	16 %
1.500 à 2.500	12
2.500 à 3.500	8

L'absence des poussières, tout en augmentant la transparence, diminue beaucoup la diffusion et explique l'accroissement de contraste entre les étoiles et le fond du ciel. Les défauts du premier groupe s'atténuent donc nettement à mesure qu'on s'élève.

En est-il de même pour l'agitation des images? On pourrait croire le contraire, à priori, si l'on songe qu'en montagne toutes les perturbations atmosphériques s'exagèrent. Les vents y sont plus violents, les condensations plus fréquentes, et aux vents horizontaux viennent s'ajouter les appels d'air le long des pentes. A vrai dire, les résultats des expéditions faites à diverses reprises, depuis 1850 environ, pour élucider cette question ne sont pas concordants. Ils paraissent pencher cependant pour l'amélioration des images. On peut se l'expliquer en observant que, somme toute, le meilleur moyen d'obtenir l'homogénéité d'un fluide dans un laboratoire est un brassage énergique. Peut-être, dans la nature, les vents jouent-ils un rôle analogue. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que la station idéale soit nécessairement un sommet. Les considérations précédentes nous conduisent plutôt, pour conclure, à la chercher au centre d'un plateau très élevé, assez étendu pour mettre l'Observatoire à l'abri des appels d'air qui se produisent le long des berges, dans un climat très sec et sans poussières.

IV.

Ces conditions se trouvent à peu près réalisées dans les hauts plateaux andins, à l'Equateur et surtout au Pérou. C'est au Pérou, à Aréquipa, que vint s'installer, en 1891, une mission de l'Observatoire d'Harvard-Collège (Boston), après avoir passé une année dans le Colorado à chercher la station tant désirée. Aréquipa est à 2.400 mètres d'altitude, dans un climat remarquablement sec. Il y trois cents soirées d'observation par an[1], toutes très belles, de mai à novembre en particulier. L'Observatoire est richement doté et, ce qui est plus précieux, admirablement conduit par le directeur de l'Observatoire d'Harvard, E. C. Pickering, un organisateur de travail de premier ordre. Sous son impulsion intelligente, cette belle station a déjà donné une ample moisson de résultats. Entre Harvard et Aréquipa, c'est un va-et-vient continuel d'hommes et d'instruments. Les astronomes d'Harvard se succèdent à Aréquipa, en vue de recherches bien déterminées et soigneusement préparées. La fréquence des belles nuits leur permet de les exécuter vite et bien. Ils ne séjournent donc à Aréquipa que le temps strictement nécessaire. C'est, nous semble-t il, la bonne forme d'administration d'un tel établissement où la vie prolongée est toujours déprimante.

S'installer au Pérou n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde. Il a fallu trouver d'autres stations, sinon aussi parfaites du moins excellentes encore.

L'Observatoire Lick, sur le mont Hamilton, en Californie, à 1.300 mètres d'altitude, a presque autant de belles nuits qu'Aréquipa et des conditions de vision comparables. Le régime en est tout différent. Les astronomes y demeurent constamment, formant une véritable petite cité. Là non plus, les résultats obtenus depuis 1874 n'ont pas trompé les espé-

1. A Toulouse, il y a de soixante à quatre-vingts belles nuits par an.

rances. On peut dire, sans exagération je crois, que ces deux Observatoires, les mieux situés du monde, ont eu sur l'astronomie contemporaine l'influence la plus considérable. L'argent que les millionnaires américains y ont généreusement dépensé a été placé à gros intérêts pour la science.

L'Europe avait précédé l'Amérique dans la recherche de stations analogues, sinon dans leur emménagement souvent trop onéreux pour ses ressources et ses habitudes. Dès 1852, l'astronome anglais Lassell allait installer son télescope à Malte, et montrait qu'un grand instrument, pour manifester toutes ses qualités, doit être dans un excellent climat astronomique. Quatre ans plus tard, l'astronome royal d'Ecosse, Piazzi Smyth, s'établissait pendant plusieurs mois sur les flancs du pic de Ténériffe (3.710^{m}) pour étudier « how much astronomical observation can be benefited by eliminating the lower part of the atmosphere ». Dans un rapport célèbre, il analysait l'influence des diverses perturbations atmosphériques sur la qualité des images et recommandait la transparence et le calme de l'air de cette belle station.

La France ne restait pas indifférente à ce mouvement. Depuis de longues années déjà, les directeurs de l'Observatoire de Paris signalaient dans leurs rapports tous les défauts du ciel de cette ville. La création déjà ancienne de l'Observatoire de Marseille, comme succursale de celui de Paris, témoigne de ces préoccupations. Plus que tout autre peut-être, l'amiral Mouchez avait pris à cœur la recherche d'une succursale favorable. En 1883, il envoya MM. Trépied et Thollon au Pic du Midi de Bigorre (2.877 mètres), dont on venait d'inaugurer l'Observatoire météorologique, avec la mission d'en étudier le climat astronomique. Voici un extrait, extrêmement intéressant pour les astronomes toulousains, du rapport que ces savants distingués présentèrent en 1883 à l'Académie des Sciences :

« ... Mais ce qui nous a le plus vivement surpris, c'est la « netteté merveilleuse des images optiques qu'on peut obtenir « dans cette station. Le disque du soleil, projeté sur la fente

« d'un spectroscope, avait des bords découpés comme à l'em-
« porte-pièce et d'une fixité absolue. Nous déclarons n'avoir
« jamais vu rien de pareil nulle part, à Nice, en Italie, en
« Algérie, ni même dans la Haute-Egypte. Il faut ajouter que
« cette absence complète d'ondulations ne se produisait que le
« matin ; mais quand les flancs de la montagne avaient plu-
« sieurs heures subi l'action du soleil, les ondulations se pro-
« duisaient comme partout ailleurs et même devenaient énor-
« mes pendant le reste de la journée. Dans les nuits claires,
« observant avec une lunette de 0m16 d'ouverture et un téles-
« cope de 0m20 de MM. Henry, nous retrouvions, dans les
« images de la lune, des planètes et des étoiles, jusqu'à 20° et
« parfois 15° de l'horizon, la parfaite tranquillité des images
« solaires obtenues le matin. Il est certain que, dans de pa-
« reilles conditions, on aurait pu effectuer des pointés d'une
« extrême précision. »

On avait donc là une station de premier ordre où la vie matérielle était déjà organisée, avantage bien appréciable. Pourtant, la mission de MM. Trépied et Thollon n'eut aucune suite.

Entre temps, comme manifestations du même courant d'idées, on voyait se construire et se développer les établissements de Nice et d'Alger, les mieux situés des Observatoires français.

Quelques années plus tard, en 1886 et 1887, M. Vallot signale l'intérêt qu'offrirait un poste météorologique au Mont-Blanc. En 1888, M. Janssen y fait sa première ascension; ses observations spectroscopiques faites aux Grands Mulets (3.000 mètres) montrent toute la valeur de cette station. En 1890, M. Vallot construit, à ses frais, un Observatoire pour les recherches météorologiques et physiologiques aux rochers des Bosses à 4.365 mètres, tandis que M. Janssen propose hardiment la création d'un Observatoire astronomique au sommet, à 4.810 mètres d'altitude. Il obtient du Parlement les crédits nécessaires et, aidé en outre de généreuses donations, il établit au sommet, le 8 septembre 1893, un robuste pavillon en charpente. Un instrument de 0m30 d'ouverture y fut installé en 1895.

L'Observatoire est fondé profondément sur la neige. Si l'on songe que le glacier du Mont-Blanc commence au sommet, on n'est pas sans quelques craintes pour l'avenir de cette construction. L'activité juvénile de M. Janssen et l'intrépidité des savants qui, répondant à son appel libéral, ont eu le courage de vivre et de travailler quelques jours à pareille hauteur ont déjà donné de très intéressants résultats. Néanmoins, il nous paraît difficile de considérer cette station comme répondant aux exigences formulées au début de cet article. On est sorti des termes du problème. On ne peut, en effet, songer à faire, dans les conditions de vie déprimée où l'on se trouve à pareille altitude, un travail continu et (c'est le cas de le dire) de longue haleine. Citons, pour corroborer cette assertion, un extrait du journal de la campagne de 1891[1] :

15 août.	On commence à travailler.
16 —	Tempête de neige; travail impossible.
17 —	Travail.
18 —	Travail.
19 —	Vent très violent; pas de travail. Les hommes vont chercher des provisions aux Grands-Mulets.
20 —	Vent très fort; pas de travail.
21 —	Violente tempête de neige, un touriste et un guide sont tués par une avalanche.
22 —	Violente tempête.
23 —	Tempête de neige.
24 —	Tempête de neige.
25 —	L'expédition descend à Chamounix chercher des ouvriers supplémentaires.
26 —	
27 —	
28 —	Mauvais temps; pas de travail.
29 —	Travail.
30 —	Travail.

1. Je n'ai pu trouver le texte primitif de ce journal. Je le cite, en le traduisant d'après une brochure américaine : Holden, *Mountain Observatories*; Washington, 1896.

31 août. Ouragan de neige.
1er sept. Belle journée; travail.
2 — Travail; le docteur Jacottet meurt au sommet.
3 — Descente à Chamounix.

Ajoutons qu'on était dans la belle saison. Voici, enfin, quelques nombres qui précisent le taux des dépenses d'une pareille installation. La journée d'ouvrier est de 20 francs; le prix d'un kilogramme rendu au sommet est 2 fr. 50 c. et la charge d'un porteur 12 à 15 kilogrammes. L'Observatoire de M. Janssen a coûté 313,000 francs environ, celui de M. Vallot 47,000 francs. Ce qui précède montre mieux que je ne saurais le dire l'énergie et la persévérance qu'il a fallu déployer pour créer ces deux Observatoires.

Revenons au Pic du Midi. Dès le début de son administration, M. Marchand, directeur de l'Observatoire météorologique, organisa, avec les instruments dont il disposait, des observations astronomiques. Ses belles études sur le soleil, la lune, les grosses planètes et la lumière zodiacale confirmèrent, en tous points, les qualités que présente le ciel au Pic du Midi. Aussi demanda-t-il la construction d'un grand instrument en proposant un type de lunette (sidérostat polaire) qui mettrait l'observateur à l'abri des intempéries. Ce genre d'instrument est parfaitement approprié aux observations de montagne. C'était, d'ailleurs, le modèle qui fut adopté, plus tard, par M. Janssen au Mont-Blanc. Les efforts de M. Marchand n'aboutirent point.

En 1900, l'Université de Toulouse reprit pour son propre compte l'idée de l'amiral Mouchez. Grâce à l'aide et à la bienveillante hospitalité de M. Marchand, l'Université de Toulouse put obtenir la libre disposition d'un terrain au sommet du Pic. Sur ce terrain, M. Baillaud fit construire une coupole d'essai, y transporta trois excellentes lunettes de l'Observatoire de Toulouse, et, pendant les années 1901, 1902, 1903, 1904, nous y séjournâmes, M. Baillaud et moi-même, à diverses reprises, variant les observations capables de nous renseigner sur la qualité des images. Nous pûmes nous assurer de la parfaite

exactitude des assertions si favorables de MM. Trépied et Thollon, complétant leurs recherches par de nombreux clichés stellaires qui montrèrent que la station était aussi de premier ordre pour les recherches astrophotographiques[1].

Les résultats de ces expériences décidèrent le Conseil de l'Université de Toulouse à voter les crédits nécessaires à la création d'une succursale de son Observatoire au sommet du Pic du Midi. La station achève de se construire et de s'équiper. On peut espérer la voir fonctionner régulièrement dans deux ans, ouverte à tout travailleur.

V.

Ce n'est pas tout d'avoir trouvé une bonne station : il faut l'emménager, la faire vivre et produire. C'est une question délicate, et c'est là qu'à proprement parler commence le travail de l'astronome. Les conditions d'un tel observatoire sont si différentes des conditions habituelles! Perdu dans les neiges pendant plusieurs mois de l'année, exposé aux froids rigoureux, en France tout au moins, l'astronome doit pourtant pouvoir vivre confortablement s'il veut y travailler. C'est précisément dans la saison la plus dure, en plein hiver, après les grandes chutes de neige qui drainent merveilleusement l'atmosphère de ses dernières poussières, que les nuits sont les plus belles et les plus transparentes.

1. En ce qui me concerne, j'y constatai un fait inattendu dont il faudra tenir compte dans l'emménagement futur des instruments photographiques. Par les grands froids, les clichés faits au Pic offraient moins d'étoiles que les clichés de la même région du ciel faits, dans des conditions identiques de pose et de développement, à Toulouse. M. Hamy m'a fait observer qu'il fallait attribuer ce fait à l'abaissement de température qui altère notablement la sensibilité des plaques. Il faudra donc chauffer les plaques.

J'ai constaté également qu'en observant *dans le lit* d'un vent assez fort, on obtenait des images infiniment moins agitées qu'on aurait pu le craindre, ce qui corrobore ce que j'avançais plus haut sur le brassage de l'air.

Avec la forme ordinaire des instruments, l'observateur travaille dans une coupole ouverte, autant dire en plein air; il semble impossible de conserver cette disposition. Une lunette coudée, dans laquelle les rayons lumineux sont renvoyés à l'aide de réflexions convenables toujours à la même place, quelle que soit la direction de la lunette, paraît être la forme la mieux appropriée. On peut, en effet, de la sorte, travailler dans une pièce close, sinon chauffée, commodément assis devant son oculaire, comme un naturaliste devant son microscope. Les réflexions n'améliorent pas les images. On pourrait craindre, peut-être, de les gâter par ce dispositif et de perdre ainsi les avantages qu'on est venu chercher si haut. Je ne pense pas toutefois qu'on doive s'arrêter à cette objection. C'est avec un instrument coudé que M. Lœwy (qui l'a préconisé le premier) a obtenu, avec M. P. Puiseux, ses admirables photographies de la lune, sous le ciel de Paris. Ne doit-on pas espérer d'aussi beaux résultats avec un instrument analogue établi en haute montagne?

On ne peut songer, d'autre part, à séjourner constamment dans un tel observatoire. Cela peut paraître surprenant *à priori*. Les premières journées paraissent si engageantes à celui qui se dispose à vivre quelques semaines dans ces conditions! Écoutons M. Janssen qui a bien rendu ces premières impressions : « Pourquoi... éprouvais-je un sentiment de légèreté « délicieuse dans tout mon être? Pourquoi me semblait-il que « j'étais soulagé d'un poids considérable qui avait jusque-là « alourdi ma pensée, et que maintenant elle allait prendre son « essor et aborder en toute liberté et amour les questions les « plus difficiles et les plus belles?... »

Il semble tout d'abord qu'on ne puisse se lasser de contempler la vue admirable qui s'étale devant vous, le va-et-vient des nuages qui se forment et se défont sous vos yeux, la beauté sombre du soir qui veloute les pentes et la splendeur de l'aurore où « les « montagnes frissonnent dans leurs blancs peignoirs de nuages « que la brise matinale soulève ». En fait, au bout de huit jours, on contemple sans admiration; au bout d'un mois, on

ne regarde plus. On avait compté, au départ, pouvoir profiter de la belle solitude pour quelque travail difficile de réflexion ou de lecture. Le travail se fait mal, sans ardeur, et n'avance pas. Avec la curieuse lucidité d'esprit dont parle M. Janssen, on se voit incapable de faire une tâche pour laquelle on se sent très dispos. On comprend bien vite, en un mot, que la vie à ces hauteurs est très diminuée et que l'effort soutenu y est infiniment plus pénible qu'en plaine. Il semble donc qu'il vaille mieux répéter les séjours que les prolonger, et que la bonne méthode de travail soit celle adoptée à Aréquipa : des campagnes fréquentes et aussi courtes que possible, dans un but unique et soigneusement étudié à l'avance. Encore faut-il que, dans ces stations, la vie matérielle soit très confortable, et que l'organisme ne souffre d'aucune manière, sans quoi le travail espéré ne se fait pas.

Dans les pages qui précèdent, j'ai dû laisser de côté bien d'autres stations également excellentes, me bornant à celles qui pouvaient intéresser les lecteurs de cette revue et leur permettre d'apprécier, par comparaison, toute la valeur future de la station du Pic du Midi. Je serais heureux d'avoir pu faire comprendre l'importance, pour l'astronomie française, de l'œuvre entreprise par l'Université de Toulouse.

Henry Bourget.

BIBLIOGRAPHIE

L. Brédif. — **Du caractère intellectuel et moral de Jean-Jacques Rousseau, étudié dans sa vie et dans ses écrits**; un vol. gr. in-8°. de III-414 p.; Paris, Hachette, 1906.

Ce qui frappe d'abord, à la lecture de ce livre, c'est le labeur patient, attentif, consciencieux, qu'il a exigé de son auteur. L'œuvre si vaste et si riche de Jean-Jacques a été, ici, embrassée d'un seul coup d'œil, et il faut louer cet effort de synthèse et cette méthode qui consiste à dégager d'un si grand nombre de documents la chose essentielle et vivante, c'est-à-dire l'âme de l'écrivain. M. Brédif n'a rien négligé; il a, pour en montrer les oppositions et les rapports, confronté tous les textes de Rousseau, et, sans se borner à ceux qui sont classiques, a tiré des autres, trop souvent négligés, la part de lumière qu'ils recèlent. C'est ainsi que la correspondance du philosophe genevois, — ce millier de lettres frémissantes où s'étale et se livre l'âme la plus passionnée et la plus diverse qui fut jamais, — se trouve, dans l'étude qui nous occupe, considérée comme elle doit l'être, j'entends comme la base de tout travail historique consacré soit à la vie, soit au caractère de Jean-Jacques.

Le second mérite que l'on ne manquera point de noter en lisant le volume de M. Brédif, c'est une sereine impartialité. Mérite touchant et rare! En vain, depuis la mort de Rousseau, les jours se sont écoulés. La justice n'est pas venue pour lui, et les haines qu'il soulevait en son temps continuent, avec une fidélité implacable, à s'acharner sur sa mémoire. Les rancunes sociales et religieuses restent, contre lui, très jeunes, et on ne lui pardonne pas un génie qui a renversé tant de commodes traditions. D'ailleurs, lui-même avait prédit que les ans n'apaiseraient rien, et que jamais ne désarmeraient « les

grands, les vizirs, les robins, les financiers, les médecins, les prêtres, les philosophes et tous les gens de parti... » Paroles prophétiques. Et, pour une fois, Jean-Jacques imagine son malheur moins complet qu'il ne devait l'être, et, dans la liste de ses adversaires futurs, il oublie une corporation : les professionnels de la critique.

Aujourd'hui encore, certains, parmi les plus qualifiés d'entre eux, s'appliquent à avilir ce grand nom. Ils y sont incités par des causes fort diverses : animosité contre un homme qui se déclarait plein de dédain pour l'*esprit;* désir de ravaler un penseur dont on condamne la doctrine; souci de faire preuve d'originalité en brûlant ce que d'autres ont adoré. De là, maintes attaques indignes[1], et telles que ceux-là seulement peuvent se les permettre qui ont acquis assez de notoriété pour être sûrs que dorénavant, quoi qu'ils avancent, on ne les prendra point pour des sots.

Combien M. Brédif est éloigné de ces fanatiques dénigrements! Avec quelle loyauté il pèse les faits de la cause, et tâche d'aboutir à une conclusion équitable, malgré les contrariétés que présentent les éléments de son enquête! Il a excellemment discerné et mis en lumière un point capital : c'est que personne — et non pas même Voltaire — n'a, au dix-huitième siècle, agi sur l'avenir autant que Rousseau, et qu'il est impossible de ne pas saluer en lui le souverain artisan des destinées contemporaines. Tous (amis, ennemis), nous vivons de sa pensée. Tel, qui ne l'a jamais lu, ne laisse pas d'être son disciple; souvent ses détracteurs lui empruntent les armes dont ils le frappent; il est déchiré par ses héritiers, en sorte qu'il semble légitime de leur appliquer, encore mieux qu'aux calomniateurs des maîtres antiques, le symbole de « ces enfants drus et

1. Il en est qui, reprochant à l'auteur de *La Nouvelle Héloïse* d'avoir été laquais, veulent que ses œuvres et son âme aient conservé le pli que donnent l'habitude de servir, la nécessité de plaire. — A la bonne heure!... Mais qu'on se souvienne aussi qu'Epictète fut esclave, et que Luther (c'est lui qui nous l'apprend) *a mendié son pain à la porte des maisons.*

forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, et qui battent leur nourrice ».

Cette ingratitude de la postérité allègue, pour sa justification, des prétextes qui varient peu. Le plus ordinaire, c'est la complexité de Jean-Jacques, ses trop réelles contradictions, que l'on a voulu réunir en un système d'impostures conscientes et concertées. M. Brédif a jugé avec moins de rigueur l'âme de ce Protée aux fuyantes métamorphoses; il a finement distingué chez lui la fiction et le mensonge; il s'est refusé à confondre avec les incohérences spontanées de la passion les palinodies préméditées. Sage et nécessaire discernement! Si chacun de nous, pour simple et médiocre qu'il se sente, peut dire comme le poète :

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle!
> Je trouve deux hommes en moi...

à plus forte raison les vastes et magnifiques âmes doivent éprouver ces dissensions intestines, et se transformer suivant les caprices de l'inspiration. Les mieux équilibrées échappent à peine à cette loi. Qu'on ne s'étonne donc point de la voir régner sur celles que façonnent à leur guise les violences de l'imagination. C'était la faculté maîtresse de notre Jean-Jacques : elle fut l'origine de ses mérites et de ses défauts, et, lorsqu'elle ne le soulevait pas vers la vérité, elle l'entraînait — ce qui est proprement la rançon de ce génie transcendant — en pleine erreur, en plein paradoxe.

Au reste, ceux-là évitent sans gloire les contradictions, à qui manquent les idées. Le beau miracle de demeurer d'accord avec soi-même lorsqu'on s'attache, les yeux fermés, à un dogme traditionnel, ou que l'on a, pour toute philosophie, un groupe de principes empiriques! Si Rousseau a quelquefois varié, c'est qu'il a renouvelé le monde moral, et que son œuvre est une Genèse. Ici encore, M. Brédif (p. 114) écrit le mot qui convient : « Il est difficile à qui pense beaucoup de penser toujours conséquemment. » Et il compare Jean-Jacques au Jupiter homérique (p. 73). De même que le dieu, puisant dans ses deux tonneaux, lance sur la terre les maux ou les biens

ainsi le semeur d'idées répand, selon la fortune des heures, les erreurs ou les vérités. Ce rapprochement est juste. J'ajoute qu'il est flatteur, et que c'est ici le cas de répéter :

> Un partage avec Jupiter
> N'a rien du tout qui déshonore.

M. Brédif a consacré plusieurs pages (chapitre IV, § 1) aux contradictions de Rousseau. Mais, parmi les exemples qu'il a choisis, quelques-uns ne semblent pas convaincants. Je ne suis pas sûr que l'auteur de l'*Émile* ait eu tort, après avoir donné aux hommes, comme guide et comme sanction, le témoignage de la conscience, d'exprimer cette proposition mémorable : « Si la Divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne; le bon n'est qu'un insensé[1]. » Pareillement, je crois qu'il est facile de s'expliquer pourquoi, ayant soutenu que l'agriculture était la cause première de la maladie sociale, il n'hésite pas à déclarer plus tard que la vie paysanne est la meilleure, la seule saine, la seule chaste[2]. Enfin, n'a t-il pas eu cent fois raison de répondre à ce père de famille, qui lui disait avoir

1. Le juste, *sa vie durant*, tire sa récompense de la paix, de la lumière intérieures. Le méchant, il est vrai, ne connaît point de telles joies, *mais il ne les souhaite pas non plus ;* il en possède d'autres, qui lui sont propres. En conséquence, si l'âme périt avec le corps, les pervers n'ont pas fait un faux calcul en prenant leur plaisir où ils le trouvaient. Et donc la conscience ne saurait suffire à démontrer la prééminence de la vertu. Il faut, pour qu'elle ait son jour et sa couronne, un dieu rémunérateur qui, après notre mort, pèse nos œuvres.

2. Ce sont là deux stades de l'histoire sociale : 1° Parce que l'agriculture a conduit les hommes à se partager le sol qui aurait dû rester commun, à fonder la propriété sur le travail, puis l'inégalité sur la propriété, elle a mérité, selon Rousseau, qu'on la nommât « le legs de Caïn », et qu'on la regardât comme néfaste. 2° Mais, dans la société si iniquement constituée par leur faute, ceux qui labourent la terre ont gardé, vu qu'ils s'écartent peu de la nature, quelque chose de la simplicité, de la bonne foi et du contentement de nos premiers pères... On observera que la succession des cycles que je marque ici se trouve déjà chez Virgile. Il chante, en ses *Géorgiques*, la félicité et les candides mœurs des villageois, mais il n'en remarque pas moins qu'avant Jupiter (à l'âge d'or !) la campagne n'était point divisée, et que, spontanément et sans exiger aucun effort, elle donnait ses fruits à qui voulait.

élevé son fils d'après la méthode préconisée dans l'*Émile* : « Tant pis, monsieur, tant pis! » Un traité d'éducation, et celui-là plus que tout autre, ne saurait servir de règle absolue en un cas particulier. La pédagogie a besoin de se montrer aussi flexible que les caractères des enfants sont divers, et les maîtres ou les parents risquent fort, s'ils acceptent intégralement tel ou tel système *à priori*, de façonner, au mépris de la nature, des êtres factices, monstrueux. L'*Émile* renferme pour chacun des enseignements profitables, mais il s'agit de les choisir, de les accommoder aux circonstances, aux tempéraments. Adopter le livre en bloc, appliquer d'un coup le corps entier des préceptes qu'il expose, c'est une pure démence... Voilà sans doute ce que signifie le « Tant pis, monsieur! » de Jean-Jacques. Et la mauvaise humeur que ces mots trahissent, tout auteur d'un ouvrage de cette espèce l'aurait éprouvée dans un cas semblable. Je ne me représente pas Rabelais conseillant à un père de famille d'*instituer* son fils d'après la théorie gargantuine, sans diminuer d'un seul article le programme de Ponocratès.

Mais s'il est à propos de formuler des réserves touchant quelques-unes des contradictions que M. Brédif signale chez Rousseau[1], il y a lieu, par contre, d'approuver pleinement l'explication que le pénétrant critique a fournie de ces inconséquences multipliées. Tout en les déplorant comme il convient, il rend au philosophe ce témoignage que sa doctrine, malgré les déviations d'une logique souvent moins solide que spécieuse, repose cependant sur *un roc inamovible*, savoir le sentiment de la justice (p. 104-5). On ne peut mieux dire. Au surplus, je n'en finirais point si je prétendais indiquer tout ce qu'il y a d'excellent dans cette étude. Je me borne à recommander la lecture des pages relatives : 1° *à l'orgueil* de Jean-Jacques, (un vice dominateur, et qui n'est pas d'un valet); 2° *à sa bonté*, qui, agissante et parfois délicate, lui a inspiré de très pathétiques

1. Les plus déconcertantes ne se rencontrent pas dans les œuvres, mais dans la vie de l'écrivain.

accents; 3° *à son culte de l'amitié*, noble goût, vivace dans son cœur, mais que trop d'exigence rendit stérile; 4° *à son immuable gratitude* envers certains de ses protecteurs; 5° *à sa querelle avec Voltaire*, où ce fut lui, « le garçon horloger », le proscrit, le copiste à tant la feuille, qui l'emporta hautement par la probité, la dignité, la mesure. De la réunion de ces traits, et de beaucoup d'autres que je ne cite pas, ressort enfin (c'était le but que visait M. Brédif) l'exacte physionomie de Rousseau, cette figure morale aux mille aspects, tellement changeante et décevante qu'on se l'imaginait insaisissable.

Au début de son travail, M. Brédif s'applique modestement la phrase connue : « Je suis homme, et j'ai fait des livres; j'ai donc fait aussi des erreurs. » Et il prévoit qu'il n'échappera point aux censures. Je le crois comme lui[1] : c'est le sort commun. Mais ce qui est certain, c'est que quiconque aura lu son ouvrage sans préventions sera séduit par le ton de franchise et d'indépendance qu'on y remarque, louera le ferme appareil d'érudition sur quoi la thèse est construite, aimera, pour l'amour de la vérité qui s'y révèle, ce scrupuleux portrait de Jean-Jacques, et sera amené de la sorte à faire sienne la conclusion de l'auteur : « Rousseau réclame de Dieu la vie future et des hommes l'égalité. Puisqu'il n'a pas la bonne fortune de compter parmi les rares élus devant qui tous s'inclinent, sacrifions la sympathie ou l'antipathie à l'équité... Respectons-le. Sans défense contre ses passions, il fut courageux vis-à-vis des hommes dans la pensée de leur être utile... » C'est cela même, et voilà une formule à laquelle on peut se rallier. En dépit du cabotinage et des petites rancunes (oh! si petites!) de ceux qu'empêchent de dormir les lauriers de feu Nisard, montrons-nous pleins de gratitude pour Jean-Jacques, et surtout — j'y reviens — « respectons-le ». H. G.

1. On lui reprochera peut-être l'ordre des chapitres, qui semble parfois arbitraire. Je conçois bien que M. B. ait commencé par l'*Émile*, qui est la clef de voûte du système entier. Mais comment s'expliquer que *L'Éducation de Rousseau*, partie qui eût été à sa place tout au début, se trouve reportée au chapitre v?

CHRONIQUE DU MIDI

Toulouse.

Aspects toulousains. 1er février. Quand je m'arrête aux vitrines de nos libraires, à travers la chamarrure et le bariolage de toutes les nouveautés parisiennes, je cherche d'instinct les livres de nos compatriotes. C'est évidemment une faiblesse d'esprit, une manie bizarre en ce siècle de centralisation effrénée. Mais je crains bien de ne pas changer.

Dans ces lectures, je ne suis pleinement heureux que si le volume issu du terroir célèbre et fait aimer un peu plus ce terroir lui-même : aussi, à ce point de vue, la chance m'a-t-elle, en ce trimestre, singulièrement favorisé. Voici trois volumes de Toulousains qui exaltent notre région : ne méritent-ils pas une place d'honneur dans la *Revue des Pyrénées*?

Le premier est un mince recueil de poèmes, discrets, sincères, harmonieux. L'auteur porte un vieux nom toulousain, et Mlle Berthe de Puybusque continue aux Jeux Floraux la tradition de ces maîtres ès Jeux du dix-huitième et du dix-neuvième siècles qui se nommaient Mmes de Catellan et de Montégut-Ségla, ou Amable Tastu. M. Charles de Pomairols, l'éminent poète rouergat, a loué, en préfaciant ce volume, la qualité d'âme qui s'y révèle et le cœur qui l'a animé. « C'est, dit-il, un cœur aimant qui rêva le bonheur, reçut du destin mille blessures et apprit la vanité de l'espérance ici-bas. Aussi est-il enclin à déconseiller aux autres tout espoir et à féliciter les morts d'être soustraits à nos inquiètes alternatives. Sa douleur, parfois, arrive à un tel degré d'intensité qu'elle lui paraît avoir existé de tout temps et contenir en elle toutes les douleurs du monde... » Et ces éloges, d'une bouche aussi autorisée, sont exacts : mais ce qui me frappe plus encore, c'est que, dans ce petit volume, édité à Toulouse par les soins de la revue *l'Ame latine*, et que Mlle de Puybusque a intitulé *l'Angelus sur les champs*, revit à travers le voile mouvant des saisons tout un coin de notre province : la vallée de la Lèze, les douces collines qui s'éloignent vers le Sud et font pressentir les Pyrénées, le calme pays agricole où celle qui signe parfois

Rustica vit près de la terre et des bonnes gens. Sur ces paysages tintent les vieilles cloches de nos campaniles ajourés : c'est le *leit-motiv* de ces vers.

La pure description, en effet, sert toujours au poète pour développer, sur des modes tristes et doux, ses pensées familières : il pleure, il se résigne, il rêve, il prie. Musique subtile et mélancolique dont tous ne peuvent saisir le charme, mais qui évoque le souvenir du célèbre journal d'Eugénie de Guérin. Et c'est bien la solitaire du Cayla qui nous revient, semble-t-il, mais ayant laissé ses naïvetés puériles, et ayant appris à écrire des vers, souples et harmonieux comme sa prose d'autrefois.

Ceci, d'ailleurs, est une bonne réponse à ceux qui accusent le Midi de ne savoir s'exprimer qu'en strophes violentes et en poèmes montés en couleur; le Midi a aussi ses demi-teintes, ses nuances, ses nostalgies d'au-delà : Mlle de Puybusque vient de le prouver en ces rimes, dont plusieurs furent couronnées par Clémence Isaure et qu'attendent sans doute de nouveaux succès.

Notre pays à travers une âme triste, voilà ce livre; M. Louis Théron de Montaugé nous le montre, lui, à travers son âme ensoleillée.

Fervent des traditions terriennes, le jeune poète dont l'Académie française fêta l'an dernier *la Terre qui chante*, croit invinciblement au labeur agricole, à la vertu des blés, au triomphe de la charrue. Sur son domaine de Gramont, lieu vénéré par les savants agronomes, il ne contemple point d'un œil désolé la dépopulation des campagnes, l'exode vers la ville ou les difficultés sans cesse accrues des propriétaires du sol. Et maintenant qu'un jeune bonheur sourit à son foyer, c'est avec encore plus de confiance qu'il considère l'avenir.

Nos saisons toulousaines sur les coteaux des bords de l'Hers se déroulent dans *l'Ame ensoleillée* qu'il vient de publier chez Plon; mais nos saisons joyeuses et chantantes. M. Louis de Montaugé s'est refusé à célébrer l'hiver; et quant à l'automne, il est pour lui, non pas l'heure de la désillusion et de l'amertume, mais la

Saison de la discrète joie,
De l'intimité dans l'amour!

Au milieu de vers pittoresques, amusants, très habilement faits et qui révèlent un artiste au courant de toutes les métriques modernes, — il a surtout développé une très pure conception de la vie: c'est ce qui doit retenir dans ce noble volume : à cette heure où les poètes, derniers héritiers du romantisme, ne savent que balancer entre le pessimisme et la volupté, M. de Montaugé a su, nettement et simplement, exalter l'amour, l'amour fécond, sain et loyal, l'amour qui crée la famille et la conserve, qui est fait de sacrifice, de dévouement et de culte du devoir; et il affirme

toutes ces idées, que certains railleront peut-être, en adressant à sa gracieuse jeune femme des vers pleins de pensées émues et de sentiments profonds.

Il a écrit un beau livre qui, chose rare, est aussi un bon livre — et je ne sais rien de plus émouvant par sa sincérité que cette longue pièce où il accepte d'avance la vieillesse et l'inéluctable course de la vie, à condition qu'il ait rempli sa tâche...

> Nous verrons en nos fils s'ébaucher notre image,
> Et nous accueillerons les premiers froids de l'âge,
> Comme un cultivateur hume le frais du soir.

Décor du vallon de Périole que couronnent les dômes de l'Observatoire et le jet de briques de la Colonne, vous sembliez bien prosaïque avant qu'un poète ne vous chantât et ne révélât le charme et la solennité de vos belles lignes et de vos fuyants horizons ! Et voici maintenant que c'est mon propre pays qui m'apparaît dans un autre livre provincial d'une Toulousaine d'adoption. J'ai retrouvé un coin de Gascogne dans le roman de Mme L. Espinasse-Mongenet, *la Vie finissante*, paru chez Perrin après avoir été publié par *la Revue des Deux Mondes* :

« Tout ce pays du Gers, dit-elle, est fait de collines aux ondulations larges. Il ressemble à une mer figée dont les vagues, arrêtées par miracle, auraient, par miracle aussi, poussé des arbres et des champs de blé, des maisons aux toits de tuiles claires, des moulins à vent et, ici et là, dans les paroisses, à leur creux ou à leur cime, des églises aux cloches libres dans les frontons élevés.

« Les astres vont et viennent sur ces collines, suivant leurs courbes accoutumées, et plus familiers là qu'en aucun autre pays de ce qu'on les trouve toujours, à leurs aurores et à leurs crépuscules, au bout de quelque chemin. Le soleil y jette sa gloire et la lune sa douceur, et on dirait que les étoiles, parfois, se sont accrochées, par manière de jeu, dans les frondaisons des petits bois ou qu'elles se sont blotties, pour quelque repos, sur un sillon qui tourne une colline. »

Il est étonnant de constater combien ces livres provinciaux sont des livres sincères ! Avec une fidélité scrupuleuse, Mme Espinasse-Mongenet, comme Mlle de Puybusque, comme M. de Montaugé, raconte ce qu'elle a vu et observé : nous sommes enfin en présence d'œuvres écrites avec amour et avec patience, d'un noble travail littéraire qui se rencontre bien rarement dans l'atmosphère surchauffée de Paris.

Oserai-je dire que *la Vie finissante* connaîtra le succès d'un roman à la mode ? Je ne le crois point. Son aimable auteur, charme des salons où l'on cause, aurait pu écrire la plus exquise des historiettes mondaines. Mais non. Mme Espinasse-Mongenet, chez qui le maître Pouvillon avait su discerner à travers la grâce de la femme un vrai talent d'écrivain, a

préféré s'attacher à un sujet plus neuf et à une forme d'art plus probe. Et son livre, d'un style étrange, d'une composition inconnue auparavant, d'une spontanéité d'impressions tout à fait remarquable, ne ressemble en rien à un roman. C'est, fidèlement notée, l'année d'une vieille petite ville décrépite, avec ses humbles fêtes, ses habitants médiocres, ses joies puériles, ses candeurs et ses ridicules, sa monotonie et son ennui — et aussi avec ses haines et ses passions éternelles. Rien d'une thèse, ni d'un récit ordonné, ni d'un effort de métier quelconque : mais une sorte de poème en prose des villages de la vallée de la Save, décrits avec toute l'ingénuité ou la gaucherie des Primitifs; un volume écrit sans modèles et sans maîtres, mais sous la dictée d'une admirable sensibilité; une œuvre enfin dont on pourra critiquer bien des passages, mais où les beaux endroits évoqueront les plus élogieux souvenirs : des versets de la Bible ou des strophes de Mistral.

... Mais la neige me chasse des péristyles des libraires. Il faut rentrer et se plonger avec délices dans les livres « de chez nous ».

***

15 février. Il ne faut point quitter cette trop longue chronique sans noter au passage les importantes innovations par lesquelles s'affirma encore davantage en cette année nouvelle la vie de notre Université, son désir de rayonner à l'extérieur, de devenir, en dehors de son labeur quotidien, le centre naturel de ceux qui pensent et travaillent.

Saluons donc tout spécialement les conférences qu'elle a instituées pour les officiers de la garnison et où se prodiguent les maîtres les plus compétents; saluons aussi le cours d'histoire de l'Art méridional, inauguré cette année par M. Graillot, et qui organise d'une façon régulière l'enseignement et l'explication esthétique de notre région : c'est une lacune des plus importantes qui vient ainsi d'être comblée.

Enfin, on ne doit pas oublier non plus que l'Université de Toulouse a pris une détermination qui marquera fortement au point de vue de son rôle extérieur : elle s'est attachée notre éminent collaborateur, M. Emile Cartailhac, dont les recherches d'anthropologie préhistorique ont établi la renommée dans tout le monde savant. Il ne s'agit plus ici de cours libres, professés avec une simple autorisation, mais d'un véritable cours institué par l'Université elle-même, heureuse de s'agréger un homme qui est une des meilleures gloires scientifiques de notre pays. Les conférences de M. Cartailhac sur l'Art préhistorique ont commencé, dès le mois de janvier, avec un vif succès. Mais ce qu'il importait de souligner, c'est ce fait significatif de l'entrée dans une de nos Facultés d'un érudit du terroir en dehors de la filière universitaire habituelle : c'est là une excel-

lente innovation qui ne peut qu'augmenter le prestige et l'influence de notre haut enseignement régional.

Armand PRAVIEL.

* * *

René SCHNEIDER, **Rome** (*Complexité et Harmonie*), un vol. in-16 de x-334 p.; Paris, Hachette, 1907.

Comment la *Revue des Pyrénées* ne se ferait-elle pas un plaisir d'annoncer ce délicat et savant ouvrage ? Toulousain par le cœur et pour avoir vécu de longues années au milieu de nous, M. Schneider est bien connu de nos lecteurs. Aucun, certes, n'a oublié l'étude, à la fois plastique et forte, qu'il a consacrée ici même à *la Villa d'Este*, et, presque tous, ils ont eu aussi entre les mains cet aimable livre, où il exprime si finement la grâce de l'Ombrie, et restitue avec tant de ferveur les traditions de cette terre sacrée.

Le volume nouveau qu'ils donne aujourd'hui égale (et c'est un bel éloge !) le précédent. Arrivé après tant d'autres écrivains qui ont raconté ce qu'ils avaient vu, ou cru voir, ou voulu voir à Rome, M. Schneider trouve non seulement le moyen de glaner à son tour, mais de faire, sur ces sillons mille fois battus, une jeune et riche moisson. S'il a eu ce bonheur, c'est peut-être parce qu'il s'est éloigné de tout système, et qu'il s'est contenté de saisir, en leur variété peu s'en faut infinie, quelques-uns des aspects de Rome.

Le sous-titre de l'ouvrage révèle ce dessein, et il nous enseigne aussi que cette diversité n'est qu'apparente; que les éléments disparates qui ont formé la Ville (*Urbs*, avec une majuscule,) tendent finalement vers l'unité la plus majestueuse, en sorte que l'observateur avisé admire en même temps — soit dans le paysage, soit dans l'histoire, — le conflit des détails et l'harmonie de l'ensemble. La succession des peuples, des civilisations et des cultes, sur les sept collines, a fourni à M. Schneider une série de tableaux qui, bien que dissemblables, se complètent et s'éclairent... Ajoutons que la complexité de ces peintures convient excellemment à *la manière* de l'auteur, à son style très nuancé, et qui, non content des dons que la nature lui a départis, est travaillé, en outre, jusqu'au scrupule.

H. G.

Ariège.

Le Tribunal d'Inquisition de Pamiers, par M. l'abbé J.-M. VIDAL, professeur du grand Séminaire de Nice. Un volume in-8° de 313 pages, Toulouse, Edouard Privat, 1906.

C'est une histoire peu connue que celle de l'Inquisition de Pamiers. Combien de personnes ignoraient même jusqu'à ce jour qu'il ait existé un

tribunal de ce genre dans cette ville! M. l'abbé Vidal nous apporte donc du nouveau, du très nouveau.

Créé pour l'extirpation des derniers adeptes de l'hérésie albigeoise dans le pays de Foix, ce tribunal vécut autant de temps qu'il en fallut pour accomplir cette besogne. On trouvera dans le présent volume l'histoire des huit années de cette vie active (1318-1325), années qui sont celles de l'épiscopat de Jacques Fournier, le futur Benoît XII, fondateur et âme de l'institution. Après lui, cinq années (1326-1330) furent consacrées à la liquidation pure et simple de sa succession judiciaire. Puis ce fut l'inaction des tribunaux sans causes.

L'auteur a étudié de près le célèbre manuscrit de la Bibliothèque vaticane (ms. lat. 4030), qui contient les procès-verbaux du greffe inquisitorial appaméen : il en donne d'abord une description, une histoire brève, un sommaire analytique détaillé. Il en tire ensuite deux chapitres très approfondis : 1° l'histoire du tribunal, ses origines, son personnel, son activité, les prévenus, les témoins; 2° la description de la procédure qui y fut en usage.

Une première fondation inquisitoriale essayée par Boniface VIII (1295) avorta, on ne sait pourquoi. Ce ne fut qu'en 1318 que l'évêque de Pamiers, Jacques Fournier, estimant que l'état de la foi dans son diocèse réclamait un traitement énergique, mit en œuvre contre les Albigeois de nos montagnes la redoutable machine de l'Inquisition. Ce fut un tribunal mixte que le sien, c'est-à-dire que le pouvoir autrefois exclusif de l'inquisiteur dominicain s'y trouva contre-balancé par celui de l'évêque. Le concile de Vienne (1312) avait décrété que cette collaboration serait nécessaire pour les actes essentiels de la procédure, afin que l'équilibre fût établi entre la sévérité bien connue des juges monastiques et l'indulgence des évêques diocésains, entre la justice et le zèle excessif.

A Pamiers la collaboration des deux juges donna de bons résultats. L'évêque présidait aux débats, assisté d'un dominicain, Gaillard de Pomiés, entouré de conseillers, d'assesseurs et de notaires. Il fut un juge scrupuleux, soucieux de découvrir et d'extirper jusqu'aux plus inoffensives pousses de la plante hérétique qu'il détestait. Il fut peut-être trop pointilleux avec de pauvres héres, ignorants et craintifs plus qu'ils n'étaient coupables. Mais il eut des tendances certaines à l'indulgence: il tempéra le code inquisitorial sur certains points particulièrement durs; il agit avec longanimité et ménagement. « Il a été juste autant qu'on pouvait l'être quand on présidait un tribunal d'Inquisition en plein moyen âge, et qu'on apportait à l'examen de causes très simples, où il eût suffi d'une paire de bons yeux, le secours de lunettes grossissantes et d'instruments d'optique disproportionnés (p. 78). »

Son tribunal et lui déployèrent une extraordinaire activité : 370 journées de travail judiciaire, et dans ces 370 journées, 488 audiences, 418 in-

terrogatoires de prévenus, 160 dépositions de témoins. Au total, témoins et prévenus comparurent 578 fois. Cependant le nombre de causes n'était que de 97.

La cour siégea le plus ordinairement à Pamiers, dans l'hôtel épiscopal. Elle se transporta aussi quelquefois aux Allemans, où se trouvaient les prisons inquisitoriales, à Unac, Ax, Tarascon, Saint-Paul-de-Jarrat, Foix, Rabat, Lordat, Verdun, Sabart, Puy-Saint-Pierre.

Au nombre des accusés (97), on remarque six prêtres qui ont péché contre la foi ou contre les mœurs, et quarante-huit femmes. La plupart sont originaires du Savarthès, c'est-à-dire des districts montagneux de l'arrondissement de Foix : Ax, Les Cabannes, Tarascon, Vicdessos. Ils se rattachent, en grande partie, à l'albigéisme que, durant les premières années du quatorzième siècle, un notaire d'Ax, Pierre Autier, avait tenté de faire revivre dans nos montagnes. Il y a quelques « fortes têtes », libres penseurs avant l'heure, qui tournent en ridicule gens et choses d'Eglise. Il y a quelques faux témoins qui avaient trompé l'Inquisition touchant l'orthodoxie de tels ou tels, un groupe de sorcières et de nécromanciens, un juif, un lépreux et quatre hérétiques vaudois.

Le chapitre consacré à la procédure passe en revue les diverses phases d'un procès d'inquisition : comparution spontanée; — comparution forcée après citation, quelquefois après arrestation; — interrogatoire du prévenu et des témoins; — moyens usités pour obtenir l'aveu du crime : arrestation large, mise en surveillance, prison plus ou moins étroite, excommunication et torture. Sur cette dernière pratique l'auteur cite un grand nombre de faits prouvant l'usage qu'on en faisait dans les tribunaux méridionaux d'inquisition. Jacques Fournier l'a employée au moins une fois, contre le lépreux Guillem Agasse. Après avoir exprimé son horreur pour des procédés aussi cruels et remarqué que l'époque où ils furent en usage ne saurait être regardée comme « l'âge d'or de la justice », M. l'abbé Vidal demande que l'on essaye de comprendre, au moins, l'esprit des institutions et de connaître le milieu social où elles furent en honneur, avant de conclure, sans phrases, qu'elles sont heureusement surannées.

L'aveu étant obtenu, l'instruction est terminée. Si l'aveu ne vient point, et si l'on a des raisons de douter de la culpabilité de l'accusé, on permet à celui-ci de présenter sa défense. C'est le cas pour Arnaud Tisseyre, de Lordat, et Bernard Clerc, de Montaillou. On accorde à ces deux obstinés délais sur délais; on leur fait monitions sur monitions; on insiste, on supplie pour qu'ils relèvent les charges qui les accablent. On offre même au second de lui adjoindre un avocat. Rien ne peut fléchir leur résolution de ne pas se défendre. L'Inquisition est obligée de prononcer leur condamnation.

Ce dernier acte de la procédure revêt ordinairement une certaine so-

lennité. Plusieurs causes reçoivent leur conclusion le même jour, et c'est devant une assemblée imposante de gens d'Eglise, de seigneurs, de bourgeois et de peuple que les sentences sont publiées. Jacques Fournier offrit, cinq fois en quatre ans, aux Appaméens, le spectacle d'un *acte de foi*. Les pénalités qu'il y prononça sont les suivantes : vingt condamnations au *mur large* ou emprisonnement dans une enceinte fortifiée; vingt-six condamnations au *mur étroit,* ou prison proprement dite; cinq sentences de mort, ou, pour parler plus correctement, cinq sentences de remise au bras séculier. Il était des peines plus douces : réception des sacrements, jeûnes, visites d'églises et pèlerinages, aumônes et contributions pieuses. Il en était d'infamantes, telles que l'exposition publique réservée aux faux témoins et aux faussaires; les croix et d'autres signes de flétrissure dont on marquait certaines catégories de pénitents. Huit justiciables de Jacques Fournier sont revêtus de croix, et vingt de ses prisonniers les reçoivent en échange de leur détention.

Le *mur* inquisitorial se trouvait dans le château épiscopal des Allemans dont toute trace a disparu, sauf le nom que porte encore la place voisine de l'église : *place de la Tour*. Le cachot de la tour épiscopale de Pamiers servait aussi de prison s'il y avait lieu.

Le volume présente en appendice : 1° douze documents pontificaux ayant trait à l'Inquisition de Pamiers; 2° quatre procès ou extraits de procès d'Inquisition, tirés du manuscrit du Vatican. Une bonne table des noms propres et des matières permet la consultation facile de l'ouvrage.

Cette étude n'est ni une apologie ni une attaque de l'Inquisition. Elle veut être une monographie impartiale et elle réussit à l'être. L'auteur s'adresse aux historiens. Il reconnaît les abus et sait les flétrir d'où qu'ils viennent. Mais il veut que l'on soit juste à l'égard des hommes et des institutions du moyen âge. Il faudrait redevenir homme du quatorzième siècle pour pouvoir les apprécier avec compétence. Peu de gens sont capables d'opérer la reconstruction scientifique du milieu religieux et social dans lequel fut organisé et put fonctionner le redoutable tribunal. C'est pourquoi tant d'appréciations portées sur l'Inquisition par ses détracteurs comme par ses défenseurs maladroits sont dénuées de fondement.

Abbé Blazy.

Aveyron.

Musée. Grâce à la libéralité d'un artiste éminent, M. Denys Puech, membre de l'Institut, la ville de Rodez va être dotée d'un musée municipal qui complétera celui qu'a formé depuis de longues années la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Ce musée, destiné à recueillir les œuvres des artistes aveyronnais,

sera édifié à l'entrée de la place de la Cité, sur l'emplacement de l'ancien hôtel Bertrand.

La conception architecturale est due à notre jeune compatriote, M. Boyer, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Les plans et devis, qui s'élèvent à une centaine de mille francs, ont été approuvés par le Conseil municipal, et la construction va commencer aux premiers beaux jours.

Le projet comprend un bâtiment carré de 19 mètres de côté avec rotonde d'angle ornementée d'une porte monumentale. Le rez-de-chaussée sera réservé à l'exposition des œuvres de sculpture, et le premier étage, éclairé par un plafond vitré, à la peinture. Une des salles du rez-de-chaussée sera consacrée aux œuvres de M. Denys Puech, et l'autre aux différents sculpteurs aveyronnais. L'ensemble est très heureusement conçu, et formera un monument très artistique, bien en vue, en un des endroits les plus fréquentés de la ville. Il sera en tous points digne d'abriter les œuvres de valeur de la pléiade d'artistes aveyronnais, anciens ou contemporains, qui contribuent à donner du lustre au pays, réputé austère, du Rouergue. M. C.

Lot.

Le Quercy. *Aperçus agronomiques sur le département du Lot*, par Pierre Larue, géologue, ingénieur agronome, avocat. Chez l'auteur, 39, rue Bayard, Toulouse.

Il a été peu écrit sur l'agriculture du Lot. Alors que, dans certains départements, il n'est pas une seule région agricole, une exploitation importante, une culture spéciale, qui n'aient fait l'objet d'intéressantes monographies, il semble que le Quercy, dont les productions sont cependant si nombreuses et si variées, dont les curiosités attirent chaque année des légions de touristes, ait été délaissé des publications agricoles.

M. P. Larue a cherché à combler cette lacune...

Dans un exposé clair et concis, il a, suivant un ordre très méthodique, étudié tout d'abord les différentes formations géologiques qui ont donné naissance aux terrains agricoles du Lot.

Les plantes de grande culture et la vigne forment la deuxième partie de cette étude qui contient de judicieux conseils sur les assolements, les labours et les fumures. Les cultures fruitières, qui sont pour le Lot une très importante source de revenus, la trufficulture, la culture du tabac forment la troisième partie. L'élevage du bétail (chevaux, bœufs, moutons, chèvres) fait l'objet de la quatrième.

Ces intéressants aperçus agronomiques se terminent par une courte étude sur la situation économique de l'agriculture du département du Lot.

Ce petit ouvrage contient en outre deux cartes, l'une géologique, l'autre géographique, ainsi que plusieurs vues photographiques.

P. Labounoux,
Professeur d'agriculture à Brive.

(Extrait du *Paysan* ; 4 novembre 1906.)

Lot-et-Garonne.

Bibliographie. M. Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, nous donne, dans *Un portrait de Mme de Polastron* (Auch, Cocharaux, 1906), un récit intéressant sur la vie de cette comtesse, fille d'un Gascon, d'Esparbès de Lussan, et épouse d'un autre Gascon, François Gabriel, comte de Polastron de Gimont. Louise d'Esparbès de Lussan, née en 1764, quitta le couvent en 1780 pour devenir comtesse et vécut à la cour comme dame d'honneur. Elle y fut remarquée par le comte d'Artois et devint son « amie ». Elle suivit ce prince à l'étranger et courut toutes les étapes de l'émigration : Turin, Coblentz, Hamm en Westphalie, Edimbourg, Londres enfin où elle mourut. Le travail de M. Lauzun renferme deux belles et intéressantes gravures : 1° le portrait de Mme de Polastron ; 2° une reproduction du tableau de Fragonard, *Le Chiffre d'amour*.

***

M. le comte de Dienne et l'abbé J. Dubois publient le *Rôle d'une compagnie d'hommes d'armes et d'archers en Agenais* (*1580*).

Cette plaquette nous renseigne sur quelques seigneurs, possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs en Agenais au seizième siècle. Ils étaient groupés sous la bannière du capitaine Guy de Saint-Gilles, seigneur de Lanssac. Le lieutenant était François de Reyssac, seigneur de Cadrès ; l'enseigne se nommait Christotle de Lamothe-Lambert, seigneur de Rogier ; le guidon était Philippe Raffin, seigneur de Perricard, et le maréchal des logis François Abrard, seigneur de Mazières. Le nom de chacun d'entre eux, ainsi que celui des hommes d'armes et des archers, est suivi d'une note très intéressante pour l'histoire de la noblesse du pays et des guerres de religion dans le Sud-Ouest.

***

L'Ame gasconne. Le premier numéro de cette revue a paru le 15 janvier 1907. Dirigée par une femme, Mme Marie Tétignac, elle renferme des vers et de la prose, chante la petite patrie, et en fait connaître les légendes.

Tarn.

Union artistique tarnaise. L'Union artistique tarnaise vient d'enregistrer dans ses jeunes annales un nouveau succès. Son exposition annuelle, ouverte le 25 novembre et close le 31 décembre, avait réuni au Palais-de-Justice plus de cent soixante numéros : peinture, sculpture, lithographies, pastels, gouaches...

Certes, tout n'était pas parfait, et le Comité aurait pu, sans grands inconvénients, écarter une vingtaine d'essais où la bonne volonté ne manquait pas, mais qui n'avaient d'autres titres que cette bonne volonté pour les recommander. Comment résister à de beaux yeux où on lit, mieux qu'en un livre ouvert, que leur jolie propriétaire brûle du désir immodéré de se voir imprimée dans un catologue! Et l'on accepte des gerbes de fleurs, plus ou moins bien empotées, à qui manque, hélas! plus que le parfum pour être « nature ».

Cependant, malgré ces quelques taches, l'ensemble était bon. Il faut d'abord mettre hors concours deux tableaux envoyés par l'Etat pour rehausser l'éclat de l'exposition : *Yachts au mouillage*, de M. Boyer, et *Le Rolwey à Bruges*, qui peut-être manque un peu de coloris. Ce tableau de M. Middeler a été gracieusement donné par M. le Ministre au musée d'Albi.

Mais c'est l'œuvre surtout de nos compatriotes que nous voudrions mettre en vedette. Ils sont une vraie pléiade d'artistes. Voici d'abord M. Artigue, de Blaye, un habitué de nos expositions, qui nous avait envoyé une jolie paysannerie, *Repas aux champs*, d'une large facture. M. Batut, de Castres, triomphait avec un portrait de M. Jean Jaurès.

Des trois tableaux exposés par M. Cahuzac (Emile), un Albigeois d'adoption, nous avons surtout noté *Une rue du vieux Cahuzac-sur-Vère*, très pittoresque d'effet, et *Cathédrale de Sainte-Cécile, intérieur*, vue prise du déambulatoire sud, exacte comme une photographie, avec la vie en plus.

Un Albigeois encore, M. Cahuzac (Henri), exposait quatre tableaux, des portraits. C'est à sa *Tête de femme*, étude rouge et or, que nous aurions donné la palme.

Des huit tableautins envoyés par M. Arthur Corbière, c'est à un délicieux pastel, *Zaza s'endort en étudiant le compliment*, qu'iraient nos préférences. *Le Père Gros, de Viane*, énergique figure de paysan roué, qu'on dirait sculptée dans un bloc de chêne des monts de Lacaune, ne manque pas d'expression. M. Corbière excelle, d'ailleurs, dans ce qu'il appelle ses *Notes de promenade*, croquis enlevés avec beaucoup de brio.

Un Gaillacois, M. Durel (Gaston), excelle dans la peinture d'intérieur.

Sa *Partie de bridge au café de la Rotonde, à Paris*, et son *Intérieur de cuisine à la Rotonde* sont pleins d'humour. Nous aimons moins sa *Ferme aux bords du Tarn*.

Mme Gérard, la très dévouée secrétaire de l'Union artistique, nous a fait admirer deux panneaux décoratifs : *Mufliers* et *Fleurs de marronniers*, ainsi qu'une aquarelle, *Roses*, sur qui l'on se pencherait pour en aspirer le parfum. De Mme Gérard encore, un paysage, *Après-midi de septembre*.

M. le capitaine Lemaire est peintre et sculpteur. Nous préférons le sculpteur au peintre, et ses deux médaillons plâtre : *Portrait de M. le commandant B...* et *Portrait d'enfant*, ont conquis tous les suffrages.

Notre Liozu s'est fait, par le crayon et le pinceau, l'historien en titre d'Albi. Il n'est pas un coin de la vieille cité dont il n'ait croqué la pittoresque silhouette. Son *Coin du Parc* est saisissant de vérité, et les tons violets de l'antique hôtel de Rochegude se marient le plus harmonieusement du monde avec l'or du soleil et le vert des arbres et des pelouses. Ses *Potins de vieilles filles au Castelviel* et son *Coin du vieil Albi* (effet de neige), sont des documents que Soulié aurait volontiers signés.

La *Place Savène d'Albi*, de M. Marty, nous a semblé mieux enlevée que son *Portrait de M. X...*, dont la ressemblance est douteuse.

M. Gabriel Pech, le statuaire bien connu, nous avait envoyé, sans doute pour ne pas laisser prescrire son titre d'Albigeois authentique, un médaillon terre cuite *Portrait de Mlle X....* où l'on retrouve toutes les qualités de l'auteur de la statue de l'amiral Jaurès.

Du jeune Julien Édouard, nous avons surtout noté *Une rue de Lescure*, très pittoresque, et *Le Pont vieux d'Albi*, qui a déjà tenté tant de pinceaux.

Nombreux étaient les envois faits par les étrangers, — des Toulousains surtout. — Le plus remarquable de tous était le tableau de M. Guédy (Gaston), *Idylle d'automne*, que tout le monde a admiré. *La Caravane*, de M. Alsina (Joseph), de Barcelone, de dimensions beaucoup plus restreintes, a longtemps sollicité l'attention des connaisseurs. C'était un des bijoux de notre exposition.

M. Georges Castex, de Toulouse, avait exposé deux petites merveilles : *Jeux d'enfants* et *Jeune fille aux estampes*, vraies symphonies en rouge. M. Larroque, un autre Toulousain, nous a fait admirer trois paysages. Le *Nageur, bords de la Garonne*, — *La Sieste, plein air*, — et *Au bord du Canal, environs de Toulouse*, de M. Lupiac (André-Pierre), faisaient fort bonne figure dans l'ensemble, de même que l'*Hôtel d'Assezat*, de Milloz (Jules).

Comme tous les ans, l'Union artistique tarnaise avait organisé des concerts que le tout Albi a suivis avec le plus encourageant empressement. Chaque dimanche, la salle des Assises était comble, applaudis-

sant musiciens et chanteurs du cru, jeunes acteurs pleins de verve, jouant, quelques-uns, leurs propres œuvres où la gaieté le disputait à l'esprit.

Donc, nouveau succès à l'actif de l'U. A. T.

***

Bibliographie. Annonçons, mais seulement pour prendre date, une nouvelle œuvre de M. Edmond Cabié. Aussi bien la place nous manque pour dire tout le bien que nous pensons de *Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590*, un formidable in-4° à deux colonnes de XLII-938 pages, qui fait suite à l'*Ambassade en Espagne de J. Ebrard de Saint-Sulpice.*

***

Echo albigeois. Grâce à une nouvelle subvention du Ministère, M. Vidal va pouvoir publier le tome II de ses *Douze comptes consulaires d'Albi du quatorzième siècle.* Il paraîtra certainement avant la fin de 1907. ALBIENSIS.

Tarn-et-Garonne.

Émile Pouvillon. Quoique le souvenir de l'homme et de l'écrivain ne soit pas menacé de disparaître dans le coin de terre qu'a chanté et aimé Pouvillon, on se préoccupe de lui assurer des honneurs qui consacrent officiellement sa renommée. La rue Corail, celle-là même qu'il habitait à Montauban, portera bientôt son nom, et un Comité est déjà constitué pour l'érection d'un buste sur une place ou dans un jardin de la ville[1].

Rendant un hommage bien mérité à ce maître éminent, qui fut l'un de ses membres, l'Académie de Tarn-et-Garonne a décidé que le prix de prose du concours annuel de littérature serait accordé, en 1907, à la meilleure étude sur l'œuvre d'Émile Pouvillon. Espérons que les épreuves seront dignes d'un sujet aussi intéressant : c'est le vœu que l'artiste lui-même eût formé, et l'honneur dont il eût été le plus fier. L. I.

1. La *Revue des Pyrénées* a envoyé au Comité du monument d'E. Pouvillon une souscription de 50 francs.

Le Gérant,

Édouard PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 5286

Baron DESAZARS

LA FAMILLE CROZAT

On dit généralement — et l'on croit volontiers — qu'il n'y a que les régimes démocratiques pour favoriser l'élévation des classes sociales. S'il est vrai qu'avec ces régimes un simple citoyen puisse aspirer à toutes les fonctions, même à celles de chef de l'Etat, comme le simple soldat pouvait trouver dans sa giberne un bâton de maréchal, il n'en est pas moins certain qu'avec les régimes monarchiques il y avait en France tout autant de moyens — et peut-être plus faciles et plus sûrs — d'arriver à la fortune comme aux honneurs et à la considération.

Nous en trouvons un exemple caractéristique dans la famille toulousaine des Crozat. Et, chose à remarquer, elle s'était surtout élevée en se dépaysant, donnant ainsi un démenti à la thèse de Maurice Barrès sur les « déracinés », qui ne doit pas être exagérée, pas plus que la théorie de Taine sur la race, le temps et le milieu, car l'homme, comme la plante, peut gagner à sa transplantation dans un meilleur terrain et avec une meilleure culture, — sans compter le vieux proverbe :

« Nul n'est prophète dans son pays. »

I. — Les Origines.

Par lui-même, le nom de Crozat semble indiquer une origine précaire et une situation misérable, car il était ordinairement donné aux hérétiques Albigeois qui avaient été pour-

suivis par les Inquisiteurs, privés de leurs biens, condamnés à porter des croix (*cruce signati*), et désignés par suite sous les rubriques de *Croux, Cros, Crouzel, Crouzat, Crozat* et autres appellations équivalentes[1]. Mais nous ne saurions remonter jusqu'à ces temps reculés pour le cas qui nous occupe. Nous voulons parler d'une famille qui florissait au dix-septième et au dix-huitième siècles, et, à cette époque, nous retrouvons pour la première fois le nom de *Crozat* ou *Crosat* au greffe du Sénéchal de Toulouse. Celui qui le portait était devenu le cessionnaire de la charge de greffier des Jeux Floraux, à lui vendue par Simon-Pierre Codercq, docteur et avocat en la Cour. Après en avoir délibéré le 2 avril 1601, le Conseil de ville ne voulut pas ratifier cette cession et mit en demeure Codercq de continuer ses fonctions et de prononcer, le 1er et le 3 mai suivants, le jugement des Fleurs, conformément aux usages[2]. Crozat eut beau protester contre cette décision : elle fut de plus fort maintenue et exécutée par une nouvelle délibération prise le jour même de la première fête des Fleurs, le 1er mai 1601[3].

Un demi-siècle se passe, et nous retrouvons, toujours à Toulouse, ce même nom de Crozat.

Par acte du 27 septembre 1653, au rapport de Me Antonin Bessière, notaire à Toulouse, Antoine Crozat, qualifié banquier, achète à noble Bernard de Cathelan, conseiller du Roi, fils de François de Cathelan, trésorier de France, « la terre de Barthecave, située dans les consulats de Préserville et Villèle (aujourd'hui canton de Lanta, arrondissement de Villefranche-Lauraguais), consistant en un château grandement ruiné et autres bâtiments ». L'acte ajoute que « les vignes sont dépeuplées, les bois dégradés, les fossés comblés, les bâtiments sans portes ni fenêtres et n'ayant même aucune sorte de bétail ». Ces désastres provenaient des diverses guerres qui avaient

1. Voir *Annales du Midi*, année 1902, p. 559.
2. Archives du Capitole, *Registre des Délibérations du Conseil de ville*, t. XII, p. xxxij.
3. *Lib. et loc. cit.*, pp. LIX et s.

eu lieu entre les Catholiques et les Protestants, et qui avaient désolé le pays[1]. Le domaine de Barthecave étant un bien noble, Antoine Crozat le dénombra devant les Capitouls le 1er avril 1689. Il l'avait considérablement agrandi par plusieurs acquisitions, notamment en vertu d'un acte d'achat du 23 septembre 1661, où il est qualifié « noble Anthoine de Crozat, banquier à Toulouse ».

Les constructions actuelles du domaine de Barthecave paraissent dater de cette époque. Elles se composent d'un grand bâtiment carré, construit en briques rouges du pays, dites « foranes », précédé d'une cour ayant sur ses deux côtés, au levant et au couchant, de vastes constructions servant de communs. On y accède, du côté du midi, par un portail en fer. La principale façade est au nord, donnant sur un grand jardin en quinconce, dont les allées sont bordées de buis séculaires taillés à la française. Après le jardin, un grand bois percé d'allées et situé dans un vallon profond (d'où le nom de « Barthecave »). Le tout est dominé par les coteaux voisins, et, en particulier, par celui où est bâti le village de Préserville, qui sert de point de vue au château.

En 1657, nous voyons figurer le nom d'Antoine Crozat sur les registres de comptes du Capitole. Il y est qualifié « banquier de Tholose », tantôt avec la particule *de* et tantôt sans particule. Il était porteur de lettres de change qu'il se faisait payer par Pierre Bosc, « trésorier de la maison de ville[2] ».

Quelques années après, il devient capitoul, une première fois en 1674 avec la désignation de « marchand et banquier » et la qualification de « seigneur de Préserville et de Barthecave », et une seconde fois en 1684. Dès cette époque, il porte pour armoiries : de gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même, et nous voyons ces mêmes armoiries portées par ses fils et sa descendance dans le siècle suivant.

1. Archives de la famille Pons-Devier, actuellement propriétaire du domaine de Barthecave, qui a bien voulu nous les communiquer.

2. Archives municipales, *Registre des Comptes*, 1656-1657, fol. 41 vo, 42 ro et 43 vo.

Antoine Crozat mourut en 1690, laissant un testament olographe en date du 2 octobre 1689, qui fut déposé chez Me Forest, notaire à Toulouse, le lendemain 3 octobre, et qui fut ouvert le 7 novembre 1690[1].

Il commence par dire qu'il veut être enterré en l'église des Jacobins. Il laisse à ses héritiers le soin de fixer à leur gré les honneurs funèbres qui lui seront rendus. Les consuls de Préserville et de Barthecave, au nombre de deux, étant à sa nomination, il les convoque à ses funérailles et lègue à chacun d'eux 30 sols pour les défrayer de leur déplacement, et 40 sols pour leur acheter un chapeau noir. Il demande qu'on dise pendant la huitaine qui suivra son décès, pour le repos de son âme, mille messes qui seront payées à raison de 6 sols chacune. Il fait divers legs : à la chapelle des Pénitents-Noirs (60 livres); aux couvents des religieuses de Sainte-Claire de la porte Saint-Cyprien et de Notre-Dame-du-Refuge (60 livres à chacun); aux couvents des Récollets et des Capucins (50 livres à chacun); et aux pauvres de Saint-Joseph de l'hôpital de la Grave (60 livres) : tous ces legs payables dans l'année de son décès. Enfin, il relate ses trois mariages successifs, indique les enfants qu'il en a eus, et détermine la part d'héritage qu'il laisse à chacun d'eux.

Antoine Crozat s'était marié en premières noces avec Jeanne de Cardon. Il en avait eu un fils, *Guillaume*, qui s'était fait prêtre et qui était en ce moment « chapelain chez le Roi » et abbé de Saint-Pierre de Saint-Front, au diocèse d'Angoulême.

De son second mariage avec Catherine de Saporta étaient nés trois fils et trois filles. L'aîné des garçons issus de ce mariage s'appelait comme lui *Antoine*, et il l'avait pourvu de sa part héréditaire moyennant les 26,270 livres qu'il lui avait données pour payer son office de receveur des tailles de Lavaur et de Saint-Papoul. Le cadet se nommait *Jean* : il était entré dans les ordres, avait acheté une charge de conseiller au Par-

1. Ce testament est encore conservé aux Archives des notaires de Toulouse, dans le Palais de Justice.

lement de Toulouse et devait devenir plus tard vicaire général de l'archevêque de Toulouse, et, finalement, maître des requêtes à Paris et abbé de Genlis. Son dernier fils s'appelait *Pierre* : il n'indique pas sa condition ; mais il lui avait fait donation, en 1683, d'une somme de 20,000 livres, sans doute pour acquérir quelque charge dans les finances. Quant à ses trois filles, *Anne* était en ce moment veuve de M. de Labourgade ; *Jeanne* était mariée à M. Jean Daguin, greffier en chef des trésoriers de France, et *Gabrielle* était religieuse hospitalière en la Maison Professe.

Antoine Crozat déclarait enfin s'être marié une troisième fois, le 12 janvier 1683, avec Jeanne d'Estadens ; mais il n'en avait pas eu d'enfants, et il terminait son testament en instituant héritier général et universel de toute sa fortune son « fils ayné et de sa seconde femme de Saporta », Antoine II, qui devait devenir un des plus riches financiers de Paris, tandis que son frère, Pierre, se rendait célèbre comme amateur d'art et comme collectionneur.

II. — Antoine Crozat le Riche.

Né à Toulouse en 1655, Antoine II Crozat, surnommé « le Riche », était doué de grandes qualités pour les affaires commerciales et financières. Il en avait appris le maniement dans la maison de commerce et de banque de son père, et il ne tarda pas à se faire distinguer par sa capacité professionnelle.

A la mort de son père, en 1690, il était receveur des tailles de Lavaur et de Saint-Papoul. Le receveur général du clergé, Pennautier, le prit d'abord comme caissier, puis comme premier commis, enfin comme caution[1]. Très apprécié par M. de Bâville, intendant du Languedoc, Crozat finit par remplacer Pennautier comme receveur général du clergé et trésorier des

1. *Mémoires de Saint-Simon* (édition de Boislisle), t. VI, p. 198, note 1. — Nous aurons à citer souvent les *Mémoires* de Saint-Simon ; nous renverrons toujours à l'édition de Boislisle.

Etats du Languedoc. Il possédait déjà la charge de receveur général des finances de la généralité de Bordeaux. Il avait, en outre, des intérêts dans une grande quantité d'affaires commerciales ou d'entreprises financières. Sa fortune était devenue considérable.

Appelé à Paris en qualité de commis à l'exercice de la charge de trésorier général de l'Extraordinaire des Guerres et Cavalerie légère de France, il devint secrétaire du Roi et de ses finances et « intéressé dans les affaires de Sa Majesté ». Sa fortune ne fit que s'accroître, et il se mit à bâtir un superbe hôtel sur la place Vendôme et une villa à Clichy. Cette villa avait un magnifique jardin dessiné par Le Nôtre, et pour l'arrosage duquel Crozat avait fait construire, à trois cents pas de la rivière, un moulin à vent dont « l'entretien eût été ruineux pour tout autre ». En 1699, il venait d'obtenir la permission d'établir un autre moulin sur la Seine même, entre sa maison et l'île des Bassins[1].

Dans ces nouvelles fonctions, Antoine II Crozat avait conquis l'estime de tous ceux qui l'approchaient et avait attiré les regards de Louis XIV, qui le désigna au duc de Vendôme pour l'intendance de sa maison et la gestion de ses affaires.

Louis-Joseph, duc de Vendôme, de Mercœur, etc., était un arrière-petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Né le 1er juillet 1654, il était pair de France, grand sénéchal, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en Provence. Il avait été fait lieutenant général des armées et chevalier des ordres en 1688, puis général des galères en septembre 1694. Il avait, enfin, commandé les armées de Catalogne de 1695 à 1697 et s'y était couvert de gloire. Il passait pour un des généraux les plus capables et les plus appréciés par ses troupes.

Saint-Simon, qui détestait tous les bâtards royaux et leurs descendants, s'est montré particulièrement haineux vis-à-vis du duc de Vendôme; et il est certain que, si ce général a

1. Archives nationales, O¹ 43, fol. 360, 30 septembre 1699. Dangeau ne parle pas de la villa de Clichy, mais de la maison de Paris. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 199.)

rendu de grands services à la France et à Louis XIV, il laissait à désirer sur bien des points. On s'accorde généralement à dire qu'il était, comme son aïeul Henri IV, doux, bienfaisant, sans faste, ne connaissant ni l'envie ni la vengeance. Il n'était fier qu'avec les princes ; vis à-vis des autres, il se rendait leur égal. Ses officiers comme ses soldats l'adoraient ; ils auraient donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, et ils en ont souvent donné des preuves. Naturellement indolent, il ne passait pas pour méditer sérieusement ses plans de campagne ni même ses plans de bataille. Il négligeait trop les détails et ne se préoccupait guère de la discipline et de la subsistance de ses troupes. Il livrait un temps précieux à la table, au sommeil ou aux plaisirs. Mais, un jour d'action, il savait tout réparer par une présence d'esprit et par des lumières que le péril rendait plus vives ; et ces jours d'action, il les recherchait sans cesse.

Ce désordre et cette négligence qu'il portait dans ses armées étaient plus grands encore pour la direction de sa maison et l'administration de sa fortune, qu'il avait confiées à son frère cadet, Philippe de Vendôme, général comme lui, et qu'on appelait « le Grand Prieur ». Celui-ci avait eu d'abord comme secrétaire de ses commandements un Toulousain bien connu, Jean Palaprat, sieur de Bigot, ancien capitoul et chef du Consistoire en 1684, auteur applaudi de plusieurs pièces de théâtre, et notamment du *Grondeur* et de l'*Avocat Pathelin*. Palaprat était entré à son service en 1691 ; mais il n'avait pas eu à se féliciter de son maître qu'il finit par quitter, et dont il parle ainsi dans une chanson sur l'air *De tous les capucins du monde* :

Son Altesse me congédie ;
C'est le prix de l'avoir servie
Pendant dix ans, avec ardeur.
Nous devons tous deux nous connaître :
S'il perd un fichu serviteur,
Ma foi, je perds un fichu maître![1]

1. Palaprat est mort à Paris en 1721. Il avait publié son théâtre en 1711 (réimprimé en 1756).

Le Grand Prieur de Vendôme remplaça Palaprat par l'abbé de Chaulieu, homme de beaucoup d'esprit, mais qui s'empara de sa confiance et le pilla effrontément, lui et le duc de Vendôme. Il s'ensuivit que, quoique très riche, le duc de Vendôme « n'avait jamais un écu pour quoi qu'il voulût faire ». On lui avait souvent représenté le misérable état où sa confiance le réduisait, lorsque Louis XIV finit par intervenir, l'engagea à mettre un terme aux dilapidations dont il était victime et lui indiqua Antoine Crozat comme pouvant le mieux y remédier[1].

Le duc de Vendôme céda à ses instances. Il pria Chemerault, qui lui était fort attaché, de dire au Grand Prieur de ne plus se mêler de ses affaires et à l'abbé de Chaulieu de cesser d'en prendre soin. Et il confia à Crozat la gestion de son immense fortune.

La santé du duc de Vendôme n'était pas moins ébranlée que sa fortune par suite de ses débauches. Le Roi l'avait également invité à en prendre soin et à se mettre entre les mains des chirurgiens « qui l'avaient déjà manqué une fois », raconte Saint-Simon. Il prit solennellement congé de la Cour pour aller se faire opérer, et au lieu de se confiner dans sa terre d'Anet, où il était déjà venu pour le même objet en 1697 et en 1698, et qui lui servait toujours de retraite en ces occasions[2], il se rendit à Clichy, chez Antoine Crozat, pour être plus à portée de tous les secours de Paris. Il fut près de trois mois entre les mains des chirurgiens les plus habiles qui échouèrent dans leurs traitements.

Quand le duc de Vendôme revint à la Cour, il avait perdu la moitié de son nez, ses dents étaient tombées avec ses cheveux, et sa physionomie avait complètement changé. Le Roi fut si frappé de ce changement qu'il recommanda aux courtisans de

1. Selon Dangeau (t. XIV, pp. 56 et 75), le Roi avait fait demander à Crozat de se charger des affaires du duc de Vendôme ; mais le financier ne voulut les prendre en main que lorsque « le fond seroit mieux éclairci ».

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, pp. 196 à 200 ; *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 153 ; *Mémoires de Dangeau*, t. XIV, pp. 166 à 168.

dissimuler leurs impressions de peur d'affliger le duc de Vendôme, et celui-ci fut reçu de nouveau à la Cour aussi triomphalement qu'il l'avait quittée. Mais il n'y parut que quelques jours et s'empressa de retourner à Anet pour y reprendre ses aises et voir, ajoute Saint-Simon, « si le nez et les dents lui reviendraient avec les cheveux ».

Il vivait dans cette délicieuse résidence d'Anet au milieu d'une petite cour d'adulateurs, lorsqu'il en fut rappelé par Louis XIV pour aller remplacer Villeroy en Italie et y réparer les désastres de l'armée française. Dans cette campagne de 1702, il débuta de la manière la plus brillante, poussant devant lui l'armée impériale et la battant un peu partout. Mais il avait pour adversaire le prince Eugène, un des plus habiles tacticiens de son temps, et il faillit souvent, par son indolence et son imprévoyance, compromettre les succès de son armée. Il finit pourtant par triompher de tous ses ennemis et rentra en France couvert de gloire, au milieu des acclamations générales.

Une de ses premières visites fut pour Antoine Crozat. Il avait conçu pour lui une affection d'autant plus vive que Crozat avait merveilleusement rétabli ses affaires financières. Puis, il avait fait de la fille de Crozat, Marie-Anne, son alliée, en la mariant à son cousin germain, le comte d'Evreux, troisième fils du duc de Bouillon, le duc de Vendôme et le comte d'Evreux étant fils de deux sœurs.

Henri-Louis de la Tour-d'Auvergne, comte d'Evreux, appartenait à une maison où la vanité était traditionnelle, mais n'était pas en rapport avec la fortune. Aussi désirait-il se marier richement. Il avait trouvé dans la protection du duc de Vendôme et du comte de Toulouse l'agrément du Roi pour acquérir, en 1703, de son oncle, le comte d'Auvergne, la charge de colonel général de la cavalerie légère.

Saint-Simon nous a laissé le portrait suivant du comte d'Evreux[1] : « Avec un esprit médiocre, il savait tout faire

1. *Mémoires*, t. III, pp. 450 et 451.

valoir, et n'était pas moins occupé de sa maison que tous ses parents. Il en tirait fort peu, il n'avait qu'un nouveau et méchant petit régiment d'infanterie, il était assidu à la guerre et à la cour. Il savait se faire aimer. On était touché de le voir si mal à son aise, si reculé, si éloigné d'une meilleure fortune. Il s'attacha au comte de Toulouse : cela plut au Roi, de qui il tira quelquefois quelque argent pour lui aider à faire ses campagnes. Le comte de Toulouse prit de l'amitié pour lui, il en profita. Le Roi fut bien aise d'acquérir à ce fils un ami considérable et de lui en procurer d'autres par un coup de crédit; et cela valut au comte d'Evreux la charge de son oncle qui, par la persévérance à la garder, la conserva ainsi dans sa maison. Il l'acheta 600,000 livres comme à un étranger : il était mal dans ses affaires. La somme parut monstrueuse pour un cadet qui n'avait rien, et pour un effet de 20,000 livres de rente. Le cardinal de Bouillon lui donna 100,000 livres ; M. le comte de Toulouse, qui lui avait fait donner de l'agrément, s'intéressa pour lui faire trouver de l'argent et il consomma promptement son affaire. Le roi voulut qu'il servît quelque temps de brigadier de cavalerie, avant que de faire aucune fonction de colonel-général ; ce temps-là fut même abrégé par la même protection qui lui avait valu la charge. Il n'avait que vingt-cinq ans, n'avait servi que dans l'infanterie. Le roi était piqué contre le cardinal de Bouillon (son oncle), contre le comte d'Auvergne, contre la fraîche désertion de son fils, contre le chevalier de Bouillon, de propos fort impertinents, qu'il avait tenus, et, malgré tant de raisons, il fit, pour plaire au comte de Toulouse, la faveur la plus signalée au comte d'Evreux. »

C'est seulement en février 1705 que, grâce au comte de Toulouse, le comte d'Evreux avait pu se procurer les dernières 100,000 livres dues à son oncle et régulariser sa situation[1]. Pour rembourser ces emprunts, sa famille songea à le marier avec quelque riche héritière de la magistrature ou de la

1. Dangeau, pp. 252 et 253, et Sourches, pp. 172 et 173.

finance. On avait cité Mlle Bouchu et Mlle Mascranny[1]. Le duc de Vendôme insista pour qu'il leur préférât Marie-Anne Crozat, quoiqu'elle n'eût alors que douze ans ; mais il était d'usage, à cette époque, de faire des mariages dès cet âge, sauf à ne les réaliser que plus tard.

La célébration du mariage eut lieu le 3 avril 1707, avec l'agrément du roi qui octroya au comte d'Evreux 100,000 livres d'augmentation de brevet et de retenue sur sa charge de colonel général de la cavalerie, laquelle en rapportait déjà 450,000.

Quant à Antonin Crozat, il donna à sa fille une dot de deux millions. Il le pouvait d'autant mieux que sa fortune s'élevait à cette époque à vingt millions, d'après son parent, l'avocat Barbier et d'après Saint-Simon. Il acheta de Mgr de Nemours la terre de Tancarville, qu'on prétendait donner le titre de connétable héréditaire de Normandie. Cette terre valait 200,000 livres de rente, et il la remit au comte d'Evreux pour une partie de la dot de sa fille.

La noce fut « superbe » et se fit avec une « dépense prodigieuse », au dire des contemporains[2].

Le lendemain, le comte d'Evreux trouva sur sa toilette un habit à la mode garni de boutons d'or avec une bague de mille pistoles[3].

Il paya aussitôt cent mille écus à son oncle, le comte d'Auvergne, sur sa charge de colonel-général de la cavalerie légère et donna mille écus de pension au chevalier de Bouillon, son frère[4].

Saint-Simon, dans ses *Mémoires*[5], raille cette mésalliance en ces termes : « Mme de Bouillon, qui vint nous en donner

1. Edouard de Barthélemy, *La marquise d'Huxelles*, p. 194.
2. Dangeau, pp. 286 et 334 ; Sourches, t. X, p. 294 ; *Mercure de France*, avril 1707, pp. 187-188 ; Bertin, *Les mariages dans l'ancienne société*, pp. 584-586 ; *Nouveau siècle de Louis XIV*, t. IV, p. 335 ; *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 364, note 3.
3. *Lettre de la marquise d'Huxelles* du 8 janvier 1710.
4. *Gazette d'Amsterdam*, no XXX et *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 364, note 3.
5. T. VI, p. 89.

part, nous pria instamment d'aller voir toute la parentèle (*sic*) nombreuse et grotesque pour être assimilée aux descendants prétendus des anciens ducs de Guyenne. Elle nous en donna la liste et nous allâmes chez tous, que nous trouvâmes engoués de joie. Il n'y eut que la mère de Mme Crozat (née Le Gendre) qui n'en perdit pas le bon sens. Elle reçut les visites avec un air fort respectueux, mais tranquille, répondit que c'était un honneur au-dessus d'eux, qu'elle ne savait comment remercier de la peine qu'on prenait, et ajouta à tous qu'elle croyait mieux marquer son respect en ne retournant point remercier que d'importuner des personnes si différentes de ce qu'elle était, lesquelles ne l'étaient que trop de l'honneur qu'ils voulaient bien faire : elle n'alla chez personne[1]. Jamais elle n'approuva ce mariage dont elle prévit et prédit les promptes suites. Crozat fit chez lui une superbe noce, logea et nourrit les mariés. Mme de Bouillon appelait cette belle-fille *son petit lingot d'or*[2]. »

Ce mariage donna lieu à une foule de chansons satiriques et de pamphlets, où le mensonge et la mauvaise foi dépassèrent toutes les bornes. Les langues envenimées de la Cour et de la Ville se donnèrent carrière à ce sujet. Maurepas, qui a pris si grand soin de faire enregistrer dans son recueil toutes les ordures de son temps, n'a eu garde d'oublier celles-là. En voici quelques échantillons.

CHANSON

Sur l'air : *Oui, je le dis et le répète.*

(Sur le mariage du comte d'Evreux et de la fille à Crozat : ce mariage se fit le dimanche 3 avril, aux Capucins, par l'évêque de Laon.)

Les tabourets de nos duchesses
Portent de très ignobles fesses :
Pour estre assise maintenant,
Il ne faut qu'avoir des richesses ;

1. Au contraire, la *Gazette d'Amsterdam*, no XIX, annonce que Mme Crozat était allée chez tous les princes et princesses de la maison.

2. Ce mot, qui semble ajouté après coup, est confirmé par Marais. On dit que la duchesse avait reçu un pot-de-vin de 50,000 livres au moment

La Roture est au premier rang,
Et derrière elle est la Noblesse.
D'Evreux la dernière comtesse
Du sang de France estoit princesse :
Mais d'un nom, d'un si haut éclat,
La culbute paraît burlesque
Qui va de la fille à Crozat
Faire une princesse grotesque.

CHANSON

Sur l'air : *Il a battu son petit frere*, ou, *Oui je le dis...*

(*Envoyé au comte d'Evreux le jour de ses noces.*)

Pendant que le docte Baluze[1],
Qui n'a jamais passé pour buze,
Soutient que tu descends d'Acfroy
Et des premiers ducs d'Aquitaine,
Je te supplie, éclairais-moy
Sur un point qui me met en peine.

Ce grand, ce glorieux ancestre,
Comment pourra-t-il te connoistre
Au milieu de tant de bedeaux[2],
De savetiers, de ravaudeuses,
De crieuses de vieux chapeaux,
Et d'une foule d'autres Gueuses ?

CHANSON

Sur le même air.

(*Réponse du comte d'Evreux.*)

Amy, contre mon mariage
Tout le monde peut dire rage ;
Mais tout le monde ne sait pas,
Pour satisfaire à ta demande,
Que des Mancini aux Crozat
La différence n'est pas grande.

du mariage (*Mélanges d'histoire nobiliaire*, p. 508). Quant au duc de Bouillon, il essaya d'empêcher ce mariage (*Archives nationales*, R² 75). Une lettre du cardinal de Bouillon à son secrétaire Le Fèvre se trouve au Cabinet des manuscrits. (Ms. nouv., acq. fr. 6677, fol. 32.)

1. Baluze avait été chargé de dresser la généalogie de la maison de La Tour d'Auvergne. Elle parut en deux volumes, en 1708.

2. Le grand-père Crozat avait été sacristain à Notre-Dame, dit le *Recueil* de Maurepas. Mais comment aurait-il pu l'être, puisque la famille Crozat était de Toulouse, où elle avait toujours habité ?

Que le sang des ducs d'Aquitaine
Coule, si l'on veut, dans mes veines,
Il n'est plus que l'argent de bon :
Acfroy, dont on nous fait descendre,
Doit nos petits-fils de Bouillon
Aux estats qu'a payés Colandre[1].

Pour deux mil escus mon beau-père
Baiserait mes sœurs et ma mère
Fût-il tout couvert de haillons :
Et, quand j'entre dans sa famille,
Il me donne des millions
Pour me faire baiser sa fille.

CHANSON

Sur l'air du *Confiteor* ou de *la Sénéchalle.*

Crozat joint au comte d'Evreux
Ne doit pas causer de surprise.
L'on voit du côté de tous deux
D'illustres parents dans l'Eglise :
L'un est doyen des cardinaux
Et l'autre doyen des bedeaux.

Après avoir associé ainsi le cardinal de Bouillon et le bedeau Crozat, les pamphlétaires du temps n'épargnèrent pas davantage la mère de la comtesse d'Evreux et prétendirent qu'elle avait commencé sa carrière en qualité de blanchisseuse. Or, il résulte des dossiers bleus du Cabinet des titres[2] qu'Antoine Crozat avait épousé, le 10 juin 1690, Marguerite Le Gendre d'Armény, fille cadette de François, secrétaire du Roi, et de Marguerite Le Roux, laquelle mourut le 11 décembre 1726, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

D'autres documents établissent que François Le Gendre avait été « fermier général des fermes du Roi » et il est qualifié « écuyer » lors de son élection comme capitoul en 1690. Son fils devint intendant à Montauban en 1709 et son arrière-petit-fils, Emmanuel Le Gendre, épousa, le 27 juin 1786, Marie-Anne

1. Colonel du régiment des vaisseaux.
2. Vol. 226 et 309, dossier 5755 et 5855 ; *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 362, note 8, et p. 363, note 5.

Desazars de Montgailhard, fille de Jean-François Desazars, marquis de Montgailhard, qui avait été capitoul en 1753.

Les papiers Joly de Fleury contiennent, dans les dossiers de Bouillon[1], une lettre de félicitations, mais toute épigrammatique, adressée à Antoine Crozat, sur le mariage de sa fille par le protonotaire Gédéon Poutier, de l'Académie Ricovrati de Padoue[2].

Le mariage de la comtesse d'Évreux ne devait pas être heureux. C'était pourtant une femme fort aimable, et elle s'est rendue célèbre par la vivacité de son intelligence et la culture de son esprit. L'abbé Le François avait écrit pour elle et lui avait dédié une *Méthode abrégée et facile pour apprendre la géographie*. Ce traité a été souvent réimprimé et est resté célèbre en librairie, comme livre d'éducation, sous le nom de *Géographie de Crozat*.

Le comte d'Évreux ne témoigna à sa femme que de la froideur et la délaissa pour la chasse et les maîtresses. Il avait d'ailleurs un caractère difficile et susceptible. Il était de plus très ambitieux; et, quand il était déçu dans ses espérances, il ne manquait pas de se venger de ceux dont il croyait avoir à se plaindre. C'est ainsi que le prince d'Auvergne étant mort peu après son mariage avec Marie-Anne Crozat, et n'ayant pu avoir, comme son oncle, ni son logement à Versailles, qui fut donné au duc de Villars, ni son gouvernement du Limousin, qui fut donné au duc de Brunswick, il ne le pardonna ni à l'un ni à l'autre, se plaignit amèrement surtout de ce dernier et lui montra, dans la suite, une froideur des plus marquées.

Saint-Simon, qui ne l'aimait pas, raconte une nouvelle affaire qui lui arriva l'année suivante (1708) avec les valets de la chambre du Roi, à l'occasion de sa prestation de serment comme colonel général de la cavalerie. « Le monopole du serment, dit-il, était toujours allé croissant. D'une libéralité légère à ceux qui prennent et rendent le chapeau, cela s'était tourné en

1. Bibliothèque nationale, ms. 2458, fol. 346-347.

2. *Mémoires de Saint-Simon*. Additions et corrections à la page 364, note 3 (p. 645).

droit par l'usage, et le droit avait toujours grossi par la sottise des uns et l'intérêt des autres. Depuis plusieurs années, il y en avait quantité montée à 7 ou 8,000 livres. Il ne fallait pas se brouiller avec des valets que le Roi croyait et aimait mieux que personne, sans exception d'aucun, si ce n'était de ses bâtards, et qui, par la fréquence des heures longues qu'ils passaient seuls avec le Roi tous les jours, pouvaient quelquefois servir, mais incomparablement plus nuire, et qui ont bien rompu des fortunes. Le comte d'Évreux paya en argent blanc. Ils s'offensèrent, ils dirent qu'ils ne recevaient qu'en or, et firent grand vacarme[1]. »

L'incident n'eut pas de suites. Le comte d'Évreux ne tarda pas à quitter Paris pour aller rejoindre l'armée de Flandre avec son cousin, le duc de Vendôme, qui fut rappelé d'Italie et chargé de venger la défaite de Ramillies. Mais Vendôme ne voulut accepter le commandement qu'avec pleins pouvoirs de tout ordonner et de tout diriger, quoique le duc de Bourgogne, fils du dauphin, fût en nom le généralissime. Le duc de Bourgogne n'avait d'ailleurs que vingt-six ans et n'avait jamais commandé une armée. Il ne pouvait donc avoir la confiance des soldats ni l'expérience de la guerre. Mais il était entouré de courtisans ambitieux et on pouvait s'attendre à de prochains conflits entre lui et le duc de Vendôme. Les caractères étaient en outre tout différents : l'un, « dévot, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toutes choses, vif néanmoins et absolu, mais, avec tout son esprit, simple, retenu, considéré, craignant le mal et de former des soupçons, se reposant sur le vrai et le bon, connaissant peu ceux auxquels il avait affaire, ordinairement incertain et trop porté aux minuties »; l'autre, au contraire, « hardi, audacieux, avantageux, impudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont nulle expérience n'avait pu le déprendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble en toutes sortes de genre, âcre et intraitable à la

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 89.

dispute, et hors d'espérance de pouvoir être ramené sur rien, accoutumé à régner, ennemi jusqu'à l'injure de toute espèce de contradiction, toujours singulier dans ses avis et fort souvent étrange, impatient à l'excès de plus grand que lui, d'une débauche également honteuse et abominable, également continuelle et publique, dont même il ne se cachait pas par audace; ne doutant de rien, fier du goût du Roi si déclaré pour lui et pour sa naissance, et de la puissante cabale qui l'appuyait, fécond en artifices avec beaucoup d'esprit et sachant bien à qui il avait affaire; tous moyens bons sans vérité, ni honneur, ni probité quelconque, avec un front d'airain qui ose tout, qui entreprend tout, qui soutient tout, à qui l'expérience de l'état où il s'est élevé par cette voie confirme qu'il peut tout, et que, pour lui, il n'est rien qui soit à craindre »; — tels sont les deux personnages que nous présente Saint Simon avant de les mettre aux prises dans les Flandres[1].

C'était le vendredi matin, 4 mai 1708, que le duc de Vendôme avait reçu les pleins pouvoirs du Roi, et il avait fixé son départ au lundi suivant.

Au lieu de rester à la Cour pendant ces quelques jours, il se hâta d'aller à Clichy pour les passer chez Antoine Crozat. Il n'y eut pas moyen de le faire demeurer à Marly pour y attendre l'arrivée de Bergeyck, gouverneur de Flandre, venant tout exprès de Mons pour conférer avec le Roi. Bergeyck arriva le lendemain, samedi 5 mai, fit ses rapports au roi, et Louis XIV l'envoya aussitôt avec Chamlay et Puisségur, les conseils habituels du duc de Bourgogne, à Clichy, pour conférer avec le duc de Vendôme.

« Ils l'y trouvèrent, dit Saint-Simon[2], dans le salon de la maison Crozat, au milieu d'une nombreuse et fort médiocre compagnie, qui se promenoit les mains derrière le dos. Il fut avec eux et leur demanda ce qui les amenoit. Ils lui dirent que le Roi les envoyoit vers lui. Sans les tirer seulement dans une

1. *Mémoires*, t. XVI, p. 9.
2. *Mémoires*, t. XVI, p. 32.

fenêtre, et sans bouger de la même place, il se fit expliquer à voix basse de quoi il s'agissait. La réponse du héros fut courte : il leur dit tout haut qu'il seroit sur la frontière presque aussitôt que Bergeyck à Mons; que, sur les lieux, il travailleroit avec plus de justesse; et, avec une demi révérence et une pirouette, il alla rejoindre la compagnie qui s'était éloignée par discrétion. »

Cette attitude indigne Saint-Simon. Louis XIV fut moins susceptible. Au récit de Puységur, il se contenta d'un simple geste « qui fit connoître ce qu'il pensoit ». Et il envoya Bergeyck travailler et dîner chez Chamillart. Après quoi, il lui montra ses jardins.

De telles antipathies entre le duc de Vendôme et l'entourage du duc de Bourgogne ne devaient pas tarder à porter leurs fruits.

Les débuts de la campagne furent heureux. Gand capitula et Bruges se rendit avec la même facilité. Mais le combat d'Audenarde fut un échec, et les troupes françaises durent rétrograder sur Gand. Le duc de Bourgogne écrivit à sa femme que la faute en était au duc de Vendôme, qui avait retardé de deux jours la marche de l'armée. Le duc de Vendôme eut d'ardents défenseurs, d'abord l'italien Alberoni, auquel il avait fait obtenir une pension de 3,000 livres, puis le poète toulousain Campistron, qui était son secrétaire des commandements, enfin son cousin, le comte d'Évreux, gendre d'Antoine Crozat, qui fut pour ainsi dire son aide de camp pendant toute cette campagne.

Celui-ci écrivit à son beau père Antoine Crozat une apologie complète du duc de Vendôme, et il n'y ménageait pas le duc de Bourgogne. Cette lettre était faite pour être montrée et Antoine Crozat n'eut garde de la tenir secrète. Il faut lire les *Mémoires de Saint-Simon*, qui n'aimait pas le comte d'Evreux et encore moins le parvenu Crozat, pour juger de l'esclandre qu'elle occasionna. Ils s'expriment ainsi [1] : « Touché de l'honneur du

1. T. XVI, pp. 236 et s.

maître auquel il s'était donné, plus encore de se parer d'une lettre que lui écrivait un gendre dont il se faisait un si grand honneur. Crozat la montra quatre jours durant à qui la voulut voir et en laissa échapper quelques copies. Le bruit qu'elle fit réveilla Mme de Bouillon qui avait infiniment d'esprit et qui frémit des suites. Elle courut chez Crozat, lui chanta pouille d'avoir ainsi commis son fils, avec cette hauteur et cet air imposant dont elle savait faire un si grand usage, n'eut point de repos qu'elle n'eût retiré le peu de copies que Crozat en avait laissé glisser, et dépêcha à son fils pour lui faire honte et peur de sa folie et lui demander une autre lettre à Crozat qu'on pût faire passer pour la première et l'unique, puisqu'il n'y avait pas moyen de nier qu'il en avait écrit une, et qui fût tournée de manière à pouvoir être montrée sans danger, et néanmoins passer pour la première...

« En même temps que la lettre d'Alberoni et les extraits des deux autres devinrent publics, la cabale se déchaînait par degrés en cadence. Leurs émissaires paraphrasaient les lettres dans les cafés, dans les lieux publics, parmi la nation des nouvellistes, dans les assemblées de jeu, dans les maisons particulières. Les halles même, dont Beaufort fut roi si longtemps dans la minorité de Louis XIV, en furent remplies ; les mauvais lieux, le Pont-Neuf en retentirent ; les provinces les plus éloignées en furent soigneusement remplies. Les vaudevilles, les pièces de vers, les chansons atroces sur l'héritier de la couronne, et qui érigeaient sur ses ruines Vendôme en héros, coururent par Paris et par tout le royaume avec une licence et une rapidité qu'on ne se mit en aucun soin d'arrêter : tandis qu'à la Cour et dans le grand monde les libertins et le bel air applaudirent, et que les politiques raffinés, qui connaissaient mieux le terrain, s'y joignirent et entraînèrent si bien la multitude qu'en six jours il devint honteux de parler avec quelque mesure du fils de la maison dans sa maison paternelle. En huit jours, cela devint dangereux, parce que les chefs de meute, encouragés par le succès de leur cabale si bien organisée, commencèrent à se montrer, à prendre fait et cause, et à laisser

sentir qu'ils la regardaient tellement comme la leur que quiconque oserait contredire aurait tôt ou tard affaire à eux. »

Averti de ce qui se passait par Mme de Maintenon, Louis XIV s'émut des lettres qu'on avait fait circuler. Il en parla en plein Conseil d'Etat et demanda avec quelque chaleur si on en avait jamais ouï parler. On répondit, un peu en tâtonnant, qu'on n'avait vu que la lettre d'Alberoni; et, comme le Roi témoigna le désir de la connaître, Torcy la tira de sa poche et, par ordre du Roi, en fit la lecture.

« Le Roi se récria, raconte Saint-Simon[1], mais toutefois ménageant un peu M. de Vendôme, et demanda assez sévèrement à Chamillart pourquoi il ne lui avait point parlé de ces lettres. Il s'en tira en niant qu'il les eût vues; mais sur-le-champ il reçut ordre du Roi d'écrire de sa part à Vendôme, à son Albéroni (ce fut son terme), à Crozat et à son gendre (ce fut encore son expression) des lettres fortes, et aux trois derniers qu'ils mériteraient punition et ordre de demeurer encore en silence. A Crozat en particulier, défense de laisser voir à qui que ce fût la lettre du comte d'Evreux, et cela fut exécuté. Je ne comprends pas comment Campistron fut oublié. Le Roi sentit peut-être que la gravité de son crime demandait plus que des paroles et voulut éviter à Vendôme un châtiment qui retombait sur lui. Les ministres, de leur côté, timides, se contentèrent de répondre et n'osèrent rien dire de leur chef. Telle était la terreur de Vendôme et de sa cabale jusque dans le Conseil du Roi, et telle la réduction de la vérité et de Mgr le duc de Bourgogne dans l'intimité du cabinet du Roi, son grand-père.

« Crozat sortit mieux d'affaires par la prévoyance qu'avait eue Mme de Bouillon. M. de Bouillon arrivait de Turenne où il avait fait un voyage, dans lequel il s'était donné la plate satisfaction de brûler le maréchal de Noailles en effigie de paille et de carton à califourchon sur son petit château d'Ayen, comme les Anglais brûlent un pape de paille tous les ans à Londres.

1. *Mémoires*, t. XVI, p. 243.

Ils étaient alors dans la plus grande animosité de leur éternel procès sur la mouvance et les droits de Turenne. Il trouva tout ce vacarme. Instruits par sa femme de ce qu'elle avait fait, ils distribuèrent la seconde lettre du comte d'Evreux qu'ils assurèrent fermement être l'unique que leur fils eût écrite, et la véritable qui, sans parler des généraux, disait seulement qu'il n'y avait rien de gâté et que l'armée était de 80,000 hommes, pleine de courage, et s'en tenait sur ces généralités sans entrer en rien. Ils blâmèrent l'imprudence du comte d'Evreux, et M. de Bouillon alla porter cette lettre au Roi et lui faire une apologie, ce dont le besoin et le fréquent usage de sa race leur ont donné à tous une grande expérience. Mais cette seconde lettre en disait trop peu pour pouvoir passer pour la première. Il se trouva des gens charitables qui le firent sentir au Roi et à Mme de Maintenon, et qui leur contèrent le tour de politique et de sagesse de Mme de Bouillon, de sorte qu'ils n'en furent pas les dupes. Pour M. de Bourgogne, il le fut ou le voulut bien être tout du long. Il reçut les apologies et les protestations du comte d'Evreux et chercha à lui faire oublier le dégoût de la réprimande que le Roi lui avait fait faire en lui marquant des bontés et des distinctions qui scandalisèrent étrangement contre lui, et qui refroidirent à son égard l'armée et beaucoup de ceux qui tenaient pour lui à la Cour [1]. »

Sans adopter sur la perte de la bataille d'Audenarde toutes les assertions de Saint-Simon, qui a traité le duc de Vendôme avec beaucoup de sévérité, on ne peut nier que ce général ne fit, dans cette occasion, aucune disposition pour empêcher la jonction du prince Eugène avec Marlborough, ni pour opérer la sienne avec le maréchal de Berwick qui lui amenait des renforts, ni enfin pour résister à une attaque qu'il devait prévoir.

Dès que cette déplorable campagne fut terminée par la prise de Lille, sans que l'armée française fit rien pour l'empêcher, le duc de Vendôme rentra à Paris et y fut accueilli avec beaucoup d'empressement, non seulement par Louis XIV, mais encore

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, pp. 344 et 345.

par le dauphin, père du duc de Bourgogne, qui donna tous les torts à son fils.

Le duc de Vendôme put d'autant plus couvrir de sa faveur tous ceux qui l'approchaient, et en particulier Antoine Crozat dont il avait fait son ami et presque son allié.

A cette époque surtout Antoine Crozat paraît avoir abandonné le Languedoc sans esprit de retour. En 1691, il avait acheté une terre sous faculté de réméré pour compléter son domaine de Barthecave, dans les consulats de Préserville et de Villèle. Il s'était fait représenter dans l'acte par son frère cadet, « Messire Jean Crozat, prêtre, docteur en théologie, conseiller du Roi au Parlement de Toulouse et vicaire général de Mgr l'Archevêque ». En 1705, lorsque le vendeur renonce à exercer le réméré, Jean Crozat se qualifie « sous-doyen des conseillers ecclésiastiques de la grand'chambre du Parlement de Toulouse, seigneur de Préserville et Barthecave », tandis qu'Antoine est qualifié « écuyer, conseiller du Roi, receveur général des finances de la généralité de Bourdeaux ».

Le 24 janvier 1696, Jean Crozat consent vente d'une partie des terres achetées par son père. Il déclare, dans l'acte, agir « comme procureur fondé de noble Antoine Crozat, écuyer, seigneur de Préserville, conseiller du Roi et receveur général des finances de Guienne, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu noble Antoine Crozat, ancien capitoul de Toulouse, seigneur de Préserville et Barthecave, leur père, suivant la procuration générale du 30 décembre 1690 ».

Enfin, le 4 novembre 1711, Messire Jean de Crozat, abbé de Genlis, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Toulouse, fait vente de la terre et seigneurie de Préserville et de Barthecave à noble Jean-Pierre de Caussade, avocat au Parlement, ancien capitoul de Toulouse. Le 5 février 1712, cette vente est ratifiée à Paris par « Messire Antoine Crozat, baron de la Faulche, seigneur du Marquisat de Moy, des terres de Blanville, Braincourt et autres lieux, demeurant place Louis-le-Grand, paroisse Saint-Roch », et par Pierre Crozat, « écuyer, son frère, demeurant rue de Richelieu, paroisse Saint-Eusta-

che ». Il est spécifié dans cet acte de ratification que, depuis l'acte de vente du 4 novembre précédent, Jean Crozat, abbé de Genlis, est devenu maître des requêtes[1].

Après avoir ainsi vendu toutes ses terres en Languedoc, nous voyons Antoine Crozat acheter une nouvelle terre en Bretagne et en prendre le titre avec celui de la terre de Moy qu'il possédait déjà et qu'il avait acquise en 1707 du prince de Ligne, obligé de la vendre pour payer ses dettes. La terre de Moy était venue au prince de Ligne de son oncle Henri de Lorraine, lequel l'avait fait héritier de tous ses biens par testament du 2 décembre 1660 et ses codicilles du 30 mars 1662, à condition qu'il porterait les nom, armes et livrées de Lorraine et de Moy. Désormais, Antoine Crozat s'intitule : « Marquis du Chastel et de Moy. »

Il n'abandonna pas pour cela ses grandes opérations commerciales.

Les Français qui, depuis plus d'un siècle, étaient en possession du Canada, devenu entre leurs mains une source intarissable de richesse, ne désiraient rien tant que d'accroître leur domination dans cette nouvelle « terre promise ». La Salle, gouverneur du Canada, descendit le Mississipi, s'arrêta au pays des Chicasas, y bâtit le fort Prudhomme, poursuivit son voyage et atteignit le Grand-Golfe. Enthousiasmé de la beauté du pays, il lui donna le nom de Louis XIV et l'appela « la Louisiane ». Le Roi, auquel il fit part de la découverte, lui en confia la colonisation en 1682; mais La Salle échoua et résigna ses fonctions. Yberville lui succéda en 1698 et dut faire de même.

Louis XIV, qui connaissait l'intelligence et l'habileté d'Antoine Crozat, le chargea de reprendre l'œuvre de La Salle et d'Yberville et lui concéda, le 14 décembre 1712, le privilège du commerce exclusif de la Louisiane pour quinze années. Crozat devait avoir pendant ce temps « le droit de faire seul le commerce dans toutes les terres possédées par Sa Majesté et

1. Archives de la famille Pons-Devier.

bornées par le Nouveau Mexique et par la possession des Anglais de la Caroline dans tous les établissements, ports, havres, rivières, depuis le bord de la mer jusqu'aux Illinois, etc. ».

Il lui était, en outre, « accordé pour lui, ses hoirs ou ayants cause, la propriété de tous les établissements et manufactures qu'il ferait dans ledit pays pour la soude, l'indigo, laines, cuirs, mines, minières et minéraux, et celles des terres qu'il ferait cultiver avec les logements, bâtiments et moulins qu'il ferait construire, etc., le tout compris dans le gouvernement de la Louisiane, qui sera dépendant du gouvernement de la Nouvelle France ».

Aussitôt, Antoine Crozat fait pour cette colonie des embarquements considérables, donne un grand renom au commerce colonial et développe considérablement la marine marchande. Il sert également les intérêts de l'Etat et procure à beaucoup d'officiers l'occasion d'avantageuses et brillantes carrières. Mais il devait échouer dans son entreprise comme ses prédécesseurs La Salle et Yberville. Les bénéfices ne répondant pas aux avances qu'il avait faites, au bout de cinq ans, en 1717, il résigna son privilège qui fut donné, par lettres patentes en forme d'édit, datées du mois d'août et enregistrées au Parlement le 6 septembre, à une nouvelle compagnie de commerce, laquelle prit le nom de *Compagnie d'Occident* ou du *Mississipi,* et servit de base aux désastreuses spéculations de Law (1718-1720), puis fut concédé à la célèbre Compagnie des Indes.

« Il y avait, dit Saint-Simon, beaucoup de friponnerie dans le système financier de Law. En voici un fait particulier. Dans l'année 1719, la Compagnie des Indes n'était pas encore parfaitement établie; elle s'associa avec plusieurs gros particuliers pour acheter des marchandises. M. Crozat, cordon bleu par charge, qui était un des plus riches particuliers de l'autre règne pour son commerce maritime, ayant vingt millions de biens, avait mis deux millions en société avec la Compagnie des Indes. Les marchandises étaient arrivées en décembre et avaient augmenté des deux tiers. M. Crozat, ju-

geant le moment favorable pour la vente, s'en ouvrit à Law. Mais Law lui répondit qu'il n'avait rien à prétendre sur ces marchandises, que le Roi avait tout adjugé à la Compagnie des Indes par arrêt du Conseil, sauf à poursuivre au remboursement des capitaux intéressés et à payer l'intérêt de l'argent à 2 p. 100. Pour le remboursement, on donna deux millions de comptes en banque, ce qui est un fonds perdu et imaginaire, en sorte que la Compagnie des Indes retint toutes les marchandises sans qu'il en coutât rien. Le dernier jour, MM. Crozat et Law étaient chez le Régent. Celui-ci demanda à M. Crozat pourquoi il ne mettait rien en compte en banque. Il lui répondit : « Monseigneur, j'y voulais mettre cent mille écus, ce qui me suffisait pour mes correspondances ; mais de force on m'y fit mettre davantage, car j'y ai à présent deux millions qu'on m'a pris. » Law, qui voulait peut-être éviter la suite de cette conversation, dit à Crozat : « Mais, Monsieur, pourquoi ne faites-vous pas revenir l'argent que vous avez en pays étranger? » — « Monsieur, répondit Crozat, S. A. R. me parle compte en banque. Quand elle me parlera d'autre chose, j'aurai l'honneur de lui répondre. » Le Régent ne dit mot. « On voit par là, conclut Saint-Simon, que Law était fripon et insolent, sans doute; mais on voit aussi que Crozat avait un grand crédit à la Cour et qu'il y était puissant pour tenir un aussi fier langage. »

Il ne pouvait en être autrement avec les hautes relations qu'avait Antoine Crozat et les services qu'il était sans cesse appelé à rendre soit aux plus grands personnages, soit au gouvernement lui-même. Ainsi, en 1715, il avait prêté au Gouvernement trois millions pour l'aider à se tirer de l'embarras où l'avait placé un déficit de 78 millions. Mais Crozat avait mis à ce prêt la condition d'être investi de la charge de grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit qui lui donnait le droit de porter le cordon bleu : ce qui fut fait le 28 septembre 1715. Il succéda dans cette charge non pas à l'avocat général Chauvelin, ainsi qu'on l'a dit par erreur, mais à Gaston-Jean-Baptiste Terrat, marquis de Chantosme, chancelier de Philippe, petit-fils de

France, duc d'Orléans, lequel était mort le 2 août précédent.

Antoine Crozat reçut, en outre, le brevet de promesse d'être fait chevalier de l'Ordre à la première promotion. Mais, à la mort de Louis XIV, il eut commandement de vendre sa charge à Charles-Gaspard Dodun, reçu conseiller au Parlement de Paris en 1679 et devenu contrôleur général des finances. Saint-Simon en donne la raison suivante : c'est qu'il y avait « indécence à voir faire à ce financier les fonctions de cette charge, lorsque, le lendemain du sacre, le roi (Louis XV) recevrait l'Ordre des mains de l'archevêque de Reims ». Le sacre eut lieu le 25 octobre 1722, et l'on n'inquiéta pas autrement Crozat, par égard pour son patron, le Régent; mais il fut forcé de se démettre en février 1724[1].

Pour juger de la fortune d'Antoine Crozat et de l'importance des affaires qu'il avait coutume de faire, il suffit de rappeler certains incidents rapportés par les Mémoires du temps.

Ainsi, en 1712, et le mardi 7 juin, on vint annoncer à Antoine Crozat qu'il était arrivé dans un port de Bretagne un vaisseau venant de la mer du Sud et chargé de plus de 10 millions en argent monnayé ou en barres, dont il y avait 2 millions pour le roi d'Espagne, 4 millions pour les Espagnols, et le reste pour lui et ses associés. Ce vaisseau avait été pris par Rocmador, capitaine d'un vaisseau du Roi, au mois de mars, auprès du cap de Bonne-Espérance. C'était un vaisseau anglais revenant des Indes orientales; et, comme la trêve n'était pas encore signée entre la France et l'Angleterre, le vaisseau était de bonne prise et la principale part était pour Crozat.

En 1714, le jeudi 26 juillet, Antoine Crozat fut avisé que deux vaisseaux arrivant de la mer du Sud venaient d'entrer dans le port de Saint-Malo. Ils apportaient 20 millions, dont la plupart revenaient à Antoine Crozat.

L'année suivante (1715), et le mercredi 25 juillet, on recevait à Versailles la nouvelle de l'arrivée à Port-Louis de deux

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 206. — Voir *Revue rétrospective*, 2e série, t. X, p. 219, et *Mémoires de Mathieu Marais*, t. III, p. 88. — Moreri, *Dictionnaire*, vo Crozat.

vaisseaux, chargés de 8 millions, et qui étaient suivis de trois autres vaisseaux, apportant 7 millions. Antoine Crozat devait toucher la plus grosse partie de ces sommes.

A la mort de Louis XIV, il y eut un grand mouvement de réprobation contre ceux qu'on appelait des « traitants », nom sous lequel on désignait familièrement, et non sans malignité, les banquiers de la Cour et tous les financiers qui, moyennant « traité », faisaient des avances sur les impôts. Il en fut de même pour les fournisseurs de vivres à l'armée. On les accusait de s'enrichir aux dépens de l'Etat et on les imposa d'une façon toute spéciale en 1716. Antoine Crozat dut subir la plus forte taxation. Elle s'élevait à 6,600,000 livres, tandis que le fameux banquier Samuel Bernard ne fut taxé qu'à 4 millions [1]. Ces taxations seules indiquent suffisamment quelle devait être la fortune d'Antoine Crozat et quels bénéfices il pouvait réaliser.

Dans ces circonstances, il ne lui était pas difficile d'acquérir les plus beaux domaines. C'est ainsi que nous le voyons acheter, en 1715, et dans le mois de février, à Mlle de Montpensier, la magnifique terre de Saint-Fargeau, qui valait 20,000 livres de rente.

L'année précédente (1714), il avait acheté la baronnie de Thiers au duc de Lauzun, qui l'avait reçue en don de l'héritière de Marie, duchesse de Montpensier. La ville de Thiers, chef-lieu de la baronnie, aujourd'hui sous-préfecture du Puy-de-Dôme, comptait dix-sept mille habitants.

En 1720, le prince de Ligne, ayant dissipé la plus grande partie de sa fortune, fut de nouveau obligé, pour faire face à ses affaires, de vendre ses domaines de Thugny, Trugny, Seuil, Amagne et Biernes, situés dans les Ardennes. Il eut recours cette fois encore à Antoine Crozat, qui lui avait acheté quelques années auparavant le marquisat de Moy et la baronnie de la Faulche. Le prix de vente fut fixé à 220,000 livres, et Antoine Crozat fut mis en possession de ces nouveaux domaines par décret du 24 mai 1721.

1. Indication due à l'obligeance de M. Dumas, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.

Entre temps, de graves déboires étaient venus assaillir Antoine Crozat. Depuis la mort du duc de Vendôme, survenue au milieu de ses triomphes militaires en Espagne, le 11 juin 1712, les rapports s'étaient plus que jamais tendus entre le comte d'Evreux et sa femme Marie-Anne Crozat. Quand il n'était pas aux armées, le comte d'Evreux passait sa vie dans les dissipations de toute sorte. Il avait fini par négliger complètement sa femme, malgré tout son esprit, et ne cachait pas sa passion pour la duchesse de Lesdiguière, qui le suivait partout et qu'il trouvait « meilleure que la petite Crozat ». La vie finit par ne plus être tenable pour la comtesse d'Evreux. Une séparation judiciaire eut lieu, et Marie-Anne Crozat retourna chez son père où elle fut trop heureuse de retrouver sa chambre de jeune fille. Le comte d'Evreux dut restituer la dot de 2 millions qu'il avait reçue. Mais il l'avait fait fructifier par d'heureuses spéculations sur des terrains et à la banque Law, et il lui resta une fortune relativement considérable[1]. C'est ainsi qu'il avait acheté, avec la dot de sa femme, entre Ville-l'Evêque et la porte Saint-Honoré, c'est-à-dire hors Paris, en pleins champs, 30 arpents de jardins et de marais. Il y fit bâtir un hôtel qu'il revendit plus tard à la marquise de Pompadour. C'est aujourd'hui le palais de l'Elysée.

La comtesse d'Evreux ne devait pas résister à tant d'épreuves. Sa santé, déjà délicate, finit par devenir tout à fait mauvaise. Elle mourut le 11 juillet 1729 sans laisser d'enfants : elle n'avait que trente-quatre ans.

Malgré tous ces chagrins qui affectèrent profondément sa vieillesse, Antoine Crozat vécut encore longtemps, car il ne mourut que le 7 juin 1738, à l'âge de quatre vingt-trois ans. Ni le travail, ni les préoccupations, ni les échecs, ni la vie agitée et somptueuse n'avaient pu affaiblir son corps ni son esprit. Il avait toujours tenu tête à tout avec une intelligence, une sérénité et une bonne humeur qui n'avaient pas peu contri-

1. *Mémoires de Mathieu Marais*, t. II. p. 345. — Cette séparation fut plus tard cassée (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV. p. 364, note 2).

bué à lui faire acquérir une des plus grosses fortunes de son temps et à lui gagner de puissantes relations et de précieuses amitiés. Si le mariage de sa fille avait été pour lui « le repentir et la douleur de tout le reste de sa vie », comme dit Saint-Simon[1], il avait eu de grandes compensations avec ses fils.

(*A suivre.*) Baron Desazars.

1. *Mémoires*, t. XII, p. 223.

Pierre BUFFAULT.

LA VILLE D'OLORON

ET SA FORÊT DU BAGER

DEPUIS LE ONZIÈME SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

Le mouvement qui grandit en France en faveur des forêts attire l'attention du public sur ce qui subsiste de nos anciennes richesses forestières. On s'intéressera maintenant quelque peu à la description de nos grands massifs arborescents, à l'exposé de leurs ressources, au narré des vicissitudes qui les ont amenés à être ce que nous les voyons aujourd'hui.

Mais cette mise au jour du passé de nos forêts n'est pas toujours aisée, faute de données suffisantes. Les archives municipales de la ville d'Oloron-Sainte-Marie sont heureusement riches en documents remontant jusqu'au onzième siècle, dont beaucoup concernent les bois de cette commune. Ils permettent de retracer l'historique de ceux-ci, de reconstituer l'ancienne gestion municipale et les coutumes forestières d'autrefois, de rendre à tout ce passé déjà loin « le bienfaict de la vie », selon le mot d'un vieil historien.

En entreprenant cette tâche nous prions toutefois le lecteur d'excuser ce que le sujet aura nécessairement d'aride.

Pour ne pas dépasser de raisonnables limites, nous n'envisagerons ici que le principal massif des bois de la ville d'Oloron. Depuis 1858 seulement, celle-ci ne fait qu'une seule et même commune avec la ville de Sainte-Marie, dont la sépare le gave

d'Aspe, et les bois de l'une et l'autre ont été réunis en un seul domaine[1].

I. — La Forêt du Bager.

Sur la colline qui s'allonge entre les gaves d'Aspe et d'Ossau, formant un promontoire abrupt à leur confluent d'où naît le gave d'Oloron, se dressaient jadis les murs celtibériens d'*Iluro*[2]. Aujourd'hui, le quartier Sainte-Croix-d'Oloron y étage ses vieilles maisons noires, et aux alentours des trois rivières s'étalent les autres parties de la ville d'Oloron-Sainte-Marie. De loin, celle-ci apparaît assise au milieu d'une vaste plaine, légèrement mamelonnée, qui se relie au nord avec le massif de coteaux accidentés par delà lesquels est la vallée du gave de Pau. Au sud, cette plaine est barrée par la montagne dressée en muraille où le val d'Aspe fait brèche et dont les colorations opalines varient avec les heures du jour ; de loin, la pyramide d'Anie domine, majestueuse, cet ensemble fort beau et d'un grand pittoresque.

> Anie, orgueilleux pic, haussant ta triple tête
> Sur une cour de monts, tes vassaux, Majesté,
> Que vêt de blanc l'hiver et d'outremer l'été,
> Et qu'orne le couchant de gaze violette..... [3].

La plaine d'Oloron n'est en réalité qu'un ancien lac quaternaire, lieu de jonction des vallées fort élargies et évasées des deux rivières d'Aspe et d'Ossau.

Les coteaux de la région environnant la ville sont vêtus de

1. Dans un mémoire écrit en 1901, en collaboration avec feu M. Duchesne, conservateur des eaux et forêts, sous le titre : *la Forêt d'Oloron-Sainte-Marie, histoire et monographie*, et honoré en 1903 d'une médaille d'or par la Société nationale d'agriculture, j'ai donné en détail l'historique de chacun des cantons composant le domaine forestier des villes d'Oloron et de Sainte-Marie. Au point de vue technique, j'ai résumé cette histoire dans deux articles publiés par la *Revue des Eaux et Forêts*, en 1902, t. XLI, pp. 641 et 705.

2. De *Ilia*, ville, et *ura*, eau : ville des eaux (de Humboldt).

3. E. Sourbié, *Anie*, sonnet.

ces fougeraies, si spéciales au Béarn, d'un vert vif au printemps, d'un brun pourpre à l'automne, entremêlées de quelques touyas[1], et semées parfois de vieux chênes têtards épars ou de rares bouquets de bois, vestiges de forêts disparues.

Au sud-est, par delà les coteaux au milieu desquels serpente le gave d'Ossau, s'élèvent graduellement des collines boisées qui s'appuient au versant de la montagne du Binet. Celle-ci est également couverte d'un manteau arborescent, sauf à son sommet que garnissent des pelouses où perce le roc. Ces bois appartiennent à Oloron.

On y accède par la petite route de Saint-Christau, l'ancien « chemin d'Espaigne », qui longe la rive droite du gave d'Aspe. Elle vous amène à la petite station balnéaire, enfouie dans la verdure et la fraîcheur au pied du « Malh Arrouy », et dont les hôtels et thermes modernes remplacent l'antique hospice de Sainte-Christine où jadis voyageurs et pèlerins de Compostelle trouvaient le gîte sûr et se lavaient dans l'eau cuivreuse bonne contre la lèpre[2]. De là, une route thermale pénètre dans les collines du pied de la montagne par de charmants détours, qui offrent de jolies échappées de vue sur la plaine, et traverse la forêt, vue tout à l'heure d'Oloron, pour gagner Arudy, à l'entrée du val d'Ossau. Cette forêt, jeunes futaies et vigoureux taillis, d'un côté baigne les racines de ses chênes et de ses hêtres dans les rapides du gave d'Ossau, de l'autre, hisse ses noirs sapins sur la montagne du Binet dont la crête, de 1200 à 1400 mètres d'altitude, domine la plaine oloronaise et découvre un admirable panorama sur Navarrenx, Pau et Nay. C'est le *Bager*, à la ville d'Oloron-Sainte-Marie, qui occupe 1655 hectares et se prolonge sur le territoire d'Arudy où il devient

1. Landes garnies d'ajonc nain et d'herbes, souvent aussi de bruyère, que l'on fauche tous les trois ans pour faire de la litière, du « soutrage ». De *toye* ou *touye*, nom béarnais de l'ajonc nain (*ulex nanus*). Les fougeraies sont fauchées tous les ans, pour la litière également. Cette utilisation de ces vastes landes appartient à une économie agricole fort arriérée et défectueuse.

2. La ligne d'Oloron à Bedous et en Espagne permettra bientôt d'arriver en chemin de fer presque à Saint-Christau.

le *Bager d'Arudy*. Le versant très déclive de la montagne reçoit plus spécialement le nom de *Baggrand* ou *Batgrand* ou *Porteig*. Enfin, la forêt déborde sur les coteaux de la rive droite du gave d'Ossau et y forme, au milieu de fougeraies, un petit canton (108 hectares), dit *Bois* ou *Bager de Herrère*[1].

II. — Origines et Moyen-Age.

Les bois du Bager et de Herrère ne sont que des lambeaux d'un vaste manteau boisé qui, primitivement, couvrait non seulement la montagne du Binet et les collines du Bager, depuis Lurbe jusqu'à Arudy, mais encore toute la région au milieu de laquelle coule le gave d'Ossau et dont les pentes mamelonnées, veuves des chênes séculaires d'autrefois, n'offrent plus aujourd'hui que de mornes fougeraies et touyas. Quelques arbres épars y attestent encore l'ancienne existence de la forêt.

Celle-ci occupait encore le pays au temps des Mérovingiens et presque jusqu'au neuvième siècle[2]. Les bois étaient alors propriétés communes des habitants organisés en petites répu-

1. L'étymologie du mot *Bager* n'a pas été éclaircie, faute sans doute d'avoir retenu l'attention de quelque philologue. On ne saurait y voir le latin *pagus*, village. Nous croyons plutôt que *Bager* provient du radical béarnais *baig*, *bag*, vallée, qui dérive du latin *vallis*, lequel a donné aussi *bat*, *bad*, même sens (A. Meillon, *Esquisse toponymique*, Bulletin pyrénéen, 1905, p. 480), ou encore du béarnais *baxa* (prononc. *bacha*), pente, versant. En effet, le nom de *Bager*, restreint aujourd'hui presque à la seule forêt de la rive gauche du gave d'Ossau, fut donné à l'origine à toute une section de la *vallée* de ce gave, d'Arudy à Oloron, ou plus exactement à un massif forestier qui occupait les *pentes* et *versants* d'une section de cette *vallée*. Longtemps les coteaux de Herrère et du Gabarn, quoique déjà déboisés, s'appelèrent le *Bager de deçà* (de deçà le gave par rapport à Oloron). Et c'est peut-être par opposition que le versant de la montagne du Binet a été dénommé *Baig-grand* (ou *Baggran*, *Bat-gran*, par corruption *Bet-gran*), tandis que le nom de *Bager* a été plus spécialement appliqué aux simples collines au milieu desquelles coule le gave.

Porteig, de *port*, partie de montagne où vont paître les troupeaux.

Herrère est le gascon-béarnais *herrera*, *ferrera*, forge (lat. *ferrum*).

2. Mazure et Hatoulet, *les Fors de Béarn*, Pau, 1840; Faget de Baure. Au quatorzième siècle, on chassait encore l'ours jusque près d'Orthez.

bliques quasi indépendantes, surtout dans les hautes vallées[1]. La propriété collective, de règle chez les nations méridionales primitives, comme chez les peuples celtes et germains[2], fut générale en Béarn et s'y maintint d'autant plus longtemps qu'elle répondait à la prédominance de l'art pastoral en ce pays, et que l'esprit indépendant des Béarnais les éloignait des modifications sociales du reste du monde[3]. Cependant, au dixième siècle, le régime féodal pénétra en Béarn, et si beaucoup de forêts restèrent la propriété des habitants, quelques-unes aussi passèrent, avec les territoires qui les portaient, dans les fiefs du souverain[4] ou dans ceux des seigneurs. Mais, pour les secondes, les communautés obtinrent ensuite du seigneur des droits d'usage de plus en plus étendus ou les affiévèrent, puis les réacquirent dans la suite[5].

En tout cas, les forêts béarnaises de ces premiers âges furent, comme partout ailleurs, exploitées sans règle aucune, chacun y prenant à son gré ce dont il avait besoin[6], y envoyant paître tout bétail et même incendiant et défrichant les cantons qu'il voulait mettre en pâturage ou parfois en culture. De l'avenir nul souci, l'intérêt immédiat pour seul but, c'était l'exploitation en *simple récolte*. D'ailleurs, « la forêt n'était qu'un *accessoire* relativement minime ; le pâturage était tout,

1. Mazure et Hatoulet ; Menjoulet, *Chronique du diocèse d'Oloron*.

2. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété forestière en France* ; A. Rivière, *Biens communaux en France*.

3. L'indivision de propriété pour les bois et les pâturages était très fréquente autrefois entre communes pyrénéennes, soit françaises, soit françaises et espagnoles, et a provoqué la constitution de *syndicats de vallées*. De nombreux partages réalisés au dix-neuvième siècle ont beaucoup réduit le nombre de ces indivisions, mais il en subsiste encore (Soule, Ossau, Saint-Savin, etc). Même situation dans les Alpes dauphinoises où les *mandements* de communautés possédaient indivisément forêts et montagnes pastorales.

4. Ainsi la vallée de Barétous (canton d'Aramits).

5. Evolution assez générale en France. (V. L.-F. Tessier, *l'Idée forestière dans l'histoire*, Revue des Eaux et Forêts, 1905).

6. « L'arbre, *res nullius*, appartient à qui l'abat. » L.-F. Tessier, *ibid.*

absorbait tout, hommes et choses »[1]. Et cette importance quasi exclusive de l'art pastoral domine l'histoire du pays et a marqué de ses principaux caractères la race des habitants.

Cette libre jouissance se continuant sous le régime féodal eut pour conséquence forcée la diminution et la dégradation des forêts. Et la propriété s'individualisant peu à peu, les communes et les seigneurs propriétaires songèrent à interdire l'accès de leurs bois aux étrangers et, en outre, à les conserver contre les propres abus de jouissance des ayants droit. De là deux ordres de mesures de protection : d'une part, les prohibitions et amendes contre les tiers, que plus tard les fors de 1288 et 1552 condensèrent et codifièrent[2]; d'autre part, la mise en défends ou « vette » que le propriétaire prononçait sur son territoire[3]. Celle-ci consistait à s'interdire, pendant un temps déterminé, l'exploitation du bois, le pâturage, la récolte des fruits, etc., dans telle partie de forêt qui était ainsi laissée en repos.

Ce moyen de régénération des forêts, qui se confie uniquement à la nature et est l'analogue de la jachère agricole, fut de tout temps employé et en tout pays[4]. Il est peu coûteux et absolument efficace, s'il est *strictement* et *assez longtemps* appliqué, car la nature est éternellement vivante et vigoureuse; sous le climat doux et humide du Béarn, elle agit particulièrement vite.

A cette seconde époque, l'exploitation et la gestion de la forêt appartenaient exclusivement au propriétaire. Pour les bois communaux, elles étaient tout entières aux mains des jurats; et, d'après Dralet *(Description des Pyrénées, 1812)*, chaque habi-

1. F. Butel, *La vallée d'Ossau*.

2. V. Mazure et Hatoulet, *les Fors de Béarn*; de Sailly, *Fors et coutumes du Béarn*, revue des Eaux et Forêts, tome XXXVI, p. 321.

3. *Velte, bète, bède*, en béarnais, défense; *bedar*, défendre; *bedat*, défendu; (latin *veto*). En Béarn, beaucoup de cantons forestiers portent le nom de *Bedat*.

4. On le retrouve dans les Alpes, dès le treizième siècle, sous le nom d'*embannement, mise en ban, devez*; dans le Rouergue, sous l'appellation de *devèze*.

tant était chargé à son tour de la surveillance du bois communal. Les gardes forestiers paraissent n'avoir été institués qu'assez tard. Il n'y avait évidemment point de règles d'exploitation. Suivant un vague jardinage, chacun n'avait pour guide que sa convenance. Les arbres étaient souvent *arrachés* et non coupés au pied. Les pratiques de l'étêtement et de la *futaie plantée*, si caractéristiques des anciennes forêts pyrénéennes et dont il subsiste encore quelques spécimens, furent imaginées *alors que les forêts se réduisaient* et dans le but de concilier la conservation du bois avec le pâturage incessant et le ramassage des feuilles mortes. On écimait et élaguait périodiquement les arbres à 2 ou 3 mètres au-dessus de terre; cela s'appela le *haut-taillis*. Quand des arbres périssant ou étant exploités laissaient après eux de grands vides, on repeuplait ces espaces par des plantations de *haute tige*, qui n'exigeaient pas non plus l'interruption du pâturage. C'était la *futaie plantée*. Tout se subordonnait donc à la dépaissance [1].

A côté de celle-ci et souvent plus que le bois, les produits accessoires étaient très recherchés : fruits, feuilles mortes, *soutrage*. Le *soutrage* consistait — et consiste, car il est encore malheureusement très pratiqué, — à faucher annuellement ou périodiquement les herbes, fougères, et sous-arbrisseaux des forêts, et à les enlever au râteau, avec les feuilles mortes souvent, pour faire de la litière. Outre que les jeunes brins d'essences forestières sont infailliblement fauchés avec les herbes, cet enlèvement continuel de la couverture du sol appauvrit énormément celui-ci et ruine la forêt.

Telles étaient les forêts et les coutumes forestières du Béarn primitif, coutumes dont plusieurs, on le voit, se sont maintenues jusqu'à nous.

Le document le plus ancien que l'on ait sur les bois d'Oloron est le for de 1080, dit de Centulle ou d'Oloron.

Les Northmans ayant détruit cette ville, le Comte de Béarn,

1. Les pratiques des hauts-taillis et des futaies plantées n'étaient pas spéciales au Béarn, elles furent en usage dans presque tout le Sud-Ouest.

Centulle IV, qui la considérait comme une importante station du passage de France en Espagne [1], décida en 1080 de la rebâtir et, pour y ramener des habitants, lui octroya des franchises et privilèges. La charte de Centulle fut confirmée en 1290 par le comte Roger-Bernard [2]. Le texte établit que le Bager était alors propriété du comte, que, sous la suzeraineté de celui-ci, les seigneurs d'Escot, de Lagor et de *Lexe* (Lescun) exerçaient des droits sur certaines parties de ce massif, et que celui-ci s'étendait bien au nord et à l'ouest de la forêt actuelle, comprenant les bois des collines de la rive droite du gave. Le canton de Herrère représente seul aujourd'hui, ces bois, ceux là même qui relevaient immédiatement du sire de Lescun. On peut évaluer à 5,000 hectares l'étendue qu'avait alors tout le massif.

Centulle accorde aux hommes de la nouvelle cité droit de paissance dans toute la forêt du Bager (*en tota la seuba de bager*), en tout ce dont ils auront besoin, excepté dans deux cantons mis en défens (*dues seubas debedades*), où ils ne devront arracher ni chêne, ni hêtre. (Il résulte des pièces d'un procès vidé en 1443 [3] que ces deux cantons de forêt occupaient l'emplacement de landes sises au nord du bois actuel de Herrère.)

Les droits octroyés aux Oloronais en 1080 n'étaient que des droits de pâturage, étendus ensuite au bois et aux produits accessoires, sans doute par tolérance du Comte et en vertu d'une large interprétation du for. Plus tard, probablement par une autre charte, aujourd'hui perdue, les mêmes droits d'usage furent concédés à trois villages voisins d'Oloron : Soeix, Eysus et Lurbe, mais seulement dans les bois de la rive gauche du gave. De son côté, le seigneur de Lescun, et antérieurement

1. Marca, *Histoire du Béarn.*

2. Le for d'Oloron est un des monuments les plus âgés et les plus intéressants de la langue romane. Le texte le plus ancien qui en existe est une transcription officielle de la charte de 1290 faite en 1551 sur un cartulaire qui appartient aux archives municipales d'Oloron-Sainte-Marie, et qui renferme plusieurs actes concernant les forêts de la ville. M. Maurice Marque, bilbiothécaire de cette ville, a publié en 1902 le Cartulaire d'Oloron.

3. Cartulaire d'Oloron, AA, fos 35 à 41.

à 1080, avait accordé des droits semblables sur le Bager de Herrère aux communautés voisines de Herrère, Escout et Escou. D'où, pour Oloron, une indivision de ses droits d'usage avec les trois premières communautés précitées pour les bois de la rive gauche, avec les trois dernières pour les bois de la rive droite. Cette situation fit naître dans la suite de nombreux et longs litiges.

III. — Quinzième et Seizième siècles.

Au quinzième siècle, nous trouvons les quatre communautés d'Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe agissant au Bager comme des fermiers. Elles exploitent la forêt à leur convenance, l'administrant, y mettant des gardes forestiers (*bosquers, forasters*)[1], et se bornent à verser au comte une redevance qui n'était, semble-t-il, que la moitié des amendes perçues sur les délinquants. L'exploitation s'effectuait au gré de chacun : jardinage de fait avec émondage en têtards, dépaissance et soutrage sans restriction. L'administration — d'ailleurs très rudimentaire — était toute aux mains des officiers municipaux. Mais déjà l'état de la forêt laissait fortement à désirer, ainsi qu'il appert d'une convention faite le 24 mars 1463 par les quatre communautés pour réglementer leur jouissance indivise dans ces « boscqs » et « per aquegs conservar et augmentar et *la destruction et dampnadge qui a totz jorns dequegs se inseguibe euitar* ». Les dégâts faits à la forêt proviennent, dit expressément l'acte, de l'abus du pâturage (les habitants introduisent du bétail étranger en plus du leur propre) et de l'exploitation excessive des chênes, notamment des chênes tauzins pour les tanneries. Les délégués conviennent de n'envoyer en forêt aucun autre bétail que celui possédé en propre ou tenu en cheptel, de ne donner ni vendre aucun arbre sans le consentement des quatre communautés, de n'écorcer aucun tauzin sans le même consen-

1. Acte de nomination de deux gardes du 1er août 1472, Cartulaire d'Oloron, AA, fo 54.

tement; et ce à peine de 500 livres de bons morlàas à répartir une moitié au souverain du Béarn, l'autre moitié entre celles des quatre communautés qui n'ont pas commis le délit [1].

Une charte de la comtesse Magdeleine du 28 septembre 1476 [2], qui confirme les privilèges du for de Centulle, déclare que le pâturage et le pacage qui s'exercent abusivement dévastent la forêt du Bager. Celle-ci, propriété nominale du prince, est ouverte à tous, pillée par tous, même par ses gardiens; elle subit l'occupation non seulement de ses usagers légaux, mais encore l'intrusion des villages environnants et même des troupeaux de porcs de tout le Béarn (*porcxs arramassaus de Bearn*), ce dont se plaignent vivement les quatre communautés usagères.

La situation du bois de Herrère n'est pas meilleure. Aussi le 6 août 1526 des délégués d'Oloron, de Herrère, d'Escout et d'Escou se réunissent et édictent un règlement pour la conservation de leur forêt. On met en défends une partie de celle-ci; dans ce canton « vété », interdiction de couper et emporter aucun arbre vert ou sec, sous peine de six sous morlàas d'amende dont le quart reviendra au seigneur de Lescun. Dans toute la forêt, défense de couper, ébrancher, écorcer ou brûler les chênes et les sorbiers; si un usager a besoin de bois de construction, il le demandera aux jurats qui ne pourront lui délivrer plus de six arbres, et le bois ne pourra recevoir un autre usage que celui déclaré. Hors du quartier vété, chacun ne pourra abattre plus d'une charretée de bois de hêtre, etc. Le ramassage des fruits sauvages est également réglementé. On élira pour garder la forêt un *bosquer*, qui prêtera serment et sur les rapports duquel les jurats poursuivront les délinquants; s'il laisse ou fait commettre des délits, il paiera l'amende encourue et sera destitué. On choisira pareillement six *boalers* chargés de veiller à l'observation des règlements de pâturage.

1. Cartulaire d'Oloron, AA 1, f° 51. C'est le premier règlement forestier d'Oloron qui nous soit parvenu.
2. Cartulaire d'Oloron, AA 1, f° 55.

Ce règlement fut fait pour dix ans et renouvelé ultérieurement à plusieurs reprises sans grandes modifications. Notons que celui de 1583 n'interdit le pacage des chèvres et moutons qu'en temps de paisson, du 15 septembre au 11 novembre.

IV. — Affièvements.

Il semble qu'à la fin du seizième siècle les princes de Béarn voulurent reprendre sur le Bager l'autorité et les droits de propriétaires qu'ils avaient paru délaisser depuis longtemps. Ils y furent incités soit par des conflits d'usagers comme ceux qui motivèrent la charte de 1476, soit simplement au cours d'une révision de leur fortune personnelle.

A la suite d'une enquête ordonnée par le roi de Navarre, souverain de Béarn, pour la réformation de ses biens, le Conseil ordinaire de Béarn rendit, le 8 novembre 1582, un arrêt déclarant que la forêt du Bager, la montagne du Binet et un terroir adjacent [1] sont propriétés du prince, sur lesquelles les habitants d'Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe n'ont qu'un droit de dépaissance, et décidant de les donner à fief au plus offrant [2]. Cette sentence fut, comme bien on pense, mal accueillie par les quatre communautés qui, se prévalant des chartes du comte Centulle et de la princesse Magdeleine, affirmèrent être en possession et propriété desdits terrains depuis plus de quatre cents ans et s'opposèrent à leur affièvement. Elles ajoutèrent que toutefois, au cas où il apparaîtrait dûment qu'il reste au Roi quelques droits de propriété sur lesdits terrains, elles demandaient à être préférées à toutes autres pour l'affièvement, et firent des offres de prix à cet égard. Mais un arrêt du 8 novembre 1585 confirma le précédent, et interdit à Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe de « prendre d'autre servitude que tant seule-

1. Landes et cultures alors, mais forêt au temps de Centulle.

2. *L'affièvement*, appelé ailleurs *inféodation*, se retrouve en Dauphiné sous le nom *d'albergement*; c'est, au fond, un bail à long terme, souvent indéfini.

ment de paissance, à peine d'être punis comme larrons ». C'était, on le voit, une rigoureuse mais exacte interprétation du for de Centulle et une énorme restriction aux habitudes séculaires des quatre communautés. Celles-ci s'en émurent grandement. D'ailleurs, le Bager était une riche proie qui excitait la convoitise des autres communautés voisines, notamment celles de la rive droite du gave, d'Escout à Buziet. Toutes firent des offres répétées pour affiéver la forêt, et le 13 février 1590 une ordonnance royale les reçut toutes usagères au bois sous certaines règles et moyennant redevance.

Mais Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe voulaient recouvrer leur ancienne jouissance exclusive ; la situation pécuniaire embarrassée du « Béarnais », depuis peu d'années roi de France, vint les y aider. Renouvelant leurs offres d'affièvement, elles proposèrent d'affermer les terrains en question pour dix petits écus de rente annuelle et pour 12,000 francs d'entrée, qui seraient à déduire d'une plus forte somme empruntée pour frais de guerre par la feue reine Jeanne d'Albret à la ville d'Oloron en 1567. Henri IV accepta cette combinaison, en considération, dit-il, de la « nécessité » des quatre communautés. (Lettres-patentes du 20 août 1593.) Telle est l'origine du domaine forestier d'Oloron.

Le contrat d'affièvement fut passé peu après (arrêt du 22 novembre 1593, acte notarié du 1er décembre 1593). Le procès-verbal de mise en possession, du 30 décembre 1593, donne les limites du territoire affiévé. On y voit que les bois des coteaux de Herrère ne font plus, comme en 1080, partie du Bager, mais que cette forêt-ci s'étendait à l'ouest et au nord-ouest bien au delà de ses limites actuelles, touchant à la commanderie de Saint-Christau et aux maisons d'Eysus, et poussant jusqu'à 3,500 mètres de la ville d'Oloron[1]. Sa contenance était alors plus du double de la contenance actuelle et peut être évaluée à 3,500 hectares.

1. La distance actuelle est de 7,500 mètres à vol d'oiseau. Le canton le plus septentrional de la forêt était en 1593 le bois Arrigrand, qui, isolé ensuite du massif principal, disparut vers la fin du dix-huitième siècle.

L'affièvement de 1593 semblait assurer à Oloron, Soeix, Eysus et Lurbe la jouissance exclusive et durable des terrains qui en étaient l'objet. Il n'en fut rien d'abord. A la suite de démarches et d'offres multipliées, les communautés d'Ogeu, Herrère, Escou, Escout obtinrent la cassation du contrat de 1593 et la concession en leur faveur de droits d'usage sur les mêmes terrains. Heureusement pour Oloron et consorts, le Roi revint sur cette décision. Par lettres-patentes du 14 décembre 1600, il évinça les communautés de la rive droite du gave et confirma l'acte de 1593. Une procédure de 1601 mit de nouveau Oloron et consorts en possession du Bager et dépendances[1].

Dans la jouissance indivise des quatre communautés, Oloron avait les deux tiers des droits et charges, les trois villages se partageaient l'autre tiers. Oloron voulut aussitôt procéder au partage du domaine et engagea à cet effet un procès devant le Conseil, mais l'affaire n'aboutit point et l'indivision subsista.

A Herrère, comme au Bager, les communautés usagères obtinrent de devenir fiévataires. Ce fut d'abord Herrère, Escou et Escout qui affiévèrent, le 1er septembre 1585, de Corisandre, dame d'Andoin, comtesse de Grammont, héritière des sires de Lescun, moyennant 250 livres et une rente annuelle de 9 liards. La ville d'Oloron, qui avait été laissée en dehors, demanda à participer à l'affièvement. Les trois villages s'y refusèrent, contestant même à Oloron la validité de ses droits d'usage. D'où procès où figura, comme avocat des trois villages, Pierre de Marca, le célèbre historien du Béarn. Une sentence de 1604 reconnut les droits d'Oloron, puis un arrêt de 1633 l'admit à l'affièvement. La contenance du bois de Herrère était alors de 600 hectares environ, ce qui réduit à 4,100 hectares l'étendue totale, à la fin du seizième siècle, du massif que Centulle avait ouvert en 1080 aux Oloronais.

1. Les pièces de la procédure de 1585 à 1601 sont aux Archives départementales de Pau et aux Archives municipales d'Oloron-Sainte-Marie

V. — Gestion autonome communale.

Maîtresses enfin d'un territoire dont les ressources forestières et pastorales leur étaient précieuses et presque indispensables, Oloron et les communautés cofiévataires s'occupèrent aussitôt d'en régler l'exploitation. L'organisation qu'elles adoptèrent dura jusqu'à l'application de l'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts, soit le milieu du dix-huitième siècle. Cette organisation est facile à reconstituer grâce aux registres des délibérations du Corps de ville d'Oloron [1]. Elle se synthétisait dans des règlements de police et d'exploitation forestières, élaborés par les jurats d'Oloron avec l'assistance de délégués des municipalités villageoises et cofiévataires, et faits ordinairement pour dix ans, puis révisés et renouvelés.

Le règlement du 28 avril 1677 pour le Bager fut le plus important de tous et resta longtemps en vigueur. Il fut le règlement-type, comme le Code forestier local de l'époque, et il reste le miroir fidèle des mœurs forestières d'alors. Aussi croyons-nous devoir en donner une analyse détaillée [2].

1° *Conservation de la forêt.* — L'ancien défends est maintenu, on y ajoute d'autres quartiers (ceux du nord de la forêt, les plus dévastés) (art. 1, 2, 3). Dans ces défends, interdiction de couper, déraciner ou mutiler aucun chêne, hêtre ou fruitier, à peine de 16 francs d'amende; toutefois, on pourra couper les scions de noisetier pour son service propre, mais sans pouvoir les vendre, à peine de même amende; pour la coupe des branches de chêne, hêtre ou merisier, l'amende sera de 4 francs par branche (art. 4). On pourra, dans le défends, enlever le

1. Registres conservés aux Archives municipales; le plus ancien date de 1652.

2. Cette analyse est donnée, pour plus de clarté et de précision, suivant un ordre rationnel de matières et non suivant l'ordre diffus et incohérent des articles du règlement.

bois mort gisant et les remanents ayant au moins six mois de coupe (art. 26).

2° *Exploitation.* — Celui qui aura besoin de bois de chêne se fera délivrer un permis écrit par les jurats ou députés et le remettra à un garde, lequel devra accompagner le permissionnaire, lui faire faire la coupe dans les endroits les moins dommageables, et s'informer ensuite si le bois a bien été employé à l'usage déclaré. Si le permissionnaire donne ou vend ce bois à un étranger, il paiera 40 francs d'amende selon la coutume ancienne, et 16 francs si c'est à un habitant des quatre communautés. Sans le permis susdit, défense de couper des chênes, même hors du défends, sous peine de 16 francs d'amende par pied ou de 4 francs par branche (art. 5 et 22).

Désormais, on ne donnera plus de chênes aux habitants que moyennant une indemnité de 2 francs par arbre, qui sera employée « à faire de nouvelles plantations dans les bois *pour en empescher la ruine* »; les arbres délivrés seront marqués par un jurat (art. 41). Cependant, les indigents qui auront besoin de chêne seront dispensés de la redevance, ainsi que celle des quatre communautés à qui il en faudra pour l'église et les bâtiments communaux [1].

Faculté est laissée de couper librement, sans permis ni assistance du garde, le bois de hêtre nécessaire à la confection des charrettes, mais ce bois devra être rogné à la longueur nécessaire (art. 5 et 22).

Les « voisins [2] » et habitants peuvent, sauf dans le défends, déraciner les jeunes fruitiers pour les transplanter sur leurs terres, mais non pour les vendre ou donner à un non-usager, sous peine de 4 francs d'amende (art. 6).

Aucun hêtre (la coupe de cette essence pour bois à brûler étant libre en principe) ne pourra être coupé s'il n'a 3 empans de tour [3], à peine de 8 francs d'amende pour les bois coupés

1. Paragraphe ajouté en 1678 sur la demande de Soeix, Eysus et Lurbe.
2. Les « voisins » (en béarnais *besiis, besins*) étaient les habitants reçus au droit de cité ou bourgeoisie.
3. Soit 0m70, l'empan valant 8 pouces 6 lignes, ou 0m234.

hors du défends ; toutefois, on pourra en couper au-dessous de cette dimension dans tout le quartier compris entre..., etc. (art. 21). Pour éviter des coupes abusives de bois de chauffage, nul ne devra en abattre plus qu'il n'en peut emporter dans un voyage, sinon le premier arrivant ensuite pourra prendre le bois qu'il trouvera ainsi coupé (art. 25). La coupe ne pourra se faire que de jour (art. 28).

Les lattes de chêne ne seront faites qu'avec les bois gisants; 40 francs d'amende à qui vendra ces lattes aux étrangers (art. 35). Tout habitant des quatre communautés qui fera des cercles de barrique devra les porter à vendre en ville et non ailleurs, à peine de 8 francs d'amende; défense, à peine de 40 francs d'amende, de faire des cercles spécialement pour des étrangers (art. 36).

Les scieries et forges sont la propriété des communautés. Ceux qui y feront des planches paieront à la ville ou au fermier des revenus[1], une canne sur douze[2]; les scieurs devront « se purger par serment » devant les jurats du nombre de planches faites et seront frappés de 8 francs d'amende en cas de dissimulation. Ils ne pourront vendre la planche que 27 liards la canne sur place et 7 sols rendue à Oloron, et seront tenus d'en vendre à tout habitant des quatre communautés qui en voudra, sous même peine (art. 12). Les voisins et habitants ne peuvent faire de la planche et des bardeaux qu'en dehors du défends et seulement pour eux, non pour des étrangers, sous peine de 20 francs d'amende; et l'on ne pourra faire que des bardeaux de hêtre, non de chêne (art. 13).

Pour empêcher le fermier des revenus de frauder et de revendre des planches au-dessus de la taxe ordinaire, il lui est interdit d'en emmagasiner au delà de sa provision; il dressera un rôle de la planche sortant des scieries sur laquelle il percevra ses droits; il ne vendra la planche qu'au tarif susdit (art. 37).

« *Le plus grand dommage qui a été fait jusqu'à présent dans ladite forêt provient des charbonniers* »; on n'en mettra

1. On verra plus loin ce qu'était ce fermier.
2. La *cane* ou *canne*, mesure de longueur, valait 1m856.

désormais aucun, sauf décision contraire des communautés (art. 11).

A l'avenir, les communautés n'accorderont de permission écrite à personne pour aller couper des arbres dans le Bager, « *attendu que les bois sont dans un tel état qu'ils ne le peuvent supporter* »; ni non plus de permis à des étrangers pour du bois de feu, à peine de 50 francs d'amende à la communauté qui manquera à cette convention (art. 10).

Défense de couper ni secouer aucun chêne ou hêtre, ni branches d'iceux, pour avoir les fruits, sous les peines susdites (art. 7 et 43).

3° *Pâturage.* — Tout garde ou habitant a droit de « carnal » (saisie), selon l'usage antique, sur tout bétail étranger introduit en forêt; l'habitant qui fera une saisie devra aller avertir le garde et lui remettre le bétail; le garde avisera les communautés et touchera une livre ainsi que le « carnaleur ». Seuls les habitants des quatre communautés pourront envoyer leur bétail au Bager, mais sans y ajouter de bétail pris en cheptel à des étrangers (art. 45 et 46). Ceux qui enverront des porcs au Bager devront les faire évaluer au 15 septembre par un jurat délégué; les porcs étrangers seront saisis s'ils vont au bois sans avoir été évalués; les habitants qui prendront en cheptel des porcs étrangers paieront comme les étrangers (art. 43).

Comme « *les plus grands dommages qui se font dans ledit bois proviennent des chèvres* », que les chevriers coupent ou ébranchent les jeunes chênes et merisiers pour en donner la feuille à leurs chèvres, et comme les bêtes à cornes font aussi du mal, les unes et les autres ne seront introduites que du 15 novembre au 31 janvier, sous peine d'amende de 1 franc par chèvre et de 10 francs par dix bêtes à cornes ou nombre moindre. Les bêtes à laine pourront pacager en toute saison dans les quartiers.... (art. 27). On bornera les terrains nécessaires aux pâtres qui vont à la montagne; s'ils dépassent les limites, amende de 1 franc par cinquante brebis et de 8 francs par cent vaches (art. 39).

4° *Fours à chaux.* — Il n'y aura pas plus de trois fours à chaux par an, et on ne vendra la chaux que 2 francs la charrette, les droits du fermier acquittés; le Corps de ville autorisera les fours et désignera les emplacements ainsi que les bois à couper. Les chaufourniers aviseront les jurats deux jours avant la fin de la cuisson, afin que l'on fasse les publications; les acheteurs attendront, pour prendre la chaux, l'arrivée du jurat délégué à l'ouverture du four et « se purgeront par serment » qu'elle est bien destinée à leur propre usage; 20 francs d'amende aux contrevenants (art. 15 à 17, 19, 20).

5° *Divers.* — Défense à tout habitant ou voisin d'envoyer ou de laisser des étrangers prendre en forêt du bois, de la chaux, du charbon, de l'écorce, etc., sous peine de 40 francs d'amende; les marchandises seront confisquées (art. 8 et 47).

Défense de mettre le feu en forêt à peine de 20 francs d'amende (art. 29).

6° *Surveillance.* — Il y aura à l'avenir trois gardes forestiers, dont l'un sera particulièrement chargé de l'entretien des plantations du bois Arrigrand. Ils auront droit de verbaliser et de saisir. Ils seront crus sur serment (art. 23 et 4).

Ils seront tenus de se rendre chaque jour en forêt « sans qu'ils puissent quitter ladite garde sous prétexte d'aller travailler leurs terres ni autrement, si ce n'est les jours de dimanche et de fête, et seulement pour entendre la messe, après laquelle ils seront tenus de s'en aller au bois ». S'ils sont trouvés en dehors de la forêt, on leur retiendra 1 franc par jour sur leurs gages (art. 23).

Ils iront à l'Hôtel de ville certains jours fixes pour enregistrer les délits qu'ils constateront et les affirmer sous serment (art. 24).

Tous les ans, à la reddition des comptes, qui aura lieu le mercredi après Pâques, on examinera si les gardes font leur devoir. Ils seront responsables des dommages qu'ils cacheraient ou toléreraient; il leur est interdit de composer avec les délinquants. Ils toucheront 3 sols bons par contravention relevée contre les habitants des quatre communautés (art. 9, 10, 30, 31).

Les amendes seront recouvrées de suite; si le délinquant est inconnu, on le recherchera pendant quinze jours (art. 4).

Le présent règlement est fait pour dix ans, mais durera jusqu'à ce qu'on le remplace; on en demandera l'homologation au Parlement en même temps que l'autorisation de contraindre par corps les délinquants insolvables.

Les mesures prises en 1677 furent maintenues jusqu'en 1732, où, en raison de la dégradation croissante de la forêt, on les renforça par de « nouveaux règlements pour la conservation des bois du Bager ».

Ces réglements, très détaillés et sévères, témoignent, on le voit, d'un véritable souci de la chose forestière. Du reste, le Corps de ville déléguait très fréquemment certains de ses membres pour aller en forêt marquer les arbres à exploiter, dresser les rôles de pacage, installer les charbonniers, faire des délivrances, ouvrir des fours à chaux, contrôler les gardes, et surtout constater des délits et relever des dégradations. Les visites de cette dernière catégorie étaient extrêmement fréquentes. L'on doit rendre au Corps de ville cette justice qu'il ne ménageait point ses délégations et ne prenait pas de décision importante sans envoyer au préalable sur les lieux un jurat qui faisait ensuite son rapport à l'assemblée.

Sous ce régime d'autonomie communale, la forêt n'était pas soumise à d'autres règles de police et d'exploitation que celles contenues dans les règlements précités.

Le bois de Herrère et les autres bois de la ville étaient pareillement administrés.

Afin de tirer revenu des exploitations et produits de la forêt du Bager, massif important, les quatre communautés prélevaient des impôts sur les marchandises et produits qui en étaient extraits. Elles percevaient directement les redevances pour délivrances de bois de chêne et pour le pacage. Mais pour le bois de feu porté à vendre, le charbon, les planches, les cercles et bardeaux, la chaux, etc., elles affermaient chaque année au plus offrant, pour une somme globale à forfait, les taxes mises sur les diverses marchandises et dont la perception

devenait alors l'affaire du fermier. Celui-ci était ainsi dénommé « fermier des tributs du Bager ». Cette ferme rapporta peu, semble-t-il, à Oloron ; son rendement varia de 112 livres (1680) à 450 (1754).

Les jurats et délégués des quatre communautés profitaient de cette adjudication annuelle pour faire le compte des recettes et dépenses de l'année et départager les unes et les autres. Ce compte se soldait souvent en déficit.

Les habitants exploitaient eux-mêmes ou faisaient exploiter par des gens salariés. Ils prenaient le bois de feu à leur guise dans toute la forêt, hormis les cantons en défends. Seul le charbon n'était pas de fabrication libre et constituait un monopole aux mains de la municipalité. Comme au quinzième siècle et de tout temps d'ailleurs, pas de règle de culture, pas de traitement défini ; étêtement des arbres et abatage de ceux devenus trop vieux ou convenant à tel ou tel besoin momentané, c'était tout.

Les bois et marchandises étaient amenés de la forêt sur charrettes ou à dos de mulet par de mauvais chemins. Souvent les bois étaient flottés sur le gave d'Ossau jusqu'à Oloron à bûches perdues[1].

Le pâturage était exercé sans limitation du nombre d'animaux et, dans toute la forêt, moutons et chèvres étaient admis. Cependant, nous avons vu que le règlement de 1677 tente de réduire la période de paissance. Ce même document montre que la prohibition du bétail étranger n'était pas plus respectée à cette époque qu'aux siècles précédents.

Le soutrage était pratiqué partout où croissaient la fougère et l'ajonc nain, sans aucune restriction.

La régénération de la forêt, sa conservation, étaient donc bien compromises avec toutes ces pratiques. Pour obvier au dépeuplement, les quatre communautés avaient recours à l'antique mesure de la mise en défends, de la *vette*.

1. Au sujet du flottage sur les gaves béarnais, V. Pierre Buffault, *Forêts et gaves du pays d'Aspe*, Bull. de la Soc. de géogr. comm. de Bordeaux, 1903, et tirage à part. Bordeaux, Durand, 1904.

Afin d'atteindre le même but et plus rapidement, sans interrompre pâturage ni soutrage, les municipalités faisaient procéder à des plantations de chênes dans les cantons dévastés. Mais ces plantations — de haute tige[1] — privées des soins nécessaires et pas assez étendues ni fréquentes, ne parvenaient point à compenser l'appauvrissement graduel de la forêt et périssaient souvent elles-mêmes.

La fabrication du charbon était, nous l'avons vu, monopolisée par les municipalités. L'approvisionnement de cette matière fut toujours d'importance considérable pour Oloron. Il ne cessa d'avoir l'attention du Corps de ville, également préoccupé d'assurer l'approvisionnement de la cité et d'empêcher les fraudes commises aux dépens de la forêt ou de la caisse commune, et toujours impuissant à atteindre pleinement ce double but. Le charbon était, en effet, de première nécessité pour les ménages et pour l'industrie, très importante à Oloron, des cardeurs et teinturiers de laine (laneficiers). Chaque année, le Corps de ville fixait le prix du charbon, choisissait les charbonniers, lesquels devaient fournir caution, désignait les cantons où le charbon devait être fait et, dans ces cantons, les arbres à ce destinés. On surveillait les charbonnières, on révoquait et poursuivait les fraudeurs. Si quelque charbonnier de contrebande s'introduisait en forêt, les habitants des quatre communautés avaient le droit de lui confisquer son charbon. Après avoir laissé la fabrication du charbon au fermier des revenus, la ville la prit en régie. Elle tenta, une année, d'en assurer une distribution régulière en faisant vendre elle-même sur la place publique, par les soins d'un jurat, le charbon fabriqué en forêt par ses ouvriers.

Mais tous ces efforts étaient vains, le Corps de ville n'arrivait point au bon ordre. D'une part, les charbonniers ou bien s'établissaient en nombre supérieur à celui fixé ou bien exploitaient plus d'arbres qu'il n'en avait été marqué et dans d'autres can-

1. Comme en toute *futaie plantée*. On créait en forêt des pépinières pour avoir les plants de haute tige nécessaires, et le nom de « Pépinière » en est resté à plusieurs cantons des forêts du Sud-Ouest.

tons que ceux désignés; d'autre part, ils vendaient de leur charbon nuitamment à Sainte-Marie et aux environs, laissant Oloron dans la disette et frustrant la caisse communale. Ils finirent même, chose curieuse, par constituer une sorte de bande qui s'installa à demeure au haut du Bager, sur le versant de la montagne, et qui y fabriqua envers et contre tous du charbon en délit, et ce *jusque vers 1850*, où seulement alors les agents forestiers parvinrent à les faire déguerpir!

En dehors de l'exploitation du bois de chauffage et de l'exercice régulier du parcours par les habitants, en plus des délivrances de chênes pour bois d'œuvre, le Corps de ville accordait, suivant son bon plaisir et souvent à des étrangers notables, des permissions individuelles, à l'un pour faire provision de bois, à l'autre pour cuire deux ou trois meules de charbon, à un autre pour faire pâturer du bétail pendant quinze jours, etc. Ces tolérances spéciales devinrent très vite, comme bien on pense, une source d'abus considérables et une cause de graves dégâts dans la forêt. On ne se gênait pas pour user de la forêt dans une plus large mesure que la *bilhette*[1] ne le comportait, pour prendre plus de bois, pour aller dans d'autres cantons, pour y rester plus longtemps; certains même allaient bravement en forêt sans bilhette, s'abritant derrière ceux qui étaient plus ou moins en règle. Le Corps de ville essaya plusieurs fois de supprimer ces permissions spéciales, mais il eut toujours ensuite la faiblesse d'en accorder de nouvelles, tantôt à un notable « par la considération qu'il a pour ledit sieur », tantôt à quelques villageois parce qu'ils sont miséreux. C'était le pillage organisé en système.

Il existait cependant des gardes. Le Bager en avait deux ou trois. Mais, pris parmi les paysans riverains de la forêt, ces préposés, parents et amis de beaucoup de ceux contre qui ils avaient à sévir, intéressés eux-mêmes à jouir le plus possible de la forêt, avaient peu de probité, peu de discipline et peu

1. C'était le titre ou bon délivré par la municipalité et donnant droit à la délivrance ou tolérance stipulée.

d'autorité. Leur surveillance était généralement illusoire; très souvent ils favorisaient les déprédations et y coopéraient eux-mêmes. Aussi les registres des délibérations municipales sont-ils remplis de récriminations à leur égard, et mentionnent-ils à chaque page des punitions et révocations infligées à ces mauvais gardiens.

Or, la surveillance est un facteur primordial de la richesse d'une forêt, et à Oloron-Sainte-Marie, notamment, la prospérité et le rendement des bois ont toujours été en proportion directe de la garde qui en était faite.

La forêt du Bager s'appauvrissait donc de jour en jour, conséquence forcée du manque de surveillance, des coupes sans règle ni mesure, de l'exploitation par tout le monde, du système déplorable des permissions individuelles, du pâturage sans frein, du soutrage. A ces causes s'ajoutaient les dégâts des maraudeurs de bois venant des régions environnantes, notamment des communes de la rive droite du Gave d'Ossau qu'ils passaient à gué[1]; puis les usurpations de terrain et défrichements accomplis peu à peu par les cultivateurs riverains de la forêt, soit sur ses bords, soit dans les clairières intérieures, et que les municipalités négligeaient ou s'efforçaient en vain de faire restituer. Tout cela, d'ailleurs, se rapportait en définitive à une cause unique : le manque de surveillance. Il y avait pourtant bien des règlements précis et sévères; il y avait chez les jurats le souci de la conservation de la forêt. Mais ces règlements étaient éludés. Et les jurats, si bien intentionnés qu'ils fussent, quoique n'oubliant pas toujours leurs petits intérêts particuliers, constituaient des assemblées peu prévoyantes, irresponsables matériellement, se renouvelant sans cesse et ne tenant leur autorité que de la faveur populaire; leur contrôle était forcément inefficace et incomplet. Il convient d'ajouter, enfin, que la forêt avait contre elle les mœurs mêmes de la population qui croyait les bois inépui-

1. Les jurats d'Oloron firent à plusieurs reprises couper ces gués pour fermer le passage aux délinquants.

sables, et avaient toujours la conception ancestrale de la propriété collective ouverte à tous[1].

Bref « destruction et dampnadge », dont se plaignaient déjà les magistrats municipaux de 1463, se poursuivent et ne font que croître. Les registres du Corps de ville fourmillent de mentions relatives à des déprédations forestières, et la rubrique « *Bager dégradations* » s'y lit en marge presque à chaque page.

Dans les autres bois de la ville, à Herrère notamment, la situation était pareille. Mêmes errements, mêmes résultats.

Ce mauvais état des forêts d'Oloron valut à la ville, dès 1673, le désagrément d'une imposition d'amende au profit du Trésor royal. Lors de la « visite et réformation » des forêts ordonnée en 1667 par Louis XIV, le commissaire royal en Béarn, Louis de Froidour, après avoir reconnu les droits de jouissance des communautés cofiévataires et constaté les dévastations des bois, frappa les cofiévataires du Bager d'une amende de 500 livres, dont les jurats d'Oloron obtinrent ensuite la réduction à 400 livres.

Cette mésaventure dut pousser les communautés à profiter des circonstances de l'époque pour acquérir la propriété pleine et entière du Bager en payant le capital des dix écus de fief annuel, ce que le Roi accepta en 1692.

A la même époque, 1687, Oloron, Herrère, Escout et Escou devinrent aussi propriétaires du bois de Herrère en payant au duc de Grammont 1,500 livres. A noter que les jurats d'Oloron ne voulaient rien verser prétextant le for de Centulle et *invoquant la prescription.* Mais le duc insistant pour qu'on terminât la chose et « par la voie douce et amiable », ces fins Béarnais y consentirent, *tant pour se tirer d'affaire que par respect et déférence,* ainsi qu'ils l'ont mentionné sur leurs registres.

1. « Du moment où un bois communal est ouvert à une population entière, il est impossible à des gardes, aussi actifs qu'ils puissent être, d'empêcher les abus et de prévenir les dégradations. » (E. Picard, *La Forêt des Crochères à la ville d'Auxonne*).

VI. — La Maîtrise des Eaux et Forêts.

La dégradation des forêts s'accentue au dix-huitième siècle. Un règlement arrêté le 21 octobre 1713 débute ainsi : « En ladite assemblée a été représenté que le bois du Bager est journellement dégradé par la facilité que plusieurs habitans des communautés copropriétaires trouvent à couper les jeunes hêtres pendant la nuit, ou le jour lorsque les gardes-forest sont éloignés, et, comme il est à craindre que la ville vienne à manquer de bois par l'extraordinaire dissipation qui en a été faite depuis plusieurs années, etc... »

L'année suivante, le Parlement de Navarre, saisi de plaintes sur les abus commis dans les forêts du Béarn et désireux d'ailleurs de faire appliquer l'ordonnance d'août 1669 sur les eaux et forêts [1], délègue le conseiller d'Andoins pour enquête au Bager. Ce magistrat constate de grands dégâts dans une coupe assise par les jurats [2], reconnaît que les cantons du nord (Arrigrand, Duret et Paillassars) sont dévastés, qu'il n'y croît plus ni jeunes chênes, ni hêtres, « et en ayant demandé la raison auxd. députés desd. communautés..., ils auroient tous convenu que les bestiaux et principalement les chèvres et bestiaux à laine en estoient la cause ». Il trouve les complants de l'année précédente « en grand désordre », et déclare enfin dans son procès-verbal qu'il a « considéré avecq doleur l'estat pitoyable du bois, le beté n'estant pas plus espargné que le reste ».

En 1732, en tête de « nouveaux règlemens » délibérés le 6 février, les jurats écrivent que, quelques précautions que l'on prenne, « on détruit cette vaste forest tous les jours soit en y faisant des coupes nocturnes, soit en négossiant et vendant les

1. Sur cette application, voir : Pierre Buffault, *Le régime forestier de 1669 en Béarn*, Revue des Eaux et Forêts, 1900, tome XXXIX, p. 513.
2. A Castillou, d'où les bois doivent être flottés jusqu'à Oloron.

chênes qu'on accorde aux habitans sous prétexte de la réparation de leurs maisons[1] ». Et le 6 juillet de la même année, demandant au Parlement l'homologation de leur nouveau règlement, ils déclarent : « Cette forest est composée de plusieurs espèces d'arbres comme chennes, hêtres, ormes, poiriers sauvages et autres arbustes, et il y a moins de chennes qu'autres arbres, les chennes ont toujours été vettés sous de grosses peines... Les gardes forestiers sont toujours de trois ou quatre... On a de tous les temps... étably dix ou douze charbonniers... ; on ne peut se passer à Oloron de charbon, les deux tiers des habitans sont des laneficiers... et il faut de toute nécessité, et même pour conserver le bois, qu'on coupe des vieux hêtres pour ne pas toucher aux jeunes arbres, et on peut dire que *sy on pouvoit empescher l'entrée du bétail dans cette forest pendant certain temps, on auroit de la peine à y passer, n'y ayant point d'année que le bétail n'en broute et détruise plus qu'on ne sçauroit faire dans vingt ans en coupant le bois*, tant le terrein est gras et fécond pour produire des arbres. »

Quelques années plus tard, une ère de renaissance parut s'ouvrir pour les bois d'Oloron avec l'application de l'ordonnance de 1669.

Le Bager, arpenté en 1743, est aménagé en 1749. Sa contenance ressort alors à 5,765 arpents ou 2,944 hectares, non compris le bois Arrigrand contesté par le seigneur d'Eysus et laissé pour cela en dehors de l'aménagement. Ce bois pouvait avoir 308 hectares environ[2]. Le bois de Herrère est également arpenté et aménagé, sa contenance est alors de 876 arpents, soit 448 hectares. Ainsi l'ancienne forêt de Centulle, divisée en deux massifs distincts, se trouve alors réduite à une étendue de 3,252 + 448 = 3,700 hectares.

Suivant la règle uniforme tracée par l'ordonnance, le Bager

1. Le 28 mai 1759 on constate la coupe en délit de 6,433 hêtres d'au moins quatre pieds de tour, sans compter les brins de moindre grosseur, plus de 3 chênes et d'un poirier !

2. Le procès avec le seigneur d'Eysus dura jusqu'à la fin du siècle. Le déboisement complet de ce quartier y mit fin.

— et de même Herrère — est divisé, après mise en réserve du quart, en vingt-cinq coupes annuelles de taillis-sous-futaie (d'une contenance chacune de 88 hectares 54 ares). Les Oloronais protestent aussitôt contre cet aménagement en raison des restrictions de pâturage et du nouveau mode d'exploitation qu'il impose. Sous ce dernier point de vue ils n'ont pas tort. L'aménagement ne place-t-il pas, en effet, des coupes ordinaires de taillis, sur la montagne, en pleine sapinière ! La maîtrise s'était contentée, sur le plan de la forêt, après réserve d'un quart placé arbitrairement, de tracer vingt-cinq rectangles formant autant de coupes, sans se soucier ni des peuplements, ni du relief du terrain, et elle avait considéré que la forêt était aménagée ! Les Oloronais, après avoir songé à plaider et consulté un avocat à Pau, se résignent. Ils obtiennent, non sans peine, que la réserve soit placée sur la montagne et qu'on change le numérotage des coupes pour commencer par les plus faciles et les plus accessibles. Puis ils s'efforçent d'appliquer les nouvelles méthodes : la ville a un marteau, des jurats vont annuellement marquer les réserves de la coupe et récoler la coupe usée. Les autres usages anciens : exploitation du bois de feu par chaque habitant, fermage des revenus, fabrication du charbon, se continuent, seulement cantonnés dans l'enceinte de la coupe annuelle.

Mais, nouveaux déboires ! Certaines coupes, situées dans les rochers, sont inabordables faute de chemins, qui d'ailleurs coûteraient trop à établir; dans d'autres, les souches trop âgées n'ont pas rejeté ou bien le bétail introduit, plus ou moins licitement, a tout détruit. Disette de bois et de charbon à Oloron, baisse des recettes municipales, dépeuplement de la forêt, tels sont les fâcheux résultats de l'aménagement de la maîtrise. En outre, les gardes institués par celle-ci sont aussi mauvais que leurs prédécesseurs, et la surveillance de la forêt n'est pas mieux assurée qu'au temps de la libre gestion communale. En 1765, un jurat, regrettant sans doute l'ancienne autonomie municipale en matière de forêts, déclare au Corps de ville que le Bager a « été mis depuis l'établissement de la maîtrise dans

l'estat le plus triste par les dévastations journalières », et prononce un véritable réquisitoire contre la nouvelle administration, incriminant vivement la probité de ses préposés.

Soit impuissance, soit incurie, les officiers des eaux et forêts ne semblent point avoir essayé de remédier à cette situation[1]; si bien qu'au bout d'un certain nombre d'années, l'aménagement tombe en désuétude dans tous les bois de la ville, les coupes annuelles cessent, et les communautés reprennent tous leurs anciens usages. On revient aux anciens règlements, notamment à celui de 1677; le Corps de ville envoie de nouveau des charbonniers au Porteig. Mais comme beaucoup de cantons du Bager sont dépeuplés, les communautés « ne retirent d'autre utilité desdits terroirs que celle du pacage et quelque peu de bois à brûler[2] ».

Il ne paraît pas qu'on ait fait au Bager, comme dans les forêts de la région, des exploitations de bois de marine, au moins importantes; car il n'en est pas resté trace, bien qu'un chemin au bas du versant du Porteig porte le nom de « chemin de la Mâture[3] ».

VII. — Période révolutionnaire et débuts du dix-neuvième siècle.

Les troubles de la Révolution, en favorisant les déprédations, accélèrent la dévastation des bois d'Oloron, d'autant que des réquisitions de bois et de charbon pour les troupes et les hôpitaux ont lieu fréquemment et épuisent les forêts du pays.

1. Voir, sur l'action de la maîtrise en Béarn, mon article précité : *Le régime forestier de 1669 en Béarn.* Il faut dire aussi que le pouvoir royal avait trop souvent paralysé la maîtrise en donnant raison contre elle aux communautés qui réclamaient contre le nouveau régime forestier.

2. Déclaration des quatre communautés à l'Intendant, du 28 décembre 1782; aux Archives municipales d'Oloron-Sainte-Marie, ainsi que les documents cités dans la suite.

3. Sur l'exploitation de la mâture en Béarn, voir mon étude, *Forêts et Gaves du pays d'Aspe.*

Ce n'est pas que les municipalités se désintéressent des bois, mais elles ont tant d'autres soucis! En l'an IV, les officiers municipaux d'Oloron nomment deux gardes au Bager et leur demandent « de réunir à la probité le zèle et le patriotisme », mais ils ne s'engagent point à les rémunérer. On pense quels services rendirent les deux préposés, si « patriotes » qu'ils fussent. En l'an VI, le commissaire de police est chargé de la garde de la forêt et de voir quels cantons seraient à mettre en défends et à repeupler.

Lorsque le dix-neuvième siècle s'ouvre, la forêt n'est presque plus qu'une lande, mais qu'il serait possible de repeupler.

« Ce bois, écrit au préfet le maire d'Oloron à la date du 9 thermidor an IX (17 juillet 1801), est entièrement dévasté et à peine existe-t-il encore quelques arbres dans des endroits presque inaccessibles. Le terrein étant infiniment propre à la reproduction, il suffiroit de faire respecter les déterminations qui seroient prises pour l'opérer, et le bois se repeupleroit au plus tôt, pour ainsi dire, et de lui-même. »

Et le 29 pluviôse au X, ce magistrat déclare à son conseil municipal : « Cette vaste forêt jadis si florissante n'offre presque plus aujourd'hui que des ruines et l'image de la destruction. De toutes parts, la coignée frappe sans ménagement ces arbres que le temps sembloit avoir respectés, et la pénurie en devient de jour en jour d'autant plus effrayante qu'il est instant de prendre des mesures pour sauver le peu de bois qui nous reste. »

La forêt n'a plus alors qu'un tiers de son étendue en bois, le reste est vacant[1]. D'après des renseignements fournis en 1806 par le maire d'Oloron au préfet, il ne reste plus de bois au Bager que sur 750 hectares[2]! Une délibération du conseil municipal du 5 mai 1812 expose que, sur 2,887 arpents (1,010 hectares), le Bager n'en a que 1,901 (655 hectares) de plus ou moins boisés : partie en haut-taillis d'arbres épars, partie en futaie

1. Délibération du Conseil municipal d'Eysus, du 28 pluviôse an XII.
2. Et il y en avait encore 3,250 cinquante-sept ans plus tôt, en 1749!

dans des lieux inaccessibles, partie (1.197 arpents, 419 hectares) en « bas-taillis, purement les restes d'une forêt entièrement dévastée, qui se repeuple d'elle-même,... ressource précieuse sans doute, mais à venir » ; de sorte que « pacages et fougères sont les seuls produits du Bager qu'on puisse maintenant utiliser ». C'est à peine, en effet, si l'on trouve à exploiter quelques arbres morts pour faire du charbon, et que l'on dispute aux charbonniers en délit qui tiennent la montagne. Détail caractéristique de l'état de la forêt : de l'an X à 1811, c'est l'*amadou* — tiré, comme on sait, des gros champignons qui poussent sur les très vieux arbres pourrissant — et la *bourdaine* — arbuste croissant dans les vides et clairières — qui constituent les produits ligneux du Bager! En 1814, le conseil municipal d'Eysus délibère sur « l'état de destruction » de la forêt qui « devient chaque jour la proie des dévastateurs ».

Le bois de Herrère, de son côté, réduit à 330 hectares, ne renferme plus que de vieux chênes têtards[1], qu'on exploite au fur et à mesure de leur dépérissement et qu'on ne remplace point. En 1817, ce n'est qu'un « haut-taillis sans aucun revenu » qui se transforme progressivement en lande et fougeraie.

Tout le domaine forestier d'Oloron est ainsi ruiné. Aussi la caisse communale est-elle sans ressources. Dès l'an VIII, on ne sait comment payer les gardes et *on vend des communaux* pour équilibrer le budget.

Cependant, comme l'écrit le maire d'Eysus à celui d'Oloron en 1810, « ces vacants estériles... peuvent se rétablir par eux-mêmes ». Il ne leur faudra qu'un repos suffisant, et c'est le régime forestier institué par le Code de 1827 qui le leur assurera.

1. Renseignements fournis par le maire au préfet en 1806.

VIII. — Le régime forestier de 1827; la renaissance.

Dès l'an X, tous les bois de la ville d'Oloron — comme en toute commune — avaient été placés sous la régie de l'Etat.

Leur état ne s'améliora pas tout d'abord. L'action de la nouvelle administration forestière resta lente à se faire sentir. La tâche qui lui incombait était d'ailleurs fort lourde, et pour pouvoir seulement remettre un peu d'ordre dans le chaos des forêts de l'époque, elle avait à lutter contre mille difficultés : habitude invétérée de pillage et de pratiques abusives, usurpations constantes des riverains, nombre considérable des délinquants, hostilité des municipalités qui, ne retirant pas encore de produits de leurs forêts, ne voyaient qu'une gène inutile dans l'intervention de l'Etat, enfin manque de surveillance sérieuse. Les gardes d'alors ne valaient guère mieux, en général, que les *bosquers* des seizième et dix-septième siècles et que les gardes et sergents de la maîtrise. En vain sévissait-on contre les défaillants et les coupables, rien n'y faisait; les successeurs ne se trouvaient ni plus honnêtes, ni plus vigilants que les prédécesseurs. Il fallait du temps pour transformer tout cela.

En attendant, les déprédations constantes en forêt, les abus non réprimés des charbonniers au Porteig, la disette de charbon, « l'incertitude des coupes de bois », mécontentaient fort les Oloronais. Leur maire se fit l'interprète de leur animosité en insérant annuellement dans le budget municipal, de 1825 jusque vers 1835, de virulentes récriminations sur « la démoralisation » et « les vices » des gardes forestiers, complaisants au riche, impitoyables au pauvre. Il est vrai, reconnaît-il, qu'ils sont mal payés. En 1827, ce magistrat déclare : « Le mal empire chaque jour, et la dévastation du bois est en partie due aux trafics mercantiles de ces employés. »

« L'état de dépérissement des bois » ne permet toujours point de coupes annuelles. Le budget de 1836 mentionne

encore que « la ville ne retire absolument rien du bois du Bager », hormis la fougère et le pâturage.

Voici cependant bientôt soixante-dix ans que l'aménagement de la maîtrise a été abandonné et que le Bager ne fournit plus de coupes régulières; voici même presque quarante ans qu'il ne produit plus que quelques sacs de charbon. Cette pitoyable situation tend à sa fin et le réveil est proche. Le maire d'Oloron en l'an IX et en 1806, celui d'Eysus en 1810 avaient déjà montré la possibilité de ce réveil en affirmant, après leurs prédécesseurs les jurats des siècles précédents, que le repos seul suffirait à repeupler la forêt, tant est grande la puissance de la végétation en Béarn[1].

Si mauvais, en effet, que soient les gardes depuis le commencement du siècle, si fréquents que soient les délits, si abusifs encore que soient le pâturage et le soutrage, un certain progrès n'en a pas moins été réalisé : la population se désaccoutume d'aller en forêt prendre le moindre morceau de bois qui lui est nécessaire; les bestiaux y viennent en hordes moins nombreuses et moins faméliques; les agents forestiers parviennent à s'occuper de plus près des bois confiés à leur gestion[2], à les faire un peu respecter, à mieux se rendre compte de leurs ressources, à y réfréner pâturage et soutrage. Mieux recrutés, ils prennent plus d'autorité sur leurs gardes[3]. Bref, la forêt a

1. C'est d'ailleurs une loi très générale : partout, lorsque l'intervention de l'homme disparaît et que la nature est laissée à elle-même, la forêt reprend son ancienne assiette. Ainsi en est-il dans les Alpes sèches et même dans les Albères au climat quasi-africain (Voy. Pierre Buffault, *La Forêt de Laroque-des-Albères*, Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, 1906). Mais sous le climat doux et humide des Pyrénées occidentales cette reprise de la végétation arborescente est beaucoup plus rapide.

2. Les circonscriptions des agents, trop étendues au début, furent réduites progressivement. Durant la première partie du siècle, le sous-inspecteur, résidant à Oloron, avait dans son service tout l'arrondissement et une portion de celui de Pau!

3. L'Ecole nationale forestière, créée à Nancy, date de 1824. Jusque-là, les agents forestiers avaient diverses origines. Beaucoup étaient d'anciens officiers retraités fort étrangers à la sylviculture. Et « les gardes ne valent que par l'impulsion qu'ils reçoivent de leurs chefs » (E. Picard, *La Forêt des Crochères à la ville d'Auxonne*).

retrouvé un repos relatif depuis un certain laps de temps. Il n'en a pas fallu davantage pour que la nature prît le dessus et commençât l'œuvre de restauration. Le Bager n'est plus la vaste fougeraie embroussaillée que nous représentaient les municipalités du début du siècle, et où l'on n'exploitait que l'amadou des vieux arbres survivants et la bourdaine des buissons. Depuis quelque dizaine d'années, des souches d'arbres coupés en délit ont repoussé; dans quelques coins dédaignés des chèvres ou de la faux, glands et faînes ont germé, et de jeunes brins poussent parmi les buissons d'épines qui les défendent des vaches et des moutons; des fourrés ont crû en gaulis et perchis, mal venus et abroutis, certes, mais enfin exploitables en taillis. Ils entourent de vieux têtards énormes, représentants tortueux et pittoresques du régime primitif du haut-taillis, dont beaucoup sont creux et servent d'abri aux pâtres, aux charbonniers, aux habitués de la forêt. Si l'on peut encore, au dire d'un vieux garde, apercevoir dans certains cantons une chèvre à 1 kilomètre de distance, du moins la forêt se repeuple rapidement dans son ensemble[1].

Puis, par bonheur, une circonstance extérieure vient favoriser cette renaissance. En 1839, M. d'Abel, maître de forges à Urdos, installe à Soeix, sur la rive droite du gave d'Aspe, une tréfilerie qui va consommer une grande quantité de charbon de bois. Il y a là un débouché assuré.

L'administration décide donc en 1840 d'asseoir annuellement au Bager une coupe de taillis-sous-futaie de 20 hectares. Selon le désir d'Oloron et malgré l'opposition de Lurbe et Eysus, la coupe sera vendue au lieu d'être partagée en nature. C'est le retour à l'aménagement de la maîtrise; mais la nouvelle exploitation, mieux dirigée qu'au siècle précédent, donnera de bons résultats. Ce n'est pas d'ailleurs sans qu'une première difficulté — bien caractéristique de la mentalité des montagnards — soit à écarter. Pour assurer le repeuplement des

1. Le cadastre (1846) et les cartes de l'époque, notamment l'*Atlas des Basses-Pyrénées* de A. Perret (1848-1855), donnent une idée assez exacte des parties de la forêt encore dénudées à cette époque.

coupes et ne pas retomber dans les fautes de la maîtrise, les forestiers de 1840 mettent naturellement en défends les coupes exploitées et n'y tolèrent ni pâturage ni soutrage. Oloron comprend et accepte cette mesure nécessaire, mais les villageois d'Eysus et de Lurbe s'y opposent; voulant le libre parcours pour leur bétail, ils préfèrent renoncer aux nouvelles coupes et réclament le *statu quo ante*. Périssent la forêt et les finances communales plutôt que le libre pâturage! Il faut un sérieux effort au service forestier et son complet accord avec la municipalité oloronaise pour que les prétentions égoïstes et rétrogrades des deux villages soient repoussées et que le salut de la forêt renaissante soit assuré.

La coupe de 1840 s'est vendue 900 francs; celle de 1843 atteint 1,706 francs; le prix de vente s'élève à 2,002 francs en 1848, à 3,080 francs en 1856. Les sentiments de la ville d'Oloron vis-à-vis de l'administration forestière suivent une marche parallèle. Nous voici loin des plaintes de 1756 et de 1825. Dans la séance du Conseil municipal du 18 mai 1857, le maire rend en ces termes hommage au régime forestier :

« Depuis quelques années, l'administration supérieure, préoccupée de l'importante question du reboisement des forêts, avait compris une partie de notre lot parmi les terrains auxquels elle devait étendre *le bienfait de ses mesures conservatrices et, sous la tutélaire influence du régime forestier*, nos communaux ont atteint un degré de développement et de prospérité dont j'essaierais difficilement de vous donner une juste idée. »

Entre temps, l'indivision de propriété du Bager prenait fin, et le partage de ce domaine, agité dès 1812 entre les trois communes copropriétaires (Soeix avait été incorporée à Oloron vers 1800), était réalisé en 1857. Oloron en recevait 7/9.

Les années qui suivirent 1857 virent les progrès continus de la restauration de la forêt, progrès auxquels contribuèrent simultanément l'accoutumance des populations au respect des lois et de la propriété même collective, la diminution des délits, l'amélioration du personnel forestier inférieur et de la

garde de la forêt, toutes choses connexes d'ailleurs et produites directement par le Code de 1827[1]. Parallèlement, le rendement de la forêt augmentait.

Que devenait durant toute cette période le « Bager de Herrère », démembrement de l'antique selve de Centulle?

En 1825, le préfet invitant les communes à établir des pépinières pour le repeuplement de leurs bois, le Conseil municipal d'Oloron, considérant que le bois de Herrère est « le plus délabré », décide d'y établir une pépinière de 2 hectares et, pour se procurer l'argent nécessaire, fait exploiter les derniers arbres existants dans ce canton. Mais on ne se presse pas; 1830 arrive. Il s'agit de célébrer la première fête de Louis-Philippe, et, comme l'argent manque, on prend pour cet objet les fonds mis en réserve pour la pépinière. Et les petits chênes de voler dans les airs en fusées à la gloire du roi des Français! Ce fut la fin... pour un temps.

Devenus landes, les coteaux indivis de Herrère furent distraits du régime forestier en 1854, puis partagés entre les communes copropriétaires, suivant une procédure close en 1861. La ville d'Oloron-Sainte-Marie en avait reçu 177 hectares. Dans une heureuse pensée de sage administration, sa municipalité résolut de rétablir en bois les 108 hectares les plus reculés de ce lot, et les fit replacer en 1874 sous le régime forestier. Ces 108 hectares étaient à peu près nus. « De l'ancien bois, dit un rapport officiel, il ne reste plus que quelques vieux têtards isolés et quelques petits bouquets de chênes capables de donner des glands au milieu de fougères annuellement fauchées. » Voilà ce qu'avaient fait de la forêt séculaire vingt ans de libre exploitation communale!

Le reboisement de ce canton fut décidé, mais on tarda à y procéder. Comme le bois était bien gardé, la nature se chargea seule de la chose, ainsi qu'en tant d'autres cantons de la forêt oloronaise, et l'on y exploite aujourd'hui des chênes de 1 mètre de tour ayant 5 mètres de fût propres au service.

1. Voir Pierre Buffault, *le Régime forestier*. Toulouse, Privat, 1905.

IX. — La mise en valeur.

Nous venons de voir comment le régime forestier, organisé en 1827, restaura le domaine forestier d'Oloron et reconstitua, autant que les conditions sociales modernes le permettent, la forêt du comte Centulle. Il ne nous reste plus, pour clore cette étude, qu'à indiquer brièvement comment, à l'abri de ce même régime, s'en réalisa la mise en valeur.

Le premier soin que l'on a pour une forêt, c'est de la conserver et de la défendre contre toute déprédation ; son intégrité assurée, on songe à la mettre en valeur, à l'exploiter au mieux de tous intérêts, en un mot, à « l'aménager ».

C'est vers 1860, une fois le régime forestier bien assis et respecté, que l'administration se préoccupa de l'aménagement des bois d'Oloron-Sainte-Marie que la réunion des deux villes confondait dès lors en un seul domaine. Mais elle voulait, au préalable, faire réincorporer à la forêt divers quartiers des bois de Sainte-Marie qui avaient été distraits de la tutelle de l'Etat en 1854 pour le libre exercice du pâturage et du soutrage par les habitants du hameau de Saint-Pée, dépendant de la commune d'Oloron-Sainte-Marie. Si nous mentionnons cet épisode, qui nous éloigne du Bager pour nous faire entrer un instant dans les bois de Sainte-Marie, c'est parce qu'il met en lumière la mentalité égoïste et arriérée du paysan et du montagnard à l'égard des questions forestières [1]. En effet, les habitants de Saint-Pée, qui, sur les parcelles distraites, exerçaient leur pillage agricole et pastoral et faisaient passer leurs avantages privés avant l'intérêt de la commune, s'opposèrent à la réintégration demandée. — De même, vingt ans auparavant, les villageois d'Eysus et de Lurbe voulaient faire renoncer aux coupes du Bager qui les restreignaient pour le pâturage et le

1. Il est oiseux de dire que la pratique du soutrage, abstraction faite des dommages forestiers qu'elle cause, appartient à une économie agricole primitive et arriérée.

soutrage. — La municipalité d'Oloron-Sainte-Marie, qui avait si bien apprécié en 1857 les avantages de la tutelle de l'Etat, aurait dû passer outre, mais elle fit, au contraire, sienne l'opposition de Saint-Pée.

En 1866, nouvelles propositions des agents forestiers au même sujet. La Commission chargée par le Conseil municipal d'étudier la question reconnaît que les bois soumis à la régie de l'Etat ne font que prospérer. A voir « la belle venue des taillis qui croissent sur ces terres, dit-elle par l'organe de son rapporteur, elle a compris que la surveillance sévère qui y était exercée pouvait seule, tout en éloignant les délits, procurer aux bois une admirable vigueur », et que les parcelles antérieurement distraites gagneraient à revenir à la forêt. Mais, ajoute le même rapporteur, ces parcelles sont nécessaires à la ville qui y exploite de beaux chênes qu'elle vend ; or, « *la ville a besoin d'argent, il lui faut toutes ses ressources* » ; donc, il faut maintenir la distraction de ces parcelles. Voilà bien l'argument typique que les communes opposent à l'administration de l'Etat ! Elles savent que cette régie leur enlèvera leur liberté d'action sur leurs bois, qu'elles ne pourront plus en user suffisamment *ni surtout en abuser* à leur guise et *suivant les besoins du moment*. Aussi la repoussent-elles tout en se rendant compte qu'elles méconnaissent l'intérêt général. Cet argument, tout spécieux, est de tout temps et de tout pays ; c'est l'argument de la génération présente, égoïste ou imprévoyante, qui néglige l'avenir et prend sur le capital pour augmenter les ressources du moment ; c'est l'argument du pasteur déboiseur et du Kabyle incendiaire, l'argument qui fait échouer l'œuvre de la conservation de nos forêts, du reboisement de nos montagnes et de la régularisation de nos cours d'eau ; c'est l'argument de l'intérêt particulier et momentané contre l'intérêt général et permanent. Et c'est pour en faire ressortir l'inanité que nous avons cru permise cette digression.

L'opposition de la ville aux projets des forestiers, puis les événements de 1870-1871 retardèrent la mise en valeur des bois d'Oloron-Sainte-Marie jusqu'en 1884. En cette année, la

réincorporation des parcelles litigieuses, enfin obtenue avec l'acquiescement de la municipalité, permit d'étudier et d'appliquer au domaine forestier de la ville un aménagement rationnel. Celui-ci, œuvre de M. Duchesne, qui fut vingt-deux ans inspecteur des eaux et forêts à Oloron, est fondé sur les ressources de la végétation béarnaise et la nécessité économique présente de produire du bois d'œuvre. Il élève la forêt en futaie. Il a été jusqu'ici intégralement suivi, tant pour l'assiette des coupes que pour la réalisation de diverses améliorations, notamment la création de voies de desserte. Ses résultats culturaux sont excellents : la conversion en riche futaie des peuplements irréguliers et des taillis d'autrefois se fait à vue d'œil. Ses résultats financiers ne sont pas moins bons, c'est un corollaire forcé. On remarquera, d'ailleurs, que la forêt, encore loin d'être en plein rapport, n'est composée que de peuplements jeunes en voie de développement et de transformation, de sorte que son rendement croîtra forcément en quantité et qualité jusqu'à ce que son évolution soit accomplie. Ce rendement atteindra sa formule définitive en même temps que la forêt sa constitution normale.

Voici quelques chiffres :

Pour le seul massif du Bager-Herrère, qui au commencement du dix-neuvième siècle ne rapportait plus que « pacages et fougères », et dont la renaissance commença en 1840 avec une pauvre coupe de 900 francs, le produit annuel moyen des coupes a été, en argent, de 10,145 francs durant les dix dernières années (1897 à 1906) et, en matière, de 2,795 mètres cubes.

Pour tout le domaine forestier de la ville d'Oloron-Sainte-Marie, le revenu net annuel moyen avant l'aménagement n'était que de 4.125 francs (période 1870-1884). Depuis l'aménagement, ce revenu net est devenu 11,000 francs (exactement 11,294 francs pour la période 1885-1899 et 10,436 francs pour la période 1900-1906)[1].

1. A titre de renseignement, voici le bilan de la forêt pour une année moyenne, 1901 :

X. — CONCLUSION.

Telle est, caractérisée par ses traits essentiels, l'histoire du massif principal de la forêt communale d'Oloron-Sainte-Marie. Les autres parties de ce domaine sont passées par de semblables vicissitudes.

La commune d'Oloron-Sainte-Marie peut en déduire la mesure de toute l'utilité de ce domaine et des profits qu'elle en tire actuellement : profits climatériques et hydrologiques, car la forêt occupe des hauteurs formant écran aux courants atmosphériques, et augmente ainsi la condensation de pluies bienfaisantes en même temps qu'elle protège de son épais manteau le bassin où la ville s'alimente d'une eau potable fraîche et pure; profits pécuniaires — les plus directement tangibles — car la forêt apporte un appoint considérable et indispensable aux recettes du budget municipal; profit esthétique enfin, par l'élément de beauté qu'elle donne au paysage admirable encadrant la plaine oloronaise.

A un point de vue plus général, cette histoire est celle du triomphe de la nature réparatrice et inlassable, du triomphe du *défends*, du repos, qui recrée et régénère la forêt après des années de dévastation. Partout la nature remporte de semblables victoires, et sa force sommeille cachée là d'où l'intervention néfaste de l'homme semblait l'avoir définitivement chassée. Partout, aussi bien dans les Alpes sèches que sur le plateau central ou dans les Pyrénées humides. Et cela donne à la fois la mesure des abus de l'homme et le moyen de rhabiller nos

Recettes :	coupes	14,853f »	17,048f »
	produits secondaires	2,195 »	
Dépenses :	Contributions	1,950 »	6,534 »
	Frais de régie	743 »	
	Frais de garde	3,841 »	
Revenu net			10,514f »

montagnes et nos collines dénudées. « Sans la charrue, la faux et le mouton, a dit un éminent forestier [1], nos montagnes seraient vite reboisées. Sur le versant français des Pyrénées, ombreux et frais, peut-être suffirait-il de la solitude pendant un quart de siècle pour que la forêt de chêne et de hêtre, de pin et de sapin recouvre tout. » Le temps et le repos sont donc les deux facteurs de cette œuvre régénératrice de la nature, de ce reboisement spontané. Mais nulle part ailleurs que sous le climat doux et humide du Béarn, sous le « beth ceú de Pau », ces victoires de la nature ne sont si rapides.

Cette histoire est aussi celle du triomphe du Code forestier de 1827, de ce code dont la bienfaisante sévérité a sauvé tant de forêts, enrichi tant de communes et l'Etat, et qui n'est efficace que parce qu'il est sévère. C'est celle du triomphe du régime forestier issu de ce code, de ce régime si attaqué par certains dont il gêne les appétits et les visées égoïstes, si méconnu de la foule aveugle dont il sauvegarde cependant les intérêts, et qui établit victorieusement par ses propres résultats son immense supériorité sur l'autonomie communale et sur les régimes précédents. Les communautés oloronaises de jadis avec leurs règlements minutieux, les jurats béarnais d'autrefois, malgré tous leurs soins et leur diligence, n'ont pu enrayer les déprédations et la dégradation croissante de leur forêt et l'ont laissée se réduire presque à rien. Seul le régime forestier organisé par le Code de 1827, appliqué par un corps d'agents indépendants de la politique, vigilants, intègres et dévoués, a relevé cette forêt de ses ruines et en a fait une source de richesse, montrant ainsi aux communes qu'il n'est pour elles qu'*un bienfaisant et indispensable ami*.

Pierre BUFFAULT.

1. Ch. Broilliard, *Revue des eaux et forêts* du 15 juillet 1898.

LES « ADIEUX A L'UNIVERS »

NOTES SUR LE LIVRE ET SUR L'AUTEUR.

Vers la fin de l'année 1815 parut à Toulouse, chez Antonin Navarre, imprimeur, un volume in-8° de 460 pages, intitulé : *Adieux à l'Univers, ou mon départ pour l'autre monde; mauvaise plaisanterie par un mourant qui ne fut membre d'aucune académie.* Amusante facétie plutôt, car ce mourant se portait le mieux du monde. C'était Me François Cizos, avocat en la Cour royale, un homme de beaucoup de talent et d'esprit naturellement enjoué. On pouvait le voir aller tous les jours de son domicile, rue Saint-Antoine-du-T, au Palais-de-Justice. Il avait alors soixante ans ; il les portait gaillardement et ne paraissait pas être à la veille d'aller plaider sa cause un peu embrouillée peut-être à la barre du Très-Haut. Et cependant, mourant hier, il devait être mort aujourd'hui, son livre en faisait foi : « Mon cercueil est fait, ma fosse est creusée, mon testament est écrit. Ainsi donc, bonsoir à l'Univers ! »

Quel intérêt pouvait avoir Me Cizos à s'aviser de vouloir mourir, ou plus exactement d'en avoir l'air ? Car, enfin, on ne meurt pas bénévolement sans raison. Les succès oratoires de Romiguières le père et ceux plus éclatants de Romiguières le fils l'avaient-ils à ce point dégoûté de la vie publique que, de dépit, il ait voulu disparaître du prétoire, donnant les apparences de la mort à une retraite chagrine ? Non, ce n'était pas

ce mauvais sentiment : Cizos n'avait pas l'âme basse des Fréron; ses rivaux d'ailleurs n'avaient pas éclipsé son talent. Son livre n'était qu'une boutade. Mais une pareille boutade de la part d'un homme grave, adonné aux affaires et qui avait publié naguère en quatre gros volumes un cours complet d'éloquence dont le *Journal de Toulouse* avait fait le plus grand éloge, pareille boutade devait causer quelque surprise dans le monde des lettres et des affaires. On ne pouvait que la juger sévèrement au Palais, d'autant plus qu'il y avait dans ce livre plein de funèbres divagations à la manière d'Edouard Young, des trait fort désobligeants pour les magistrats, les médecins, les écrivains, les dames même, et pour une foule d'honnêtes gens.

Cette espièglerie eût été excusable chez un auteur sans expérience, elle cessait de l'être sous la signature du maître qui enseignait l'éloquence à MM. les Etudiants dans une des salles de la Faculté au nom même du Barreau toulousain. Etait-ce lui vraiment qui avait voulu mystifier Toulouse et l'Univers?

Il n'était pas permis d'en douter. Dans la série des legs qui figurent au testament du pseudo-mourant, il y a trois comédies que le testateur avait faites jadis et « dont le succès, dit-il, lui avait fait tourner la tête ». Il fait cadeau de ces trois petits ouvrages à un M. Z. « qui avait pris le terrible parti de se faire auteur dramatique ». Le premier est intitulé *le Plan d'une Comédie*. On l'avait joué au Théâtre des Tuileries, en 1790. Le second, intitulé *le Procès*, avait été représenté avec succès la même année sur la même scène, et le troisième, *la Mère de famille*, avait été à son tour applaudi au Théâtre Français de la République en 1791, l'année même où parurent sur la même scène le *Henri VIII* de Chénier, *l'Intrigue épistolaire* de Fabre d'Eglantine, *Jean-Sans-Terre* de Ducis, *la Mère rivale* de Pigault Lebrun, *Les Ménechmes grecs* de Cailhava, *Mélanie*, de La Harpe, pléiade fort distinguée, comme on voit, où le talent de Cizos ne fut pas jugé déplacé. Or, ces succès n'étaient pas si oubliés dans la République des lettres qu'on ne pût en découvrir le bénéficiaire, surtout à

Paris, dans les milieux mondains où Cizos n'avait jamais été complètement perdu de vue, quoique naturalisé provincial. Oui, ce joyeux familier des pompes funèbres, c'était lui Cizos, Cizos Duplessis, Cizos de Guérin, Cizos de Villeneuve, Cizos à plusieurs noms, Cizos à plusieurs visages qui déroutait les annotateurs du Répertoire obligés de le qualifier de régisseur, de librettiste, d'auteur, d'acteur et de directeur, car il fut à la fois tout cela; c'était lui qui, par une fantaisie inexplicable chez un homme sain d'esprit, avait revêtu le suaire pour jouer sans doute quelque dernier rôle sous l'inspiration de Momus. D'où lui venait cette singulière idée?

Cette idée n'était pas aussi étrange qu'elle en avait l'air. Cizos lui-même nous l'explique : « Mes cheveux sont blancs, dit-il, mon front est ridé, ma paupière est bordée de rouge et mes jambes amaigries chancellent, ces jambes qui m'ont été si utiles autrefois pour faire tant de sottises quand elles étaient décorées de cet embonpoint qui plaît tant aux femmes qui ont du goût. » Cesser de plaire aux femmes! C'est peut-être une raison suffisante pour préparer son enterrement. Mais Cizos n'est pas ce vieux viveur essoufflé et inconsolable qui ne conçoit plus la vie hors du giron de l'amour. Il estimait tout simplement qu'il avait assez vécu parce qu'il avait beaucoup vu, et que ce qu'il avait vu, comme tout ce qu'il voyait encore, avait fini par lui déplaire, par le lasser, par lui devenir odieux, et il voulait se donner la suprême jouissance de le dire avant de quitter ce monde, ce qui ne pouvait tarder. Et puisque l'âge le poussait vers la tombe, une délectable ironie le fit se hâter vers le terme pour avoir le droit, n'ayant plus rien à craindre à cette heure où l'on n'a plus rien à perdre, de parler enfin librement de l'inanité des rêves qui accompagnent la vie et de dire sans ambages leur fait à ses contemporains. Ce n'était donc pas Momus seulement qui lui avait suggéré ce rôle de trépassé par hypothèse, c'était aussi Minerve. Il l'avait honorée pour l'amour des arts, il était bien temps qu'il l'honorât pour l'amour de la sagesse.

Cizos était né à Bordeaux en 1755 ou en 1758 d'après Qué-

rard. A vingt-cinq ans, il avait déjà fait de la médecine et du droit. La médecine le laissa indifférent et le droit sans enthousiasme. Cette dernière étude cependant favorisa son aptitude naturelle à manier la plume et la parole, deux compagnes à qui il mit aussitôt la bride sur le cou. L'une conduisit le stagiaire dans les bureaux du *Mercure de France* où elle le fit accepter; l'autre, qui frémissait à la pensée de bercer à perpétuité le sommeil de Thémis à l'audience, poussa son favori dans les coulisses d'où il vint spontanément se présenter sur la scène en 1781. Il débuta à Limoges dans une pièce de sa composition intitulée *les Deux contrats ou le mariage inattendu.* Cette comédie parut sous le nom de Cizos de Guérin, comédien. Elle fut représentée plus tard sur le Théâtre Français, comique et lyrique, un théâtre à représentations intermittentes et qui éteignit sa rampe définitivement en 1793. A cette époque, le comédien improvisé payait dans les geôles de la Terreur les dépens des succès trop rapides, trop bruyants que le journaliste avait obtenus à la rédaction du *Courrier d'Avignon* où il était venu prendre une place militante au début de la Révolution. C'était encore une scène d'un autre genre que cette tribune où se pressaient une foule d'ambitions, alliées de la veille, ennemies du lendemain, une scène pleine de chausse-trapes d'où Cizos culbuta dans les deuxièmes dessous pendant qu'il bayait aux chimères, — cependant qu'il était en danger, — comme l'astrologue de la fable; lamentable chute des sommets de la vie publique sur la paille humide des cachots, désolante perspective du dernier rôle sur la plate-forme de la guillotine!

C'était trop tôt pour mourir quoique l'occasion fût belle de faire des adieux solennels. Ce ne fut qu'une épreuve, première épreuve au cours de cette vie jusque-là trop facile, première étape vers la sagesse. Mais « il est aussi malaisé à l'homme de marcher contre la pente de son esprit, a-t-on dit, qu'à la rivière de marcher vers sa source ». Cizos revint au Théâtre, et cette fois sans en avoir l'air. Il fit alliance avec une obligeante amie qui dirigeait un théâtre des boulevards et donna libre cours à ses goûts sous le nom de la citoyenne Villeneuve, qui

passe encore aux yeux de quelques bibliographes pour le véritable auteur des *Crimes de la noblesse ou le Régime féodal*, de la *Folie de Jérôme Pointu ou le Procureur devenu fou*, du *Mari coupable*, du *Véritable ami des lois ou le Républicain à l'épreuve* et de la comédie *Plus de bâtards en France*, toutes œuvres trop laborieuses pour le talent naturellement superficiel de la frivole citoyenne. Heureuse aubaine cependant puisqu'à cette bonne renommée littéraire qui ne lui coûta rien elle ajouta les fructueux produits du contrôle, sans avoir à craindre les intempestives réclamations du plus discret, du plus délicat, du plus assidu, du plus sensible et du plus désintéressé des auteurs. Cizos n'était pas encore assez défraîchi pour n'être pas galant. C'était encore le temps des madrigaux, le temps qui fuit; viendra celui moins heureux où en faisant ses adieux aux dames, ne pouvant mieux faire, il les enverra à tous les diables.

Cependant qu'on « le jouait » encore au théâtre de la Cité, à l'Athénée des Arts ou ailleurs, Cizos remplissait les imposantes fonctions d'accusateur public près le tribunal de la Gironde, et, toujours féru de littérature, sous l'austérité du maintien, il pindarisait. Son poème sur la destruction et le rétablissement des Parlements dut mourir à peine éclos, car personne, je crois, ne se souvient aujourd'hui d'avoir vu ce bel ouvrage, un de ces livres sans aucun doute sur lesquels Cizos se plaisait plus tard à exercer sa raillerie. « Les livres! écrivait-il, mais que ne disent pas les livres! Il y en a tant qui ne disent rien, comme tous ceux que j'ai eu la bêtise d'écrire moi-même. » Dont acte, surtout pour l'histoire poétique des Parlements, à moins que l'auteur n'ait voulu travestir les allures par trop solennelles de ce grand appareil judiciaire. Il y pouvait réussir; quoique ce genre ne convînt pas à sa fonction, il convenait à son caractère enclin à la parodie, et il pouvait au besoin servir avantageusement son éloquence, qui paraissait avoir atteint son apogée depuis qu'elle s'exerçait à forger des anathèmes; si habile, si persuasive éloquence, si redoutable dans l'offensive et dans la riposte, si favorable aux intérêts qu'elle

soutenait que l'Empire, pour l'attacher à sa cause, n'hésita pas à proposer un siège de procureur général au précieux orateur. Cizos préféra sa liberté. Il vint se fixer à Toulouse, où il avait des parents et de nombreux amis, et conquit tout de suite une des premières places au barreau. C'était vers 1804.

Il était bien éloigné, quoique distant de quelques années à peine, le temps où, portant la parole dans cette ville au sein de la « Société des amis de la République », le citoyen Cizos y faisait le tableau saisissant d'une « contre-révolution supposée ». Supposez un instant que la réaction triomphante puisse librement tirer vengeance de ses défaites; ce qui se passerait serait indescriptible, inénarrable, inoui. Ce que nous avons vu nous avertit de ce que nous verrions. Et que n'avons-nous pas vu dans ce passé odieux, sous le joug haïssable de la tyrannie, qui ne mérite d'être flétri ? Tout y est monstrueux, depuis l'inepte mouvement des Croisades qui précipite des milliers d'imbéciles dans les plus désastreuses aventures, jusqu'aux sanglantes hécatombes de la Saint-Barthélémy ; depuis les auto-da-fé de la tortueuse Inquisition jusqu'aux déportements exécrables des seigneurs, des intendants, des juges, des prêtres et des rois. Et ce discours, ou plutôt ce réquisitoire, s'acheva impétueux, bouillonnant, au milieu des applaudissements frénétiques d'une assistance en délire, dans les cris mille fois répétés de « Mort aux tyrans! »

Ce temps était bien éloigné, en effet. Celui qui avait tenu ce langage, ceux qui l'avaient applaudi et imité avec des airs de bourreau, étaient devenus des bourgeois bien modérés, bien pensants, presque candides; bien pensants au point de vue religieux, bien dociles au point de vue politique. Cizos en est un exemple : à la veille de mourir, il dit adieu au sanctuaire où il vient s'agenouiller devant le Dieu qu'il proscrivit naguère au nom de la raison. C'est le cri de la piété qui se ressaisit à l'heure dernière, à l'heure où, suivant son expression, la croix plane seule lumineuse au-dessus des ténèbres du port; témoignage évident que Cizos, s'il n'était arrivé au terme de la vie, était arrivé sûrement au terme de l'instabilité religieuse qui

caractérisa sa vie. Il nous rappelle ces « injurieuses créances » qui nient les dieux, et dont Montaigne dit, après Platon, que telle erreur « ne dura jamais immuable en homme jusqu'à sa vieillesse ».

Le même phénomène se produit dans l'ordre politique. En 1789, Cizos part avec la foule vers le régime inconnu qui se prépare. Il nous donne une idée de ses sentiments à cette époque dans une page qu'il envoya de Paris aux affiches toulousaines au mois de janvier 1790 et qui est intitulée : *Adieux à l'année 1789*. Il y préludait à ses succès de 1815, dans l'art théâtral d'apostropher à la manière des héros antiques les objets de son admiration ou de ses haines.

« Adieu mémorable année et la plus illustre de ce siècle... Très glorieuse par le décès de haut, puissant et magnifique Clergé et de hautaine Noblesse, morte en convulsion... Année incomparable, vous avez vu finir le gouvernement d'épouvantable mémoire qui avait une si étroite accointance avec la Bastille, sa première favorite... Un roi, citoyen et honnête homme, a préféré son peuple à la cour... Grande année! vous serez l'année régénératrice. » Passons sur « le patriotisme qui est sorti tout armé des flancs généreux » de cette année épique; sur les talents inconnus qu'elle a fait éclore; sur les leçons qu'elle a données à l'Europe étonnée.

Passons sur les féeriques espoirs qui agitent la France. Les idées se précipitent, les événements les devancent. A peine avons-nous tourné les feuillets du premier chapitre de la Révolution que les espérances du prologue ont dégénéré en réalités brutales et douloureuses. Cizos a évolué avec son temps. Il nous présente un autre aspect de son talent, ou mieux un talent nouveau en harmonie avec le mouvement des idées. Dans une comédie qui fut jouée au début de l'année 1793 et où il appelle « les Rois à la barre des peuples », il n'a même plus le ton indigné mais encore élevé du tribun qui venge l'humanité outragée. Vous diriez qu'il revient des bas-fonds où Vadé choisissait ses modèles. Il est impertinent comme une harengère, trivial comme un vilain. Mais attendons, nous n'atten-

drons pas longtemps. Voici qu'aux paroles tragiques succèdent les flonflons du menuet enguirlandé dans les mièvres allégories du vieux style. On se croirait revenu à Versailles. Non, c'est mieux et c'est pire, c'est la Malmaison, et l'auteur de ces litanies, de ces hosannas, de ces saynètes bien « françaises », de ces pantomimes, de ces danses, de ces chœurs à la gloire de Napoléon, c'est lui Cizos, lui qui se ruait naguère sur la noblesse et la royauté avec la véhémence de Juvénal châtiant les adulateurs de Néron.

On aurait tort d'incriminer trop durement ce partisan de tous les régimes. Il fut d'une époque où l'on changeait de cocarde sans en prendre souci. Cet article se vendait chez les marchands de nouveautés. Le sage ne dit-il pas selon les gens : « Vive le Roi ! vive la Ligue ! » Si telle est la sagesse, Cizos fut le plus fidèle disciple de cette complaisante conseillère, et en 1815, alors que s'éteignirent les derniers rayons du nimbe impérial, il rétrograda prestement avec l'opinion vers les cultes restaurés. Il répète, dans les adieux, le *credo* politique qu'il avait renié, et Verdet touché de la grâce, Verdet repentant, Verdet ému, il demande, en style noble, qu'on laisse sur sa tombe s'épanouir à jamais la blancheur des lis, « symbole cher à tous les bons Français ».

Tel il se présente à nous après ce long détour, royaliste et catholique convaincu, et sans qu'il soit permis cette fois de prévoir un nouveau changement, puisqu'il va dans un monde où l'on ne change plus, dit-on. Et toutefois on s'aperçoit vite qu'il y a une excellente qualité naturelle à laquelle il n'a pas renoncé, c'est sa gaieté; il prend plaisir à se voir trépasser, il meurt en bon vivant, sceptique et railleur. « Avant de partir pour faire un voyage de quelque importance, dit-il, il faut toujours préparer ce qui est le plus nécessaire et le plus commode. » Voici mon cercueil; il est fait avec goût. « Cela flatte toujours un amateur; il est fait à la taille; dans ces sortes de choses, il faut toujours que l'on soit à son aise. » « Ce n'est pas le tout d'avoir son cercueil tout prêt et de mourir, il faut encore un lieu de résidence définitive, agréable et commode. »

Je suis mort, mon ami, dit le jovial défunt à M. Taupinières, le fossoyeur en chef, le plus fidèle ami des médecins, où allez-vous me mettre ? Voyons ma fosse ? Le choix du voisinage n'est pas sans importance. Et voici une belle occasion de chapitrer, en passant, quelques méchantes gens : voilà ce M. Croquan, le procureur qui habitait rue Vide-Gousset, un égrillard, un filou; voici le médecin Farfadet, il était aussi fou que les malades qui avaient le courage de le consulter ; il y a ici une foule de faux bonshommes, — et les dames donc : Mme Aventurin, Mlle Roulette, Mme Vatenvoir, Mme Sucrin, « toute cette belle et singulière portion du genre humain qu'on envoie si souvent au diable ». L'entretien se poursuit ainsi plein d'enjouement tantôt avec M. Rabotin, qui a fait le cercueil, tantôt avec l'obligeant M. Taupinières, car on n'en finit plus, à parler des autres, avec les changements que la mort opère dans les réputations.

Le cercueil prêt, la fosse creusée, la tête calme, l'auteur écrit son testament. C'est la partie essentielle de l'ouvrage et la plus piquante. Il y a des legs pour les divers représentants de toutes les conditions sociales de quelque importance; tous ces personnages sont très avantageusement lotis, chacun selon le mérite qu'il s'attribue ou plus exactement suivant le mérite qu'il devrait avoir. « La nature de chaque legs que je fais, déclare le *de cujus,* indique très clairement les droits qu'ont à l'estime publique les personnes à qui ils sont destinés. » Les manuscrits que Cizos distribue ainsi libéralement à ses prétendus amis sont pourvus d'un titre et d'un sommaire qui en établissent nettement l'objet; par exemple : *Manuel du libraire, Manuel du marchand, Manuel d'une jolie femme.* On y peut puiser d'excellents préceptes pour devenir un parfait coquin. Les titres philosophiques, tels que : *Idées générales sur les spectacles, Idées générales sur l'amitié, sur la profession du magistrat, Pensées diverses sur la profession d'avocat, Propos renouvelés des Grecs,* ne couvrent pas, sous ces apparences vertueuses, un assortiment de meilleur aloi. C'est déconcertant, et l'on admire vraiment la perversité de ce mourant chez qui la science du mal en tout genre a atteint un tel développement.

Peut-on compenser du moins ces fâcheuses impressions par quelque salutaire enseignement ? Voici une admirable esquisse de la plus pure morale, c'est Epictète qui parle ; trop belle, hélas ! pour n'être pas une illusion. Le titre nous en avertit : *Châteaux en Espagne*. « Je prie le respectable auteur à qui je destine ce manuscrit de n'être point étonné de son titre. J'ai vu des châteaux en Espagne se réaliser ; on en voit tous les jours. Il faut bien que cela soit, car tout le monde en fait. J'ai voulu en faire aussi, et d'après l'histoire de tous les peuples et la nôtre surtout, d'après ce qui se passe sous nos yeux au moment de mon départ pour l'autre monde, je suis sûr que cet ouvrage amènera une révolution générale, et que dans une dizaine de mille ans ma morale sera généralement pratiquée en France. »

Somme toute, il n'y a dans ce livre que des fripons. On ne tient même pas compte de ceux qui sont simplement bêtes. Ils sont trop, sans doute ; le compte n'en finirait plus. Mais gardons-nous de rechercher dès lors qui fut M. E..., qui M. O..., M. B..., M. S..., légataires trop choyés dont la physionomie apparaît sereine et digne de nos respects dans le cadre décoratif des gazettes louangeuses. Les voici ramenés aux humaines proportions de la vérité. Faut-il s'en plaindre ? Je ne le crois pas. Ils sont bien laids, en réalité, mais c'est nous qui incarnerions la laideur s'ils étaient aussi beaux qu'on nous les représenta après décès. Ne soyons pas les irréductibles ennemis d'Alceste ; ce brutal a du bon. C'est une vertu rébarbative que celle qui s'attache à dissiper partout les équivoques, mais c'est une vertu en somme. Il faut regretter qu'on ne puisse la pratiquer impunément que lorsqu'on est à demi-mort. C'est pourquoi Cizos se déclara mourant à la face de l'univers.

A la série des legs succède la poétique série des adieux. Elle se développe d'abord sur toutes les beautés de la nature, comme dans un rêve éthéré ; mais c'est trop tôt faire l'ange ; si pressé qu'il soit de mourir, le mourant n'a pas fini. Le lendemain de la mort n'a pas encore sonné, et l'âme impatiente d'échapper à ses liens est forcée de quitter les horizons où brille le front

des étoiles pour redescendre sur la terre d'où elle avait pris un essor prématuré. Il y a des adieux variés. On ne peut pas prendre congé de tout le monde à la fois avec la même formule. Ces adieux ressemblent beaucoup aux legs dans leur ensemble. Une foule de gens qui affectent de regretter votre départ participent à ces derniers épanchements ; ce sont les parents, les amis, les maîtresses, beaucoup de gens d'esprit et un bien plus grand nombre de sots. Ceux-ci sont légion, autant dire, puisque l'auteur le dit : Pauvres humains, vous êtes presque tous des sots. Sots qui reconnaîtront un jour comme moi « que ce qu'ils appelaient esprit n'était qu'ineptie; que ce qu'ils appelaient bon ton n'était qu'impudence; que ce qu'ils appelaient grandeur d'âme n'était souvent que vice; que ce qu'ils appelaient lumière n'était que ténèbres; que ce qu'ils appelaient raison n'était parfois que préjugé; que ce qu'ils appelaient vertu n'était presque toujours qu'hypocrisie, et que ce qu'ils appelaient bonheur n'était qu'infortune ».

L'atrabilaire Cizos, tout en riant, s'échauffe trop pour un mourant; il excommunie tout le monde; il vide la coupe des colères sur cette malheureuse humanité qui s'ignore, indécise, inconstante, énigmatique. Il eût mieux fait de ne pas juger, de ne pas condamner surtout. On est trop exposé à dépasser la mesure en cette matière. « La justice et la vérité, dit Pascal, sont deux pointes si subtiles que nos instruments sont trop mousses pour y toucher exactement; s'ils y arrivent, ils en écachent la pointe et appuient tout autour, plus sur le faux que sur le vrai. » C'est le cas de cet exercice de littérature qui consiste à ciseler des réflexions et des maximes sur la vie. Les auteurs de Pensées connaissent cet écueil qu'ils ne parviennent pas toujours à éviter. Cizos ne paraît pas y avoir songé. Il obéit tour à tour à un admirable bon sens ou à une impressionnabilité qui l'égare. Où le classer? A qui le comparer? Ce n'est à coup sûr ni La Rochefoucauld, ni Vauvenargues, ni La Bruyère. Il ne convient pas de mésallier les grands, mais ce n'est pas grandir Cizos que de lui trouver des analogies avec les meilleurs écrivains de son temps, quoiqu'on puisse repro-

cher à cette comparaison trop vague de présenter l'œuvre du vieil avocat toulousain comme une mosaïque assez mal ordonnée. On ne ressemble pas en même temps à Montesquieu, à Voltaire, à Rousseau, à Champfort, à Young et à quelques autres. C'est pourtant l'impression que donne cette lecture, qui emprunte à l'aventure les formes de l'anecdote, des mémoires, des proverbes, de la satire, du pamphlet, de la thèse, de l'allégorie, du précepte avec de l'esprit puisé à toutes les sources. L'auteur n'en disconvient pas d'ailleurs : « Si dans le nombre prodigieux de mes pensées, dit-il, on en reconnaît la plus grande partie pour ne pas m'appartenir, ce n'est pas ma faute. Mes légataires voudront bien ne s'en prendre qu'à ma mémoire, qui aura été plus leste que mon génie, comme celle de presque tous les auteurs du jour. » Ceci est le coup de griffe qui guette le lecteur au tournant de chaque paragraphe dans tout ce livre. Quand il en aura fini la lecture, il n'aura plus d'illusion. Il n'en sera pas meilleur; il ne sera que désabusé et triste.

« L'humoriste, a-t-on dit, est une sorte de prédicateur laïque. » Cizos, lui, ne s'est pas donné le souci de moraliser. Il nous l'a dit : la morale est le plus beau des châteaux en Espagne. S'il badine avec la mort, c'est parce que la comédie humaine a fini par l'agacer. Tout est faux sur cette scène; il est temps d'en sortir, et il va au-devant du dénouement, nous l'avons dit, en parodiant les acteurs. Il disparut en 1828. On épargna à son scepticisme gouailleur les discours et les couronnes. Peut-être le tenait-on pour mort depuis treize ans, depuis qu'il avait si sottement quitté l'univers. Du moins n'avons-nous pas trouvé trace de ses obsèques. Mais qu'importe la pompe funèbre à celui dont le vœu est rempli ? « En me ravissant au bonheur dont on est accablé sur la terre, ô mort ! tu me débarrasses enfin de la crainte de le perdre. » Et de peur qu'on ne prenne cette antienne pour un regret adressé à nos fragiles bonheurs, il ajoute : « Oh ! que notre dernier soupir soit un acte de reconnaissance envers Celui qui créa la mort pour nous dédommager de la vie. » Voilà qui est précis : il avait fini par la trouver mauvaise, la vie, parce qu'il l'avait trouvée supé-

rieurement bonne quand il avait trente ans. Cela arrive : ainsi le veut la loi des compensations, dirait Azaïs. Ce qui prouve que notre sagesse varie beaucoup entre les deux horizons. Cizos nous a donné dans les Adieux la quintessence de la morose sagesse qui décline; ne cherchons pas à savoir celle qui vaut le mieux. Nous ne serions pas satisfaits. Il y a mille raisons de penser, en manière de conclusion, que la vraie sagesse n'est pas de ce monde.

M. Massip.

E. LAMOUZÈLE.

LE PARLEMENT MAUPEOU A TOULOUSE

ET L'EXIL DE L'ANCIEN PARLEMENT EN 1771

D'APRÈS UNE CORRESPONDANCE INÉDITE.

La disgrâce de Choiseul, due en grande partie aux intrigues du chancelier Maupeou et du contrôleur général Terray, rendit plus violente encore la lutte qui existait déjà entre la Royauté et les Parlements. Nous n'avons pas à raconter ici les événements qui préparèrent la chute des cours souveraines. Rappelons seulement que le Parlement de Toulouse suivit tous les autres Parlements de France, celui de Paris en tête, dans les diverses phases de cette lutte fameuse. Il refusa de se soumettre aux injonctions faites par le roi aux cours souveraines, dans le lit de justice de décembre 1770, pour les contenir dans leurs fonctions purement judiciaires. Il adressa même des remontrances à ce sujet, le 6 avril et le 4 mai 1771.

Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre. Déjà un arrêt du Conseil du 20 janvier 1771 avait déclaré les charges des officiers du Parlement de Paris confisquées, et leur avait défendu de remplir désormais leurs fonctions et de prendre même la qualité de membres du Parlement. Un autre édit de février 1771 avait réformé radicalement l'organisation judiciaire dans certains ressorts. Il instituait dans les villes d'Arras, de Châlons, de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Blois et de Poitiers des Conseils supérieurs rendant la justice gratuitement,

sans recevoir d'épices, avec suppression de la vénalité des charges.

Ce fut bientôt le tour du Parlement de Toulouse. Un édit donné à Compiègne en août 1771, et contresigné par le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, s'exprimait ainsi : « Nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons tous les offices de premier président, de présidents, de conseillers, de nos procureurs et avocats généraux et de substituts de procureur général de notre Parlement de Toulouse. Les propriétaires desdits offices seront tenus de remettre dans le délai de deux mois leurs quittances de finance et autres titres de propriété ès mains du contrôleur général de nos finances, pour être procédé, en la forme ordinaire, à la liquidation desdits offices et pourvu au remboursement d'iceux, ainsi qu'il sera par nous ordonné. Nous nous réservons de pourvoir à l'administration de la justice de notre province de Languedoc, ainsi que nous aviserons bon être. »

Un second édit de la même date et accompagné d'un état du 20 août reconstituait le Parlement de Toulouse. Il réduisait le nombre des conseillers à quarante-sept, et à cinq celui des officiers du ministère public.

Le premier président de Niquet et trente sept membres de l'ancienne cour avaient consenti à faire partie du nouveau Parlement; les autres furent envoyés en exil[1].

Nous avons trouvé au milieu de vieux papiers qui nous appartiennent une correspondance inédite pleine de renseignements intéressants sur ces événements qui passionnèrent au plus haut degré la population toulousaine. C'est une douzaine de lettres adressées à la marquise de Barnevald[2], alors en résidence

1. Dans les *Etudes historiques sur le Languedoc* par M. Roschach (*Histoire de Languedoc*, tome XIII, pages 1213 et 1214), on trouve l'indication des noms et des traitements des nouveaux conseillers.

2. C'était la sœur du président D'Aguin. Elle avait épousé le marquis de Barnevald qui était d'origine irlandaise. Le marquis émigra avec sa femme au début de la Révolution. Tous ses biens furent vendus comme biens d'émigrés, et c'est sans doute ainsi que es lettres que nous publions aujourd'hui sont parvenues jusqu'à nous.

au château de la Mirolle, près de Grisolles[1], par son frère M. D'Aguin. Ces deux personnages avaient pour frère un membre très en vue du Parlement de Toulouse, Jean-Joseph D'Aguin[2], président de la deuxième Chambre des enquêtes. Ce magistrat était le type des parlementaires d'autrefois, aux mœurs rigides et profondément honnêtes, mais à l'esprit tellement entiché des prérogatives de leur ordre, qu'ils comprenaient peu l'évolution philosophique et politique de leur temps. Plus tard, parlant de la Révolution de 1789, il affectait de l'appeler avec mépris « la révolte de la capitale ». Il fut du reste une de ses victimes et mourut courageusement sur l'échafaud, le 14 juin 1794.

Les lettres de son frère le montrent bien ainsi, austère, courageux, sévère pour lui comme pour les autres, rappelant un peu ces héros de Plutarque dont il devait souvent admirer la conduite et la mort. D'une santé délicate, il supportait tout sans se plaindre. Nous en avons la preuve dans plusieurs passages de cette correspondance qui, soit dit en passant, contient, à côté des nouvelles relatives à l'affaire des Parlements, bien des détails d'ordre privé que nous nous abstiendrons de donner en raison de leur minime intérêt.

La première lettre, quoique non datée, doit avoir été écrite de Toulouse vers le mois de juillet 1771. A cette époque on espérait encore que l'orage n'éclaterait pas.

Les nouvelles d'hier ne sont pas mauvaises : il n'y a pas, il est vrai, de grands événements, mais l'air du bureau paraît assez bon. Les paris redoublent pour le retour de l'ancien Parlement de Paris. On assure que le projet de suppression de ceux de province a été rejeté avec scandale au Conseil. La Cour est à Compiègne ; le chancelier Maupeou est

1. Actuellement chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne (arrondissement de Castelsarrasin).

2. Né à Toulouse en 1731 ; fils d'un président aux enquêtes et reçu lui-même conseiller à l'âge de vingt et un ans, il épousa la fille de M. de Reséguier. Tout jeune, il obtint le premier prix de poésie latine, devint mainteneur des Jeux Floraux et, après avoir été exilé deux fois sous l'ancien régime, périt sur l'échafaud avec la plupart de ses collègues, le 14 juin 1794.

dans une terre à lui pour se reposer et prendre l'air. Le roi lui a dit qu'il n'avait besoin de lui que le 28 ou le 29. On espère qu'on pourra tirer parti de cette absence. Cela serait bien certain si ce qu'on débite était vrai, c'est-à-dire que les princes devaient n'être mandés que le 25, que le raccommodement devait se suivre, et que le roi irait à Chantilly. Le temps nous éclaircira cela. Il y a des lettres qui disent plus : elles portent que le vieux Lamoignon et son fils Malesherbes sont aussi mandés à Compiègne; mais de même que je cherche à ne pas tout croire quand les nouvelles sont mauvaises, je n'ose adopter entièrement les bonnes. On ne dit rien à la Chambre des Comptes : ce silence me fait plaisir. On assure que le duc d'Aiguillon veut, à lui seul, tout raccommoder; ses amis le lui conseillent, et il a trop d'esprit pour ne pas sentir le poids de ce conseil. Le nouveau Parlement de Paris ne fait rien; il s'est avisé de faire des remontrances qui n'ont pas été écoutées, et l'édit qui en était l'objet n'en subsistera pas moins; c'est, je crois, pour une taxe sur les nouveaux nobles.

La lettre suivante, datée du 17 août, nous prouve que déjà, à cette époque, les membres du Parlement de Toulouse, informés de ce qui venait de se passer à Besançon et à Douai, ne se faisaient aucune illusion sur le sort qui les attendait.

Les nouvelles de la Cour sont très mauvaises; ce calme apparent n'était qu'un calme trompeur. Le Maire du Palais (Maupeou) est toujours tout-puissant. La tranchée est ouverte vis-à-vis des Parlements de province. Celui de Besançon vient d'être supprimé; c'est le maréchal de Lorges, escorté de M. de Bastard, qui a porté l'édit de suppression. Celui-ci a été suivi d'un autre créant un nouveau Parlement dans lequel on conserve vingt-sept membres de l'ancien, dont, sans doute, on était assuré. Ceux-ci procéderont, sans doute, incessamment à la réception des intrus. Le premier président a été exilé, et tous les réformés sont aux arrêts chez eux par lettre de cachet et jusqu'à nouvel ordre, avec défense de voir, recevoir et parler à personne. A ce mot d'arrêts, qui ne reconnaîtrait point Bastard? Le sort de ce Parlement qui avait moins fait que tous les autres nous montre celui qui nous attend. La chose n'ira sans doute pas loin; nous y sommes préparés. On débite déjà que M. de Maillebois est chargé de semblable opération pour Bordeaux, et on ajoute qu'à son retour il viendra fondre sur notre pauvre Toulouse. On croit qu'on sera plus embarrassé à Bordeaux qu'à Besançon, parce qu'on ne trouvera aucun des anciens qui veuille se rajeunir. Que n'en peut-il être de même à Toulouse? Le premier président de Niquet est triomphant; il ne saurait cacher sa joie; elle est aussi grande que

la consternation de tout le monde. Il dit tout haut qu'avant le 10 du mois prochain il y aura ici un porteur d'ordre. Il est sûr de son fait; il sera conservé, le Parlement subsistera, et il se débarrassera de tous ceux qui peuvent le gêner ou l'embarrasser. Mon frère voit cela très philosophiquement; il est très résigné, et soutient toujours que cela ne saurait durer, que, détruits, il faudra bien qu'ils reviennent. Les jésuites en disaient autant.

« Nous sommes à présent dans la crise »; c'est ainsi que débute la lettre écrite le 22 août 1771, et elle continue sur le même ton :

Les affaires vont tous les jours plus mal. Besançon, comme tu sais, est supprimé et remplacé; il a déjà tenu une audience. Tous les réformés sont exilés; on ne leur a donné que trois heures pour se préparer à leur départ, de façon qu'il y en a eu quelques-uns qui ont été contraints de partir à pied. On débite ici, mais cela a très grand besoin de confirmation, que, sur les bruits de l'arrivée prochaine du général Bastard, le Parlement de Dijon a envoyé une démission générale et a fermé boutique. Le premier président annonce qu'il n'arrivera rien avant le 10. En attendant, on court beaucoup pour séduire des sujets : je crois qu'on n'aura pas grand'peine à en trouver. On dit que Lafont postillonne sans cesse. Notre frère, le président, est fort tranquille; il attend son sort philosophiquement. Sa femme en paraît plus inquiète; cela ne m'étonne pas : une perspective de campagne n'amuse pas les jeunes femmes[1].

Enfin le moment tant redouté arrive, et trois lettres des 1er et 3 septembre nous donnent un récit assez détaillé de la suppression de l'ancien Parlement et de la création du nouveau. Nous trouvons dans ces lettres des renseignements curieux sur les intrigues du premier président et des parlementaires qui désiraient faire partie de la nouvelle cour, tandis que leurs collègues refusaient énergiquement de suivre leur exemple.

1er septembre 1771.

Vendredi à sept heures arriva chez M. d'Aspe M. de Saint-Priest, conseiller d'Etat et intendant du Languedoc; on craignait qu'il ne fût

1. Mme d'Aguin, fille de M. de Rességuier, n'était mariée que depuis trois mois avec le président d'Aguin, lorsque celui-ci fut exilé.

porteur de quelque ordre pour empêcher de s'assembler. On fut sur pied toute la nuit pour attendre les lettres de cachet à cet effet. On fut fort surpris de n'en pas recevoir; on se hâta d'aller au palais; on s'y rendit dès six heures du matin. A neuf heures l'assemblée des Chambres commença et dura jusqu'à sept heures du soir. Le matin, on passa à des protestations qu'à tout hasard M. de Rafin[1] avait dressées. Elles furent adoptées quasi unanimement; il n'y eut que cinq opposants : le doyen[2], les deux Firmy, MM. de Josse et Miégeville. On dit que ces protestations sont le chef-d'œuvre de l'esprit humain : il n'y eut qu'un cri. On les a couchées sur les registres; il est ordonné qu'on les inscrira sur ceux des Etats du Languedoc à Montpellier, et que deux copies seront remises à chacun des membres. N'ayant pas le temps de faire toutes ces copies, on les fait imprimer; mais un commissaire, c'est je crois Lasbordes, est chargé de briser la planche. Le premier président Niquet consentit à tout et signa tout, se réservant sans doute de tout anéantir avec son nouveau Parlement. Le soir, on ne s'occupa que de quelques affaires intérieures, telles que la répartition des fonds qui étaient dans les coffres. Ils ont payé tous les intérêts dus jusques à aujourd'hui, et le restant a été déposé chez M. de Montcassin pour par lui être remboursé en capital aux créanciers du Parlement selon l'ordre d'ancienneté. Tous ces procédés avaient l'air d'un testament de mort; rien n'était si touchant. Il n'y avait que le doyen, M. de Bastard, qui rit comme un fou pendant toute l'assemblée. Il proposa sérieusement de renvoyer la délibération à huitaine. Dans d'autres temps, on l'eût interdit pour cette seule proposition. En se séparant, on demanda l'heure pour lundi; le premier président répondit qu'il n'en serait pas le maître. M. de Périgord[3] est arrivé cette nuit. Il est logé chez M. d'Aspe; les troupes arriveront sans doute dans la journée. Messieurs des enquêtes ont fait une loterie de leurs petits meubles de chambre. MM. de Caussade et de Cassan ont gagné chacun une pendule. Nous sommes tous consternés. On n'a encore rien fait à Bordeaux; on présume que tout est arrangé pour frapper partout le coup en même temps.

On dit que le Parlement ne sera composé que de quarante-huit membres; on sait déjà les quatre présidents, ce sont : M. de Niquet, son fils, Portès, Lafont et Laffite. Malgré l'admission de ces superbes protestations, on croit que ce Parlement se formera quasi tout de l'ancien; cependant les acceptants y sont bien maltraités et déshonorés; mais il

1. M. de Rafin était conseiller de la Grand'Chambre.

2. Le doyen était M. de Bastard. Ce dernier, ainsi que les quatre autres opposants, entrèrent dans le nouveau Parlement.

3. Le comte de Périgord venait d'être nommé Commandant pour le Roi dans la province de Languedoc, à la place de M. de Beauvau.

y a des gens qui ont bu toute honte. Ce soir, sûrement, les lettres seront distribuées pour se rendre au palais demain matin, et celles d'exil demain après-midi. Tu vois, ma chère sœur, qu'indépendamment de la santé de mon frère, j'aurais fort mal fait de m'éloigner; il eût été ridicule que je ne fusse pas ici. Parlons à présent de lui : il a été plus incommodé que jamais, je m'en vais t'en donner la plus forte preuve; il n'a pas été hier au Palais; en honneur je commençais à être effrayé; des vomissements continuels et un accablement morne, au point qu'il semblait ne prendre aucune part à ces grands événements; heureusement qu'il n'avait pas de fièvre. Enfin, ce matin, il est à merveille; j'ai été tout étonné en entrant chez lui de le trouver debout, fort gai et parlant posément de tous ces événements. Dieu veuille que cela continue! Mais de façon ou d'autre, il est hors d'état de partir; une troisième rechute nous intriguerait beaucoup hors de Toulouse. Mme de Ressé-guier, sa belle-mère, est très décidée d'aller trouver M. de Périgord dès qu'on saura son sort, pour lui demander du répit. Il n'ira sûrement pas au Palais demain. Tout le monde assure que le Commandant ne saurait refuser cette grâce. Reste à savoir où nous serons envoyés. Tout le monde croit et débite qu'il y a six lettres de cachet particulières; si cela est, il ne peut manquer d'y en avoir une pour lui. Moi je crois que tout se passera en douceur; on n'a que faire d'aigrir les esprits. En tout cas tu le sauras. S'il y a quelque exil éloigné et que mon frère obtienne du répit, je t'enverrai un exprès, afin qu'au moins ton mari puisse venir prendre congé de lui.

Le président Sapte a fait une belle action; il a offert un asile à M. de Bojat, et l'a fait avec toutes les grâces et les honnêtetés possibles; on croit que le sous-doyen acceptera la proposition. Il n'a que 800 livres de rente, et aucune ressource du côté de sa famille.

Voilà enfin l'iniquité consommée! Le Maire du Palais est venu à bout de son dessein. Que de maux il en résultera, si cela dure! Mon frère croit qu'il est impossible que la chose tienne; le premier président les a tous joués sous jambe, on peut dire qu'il est marchand de sa Compagnie. Quelle différence si elle eût eu à sa tête M. de Vaudeuil! Il n'en fût pas resté un seul, et le Parlement n'aurait pas manqué de revenir tôt ou tard. J'ai eu tant de peur pour la santé du président, qu'à présent, pourvu que nous n'allions qu'à la Motte, je serai content comme un poisson dans l'eau.....

Toulouse, le 3 septembre 1771.

Dans la nuit de dimanche à lundi nous reçumes une lettre de cachet portant ordre d'être rendu au Palais à huit heures, le 2, avec défense de faire aucune délibération et de former aucun vœu, sous peine de désobéissance, avant d'avoir entendu les ordres du roi. Tous les messieurs

du Parlement se rendirent en conséquence au Palais, qui n'était point investi de troupes ; M. de Périgord n'en a pas voulu. On procéda à la réception du nouveau commandant, ou pour mieux dire à l'enregistrement de ses patentes, car on n'y laissa délibérer ni opiner. On publia à l'audience cet enregistrement, mais pas un chat ne se présenta pour entendre cette publication. M. l'Intendant fit lecture d'un arrêt du Conseil qui casse l'arrêté de l'année dernière pris au sujet du duc d'Aiguillon, puis lecture de l'édit qui casse et détruit toutes les charges du Parlement, le roi se réservant de pourvoir dans peu à l'administration de la justice. Cela fini, on distribua à chacun des messieurs une nouvelle lettre de cachet qui leur ordonnait de se rendre chacun chez soi jusqu'à nouvel ordre, avec défense d'y recevoir personne. Vers les quatre heures, nouvelles lettres de cachet indiquant le lieu de l'exil d'un chacun. Mon frère ne put se rendre au Palais à raison de sa maladie ; vers les cinq heures du soir, arriva chez lui M. de Lapeyrouse, délégué de M. de Périgord, pour lui dire que l'intention dudit seigneur était de lui donner le temps de se remettre avant de lui signifier son exil.

Voilà, ma chère sœur, où nous en sommes. Tous ces messieurs sont partis hier; il y en a quarante-cinq qui n'ont point d'ordre ; ce sont apparemment ceux sur qui l'on compte pour le nouveau tribunal. Mais il y en a plusieurs qui seront mécomptés, tels que MM. du Règne, d'Aisenne, Dupin et la Haye, qui ont été oubliés. Ils sont furieux ; ils ont écrit au premier président, mais ils n'ont pas eu de réponse. Niquet, le fils du premier président, est exilé ; il s'est conduit comme un ange ; il a résisté à toutes les sollicitations de son père; il s'est jeté à ses pieds pour le supplier de ne pas lui-même se couvrir d'infamie ; il lui a offert en son nom et en celui de sa femme jusqu'à 10,000 livres de rente pour qu'il quittât.

Il n'y a pas jusqu'à présent d'exil rigoureux ; le plus dur est celui de d'Assézat, à Caussade, Rasin à Uzès, d'Aiguevives à Aiguevives, Drudas et son fils à Drudas. Tout le monde soutient que mon frère ira à Alet. M. de Périgord, chez qui Mme de Rességuier et sa fille allèrent, ne voulut jamais s'expliquer là-dessus. C'est ce qui me fait peur. Tout ce qu'il lui a dit, c'est que mon frère fût tranquille, qu'il se soignât bien, qu'on lui donnerait tout le temps de se remettre parfaitement pourvu qu'il fût sobre en propos et que, pour cet effet, il fallait qu'il ne vît personne. Toutes ces attentions sont bien flatteuses, mais elles m'effrayent. D'un autre côté, tous les rigoureux, comme lui, sont bien traités. A moins qu'il n'y eût là dedans du Choiseul, on vient de me dire que tout novissimé, Portes, Lafont et Cussac se sont démouchés et qu'ils ne restent plus. Il faut qu'on manque de monde, puisqu'on n'a pas été au Palais aujourd'hui.....

Nous aurons peut-être jeudi prochain découvert quelque chose sur notre sort. Si le Parlement est formé, je t'enverrai les détails. Notre voisin (*ici un mot effacé*) n'a rien reçu; on se doute qu'il a pris son parti; peut-être sa femme se jure-t-elle d'être grande présidente. Il n'est resté aucun président à mortier. J'ai vu partir Senaux, l'un de ces derniers, pour sa terre de Montbrun. M. de Lasbordes père va à Cugnaux, et son fils à Albi; M. Foulquier va à Grisolles; l'abbé de Rey à Montpellier, l'abbé de Cambon à Montesquieu, Novital à Novital.....

Toulouse, le 3 septembre.

..... Nous partirons vraisemblablement la semaine prochaine; mais où irons-nous? c'est ce que nous ne savons pas. M. le comte de Périgord, qui avait solennellement promis à nos dames une réponse pour le lendemain, n'a rien fait dire. On augure de là qu'il a profité d'un courrier qu'il a envoyé pour demander le changement d'exil; car il est assuré qu'à moins de nouvel ordre, nous sommes sur la liste pour Alet: quelqu'un digne de foi nous l'a dit et l'a vu, et à tout événement on nous a conseillé de nous préparer. En conséquence, demain nous allons faire démeubler et mettre tout en règle pour n'être pas pris au dépourvu. Ma belle-sœur et moi irons à Alet, c'est enfin décidé; nous avons eu de la peine à l'obtenir de mon frère; il voulait absolument y aller seul. Tu comprends que c'était par rapport à sa femme. Mais à cet égard, elle s'est conduite comme elle le devait. Nous avons su qu'il travaillait à nous faire défendre de l'y suivre, mais nous ici y avons mis bon ordre, en lui assurant que rien ne saurait nous empêcher de le suivre, sauf à prendre une autre maison que la sienne, si les ordres étaient exprès. Venons maintenant aux grandes affaires.

Mardi à 5 heures de relevée, plusieurs de ces messieurs qui n'avaient point reçu de lettres d'exil, ayant reçu de nouveaux ordres, se rendirent au Palais, au nombre de trente-quatre, y compris les deux gens du roi. M. de Périgord leur fit un discours très vif et très menaçant, et le conclut par leur dire que Sa Majesté ne voulant régner que sur les cœurs, et ne désirant que des services volontaires, ceux qui ne voulaient pas être agrégés au nouveau Parlement pouvaient se retirer. Soit qu'ils fussent tous décidés, soit que les menaces qui avaient précédé ces paroles mielleuses les eussent effrayés, ils firent tous une inclination sans mot dire. On procéda de suite à la lecture et à l'enregistrement de l'édit de création de cinquante offices composant un Parlement à Toulouse, savoir: un premier président, quatre présidents à mortier, deux conseillers clercs de Grand'Chambre, deux conseillers clercs des Enquêtes, d'un procureur général, de deux avocats généraux, deux substituts et trente-quatre conseillers laïcs, et deux présidents aux Enquêtes qui rendraient

la justice gratuite et qui seraient sujets à la pointe. Puis lecture et enregistrement de création d'un Conseil supérieur à Nîmes, composé des sénéchaussées de Nîmes, Montpellier et le Puy. Voilà ce qui a consterné tout le monde et fait baisser le ton aux avocats qui faisaient les aimables. Le ressort se trouve diminué des deux tiers et privé de la partie la plus lucrative. Il venait plus de louis de ces trois sénéchaussées qu'il ne viendra d'écus de tout le reste. On va réduire les procureurs de quarante. Pour les avocats, ils se réduiront d'eux-mêmes, faute de besogne.

Indépendamment des messieurs qui sont entrés, on en avait laissé prisonniers chez eux, comme par oubli, une douzaine qui étaient furieux et qui ne cessaient de réclamer leurs lettres d'exil. On présume qu'on espérait de les gagner; mais on s'est mal adressé. D'Aisenne fut mandé hier matin au Palais, mais il parla d'un ton si ferme qu'on n'a pas tenté de mander les autres. Voici ceux qu'on avait laissés : Cassan, Clairac, Vaïsse, du Règne, du Renard, l'abbé Dupin, l'abbé Pallhas le dernier reçu, Bonhomme, Dupin, Rudelle, Lahaye, Lafont, d'Olive. Il y en a quatre qui viennent de recevoir leurs ordres, savoir : d'Aisenne pour Rodez, Lahaye pour Lahaye, du Règne pour Launaguet, Vaïsse pour Sauveterre. Sans doute que dans la journée les autres seront contents.

On a beaucoup manœuvré pendant ces deux jours, mais en vain; il y a apparence qu'on est fatigué de travaux infructueux. M. de Périgord est un peu estomaqué de voir aussi peu de monde ; il se plaint amèrement que M. le premier Président les a trompés, celui-ci répond que ce n'est pas sa faute si tant de gens lui ont manqué de parole. Tu es surprise sans doute de voir dans la liste des proscrits d'Olive, et surtout Lafont, lui qui était l'embaucheur des autres; mais tu sauras que c'est Mlle de Lamée qui l'a converti. Une donation en faveur de Mme de Brie a tout fait, et elle a été elle-même chez M. de Périgord pour lui dire qu'absolument il ne fallait pas compter sur lui. Pour d'Olive, c'est à tort qu'on l'avait soupçonné. Il a résisté à toutes les instances et aux menaces de sa femme, de sa mère et de son oncle ; les grands hommes sont inébranlables. Reynal, que sa belle-mère avait enfin gagné, s'est laissé séduire de nouveau par sa femme. Mme de Raynal est inconsolable. Je t'envoie à la fin de ma lettre la liste de ce fameux Parlement; toi qui connais les personnages, tu rirais comme une folle, si on avait le cœur de rire.....

LISTE DU SECOND PARLEMENT DE FRANCE :

Premier président. — 20,000 livres d'appointements : M. de Niquet;
Présidents à mortier. — 6,000 livres d'appointements : M. M..., M..., M...

Conseillers clercs de Grand'Chambre. — 3,000 livres d'appointements : l'abbé de Barrès (1,000 livres de pension), et l'abbé Carrère.

Présidents aux Enquêtes : 4,000 livres d'appointements : M. de Portes et M. Belloc.

Conseillers clers des Enquêtes. — 2,000 livres d'appointements : l'abbé de Firmy, et l'abbé d'Aufrery.

Conseillers de Grand'Chambre. — 3,000 livres d'appointements : MM. de Bastard (1,300 livres de pension), de Gauran, de Josse, de Carbon père, de Lacase, de Blanc, des Innocents, de Miramont, de Bardi père, de Lassus père, de Raynal, de Cussac, de Pérès, de Baron, de Firmy, de Miégeville, de Lespinasse, de Montégut, de Carbon fils, de David Grosnés, de Belcastel, de Roland.

Conseillers aux Enquêtes. — 2,000 livres d'appointements : MM. de Rigaud, de Lafite, d'Aguin, Lacase-Montfort.

Procureur général. — 6,000 livres d'appointements : M. Lecomte.

Avocats généraux. — 3,000 livres d'appointements : M. Malbois, et M. N...

Substituts. — 2,000 livres d'appointements : M. Manen et M. N...

Les lettres suivantes sont datées d'Alet[1], lieu d'exil du président d'Aguin. Sa femme et son frère avaient voulu le suivre, et sa sœur, la marquise de Barnevald, alla passer à Alet une partie des mois de novembre et de décembre. Le séjour dans ce gros village ne devait pas être très folâtre.

Presque pas d'écuries pour les chevaux, écrit le frère du président dans une lettre du 12 novembre 1771, c'est par l'industrie de nos hôtes que nous sommes parvenus à colloquer les nôtres; et c'est tout un opéra que leur nourriture, les fourrages étant hors de prix... Les vaches sont inconnues à Alet, comme le fourrage; nous avons été obligés d'en envoyer chercher une très loin; sans ce secours il faudrait renoncer au café au lait. Tu ne seras donc pas étonnée, ma chère sœur, si je te dis que nous menons toujours ici la même vie, toujours la bête.

Une des rares distractions des exilés consistait à aller à Limoux, voir jouer la comédie chez des amis. Mais le président d'Aguin, qui avait reçu l'ordre de ne jamais passer la nuit

1. *Alet*, commune de l'Aude, arrondissement de Limoux, sur l'Aude. Devenu évêché au commencement du quatorzième siècle, Alet déclina lors des guerres de religion.

en dehors de son lieu d'exil, n'aurait voulu [1] « pour rien au « monde découcher », tant étaient profonds ses scrupules et son obéissance aux ordres du roi. Aussi, au bout de quelques mois, nos exilés, commençant à trouver le temps long, se mirent à faire agir des personnes influentes à la Cour pour obtenir leur rappel. La famille d'Aguin comptait surtout sur les bons offices de l'évêque de Mirepoix. « Il fait monts et merveilles auprès « de M. de Périgord », annonce à sa sœur le frère du président. Malgré cela les semaines se succédaient et rien n'arrivait. Le 2 janvier 1772 notre correspondant écrit : « Mme de Rességuier « espère toujours pour tout ce mois; l'évêque de Mirepoix dit « que cela pourrait bien aller au carême; c'est peut-être afin « que nous soyons moins attrapés, au cas qu'il en arrivât « ainsi. »

On agissait aussi auprès du premier président de Niquet [2] : « J'espère au retour de M. de Drudas à Toulouse; je ne doute « pas qu'il ne manœuvre favorablement pour nous auprès du « premier président. » Voyant qu'aucune de ces démarches n'aboutissait, le président d'Aguin, poussé par sa femme et son frère, se décida à écrire directement au chancelier : « Dans sa « lettre, nous dit son frère [3], il a tout rejeté sur le compte de « sa jeune épouse, dont la santé délicate ne peut supporter le « rude climat de ce pays. Mais voilà près d'un mois que mon « frère a écrit au chancelier, et point de réponse. Je crois que « tout cela va mal; Dieu soit loué; il serait pourtant temps « qu'on nous tirât d'ici, car en honneur nous en avons, nous « trois, par-dessus la tête. »

C'est seulement trois ans plus tard, en 1775, que le président d'Aguin devait rentrer à Toulouse avec tous ses confrères. Deux édits, signés par Louis XVI, parurent à Versailles, en février 1775; l'un rappelait le Parlement de Toulouse, l'autre supprimait le Conseil supérieur de Nîmes. Une joie immense s'empara des Toulousains à l'annonce de cette nouvelle, et de

1. Lettre du 20 février 1772.
2. Lettre du 19 janvier 1772.
3. Lettre du 13 février 1772.

grandes fêtes célébrèrent, le 14 septembre 1775, la rentrée définitive de ceux qu'on appelait avec emphase « les libérateurs de la Patrie ». Mais quand les acclamations du peuple se furent calmées et que la fumée des feux d'artifice fut dissipée, on s'aperçut bientôt que les magistrats réintégrés rentraient au Palais avec des rancunes d'autant plus profondes qu'ils avaient failli perdre l'autorité démesurée et illégitime que la faiblesse du pouvoir royal leur avait laissé prendre. Pendant les quinze dernières années de l'ancien régime, ces parlementaires, le président d'Aguin en tête, allaient faire une opposition systématique à toutes les réformes et préparer ainsi, en même temps que leur chute définitive, celle de la Royauté elle-même.

Edmond Lamouzèle.

LA VIEILLE MARCHANDE.

Dans le raidillon, heureusement très court, mais dur encore à gravir, je l'avais rencontrée naguère, la petite vieille courbée en deux, et j'avais remarqué, malgré la lenteur de l'ascension, la décision de son allure et aussi l'effort mesuré de son vieux corps où une sève vigoureuse devait encore courir, l'effort économe et sans à-coups des vrais laborieux, de ceux qui se fatiguent ainsi longtemps, tout le jour, toute la vie... Elle poussait devant elle une brouette grinçante et disloquée où s'étalaient de petites pêches pas très saines et des figues ratatinées, rebut du marché du matin, qu'elle avait eues à la dernière minute, pour quelques sous, peut-être pour rien, et dont la revente la faisait vivre.

Et ma sensibilité, trop prompte parfois à s'émouvoir, n'avait pas pu ne pas tressaillir devant cette nécessité aggravant cette vieillesse... C'était donc vrai à ce point que la vie jamais ne désarme, pas même devant les cheveux blancs, et que celui-là est tout à fait l'exception pour qui la souffrance et le dédain de soi ne sont pas la loi inéluctable, le prix du repos bref et précaire, du morceau de pain mangé entre deux efforts, moins pour le plaisir que pour l'entretien de cette force même qui permettra une fatigue nouvelle?

— Mais à quoi donc servaient les hospices pour vieillards? Etaient-ils si bien remplis qu'on n'eût pu faire une petite place, un coin de repos paisible et chaud, où cette miséreuse s'abritât, reprît haleine, oubliât?... Il y a des spectacles qui empêchent de se blaser, sans même que la réflexion s'en mêle. Ce sont

des révélations, des trouées sur la réalité, des secousses, bienfaisantes peut être, pour l'optimisme qui sommeille. Ce jour-là, pourtant, ma promenade fut gâtée ; je rentrai songeur et triste.

*
* *

Tout à l'heure, elle vient de passer devant ma porte, la petite vieille, conduite par les hasards de sa course à travers la ville. Elle avait dû y passer d'autres fois ; mais rien ne me l'avait fait remarquer jusqu'alors, et, sans la rencontre des jours précédents, je ne l'aurais peut-être pas remarquée davantage. Qu'y avait-il là d'étrange ? Le monde est plein de gens qui peinent. Mais j'avais encore présente à l'esprit l'ascension vaillante du raidillon, trait saillant, note pittoresque dans la réalité banale, et j'ai eu quelque plaisir — non pas certes un plaisir de dilettante — à revoir ma petite marchande. Une intuition me disait que j'avais à apprendre avec elle.

La brouette arrêtée, elle s'est assise sur le bord laissé libre et, d'une voix assurée qui m'a surpris, elle m'a offert sa marchandise. Ma surprise a été toute d'impression, car la fermeté de l'intonation était bien en harmonie avec la résolution de la démarche — et, d'un geste bienveillant, j'ai manié les fruits.

« C'est bon, Monsieur, dit-elle. Voyez, ce n'est pas cher... Et puis, vous m'étrennez... »

— Etrenner ! Un solécisme, une acception du moins qui n'a pas cours peut-être partout en France, mais qui chez nous est singulièrement répandue et expressive, caractéristique en même temps d'un état d'esprit tout à la superstition et aux pratiques bizarres qui sont chez tant de gens, pas toujours de petites gens, la perversion ou même l'envers du sens religieux. Le marchand que vous étrennez n'a rien vendu depuis le matin ; c'est vous qui dissipez le mauvais sort qui pesait sur lui et, en recevant votre monnaie, il se signe en vous bénissant. Tout cela est respectable en somme, et si inoffensif ! Mais il y a le truc. Combien de fois le marchand qui vous bénit ainsi, a-t-il été étrenné depuis le matin ! A combien d'acheteurs, du

pes bénévoles, a t-il causé ce chatouillement de bienfaisante vanité! Candeur et mercantilisme! Au fait, la bénédiction implorée pour un sou de figues est peut-être, chez ces pauvres gens, une forme de la reconnaissance. Et puis tout cela est accepté, la bénédiction, le signe de croix, le truc... Si le commerce n'avait pas de plus coupables manœuvres!

*
* *

J'étais donc tout disposé à plaindre de nouveau la petite vieille et de plus près cette fois, avec le minimum d'analyse, je dirais presque avec toute la simplicité de mes nerfs, lorsque j'ai tressailli sous la fierté du regard fixé sur moi, en pleins yeux. Le contraste était violent entre la situation apparente, extérieure, et la manière d'être intérieure, la vraie, la seule.

L'être présumé devait être geignard, prompt aux doléances; au contraire, voici qu'un « moi » se révélait, original, intéressant, un vrai sujet. Sous la caducité apparente, vraisemblable, tout à fait dans l'ordre des choses, vivait et vibrait un être de vaillance et de fierté. Et cette vaillance bravait l'âge et la misère, cette fierté avait raison des épreuves...

Avec les simples, il faut aller droit au but. Une longue fréquentation des gens du peuple m'a appris qu'un peu de rudesse — loyale — ne messied pas; d'autant que le peuple ne manque pas d'une certaine sagacité naturelle qui lui fait vite discerner la sympathie où elle se trouve, même sous la brusquerie des manières, et la perfidie sous la fausse douceur.

« La vie est dure à gagner, grand'mère! dis-je, l'emplette faite.

— Ah! oui, pour sûr qu'il faut en faire des pas, et en dire, des paroles! Mais ça vaut mieux que d'aller à l'aumône et, tant que je pourrai, je ne demanderai pas qu'on me plaigne.

— Alors, vous ne vous trouvez pas trop malheureuse?

— Moi, malheureuse? s'écria-t-elle aussitôt avec je ne sais quoi de véhément et d'acerbe qui démentait les paroles. Vous ne

me connaissez pas. Jamais je n'ai été plus heureuse. C'est vrai qu'à partir de midi, quand les rues sont pleines de soleil et de poussière, cette brouette me pèse comme si je la portais sur les épaules. Mais, le matin, si vous saviez comme elle est légère, surtout quand j'ai bien dormi ! J'ai les reins cassés en ce moment et je sens la jambe gauche un peu lourde. C'est qu'il y a cinq ou six heures que je la traîne. Mais est-ce que je ne me repose pas quand je veux ? Est-ce que je ne vais pas mon petit train, sans recevoir d'ordres de personne ? Il ne faut pas plaindre, voyez-vous, qui ne dépend que de soi et ne mange que son pain. Est-ce que, si je fais un peu de causette, comme avec vous en ce moment, quelqu'un me rudoie de la voix ou du geste et me reproche ma fatigue ?... Quelquefois je suis mal en train. A mon âge, n'est-ce pas ?... Est-ce que je ne suis pas libre alors de rester chez moi, à regarder les gens qui passent ou la pluie qui tombe, ce que je n'aime pas beaucoup, par exemple ! Je suis heureuse, Monsieur, bien heureuse, quoique je me trouve bien seule quelquefois. Et même c'est peut-être d'être seule que je devrais me trouver heureuse. Je suis ma maîtresse... et je ne l'ai pas toujours été... »

A qui s'adressait cette verbosité farouche ? Tout d'abord je crus à un refus net de ma pitié, comme lorsqu'on se heurte à des natures compliquées et orgueilleuses. Mais sans doute que, chez une femme du peuple, le sentiment ne comportait pas tant de subtilité. Devait elle donc en avoir sur le cœur, la pauvre vieille, pour s'ouvrir avec cette véhémence, à la première invitation ! Et quelle rancœur, quelles souffrances mal guéries, non acceptées après des années, quelles humiliations, quelles révoltes, quelles convulsions intimes devaient correspondre, tout au fond de sa vieille âme ulcérée, à ces affirmations de volonté, de bonheur, d'indépendance !

Il n'y avait qu'à la laisser parler. Mais je notai ce fait psychologique soupçonné depuis longtemps, que la volonté et la pudeur ne sont forcément ni ennemies ni alliées, que la façon dont elles se comportent ensemble dépend uniquement de la constitution intime des âmes, et que si certaines natures, déli-

cates et fortes, savent, en gardant leur secret, ne demander qu'à elles-mêmes des consolations, en fait la douleur peut être verbeuse, en quête d'approbation ou de sympathie, sans que cette loquacité puisse être toujours synonyme de faiblesse.

De cette vérité hors de doute pour moi, la vieille marchande allait me donner une preuve manifeste.

*
* *

« Vous n'avez pas toujours été votre maîtresse? fis-je, un peu insidieusement.

— Ah! Seigneur, non! Mon pauvre homme était un brave homme, bien honnête et bien franc; mais il était exigeant et il avait la voix rude. On n'attendait pas longtemps la réponse avec lui. Je ne suis pas non plus *porte de derrière*, et nous avons eu quelques prises dans le temps. Nous nous sommes séparés deux ou trois fois, et ce n'est pas moi qui allais lui faire : plaît-il? Pourtant je l'aimais encore plus que je ne le détestais... Ça vous étonne qu'on puisse aimer et détester quelqu'un en même temps? C'est comme ça, Monsieur. Quand il me rudoyait de sa grosse voix, sans que j'eusse tort, et qu'il faisait mine de lever la main, il me faisait peur et je le détestais. Je voulais le quitter, m'en aller loin, ne plus penser à lui... Et quand je restais trois jours sans le voir, je ne mangeais plus, je ne dormais plus. Vous pensez quelle vie! Mais il était si fort au travail, si économe que je me sentais quelquefois comme fière de lui!... Et dire que c'est depuis qu'il est mort que je l'ai aimé davantage...

— Ah!

— Oui, mes filles m'ont fait regretter leur père... »

La vieille s'arrêta net. Une sorte de honte parut la saisir. Honte de cette haine ou de l'expression même de cette haine, je ne savais. Mais l'épouse avait osé se plaindre, et la mère n'osait plus. Il fallait médire de ses filles, étaler devant un étranger ses griefs, ses difficultés, peut-être ses méchancetés

de mère, — et la chose lui paraissait si violente, si contre nature, qu'une sorte de calme lui revenait.

Calme apparent et de courte durée ! La lueur sauvage qui brillait dans ses yeux me disait que les griefs l'emporteraient sur les scrupules. Je ne faisais aucun mouvement, aucun geste qui pût troubler la libre détermination de cette âme en effervescence. Mais je pressentais une scène violente où s'exhalerait toute la rancune amassée en elle depuis des années.

Elle vint, en effet, la confidence un moment suspendue et d'autant plus irrésistible. Elle s'échappa de sa bouche à flots pressés, en paroles emportées, furibondes et amères. Un besoin frénétique de s'épancher, de se soulager, la possédait, et je crois qu'à ce moment j'existais à peine pour elle. C'était une sorte de monologue forcené, plein de reproches et de sarcasmes, un réquisitoire navrant et fou contre deux filles dénaturées, jalouses, despotiques et avaricieuses. Peu de défense personnelle, ce qui prouvait son absolue sincérité. De lamentation, pas de trace ; de retour sur la tristesse de son abandon, sur le deuil de sa vieillesse solitaire, pas de soupçon. C'était bien une âme forte que j'avais devant moi.

Et pourtant je le retrouvais au fond de sa pensée, au fond de son irritation contre des enfants aimés autrefois, aimés encore malgré tout, ce regret de les voir gâter sa vieillesse, comme sa vie avait été gâtée, et continuer la rude oppression du père, subi et redouté, sans compensation d'amour, sans l'atténuation d'une tendresse voulue, exigée par la nature. Et toute sa colère, toute sa révolte contre la destinée que, dans sa simplicité de femme du peuple, elle ne songeait pas à exprimer, incapable de se hausser à un rôle qu'elle ne soupçonnait pas, se retournait, d'autant plus implacable, contre des enfants qu'elle aimait et détestait tout ensemble, qu'elle était désespérée de haïr, loin desquelles elle se disait heureuse de vivre, et pour l'affection de qui elle eût assurément donné le peu qu'elle possédait...

*
* *

Et tandis qu'elle donnait libre cours à ses plaintes d'opprimée et de révoltée, une vision se dressait devant ma pensée, la vision lumineuse et sereine d'une autre petite vieille, en tout semblable à celle-ci, mais d'une aïeule aimante et vénérée, assise au coin de l'âtre plein de jeunes enfants, douce et bénissant la vie. Loin d'elle ce cauchemar d'une vie indépendante, gâtée par la nécessité persistante de l'effort, dans une solitude noire! Rien que l'acheminement paisible et sans appréhension, dans la douceur des joies familiales, vers l'heure dernière où, joie suprême, elle serait allée rejoindre le compagnon des heures anciennes de lutte et de tendresse.

Heureuse fin d'une existence bien remplie! Il est permis à toutes les femmes de la rêver ; pourquoi n'avait-il pas été donné à celle-ci de l'atteindre? Comme tant d'autres, plus peut-être que bien d'autres, elle avait été faite pour aimer, pour consacrer à quelqu'un la tendresse ardente de son cœur. Elle avait été trop fière, trop combative. Et cette fière combativité, pour en avoir fait un maladroit usage, au lieu de l'aider à conquérir sa part de bonheur, n'avait servi qu'à la dresser contre des volontés opposées à la sienne. Comme tant d'autres, elle s'était rendue malheureuse par les raisons mêmes de bonheur qui étaient en elle. Cette ennemie de toute oppression avait été toute sa vie une opprimée, et, chose cruelle, c'est par ceux qu'elle aimait qu'elle avait souffert...

..... A voir la petite vieille s'éloigner, poussant la brouette grinçante, de sa même allure courageuse qui bravait l'âge et la misère, je me sentais de nouveau porté à admirer sa vaillance ; mais mon admiration, cette fois, me semblait près de fondre en tristesse. Le bonheur est, dit-on, une science. Heureux ceux qui savent! Peut-être faut-il dire : Heureux ceux qui peuvent! Celle-ci n'avait pas su, — ou bien elle n'avait pas pu...

Emmanuel Ducassé.

POÈMES

UN SOIR...

Belle comme un de tes pastels, la Gandara,
Tout son corps alangui d'une courbe divine,
Le pied cambrant l'effilement de la bottine,
La main plus blanche au bord de la manche de drap,

Seule, elle m'a permis cette heure inoubliable,
Dans ce salon qui me résumait l'univers...
— Oh! pendant que sa voix me murmurait des vers,
Les cruels sabliers laissaient-ils fuir leur sable?

Ses doigts fins relevaient parfois ses cheveux lourds
Dont le casque sied bien à sa face rêveuse.
— Il semble qu'en mon cœur un abîme se creuse
A revoir ces moments envolés pour toujours!

Rieuse, sur sa paume elle inclinait sa tempe,
Et sa bouche pour moi bouleversait le soir,
Dans ce salon mystérieux et presque noir
Où tout semblait mourir d'amour — même la lampe!

***

Maison sombre, jardin romantique et discret
Où la lune suspend sa dentelle aux fenêtres;
Demeure légendaire, où, sérieux, les maîtres
Pensent à chaque pas réveiller un secret;

Perron dont j'ai suivi les marches une à une,
Regrettant chaque fois de m'éloigner un peu,
Perron drapé de lierre où me vint son adieu,
Son adieu musical dans le bleu clair de lune;

Immobile décor de ce moment enfui,
— Vous m'êtes cher plus que le monde et que ma ville,
Plus que les vains lauriers et que l'art inutile,
Et mon cœur esseulé, mon triste cœur vous suit...

***

La Princesse aux yeux clairs a souri du poète :
De plus justes amours, qui sait? la font rêver.
Qu'importe! Si je puis en mon âme élever
A l'autel de sa grâce une offrande parfaite;

Si sa bonté voulut me révéler encor
Un peu plus de beauté, de charme et de tendresse
Et mêler à sa voix aux rires de caresse
Le poème toujours nouveau des Cheveux d'or;

Si j'ai souffert, si j'ai vécu quelques secondes :
Si, par elle, j'ai pu dans mon trouble savoir
Un prodige inédit de la Femme et du Soir,
Un aspect du pouvoir qui fait tourner les mondes!..

— Princesse, dont l'esprit de moi s'est envolé,
Femme qui conservez le charme de la vierge,
Avant que l'océan des heures ne submerge
Le crépuscule tendre où je vous ai parlé,

Laissez-moi lentement en fixer l'humble trace
Dans cette nuit d'hiver que vous charmez pour moi,
Car, malgré ses efforts, le temps jamais n'efface
Un rythme exact qui fige un authentique émoi.

LES PAROLES DU SAGE.

Mon frère, il ne faut rien attendre de la vie :
Elle est menteuse, vide et triste. Elle convie
A de troubles bonheurs qui laissent dans la chair,
Après de vains transports, je ne sais quoi d'amer.
Elle t'offre, comme une tombe que l'on creuse,
Le lit où jouira l'ardeur voluptueuse;
Ton cœur, ton pauvre cœur que le désir toucha,
Mensonge impérissable! en palpite déjà;
Et sourires arqués, lèvres rouges, narines
Frémissantes, regards aux tendresses divines,
Hanteront ton sommeil, troubleront ton repos,
De mille souvenirs peupleront tes rideaux,
Verseront des langueurs impures dans tes moelles,
Promettront à tes nuits leur mystère sans voiles,
Et te laisseront seul, ô mon frère, en secret,
Pleurer éperdument ton éternel regret.

— « Quoi! J'aurais pu l'aimer! Elle m'offrait sa bouche...
Ses bras s'ouvraient pour moi... Elle m'aimait... Ma couche
Se serait endormie aux strophes de l'amour;
Ma chambre, que soudain une averse de jour
Aurait tout inondée à sa seule présence,
Aurait perdu son air de froide indifférence,
Et, joyeuse en voyant son maître enfin guéri,
Se serait transformée en un jardin fleuri,
En un coin de futaie odorante et touffue...
Mes livres, mes fauteuils, mes miroirs l'auraient vue,
Souple amphore, passer en son galbe parfait...
Quoi! J'aurais pu l'aimer, et je ne l'ai pas fait! »

Pourquoi mêler en nous, ainsi, des plaintes vaines
Au parfum des héliotropes et des verveines?

L'homme heureux est celui qui, cherchant son passé,
En reprend le chemin sans en être lassé,
Et qui peut dire, au seuil des routes de l'aurore :
« Ce que j'ai fait hier, je veux le faire encore.
Nul importun remords n'encombre l'horizon.
Si j'ai bronché parfois, qui le sait? Refaisons,
Une chanson au cœur, le vieil itinéraire.
Je vois clair devant moi ; je puis partir. »

Mon frère,
N'attends rien de l'amour, n'attends rien du foyer!
La nature, pour triompher, va t'envoyer
Quelque rieuse enfant que l'on dira parfaite,
Qui t'offrira le ciel dans ses regards en fête,
Et toi, déjà vieilli, tu rêveras pourtant
D'un toit familial orné de lilas blanc;
Tu verras le bonheur, en des soirs qui défaillent,
Cueillir pour ton chevet un bouquet d'épousailles;
Un émoi mensonger que tu croiras divin
Soudera l'anneau d'or à ta tremblante main;
Pensant avoir conquis l'invisible chimère,
Tu rompras les liens de ta barque légère,
Et tu te songeras partant comme jadis
Les conquérants, chercheurs de nouveaux paradis.
Hélas! Qui t'a leurré? Ouvre les yeux. Regarde.
Les maisons sont en deuil. La misère les garde.
Quelques femmes en noir y veillent un défunt.
Tous les désirs se sont exilés un à un,
Et, dans un coin d'oubli, la poussière dévore
Le luth abandonné qui jadis fut sonore;
On s'épuise sans but, et rien ne reste, rien,
Du cortège des vains travaux quotidiens.
Tout ce pauvre trésor d'heures et de minutes
Que tu pouvais remplir de prière et de flûtes,
De féconde recherche et d'efforts méritants,
S'est gaspillé, s'est gaspillé depuis longtemps

Au milieu des chagrins puérils, des misères,
De cent futilités que l'on croit nécessaires,
Et de ces dévouements qui n'ont, en vérité,
Jamais souri dans les parterres de beauté!

N'attends rien de l'amour dans ce monde où nous sommes!
Frère, toi qui n'es pas semblable aux autres hommes,
Examine la vie, et sonde l'avenir.
Sache qu'il faut aller vers l'heure de mourir
Avec les bras chargés d'œuvres et de pensées.
Poursuis paisiblement la tâche commencée;
Savoure en volupté, lorsque descend le soir,
L'ineffable douceur d'avoir fait ton devoir.
Enferme-toi, si tu le peux. Prie et médite.
Dans ta demeure simple, éclairée et petite,
Où seuls seront admis les poètes et Dieu;
Car l'unique plaisir que tu pourras un peu
Cueillir, en t'en allant, aux treilles de la route,
C'est la Beauté.

Sans crainte, aime-la. Viens. Ecoute,
Quand l'ombre du repos descendra les talus,
Monter au ciel l'envolement des Angelus;
Prends une sainte joie, en tes instants de trouble,
Aux rimes, se choquant dans leur cymbale double,
Et que tes sens, enfin spiritualisés,
Sachent goûter un vers comme on goûte un baiser.
Ainsi, loin de la vie inféconde et mauvaise,
Connaissant ce que vaut le bonheur, ce que pèse
L'amour, et ce que dure un serment ici-bas,
Ayant gardé ta part, tu ne chercheras pas
Dans ce monde borné quelque extase éphémère;
Mais, sans illusion et sans plainte, ô mon frère,
Tu vivras, cultivant, loin du vulgaire été,
Ton cœur qui doit fleurir toute l'éternité.

APRÈS LE DRAME.

Après avoir été Polyeucte ou Néron,
L'homme des bras en croix ou des lauriers au front,
Hamlet indéchiffrable ou le sanglant Œdipe,
Son rêve, comme son ivresse, se dissipe.
Tous les lustres dans l'ombre et les voiles ôtés,
Il rentre dans sa vie étroite et sans beauté,
Pleine de puérils tourments et de misère.
Seul, il gravit son escalier. Son cœur se serre.
Ah ! le voici devant sa glace... Pour savoir
S'il est toujours le même, il hausse son bougeoir,
Et se contemple longuement, avec tristesse...
Pauvres habits fanés, pauvre présent ! — Etait-ce
Vraiment lui qui criait à ce peuple troublé
Ces vers où frémissait son cœur inconsolé,
Et qui vivait un jour de terreur et de grâce ?
Il lui demeure un goût de fard. Ses mains sont grasses.
Il se découvre un peu de noir dans les sourcils.
— Et, comme le buveur qui fuit loin des soucis
Et cherche la splendeur du songe dans l'absinthe,
Comme le débauché, dont l'ardeur mal éteinte
Se rallume sans cesse au contact du plaisir,
Comme tous ceux dont la hantise a cru saisir
Quelque chose au delà de cette lâche vie,
Lassé, mais non vaincu, l'âme lourde et ravie,
Désireux d'échapper au lugubre décor
Qu'il venait d'oublier et qu'il retrouve encor,
Pauvre luxurieux des spasmes de la scène,
Il rêve, inassouvi, des ivresses prochaines.

LA CHANSON DE BRICHANTEAU.

Si, parfois, loin du monde où rampe
La quotidienne douleur,
Je cherche les feux de la rampe
Et les oripeaux de couleur;

Si pour vous fuir, jours monotones,
Je veux, ne fut-ce qu'un instant,
Eblouir mon précoce automne
De l'illusion du printemps;

C'est que, dans ce siècle d'eunuques,
Là seulement j'aurai le droit,
Sous le fard et sous les perruques,
De crier ce qui souffre en moi!

Dans la médiocre existence
Que l'on doit descendre à vau l'eau,
Dire ma haine ou ma souffrance
Semblerait faire du *mélo*;

Sans cœur, sans âme et sans entrailles,
Bourgeois que nul mal ne troubla,
En des habits couleur muraille
Il faut être correct et plat.

Moi, j'étouffe en ces mornes fêtes
Que le destin nous prépara...
Donnez le clinquant, les paillettes,
Les diadèmes d'opéra!

Loin du dernier krach politique,
Du dernier scandale mesquin,
Voici le monde véridique
Qu'ouvre le manteau d'Arlequin.

C'est là que ma pauvre âme trouble
S'exprime, entre jardin et cour.
Ne crois pas qu'elle se dédouble :
Elle vit d'horreur et d'amour.

En vain mon visage se grime :
Mon cœur immuable a battu.
J'ai senti le frisson du crime
Et la douceur de la vertu.

Hillo ho ! la peur me terrasse...
Couché près du trou du souffleur,
J'ai vu sur l'illustre terrasse
Surgir le spectre d'Elseneur.

J'ai vu des êtres de folie
Monter dans le miroir dormant...
Seules minutes de ma vie
Où je fus sincère vraiment !

Sanglots, désirs, rêves, extases,
Sombrés au gouffre du passé,
Je les ai rythmés dans des phrases
Où mon âme entière a passé,

Et, tour à tour, soit que nous mène
Prose brutale ou strophe en feu,
J'ai clamé l'épouvante humaine
Et refait les gestes d'un Dieu.

Donc, que l'avenir ne me donne
Ni la richesse ni l'amour,
Que la misère me bâillonne,
Que le mépris me rende sourd,

Qu'importe! si je puis encore,
En des jours privilégiés,
Saluer d'une voix sonore
Tous les anciens dieux oubliés;

Si, pauvre exilé ridicule
En ce siècle brutal et laid,
Sous quelque sanglant crépuscule
Baignant les portants d'un palais,

D'une clameur qui participe
A l'universelle rancœur,
Je pousse la plainte d'Œdipe
Où se soulagera mon cœur!

Armand PRAVIEL.

Paul DOP.

L'ÉVOLUTION DE LA FLORE PYRÉNÉENNE

Il semble au premier abord exister à la surface de la terre des formes topographiques invariablement fixées dans une forme déterminée et immuable, et ce sont surtout, parmi ces formes, celles des massifs montagneux qui attirent l'attention des observateurs superficiels. La croyance à cette fixité nous est pour ainsi dire innée, car nous sommes flattés de penser que le monde fut toujours ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire lorsque nous l'habitons. Et pourtant cette croyance est fausse, radicalement fausse, et l'on étonnerait bien des gens en leur disant que là où se dressent actuellement les sommets du Mont-Perdu, existait dans des temps lointains une mer dont les géologues ont reconstitué la géographie, la faune et la flore et qu'ils nomment la mer Nummulitique.

C'est en effet l'œuvre de la Géologie, d'avoir reculé l'histoire du monde au delà des limites que nous impose l'existence des documents historiques. L'évolution de la terre, les changements géographiques parfois considérables qui ont affecté sa surface, nous sont connus sinon dans leur détail, du moins dans leur allure générale. Les limites et les rivages des anciennes mers ont été reconstitués et il est possible de dire, pour certaines mers des temps secondaires et tertiaires, que leur histoire est aussi bien connue que celle des mers actuelles qui baignent nos continents.

En somme, tout cela montre que la forme topographique actuelle de notre globe est le résultat des divers changements qui en ont modifié l'aspect, est le terme actuel, pour ainsi dire, de l'évolution de la terre. Or, parallèlement à l'évolution de la terre s'est produite l'évolution de la vie. Dans les mers des

temps passés, sur les continents respectés par ces mers, ont vécu des faunes et des flores successives, faites d'individus souvent disparus à l'époque actuelle, et dont la Paléontologie a décrit les successives transformations.

Le but que je me propose dans ces quelques pages, c'est de montrer l'évolution de la flore continentale, dans la région de la terre qui correspond à l'emplacement actuel des Pyrénées. Dans ce but je suivrai pas à pas l'évolution géologique de ces montagnes, montrant ainsi la dépendance étroite qui relie l'évolution topographique à l'évolution de la vie végétale.

Ainsi nous verrons se constituer, dans un petit coin de notre planète, la flore actuelle; nous en suivrons la lente évolution, et si les données de la paléontologie ne sont pas un vain mot, la flore actuelle des Pyrénées nous apparaîtra comme le résultat de cette longue évolution poursuivie pendant des milliers et des milliers de siècles.

Il ne faut pourtant pas se dissimuler les difficultés que rencontre une pareille œuvre. Souvent les documents paléontologiques nous feront défaut, tantôt parce que, sur l'emplacement des Pyrénées, de longues périodes s'écouleront sans la moindre trace de terres émergées, tantôt parce que les empreintes végétales, pour diverses causes, n'auront pu se conserver et arriver jusqu'à nous. Bien des lacunes marqueront notre série évolutive; nous les remplirons en interpolant, comme disent les mathématiciens, c'est-à-dire en comparant à des continents voisins plus favorisés, sur lesquels les documents paléontologiques ne nous feront pas défaut. Je vais donc passer successivement en revue ce que fut la végétation des Pyrénées pendant les temps primaires, les temps secondaires et tertiaires, et finalement dans les temps pleistocènes ou quaternaires, qui sont la préface des temps actuels.

*
* *

Les premières mers qui nous sont connues avec certitude sont les mers de la période Silurienne, dont l'histoire marque

le début de l'ère primaire. A cette époque la mer recouvrait l'emplacement actuel des Pyrénées et les terres émergées étaient infiniment rares et de peu d'étendue. D'autre part, les limites des mers étaient incertaines, les rivages étant fréquemment submergés par des retours offensifs de la mer, que les géologues ont nommés des transgressions. Ce régime n'était pas spécial aux Pyrénées, de telle sorte qu'à l'époque Silurienne il n'existe pour ainsi dire pas, à la surface du globe, de végétation continentale. Au contraire, à l'époque Dévonienne, des continents, émergés par des efforts orogéniques, surtout dans le Nord de l'Europe, commencent à prendre une certaine ampleur. Là se développent quelques rares végétaux primitifs mal connus, ancêtres directs de la riche végétation Carbonifère. Les Pyrénées étaient toujours submergées par la mer Dévonienne, mais la terre ferme n'était pas loin. Au Sud, sur l'emplacement actuel des îles Baléares, une terre existait sans doute, car quelques empreintes d'une Equisétacée fossile, l'Archeocalamite, ont révélé l'existence d'un commencement de végétation continentale.

Si les temps Silurien et Dévonien furent pour la France méridionale une époque de calme relatif, il n'en est plus de même des temps Carbonifères. De violents mouvements orogéniques se dessinent à cette époque ; çà et là des continents émergent, formant une chaîne fortement plissée, à laquelle les géologues ont donné le nom de chaîne Armorico Varisque ou de chaîne Hercynienne. Le Massif Central fait partie de cette chaîne, et, même dans les Pyrénées, des îlots de terrains anciens émergent, dessinant, dès cette époque lointaine, l'esquisse des Pyrénées actuelles. Sur ces massifs une végétation continentale que j'étudierai bientôt en détail ne tarde pas à s'établir ; en même temps des pluies abondantes amènent la formation de cours d'eau, et les débris végétaux entraînés par le ruissellement viennent s'accumuler dans des lacs ou des estuaires, pour constituer la houille. C'est, par conséquent, dans les dépôts de charbon houiller que nous retrouverons les empreintes des végétaux qui formaient les forêts des continents Carbo-

nifères. Existe-t-il des dépôts de houille dans les Pyrénées? Oui, mais leur importance, leur étendue, leur nombre sont infiniment plus faibles que dans les régions voisines de la chaîne Hercynienne, c'est-à-dire le Massif Central et le bassin Franco-Belge. Si je laisse de côté, d'une part, les bassins des Corbières tel que celui de Durban, et de l'autre les importants gisements espagnols de la Catalogne, nous n'observons de dépôts houillers notables dans les Pyrénées qu'en deux points : aux environs de Saint-Jean-de-Luz, dans le massif de la Rhune, où sont les mines de Sare et d'Ibantelly, et dans la région de la Maladetta, où quelques lambeaux de houille anthraciteuse sont connus, principalement au port de la Picade, au Plan des Etangs, à Aguiro, et dans la vallée de l'Essera.

Ces dépôts appartiennent à deux étages différents des temps Carbonifères. Les dépôts de la Maladetta sont les plus anciens, leur flore permettant de les synchroniser avec les bassins houillers de la zone Franco-Belge et de la Westphalie; ceux de la Rhune sont plus récents et paraissent contemporains des dépôts houillers qui s'étendent dans le Massif Central, du plateau de Decize à Decazeville. Dans le voisinage de ces dépôts se trouvaient certainement des terres émergées; mais ce n'était pas là les seules terres émergées des Pyrénées Carbonifères. En bien d'autres points, en effet, des grès renferment des traces de végétaux, et même l'on a pu voir que tous ces terrains étaient probablement baignés à l'est par une mer qui venait de l'Europe orientale, la mer Ouralienne.

Quels étaient donc les végétaux de ces massifs Hercyniens? C'étaient justement, en dehors des algues, des mousses et des champignons qui sont, par leur structure, incapables de se conserver à l'état de fossiles, les plus inférieurs des végétaux à bois, à savoir des Cryptogames vasculaires. Parmi les Cryptogames vasculaires, les botanistes font trois groupes : les Fougères, les Prêles et les Lycopodes. A ces trois familles se rattachent la plupart des végétaux de la houille.

Mais combien sont différentes les Prêles de l'époque houillère des humbles Equisetum qui vivent dans les lieux marécageux

de nos vallées! Les premières étaient des Prêles géantes, qu'on nomme des Calamites, en comparant leur port à celui des roseaux. Leur taille pouvait atteindre 4 ou 5 mètres de hauteur, c'est-à-dire être quatre ou cinq fois plus grandes que nos prêles actuelles. Leurs tiges aériennes, cannelées, munies de verticilles de feuilles très réduites, se reliaient à un rhizome souterrain, et, comme les prêles de nos jours, elles vivaient sans doute aussi dans les marécages. A côté d'elles, des plantes de la famille des Lycopodes formaient les principaux arbres des forêts. Mais tandis que les Lycopodes et les Sélaginelles qui poussent sur nos montagnes atteignent à peine quelques décimètres de longueur, les Lycopodes de l'époque houillère étaient de véritables géants. Parmi eux, se trouvaient des arbres de 30 à 40 mètres de hauteur, à tronc cylindrique, bifurqué régulièrement plusieurs fois, portant un feuillage grêle de feuilles étroites de 15 centimètres de long. La chute de ces feuilles laissait des cicatrices losangiques, groupées en quinconce à la surface du tronc. Ce sont les Lepidodendrons. Côte à côte et dans les mêmes forêts vivaient des Sigillaires. Leur tronc avait la même hauteur que celui des Lepidodendrons, mais leur écorce était fréquemment recouverte de cannelures longitudinales; au sommet de la tige, les feuilles étaient groupées en panache. C'est la ressemblance de la cicatrice foliaire avec un cachet ou *sigillum* qui leur a valu le nom de Sigillaires.

Bien d'autres végétaux entraient dans la constitution des forêts houillères. Parmi eux, je citerai d'abord les Fougères. C'étaient des Fougères arborescentes de 10 à 15 mètres de hauteur, comparables à celles que l'on rencontre dans les forêts tropicales de l'époque actuelle. On n'en connaît guère que des frondes, qui ont laissé quelquefois dans les schistes houillers des empreintes d'une excessive délicatesse. Pour les déterminer d'une façon certaine, il nous faudrait la trace de leurs corps reproducteurs; or, ceux-ci sont fréquemment absents, et de ce fait il règne sur la véritable nature de ces frondes une grande incertitude. Ce qui le prouve bien, c'est la découverte récente, dans les dépôts du bassin de Commentry, de véritables graines,

en relation avec des frondes que l'on avait prises jusqu'à ce jour pour des frondes de Fougères. Or, ces graines ressemblent à celles des Cycadées actuelles; aussi est-on porté à penser qu'il existait dans les forêts des temps Carbonifères un groupe de végétaux, Fougères par leur fronde, Cycadées par leur fruit. A ce groupe, totalement disparu aujourd'hui et dont il est impossible de se faire une idée très précise, on a réservé l'appellation de Cycado-Filicinées.

Les Cryptogames vasculaires dont je viens rapidement d'énumérer la liste ne sont pas les seuls végétaux qui ont laissé des empreintes dans les schistes houillers. A côté des Cordaïtes de 20 à 40 mètres de hauteur, à longues feuilles, apparurent alors les premières plantes Gymnospermes. Ce sont surtout, parmi elles, des formes voisines des Araucaria de l'Australie et des Ginkgo de l'Asie orientale.

Dans quelles conditions vivaient ces végétaux, qui, on le sait, se rapprochent assez nettement des habitants des forêts tropicales actuelles? Certaines observations, telle que la structure des bois fossiles, permettent de répondre en partie à cette question. Tout fait supposer, en effet, que le climat de l'époque Carbonifère présentait une uniformité absolue. Les saisons n'existaient pas, et la période active de la végétation durait toute l'année dans des conditions climatériques constantes. L'atmosphère était sans doute lourde, chaude, chargée d'humidité et de gaz carbonique. Ces forêts offraient donc un caractère tout spécial : l'absence totale de fleurs et d'oiseaux, la lourdeur de l'atmosphère, leur donnaient une tristesse infinie. Rien dans la végétation actuelle ne peut se comparer à ces forêts. Seules, quelques forêts d'Araucaria de l'Australie, attardées dans la végétation actuelle, nous ont conservé une image, bien dégradée sans doute, des forêts Carbonifères.

Et de ces immenses forêts qui couvrirent en partie le Plateau Central, les Pyrénées et les autres massifs de la chaîne Hercynienne, que reste-t-il dans nos Pyrénées actuelles? Quelques Prêles dans nos marécages, quelques Lycopodes et quelques Sélaginelles qui rampent dans le sous-bois de nos forêts.

Tout le reste a disparu, les uns sans retour comme les Lepidodendrons et les Sigillaires, d'autres comme les Fougères arborescentes et les Cycadées en émigrant vers les régions tropicales du globe.

*
* *

A l'époque Carbonifère succède sans grands changements l'époque Permienne, qui nous amène au début des temps secondaires. Pendant toute la durée des temps secondaires et tertiaires, l'emplacement des Pyrénées fut tantôt émergé tantôt submergé par les mers. Certainement une végétation abondante dut s'établir en quelques points; la preuve en est dans les nombreux dépôts de lignite qui existent dans les parties basses de la chaîne. Mais dans ces lignites aucune empreinte végétale nette n'a été conservée, si ce n'est dans les lignites datant du Miocène supérieur et déposées dans le bassin lacustre de la Cerdagne. Ainsi, jusqu'à la fin des temps Miocènes, une immense lacune existe dans l'histoire paléobotanique des Pyrénées, et même, comme les plus anciens de ces dépôts de lignite remonteraient au Crétacé, il est possible d'admettre que, pendant toute la durée des temps Jurassiques, la végétation continentale fut très réduite sinon nulle dans les Pyrénées.

Cependant, ailleurs, la flore évoluait. A l'ère des Cryptogames, succédait l'ère des Gymnospermes et même nous voyons au Jurassique supérieur, dans une région voisine des Pyrénées, le Portugal, apparaître pour la première fois des Monocotylédones, c'est-à-dire des Angiospermes véritables et relativement très évolués.

Jusqu'à ce moment la flore européenne fut pauvre et monotone; les Conifères et les Cycadées en formèrent l'élément principal. Puis, au Jurassique supérieur, l'apparition des Angiospermes y introduisit quelque variété. Ces derniers ne tarderont pas à se développer largement dans le Crétacé inférieur, où se montrent pour la première fois des Dicotylédones. Rapidement se différencient, pendant la durée des temps Crétacés, des arbres à feuilles caduques, accusant ainsi, par ce caractère

physiologique, un commencement de différenciation des saisons. Et à la fin des temps Crétacés nous trouvons en Europe une flore mixte, où côte à côte vivent des espèces tempérées, comme les ancêtres de nos peupliers et de nos hêtres, et des espèces franchement tropicales, comme les Palmiers.

Ce caractère mixte se poursuit pendant les premiers étages de l'ère tertiaire, où l'on voit par exemple la flore Eocène réaliser une association analogue de Palmiers et d'Amentacées. L'époque suivante, ou époque Oligocène, est une période capitale dans l'histoire des Pyrénées. Sur l'emplacement des îlots hercyniens qui ébauchèrent la chaîne à l'époque houillère, se produisent de nouveau, au début de l'Oligocène, des plissements et des charriages qui donnent naissance aux Pyrénées actuelles. C'est dans ces plissements par exemple que les calcaires déposés dans la mer Nummulitique des temps Eocènes se dressèrent dans le Mont Perdu jusqu'à une altitude voisine de 3.000 mètres.

En même temps la flore Européenne se modifia, et pour la première fois apparurent, associés aux plantes tropicales, des saules, des peupliers, des aulnes, des érables qui se rattachent directement aux types vivants à l'époque actuelle. Puis, au fur et à mesure que nous avançons dans la série des temps tertiaires, nous voyons la partie tropicale de la flore accomplir progressivement un mouvement de recul vers le sud. Les Palmiers, les Conifères se raréfient, tandis que les hêtres, les érables prennent la prédominance.

Ce recul des formes tropicales est admirablement montré par les empreintes végétales du bassin Miocène de la Cerdagne. Là, au sud du massif du Carlitte, arrosée par les torrents qui s'unissent pour former la Sègre, existe une dépression entourée de hautes montagnes. C'est un bassin lacustre dans lequel se sont accumulés au Miocène supérieur des débris végétaux. Ces débris ont donné naissance à des lignites qui sont exploitées principalement aux mines d'Estavar. Là nous trouvons surtout des plantes à feuilles caduques, Capulifères, Ulmacées, Acéracées, et parmi elles quelques espèces dont un aulne et un chêne qui semblent avoir émigré plus tard en Asie-Mineure.

C'est ce recul constant vers les régions plus favorables des espèces tropicales, poursuivi pendant la durée des temps Pliocènes, qui caractérise nettement l'évolution de la flore pendant les temps tertiaires, et cela nous amène à l'aurore des temps quaternaires, marqués eux aussi par des phénomènes géologiques d'un immense retentissement sur l'allure de la végétation.

Dès la fin des temps Pliocènes, c'est à-dire tout à fait à l'extrême limite de l'ère tertiaire, de grandes cassures et de grands effondrements ont affecté les régions européennes. C'est d'abord, dans la Méditerranée, l'effondrement de la mer Adriatique et de la mer Egée. Grâce à cet effondrement la Méditerranée s'avance vers l'Orient et s'unit à la mer Noire, qui n'avait été jusqu'alors qu'une simple dépression intérieure. De cette même époque date probablement le creusement de la fosse atlantique. Tout nous fait, en effet, penser que, durant de longues périodes, l'Europe occidentale fut unie par une bande de terre à l'Amérique du Nord, tout nous fait croire qu'il exista réellement sur l'emplacement de l'Océan Atlantique un continent longtemps émergé, une Atlantide, dont certaines légendes celtiques nous ont transmis le souvenir. A l'aurore des temps quaternaires, cette Atlantide s'effondra, et l'homme put être témoin de cet événement. De génération en génération, le souvenir de ce continent se perpétua en s'affaiblissant et ainsi naquit la légende de l'Atlantide.

Sous l'influence de ces modifications dans la topographie de l'Europe occidentale et méridionale, sous l'influence peut-être aussi de causes astronomiques qui nous échappent, le climat de l'Europe subit une profonde altération. Un refroidissement considérable eut lieu, accompagné de chutes abondantes de neige et de pluies, et là où, durant les temps tertiaires, s'était épanouie une flore tropicale à Palmiers, à Lauriers, à Tulipiers, s'étendit une calotte uniforme de neige et de glace, ne laissant place qu'à une maigre végétation de toundra. Ce fut l'époque glaciaire, dans laquelle les géologues distinguent principalement deux phases de refroidissement, séparées par une période de réchauffement souvent appelée période interglaciaire.

La première phase, qui, dans le nord de l'Europe et de l'Amérique, correspond à la plus grande extension des glaciers, n'a laissé dans les Pyrénées que des traces peu importantes. Tandis que le nord de l'Europe, qui fut entièrement noyé sous une calotte de glace, un indlansis, est recouvert de débris morainiques, de cailloux striés, de blocs erratiques, de boues glaciaires, qui permettent de reconstituer avec une très grande précision la limite de ces premiers glaciers, par contre, dans les Pyrénées, les appareils fluvio-glaciaires sont très rares, les érosions successives les ayant détruits et dispersés en grande partie. C'est à peine si, en quelques points de la vallée de la Garonne par exemple, on a pu relever la trace de ces premiers glaciers.

Quoi qu'il en soit de l'insuffisance de nos documents relatifs à cette première phase de la glaciation des Pyrénées, nous pouvons admettre que cette glaciation couvrit uniformément les Pyrénées, comme elle couvrait uniformément les Alpes, le Massif Finno-Scandinave et tout le nord de l'Europe.

La période de réchauffement interglaciaire n'est pas connue dans les Pyrénées avec certitude, car en aucun point jusqu'ici on n'a pu trouver de débris végétaux correspondant à cette époque. Par contre, la deuxième phase de glaciation pyrénéenne nous est connue jusque dans ses moindres détails. Dans toutes les vallées qui descendent des hauts sommets de la chaîne s'établirent des glaciers, parfois immenses, qui laissèrent dans ces vallées des traces profondes Des parois de gorge striées ou polies par le frottement des glaces, des blocs erratiques arrachés au centre de la chaîne et transportés jusque dans les basses vallées, des appareils morainiques admirablement conservés avec tous leurs systèmes de moraines frontales et latérales, de cônes de déjection remplis de boue fluvio-glaciaire, voilà les documents que nous ont laissés les glaciers quaternaires des Pyrénées, et qui nous ont permis de reconstituer leur histoire. Toute la région qui s'étend entre le Canigou et le Gave d'Ossau était le domaine des glaciers. Le glacier du gave de Pau s'avançait jusqu'à Lourdes et même l'on peut considérer le lac

de Lourdes comme un véritable lac glaciaire, buriné par les glaciers dans les roches sous-jacentes. Le glacier de la Garonne arrivait jusqu'à Labroquère où se développe une superbe moraine frontale; sa longueur atteignait 75 kilomètres et son épaisseur 900 mètres. A Luchon, à Mauléon apparaissent des moraines latérales, et dans la vallée resserrée de Saint-Béat, les roches se montrent polies par l'érosion glaciaire. Dans l'Ariège le phénomène eut une ampleur analogue et les hautes vallées du Nagear, de l'Aston, et de l'Ariège offrent d'admirables sujets d'étude de l'érosion glaciaire. Cependant, plus on va vers l'est, plus il semble que la limite inférieure des neiges éternelles quaternaires allait en s'élevant. Une loi analogue se montre pour les neiges éternelles actuelles, que nous voyons se relever de l'ouest à l'est jusqu'à 2.800 mètres d'altitude. Cette concordance nous montre que les glaciers quaternaires pyrénéens ne furent que l'exagération des glaciers actuels. En effet, les premiers ne tardèrent pas à régresser; le climat se réchauffant, leurs fronts reculèrent de plus en plus vers les hautes vallées, et ils se réduisirent aux quelques maigres glaciers qui se suspendent de nos jours sur les flancs des pics les plus élevés des Pyrénées Centrales.

On conçoit aisément la répercussion qu'eurent ces phénomènes météorologiques sur l'évolution de la flore. Sous l'influence du premier refroidissement, de nombreux végétaux tertiaires disparurent, d'autres effectuèrent des migrations, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, suivant les variations locales du climat régional. Il en résulte que ce ne seront pas des disparitions ou des apparitions de familles végétales entières qui caractériseront les temps quaternaires, mais simplement des changements de répartition et de distribution.

Quand les glaces s'étendirent pour la première fois sur l'Europe septentrionale, toute une végétation arctique émigra vers les plaines de l'Europe méridionale. En cela, ces végétaux ne faisaient que suivre la marche des glaciers, qui provenaient, comme l'ont démontré les géologues, de plusieurs centres d'irradiation placés dans la Scandinavie. C'est ainsi que le

Bouleau nain, le Dryas à huit pétales, le Saule polaire, réticulé, et la Saxifrage à feuilles opposées, quittèrent leur centre de formation arctique pour envahir nos régions. La direction de leur invasion, leur marche pour ainsi dire, est jalonnée par les traces qu'ils ont laissée dans les tourbières de la Lorraine et de la plaine suisse. En même temps, un grand nombre de végétaux tertiaires étaient détruits, sauf toutefois les Amentacées, qui abondèrent dans l'Europe occidentale pendant la durée de la première période glaciaire. Ainsi donc, à la fin de cette première glaciation, la flore de nos contrées renfermait deux éléments d'origine différente, à savoir des végétaux tertiaires échappés au refroidissement, et des végétaux septentrionaux qui avaient émigré du nord vers le sud.

Pendant la période de réchauffement interglaciaire, le climat de nos régions fut doux et humide. A ce moment-là, les flancs des Pyrénées se couvrirent de hêtres, de chênes et de sapins, revêtant ainsi la parure sylvatique qu'ils ont conservée de nos jours. Mais pendant cette période favorable à la végétation, des migrations plus difficiles à expliquer eurent lieu, qui apportèrent des éléments nouveaux dans la flore des Pyrénées. Des Balkans, et peut-être même plus loin des massifs de l'Himalaya, des végétaux émigrèrent qui envahirent les Pyrénées ; les centaurées, diverses gentianes, les rosages ou Rhododendron, quittèrent ainsi leur lieu d'origine pour s'établir sur les sommets de la chaîne. En même temps que cette migration se produisait, une autre avait lieu toujours à la même époque, mais cette fois du sud au nord, et qui fixait dans nos montagnes des espèces d'origine méditerranéenne. Les Rhapontics aux grandes fleurs, qui sont un des ornements de la vallée de Squierry, les Erinus, qui habitent non seulement les Pyrénées centrales, mais aussi les chaînes du Plantaurel, la Linaire alpine, qui couvre uniformément de ses fleurs violettes les pics les plus élevés, sont les témoins les plus probants de cette migration d'espèces méditerranéennes.

Quand ces migrations se furent produites, eut lieu la deuxième et dernière glaciation, dont j'ai plus haut décrit

l'allure. A ce moment-là, beaucoup de végétaux pyrénéens émigrèrent vers les plaines; puis, lorsque l'époque actuelle commença, lorsque le réchauffement graduel du climat amena la fusion et le retrait des glaciers, les espèces émigrèrent de nouveau. Les plantes arctiques suivirent le recul des glaciers s'élevant sur les montagnes au fur et à mesure que le climat des plaines se réchauffait. Souvent elles laissèrent dans les contrées qu'elles quittaient des témoins attardés de leur passage; et cela est l'explication de la présence simultanée dans les plaines de l'est, et sur les sommets des Pyrénées, de la Renoncule à feuilles d'Aconit, de l'Arnica et du Sureau rameux. Puis, quand les glaciers eurent accompli leur recul définitif, les espèces arctiques qui les avait suivis s'adaptèrent, s'établirent à demeure et constituèrent la flore alpine des Pyrénées.

*
* *

Ainsi, la flore actuelle des Pyrénées nous apparaît comme due à la juxtaposition de plusieurs éléments d'origine différente. Les uns, en effet, sont d'origine tertiaire, d'autres sont descendus des contrées arctiques, d'autres enfin ont émigré des régions orientales et méditerranéennes. Leur ensemble, en se mêlant, en s'adaptant aux conditions du climat, a donné naissance à la végétation actuelle des Pyrénées. Mais il ne faut pas oublier que si l'évolution de cette flore paraît s'être précipitée dans les temps tertiaires et quaternaires, elle n'en résulte pas moins d'une longue série de mutations accomplies à travers les temps géologiques. Et quelles que soient nos incertitudes sur l'histoire de ces mutations, leur étude nous permet cependant de vérifier la loi fondamentale qui nous a servi de prémisses dans ce rapide exposé, et qu'on peut résumer en disant qu'à chaque étape l'évolution géographique règle, comme une nécessité inéluctable, l'évolution de la vie.

Paul Dop.

BIBLIOGRAPHIE

Jean Guiraud. — **Cartulaire de Notre-Dame de Prouille**, deux volumes in-4° (t. I, cccli-286 p.; t. II, 355 p. (Paris, Picard, 1907.

Ce vaste et très remarquable ouvrage (un monument!) est comme la première assise d'une collection que M. Jean Guiraud se propose de publier sous le titre de « Bibliothèque historique du Languedoc », et qui comprendra, outre le *Cartulaire de Prouille*, les travaux suivants :

Visite du monastère de Prouille (1340), précédée d'une *Etude sur le monastère de Prouille au moyen âge*, un vol. in-4°;

Inventaires narbonnais du quatorzième siècle, précédés d'une *Etude sur le mobilier languedocien au moyen âge* et suivis d'un glossaire, un vol. in-8°[1];

Comptes de construction de navires de guerre au quatorzième siècle, précédés d'une *Etude sur l'arsenal maritime de Narbonne en 1319*, un vol. in-4°;

Comptes de gestion des domaines archiépiscopaux d'Alaigne et de Quillan au quatorzième siècle, précédés d'une *Etude sur la vie rurale en Languedoc au moyen âge*, trois vol. in-4°;

Bullaire des provinces de Narbonne et de Toulouse, depuis les origines jusqu'à la fin du grand schisme (1417), précédé d'une *Etude sur la vie religieuse du Languedoc au moyen âge*.

1. Ces deux études sont annoncées comme devant paraître en 1907.

..... Et M. Guiraud, dans le programme de sa *Bibliothèque historique*, est muet sur le chapitre des collaborateurs. C'est, manifestement, qu'il n'en a pas eu, et qu'il ne compte pas en avoir. Il se propose de faire, sans l'aide de personne, la conquête de l'ancien Languedoc, et je vois en lui un émule de ce roi Charles qui déclarait avec une confiante bravoure :

Pour moi, j'assiégerai Narbonne à moi tout seul!

Mais non, ce n'est pas cela; ce souvenir épique est déplacé. Mieux vaut dire que M. Guiraud continue la tradition vénérable des Bénédictins, et que, regrettant de les savoir bannis, il s'applique à tenir lieu — en ce qui concerne le labeur — d'une abbaye entière de cet ordre... Ah! certes, les in-4° ne font pas peur à M. Guiraud! Au moment où il nous en donne deux, il nous en promet sept ou huit pour les années qui vont suivre. Et je suis sûr qu'il tiendra parole. Le passé nous garantit l'avenir. Je n'oublie pas, en effet, que — sans compter les broutilles, deux in-8° et deux in-12, — nous avons déjà de cet auteur *Les Registres d'Urbain IV, de Grégoire X et de Jean XXI*, qui sont in-4°, ceux-là.

On ne peut que louer une telle puissance de travail, et on le fait avec d'autant plus de sincérité et de plaisir que, dans une si intense production, la quantité ne nuit en rien à la qualité. Beaucoup de conscience, beaucoup d'érudition, de minutieuses recherches, une claire et forte ordonnance, voilà ce que l'on remarque en ces gros livres, tous précieux, et particulièrement dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*.

Cet ouvrage est divisé en deux parties principales, et il suggère, par suite, deux sortes de remarques. Les unes sont relatives à la préface, qui formerait aisément un volume d'une belle taille, et qui est consacrée à « l'albigéisme languedocien au douzième et treizième siècles »; les autres — sur lesquelles j'insisterai peu — sont fournies par le recueil même des chartes (541 pièces) qui concernent le monastère de Prouille.

I.

A quel point est intéressante l'histoire de ce couvent, la chose n'a pas besoin d'être démontrée. Pour comprendre son exceptionnelle destinée et la vive action qu'il exerça, il suffit de se rappeler qu'il fut fondé par saint Dominique lui-même[1]; qu'on peut le regarder comme la plus ancienne maison des Prêcheurs; que là, « pour la première fois, les religieuses du « grand ordre pratiquèrent, dans la plus stricte clôture, la « vie de contemplation et de pénitence qui devait servir de « modèle à sainte Thérèse pour la fondation de ses Carmels »; que les bâtiments de Prouille, élevés en plein pays cathare, furent « l'un des quartiers généraux de l'Eglise dans sa longue « lutte contre l'hérésie albigeoise »; que les meilleures familles du Lauraguais et du Razès donnèrent des religieuses à ce monastère, et que, rendu d'année en année plus riche par la libéralité des fidèles ou par les dépouilles (hélas!) des vaincus, il vit croître à la fois son importance spirituelle et son temporel domaine. Une chapelle abandonnée, une chétive masure dans un enclos de trente pieds, voilà ce que Foulques, évêque de Toulouse, et Cavaers, châtelaine de Fanjeaux, offrirent en 1206 à saint Dominique « pour servir de berceau au couvent « de Prouille et à tout l'ordre des Prêcheurs ». Mais laissez le temps couler, et cette communauté, si étroite à son origine, se fera une large place sur le sol comme dans l'histoire de la province.

Se réservant, on le sait, d'écrire plus tard une monographie détaillée de ce monastère, M. Guiraud se borne, dans son *Cartulaire*, à de rapides indications sur ce point, et en vient sans retard à l'objet essentiel de sa préface, si l'on doit appeler de ce nom modeste son vigoureux et très ample exposé des

1. M. Guiraud a consacré à ce personnage une étude qui en est à sa quatrième édition, et que l'Académie française a couronnée. (Paris, Lecoffre.)

doctrines albigeoises et de leur diffusion en Languedoc. Cette matière, à vrai dire, se trouve déjà traitée dans quantité de livres ou estimables ou même excellents, mais cette nouvelle contribution ajoute beaucoup à ce que l'on savait sur ces choses, les examine successivement sous le rapport de la religion, de la morale et de l'histoire, et présente en somme un tableau synoptique de la question. Ajoutez que l'auteur s'efforce de laisser à son œuvre un caractère objectif, et que, loin de céder aux sollicitations de ses sympathies dominicaines, il s'applique à conserver un jugement impartial et à suivre une méthode purement scientifique. Tout au plus pourra t-on lui reprocher d'avoir considéré comme plus probants qu'ils ne le sont les témoignages orthodoxes, et d'avoir, contre l'opinion de MM. Albert Réville et Charles Molinier, accordé trop de crédit aux assertions des vainqueurs. D'ailleurs, il a prévu l'objection et donné (P. XXI et suiv.) les raisons de sa confiance. On jugera... C'est, tout de même, une chose inquiétante que ce silence presque complet des victimes, et l'on aimerait entendre les deux cloches : la catholique, et puis l'autre.

M. Guiraud, dans un chapitre intitulé « Essence du catharisme », a recherché, avec une érudition aussi pénétrante que bien informée, les origines égyptiennes et bouddhiques de cette secte. Faute de compétence, je ne puis le suivre sur ce terrain. Ce qui est hors de doute, c'est que les Albigeois se rattachent à la doctrine manichéenne, l'une des plus naturelles, en somme, et des plus sensées qui soient. Mais les Cathares en tirent des conséquences parfois plaisantes ou fabuleuses. Partant de ce principe que Dieu est souverainement bon et le monde sensible manifestement mauvais, ils concluent que Dieu n'a pas dû créer la matière. Et qui donc l'a créée? — Satan. — Quant à Dieu, il n'a créé que les anges, et il menait avec eux, dans l'empyrée, une glorieuse vie qui semblait devoir être immuable. Mais le démon, l'éternel ennemi, trouva moyen de la troubler et de susciter, parmi les séraphins, un parti de dissidents. Comment cela? Les théologiens albigeois ne tombent pas d'accord sur les causes de l'événement. L'explication la plus sédui-

sante consiste à dire que Satan (aussi perspicace en cette affaire que M. de Lamartine) amena au ciel une femme merveilleusement belle, invita les Esprits à la contempler, puis quitta le royaume du Père par la fente qu'il avait pratiquée pour y entrer. En partant, il emmenait la femme. Et savez-vous ce qu'il arriva ? Il arriva que les anges se glissèrent après lui (ou plutôt après elle) hors du Paradis. Ils s'en allèrent, non pas, comme vous pourriez croire charitablement, une demi-douzaine, mais en tel nombre que, pendant neuf jours et neuf nuits, ils ne cessèrent de s'échapper. Dieu, à la fin, s'aperçut de cette fuite : il quitta son trône, posa le pied sur la fente que j'ai dite, et jura par les siècles des siècles, d'abord, que tout ange qui se permettrait encore de bouger aurait lieu de s'en repentir, ensuite que jamais femme (c'était trop d'une!) ne pénétrerait dans son royaume.

Ce n'est pas seulement pour le plaisir que je conte cette histoire : elle tient, on va le constater, à l'ensemble du système cathare.

Donc, Dieu a créé les anges, et le diable la matière. Jusqu'ici, pas de difficultés, et la doctrine dualiste reste logique. Mais nous touchons à l'écueil... Et l'homme, qui l'a créé, lui qui est corps et qui est âme, esprit et matière, mélange de bon et de mauvais? Cette fois, le manichéisme semble en défaut, et il est réduit à admettre, pour cette œuvre hétéroclite et disparate, la collaboration d'Ahriman et d'Ormuzd, l'entente passagère des deux principes inconciliables. Comment s'est-elle produite? Le mystère est difficile à pénétrer, en sorte que les Albigeois apportent de cet accord des explications discordantes. Je n'en veux retenir qu'une seule : le diable a tiré du limon de la mer le corps humain, et les âmes des hommes, ce sont, par une permission divine, celles de ces médiocres anges concupiscents qui avaient préféré la femme au paradis.

Déduisons maintenant les conséquences morales de cette doctrine[1]. Le char de la volonté humaine est donc, comme dans

1. Je ne puis songer à tout dire, et ici je passe, à mon grand regret,

le mythe platonicien, traîné par deux chevaux à l'allure divergente : l'un vous mène au bien, l'autre au péché; l'un aspire au ciel, l'autre à l'abîme. L'hostilité des deux démiurges se continue en chacun de nous, et puisque la chair est l'œuvre de Satan (quelle extravagance!), il est clair qu'elle est suspecte, maudite, ennemie. Cela posé, l'un des premiers dogmes des Parfaits se présentera, en gros, sous cette forme : domptez, affaiblissez, exténuez, réduisez, si possible, à rien cet héritage du Mauvais, cet instrument de perdition et cette cause de déchéance, — le corps!

Ainsi lancé, on va droit vers le suicide. De fait, certains Cathares le tenaient pour un acte pieux. Quelques uns, imitateurs de Sénèque sans le savoir, se tranchaient les veines dans un bain. D'autres préféraient le genre de mort qu'ils appelaient *endura*, et renonçaient à la nourriture. Tel ce Guillaume Sabatier qui jeûna sept semaines, puis s'éteignit; telle une femme de Coustaussa qui, n'ayant rien mangé pendant « environ douze semaines », finit, comme de juste, par rendre l'âme; telle enfin une certaine Montoliva, qui, mise au régime de l'amour de Dieu et « de l'eau fraîche », expira au bout d'un grand mois[1].

sous silence plusieurs pages, cependant fort remarquables, de M. Guiraud. La théologie cathare y est examinée en détail, et elles relatent les opinions que les Albigeois professaient touchant Jéhovah et l'Ancien Testament, saint Jean-Baptiste, la christologie, l'Incarnation, la Vierge Marie, la Rédemption. De même, faute de temps, je laisserai de côté le chapitre IV qui tend à démontrer que la secte qui nous occupe a nié, l'un après l'autre, tous les sacrements. — M. Guiraud s'applique à établir qu'il existe entre le catholicisme et le catharisme une opposition irréductible et foncière. En quoi il a manifestement raison, tant qu'il se borne à comparer le système des Parfaits au catholicisme du treizième siècle. Mais si, au lieu de considérer la doctrine orthodoxe à cette époque, c'est-à-dire presque au terme de son évolution et dans la complexité lentement acquise de ses formes liturgiques, il avait rapproché le catharisme des principes essentiels de la primitive Eglise, je doute qu'il lui eût été facile de marquer, entre ces deux théologies et ces deux morales, l'antagonisme absolu qu'il nous invite à constater.

1. C'étaient surtout ceux que l'on venait d'initier que l'on mettait volontiers « *en endura* ». Par ce moyen on les garantissait, grâce à un prompt trépas, « contre toute tentation d'apostasie ou de péché, *ne perderent*

(P. LXII et suiv.) Plusieurs, sans en venir à de pareilles extrémités, se contentaient (on fait ce qu'on peut) de l'immobilité absolue, s'enracinaient à la manière des fakirs ou de Siméon le Stylite. Berbeguera, femme de Lobent, seigneur de Puylaurens, alla visiter l'un de ceux-là : depuis longtemps, dit-elle, il était rivé à sa chaise, et, insensible à ce qui l'entourait, ressemblait à un tronc d'arbre. (P. LXIV.)

Ces Parfaits-là sont des plus que Parfaits, et l'on n'était pas tenu d'atteindre ces sommets de la mortification. Toutefois, le simple parfait, si j'ose m'exprimer ainsi, observait du moins trois carêmes par année, s'abstenait de viande, d'œufs, de fromage, et en général des choses qui proviennent de la génération. Cette règle était respectée d'une façon tellement stricte que les inquisiteurs ne se flattaient jamais d'avoir converti un cathare avant de l'avoir vu manger gras. Veut-on un exemple? Pour se convaincre que l'abjuration d'Adhémar, notaire d'Avignonet, était sincère, l'évêque de Toulouse lui fit prendre du bouillon de poule, *dedit ei borodium gallinae ad bibendum*... A quoi tiennent les choses, cependant!

On pense bien que des gens à ce point détachés des joies licites avaient en abomination le mariage. Les motifs de leur réprobation, il faudrait les rapporter en latin. Que l'on se contente de savoir que, tout compte fait, le libertinage leur eût semblé préférable encore aux justes noces, qu'ils ne jugeaient rien d'aussi condamnable que la procréation des enfants, et qu'ils disaient d'une femme enceinte *quod praegnans erat de demonio*. (P. LXXV.) Donc, ils allaient prêchant la virginité, et voulaient supprimer la famille. — A la bonne heure! Mais, s'il en est ainsi, pourquoi Simon de Montfort a-t-il pris la peine de les exterminer? Il aurait pu économiser ce crime : ils se seraient d'eux-mêmes anéantis.

bonum quod receperant ». (P. LXIII.) — Polyeucte, chez Corneille, ne raisonne pas autrement, et il dit (IV, 3), remerciant Dieu de sa bonté :

> Il m'ôte des périls que j'aurais pu courir,
> Et, sans me laisser lieu de tourner en arrière,...
> Du premier coup de vent il me conduit au port,
> Et, sortant du baptême, il m'envoie à la mort.

Oui, mais ceux-là seuls qui avaient reçu une complète initiation mettaient en pratique ces dogmes radicaux, et il y a lieu de distinguer, lorsqu'on parle des Albigeois, le Parfait du *Croyant*. Presque tout ce qui est défendu à l'un reste licite pour l'autre, et, inégaux en dignité dans la hiérarchie spirituelle, ils n'ont pas les mêmes obligations. Comme celles des Croyants sont à la mesure des âmes moyennes, ils sont dispensés des austérités trop onéreuses : ils ont le droit de manger de la viande, voire du gibier, et, par une gradation analogue, on les autorise à prendre non seulement une femme légitime, mais, à l'occasion, une maîtresse. Ce qu'on leur recommandait surtout, c'était de vénérer et même d'*adorer* les Parfaits. Au reste, chaque Croyant pouvait, avec le temps et le secours de la grâce, atteindre l'échelon supérieur et compter à son tour parmi les plus purs. Le rite par lequel s'accomplissait cette transformation, et qui changeait en vrai fils de Dieu l'être encore engagé dans les pièges de Satan, portait le nom aimable de *Consolamentum*, et se déroulait en une cérémonie solennelle, dont M. Guiraud (P. CLVIII et suiv.) a excellemment analysé les différentes phases liturgiques et la symbolique signification. On notera, d'ailleurs, que si le *Consolamentum* constituait l'acte essentiel, souverainement efficace et mystique, de l'Eglise cathare, ce n'était pas à cela seul que se bornait le culte chez les Albigeois. Ils se réunissaient souvent pour d'autres pratiques rituelles[1], et notre auteur, qui les énumère et les dépeint d'après la *Practica* de Bernard Gui, en élucide attentivement les intentions morales et le sens caché.

Quelque opinion que l'on ait sur la valeur de cette religion, on est bien forcé de reconnaître qu'il se trouvait en elle un germe de vie, car, importée dans le Languedoc, elle y prospéra étonnamment. Au témoignage de Raynier Sacchoni (et que l'on aille soutenir, après cela, que la perfection n'est pas

1. Ce sont le repas sacré et la bénédiction du pain, le *melioramentum*, le service mensuel ou *apparelhamentum*, la confession cathare et le baiser de paix. (P. CLXXXVII et suiv.)

de ce monde!) on comptait, dans l'univers, environ 4,000 Parfaits[1]. Combien étaient-ils au midi de la France? Je n'en sais rien : mais pour restreint que l'on suppose leur nombre, assurément celui des Croyants était immense. Ce point, M. Guiraud me semble l'avoir établi très fortement, et l'une des parties les plus nouvelles, je crois, et les plus instructives de son œuvre est celle où il démontre, pièces en main, que les sectateurs de l'Albigéisme foisonnaient à Toulouse, à Lavaur, à Castelnaudary, à Fanjeaux (leur citadelle), à Mirepoix, à Carcassonne, à Cabaret; que les principaux nobles du pays — Raymond VI, les gentilshommes du Lauraguais, les chevaliers de Fanjeaux, le comte de Foix, les Castelverdun, les seigneurs de Montréal, Bertrand de Saissac, Raymond-Roger Trencavel, les sires de Niort — favorisaient en secret ou même adoptaient ouvertement la doctrine dissidente, et que cette doctrine ne pouvait que gagner du terrain, à cause du parallèle que faisait le peuple entre les chastes mœurs des Parfaits et le luxe, la mollesse, le dérèglement du clergé orthodoxe. Ainsi, à moins d'un événement imprévu, d'une sorte de miracle, la province entière paraissait acquise à cette forme de religion et perdue pour le catholicisme.

Et (s'en réjouisse qui voudra!) le miracle se produisit. Avec son compagnon Diégo d'Acébès, évêque d'Osma, saint Dominique, en 1205, arriva dans le Languedoc, que les missions cisterciennes travaillaient en vain à convertir. Les deux Espagnols, conférant, à la réunion de Castelnau, avec ces apôtres découragés, commencèrent par leur reprocher la richesse de leurs équipages et de leurs habits, puis, prêchant d'exemple, renvoyèrent leur propre bagage, se résolurent à imiter la simplicité des Purs, et convièrent les chefs de la secte à des *joutes oratoires*, à des *tournois d'argumentation* (P. CCCXI), où chaque camp devait, à son tour, exposer et défendre ses

1. Sacchoni estime que c'est peu. Mais il écrivait en 1240, et M. Guiraud observe avec raison qu'à cette date « l'hérésie était déjà à son déclin, et que la mort ou l'apostasie avaient dû faire beaucoup de vides... » (P. CXXVII.)

théories. De telles assemblées eurent lieu successivement à Servian, à Béziers, à Verfeil, où les champions catholiques ne purent émouvoir la robuste foi d'Arnaud Arrufat et de Pons Jordan ; à Montréal, où l'on disputa quinze jours durant ; à Fanjeaux[1] et à Pamiers, où la sœur du comte de Foix, une Parfaite pleine de zèle, ayant voulu placer un mot (ou plusieurs), entendit frère Etienne de la Miséricorde lui crier sans miséricorde aucune : « Allez filer votre quenouille, Madame! »

Ce débat est de 1207. Mais, l'année d'avant, Dominique avait senti qu'il importait de fonder, pour résister à l'hérésie, un monastère qui fût un asile pour les nouvelles converties, un lieu de réunion pour les prêcheurs, le centre enfin de l'apostolat. Restait à choisir l'endroit : ce fut, comme il arrive d'ordinaire en ces conjonctures, un prodige qui le désigna. « Le « soir de la Sainte-Madeleine (22 juillet 1206), Dominique se « reposait des fatigues du jour, et, assis devant la porte septen- « trionale de Fanjeaux, il contemplait de cette hauteur la vaste « plaine qui s'étendait à ses pieds jusqu'aux pentes de la Mon- « tagne-Noire. Sa vue se portait sur les campagnes du Laura- « guais, entre Castelnaudary et Carcassonne, et, plus près de « lui, sur la place de Montréal... Dans son esprit se déroulait « le souvenir de ses travaux dont cette région était le théâtre. « Il pensait plus particulièrement à ce monastère qu'il rêvait « de fonder, et il supliait Notre-Dame de l'inspirer et de l'aider, « si telle était sa volonté. Tout à coup, un globe lumineux des- « cend du ciel, se balance dans l'espace, et, après avoir décrit « des sinuosités de feu, se pose au-dessus de la plaine, sur « l'église abandonnée de Prouille... » (P. CCCXXIII.)

Ici se termine, en fait, l'érudite et captivante étude de M. Guiraud, puisque, je le répète, il a remis à plus tard la mémorable histoire de ce couvent... Quant à moi, au risque d'être renvoyé à ma quenouille comme la sœur du comte de Foix, je tiens à dire ici mon mot, et à déclarer, pour la

1. Et là un beau miracle fut fait en faveur — disent les Dominicains — de Dominique. Lisez-en le récit à la page CCCXV.

décharge de ma conscience, que, dans cet émouvant conflit qui dissocia une race fraternelle, ce n'est ni vers les missionnaires de Cîteaux, ni vers Dominique, ni vers Diégo, ni vers Innocent III, ni vers Foulques, ni vers Simon de Montfort, ni vers la maison de Prouille que mes sympathies inclinent. Si la lutte des catholiques et des cathares était demeurée toujours verbale, si elle s'était bornée à des colloques où chacun eût travaillé paisiblement à la victoire de *sa* vérité, il n'y aurait pas lieu de prendre parti. Et qui donc y songerait? Mais le dénouement du drame est atroce. Dès lors, la question de savoir ce que valaient la métaphysique et la théodicée albigeoises semble rentrer dans le domaine des spéculations frivoles[1], et l'on se plaît à accorder aux vaincus, avec la pitié indignée que toute oppression soulève, la supériorité du malheur.

..... A présent, reprenons l'ouvrage de M. Guiraud, et consacrons quelques lignes à la partie que nous n'avons pas encore examinée, c'est-à-dire au *Cartulaire*.

II.

Voici de quelle façon l'éditeur a divisé ce riche recueil de pièces :

I. Acte de fondation de Prouille.
II. Bulles pontificales (1215-1323).
III. Privilèges seigneuriaux et royaux (1211-1342).
IV. Actes dominicains (1258-1344).
V. Actes de profession et de donation (1207-1331).
VI. Fonds de Prouille (1211-1337).
VII. Fanjeaux (1211-1346).
VIII. Bram, Sauzens, Villasavary et la Ilhe (1211-1267).
IX. La Caplade (1214-1315).

1. Ceci — entendons-nous bien! — ne s'adresse nullement à une enquête aussi étendue et scrupuleuse que celle de M. Guiraud. Je me place ici à un autre point de vue que le sien. Son étude prend fin au moment où commence la croisade, et il avait, certes, le droit de s'en tenir à une discussion théorique de la doctrine cathare.

X. Fenouillet, Fontloubane, Fontazelles, La Vezole et Honous (1212-1316).
XI. Agassens (1214-1321).
XI *bis*. Laurac, Laurabue, Bagnères, Gaja et Montgradail (1227-1309).
XII. Villefranche et Venastville (1274-1297).
XIII. Lignairolles et Seignalens (1269-1302).
XIV. Haut-Razès et pays de Sault (1213-1278).
XV. Limoux (1207-1333).
XVI. Ramondens (1215-1339)[1].
XVII. Appendices (1242-1427).

Que cette collection de documents soit à la fois utile et curieuse, chacun en demeurera d'accord. Néanmoins — et sans prétendre tout dire — je signalerai ici les principaux services qu'elle est appelée à rendre.

1° Virtuellement, elle renferme l'histoire du monastère lui-même, et présente, par fragments qu'il est aisé de réunir, un tableau de ses accroissements. Ils se manifestent de deux façons : par des augmentations, si je puis dire, territoriales, et par le chiffre toujours grandissant de la population conventuelle. A cet égard, le rapprochement de quelques dates est on ne peut plus instructif. C'est ainsi que nous constatons (N° 298) que Prouille ne comptait, en 1225, que dix religieuses. Ce n'est pas beaucoup, mais patience! En 1234 (N° 353), le nombre des sœurs arrive à vingt. Elles sont soixante-treize en 1278[2]; cent seize en 1308[3]; cent vingt-sept en 1328[4]... Ainsi

1. Ce fonds est le plus riche de tous. Il ne comprend pas moins de quatre-vingt-neuf pièces. Elles sont, en général, relatives aux procès que le couvent de Prouille, propriétaire de la forêt de Ramondens, intente à ceux qui y mènent paître leurs troupeaux ou qui viennent y couper du bois.

2. Tome II, p. 157, n° 400.

3. *Ibid.*, p. 224-5, n° 484.

4. *Ibid.*, p. 182-3, n° 441. — En 1320, il n'y a plus (N° 501) que quatre-vingt-dix religieuses à Prouille : mais, sauf erreur, cette diminution n'est qu'apparente, et si le monastère semble moins peuplé qu'en 1308, cela tient à ce fait qu'il avait, en 1314, détaché à Ayrosville vingt sœurs

la prospérité de cette fondation dominicaine ressort automatiquement de la confrontation des textes, et je répète qu'il suffit de les interroger avec méthode pour leur faire raconter point par point la vie de cette congrégation.

2° Le *Cartulaire* s'affirme plus intéressant encore et plus varié, si nous avons à cœur de connaître les mœurs privées de nos pères, si nous désirons — et comment ne pas le désirer? — descendre dans les menus détails de leur existence. Les actes que M. Guiraud publie jettent un jour très vif sur la société languedocienne du treizième siècle, et nous laissent saisir d'un coup d'œil d'ensemble le jeu effroyablement complexe de l'administration civile, la démarche ordinaire des esprits, enfin l'économie domestique et l'organisation rurale, où toujours se révèle quelque chose des aspirations de l'homme intime.

Parmi les pièces qui évoquent ainsi les âmes et les coutumes de jadis, il n'en est guère de plus notables que les contrats, en vertu desquels, jaloux de participer aux prières et aux grâces du couvent de Prouille, un citoyen libre lui transférait volontairement ses biens, et, véritable moine laïque, s'agrégeait à la maison dévote en qualité de *donat*. Les traités qui liaient le *donat* au monastère ne présentaient pas tous les mêmes stipulations. Voici, par exemple, Bonet, du bourg de Saissac[1], qui déclare, en se faisant *donat*, qu'il veut conserver l'usufruit de sa fortune; qu'il se réserve le droit de disposer par testament de 50 livres tournois; qu'il entend continuer à loger dans sa maison de Saissac (*in domo propria mea de Saxiacho*), et il ajoute qu'il portera, comme ci-devant, les habits d'un homme du monde (*vestes seculares*)[2]. — Au con-

qui devaient, selon les intentions marquées dans son testament par Honors de Marcafalba, y constituer une nouvelle maison de leur ordre (N° 540).

1. Tome II, p. 14-17, n° 250, 28 décembre 1284.

2. A ces conditions, il lègue à Prouille deux maisons, un moulin, plusieurs vignes, trois prairies, deux jardins, des bœufs et des vaches, une jument (*quedam equa cum pulla sua*), tout son blé, tout son vin, et d'importantes créances.

traire, Guillaume Maurin, prêtre de Besplas[1], préfère, en cédant son avoir à Prouille, être vêtu aux frais des religieuses, et le prieur lui assigne, pour cet objet, une somme annuelle de 50 sous tournois. — Guillaume Guitard et sa femme Raimonde de La Cassaigne[2] demandent à être non seulement habillés, mais encore nourris, et voici ce qu'on s'engage à leur fournir : une mesure de blé, huit setiers d'orge à la mesure de Fanjeaux, *duos modios puri vini*, 20 sous tournois *pro pitancia* et 40 sous pour leurs costumes... Cette Raimonde de La Cassaigne ne devait pas aimer la toilette. — Le titre de *donat*, certains autres le payent moins cher. Il ne coûte à Arnaud Delmas[3] qu'une livre de cire par an et la promesse d'un legs de 10 livres tournois. — Néanmoins, quelles que fussent les clauses de ces marchés, il n'y a pas lieu de craindre que Prouille risquât d'y perdre, et, pour ceux qu'un tel souci travaillerait, je vais résumer ici un petit contrat bilatéral qui leur ôtera toute inquiétude :

« Moi, Pierre de Vic, je donne à Dieu, à Sainte-Marie de Prouille et à Dominique, chanoine d'Osma, pour la rédemption de l'âme de mon frère, Philippe de Vic, ma propriété de la Redorte, sise sous Sainte-Colombe, avec ses terres incultes ou labourables, ses bois, ses eaux, ses prés, ses arbres fruitiers ou non fruitiers... De plus, j'accorde *in perpetuum* aux Frères et aux Sœurs dudit monastère le droit de pacage dans ma propriété de Quercorbes et le droit de coupe dans mes forêts.

« Et moi, Natalis, prieur de Sainte-Marie-de-Prouille, je reçois dans toutes nos prières l'âme de votre frère Philippe de Vic, ainsi que la vôtre, Pierre de Vic[4]. »

Voilà... N'avais-je pas raison d'affirmer que le *Cartulaire* fournissait, pour l'étude des mœurs médiévales, des indications dignes d'être recueillies? Et qu'il me serait facile de multiplier les preuves! Mais il faut se restreindre, et je me

1. Tome II, p. 18-19, n° 252, 14 avril 1291.
2. *Ibid.*, p. 28-29, n° 260, 25 mars 1318.
3. *Ibid.*, p. 31, n° 263, 16 avril 1320. — Cf. les n°s 264 et 266.
4. *Ibid.*, p. 155, n° 394, 21 avril 1216.

contente de signaler, comme éminemment notables, d'abord un acte par lequel deux serfs obtiennent leur affranchissement, à charge de donner chaque année, à Prouille, huit setiers de vin (*VIII sextaria vini boni sine aqua, puri et albi*)[1], ensuite deux pièces en langue vulgaire[2], dont l'une fixe le tarif de ce qui est dû aux notaires de l'église Saint-Martin de Limoux pour la rédaction des testaments et des « instruments nuptiaux », tandis que l'autre stipule ce qui sera payé à la même église pour la célébration des mariages. Ces tarifs sont progressifs et proportionnels. Les notaires exigent d'autant plus que leur client est plus riche. Ainsi, pour une dot qui va de 15 à 25 livres, le contrat se paye 3 sous; entre 25 et 40 livres, 4 sous; entre 40 et 50 livres, 5 sous; à partir de 60 livres, les frais continuent à augmenter d'un sou par 10 livres, en sorte qu'un contrat de 100 livres revient à 10 sous. Mais c'est le maximum : au delà de cette somme, la fortune des époux a beau monter, les honoraires du scribe ne croissent plus. Les prix des messes de mariage suivent une marche analogue, et le dîner que doit le mari comme le souper que doit la femme sont cotés au prorata de l'importance de la dot. Par malheur, ces dispositions demeurent perdues, selon la pitoyable coutume de la diplomatique à cette époque, dans les ambages des creuses formules, et bien que les auteurs de ces pièces les aient, prétendent-ils, rédigées parce que la tradition était devenue, sur ces questions, incertaine et très peu claire (*trebol et escur*), il est à présumer que cette nouvelle réglementation ne ferma point, à force de limpidité, la porte à toute chicane.

3° Et qui ne comprend aussi que le *Cartulaire* sera, pour quiconque travaille à l'histoire du Languedoc, une abondante source de renseignements? Un livre de cette espèce (et il faut

1. *Ibid.*, p. 50-51, n° 297, 4 mars 1226.

2. *Ibid.*, p. 174-178, n°s 430, 433; 10 août 1278, 17 mars 1298. La rédaction authentique du second document fut différée jusqu'en 1321. Quant à la date de 1308, qui se lit à la page 178, elle est, j'imagine, fautive, et doit être mise sur le compte de l'imprimeur.

s'en réjouir) a le privilège de dépasser son cadre et de porter beaucoup plus loin que ne l'avait prévu la modestie de l'auteur. Tous ceux, désormais, qui s'occuperont de l'ancienne géographie méridionale, tous ceux qui voudront raconter ce que fut, au moyen âge, la vie religieuse et civile dans notre province, ou qui prétendront restituer la chronique des grandes familles jadis implantées entre Toulouse et Narbonne, devront avoir sous les yeux le *Cartulaire* de Prouille. On le consultera avec fruit; il ne trompera point les espérances des chercheurs; il leur offrira, dans ses trois longues tables chronologique, onomastique et topographique, des milliers de noms, un véritable trésor de faits. Les érudits aimeront cette œuvre; les bibliothèques du Midi tiendront sûrement à l'acquérir, et mon seul regret, en la quittant ici après une attentive et profitable fréquentation, c'est d'en avoir exprimé très faiblement les mérites, et de n'avoir pas su en dire autant de bien que j'en pensais. H. G.

Une Académie à Barèges en 1788. Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1907, petit in 8°, 20 pages.

On sait quel charme s'attache à tous les documents rétrospectifs du pyrénéisme. La *Revue des Pyrénées* a publié maintes études ou maint récit des écrivains et des voyageurs qui ont décrit tel ou tel site, fixé la physionomie de nos stations thermales à différentes époques[1]. Le très bel ouvrage de M. Henri Béraldi : *Cent ans aux Pyrénées*, résume sous une forme aussi agréable que savante tous les travaux antérieurs. C'est une contribution nouvelle à cette littérature pyrénéiste que M. E. Durègne a apportée dans une lecture faite à l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, le 27 décemdre 1906.

Les éléments de sa piquante étude sont empruntés aux *Frag*

1. Articles ou extraits de MM. A. Benoist, Cartailhac, Léon Creissels, Cuvillier-Fleury, Dumorel, V. Hugo, Maurice Gourdon, P. Labrouche, de Lahondès, L. de Lavergne, E. Levasseur, E. Mérimée, D. Nisard, comte Russell, comte de St-Saud, A. Thiers, Trutat, Arthur Young, etc.

ments d'un voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées ou Lettre écrite de ces montagnes[1], par M. de St-Amans, ouvrage imprimé à Metz en 1789, et dont une rare bonne fortune lui a fait retrouver le manuscrit original.

Florimond Boudon de Saint-Amans, d'Agen, un ancien officier devenu botaniste, rencontra à Barèges, durant l'été de 1788, le futur conventionnel Dusaulx, alors membre de l'Académie des Inscriptions, connu pour sa traduction de Juvénal, et l'ingénieur minéralogiste Pasumot[2]. Les trois savants, mus par un soudain et commun enthousiasme pour la grande chaîne, passèrent ensemble quelques semaines, formant ce que l'un d'eux appelle une « petite académie ». Boudon se fit l'historiographe de leurs expéditions en montagne. Il relate avec soin dans ses notes leurs excursions au pic d'Ayré, au lac d'Escoubous, au Pic-du-Midi, à Gavarnie et à Cauterets, à Héas, etc. M. Durègne établit un parallèle bien piquant entre le récit primitif de Boudon, fait de premier jet, vif et dégagé de préoccupations personnelles, et le travail d'arrangement, d'adaptation aux circonstances, que constitue l'ouvrage imprimé.

Pour le côté anecdotique du récit, la vie des stations thermales avant la Révolution, la société qui y fréquentait, les distractions mondaines et tout ce qu'une saison balnéaire évoque aujourd'hui dans nos esprits, c'est particulièrement le manuscrit, cela se conçoit, qui enrichit notre documentation. Notons quelques extraits :

« Je me suis logé en arrivant dans le seul logement qu'il y eût à occuper. M..... m'a mis au fait des habitants de ce triste

1. Voir *Revue des Pyrénées*, t. X, p. 173; t. XIII, p. 542; t. XV, p. 80, t. XVI, p. 658; t. XVII, p. 461.

2. Tous deux ont d'ailleurs laissé un souvenir précis, et non sans intérêt, de leur séjour :

J. Dussaulx, *Voyage à Barèges et dans les Hautes-Pyrénées* fait en 1788, 2 vol. in-8°, Paris, Didot, 1796.

Pasumot, *Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789, histoire naturelle d'une partie de ces montagnes, particulièrement des environs de Barèges, Bagnères, Cauterès et Gavarnie.* Paris, imp. Le Clère, in-8° (1797).

séjour où il se trouve très bonne compagnie. Demain, nous ferons des visites.

« Le 5 (juillet), temps triste et froid toute la journée... visites... nous courons comme des incendiaires, le nez enfoncé dans nos manteaux.

« ... On dansait, on jouait au Vaux-Hall; il y avait beaucoup de dames très parées et fort bonne compagnie...

« Le 7,... l'évêque de Saint-Omer, ayant donné ce matin un déjeuner aux dames de sa société, s'est amusé à faire détacher des pierres de la montagne qui, roulant et tombant dans le Gave avec fracas, réjouissaient ceux qui étaient de sa fête, mais pouvaient écraser ceux qui n'en étaient pas. »

Il y a, semble-t-il, plus de vrais malades que de nos jours; mais ce sont des malades fort gais... « Tous ces danseurs sont estropiés, blessés, ont des rhumatismes ou de vieilles douleurs, cependant ils dansent et dansent avec des femmes qui ne leur cèdent guère pour la plupart en blessures, en rhumatismes, en vieilles douleurs, qui sortent les unes de la douche[1], les autres du bain de la Chapelle, du Pavillon, de la Royale; elles se parent, elles dansent, elles minaudent, je le répète, cela est inconcevable! »

Il y a fort bonne et fort aristocratique compagnie : le chevalier de la Panouse, le baron de Frégimont, Mme Teulon, de Bordeaux, M. de Biré, M. de Villeneuve. « Le 12, rien de neuf. Nous faisons de la musique chaque jour : avant-hier chez Mme de Choiseul; hier chez Mme de Laage; aujourd'hui chez Mme de Fumel. Je suis l'accompagnateur à la mode. »

Les aventures savoureuses ne manquent pas. Il y a celle de la dame qui renouvelle, fuyant un danger illusoire, l'*Eureka* d'Archimède, « représentation publique où mille personnes ont assisté ». On se promène, comme dans presque toutes les petites villes, « toujours sur les chemins », à moins qu'on n'aille en excursion en des costumes de couleur et de coupe fort peu académiques. On va à Cauterets. « Il n'est pas si grand que

1. Boudon écrit *la douje*.

Barèges quoique mieux bâti. Il y a surtout beaucoup moins de monde. » Chacun sait que le contraire est vrai aujourd'hui, et le tragique événement de février dernier n'est pas fait pour modifier cet état de choses. Boudon, qui sait tout et prévoit tout, nous donne jusqu'à cette note pessimiste : « .. Ce Vaux-Hall (le casino de l'époque) a tout l'air d'un café, et d'un café de province mal monté. Au reste il n'est point extraordinaire qu'on n'ait point fait de grands frais pour l'édifice, attendu qu'il est destiné à être un jour emporté par les lavanges qui descendent principalement de la montagne dont il est dominé. »

Il est à souhaiter que M. Durègne, qui est un de nos pyrénéistes les plus qualifiés, nous donne, sinon une édition critique, du moins des extraits plus copieux et dûment annotés du *Voyage sentimental et pittoresque* de Saint-Amans. En attendant, cet esprit si avisé et cet heureux chercheur peut être sûr de trouver dans notre *Revue* l'accueil le plus empressé.

J. A.

Marcel Braunschvig. — **L'Art et l'Enfant**, essai sur l'éducation esthétique, Toulouse, Edouard Privat, 1907; broché, 3 fr. 50; relié, 5 francs.

Quand les parents ont doté leurs enfants de muscles vigoureux et enrichi leur esprit de connaissances variées, ils croient ordinairement leur tâche accomplie. N'ont-ils pas armé de pied en cap filles et fils pour les luttes prochaines? Sans doute; mais ce n'est point assez. Il faut encore leur enseigner à profiter de la victoire, à goûter les joies souveraines de la vie; il faut les initier à l'art ou, pour parler comme les Grecs, nos maîtres en toutes choses, aux Muses divines. M. Marcel Braunschvig a écrit son livre pour aider parents et éducateurs à remplir ce devoir.

Quelle folie! dira-t-on. L'enfant est incapable de sentir le beau; l'art est le superflu : ce petit être d'instinct n'a d'autre appétit que celui du nécessaire. Plus tard! on verra plus tard! — Quelle erreur! répond M. Braunschvig. L'enfant est,

dès les langes presque, sensible à la beauté des formes, aux couleurs éclatantes ou nuancées, au rythme et à l'harmonie des sons. Mais, trop souvent, son goût s'égare, parce que nul ne l'a surveillé ni dirigé. Et c'est à l'âge où les yeux sont neufs, où les doigts sont souples et dociles, où tous les sens enfin reçoivent du monde extérieur des impressions fidèles qu'il faut, par un effort méthodique, plier ses organes et son goût à cette nouvelle discipline. Bientôt elle lui deviendra facile et il subira impérieusement l'attrait du beau. Ce « superflu » sera du nécessaire.

Donc, autour de l'enfant, que tout dans la maison soit ordre, clarté, joie. Qu'il soit lui-même, dans son corps élégant, aux proportions harmonieuses, par sa toilette simple et choisie, une « chose de beauté », *a thing of beauty*.

L'art suivra l'enfant quand il quittera la maison pour l'école. Ah ! l'école de demain ! son architecture originale, son jardin et ses fleurs, ses murs clairs ornés de fresques, ou plus modestement de cadres mobiles où se succéderont les reproductions des chefs-d'œuvre, qui nous la donnera ? En l'attendant, — sans impatience, car je crains fort que nous ne l'attendions encore longtemps, — faisons pénétrer l'art dans nos humbles salles de classe et jusque dans les cours de récréation[1]. Que dans les jouets eux mêmes la laideur et le mauvais goût soient pourchassés sans pitié.

Apprenons à l'enfant à admirer le spectacle changeant des jours, la beauté diverse des heures, la grandeur sereine de la nature, tous les paysages, tous les aspects de la vie, et dans nos grandes cités même, la poésie étrange et subtile de la rue, son agitation grouillante et tumultueuse ou, par contraste, ces nuits lumineuses où

Le clair de lune coule aux pentes des toits bleus.

Dès que ses doigts pourront tenir un crayon, qu'il dessine ;

1. Sur l'initiative de M. Braunschvig, il vient d'être créé à Toulouse une section de la société *L'Art à l'Ecole*. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire, M. Bazaine, 10, allée des Zéphyrs.

dès que son gosier sera capable de reproduire des sons, qu'il dise des vers et qu'il chante. Mais ici, qu'on prenne bien garde ! et qu'on ne se méprenne point sur nos intentions. Nous ne voulons pas faire de l'enfant un artiste, mais, comme eût dit Montaigne, un homme. Il doit dessiner et chanter, non pour devenir un prix de Rome ou un virtuose, mais pour « lire » dans les lignes et les couleurs, et lire dans les sons et les rythmes comme il lit dans les caractères d'écriture. Si nous ne pouvons tous créer de l'art, tous nous devons jouir de l'art créé par les autres.

Tel est le but et voici la méthode, simple en son principe, diverse en ses moyens. Suivons la nature, — encore une parole grecque ! — épions ses démarches, réglons notre pas sur le sien. Un exemple. L'enfant, avons-nous remarqué, vit surtout par l'imagination : il semble s'avancer parmi d'incessants miracles. Utilisons cette force neuve et conduisons-le à la connaissance du vrai par le chemin de la fiction. Et puisqu'il préfère à toute autre lecture celle des contes de fées, mettons entre ses mains la belle histoire du « Chat botté », — que des cuistres ont jugée immorale ! — et celle de « Peau d'Ane », qui est une pure merveille.

Dernière objection. De l'enfant ainsi élevé, n'aurez-vous pas fait un paresseux charmant, un « esthète » énervé et incapable d'action, enfin un citoyen inutile à la cité ? Non, répond M. Braunschvig, le sentiment du beau, s'il ne crée pas la morale, ni l'idée du devoir social, est pour cette idée et cette morale le plus ferme appui. Et il conclut : « En inculquant à l'enfant l'amour profond du beau, nous n'avons donc pas à craindre qu'une fois devenu homme il se détourne de son plus impérieux devoir social : à son amour de la beauté sa passion de la justice empruntera, au contraire, une flamme nouvelle. »

Tel est le livre de M. Brauschvig. On y relèvera sans doute quelques jugements aventureux et des lacunes ; mais ces imperfections, qui sont légères, étaient inévitables dans un sujet si étendu, et les lacunes, j'en suis sûr, n'ont pas échappé

à l'auteur. Il ne prétendait pas composer un traité complet, mais un manuel de vulgarisation. Il a voulu négliger les détails, qui étaient infinis; il nous a montré seulement les directions essentielles. Au surplus, chaque chapitre est accompagné d'une abondante bibliographie, et l'ouvrage se termine par des appendices qui permettront aux curieux de pénétrer plus avant dans l'étude de chaque question. En somme, livre utile, de commerce aimable et qui vient à son heure. Il rendra aux familles, en mainte occasion, les meilleurs services. Nous osons lui prédire un succès mérité.

Mathieu Augé.

NÉCROLOGIE

M. Maurice Lanore, archiviste des Basses-Pyrénées, est décédé à Pau, le 25 février 1907. Né à Libourne le 11 février 1871, il n'avait donc que trente-cinq ans à peine lorsque la mort est venue le surprendre.

Sa vie ne fut qu'une longue souffrance; il fit, à un an, une chute, où il perdit le sang en grande abondance, et dont il se ressentit toute sa vie.

Doué d'une grande intelligence, obligé de manquer ses classes par suite d'indispositions presque habituelles, il obtint néanmoins son baccalauréat ès lettres à quinze ans et demi, et prépara dès lors son examen de l'École polytechnique, où ses aptitudes remarquables ne tardèrent pas à le faire admettre.

Malheureusement, les atteintes du terrible mal qui devait l'emporter le retinrent au foyer maternel. Son temps se passa en travaux littéraires et poétiques d'une rare élévation de pensée et de sentiment. De temps à autre, dans ces derniers temps, il entr'ouvrait l'écrin de ses trésors d'enfance et de jeunesse et en publiait quelques-uns, sous le voile de l'anonyme d'ordinaire, dans des journaux et dans des revues.

Naguère, il donnait dans le *Pau-Gazette* du 17 février une ravissante poésie intitulée : *Après Orphée.*

Cependant, les soucis de la vie et les répits du mal lui permirent de suivre les Hautes Études, de se faire recevoir licencié ès-lettres, et d'entrer à l'École des Chartes. Il s'y fit

remarquer par son ardeur au travail et aimer de tous ses camarades par sa bonne humeur et sa nature sympathique et bienveillante.

Sa sortie fut encore contrariée par des retours obstinés de la maladie, mais il put enfin, — quoique un peu tard — obtenir brillamment son diplôme d'élève de l'École des Chartes, avec une position de thèse très appréciée, sur la cathédrale de Chartres. C'est de là qu'il tira pour la « Revue de l'art chrétien » (t. XI, livr. 1899-1900) ses articles sur la *Reconstruction de la façade de la cathédrale de Chartres au douzième siècle.*

M. Lanore fut nommé archiviste des Hautes-Pyrénées le 1er janvier 1901 et occupa ce poste jusqu'au 31 décembre 1904. A la démission de M. de Loye, il fut appelé au même titre, dans les Basses-Pyrénées, le 1er janvier 1905.

Nous savons que le Ministère avait sur lui des vues plus hautes encore. On voulait lui confier des archives bien plus importantes lorsque le moment serait venu.

En attendant, il remplit son devoir avec une activité et une régularité admirables. Il était tout à son affaire, et cependant il trouvait du temps pour collaborer à plusieurs journaux et revues. Parmi celles-ci, nous pouvons citer les *Annales du Midi*, la *Revue des Pyrénées* et surtout la *Revue des Hautes-Pyrénées* dont il fut un des principaux fondateurs. Son intelligence cultivée et variée lui rendait faciles les études en apparence les plus opposées.

C'était un mathématicien, mais aussi un poète et un artiste. Il rendait dans *Pau Gazette* compte des fêtes musicales et des *Mardis littéraires* du Palais-d'Hiver.

Il semble pourtant que ses prédilections de métier fussent pour l'archéologie. Sa brochure sur la *Tapisserie de Bayeux* (Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXIV, 1903, 11 pp.) et surtout sa très remarquable *Notice historique et archéologique sur l'église Notre-Dame de Lescar* (in-8° de 111 pp., extr. de la *Revue du Béarn et du Pays basque*, 1904-1905), le prouvent surabondamment.

Il a encore publié la *Sénéchaussée de Bigorre* (1904) et préparait, pour le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, un travail sur Navarrenx, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées (1790), dont il avait lu de curieux fragments en séance publique.

Nous aurons donné la physionomie assez complète de cet excellent archiviste en ajoutant que c'était un homme du monde accompli et qu'il n'eut parmi nous que des amis.

Sa mort fut brusque et foudroyante.

Il était sorti des Archives le vendredi soir, heureux et souriant. Le lendemain, il s'apprêtait à recevoir les félicitations de ceux qui allaient se réjouir avec les siens de la naissance d'un troisième enfant.

La nuit, une sorte d'angine se déclara. Le samedi présenta des alternatives de malaise et d'espérance. Le soir, le mal s'aggrava. Le dimanche, tout espoir était perdu.

Il se vit mourir. Il mourut courageusement, mais non sans angoisse, laissant une mère, une veuve et trois orphelins.

Il expira dans la nuit du 24 février.

Ses obsèques furent une véritable manifestation de sympathie publique. Un nombreux cortège d'amis sincères et dévoués le suivit à l'église et à la gare; il repose à Bordeaux dans un caveau de famille.

M. Lanore était officier d'Académie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission des monuments historiques et de la Société nationale des antiquaires de France.

Nous savons qu'il avait préparé une pièce de théâtre en un acte, — vrai chef-d'œuvre de grâce et de sentiment, assure-t-on, — qui n'allait pas tarder à paraître. Il laisse aussi de nombreux travaux inachevés.

Tous les organes de la presse paloise ont salué avec émotion la mort prématurée de ce jeune savant qui fut en même temps et surtout un homme de bien.

CHRONIQUE DU MIDI

Toulouse.

Aspects toulousains. 15 avril. Malgré ce temps radieux, l'apparition du printemps, l'élégance et le succès des mercredis de notre Union artistique, l'ouverture de la vraie « saison », il monte de la mélancolie. Toulouse s'en va, on ne peut se le dissimuler : ce sont successivement, depuis les ruines du quartier du Vieux-Raisin, la disparition de la Trésorerie et du collège de Mirepoix, l'assassinat de la tour des Cordeliers, et enfin le percement de la rue Ozenne.

Les destructions sans but sont la joie des municipalités toulousaines. Depuis longtemps déjà, une « idéologie inconsciente », si l'on peut s'exprimer de la sorte, pousse à tracer des rues sur un plan d'alignement que l'on pourrait appliquer à une ville d'abstraction ; ni les besoins locaux, ni les considérations artistiques ou même climatériques n'entrent en jeu : couper Toulouse en quatre par une *rue longitudinale* et une *rue transversale,* voilà le rêve que l'on poursuit depuis des années et des années, pour aboutir à ces voies ratées, en montagnes russes, s'en allant tout de travers, partant exactement de rien pour n'aboutir nulle part.

Et c'est à ces inepties que l'on sacrifie tant de belles choses ! Et maintenant une nouvelle rue, encore plus inutile que les autres, va ruiner toute l'intimité de l'hôtel de Loubens, la grâce dix-huitième siècle de l'hôtel Mac-Carthy, et les belles architectures des hôtels de Paulo, Flottes, de Pont et de Gauléjac, va éventrer la rue Nazareth et faire disparaître à tout jamais sa distinction aristocratique, — tandis qu'elle se raccordera avec la place des Carmes d'une façon saugrenue, tombant sur l'angle de la place et échancrant de biais l'hôtel Burnet et l'hôtel de Loubens !

Que pourra-t-on sauver après tous ces massacres ? Peu de chose sans doute. La folie des démolitions sévit à un tel point qu'on ne songe même plus à sauvegarder les débris. Tout dernièrement, on a demandé qu'il fût dressé des dessins de la Trésorerie pour le Musée Saint-Raymond,

que les fragments les plus intéressants de ce bâtiment historique fussent rachetés, que les restes du collège de Mirepoix soient réédifiés en quelque endroit convenable... Je crois bien que de tout cela il n'a guère plus été question.

Tout s'en va : quand la rue Ozenne sera percée, succédant à la rue de Languedoc, on s'attaquera sans doute au quartier de la Dalbade : cela complètera l'œuvre.

« Le vaste ensemble compris entre la Garonne, les promenades et Saint-Étienne, a écrit M. Henri Rouzaud[1], formait un quartier d'une merveilleuse homogénéité. Pendant plusieurs siècles, des conseillers, des présidents au Parlement avaient bâti, non des immeubles de rapport, mais des demeures familiales faites pour abriter de nombreuses générations. Quatre artères principales convergeaient vers le Palais, véritable centre du quartier, et un grand nombre de rues secondaires coupaient perpendiculairement les précédentes; ces rues silencieuses, dont l'absence presque complète de magasins rehaussait la noblesse, contribuaient à donner à Toulouse la réputation de *ville d'art;* ce titre glorieux, elle semble faire tout son possible pour ne plus le mériter. Si cette rage de destruction continue, notre ville, d'ici quelque temps, n'aura rien qui la distingue des cités américaines, et l'on n'aura qu'à numéroter ses avenues ! »

***

3 mai. Il faut se relever un peu de cette mélancolie. L'initiative individuelle a heureusement compensé les fautes des administrations : tandis que dix municipalités se sont évertuées à ruiner nos monuments, n'oublions pas que, à Toulouse, il s'est trouvé un banquier digne de nos grands marchands de la Renaissance; il a enlevé l'hôtel d'Assézat à l'épicerie victorieuse et il a logé des savants et des artistes dans ce palais où, tout à l'heure, la délégation des Mainteneurs, leurs fleurs d'orfèvrerie aux doigts, sont venus saluer Clémence Isaure, aux turlututus de la musique militaire.

Les Jeux Floraux, si bien hébergés, ne meurent pas; ils semblent même plus vivants que jamais, si l'on considère, à l'heure actuelle, la place honorable que tiennent leurs lauréats dans le mouvement littéraire. Si nous feuilletons le Recueil de la vieille Académie et les rapports annuels, quels noms retrouvons-nous?

M. Arsène Vermenouze, majoral du Félibrige, lauréat de l'Académie française, auteur du livre bien apprécié, *Mon Auvergne*; M. Emmanuël Delbousquet, l'un des initiateurs de la poésie symboliste, romancier lan-

1. *L'âme latine*, mars 1907, *la rue Ozenne.*

dais, dont la *Revue de Paris* publie en ce moment une nouvelle œuvre, *Miguette de Cante-Cigale* ; M. Marcel Semézies, le savoureux conteur quercynois ; des félibres notoires, comme le Marseillais Jean Monné ou le Béarnais Simin Palay ; M. l'abbé Degert, le savant professeur de l'Institut catholique ; — et puis des jeunes, mais des jeunes déjà connus, déjà fleuris de succès : Mlle Élisabeth de Loys qui, sous le pseudonyme d'Élisabeth de la Sauge, a vu son livre, *Adolescence*, couronné et publié cette année par la *Revue des poètes* ; M. Daniel Thaly, qui a déjà à son actif plusieurs volumes de vers ; M. Alexandre Coutet, familier de nombreuses revues ; M. Robert Vallery-Radot, auteur des *Grains de myrrhe*, recueil plein de strophes exquises ; M. Emile Henriot, que ses *Poèmes à Sylvie* ont classé dans les premiers rangs de la jeune littérature ; M. Guy Jarnonen de Villartay, dont le livre au titre bizarre, *les Mains éteintes*, a été chaudement accueilli dans les revues ; M. Edouard Dulac, qui paraît chez Plon avec un livre exquis, *De cœur à cœur*, etc., etc.

Voilà quels sont les lauréats des Jeux Floraux de cette année. Où trouve-t-on parmi eux les vieilles filles incomprises et les séminaristes ingénus dont on abuse dès qu'il s'agit de Clémence Isaure? Il faut en finir avec cette légende qui ne sert plus qu'aux journalistes en mal de copie. L'un d'eux, l'autre jour, essaya de la rééditer, et il ne réussit qu'à étaler son ignorance complète de la question, car il ignorait tout dans son petit entrefilet : et la double séance du 1er et du 3 mai, et la fête à la salle des Illustres, et le développement des Jeux Floraux justement en ces dernières années, depuis les legs Ozenne et Pujol ; il leur reprochait le sonnet à la Vierge, que l'on n'a pas couronné depuis 1901... Il ignorait tout, vous dis-je, jusqu'au bon français, car il s'écriait en terminant :

« Mais où sont les Jeux Floraux *d'antan* ? »

Quoi ! n'aurait-il regretté que la fête des fleurs de 1906?

— Voilà cependant comment, parfois, avec les intentions les plus innocentes, la presse quotidienne peut nuire en province aux efforts consciencieux de la province elle-même : c'est l'histoire de tous les jours.

Il faut espérer qu'il y aura plus de clairvoyance pour soutenir à Toulouse la fondation d'un théâtre en plein air. Il y a trop longtemps que nous avons déploré la morne inertie de notre ville durant les mois d'été pour que nous ne désirions pas vivement la voir profiter de sa situation exceptionnelle et retenir un peu les touristes qui, de juin à octobre, sont forcés de la traverser. Les sites pittoresques ne manquent point, d'ailleurs, soit aux bords de la Garonne, soit aux revers des collines de l'Observatoire, et il sera sans doute facile d'y installer une scène d'où pourront s'envoler les beaux vers.

Cette scène pourrait accueillir tout d'abord, semble-t-il, les Chorèges

français, groupement dont le nom orgueilleusement antique s'explique par son sous-titre : « Société nationale de Décentralisation musicale et théâtrale, Festivals et Spectacles de plein air. »

« Les Chorèges, nous apprend M. Ricciotto Canudo dans un intéressant article du *Mercure de France*[1], demandent à toutes les villes de France et d'ailleurs, un terrain, dans un beau site, pour le transformer, avec des moyens d'un mécanisme des plus simples, en terrain de spectacles : aménagement de la scène, aménagement du cadre et de l'orchestre, s'il y a lieu. En revanche, ils offrent à leur entière charge la pièce et la représentation scénique, les artistes, les frais de voyages et les indemnités de séjour, la figuration, les costumes, les accessoires, le chef d'orchestre, s'il y a lieu... »

Déjà, paraît-il, de nombreuses villes ont répondu à cet appel, et Marseille, notamment, fait construire sur une colline, derrière le palais de Longchamps, un nouveau théâtre en plein air avec un mur de scène, et des gradins en hémicycle, le premier théâtre de ce genre qu'on ait bâti depuis l'antiquité.

Quel sera le répertoire ? Avant tout, de grandes œuvres tragiques et lyriques, de nature à réaliser le *Festspiel*, de Wagner, ou le *Teatro di Festa*, de d'Annunzio ; on parle de *Reine de Mer*, de Mme Lucie Delarue-Mardrus (encore un lauréat de nos Jeux Floraux !) ; de l'*Agonie de Messaline*, de Mme Valentine de Saint-Point ; d'*Electre et Oreste*, de M. André Suarès ; plus spécialement pour Toulouse, on agite le projet d'une *Velléda*, de Maurice Magre...

« Ces fêtes, ajoute M. Canudo, seront principalement réparties sur tout le sol méditerranéen. » Car il y a une loi inéluctable qui a poussé les Méditerranéens à la *vie extérieure*, aux manifestations ensoleillées, et par cela même éminemment plastiques, hautement « appolinéennes », de leur vie douloureuse et joyeuse, sévère et dansante... Aux hommes du Nord, enveloppés de brouillards, la nature hostile opposa la nécessité de la vie intérieure : ils sont pour cela même les plus grands métaphysiciens, les créateurs de la symphonie, les dramaturges du théâtre forcément fermé, et ils ont créé avec Shakespeare ce qui devint ensuite tout le théâtre de l'Occident : le théâtre psychologique.

« Nous voulons retrouver l'esprit du Temple et les joies de l'humanité religieuse par quelques grands spectacles de joie ou de douleur... »

— Il faudrait remercier les Chorèges français, s'ils réussissaient à secouer l'apathie de Toulouse, et s'ils animaient notre été, splendide mais anesthésiant, par quelques-uns de ces spectacles-là.

Armand Praviel.

1. 1er mai 1907.

Aveyron.

Fondation Cabrol. La Société des Lettres de l'Aveyron a reçu dernièrement un legs de 20,000 francs dont les arrérages sont destinés, suivant la volonté du testateur, M. Elie Cabrol, soit à l'achat ou au couronnement d'ouvrages ou objets d'art d'écrivains ou d'artistes aveyronnais, soit à des subventions à accorder à de jeunes artistes peu fortunés. — Elle vient de publier le règlement imposé par le testament. Ce règlement prévoit l'achat d'œuvres d'art exécutées sur commande de la Société ou choisies parmi les productions d'artistes aveyronnais, l'attribution de prix, de valeur variable, à une œuvre ou à l'ensemble de l'œuvre d'un écrivain (prose ou vers, littérature ou science), et enfin des subventions annuelles et renouvelables aux jeunes artistes aveyronnais pour faciliter leurs études.

Sont seuls exclus des prix les écrivains qui auraient déjà obtenu une plus haute récompense de l'Institut de France.

Une Commission de douze membres a été élue pour faire l'application de ce règlement, et il est probable que, dès cette année, elle fera l'emploi de ces arrérages par l'attribution d'un ou plusieurs prix. Les candidats ne feront pas défaut, et assez nombreux sont ceux qui, dans les lettres, les sciences et les arts, ont produit un ensemble suffisant ou une œuvre remarquable qui les rend dignes non seulement d'être encouragés, mais d'être couronnés.

Nous publierons dans un de nos prochains numéros le nom des lauréats et un extrait du rapport qui leur aura été consacré.

Ce legs fera ainsi revivre, mais avec des modifications, une vieille institution ruthénoise dont j'ai retracé l'histoire dans une plaquette qui vient de paraître à la librairie Carrère, sous ce titre : *Les Jeux Floraux de Rodez au dix-huitième siècle.*

***

Centenaire de Claude Peyrot. Sur l'initiative d'un groupe millavois et de la Société des Lettres de l'Aveyron, un Comité s'est formé en vue de la célébration du bicentenaire du poète rouergat Claude Peyrot, prieur de Pradines, né à Millau, le 3 septembre 1709. On se propose d'ériger un buste et d'organiser des fêtes littéraires en l'honneur de l'auteur des *Géorgiques patoises* et de nombreuses poésies en français et en patois rouergat.

Peyrot avait fait ses études à Toulouse et obtenu une prébende dans

l'abbaye de Saint-Sernin. Comme ce bénéfice obligeait à la résidence, Peyrot habita pendant vingt ans Toulouse avant de devenir prieur de Pradines, en Rouergue. Il fut plusieurs fois lauréat des Jeux Floraux de Toulouse et de Rodez. Il mourut à Pailhas, près de Millau, le 3 avril 1795.

***

Documents historiques. Une Commission d'érudits et d'amateurs de documents s'est constituée sous le patronage du Conseil général de l'Aveyron et de la Société des Lettres, pour entreprendre une série de publications de textes relatifs à l'histoire locale. Les documents intéressants ne manquent pas soit aux Archives du département et des communes, soit dans les collections privées. Parmi les plus importants, on publiera d'abord les cartulaires des abbayes de Sylvanès, d'Aubrac, de Bonnecombe, de Vabres, précieux pour la géographie ancienne, l'histoire des familles et l'origine de nos institutions; des registres de comptes et de délibérations des communautés du Moyen-âge, sources uniques pour l'histoire sociale, politique et économique ; les Mémoires d'un calviniste au seizième siècle qui rappellent en traits pittoresques les luttes religieuses de cette période.

Pour trouver les ressources nécessaires, la Commission de publication recourra à des souscriptions recueillies à l'occasion de la publication de chaque volume, et dont le chiffre variera suivant l'importance des volumes. C'est une initiative heureuse qui mérite d'être vivement encouragée et suivie dans les autres départements.

***

Usages locaux. Le Conseil général a fait procéder à une revision des usages locaux dans les divers cantons du département et en a publié le résultat dans un volume important qui vient de paraître et qui rendra de grands services à tous ceux qui, — administrateurs, magistrats, propriétaires, ouvriers, etc., — ont besoin de connaître la jurisprudence établie par l'usage pour des différends de toute sorte que le Code ne prévoit pas ou ne règle pas suffisamment.

***

Découvertes archéologiques. Des fouilles importantes vont être faites dans les environs de Saint-Clair, où l'on a découvert de nombreux dolmens et tumuli, dont l'exploration partielle a déjà amené des trouvailles intéressantes.

A Ceyssiols, près Rodez, où l'on découvrit, il y a quelques années, des substructions romaines curieuses, et notamment un hypocauste, on a mis à jour, dans ces derniers temps, de nombreux tombeaux qui remontent à l'époque de l'occupation romaine. M. CONSTANS.

Hautes-Pyrénées.

Tarbes et la Bigorre. Çà et Là. Nous parlions, dans notre dernière chronique, des transformations et des embellissements du chef-lieu des Hautes-Pyrénées. L'œuvre entreprise ne s'arrête pas : on a commencé par construire un nouvel hôtel de ville, de fort bel aspect ; on a démoli ces jours-ci l'ancienne mairie, qui n'était du reste qu'une vaste maison, sans style et sans cachet, datant du dix-septième siècle, et ayant servi de demeure à une grande famille de Tarbes, les comtes de Castelnau. La démolition de ce vulgaire édifice ouvrira sur la place la plus centrale et la plus pittoresque de la ville, ainsi que sur une des plus grandes et des plus coquettes avenues, une large et belle perspective. Un hôtel des Postes va être immédiatement construit dans l'angle ouest de l'emplacement vacant, en façade sur la nouvelle artère. Finie alors, et vite oubliée, l'ancienne et minuscule place de *la Portète*, avec son vieux château des comtes de Bigorre. Les lamentations de quelques archéologues, amoureux des antiques murailles, n'ont pas tenu devant les nécessités de la vie nouvelle, qui veut partout l'air et la lumière. Ajoutons que la démolition de l'hôtel de ville a mis au jour deux œuvres d'art, restées enfouies depuis un temps indéterminé dans les combles du branlant édifice. L'une d'elles est un tableau, représentant les *Bergers à Bethléem*, et qu'on attribuerait à Pieter van Mol : de sa valeur esthétique, les érudits dissertent, sans nullement s'entendre. L'autre, beaucoup plus intéressante, et fort scrupuleusement analysée par M. Balencie, archiviste des Hautes-Pyrénées, est un chapiteau en marbre blanc, qui daterait de l'époque romane primitive.

De Tarbes, si nous passons à la Bigorre, nous constatons également, jusqu'au plus profond de nos vallées, une activité nouvelle, un éveil de forces, pour dire mieux. Les appels réitérés et pressants du Syndicat d'initiative ont été entendus : l'industrie de la *houille blanche* est enfin en plein mouvement. Plusieurs Compagnies ont pris possession de chutes d'eau, installant leurs turbines et leurs dynamos, soit aux confins de la plaine et de la montagne (comme celle de Montgaillard, à 9 kilomètres de Bagnères-de-Bigorre), soit en pleine montagne, comme celles

de Lourdes, d'Argelès, etc. Hier encore, on inaugurait un nouvel établissement électrique, dans la pittoresque vallée de Lesponne, près de Bagnères, au Chiroulet, bien connu des excursionnistes. Ce sont les eaux du Lac Bleu qu'on utilise ici. Point n'est besoin de longuement exposer les transformations profondes qui vont amener, à bref délai, la lumière et l'énergie dans les villes et les villages. L'éclairage électrique se répand déjà partout. Bagnères et quelques autres villes utilisent, pour des industries familiales, le précieux courant. Il ne reste plus qu'à développer, presque à créer, un réseau de tramways.

Mais une remarque vient naturellement : c'est le manque d'entente et d'union dans ces entreprises fort coûteuses. Chacune d'elles, alimentée par quelque capitaliste puissant, exige des frais énormes d'installation et d'entretien. Les bénéfices de l'exploitation couvriront-ils ces frais et offriront-ils une rémunération honnête aux capitaux engagés? C'est ce que se demandent, avec une certaine anxiété, les hommes du métier, soucieux de la prospérité et du développement économique de la Bigorre. Il est vrai que certains d'entre eux prévoient, dès maintenant, une fusion nécessaire et prochaine entre ces entreprises éparpillées.

Nulle part mieux qu'à Tarbes ne sont sensibles les résultats de cette concurrence industrielle : la Compagnie du gaz ayant ici le monopole de l'éclairage, la municipalité n'a pas eu à traiter avec telle ou telle maison d'entreprise électrique, et elle a laissé à toutes le champ libre pour l'installation de leurs câbles et de leurs appareils. Nos rues et nos promenades ont été éventrées à droite, à gauche, au centre; on a creusé des tranchées, détruit des kilomètres de trottoirs... Jamais nos rues des Fossés — grands ou petits — n'ont si bien mérité leur nom. On se croirait à la veille d'un siège, à travers tant de travaux d'approche!

De pareilles divisions se retrouvent également dans les *Syndicats d'initiative* de la Bigorre. Le Syndicat d'initiative, fondé à Tarbes il y a cinq ou six ans, — le premier peut-être des Pyrénées — fut accueilli par une faveur unanime : on se rendit compte du puissant intérêt qu'il offrait, des secours précieux qu'il devait donner au département tout entier, surtout aux stations thermales. Hélas! cette union dura peu : la montagne est le pays des discordes. Bagnères, Argelès, Lourdes, Cauterets se montrèrent tour à tour inquiètes, jalouses de la supériorité de Tarbes. Et, lorsqu'on parla d'intituler « Centre de Tourisme » la capitale de la Bigorre, alors les liens se rompirent... Chacune de ces ombrageuses cités leva fièrement la tête et fit valoir superbement ses droits pour inscrire sur son étendard le titre retentissant. De là à fonder chez soi, pour soi, un Syndicat d'initiative, il n'y avait qu'un pas : il fut fait sans tarder. Très sagement, Tarbes, en fille aînée, conserva, aux yeux du monde, les meilleures relations et l'attitude la plus ami-

cale avec ses sœurs cadettes. Mais elle fonda, elle aussi, la Société tarbaise, le Syndicat de Tarbes. Elle ne reniait pas la Bigorre, mais elle mettait d'abord et en première ligne les intérêts de Tarbes, de son industrie, de son commerce, de ses hôtels.

Une chose nous console, dans ces querelles de clocher : c'est que les efforts individuels sont très sérieux, très réels, et qu'ils aboutiront certainement à une œuvre fructueuse. Deux résultats précieux sont dès maintenant acquis, et ils restent à l'honneur des Syndicats de la Bigorre : la création d'une Ecole supérieure de commerce et d'industrie à Tarbes, énergiquement réclamée par eux, très chaudement appuyée par la municipalité tarbaise et, aujourd'hui, grâce aux sacrifices de celle-ci, accordée par le ministère des travaux publics; et enfin la construction à Tarbes et à Bagnères d'un *Hôtel moderne*, d'après les règles de l'hygiène et du confort. Les plans sont prêts, la souscription va s'ouvrir.

***

Bibliographie bigourdane. La bibliographie de la Bigorre est jusqu'à ce moment très pauvre. Il est à craindre que, par suite de l'état de nos Archives, ravagées par deux incendies, elle ne s'enrichisse jamais beaucoup. Et les meilleures volontés fléchissent, les plus laborieuses investigations se découragent quand elles constatent cette stérilité lamentable de notre histoire provinciale, — d'une *province* bien menue d'ailleurs, simple *subdélégation* de l'Intendance d'Auch, étouffée par l'altière Gascogne, le Béarn toujours hostile, le Languedoc trop puissant.

C'est une raison pour noter, parmi les rares travaux de nos érudits, trois ouvrages récents, fort peu volumineux, mais d'une réelle valeur cependant. D'abord une monographie très consciencieuse et très fouillée de la petite ville de Capvern (bien connue de certains malades), par M. Curie-Seimbres; puis des *Notes historiques sur Lourdes et son château fort*. L'auteur, M. E. Duviau, archiviste municipal à Lourdes, est un travailleur fort distingué, qui connaît bien ses archives. Il en a extrait beaucoup de documents, quelques-uns fort intéressants, et de ces documents il a fait une brochure. On voit d'ici les qualités et les défauts de l'œuvre, qui n'est qu'un *glanage* : du pittoresque, de la vie, de la couleur locale, beaucoup de *curiosités* neuves, mais pas de lien entre ces textes, pas de personnalité, pas d'impression d'ensemble. Bref, M. Duviau nous donne (et c'est un mérite) les éléments de l'histoire de Lourdes; mais *l'histoire* reste à faire.

Enfin, le troisième ouvrage est une étude de M. Souviron, avocat à Paris, Tarbais d'origine, sur le fameux conventionnel Bertrand Barère.

La place me manque pour examiner, comme elle le mérite, cette œuvre assez brève, mais bien remplie, qui renferme des pages sérieuses et dignes d'une analyse. Je la ferai plus à loisir dans la prochaine chronique.

L. CANET.

Tarn.

Peintures à Sainte-Cécile. M. Marc Gaïda, l'habile décorateur bien connu, vient d'achever la restauration des peintures de la chapelle Saint-Etienne, dans la cathédrale Sainte-Cécile.

De toutes les chapelles, c'est celle qui avait le plus souffert des injures du temps. Les crépis étaient tombés par grandes plaques; les motifs de décoration, les légendes des personnages qui ornent les parois avaient été sérieusement endommagés. Fort heureusement, on avait autrefois pris une photographie de la chapelle. Cependant, M. Gaïda a dû faire appel à toutes ses connaissances iconographiques, à toute sa science de technicien pour rétablir très scrupuleusement les peintures primitives, qui sont des environs de 1515.

Au point de vue décoratif, la chapelle Saint-Etienne est une des plus belles de la cathédrale.

Pour terminer la restauration des peintures, entreprise par l'Etat depuis une douzaine d'années, il ne reste plus que trois ou quatre chapelles, dont une dans le déambulatoire nord, les autres dans le déambulatoire sud. Espérons que l'Etat continuera ses sacrifices et voudra parachever l'œuvre commencée.

***

L'Archevêché. L'antique *bisbia*, la maison de l'évêque, après avoir été réputé pendant un siècle propriété de l'Etat, a été tout à coup reconnue propriété départementale. Le département se serait sans doute passé de devenir propriétaire de ce monument, très remarquable sans doute, mais d'un entretien fort coûteux.

D'autre part, la ville, depuis la séparation des Eglises et de l'Etat, guignait ce palais épiscopal, admirable cadre pour son musée. Ville et département se sont donc vite entendus.

Dans sa dernière session, le Conseil général a cédé gratuitement la jouissance de ce palais à la ville qui se charge de son entretien. Si jamais le département veut le reprendre, il devra verser la somme forfaitaire de 180,000 francs.

Et comme le département n'aura jamais cette somme dans ses coffres,

on peut dire que la ville est devenue propriétaire effective de notre archevêché. Sera-t-il possible d'y installer un musée de façon convenable? On dit que oui; mais nous doutons fort qu'on y réussisse... Il est vrai que notre musée de peinture est si modeste!

Le département s'est réservé la propriété exclusive des annexes de l'archevêché, pour y installer les services de l'assistance publique et ses archives notariales, trop à l'étroit dans les salles, immenses pourtant, de la préfecture. ALBIENSIS.

Tarn-et-Garonne.

Au musée de Montauban. Notre musée vient de s'enrichir d'une collection de dessins des plus intéressants, œuvre d'un artiste un peu méconnu de la région toulousaine, Romain Caze, et dont l'exposition est ouverte au public depuis quelques jours.

Originaire de Saint-Béat, d'abord élève à l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, puis (à Paris) de l'Ecole d'Ingres, dont il fut un des meilleurs élèves, Romain Caze s'est adonné surtout à la peinture religieuse.

La région du Sud-Ouest est riche en produits de son travail et de son talent. L'église de Saint-Mamet, près de Luchon, l'église de Luchon et l'établissement thermal de cette ville, l'église d'Oloron, l'église de la Madeleine d'Albi et plusieurs églises à Paris, Saint-François-Xavier, la Trinité, etc., ont été décorées par lui.

Ce sont les études et les esquisses de ces diverses compositions qui forment le plus gros morceau des cent trente numéros de la collection exposée.

On ne saurait trop louer Mlle Marie Paul, la nièce et l'héritière de Romain Caze, d'avoir voulu, dans la pensée pieuse d'honorer la mémoire de l'artiste, rapprocher son œuvre de celle d'Ingres, son maître.

L. T.

Le Gérant,

Édouard PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 5558

G. CLAVELIER.

FRANÇOIS MAYNARD

SA VIE. — SES ŒUVRES. — SON TEMPS.

« Cette réputation que les écrivains tâchent d'acquérir par « leurs ouvrages est bonne tandis qu'on est à la cour et dans « le grand monde, et même sert quelquefois à l'établissement « de notre fortune; mais quand nous serons morts, le bruit que « notre nom fera ne nous réveillera pas sous le tombeau[1]. » On dirait que ces paroles, que le découragement arracha un jour à Maynard, lui ont porté malheur et que, pour le punir de ce propos, où il est fait si bon marché d'elle, la gloire s'est écartée de son nom après sa mort, comme elle s'était refusée à lui pendant sa vie. Maynard, qui accusa si souvent l'ingratitude de son siècle, aurait eu plus de raison encore de se plaindre de la postérité.

Si l'on excepte la notice que Pellisson lui a consacrée dans son *Histoire de l'Académie française*, rien ne rappelle le nom de ce poète au dix-septième siècle qu'une brève mention de Boileau[2], et, au dix-huitième siècle, qu'un éloge — exa-

1. Maynard, lettre 268 (à Fremin).
2. *Art poétique*, II, 94-8 :

> Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.
> . . . . . .
> A peine dans Gombaud, *Maynard* et Malleville
> En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

géré — de Lamothe Houdard[1] et un souvenir de Voltaire[2].

Il appartenait au dix-neuvième siècle, qui a revisé tant de jugements littéraires, de rechercher si Maynard méritait vraiment l'oubli qui s'était fait autour de son nom.

Labouïsse-Rochefort, le premier, après avoir étudié de près non seulement les œuvres, mais les manuscrits de son compatriote, estima que les siècles antérieurs avaient été injustes envers ce poète et, se faisant le champion de sa cause, résolut d'attirer sur lui l'attention publique. Malheureusement, ses « Lettres biographiques »[3], par leur décousu et par les digressions sans nombre dont elles sont encombrées, n'étaient pas faites pour atteindre leur but. Aussi, faute d'avoir recueilli les souscriptions nécessaires, Labouïsse-Rochefort ne put faire paraître l'édition des œuvres de Maynard à laquelle il songeait depuis longtemps et qui eût certainement été des meilleures parce qu'elle avait été préparée de longue main, après une étude attentive des manuscrits et par un homme qui ne manquait pas d'érudition.

Maynard dut attendre quelques années encore pour se voir rendre justice.

L'honneur en revint à Sainte-Beuve[4] : ce fut lui qui mit en relief les mérites de ce poète avec cette sûreté dans la critique et cette finesse de goût dont il avait le secret. L'éveil était donné : on sut désormais que cet élève de Malherbe avait été un véritable poète et les historiens de notre littérature lui firent

1. *Discours de réception à l'Académie française.* (Il succédait à Thomas Corneille dans le fauteuil réservé à Maynard lors de la création de l'Académie.)

2. Dans son *Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV,* où il dit de notre poète : « On peut « le compter parmi ceux qui ont annoncé le grand siècle. Il reste de lui « un assez grand nombre de vers purement écrits. »

3. *Lettres biographiques sur François de Maynard,* par Labouïsse-Rochefort. Toulouse, 1846.

4. *Causeries du lundi,* t. VIII, pp. 83-7. — Sainte-Beuve a consacré à Maynard deux des plus intéressantes leçons de son cours à l'Ecole normale supérieure (année 1857), cours qui malheureusement est resté inédit.

une place honorable à côté de son maître. M. Faguet[1] l'a même jugé digné d'une étude approfondie et lui a consacré plusieurs leçons d'un cours public professé à la Sorbonne en 1894[2].

Les œuvres de Maynard ont été rééditées deux fois au cours du dix-neuvième siècle[3]: mais une troisième édition est devenue nécessaire, M. Frédéric Lachèvre ayant retrouvé récemment, dans les recueils collectifs du temps[4], un grand nombre de pièces ignorées des précédents éditeurs. Au surplus, ces éditeurs, comme nous avons pu nous en convaincre, n'ont pas dépouillé avec tout le soin désirable les manuscrits du poète déposés à la Bibliothèque de Toulouse et y ont laissé beaucoup à glaner.

Le moment est donc propice pour porter un jugement d'ensemble sur Maynard, en faisant état des pièces découvertes naguère et en recourant aux manuscrits du poète, que personne — sauf Labouïsse-Rochefort — n'a sérieusement examinés.

François de Maynard — tel est son nom, avec la particule[5], bien qu'il fût de bourgeoisie parlementaire — est un Toulousain. A défaut de pièce authentique, que les lacunes des registres de l'état civil pour cette époque ne nous ont pas permis de trouver, son origine toulousaine est attestée par plusieurs passages de ses Lettres[6], et c'est bien le buste d'un de ses fils que Toulouse a placé dans sa Salle des Illustres.

1. *Revue des cours et conférences* (novembre et décembre 1894).

2. Il y aurait injustice à ne pas rappeler ici qu'on trouve au t. XIII (pp. 245-8) de l'*Histoire de Languedoc* une excellente biographie de Maynard.

3. Par Blanchemain (1864) et par Gaston Garrisson (1885-8).

4. Frédéric Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*. Paris (Larose, 4 vol.).

5. Voir lettre 215 (à Flotte) : « Vous me demandez mon nom et mes qualités : mon nom est François de Maynard... »

6. Voir lettre 189 (à Flotte) : « Tous les honnêtes gens de cette ville « (Toulouse) ont trouvé bon que je fisse imprimer une pièce (l'ode à « Flotte) qui est adressée à un Toulousain par un Toulousain, c'est-« à-dire à Flotte par Maynard. » — Voir également la lettre 90 (à Flotte), où il est question du bruit de la mort du grand-maître de Malte, originaire de Toulouse, et la lettre 268 (à Fremin), où Maynard se dit compatriote de Goudelin.

Quant à la date de sa naissance, on doit, comme son origine, mais avec autant de certitude, l'induire de diverses déclarations tirées de ses lettres et de renseignements fournis par ses contemporains. Maynard avoue avoir cinquante-sept ans dans une lettre[1] où il fait mention de la défaite de M. de Feuquières et de la prise de Hesdin, qui eurent lieu en 1639. Il était donc né en 1582, et cette date concorde bien avec l'âge (64 ans) qu'il avait, au dire de Pellisson, quand il mourut, en 1646. D'autre part, dans une lettre à Chapelain, qui est du 20 novembre 1645, Balzac nous apprend que Maynard était cette année dans l'an climatérique (63 ans).

Pellisson, qui a eu, pour rédiger la notice de notre poète, des mémoires composés par Maynard fils, donne quelques détails sur la famille.

Le grand-père, Jean, avait exercé des fonctions de judicature à Saint-Céré et publié sur les Psaumes de David des commentaires estimés.

Le père, Géraud de Maynard, occupa du 15 décembre 1573 au 30 août 1596[2] la charge de conseiller au Parlement de Toulouse. Il est surtout connu comme auteur d'un ouvrage de jurisprudence[3] souvent consulté et cité par les anciens juristes, et dont le père de Pellisson avait fait un abrégé. Les historiens du Parlement de Toulouse ne nous disent pas si Géraud fut du nombre des magistrats qui, obéissant aux ordres royaux, allèrent siéger d'abord à Carcassonne (15 novembre 1589), puis à Béziers (octobre 1592). Mais il est certain — Pellisson l'affirme — qu'il partit, avec la majorité de ses collègues, pour Castelsarrasin, où le Parlement siégea du 17 avril 1595 au 1er avril 1596, et

1. Lettre 247 (à Flotte).

2. Ainsi qu'en fait foi le registre des insinuations conservé aux Archives du Parlement de Toulouse.

3. *Notables et singulières questions de droit écrit décises et préjugées par arrêts mémorables de la Cour souveraine de Toulouse conférées aux jugements et arrêts intervenus sur mêmes sujets aux pays de droit écrit des autres Parlements et Cours souveraines du royaume de France* (Toulouse, 1605). L'ouvrage est dédié au Parlement de Toulouse par une lettre datée de Saint-Céré du 1er janvier 1603.

qu'il ne fut pas des dix ou douze parlementaires qui, inféodés à la Ligue, refusèrent de quitter Toulouse. Sa vie et sa conduite, à cette époque troublée, durent être un modèle de dignité, puisque le président du Faur de Saint-Jory disait de lui qu'il aurait dû naître en Grèce, au temps de Platon[1].

Géraud se démit de ses fonctions en faveur de son fils aîné, Jean de Maynard, qui fut installé le 31 août 1596 et qui conserva sa charge jusqu'à son décès, survenu le 30 avril 1607[2].

François, notre poète, le dernier né des enfants de Géraud, dut, comme son compatriote Goudelin[3], de deux ans plus âgé que lui, faire ses humanités à Toulouse, chez les Jésuites, puis suivre les cours de l'Université en vue de prendre ses grades en droit. Mais ici encore les registres de scolarité de la Faculté, qui ne commencent qu'en 1639, ne nous ont pas permis de retrouver la moindre trace du passage de notre poète.

Le nom de Maynard apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1607. Il était à cette époque à Paris, attaché à la personne de Marguerite de Valois en qualité de secrétaire des commandements et de la musique.

Depuis quand exerçait-il ces fonctions? La reine avait-elle connu Maynard au château d'Usson[4] durant les neuf années qu'elle y passa en captivité et l'avait-elle emmené à sa suite quand elle quitta l'Auvergne, dans les premiers jours de juillet 1605, escortée jusqu'aux limites de la province par toute la noblesse du pays? La chose ne serait pas impossible. La sénéchaussée du Quercy, comme celles du Rouergue et de l'Agenais, faisaient partie de la dot de la première femme de Henri IV,

1. Dubédat, *Histoire du Parlement de Toulouse.*

2. Voir le registre des insinuations aux Archives du Parlement de Toulouse.

3. Goudelin et Maynard durent toute leur vie conserver des relations cordiales, ainsi que l'atteste le passage suivant du poète languedocien :

Atal Maynard es immourtal,
Qu'un cop dinnèc à moun oustal.

(Edit. Noulet, p. 285.)

4. Usson, aujourd'hui dans le Puy-de-Dôme, est à 10 kilomètres d'Issoire et à 62 kilomètres de Clermont.

qui était comtesse du Lauraguais et du Rouergue, et que le Parlement de Toulouse maintint dans ses droits contre les réclamations de certains de ses vassaux une première fois en 1596, une deuxième en 1598[1]. Mais il paraît plus probable que Maynard devait être déjà à Paris quand la reine y arriva. Il avait à cette époque vingt-trois ans et, selon toute vraisemblance, avait quitté sa province un peu auparavant pour essayer de trouver dans la capitale une situation avantageuse. Ce qui semble confirmer cette hypothèse, c'est un passage d'une lettre de Maynard à Mme de Choisi[2], où il est dit : « Votre père fut mon premier protecteur. » Ce premier protecteur de notre poète, Pierre-André Hurault de l'Hospital, avait épousé Claire de Gessei, fille d'un greffier au Parlement de Toulouse : il connaissait donc la famille de Maynard. D'autre part, maître des requêtes au Parlement de Paris, il devait être bien en cour, son père ayant été chancelier du roi de Navarre et, plus tard, chargé par Henri IV d'ambassades en Hollande et en Allemagne. Il est permis de conjecturer qu'il prêta son appui au jeune poète et l'introduisit dans la haute société.

Quoi qu'il en soit, que Maynard eût précédé à Paris la reine Marguerite ou qu'il y fût venu à la suite de cette princesse, il est certain qu'il était, dès 1606, attaché à la personne de la reine divorcée, puisqu'il fut chargé par elle de composer des vers[3] sur la mort du jeune Date de Saint-Julien, son favori, que venait de tuer, le 5 avril de cette année, le jeune Vermont, son rival.

Marguerite était arrivée à Paris depuis peu. Après avoir passé quelques mois à peine au château de Madrid, à Boulogne-sur-Seine, elle était venue habiter l'hôtel de Sens, rue du Figuier, et y avait aussitôt installé sa nouvelle cour, où elle faisait revivre la pompe et la magnificence des Valois. Les

1. Dubédat, *op. cit.*
2. Lettre 239.
3. Intitulés : « Regrets d'une dame sur la mort de son serviteur » et parus dans *le Parnasse des plus excellents poètes de ce temps* (Paris, Mathieu Guillemot, 1607).

fêtes et les réceptions vraiment royales qu'elle y donnait faisaient un étrange contraste avec la vie mesquine qu'on menait à la cour de son ancien époux, de ce roi bourgeois, économe, « ménager », comme dit Tallemant, de ce roi parvenu qui, élevé à la dure école de la pauvreté, répugnait à la dépense et au luxe et desserrait bien à contre-cœur les cordons de sa bourse. A Issy, — l'*Olympe d'Issy*, chanté par le poète Bouteroue — où Marguerite s'était provisoirement retirée après l'assassinat du jeune Date, comme dans le somptueux hôtel des Augustins qu'elle se fit construire en face du Louvre, sur la rive gauche de la Seine, et auquel elle adjoignit un parc immense qu'elle fit dessiner dans l'ancien Pré-aux-Clercs, elle vécut toujours à la royale, tenant avant tout à ce que sa cour et son train de maison fussent dignes de sa qualité de « Fille de France ». Entièrement réconciliée avec son ancien époux, en fort bons termes avec la nouvelle reine, c'est chez elle que le Louvre allait chercher des leçons d'étiquette, c'est à son goût et à son expérience qu'on avait recours pour organiser les grandes réceptions[1].

Douée d'une vive intelligence, passionnée pour les arts, elle vivait entourée de poètes, de musiciens, de savants ; elle avait même organisé une véritable académie. Sous la direction d'Antoine Le Clerc, son maître des requêtes, avaient lieu, sur des matières d'érudition, des conférences auxquelles prenaient part les poètes Desportes, Regnier, des Yveteaux, Robert Garnier, Beaudouin, le moraliste Pithard, Scipion Dupleix, le futur historien, qui devait être plus tard si ingrat envers sa bienfaitrice, Victor Cayet, Savaron, Pierre Louvet, le P. Coeffeteau. La reine aimait à se mêler à la discussion et à y faire montre de la vivacité de son esprit.

On devine l'existence heureuse que dut mener Maynard au sein de ces fêtes splendides, dans la société la plus distinguée du royaume, et on s'explique la vivacité des regrets qui le dévoreront plus tard quand il sera exilé en province. Quelle

1. Ch. Merki, *La reine Margot et les derniers Valois*. Paris, 1905.

différence entre la barbare solitude de sa rude Auvergne ou la vie monotone de son Quercy et les délices sans nombre qu'il avait goûtées à Paris!

Les distractions, en dehors des réjouissances de la cour, ne lui manquèrent pas. Pellisson nous dit qu'il fut « aimé de Desportes ». Il dut donc s'asseoir quelquefois à la table autour de laquelle le riche abbé réunissait, dans sa maison de Vanves, des gens de qualité et des poètes. Maynard fréquenta aussi une société de mœurs beaucoup plus libres et fut un des habitués du cabaret de la Pomme-de-Pin, où il retrouvait, à côté de Regnier et des poètes satiriques Motin, Berthelot, Sygognes, quelques grands seigneurs, amis de la débauche, le marquis de Cœuvres et le baron de Fourquevaux.

Est-ce à la table de Desportes, est-ce à la cour du Louvre que notre poète lia connaissance avec Malherbe? La question n'est intéressante que parce qu'elle a donné lieu récemment à une thèse ingénieuse; mais, à l'examiner de près, peu défendable. D'après M. Pierre Lafenestre[1], Maynard aurait connu Malherbe à la cour, où l'aurait attiré sa passion pour une dame, qu'il a souvent chantée sous le nom de Cloris. C'est pour se rapprocher de Cloris que Maynard aurait quitté l'école de Ronsard, dont la cour de Marguerite était l'asile, pour l'école de Malherbe, qui régnait souverainement au Louvre. Il est hors de doute, nous le verrons plus loin, que Maynard aima une dame de la cour de Henri IV; mais attribuer un tel résultat à une intrigue amoureuse n'est-ce pas pousser un peu loin la conjecture? D'ailleurs, il n'est pas prouvé que Maynard ait commencé par « ronsardiser », à moins d'admettre — avec M. Lafenestre — qu'il est l'auteur du volume de vers paru en 1613 chez Jacquin, qui est dédié au maréchal d'Ancre et signé de François Ménard, « docteur ès droits et avocat en parlement de Tholose et du présidial de Nîmes »; nous préférons nous ranger à l'avis de MM. Durand-Lapie et

1. Pierre Lafenestre, « François Maynard » in *Rev. d'hist. litt. de la France* (1903).

Lachèvre[1] qui nous paraissent avoir surabondamment démontré le contraire.

Les relations de Maynard et de Malherbe nous semblent pouvoir s'expliquer plus simplement : la reine Marguerite entretenant, nous l'avons vu, les meilleurs rapports tant avec son ancien époux qu'avec Marie de Médicis, les deux cours avaient de fréquentes occasions de se rencontrer. D'autre part, il y avait affinité de talent entre Malherbe et Maynard. Celui-ci, qui faisait difficilement des vers faciles, dut être séduit par la beauté claire et nette des œuvres du maître, tandis que son talent naissant, où Malherbe retrouvait ses propres qualités, le fit admettre aisément au rang des disciples.

Grâce à Racan et à Tallemant des Réaux, les réunions des « écoliers » dans la chambre du maître sec et rogue sont devenues légendaires. Nous savons que Malherbe estimait que de tous ses élèves « Maynard était celui qui faisait le mieux les « vers, mais qu'il n'avait point de force » et « qu'il ne réussi- « rait point dans l'épigramme, genre auquel il s'était adonné, « parce qu'il n'avait pas assez de pointe ». Nous savons encore que Maynard fit accepter au chef d'école deux innovations métriques importantes : l'une, de composer des sonnets « licencieux », c'est-à-dire dont les quatrains ne soient pas sur les mêmes rimes[2], l'autre, de marquer une pause dans les stances de six vers, après le troisième, et deux pauses dans les stances de dix vers, l'une, après le quatrième, l'autre, après le septième.

Quelque amusantes que soient les anecdotes qui nous ont été rapportées sur Malherbe, nous en donnerions bien volontiers plusieurs en échange de quelques dates. Il serait intéressant de savoir, par exemple, à quelle époque Maynard cessa de

1. Durand-Lapie et Fr. Lachèvre, *Deux homonymes du dix-septième siècle* (Paris, 1899).

2. Malherbe se lassa bien vite de ces sonnets irréguliers, dont Racan ne fut jamais partisan. Maynard, au contraire, en composa toute sa vie : il ne tenait pas, d'ailleurs, à leur donner le titre de sonnets. V. Lettre de Balzac à Chapelain (22 janvier 1646) : « Le cher président « m'avait déjà envoyé les quatorze vers qu'il a faits pour célébrer votre « poème ; il me les appelle ainsi, et non pas sonnet. »

venir s'asseoir sur l'une des rares chaises de paille qui meublaient le garni du maître et quitta définitivement Paris pour aller prendre possession de la charge de président au présidial d'Aurillac. Il semble que ce fut dans les premières années de la régence de Marie de Médicis. Maynard avoue, en effet, dans ses lettres[1] qu'il « n'a pas vu le Louvre depuis la mort de Henri IV ». Il dit ailleurs dans un sonnet[2] :

> Et sous le grand Henri je la (la cour) trouvai si belle
> Que ce fut à regret que je lui dis adieu.

Nous savons, d'autre part, qu'il était président à Aurillac en 1615, puisqu'on lui donne ce titre dans les *Délices de la poésie française,* recueil collectif paru cette année là.

Pourquoi Maynard avait-il acheté cette charge[3] ? Comment avait-il pu se résigner à abandonner la cour, où toute sa vie il aspirera à retourner, pour aller s'ensevelir, dans la pleine force de son talent, au fond d'une province reculée ? Henri IV mort, avait-il perdu tout « espoir d'acquérir du nom et des trésors ? » La reine Marguerite lui avait-elle retiré la charge qu'en 1607 il occupait auprès d'elle, ou bien avait-il résigné des fonctions qui étaient peut-être plus honorifiques que lucratives ? Toujours est-il que, dans une des pièces insérées dans le recueil cité plus haut, Maynard se dit « retiré chez les siens », et il ajoute, essayant sans doute de se donner le change à lui-même, « sans peine et sans désir », ce qui nous est bien difficile à croire.

Les devoirs de la charge de président au présidial ne durent pas être très absorbants[4]. Les loisirs que lui laissaient ses

1. Lettre 17 (à Mommor).
2. Ce sonnet commence ainsi :

> Je donne à mon désert les restes de ma vie.

3. Nous disons : acheté, bien que nous n'en ayons pas la preuve ; mais les charges de judicature étaient vénales à cette époque.
4. Les présidents des bailliages présidiaux étaient en général au nombre de deux, et ils ne dirigeaient, outre les assemblées extraordinaires des villes, que les audiences présidiales, les deux lieutenants-généraux, l'un civil, l'autre criminel, présidant les audiences ordinaires. V. Everat, *La sénéchaussée d'Auvergne au dix-huitième siècle,* Paris, 1885.

fonctions, Maynard dut les partager entre la vie de famille[1] et les travaux littéraires.

En 1619, parut à Tournon *le Philandre*, poème pastoral de près de trois mille vers[2], et on ne trouve pas moins de 168 pièces nouvelles signées Maynard dans les recueils collectifs de l'époque : 106, dans un recueil de 1626, 62, dans un autre de 1630[3].

Résidait-il à Aurillac ou à Saint-Céré? Vraisemblablement autant dans l'une que dans l'autre de ces villes[4]. Saint-Céré, où était la maison paternelle, n'est distant d'Aurillac que d'une soixantaine de kilomètres, et Maynard devait faire souvent le trajet qui les sépare[5].

Il s'absentait fréquemment d'ailleurs, — sa correspondance l'atteste, — pour aller rendre visite aux provinciaux dont il avait su gagner l'amitié : l'évêque de Saint-Flour et son frère, le comte de Noailles, le comte de Clermont, à Castelnau, le comte de Caylus, les de Crussol, les de Bournazel, les de La Chapelle-Biron. Il revenait aussi, mais de loin en loin, à Paris, où il avait conservé d'excellentes relations : son sosie, le toulousain Flotte, échevin de Paris, son « cher maître », comme il l'appelle, ami des bonnes tables, qu'il égayait de ses chansons à boire et de sa belle voix; l'abbé de Saint-Vincent de Senlis, frère de Philippe de Bertier, président au Parlement de Toulouse, Fremin, chanoine de Notre-Dame de Reims, MM. les présidents de l'Artige et l'Archer, Taleman, maître des requêtes, Le Fèvre, Conseiller du Roi, sans parler des gens de lettres : Gomberville, Colletet, Boisrobert, Porchères, Sirmont, Chapelain.

1. Il paraît s'être marié (il épousa une demoiselle de Boyer) peu après son retour en province et avoir eu de bonne heure des enfants. Son testament, en date du 5 juin 1644, mentionne cinq enfants vivants. Il avait perdu un fils en 1633 et une fille vers 1640.

2. Pellisson est le seul des contemporains qui fasse mention de cette œuvre de Maynard.

3. V. Fréd. Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs*, t. I.

4. Des huit lettres que Chapelain lui adressa de 1638 à 1640, sept sont adressées à Saint-Céré, une à Aurillac.

5. Rappelons qu'on voyageait surtout à cheval à cette époque.

Mais ses déplacements les plus fréquents durent être ses voyages à Toulouse, où habitait sa sœur, mariée à un conseiller au Parlement, M. de Cambolas, et où il rencontrait de nombreux amis, dont la plupart devaient être ses anciens condisciples, les présidents de Caminade, de Fraust, de Fieubet, les conseillers de Fresals, Catel, de Loupes, lieutenant criminel, Marmiesse, avocat général, Pressac, greffier en chef. Il comptait, en outre, dans sa ville natale des amitiés illustres : celle du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et celle du comte de Carmain, gouverneur du pays de Foix, poète à ses heures, et qui protégea bon nombre de gens de lettres, entre autres Régnier, qui lui a dédié sa deuxième satire, et Goudelin, qui lui a fait hommage de la « *secoundo floureto* » de son « *Ramelet moundi* ».

L'avènement de Richelieu ne changea rien à la situation de Maynard. Le poète avait-il espéré que le cardinal saurait reconnaître et récompenser son talent? Sans doute, car, pour gagner ses bonnes grâces, non seulement il ne lui ménagea pas les éloges, mais encore il dirigea les traits de ses épigrammes contre ceux que le grand ministre combattait, ennemis du dedans, comme les protestants, ennemis du dehors, comme le duc de Savoie, que, vers la même époque, Saint-Amand attaquait, sur l'ordre de Richelieu, dans une satire intitulée « *le Gobbin* ».

Toutes ces avances furent inutiles : Richelieu fit la sourde oreille. Pourquoi ce silence méprisant? En somme, Maynard avait un talent au moins égal à celui de la plupart des écrivains que le cardinal encourageait ou même comblait de ses faveurs comme Boisrobert. Il est probable que la raison donnée par Pellisson est la vraie [1] : les plaintes « excessives » de Maynard contre son mauvais sort, jointes sans doute aux sollicitations dont ses amis de Paris devaient harceler le cardinal, durent indisposer celui-ci qui aimait à accorder spontanément

1. Tallemant des Réaux est d'accord sur ce point avec Pellisson : Richelieu, dit-il, trouvait Maynard « trop cayman ».

ses libéralités. Ajoutons que Richelieu ne s'intéressait guère qu'à la poésie dramatique, et que Maynard, malgré les exhortations de ses amis, ne voulut jamais cultiver ce genre. Ce sont là, sans doute, les deux raisons principales de la froideur du cardinal pour notre poète. D'aucuns ont conjecturé qu'il aurait tenu rigueur à Maynard d'avoir écrit des priapées, d'autres qu'il lui aurait refusé sa protection à cause des bonnes relations que le poète ne cessa d'entretenir, même après leur incarcération à la Bastille[1], avec le comte de Carmain et le maréchal de Bassompierre. Sans nier ce que ces suppositions ont de vraisemblable, nous estimons qu'il vaut mieux s'en tenir à l'explication donnée par les contemporains.

Découragé de ne voir luire aucun espoir de retourner à la cour, attristé de la perte d'un fils qui mourut en 1631, Maynard se décida, en 1634, à accompagner à Rome le comte de Noailles, nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

Il n'avait nullement intrigué pour obtenir cet emploi. La preuve en est que, se trouvant à Paris à la fin de 1632, lui-même était allé avertir Chapelain que l'évêque de Saint-Flour, frère de l'ambassadeur, songeait à lui pour le secrétariat de l'ambassade. Aussitôt Chapelain priait M. du Tremblay d'intervenir en sa faveur auprès de son frère, le fameux P. Joseph, pour qu'il voulût bien appuyer sa candidature. La recommandation de l'Eminence grise dut être efficace puisque l'affaire était conclue et Chapelain désigné, lorsque, au mois de mars 1633, tout fut rompu. Le comte de Noailles prétendait imposer à Chapelain des conditions telles[2] que celui-ci ne les put accepter. Toutefois, pour ne pas indisposer l'ambassadeur en refusant un emploi qu'il avait vivement sollicité, il pria Boisrobert d'obtenir pour lui de Richelieu l'ordre de rester en France[3]. A défaut de Chapelain et, sans doute, d'autres candidats, M. de Noailles dut demander à Maynard de l'accompa-

1. Après la journée des Dupes (11 octobre 1630)
2. V. lettre de Chapelain à M. de Cercelles (1er mai 1633).
3. V. lettre de Chapelain à Boisrobert (1er mai 1633).

gner, et notre poète accepta, n'osant probablement pas refuser ce service à une famille qui l'avait toujours bien traité.

Ainsi que nous l'apprend la *Gazette* de Renaudot, l'ambassade, partie par eau de Lyon le 11 mars 1634, était à Gênes le 3 avril et faisait son entrée à Rome le 15 de ce mois. Le 28 juin, le duc de Créqui présentait son successeur au pape Urbain VIII.

Il est probable que Maynard ne partit pas avec l'ambassadeur, puisque, à la fin du mois d'août 1634, Chapelain, en lui donnant quelques renseignements sur l'Académie française alors en voie de formation, lui écrivait : « J'espère que M. de Saint-Flour vous rendra à la cour le premier voyage qu'il y fera[1]. »

Notre poète avait quelque raison de s'intéresser à l'avenir de cette compagnie ; il venait d'en être nommé membre. D'après le témoignage de Pellisson, Richelieu, satisfait d'apprendre que les treize personnes qui se réunissaient chez Conrart étaient disposées à entrer dans ses vues[2], leur fit dire « de se réunir comme de coutume, *d'augmenter leur compagnie ainsi qu'ils le jugeraient à propos* et d'aviser à se donner une forme et des lois pour l'avenir ». Treize nouveaux membres — au nombre desquels Maynard — furent aussitôt choisis. Notre poète était donc — Pellisson s'en porte garant — des vingt-six membres qui composaient l'Académie avant le 13 mars 1634, date à laquelle commença à être tenu le registre des délibérations de

1. Maynard paraît bien avoir suivi la voie de terre. Dans la lettre 50, où il apprend à Flotte qu'il est à Rome, il dit qu'il a « osé se hasarder à ce voyage *à la barbe des Espagnols* » (il avait donc traversé le Milanais). D'autre part, il ne fait pas la moindre allusion à une tempête qu'avaient essuyée Noailles et sa suite au moment où ils allaient débarquer en Italie, et qui les força d'aborder à Porto-Venere au lieu de Civita Vecchia, où le pape avait envoyé des gentilshommes à leur rencontre. Enfin, dans la lettre 59 (à Flotte), il dit : « Je tombe presque en frénésie quand je me figure que pour vous revoir... il faut que *je revoye* toutes les petites souverainetés qui sont depuis cette ville jusques au Pont-de-Beauvoisin. »

2. C'est-à-dire, suivant les propres paroles de Pellisson : « A faire un corps et à s'assembler régulièrement et sous une autorité publique. »

la compagnie. Il se trouvait peut-être à Paris quand il fut choisi : il semble bien, en tout cas, avoir été informé de sa nomination et en avoir remercié ses confrères par une lettre qui fut lue en séance[1]. Une autre preuve que Maynard était, dès cette époque, de l'Académie, c'est que, le 2 janvier 1635, le sort le désigna pour composer la première des harangues que chaque académicien devait à tour de rôle prononcer « sur telle matière et de telle longueur qu'il lui plairait ». En l'absence de Maynard, alors à Rome, ce fut du Chastelet qui inaugura la série de ces discours.

Il est donc hors de doute que notre poète fut un des premiers académiciens[2], et cependant il paraît ne s'être pas considéré, du moins pendant longtemps, comme appartenant à l'illustre compagnie. Dans une lettre à Flotte, qui est de 1638, il dit formellement qu'il n'en est pas encore[3]. Dans une autre, il parle d'une épigramme qu'il a composée contre l'Académie, et il recommande à son ami de la supprimer[4]. Enfin, chaque fois qu'il parle dans ses lettres de « Messieurs les académistes », on sent qu'il ne se considère pas comme leur collègue. Ne lui aurait-on pas fait défense de se dire de l'Académie ? La

1. V. lettre de Chapelain à Maynard (derniers jours d'août 1634) : « Nous lûmes (Boisrobert et moi) à l'Académie les termes honorables avec lesquels vous parliez d'elle et fûmes ouïs avec ressentiment de tous. »

2. Cela résulte encore du passage suivant d'une lettre de Chapelain à Maynard en date du 28 avril 1638 : « Le peuple se réjouit aux dépens de l'Académie et s'entretient d'une mauvaise comédie manuscrite (*la Comédie des Académistes* de Saint-Evremond, qui ne fut imprimée qu'en 1650) où nous sommes pour la plupart introduits personnages, comme on dit, peu agréablement. *Votre éloignement vous aura sans doute fait oublier* par ce mauvais comique et nous défrayerons la compagnie sans vous. »

3. Lettre 261 (à Flotte) : « Je vois bien que sur la fin de vos jours vous serez déclaré auteur et canonisé par Messieurs de l'Académie. *Si j'ai quelque jour l'honneur d'y entrer*, je leur en ferai la proposition. »

4. Lettre 44 (à Flotte) : « Je serai même bien aise que vous supprimiez l'épigramme de l'Académie si vous croyez qu'il y ait quelque chose qui puisse être désagréable aux puissances supérieures. » V. aussi lettre 241 (à Flotte) : « L'épigramme de l'Académie doit-elle garder la chambre ? »

supposition n'a rien d'invraisemblable. Richelieu, ne l'oublions pas, était le protecteur de la compagnie et il se pourrait que, sans exiger la radiation de Maynard, qui ne lui était pas sympathique, il eût donné à entendre qu'on ne devait pas le considérer comme appartenant à l'Académie. Peut-être aussi notre poète mettait-il comme un point d'honneur à déclarer qu'il n'était pas d'une compagnie qui était aux ordres du grand cardinal. Une chose toutefois est hors de doute, c'est que Maynard conserva le fauteuil qui, dès le début, lui avait été attribué, puisque, sans avoir été l'objet d'une seconde nomination, il eut un successeur, le grand Corneille[1].

Nous ne manquons pas de détails sur la vie de Maynard à Rome ; nous avons conservé près d'une cinquantaine de lettres écrites de « la cour des bas de soie », ainsi qu'il appelle la cour pontificale, à ses amis de France. Il reçut l'accueil le plus flatteur du pape Urbain VIII, qui lui donna un exemplaire de ses poésies[2] et lui demanda de « réveiller sa plume à son honneur et gloire », ce qui nous a valu l'ode « Muses, faites un feu de joie ». Maynard avait sans doute eu l'occasion de voir et peut-être de connaître Maffeo Barberini à Paris, où il était venu en 1606, comme nonce, représenter le pape au baptême du Dauphin, et où il avait reçu, à cette occasion, des mains de Henri IV, le chapeau de cardinal.

Un autre Italien illustre dont Maynard sut gagner l'amitié fut le cardinal Bentivoglio. Ce prélat avait été, comme le pape, nonce à Paris en 1617 et avait conservé en France les meilleures relations, notamment avec Chapelain et avec Balzac. Il se

1. Corneille n'a mentionné son prédécesseur à l'Académie qu'une seule fois. C'est dans une pièce peu connue intitulée *la Poésie à la Peinture* (Ed. Marty-Laveaux, t. X, p. 116), où il rappelle que Maynard n'a pu, malgré ses prières, attendrir une vertu depuis longtemps exilée de la Cour, la libéralité :

Maynard l'a chaque jour criée à haute voix ;
Il n'est porte où pour elle il n'ait frappé cent fois.
Mais, sans en voir l'image en aucun lieu gravée,
Il est mort la cherchant et ne l'a point trouvée.

2. On a du pape Urbain VIII des poésies latines (*Maffei Barberini poemata*) et italiennes (*Rime*).

montra très bienveillant pour notre poète avec lequel il continua à correspondre longtemps après son départ d'Italie et auquel il fit cadeau de livres[1] et de tableaux qui ornèrent plus tard le cabinet de Saint-Céré. Maynard eut encore l'occasion de connaître à Rome le maréchal de Toiras, le P. Caffardi et le poète Scarron.

En dépit de ses occupations et des amitiés qu'il avait nouées à Rome, Maynard ne tarda pas à s'ennuyer dans la Ville Eternelle ; il l'écrit à Flotte sur tous les tons[2]. La chaleur du climat et la mauvaise chère italienne lui rendaient plus pénible son éloignement de Paris[3]. Aussi compte-t-il comme autant d'aubaines les repas qu'il fait à la table de l'ambassadeur ou à celle des prélats français qui se trouvaient alors à Rome : Mgr de Lyon, frère du cardinal Richelieu, l'évêque d'Albi, l'évêque du Mans, ainsi que les excursions auxquelles il fut invité à Notre-Dame de Lorette et à Caprerole.

Enfin, l'heure du retour sonna ; M. de Noailles céda la place au maréchal d'Estrées, et il quitta Rome avec sa suite le 8 octobre 1636. Mais, en route, l'ambassadeur apprit que son secrétaire aurait fourni à des amis des renseignements qu'il aurait dû ne pas divulguer. C'est, du moins, ce qui semble ressortir

1. Le cardinal Bentivoglio était un historien. Son ouvrage *Della guerra di Fiandra* parut en deux fois (1632 et 1636).

2. Ce détail suffirait à prouver que le séjour de Maynard en Italie fut ininterrompu. M. Tamizey de Larroque a cependant affirmé le contraire, s'appuyant sur le passage suivant d'une lettre de Chapelain à Maynard (du 16 mai 1636) : « Nous avons (Balzac et moi) loué le dessein que vous avez pris d'aller *encore* visiter Rome la sainte et d'y repaître *encore* vos yeux des merveilles, etc... » Rien, dans les lettres écrites de Rome par Maynard — et nous en avons conservé plus de cinquante, écrites à des dates très différentes — ne nous autorise à supposer que Maynard revint en France, fût-ce une seule fois, pendant la durée de l'ambassade.

3. Les ruines grandioses de la Rome antique, non plus que la splendeur des monuments de la ville moderne, ne lui faisaient pas oublier Paris. Elles ne paraissent, d'ailleurs, pas avoir fait grande impression sur son âme. Il écrit à Flotte (l. 57) : « Je suis si las de toutes ces vieilles beautés dont cette ville est si fameuse dans les livres que je donnerais toutes les statues d'Italie pour la tête de maître Pierre du Cuguet. » Et ailleurs (l. 59) : « Rome n'est pas si divertissante comme Paris pour des gens qui sont faits comme vous et moi. »

de divers passages, tous fort obscurs, où Maynard parle de sa brouille avec le comte [1]. Ce dernier prétendait, au contraire, au dire de Chapelain [2], que son secrétaire « l'avait décrié dans Rome envers tout le monde et l'avait joué plus particulièrement encore auprès du cardinal de Lyon ». Ce qui est certain, c'est que l'ambassadeur fut fortement irrité contre son ancien ami et qu'il ne parlait de rien moins que de le tuer [3]. Maynard fut très vivement affecté de cette rupture ; d'autant qu'en perdant l'amitié du comte, il avait perdu aussi celle de son frère, l'évêque de Saint-Flour [4]. Pour amener une réconciliation comme pour atténuer les effets des mauvais offices de son ennemi, qui le desservait à la cour de tout son pouvoir et qui essayait notamment de le perdre dans l'estime du cardinal de Lyon [5],

1. Voir, notamment, lettre 271 (à Flotte) : « Assurez-vous que je ne suis ni l'un (infidèle) ni l'autre (brouillon) et que si j'ai fait quelque faute, ma trop grande affection en a été la cause... Vous savez qu'être vieux et complaisant sont deux choses qui ne se peuvent accorder dans une âme véritablement bonne, franche et affectionnée comme la mienne. » Lettre 182 (à M. de Chalabre) : « Mon crime est un effet de mon affection... Je tâcherai par mon humilité de ravoir un bien que j'ai perdu par un zèle trop ardent. » Lettre 270 (à Flotte) : « Il parle de moi comme d'un homme qui ne doit être jamais compté entre les honnêtes gens. A cela, je ne réponds autre chose sinon que la seconde Eminence du royaume (le cardinal de Lyon) a été témoin des actions qu'on veut décrier, et que tous ceux qui savent l'histoire de Rome et en parlent véritablement ne font point difficulté de dire que j'ai vécu en Italie en homme qui veut sauver sa conscience et sa réputation. Quand vous aurez étudié la personne dont est question, vous jugerez qu'une probité franche et libre comme la mienne n'est pas une viande que son estomac puisse digérer. »

2. Lettre de Chapelain à Balzac (7 avril 1638).

3. *Ibid.* : « Depuis Gênes, où ce négoce prétendu se découvrit, il (le comte) se sépara de lui (Maynard) et depuis ils ne sont point vus, l'ambassadeur fulminant et ne le menaçant pas moins de cinquante pugnalades. »

4. Lettre de Chapelain à Balzac (14 mai 1639) : « La haine déclarée qu'a pour lui (Maynard) M. de Noailles l'a banni de Paris aussi bien que de sa maison et de celle de M. de Saint-Flour, qui était jadis son constant Mécène. » V. aussi lettre de Maynard à Flotte (l. 260).

5. V. lettre de Maynard à Flotte (l. 232) : « Lorsque vous recevrez cette lettre, mon ennemi sera à la cour. Souvenez-vous de voir M. Pelot et de savoir avec dextérité quelles pièces il aura jouées auprès de Mgr le Cardinal de Lyon. Il est parti de ce pays avec dessein de me faire de mauvais offices. »

Maynard employa le crédit de tous ses amis, Flotte, Pressac, l'abbé de Saint-Vincent, Mme de Choisi, le chanoine Fremin, M. de Laforêt-Toiras, M. de Chalabre. Le comte de Carmain lui-même eut, à la prière de Maynard, une entrevue avec M. de Noailles qui lui « refusa tout à plat une réconciliation[1] ». Après s'être bien tourmenté, Maynard finit par s'armer de philosophie et, s'il ne rentra jamais en grâce auprès de son ennemi[2], il eut du moins la consolation de faire la paix avec M. de Saint-Flour.

Pendant son séjour à Rome, Maynard avait été vivement sollicité par ses amis, et notamment par Flotte, Gomberville et Fremin, de réunir en un volume et de publier tous ses vers. Ils comptaient que cette édition mettrait le poète en pleine lumière et forcerait pour lui les portes du Louvre. Maynard, très sensible aux critiques et désireux, d'ailleurs, de ne donner au public que des œuvres capables de ravir les suffrages des délicats, se mit à reviser ses anciennes productions et à les polir pour les rendre dignes d'affronter les censures de la cour. Tandis qu'il était attelé à ce labeur, des amis impatients firent paraître à Toulouse[3] une édition contenant des œuvres que le poète n'avait pas revues. Maynard fut désolé de ce contretemps[4]. Il pressentit l'échec auquel cette manœuvre allait aboutir. Ses prévisions ne furent que trop justes; l'effet produit ne fut pas celui sur lequel ces amis imprudents avaient compté. Richelieu, une fois de plus, feignit d'ignorer Maynard.

1. Il l'avait cependant promise à une dame qui s'était entremise entre le poète et son puissant ennemi (V. lettres 144 et 193 à Pressac). Maynard semble avoir compté beaucoup sur l'intervention de cette personne. Le refus de Noailles l'étonna : « Je ne puis me persuader, écrit-il, qu'il veut manquer de parole à cette belle personne qu'il aime par-dessus toutes les beautés de France et d'Italie. »

2. V. le rondeau : « Sept ans entiers ont grossi notre histoire » (Garrisson, t. II, p. 292).

3. Chez Arnaud Colomiez (1638).

4. Il écrit à Flotte (l. 215) : « Les misérables vers imprimés à Toulouse sont tombés entre les mains de Ferragus (Richelieu). Le regret que j'en ai me fait malade et me porte à pester contre l'opiniâtreté de mon esprit qui a tenu bon trop longtemps contre les légitimes sentiments du vôtre. »

En revanche, les compatriotes de notre poète, voulant honorer son talent, lui décernèrent un prix qui n'avait été accordé jusque-là qu'à Ronsard et à Baïf. Sans qu'il eût envoyé aucune pièce au concours [1], l'Académie des Jeux Floraux décida, par une délibération solennelle du 3 mai 1638, de lui offrir une Minerve d'argent. Mais, comme pour justifier une fois de plus les plaintes du poète contre sa mauvaise fortune, le malheur voulut que la municipalité ne pût tenir ses engagements. Six ans après la délibération, Maynard attendait encore sa récompense. Il s'en plaint dans une épigramme :

Si le peuple est trop indigent
Par les dépenses de la guerre,
Gardez votre image d'argent
Et m'en donnez une de terre.

Même sous cette forme modeste sa requête ne fut point exaucée, et la récompense des Jeux Floraux resta purement honorifique.

A son retour de Rome, Maynard, abandonnant toute idée de revoir Paris à la suite des incidents qui avaient amené sa brouille avec Noailles, s'était retiré chez lui [2] et avait recommencé la vie monotone et triste d'avant son voyage. Entre les soucis que lui causaient la santé de sa femme, — qu'il garda près de cinq ans paralytique, — ses embarras financiers, — il n'était pas riche et avait une nombreuse famille [3], — et ses démêlés avec Noailles, il continua à préparer l'édition de ses œuvres, soumettant à ses amis de Paris, l'une après l'autre, chacune des pièces qu'il avait revues, demandant modestement — trop

1. V. lettre 187 (à Flotte).

2. Voir les lettres de Chapelain à Balzac (27 avril 1637) : « M. Maynard est demeuré en Auvergne et nous ne l'avons point vu ici » (11 septembre 1639) : « Flotte a écrit à Colletet que M. Maynard était toujours à Saint-Céré et qu'il en avait des nouvelles tous les quinze jours ».

3. Il écrit à Flotte (l. 193) : « Je suis dans des occupations domestiques qui m'embarrassent et je n'ai pas trop de tout mon soin pour empêcher que l'incommodité n'entre chez moi. J'ai deux garçons au collège qui me dépensent mil livres par an... »

modestement — leur avis à Flotte, à Laugier de Porchères, à Fremin, à Pressac, à Chapelain, à Balzac, à Gomberville, à tous ceux sur la recommandation desquels il croyait pouvoir compter, les comblant d'éloges pour être payé de retour, les priant de faire valoir ses productions dans le monde [1], appelant leurs critiques, leur promettant d'en tenir compte, s'excusant d'avoir perdu, dans son long exil au fond de sa province [2], la politesse du langage, qui seule, répétait-il, assurait le succès des œuvres à Paris. Au fond, il restait persuadé qu'il avait plus de goût et de talent que tous ces protecteurs qu'il tâchait de se concilier, que tous ces prétendus connaisseurs dont il recherchait ou priait des amis de rechercher les suffrages. Les gasconismes dont il s'accusait, il n'aimait pas à se les entendre reprocher. Il faut voir avec quelle ténacité il défend les expressions, les tournures qui n'avaient pas l'heur d'agréer à ses amis. Alors, plus de modestie! plus de soumission! Il invoque la raison et le bon goût contre les autorités qu'on lui cite, contre Malherbe, contre l'Académie tout entière!

La monotonie de cette existence ne fut guère interrompue que par quelques voyages à Toulouse ou quelques visites chez des amis voisins. Une de ces visites mérite une mention spéciale, c'est celle que Maynard rendit à Balzac au mois d'août 1642 [3].

1. Voir lettre de Chapelain à Maynard (10 mars 1638) : « J'essaie de vous rendre de petits services dans votre monde où je suis le champion de votre honneur... Je recueille tout ce que vous laissez voir de vous, j'en fais part à tous mes correspondants. »

2. Vous verrez, écrit-il au président L'Archer (l. 68), « le besoin que j'ai de retourner à Paris pour y savonner ma rhétorique crasseuse et gasconne ».

3. Les lettres de Balzac à Chapelain des 27 juin et 25 juillet 1644, où il est question du séjour de Maynard à Balzac, sont inexactement datées. En effet, la lettre de Cloris à Balzac est datée de 1643, et, d'autre part, dans sa lettre 162 (à Colletet), où il fait allusion à la maladie de Richelieu et à la conspiration de Cinq-Mars, Maynard écrit: « Je ne vous écris pas quel sera le jour de mon départ pour Angoulême parce que mon petit équipage n'est pas ajusté au point où je le veux... Tout ce que je puis vous dire, c'est que je partirai dans le mois où nous sommes et que je suis résolu de ne retourner chez moi qu'au commencement du mois d'août. » Maynard ne partit que dans les derniers jours de juillet ou

Elle était promise depuis 1640 [1], mais diverses circonstances, notamment un procès, une maladie assez grave du poète, mais surtout la maladie et la mort de sa femme, l'obligèrent à la différer.

Cette visite se rattache à un projet de mariage que Balzac voulait faire aboutir [2] entre Maynard, alors veuf, et une dame, veuve comme lui [3]. A cette personne, que nous ne connaissons que sous le nom de Cloris, le poète venait de dédier, pour la décider à se laisser épouser, sa célèbre « Ode à la belle vieille » et aussi, très vraisemblablement, la pièce qui commence par ces mots : « Ces antres et ces rochers [4] ».

En rapprochant certains détails contenus dans ces deux odes de quelques autres relevés dans les pièces amoureuses antérieurement composées par Maynard, on peut reconstituer le roman. Le poète avait connu et aimé Cloris tandis qu'ils étaient l'un et l'autre à la cour [5]. Après avoir répondu aux avances

peut-être dans les premiers jours d'août. Il écrit, en effet, dans la lettre 179 (à Le Fèvre) : « Le mois que j'ai destiné à Balzac s'en va expiré. Je me prépare d'en partir le second de septembre. »

1. V. lettres de Chapelain à Maynard (6 avril 1640) : « Vous avez promis à M. de Balzac d'aller le voir. Je m'en réjouis... » et à Balzac (28 octobre 1640) : « Je croyais M. Mainard chez vous depuis longtemps. »

2. Balzac écrivait à la Cloris de M. Maynard (20 août 1643) : « Prenez possession du nom de Cloris par un acte solennel et dont Cloris ni Ménandre (c'est le nom par lequel Balzac désigne souvent Maynard dans sa correspondance) ne se puissent dédire quand ils voudraient... Il ne tiendra qu'à votre consentement que nous n'ayons bientôt votre épithalame, et je vous demande, au nom de toute la France, un poème qui ne peut se faire sans vous. »

3. L'identification tentée par M. Lafenestre (*op. cit.*) est donc erronée. Cloris, qui était veuve en 1642, ne saurait être Mme de Choisi, fille d'André Hurault de l'Hôpital, qui eut, en 1644, un fils, le futur abbé de Choisi.

4. Nous apprenons par ces deux odes que Cloris était du Quercy et qu'après son veuvage elle s'était retirée dans sa province d'origine. Ces renseignements concordent avec ceux qu'on peut tirer de la lettre de Balzac à Cloris.

5. V. l'ode : « Vivrai-je longtemps misérable » :

L'âme d'aise et d'amour ravie,
J'ai passé l'avril de ma vie
Dans la cour de mon jeune roi
Où j'adorais le beau visage
De la plus aimable volage
Qui jamais ait rompu sa foi.

de son soupirant, Cloris, sans doute sur l'ordre des siens [1], lui avait témoigné de la froideur et avait fait bon accueil à un autre. Nous avons une pièce [2] où le poète essaie de dénigrer son rival, qui n'est, dit-il, « ni bien fait ni bien né » et fait honte à l'infidèle de « commander si bassement ». Cependant, Maynard avait dû quitter la cour et dire adieu à la fois à toutes ses espérances de gloire et à ses rêves d'amour. Dans une pièce, composée sans doute peu après son retour de Paris, il se représente malheureux, ayant perdu le sommeil et la gaieté, et racontant sa détresse aux antres et aux forêts, seuls témoins auxquels il ose confier ses peines. Cloris, elle, s'était laissée marier au rival détesté et n'avait pas tardé à effacer de son cœur son premier amant [3].

Maynard s'était marié à son tour et depuis semblait avoir

1. V. l'ode « Je souhaiterais d'être né » :

> ..... et la prison
> Où vous dites qu'on vous enserre
> Est plus prétexte que raison.

2. C'est la pièce « O que mon destin serait beau » :

> L'amant qui m'a dépossédé
> N'a jamais été regardé
> Par la hauteur de ses mérites.
> Cessez de lui vouloir du bien ;
> Vos lois sont dignes d'être écrites
> Dans un cœur plus haut que le sien.
> Il n'est ni bien fait ni bien né,
> Et personne n'a deviné
> D'où vient que vous en faites compte.
> Vous êtes dans l'aveuglement
> Puisque vos beaux yeux n'ont pas honte
> De commander si bassement.

3. Il semble bien que ce soit d'elle et de son ingratitude indifférente que l'amant malheureux se plaint dans la pièce : « Quel démon tyran de mes joies », où il est dit :

> ..... Mon insolent adversaire
> Passe en triomphe devant moi,
> Baisant les beaux soleils qui font ma destinée
> Et la bouche de musc qui promit à ma foi
> La moisson des œillets dont elle est couronnée.
> . . . . . .
> Celle de qui le cœur a porté ma figure
> Veut mal à ses beaux yeux de m'avoir regardé
> Et croit que ma rencontre est de mauvais augure.

oublié l'infidèle. Mais, devenu veuf et Cloris aussi, il sentit l'ancien amour se réveiller en lui et souhaita ardemment de reprendre le roman jadis ébauché. Cloris voulut-elle rester fidèle à la mémoire de son époux? Trouva-t-elle, cette fois encore, la fortune et la naissance du poète trop inférieures[1]? Toujours est-il que ni les instances de Balzac, ni les déclarations passionnées de Maynard ne la décidèrent à se remarier.

Après la mort de Richelieu, Maynard dut sans doute espérer un moment que la fortune allait enfin lui sourire. Mazarin, à qui il ne ménageait pas, du reste, les éloges, paraissait bien disposé en sa faveur; le chancelier Séguier, dont il tâchait depuis longtemps de se concilier les bonnes grâces, s'intéressait à lui; tous ses amis, Balzac en tête[2], s'attendaient à voir enfin son mérite récompensé et le nouveau règne réparer l'injuste oubli où l'avait tenu le précédent. Cette fois encore, les espérances du poète furent déçues : le Palais-Royal ne traita pas ses vieux ans mieux que le Louvre n'avait traité sa jeunesse; il n'obtint qu'un brevet de conseiller d'Etat.

Il se décida alors à écouter les conseils de ses amis et à hâter l'impression de ses œuvres, dernier espoir qui lui restât de vaincre l'injustice du sort et d'arriver enfin à la gloire et aux honneurs. Il se rendit à Paris à cet effet au début de l'année 1645. Le volume parut à la fin de juin 1646[3], mais, hélas! au milieu de l'indifférence générale. Maynard, décou-

1. Cloris était riche. Balzac écrit, en effet, à Chapelain (4 juillet 1644) : « Sachez que Cloris ne porte pas tout son argent sur sa tête : elle en a dans ses coffres pour accommoder les affaires de notre ami. »

Elle devait également être fière de sa naissance, puisque Maynard lui dit (Ode à la belle vieille) :

Tu dois m'aimer...
Eusses-tu fait le vœu d'un éternel veuvage
Et trouvé des Césars dans ton haut parentage.

2. V. lettre de Balzac à Chapelain (12 décembre 1656) : « Quelle vieillesse, bon Dieu! sera celle-là, si elle réussit en cour, en amour et en poésie! Je désire de tout mon cœur la première réussite, et il me semble qu'avec le caractère de prêtre de la déesse Thémis qu'il a il y a longtemps il pourrait bien exercer quelque intendance ou demi-intendance, si Solon (Séguier) avait de la bonne volonté pour lui. »

3. L'achevé d'imprimer est du 15 juin.

ragé, s'en retourna à Saint-Céré où il mourut le 26 décembre suivant.

A lire les plaintes sans nombre que l'ingratitude du siècle arracha à Maynard, on serait tenté de conclure que notre poète eut l'humeur sombre et l'attitude rageuse d'un mécontent. Il semble bien, au contraire, qu'en dépit des déceptions de toutes sortes qu'il eut à essuyer, s'il connut des heures de tristesse et de découragement, elles ne parvinrent cependant pas à altérer la gaieté foncière de son caractère. Il nous apparaît, dans sa correspondance et dans ses vers, sous les traits d'un joyeux épicurien, ami de la bonne chère, d'humeur aimable et de fort agréable compagnie. Au demeurant, bon époux et le meilleur des pères de famille. Il a parlé de sa femme malade en termes qui ne laissent aucun doute sur l'affection qu'il lui portait, et l'on devine la profondeur de son amour paternel aux regrets que lui causa la perte de son fils aîné comme aux conseils de modération et de sagesse qu'il donne à Charles, son dernier enfant, qui semblait vouloir embrasser la carrière poétique et courir ainsi, comme son père, au-devant de déboires certains. Il fut ami fidèle et sûr, — l'amitié qui le lia à Flotte n'eut pas un nuage et serait à citer en exemple, — sujet dévoué au roi et à ses ministres, — dont cependant il n'eut guère à se louer, — enfin par-dessus tout bon Français. L'ingratitude de Richelieu à son endroit ne l'a pas empêché de rendre hommage au profond génie politique du grand cardinal.

Il eut certains petits travers.

Il avait une haute idée de sa valeur : ses doléances incessantes sur l'injustice du sort le prouvent surabondamment. D'autre part, il y a un peu de ridicule dans l'emphase avec laquelle il parle de sa vocation irrésistible pour la poésie :

> C'est à quoi je fus destiné
> Dès les premiers jours de ma vie,
> Et la Muse m'aurait traîné
> Si je ne l'eusse pas suivie.

comme dans sa prétention à être le champion des poètes du

Midi[1], ou encore dans la raison par laquelle il justifie sa détermination de ne rien écrire pour le théâtre :

Ma Muse se voit de si loin
Que je crois qu'il n'est pas besoin
De la monter sur un théâtre.

Il a, d'ailleurs, été très jaloux des succès des auteurs dramatiques de son temps. Son dépit perce en maints endroits. Il dit notamment à son livre :

Tu n'éblouis pas tes lecteurs
Avec la céruse et le plâtre
Dont la plupart de nos auteurs
Fardent leurs pièces de théâtre.

Il y a cependant autre chose que de la jalousie dans cette attitude, et son parti pris est le signe d'une étroitesse de vues indéniable. Maynard n'a pas senti la grandeur des œuvres des Mairet, des Rotrou et des Corneille[2]. Il écrit de Rome, à propos de la représentation d'une pièce du cardinal Barberini à laquelle il a assisté : « La France n'a rien de si beau en matière de théâtre[3]. » Il a porté également aux nues la *Ciminde*[4] de Colletet, dont personne ne se souvient aujourd'hui, et à cette occasion, il nous donne à entendre que son idéal en matière de théâtre est... Sénèque le tragique[5].

Certains passages de ses *Lettres* permettent même de douter

1. Mes vers, dit-il,

Font voir que les bons auteurs
Peuvent naître en deçà de Loire
Au pays des gladiateurs.

2. Il écrit à propos de la dissertation de Balzac sur *Cinna* : « Corneille est bien défendu. Il faut avouer que l'avocat vaut bien le client. » (Lettre 159 à Flotte.)

3. Lettre 79 (à Flotte).

4. Qui parut, d'après Pellisson, entre 1642 et 1644.

5. « Jusqu'ici, écrit-il à Colletet (l. 229), j'avais si bonne opinion des dramatiques latins que je ne croyais pas que nos modernes les pussent égaler et qu'un poète de notre siècle pût disputer la gloire du théâtre contre le jeune Sénèque. »

qu'il se soit fait une bien haute idée de la poésie en général et de celle de Malherbe en particulier. Parlant un jour de « la servitude de la rime », il déclare « qu'elle a fait des chevilles partout » et ajoute : « Je n'en exempte pas même le bon Malherbe : il est si rempli de bourre qu'en certains endroits il en est insupportable[1]. »

(*A suivre.*) G. CLAVELIER.

1. Lettre 213 (à Flotte).

LA FAMILLE CROZAT[1].

III. — PIERRE CROZAT LE CURIEUX.

Pierre Crozat était né à Toulouse en mars 1661. Il avait été surnommé plaisamment « le Pauvre », par rapport à son frère, Antoine, qu'on appelait « le Riche ». On les désignait également, l'un sous le nom de Crozat « le Curieux », et l'autre sous le nom de Crozat « le Traitant ». Tous deux s'étaient occupés de négoce et de finances comme leur père, et Pierre Crozat avait acquis, lui aussi, une grosse fortune dont il jouissait d'autant plus largement qu'il était resté célibataire.

Il avait quitté Toulouse en 1704 pour remplir les fonctions de trésorier de France à Paris, où son frère s'était déjà établi depuis plusieurs années. Ses relations commerciales et financières l'avaient souvent appelé en Italie, où il avait développé ses goûts artistiques et complété ses connaissances sur la peinture, la sculpture et la glyptique.

A cette époque, l'amour des Arts s'était fort développé à Toulouse, ainsi qu'on peut en juger par Dupuy du Grez, dont le *Traité sur la peinture* nous est resté et témoigne d'une éducation artistique très étendue. Cet état d'esprit était général en France; mais il s'était accentué à Toulouse par les enseignements de Jean Chalette (1612-1645), un Champenois qui avait

1. Voir la première partie de cette notice, pp. 149 et suiv. du précédent fascicule (2e trimestre 1907).

joint le goût italien à l'éducation flamande, et d'Ambroise Frédeau (1650-1672), un Parisien qui avait importé dans le Midi la manière de Simon Vouet. Les élèves de Chalette, tels que Antoine Durand, Hilaire Pader, Colombe du Lys et Jean de Troy, y avaient également contribué. Ceux d'Ambroise Frédeau, et, en particulier, Jean-Pierre Rivalz et Marc-Arcis, avaient continué. Pierre Crozat s'était surtout laissé séduire par Raymond Lafage, originaire de Saint-Etienne-de-Vionau, commune de l'Isle-d'Albi (Tarn), et élève de Jean-Pierre Rivalz.

Raymond Lafage n'était qu'un dessinateur ; mais il apportait dans ses œuvres une rare faculté d'invention et d'exécution. Et c'est avec ses dessins que Pierre Crozat commença en 1683 le cabinet artistique qui devait le rendre célèbre. Raymond Lafage arrivait à cette époque d'Italie, où il avait émerveillé par son talent les plus grands artistes de son temps. C'était un prodigieux improvisateur. Mais c'était aussi un « bohème ». Il avait usé sa vie dans le libertinage et la misère, et il ne devait pas tarder à mourir, à Lyon, des suites de son inconduite, en 1686, à l'âge de trente-deux ans.

Dès son arrivée à Paris, Pierre Crozat voulut avoir, comme son frère Antoine, une maison d'habitation en ville et une résidence à la campagne.

Il commença par acheter un terrain situé au coin de la rue Richelieu et du Rempart, aujourd'hui le boulevard des Italiens. Ce terrain avait une superficie de neuf arpents et s'étendait jusqu'à l'hôtel du Ménars en se prolongeant de l'est à l'ouest jusqu'aux terrains sur lesquels était ouverte la rue de Grammont. Ce vaste enclos s'agrandissait encore par suite d'un passage souterrain que Pierre Crozat avait fait creuser sous le Rempart et qui aboutissait aux jardins de la Grange-Batelière, c'est-à-dire entre le passage actuel de l'Opéra et la rue Drouot.

Cette acquisition faite, Pierre Crozat chargea l'architecte Cartaud de lui élever une demeure qui a fait l'admiration publique. Les travaux furent commencés dès 1704, et il ne fallut pas moins de dix ans pour les mener à bonne fin. Un plan de Paris gravé en 1758 montre l'emplacement des serres. Le long

du « nouveau cours planté sur les remparts de la ville », s'étendait une orangerie monumentale, où l'on pouvait s'asseoir pour assister au mouvement du boulevard et pour prendre le frais dans les soirées d'été. Il n'y avait vis-à-vis que d'humbles guinguettes ou des maisons basses qui n'empêchaient pas de voir librement la campagne et les pentes de Montmartre.

La maison, située au milieu des beaux arbres, et tout entourée de parterres, ne comprit d'abord qu'un pavillon à un seul étage surmonté d'un attique. Mais, en 1730, Pierre Crozat voulant agrandir sa demeure s'adressa à Oppenordt, qui défigura et alourdit l'œuvre distinguée et artistique de Cartaud en la transformant en hôtel.

Pierre Crozat n'avait rien négligé pour décorer richement sa demeure de sculptures et de peintures, et s'était adressé aux premiers artistes de son temps.

Les sculptures furent exécutées par Pierre Legros, dont les ouvrages se distinguent par l'habileté et la hardiesse du faire, le grandiose du mouvement, l'expression des têtes et le fini des draperies ; mais ils ne sont pas exempts du maniérisme de l'époque.

Quant aux peintures, Pierre Crozat les confia d'abord à Charles de Lafosse, un des meilleurs artistes du temps, qui s'inspirait tout à la fois de son maître Le Brun et de Rubens, et qui savait joindre à l'entente d'une grande composition de beaux tons de couleur moelleuse et une parfaite intelligence du clair-obscur. Mais il eut surtout l'habileté de deviner le mérite d'Antoine Watteau, alors inconnu, et dont le talent était en contradiction avec les traditions académiques, seules jugées capables de véritable art. Pour faciliter leur travail, il avait logé ces deux artistes dans sa propre habitation, et il en avait fait des amis autant que des collaborateurs.

Deux appartements du rez-de-chaussée, une galerie de dix toises donnant sur les jardins et dont Lafosse avait peint le plafond représentant la *Naissance de Minerve*, une partie de l'étage en attique, où Pierre Crozat avait fait établir un salon octogone imitant la Tribune de Florence et décoré de figures

par Pierre Legros, contenaient des tableaux, des pierres gravées et une nombreuse collection de dessins. Dans la salle à manger Watteau avait peint *Les Saisons*, en 1711. Ces tableaux, de forme ovale, et d'une dimension qui ne lui était pas habituelle (quatre pieds cinq pouces de haut et trois pieds neuf pouces en largeur), ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus, après avoir figuré en 1786 à la vente du duc de Choiseul et, en 1791 à la vente de Lebrun; mais ils ont été gravés par Desplaces, Bernard du Bos, Fessard et Audran, ce qui permet de juger tout au moins de leur composition. D'après le comte de Caylus, les personnages y étaient presque demi-nature. Puis, il ajoute : « quoiqu'il les ait exécutés d'après les esquisses de M. de La Fosse, on y voit tant de manière et de sécheresse qu'on ne saurait rien en dire de bon ». Le comte de Caylus était un ami de Watteau, et l'on sait combien les amis sont peu indulgents. D'autre part, le comte de Caylus était féru de classicisme et il ne pouvait pardonner à Watteau de ne pas suivre les traditions académiques. Enfin, le comte de Caylus se trompait assurément, car, en 1711, Watteau avait déjà vingt-sept ans et il n'avait pas besoin des esquisses de Lafosse pour faire preuve d'invention et d'esprit. Il suffit d'ailleurs de regarder les gravures qui ont été faites des *Saisons* pour reconnaître que les allégations du comte de Caylus sont dénuées de vraisemblance. On en peut surtout juger par le tableau représentant le *Printemps*, où Flore, dépourvue de toute draperie et de toute parure, est couronnée par Zéphire. Les parties nues comme les traits du visage accusent foncièrement la manière de Watteau, et non celle de Lafosse. Edmond de Goncourt a possédé les dessins originaux du *Printemps* et de *l'Automne*, et il affirme que « ces académies sont du dessin le plus accentué et le plus caractérisé de Watteau ». Quant à sa couleur, elle se perfectionna chez Pierre Crozat, grâce aux peintures merveilleuses des artistes vénitiens que ce dernier avait recueillies et qui apprirent à Watteau à peindre des carnations chaudes et ambrées à la façon de Giorgione.

Charles de Lafosse avait d'ailleurs plus de soixante-dix ans

à cette époque. Il se bornait à descendre à la salle à manger pour y voir peindre Watteau. Et il l'estimait si fort qu'il le fit entrer à l'Académie en 1712. Watteau y fut aidé par Antoine Coypel, alors directeur de l'Académie, et surtout par le fils de ce dernier, Charles-Antoine Coypel, qui se chargea de faire les démarches officielles dont Watteau eût été incapable par nonchalance autant que par sauvagerie.

Watteau avait été d'autant plus heureux d'accepter l'hospitalité de Pierre Crozat qu'il espérait échapper ainsi à l'importunité des quémandeurs. Il était, en effet, devenu la proie de tous les curieux et de tous les oisifs qui s'intéressaient aux beaux-arts. Le premier venu lui demandait un dessin, un croquis, un rien; et ce rien était tout Watteau, a dit Arsène Houssaye. Quelquefois on allait jusqu'à lui demander son portrait; et, s'il savait le refuser parfois aux indiscrets, il n'en était pas de même lorsqu'il s'agissait d'une jolie femme. Pendant quelque temps, il put jouir d'une certaine liberté. Mais, bientôt, les visiteurs de la galerie Crozat se mirent à demander à voir Watteau comme une des curiosités du logis. Et le pauvre peintre, pour se soustraire à ses admirateurs, finit par s'en aller ailleurs, chez son ami le paysagiste Wleughels. Dans sa nouvelle demeure, il trouva enfin un peu de loisir et en profita pour se reposer.

Pierre Crozat possédait, en outre, à Montmorency une villa élégante qu'il avait fait construire en 1708 dans le genre italien par Cartaud, l'architecte de sa demeure de la rue de Richelieu. C'est là qu'il aimait à aller se reposer aux jours d'été. Le financier-artiste n'avait pu se contenter de la vue des remparts et des jardins de la Grange-Batelière. Il lui fallait des paysages plus rustiques et un milieu plus fleuri. Cette demeure avait été la propriété de Charles Le Brun, et il y restait de belles traces de son ancien maître, qui s'était surtout préoccupé des jardins. Ce n'étaient que terrasses donnant sur la campagne, boulingrins, prises d'eau tombant en cascatelles, et çà et là des balustrades et des portiques dont Charles Le Brun avait fourni les dessins.

Pierre Crozat se préoccupa surtout de transformer la maison. Charles de Lafosse fut appelé à y peindre la coupole du salon : il y représenta *Phaéton demandant imprudemment à son père la permission de conduire son char*. Pierre Legros fut chargé de sculpter dans la chapelle une gloire céleste. Antoine Watteau aimait à y résider. C'est là qu'il a puisé ses meilleures inspirations pour les paysages qui ornaient ses tableaux, et, en particulier, pour le beau petit tableau de la *Perspective*, gravé par Crépy et acquis par Guénon, menuisier du Roi.

Ces deux demeures de Pierre Crozat, celle de la ville comme celle de la campagne, étaient devenues célèbres à Paris. Mais ce qui augmentait encore la réputation de l'hôtel de la rue de Richelieu, c'étaient les incomparables collections qui l'ornaient en fait de tableaux, de dessins, de sculptures et de pierres gravées.

A elle seule la galerie de tableaux renfermait plus de quatre cents toiles de premier ordre, parmi lesquelles beaucoup étaient de Rubens. Les artistes vénitiens y étaient également représentés par de superbes peintures qui avaient fait progresser les qualités de coloriste de Charles de Lafosse et qui ont formé Antoine Watteau.

On voyait dans la demeure de Pierre Crozat un nombre presque aussi considérable de sculptures, d'admirables terres cuites de Michel-Ange, de Paul Véronèse, de François Flamand, de l'Algarde, de Bernin, de Melchior Cassa, d'Anguier, de Legros et de tous ceux qui s'étaient acquis dans le passé ou dans le présent un grand nom dans la sculpture.

Le cabinet des dessins comprenait dix-neuf mille pièces de tous les maîtres tant anciens que modernes et avait été composé avec autant de soin que de goût.

En vendant au Roi sa célèbre galerie de tableaux, le célèbre collectionneur Evrard Jabach s'était réservé une partie de ses dessins, et ce n'étaient point assurément les moins beaux : Pierre Crozat les acquit de ses héritiers. Il eut encore une partie des dessins qui avaient appartenu à M. de la Nouë, l'un des plus grands curieux que la France ait eus, et bientôt il

réunit à son cabinet les dessins que la nièce de Stella avait trouvés dans la succession de son oncle et qu'elle avait conservés précieusement toute sa vie. L'abbé Quesnel avait acheté les dessins de M. Dacquin, évêque de Séez, parmi lesquels il y en avait d'excellents de Jules Romain; il avait eu les débris de la fameuse collection de dessins de Vasari : il céda l'un et l'autre à Pierre Crozat, qui acheta en outre des héritiers de Pierre Mignard deux volumes de dessins des Carrache, apportés de Rome par le célèbre portraitiste. Après la mort de M. Bourdaloue, de M. de Montarsis, de M. de Piles et de Girardon, tous noms restés célèbres dans la curiosité, Pierre Crozat choisit à leurs ventes ce qu'il y avait de meilleur. S'il fallait le suivre dans toutes les autres acquisitions de dessins qu'il fit en France, on n'en finirait point, car « tout allait à lui et il ne laissait rien échapper », assure son contemporain Pierre-Jean Mariette, qui était lui-même un connaisseur et un collectionneur des plus réputés[1].

Il ne se vendait pas en Europe un cabinet de quelque réputation que Pierre Crozat ne l'acquît en tout ou en partie. Il avait dans tous les pays des émissaires chargés de lui signaler ce qu'il y avait de mieux à vendre. Un des plus fameux graveurs d'Anvers, Corneille Vermeulen, faisait régulièrement tous les ans le voyage de Paris pour y apporter les dessins qu'il avait pu se procurer. Ces dessins étaient presque tous pour Pierre Crozat, et c'est ainsi qu'étaient entrés dans son cabinet plusieurs dessins de Raphaël et d'autres grands maîtres, d'une singulière beauté, et, en particulier, les magnifiques dessins de Rubens provenant du cabinet d'Antoine Triest, évêque de Gand. La vente du cabinet de milord Sommers à Londres, et celle de M. Vander Schelling à Amsterdam, enrichirent ses collections d'une infinité d'autres dessins capitaux. En revanche, ce fut un véritable chagrin pour Pierre Crozat lorsqu'il se vit enlever par le duc de Devonshire le célèbre cabinet de M. Flinck, à Rotterdam.

1. Voir l'*Avis* précédant le Catalogue qu'il a donné en 1741.

Tout importantes qu'elles furent, ces diverses acquisitions n'étaient pas comparables à celles que Pierre Crozat put faire en Italie. Dans le voyage qu'il y fit en 1704, il en rapporta de véritables trésors. En passant à Bologne, il acheta des héritiers des frères Boschi leur cabinet tout entier, qui venait originairement du comte Malvasia. Il trouva à Venise, chez M. Chelchelsberg, des têtes au pastel et d'autres dessins de Baroche qui étaient sans prix. A Rome, il recueillit des collections de dessins de Carle degli Occhiali, celle d'Augustin Scilla, peintre sicilien, qui contenait un grand nombre de dessins de Polidor de Caravage, et celle du chanoine Vittoria, Espagnol, élève et intime ami de Carlo Maratti. Mais l'occasion où il fut le mieux servi, c'est celle qu'il trouva à Urbin, la célèbre patrie de Raphaël, où il put découvrir une partie considérable des dessins de ce maître illustre, tous d'une condition parfaite, qui étaient encore entre les mains d'un descendant de Thimothée Viti, l'un des plus habiles disciples du peintre de la *Transfiguration*. Ce fut sans doute dans ce même temps que Pierre Crozat fit passer dans son cabinet les dessins qu'il acquit des frères Mozelli à Vérone et le recueil qu'avait formé un cardinal de la maison de Santa-Croce, qui vivait à Rome au seizième siècle : ces deux collections ne contenaient que des dessins excellents.

De retour à Paris, Pierre Crozat ne cessa pas de se renseigner sur toutes les ventes de dessins qui se produisaient en Italie, et il en fit venir, en différents temps, la collection entière du sieur Pio, de Rome ; celle du sieur Lazari, de Venise ; du chevalier Ascagne della Penna, de Pérouse, dont il est parlé avec éloges par le père Morelli ; de Laurent Pasinelli, fameux peintre de Bologne, qui passait pour avoir un goût aussi grand que son savoir, et, enfin, la collection de dessins venant de la succession de Dom Livio Odescalchi.

Quand on apprit à Paris la mort de ce dernier par l'ambassadeur de France, le marquis de Torcy, en septembre 1713 [1],

1. Lettre du 23 septembre 1713 au chevalier de La Chaine, consul de France, publiée dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome* (édition A. de Montaiglon, t. IV, p. 244).

il y eut un grand émoi parmi les amateurs d'art, alors fort nombreux. Le défunt avait acheté en 1696 au marquis Pompeo Azzolini les collections de la reine Christine de Suède, considérées comme les plus riches et les plus belles. La succession était « très chargée de dettes », et l'on prévoyait que les héritiers, Baldassar Odescalchi, duc de Bracciano, et son frère, le cardinal Odescalchi, seraient obligés de vendre « les meubles, les tapisseries, les statues et toutes les curiosités de la galerie préférablement aux terres[1] ».

Celui qui devait être le Régent, Philippe d'Orléans, s'était hâté de faire des offres d'acquisition. Mais, pendant un an et demi, l'affaire resta en suspens, d'abord parce que les héritiers Odescalchi étaient absents de Rome, puis par leurs retards calculés en vue d'obtenir une plus grosse somme.

Pour hâter la solution, Philippe d'Orléans chargea Pierre Crozat de se rendre en Italie, avec la mission d'abord de se rendre compte de la valeur de la collection, puis de conclure l'achat, s'il y avait lieu[2]. Pierre Crozat arriva à Rome le 1er novembre 1714 et se fit présenter au Pape par le duc de la Trémouille. Clément XI le reçut très aimablement. Il lui dit qu'il connaissait « ses grands biens et son goût pour la peinture et pour la musique », et ne fit aucune objection à son projet d'acheter les tableaux de la succession Odescalchi. Lorsqu'il put voir ces tableaux, Pierre Crozat fut émerveillé de leur beauté et se promit bien de ne rien négliger pour « assurer un si grand trésor à la France[3] ». Mais il se heurta aux prétentions exagérées des vendeurs, qui demandaient « cent mille escus romains » pour les « tableaux seuls », et « dix

1. Lettre du chevalier de La Chaine au marquis de Torcy, datée de Rome, 29 janvier 1713 (*Correspondance des directeurs de l'Académie à Rome*, t. IV, p. 363).

2. Voir le récit détaillé de ces négociations fait par M. D. R. Ancel, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (Ecole française de Rome), XXVe année, fascicules III et IV, mai-août 1905, pp. 223 à 242, sous le titre : *Les tableaux de la reine Christine de Suède. — La vente au Régent d'Orléans.*

3. Lettre de Pierre Crozat au marquis de Torcy (*Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, etc., t. IV, p. 363).

mille escus » pour les « tapisseries, statues et médailles ». Il fit une première offre de 60,000, puis de 75,000 écus. Et, après cinq mois de vaines négociations, il quitta Rome le 5 avril 1715, laissant au chevalier de la Chaine, consul de France, le soin de suivre l'affaire, et ayant des cardinaux de La Trémouille et Gualterio la promesse d'être avisé de tout ce qui pourrait l'intéresser à ce sujet.

Le cardinal Philippe-Antoine Gualterio, ancien nonce de France, abbé commendataire de Saint-Remi de Reims, était à Rome l'un des représentants les plus en vue des intérêts français. Lorsqu'il vit Philippe d'Orléans devenir régent, après la mort de Louis XIV, il se montra d'autant plus disposé à lui être agréable. Le 24 septembre 1716, il avisa Pierre Crozat qu'il avait eu avec le cardinal Odescalchi, au cours d'un consistoire, une conversation où ce dernier s'était montré « un peu plus traitable ». D'accord avec son frère, il se déclarait prêt à céder l'ensemble des collections au prix de 170,000 écus romains, exception faite des tapisseries; et, pour les tableaux seuls, il ne demandait plus que 80,000 écus. Mais le Régent ne voulut pas arriver à ce prix.

Les négociations furent reprises en 1719 par Pierre Crozat, qui n'avait jamais perdu de vue ce projet. Il s'était fait tenir au courant par Poerson, directeur de l'Académie de France, et par un banquier d'origine française, établi à Rome, du nom de Géraud. Il s'adressa directement à Baldassar Odescalchi, duc de Bracciano, et se déclara décidé à accepter les conditions faites par son frère le cardinal en 1716. Mais, dans l'intervalle, le duc avait épousé une princesse Borghèse; il avait pu payer les dettes de la succession de son frère, et il répondit de Milan, le 25 avril 1719, qu'il n'était plus dans l'intention de se défaire de ses collections. Il ajoutait, cependant, qu'il consentirait à céder sa collection seule de tableaux moyennant cent mille écus romains, plus mille louis d'or *di regallo*; et il s'engageait à maintenir cette proposition pendant les trois mois suivants de mai, juin et juillet.

En vain Pierre Crozat multiplia ses instances. Le duc resta

intraitable. Il chargea Le Brun de confirmer ses prétentions pendant qu'il faisait répandre le bruit que ses tableaux étaient convoités par des seigneurs d'Allemagne. Ces propos causaient à Paris la plus vive émotion. Aussi Pierre Crozat, sous l'impulsion du Régent, insistait-il plus que jamais auprès du cardinal Gualterio pour qu'il conclût l'affaire.

Le duc de Bracciano, qui n'avait pas quitté sa résidence de Milan, finit par céder à ces instances, et, en mai 1720, il donna à deux de ses amis de Rome, l'abbé Calcaprima et l'évêque G.-B. Mesmer, « l'entière faculté de conclure, et, dans le cas où on resterait d'accord, de faire la remise des tableaux[1] ». De son côté, Pierre Crozat, au nom du Régent, laissait le cardinal Gualterio « le mestre de terminer cette affaire le mieux que faire se pourra[2] ». Mais Pierre Crozat ne put obtenir la vente totale des collections qu'il convoitait. Le duc n'entendait vendre que les tableaux seuls, et il en demandait 95,000 écus. Les pourparlers se prolongèrent. Pierre Crozat finit par capituler et par accepter le prix demandé[3].

Il semblait que tout était terminé lorsque surgirent de nouvelles difficultés. Un critique d'art, Guibert, chargé de vérifier les tableaux, prétendit que plusieurs d'entre eux étaient ou « douteux, ou réparés, ou gâtés ». Un instant, on craignit, en outre, que le duc de Bracciano n'en eût détourné quelques-uns pour les faire transporter à Milan; mais, vérification faite, c'étaient des tableaux achetés « de-çà, de-là », par Dom Livio et ils n'avaient jamais fait partie de la collection de la reine de Suède.

Sur ces entrefaites, le duc de Bracciano émit une nouvelle prétention, celle de ne vendre que les toiles et de garder les cadres pour des copies destinées à conserver en « apparence... la parure de sa maison ». Le cardinal Gualterio s'indigna de

1. Lettre de Baldassar Odescalchi à Crozat, datée de Milan, le 23 avril 1720.

2. Lettre de Pierre Crozat à Gualterio, datée de Paris, le 4 juin 1720.

3. Lettre de Pierre Crozat à Gualterio, datée de Paris, le 30 juillet 1720.

cette exigence imprévue et la qualifia de « chicane », voire de « vilenie ». Il en référa à Pierre Crozat, et celui-ci répondit que le Régent consentait à laisser les cadres, mais non à abandonner les tableaux transportés à Milan, car ils faisaient partie de la galerie de la Reine de Suède, et ils étaient, par suite, compris dans le marché proposé. La difficulté ne fut tranchée qu'après que la vente fut conclue, lorsqu'il s'agit de prendre possession des tableaux. Le mandataire du Régent, M. de la Chaine, se présenta avec un inventaire de la galerie rédigé du vivant de Dom Livio et remis par ce dernier à Pierre Crozat. De son côté, l'agent du duc de Bracciano, Mesmer, opposa un autre inventaire, assez différent du premier et attribué à François Monneville, alors décédé, qui avait été également chargé de négocier cette vente. Le cardinal Gualterio l'ayant accepté, Pierre Crozat protesta. Il avait toujours « cru que l'inventaire que le prince Livio lui avait fait remettre quatre ans avant qu'il allât à Rome conservait sa valeur ». Mais il finit par se résigner à subir les prétentions du vendeur puisque le Régent souhaitait d'avoir les tableaux. Il put cependant obtenir que trois des dix-neuf tableaux qu'il avait réclamés comme venant sûrement « de la feue Reine », et qui n'avaient pas été mentionnés dans l'inventaire parce qu'ils avaient été enlevés à une église, seraient compris dans la vente; ces trois tableaux étaient attribués à Raphaël.

Le contrat de cette vente put enfin être signé le 14 janvier 1721[1]. En remerciant de ses soins, au nom du Régent, le cardinal Gualterio, Pierre Crozat le félicita d'avoir terminé cette affaire plus avantageusement même qu'on ne l'avait espéré, puisqu'il avait obtenu que les bordures seraient comprises dans la vente. Mais, comme elles étaient inutiles, il l'autorisait à les laisser au Duc en échange de trois tableaux de Rubens et de Titien qu'il lui désignait. Le duc de Bracciano ne voulut pas consentir à cette proposition. Il maintint seule-

1. Le texte de ce contrat a été publié par M. Grauberg dans son ouvrage intitulé : *La galerie de tableaux de la reine Christine de Suède* (Stockholm, 1897), pp. CVII-CIX.

ment son offre de deux petits tableaux de Raphaël, que Gualterio finit par accepter.

Somme toute, si elles avaient été longues et laborieuses, ces négociations se soldaient par un gain de trois tableaux de Raphaël qui ne faisaient pas partie de la collection de la Reine de Suède, et par deux autres petits tableaux, également de Raphaël, distincts, eux aussi de cette galerie. De plus, le cardinal Gualterio avait obtenu, quelque temps auparavant, que le prix d'achat fût réduit à 93,700 écus[1].

De son côté, Pierre Crozat bénéficiait personnellement d'un cadeau de « cent dessins », parmi lesquels il s'en trouva « une soixantaine de raisonnables. Les autres, à la vente, n'auraient pas mérité le port... » En retour, il avait promis d'envoyer au Duc de Bracciano du vin de Champagne. Il s'excusa de ne pouvoir remplir sa promesse sur « le défaut du commerce à cause de la contagion[2] ».

Jusqu'à sa mort, Clément XI refusa obstinément de laisser partir la précieuse galerie, car c'était priver Rome d'un de ses plus beaux trésors. Ni les lettres du Régent, ni les instances de ses ambassadeurs ne purent faire fléchir sa résistance. Le Régent dut se résigner à faire placer dans le palais de l'ambassade de France les tableaux qu'il avait achetés « pour servir d'études aux Académiciens que le Roi entretenait à Rome ». Ce fut seulement en juin 1721 que le cardinal de Rohan obtint d'Innocent XIII « la promesse positive de donner la permission » de les transporter en France.

De nouvelles complications se produisirent pour le paiement, la reconnaissance, l'emballage et le transport des tableaux. Ils finirent cependant par arriver à Paris. Et, lorsque Pierre Crozat les présenta au Régent, celui-ci en fut ravi. Il les « trouva encore plus beaux que l'idée qu'il s'en était faicte, et, véritablement, il y a de soixante à quatre-vingts tableaux qui sont merveilleux[3]. »

1. Lettre de Gualterio à Pierre Crozat, en date du 30 septembre 1720.
2. Lettre de Pierre Crozat à Gualterio, en date du 16 décembre 1721.
3. Lettre de Pierre Crozat, en date du 16 décembre 1721.

Le Régent ne devait pas jouir longtemps de ces tableaux si péniblement acquis. Surpris par la mort le 25 septembre 1723, il laissa sa galerie à ses descendants, et elle est restée en France jusqu'en 1792, époque à laquelle elle passa pour la plus grande partie en Angleterre, où elle fut vendue par son arrière-petit-fils, Philippe-Egalité[1].

Pierre Crozat survécut assez longtemps au Régent et ne cessa de satisfaire son goût pour les Arts. Sa collection de dessins devint d'autant plus remarquable qu'ils n'étaient pas achetés un à un, suivant le hasard des encans. Ils provenaient de cabinets entiers, et le plus souvent de cabinets de première réputation ; ce qui faisait du cabinet de Pierre Crozat, suivant l'expression de Jean-Pierre Mariette, « le plus grand cabinet de dessin qui, on ose le dire, ait jamais été ».

Pierre Crozat n'était pas un égoïste, jaloux de ses trésors. Son cabinet était libéralement ouvert à tous les amateurs français ou étrangers qui lui demandaient de le voir. Il ne refusait pas non plus de le montrer aux artistes qui voulaient s'en aider. On y tenait assez régulièrement toutes les semaines des assemblées où les artistes venaient conférer sur leur art, et prenaient pour base de leur entretien les ouvrages des grands maîtres recueillis par Pierre Crozat; et, bien souvent, celui-ci les comblait de ses libéralités.

Dans l'un de ses voyages en Italie, Pierre Crozat avait fait la connaissance, en 1716, d'une jeune Vénitienne qui se distinguait par un grand talent pour le portrait. Rosalba Zuanna Carriera, ou, pour parler comme ses contemporains, *La Rosalba* — « ce miracle des roses », disaient ses admirateurs, — était alors dans tout l'épanouissement de sa renommée[2]. Elle avait com-

1. Voir, sur le transport de la galerie en Angleterre et sa dispersion, le livre de Grauberg (ci-dessus cité) et l'article du baron Ch. de Bildt, *Queen Christina's pictures*, dans *The Nineteenht Century*, t. LV, pp. 489-1004.

2. Les biographies de La Rosalba fourmillent d'erreurs, à commencer par celle de son contemporain Pierre-Jean Mariette jusqu'à celle de M. Alfred Sensier qui date de 1865. La notice que lui a consacrée M. Reiset dans son excellent Catalogue des dessins du Louvre est également

mencé par peindre des miniatures, et c'est sur la présentation d'un portrait de jeune fille tenant dans ses mains une colombe qu'elle avait été reçue à l'Académie de Saint-Luc, à Rome, en 1705. Plus tard, elle s'était exercée à peindre au pastel et elle avait réussi à lui faire produire des effets spéciaux, tout différents de ceux de la peinture à l'huile. Peut-être a-t-elle contribué autant que Watteau à introduire dans l'art français du dix-huitième siècle un nouvel idéal de beauté féminine, et l'on doit ce résultat à Pierre Crozat. En effet, dès qu'il avait connu la Rosalba, il lui avait commandé plusieurs pastels. Et celle-ci, reconnaissante, y joignit son propre portrait. « Vous ne pouviez, lui répondit Pierre Crozat le 22 décembre 1716, me faire plus de plaisir que vous ne m'en avez fait en me faisant ce présent. Je n'ai jamais été si fâché que je le suis de n'avoir aucun talent pour vous le rendre. Parmi tous nos peintres je ne connais que M. Watteau capable de pouvoir faire quelque ouvrage à pouvoir vous être présenté. C'est un jeune homme chez qui je menai *il sig.* Sebastien Rizzi. S'il a quelque défaut, c'est qu'il est très long dans tout ce qu'il fait; mais, sachant l'usage du petit tableau que je l'ai prié de me faire, je suis persuadé qu'il ne perdra pas de temps à me le faire. »

Lorsqu'il vit chez Pierre Crozat les pastels de la Rosalba, Watteau en fut littéralement charmé. Il pria son ami, le paysagiste Wleughels, de lui témoigner son admiration et de lui demander une de ses œuvres. Et Wleughels écrivait à Rosalba : « Il y a ici un excellent homme nommé M. Watteau dont peut-être vous avez entendu parler. Il souhaiterait bien vous connaître; mais, comme cela ne se peut, il voudrait avoir un petit morceau de vous : il vous en enverrait un de sa main. Je ne doute pas que M. Crozat vous ait parlé de cet habile

fautive sur plusieurs points assez importants. Pour être exactement et complètement renseigné à son sujet, il faut se reporter à l'étude qu'a publiée le critique d'art florentin, M. Vittorio Malamani, dans le tome IV des *Gallerie nazionali italiane* (1 vol. in-4°, Rome, 1899), et dont M. Théodore de Wyzeva a rendu compte dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 15 août 1899, t. 154, pp. 934-945.

homme. Non seulement il vous enverrait quelque chose de lui, mais, si cela ne se pouvait, l'argent se fait tenir facilement. Ainsi vous n'auriez qu'à choisir. Il est mon ami, nous demeurons ensemble. Il m'a prié pour vous de ses très humbles respects. Il attend que vous me fassiez une réponse favorable pour lui. »

Cependant, Pierre Crozat ne cessait de préparer le voyage de la Rosalba à Paris. « Il est bien vrai que ces sortes de voyages sont fatigants pour une dame, lui écrivait-il le 6 janvier 1719; mais nous en voyons plusieurs qui vont et viennent de Paris en Italie sans en être incommodées. Ainsi, Mademoiselle, vous qui n'avez rien de la faiblesse des femmes, et qui valez mieux que cent hommes, je vous exhorte à faire ce voyage dès cette année, et à profiter de la belle saison du printemps, en commençant par la route de Lorette, pour vous rendre dans la semaine sainte à Rome, ville qui mérite bien que vous la voyiez, afin qu'après Pâques vous puissiez continuer votre voyage par Florence, pour vous embarquer à Livourne à destination de Marseille, supposé que vous ne craigniez point la mer. C'est la voie la plus douce et la plus commode. Je vous donnerai des amis à Marseille, qui vous recevront bien. Il y a un carrosse, qu'on appelle la diligence, qui vous mènera à Lyon. De Lyon vous trouverez une autre diligence qui vous mènera, en cinq jours, en cette ville, et cela sans beaucoup de dépense. Vous trouverez chez moi un petit appartement et des voitures pour vous bien promener dans Paris et dans les environs, ce qui ne vous coûtera rien, car je me trouverai bien payé d'avoir le plaisir de vous avoir chez moi. Quoique je sois garçon, vous ne laisserez pas de trouver dans ma maison Mme de La Fosse, veuve d'un très fameux et illustre peintre, et Mlle d'Argenon, sa nièce, qui est une demoiselle fort aimable, et qui possède la musique et chante comme un ange. Pour lui faire un peu votre cour, je vous exhorte à lui apporter de la bonne musique, et vous verrez qu'elle sera bien exécutée chez moi... A l'égard de vos intérêts, je compte bien que vous ne perdrez pas votre temps en cette ville; mais

il ne faut pas croire que cela soit aussi considérable que le voyage que vous pourriez faire très aisément d'ici en Angleterre, où vous êtes très connue et où on aime fort le portrait. »

La Rosalba ne fut pas insensible à cette invitation. Elle se disposait à se mettre en route lorsque son père tomba gravement malade et finit par mourir le 1er avril 1719, à soixante-quatorze ans. C'est seulement l'année suivante, au printemps de 1720, qu'elle put quitter Venise, en compagnie de sa sœur Giovanna, et que le *Mercure galant*, dans sa livraison de juillet, annonça l'arrivée à Paris de la Rosalba, « peintre de grand renom en miniature et en émail ». Le *Mercure* ajoutait que Pierre Crozat l'avait fait venir de Venise à ses frais, ce qui n'était pas tout à fait exact. Mais nous savons, par le journal que la Rosalba rédigea pendant son séjour à Paris sous le titre de *Libro di Ricordi* et qui a été traduit en français par M. Alfred Sensier en 1865, que Pierre Crozat lui donna une hospitalité princière dans son hôtel de la rue Richelieu. C'était tous les jours des dîners et des concerts donnés en son honneur. Elle ne pouvait trouver mieux pour être présentée à ce que Paris comptait alors d'amateurs et de connaisseurs. Ce fut un engouement, une fureur, d'avoir quelque chose d'elle. L'abbé Giovanni Vianelli, son biographe, assure qu'elle aurait eu cent mains et cent yeux qu'ils ne lui auraient pas suffi pour faire tous les travaux qui lui étaient réclamés. Elle recevait chez Pierre Crozat toute la cour. Le Régent venait l'y visiter à l'improviste : « Il est resté bien plus d'une heure à me regarder travailler au pastel, écrivait-elle dans son *Libro di Ricordi*. Il a pris ensuite un crayon. Cet homme-là sait tout : on dirait un prince des contes de fées. » Les personnages avec lesquels elle se lia particulièrement furent Watteau, Rigaud, de Julienne, de Caylus, l'abbé Delaporte, et surtout Jean-Pierre Mariette qui devait devenir son plus fidèle ami.

Son séjour à Paris fut encore plus fructueux que ne l'avait prévu Pierre Crozat. Elle fut appelée à exécuter au pastel plusieurs portraits du jeune Louis XV, alors âgé de dix ans. Elle dut aussi le peindre en miniature, pour un cadeau destiné à sa

gouvernante, Mme de Ventadour. Elle fit également les portraits au pastel des divers membres de la famille Crozat, et, en particulier, celui de Marie-Anne Crozat, l'infortunée comtesse d'Evreux, que nous retrouverons, en 1755, à la vente du cabinet de son frère, Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers, marquis de Moy, et qui a disparu, sans qu'on ait pu en retrouver les traces, tandis que celui de son mari, peint par Hippolyte Rigaud, s'est vendu naguère à Paris, le 11 mai 1903, à la vente Lelong, en la galerie Georges Petit, au prix de 22,500 francs[1].

Quand elle repartit pour Venise, le 16 mars 1721, sans exécuter son projet de voyage à Londres, tant elle avait été retenue à Paris, la Rosalba emportait des commandes pour plus d'une année. Mais de toutes ses œuvres, si lucratives qu'elles pussent être, aucune ne lui tenait autant à cœur que le pastel qu'elle devait exécuter comme morceau de réception à l'Académie royale de peinture et de sculpture, où elle avait été admise par acclamation le 26 octobre de l'année précédente. Elle mit tous ses soins à ce pastel, qui obtint le plus grand succès parmi les académiciens. On peut le voir aujourd'hui au Louvre. Il représente une jeune fille qui, suivant l'expression de la Rosalba, « représente aussi une nymphe de la suite d'Apollon, présentant de sa part à l'Académie de Paris une couronne de laurier ».

Elle n'oubliait pas non plus les promesses qu'elle avait faites à ses amis de Paris, et, en particulier, celle qui concernait Watteau. Peu après son retour à Venise, elle écrivait à Wleughels : « J'avais commencé quelques petites têtes pour M. Watteau ; mais des Anglais que la foire a attirés ici, et qui ne veulent pas partir sans avoir leurs portraits, m'ont empêchée d'achever. » Malheureusement, Watteau ne devait jamais voir ces « quelques petites têtes » commencées à son intention, et qu'il désirait depuis si longtemps. Il n'avait pu supporter le séjour de l'Angleterre et en était revenu très malade au moment

1. No 532 du Catalogue.

où La Rosalba s'apprêtait à rejoindre l'Italie. Trois mois après, il mourait à Nogent, « le pinceau à la main », laissant à Pierre Crozat ses plus beaux dessins « en reconnaissance de tous les bons offices qu'il en avait reçus ».

Non content d'avoir composé la plus riche collection d'objets d'art qui fût en Europe, Pierre Crozat entreprit de faire graver sur bois les principaux tableaux de sa galerie. Le *Mercure français* du mois de février 1721 l'annonça dans une note ainsi conçue : « MM. Watot (Watteau), Natier et un autre sont chargés de dessiner, pour M. Crozat le jeune, les tableaux du Roi et du Régent. » Ces dessins étaient les éléments d'un gros recueil in-folio depuis connu sous le titre de CABINET CROZAT et qui fut intitulé : *Recueil d'estampes d'après les plus beaux tableaux et les plus beaux dessins qui sont en France dans le cabinet du Roi, dans celui de Mgr le duc d'Orléans et dans d'autres cabinets.* Tableaux et dessins devaient être divisés par écoles, et chacun d'eux être accompagné d'une description historique et d'une notice biographique de l'artiste qui en était l'auteur. Mais le projet n'aboutit que plusieurs années après l'annonce du *Mercure français*, et Watteau était mort depuis sept ans quand parut, au mois de mai 1728, le prospectus du recueil projeté par Crozat. Quant aux premières planches de l'ouvrage, elles ne virent le jour qu'en 1729 et débutèrent par un premier tome qui comprenait cent quarante estampes des maîtres de l'Ecole romaine. Pour le second tome complétant le premier volume et comprenant la gravure de cent dix nouvelles estampes d'après les maîtres de l'Ecole Vénitienne, Pierre Crozat s'était adjoint un certain Robert, peintre du cardinal de Rohan. Mais Robert étant mort peu après, Pierre Crozat renonça à continuer sa publication. Il se borna à délivrer à ses souscripteurs, pour tenir ses engagements, quarante-deux autres planches, mais sans les accompagner d'aucun texte.

Pierre Crozat n'était pas seulement un collectionneur, un antiquaire et un amateur d'art : en sa qualité de Toulousain, c'était aussi un mélomane. Il se plaisait à organiser, dans sa

splendide demeure, des concerts où il conviait ses amis. Ces séances musicales avaient fini par être très recherchées et faisaient le sujet de toutes les conversations mondaines. On y entendait, entre autres, le chanteur italien Paccini, alors dans toute la vogue de son talent, le joueur de flûte Antoine, dont on raffolait, Mademoiselle d'Argenon, nièce du peintre Charles de Lafosse, qui n'était pas belle, et c'était un tort grave sous la Régence, mais elle avait une voix charmante et chantait avec beaucoup de science et d'art. Dans une lettre datée de Venise, le 5 février 1746, Rosalba demandait des nouvelles de la chanteuse dont elle se rappelait encore la voix, — « cette voix dont la Muse envierait les suaves accents », a dit Pierre-Jean Mariette.

Le souvenir des concerts de Pierre Crozat nous a été conservé par une sanguine, rehaussée de blanc, qui fut exécutée par Watteau au cours d'une fête donnée par Pierre Crozat en l'honneur de la Rosalba. Ce dessin, d'abord possédé par Pierre-Jean Mariette, est aujourd'hui conservé au Louvre[1] et a été reproduit dans l'étude que Paul Mantz a consacrée à *Antoine Watteau*[2]. Le célèbre peintre y montre, de son crayon le plus délicat, les portraits des artistes qui faisaient de la musique dans les réunions de l'hôtel de la rue de Richelieu. Pierre-Jean Mariettte a voulu que le nom de ces virtuoses passassent à la postérité, et il a tracé sur cette légère feuille de papier l'inscription suivante : *Præclarorum musicorum cætus scilicet Antonius fidicen eximius, Paccini, Italus cantor mus. reg. et Da. Dargenon car. de la Fosse pict. Acad. Sororis filia, cui suaves accentus Musa invideret.* Mais, sous ces trois grands portraits, Watteau avait ajouté deux têtes plus petites, et c'étaient les portraits de la Rosalba et de sa sœur, Giovanna, qui l'avait accompagnée à Paris et qui l'aidait parfois dans ses travaux.

Pierre Crozat ne devait pas survivre longtemps à son frère aîné, Antoine, que nous avons vu décéder, le 9 juin 1738, à

1. N° 1334.
2. Page 81.

l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il mourut à Paris, le 23 mai 1740, âgé de soixante-seize ans. Dans son acte de décès, il est qualifié simplement « écuyer » : il avait dédaigné d'acheter des terres féodales pour en porter les titres comme son frère et ses neveux. Il ne s'était jamais marié et laissa ses biens au premier enfant mâle de la famille. Mais il réserva les dessins, les pierres gravées et les planches qu'il avait fait exécuter, voulant que ces diverses collections fussent vendues au profit des pauvres.

Le duc d'Orléans, fils du Régent, s'empressa d'acheter « à la main » les pierres gravées. Cette vente lui fut consentie pour le prix de 67,000 livres. Il en fit détruire les nudités. Le reste a été décrit par Lachaud et Leblond en un superbe ouvrage intitulé : *Description des principales pierres gravées du duc d'Orléans*, 1780, 2 volumes in-folio, et fut, pendant la Révolution, revendu par son petit-fils, Philippe-Egalité, aux Anglais pour un peu plus d'un million[1].

Quant aux dessins, ils furent l'objet d'un Catalogue imprimé en 1741 et qui fut dressé par Pierre-Jean Mariette.

Pierre-Jean Mariette avait reçu de son père Jean Mariette, élève de Charles Le Brun, et de son oncle Jean-Baptiste Corneille, frère de sa mère, une éducation toute dirigée vers les arts, où ses dispositions naturelles lui avaient fait faire de rapides progrès. La vue seule d'un bon tableau ou d'une belle estampe excitaient en lui une sorte d'enthousiasme : une étude de soixante ans développa en lui ces connaissances qui ont fixé sa réputation. Dès sa jeunesse, il s'était plu à collectionner et à former un cabinet, dont, à sa mort, les débris même ont formé de riches collections. Il a écrit sur diverses questions d'art avec une science profonde, un goût sûr et délicat. Il avait une admiration particulière pour le cabinet de Pierre Crozat. Il était donc tout naturellement désigné pour en dresser le Catalogue raisonné.

Ce Catalogue fut intitulé : « Description sommaire des

1. *Tresor de la curiosité*, t. II, p. 147.

Desseins des grands Maistres d'Italie, des Pays-Bas et de France, du cabinet de feu M. Crozat. Avec des Réflexions sur la manière de dessiner des principaux Peintres, par P.-J. Mariette, ruë S. Jacques, aux colonnes d'Hercule, 1741, in-8°. » En annonçant ce Catalogue, les *Mémoires de Trévoux* s'exprimaient ainsi[1] : « Cette description ne peut être abrégée et n'est pas susceptible d'extrait : n'en donner que quelques parties, ce ne seroit pas la faire connoitre. Nous nous contenterons donc d'une idée générale d'après M. Mariette. M. Crozat s'étoit borné aux seuls morceaux qui sont du ressort du dessein; cependant, le recueil en étoit immense. Les tableaux des grands maîtres, presque tous tableaux de premier ordre, passent le nombre de quatre cens. Les statues précieuses de marbre, les bustes également rares, les modèles (maquettes) de terre cuite des plus excellents sculpteurs faisoient une des plus considérables parties de ce riche cabinet. Il s'y trouve un très grand nombre d'estampes anciennes et modernes de tous les maîtres. Nous ne parlons pas des pierres gravées dont la collection surpassoit tout ce qu'un particulier a jamais possédé. Enfin, M. Crozat avoit ramassé jusqu'à dix-neuf mille desseins. — Toutes ces curiosités (excepté les pierres gravées dont Monseigneur le duc d'Orléans a fait l'acquisition en entier et les desseins) ont passé entre les mains de M. le marquis du Châtel, qui en connoit le prix et qui se fait un plaisir de les faire voir aux amateurs. — La description de M. Mariette n'a donc pour objet que les desseins, les planches et les estampes que M. Crozat avoit fait graver, c'est-à-dire ce qui reste à vendre, car il a ordonné par son testament que tout son cabinet, à l'exception de ce qu'il a légué à M. le marquis du Châtel, fût vendu au profit des pauvres. Cependant, tout abrégée qu'elle est et réduite à une espèce de Catalogue, elle est encore très longue et très remplie. M. Mariette nous apprend d'où M. Crozat avoit tiré cette immense collection de desseins, et comment il avoit formé peu à peu ce rare et curieux cabinet.

1. Avril 1741, pp. 761 et suiv.

Les réflexions semées dans ce Catalogue sur les ouvrages, leur talents, les manières des maîtres dont il parle, instruiront ceux qui sont moins en état de juger par eux-mêmes et rendront la description moins sèche et plus agréable. — On avertira de la vente quelque temps avant qu'elle commence, et ceux qui voudront y faire quelque acquisition feront bien de se pourvoir de ce Catalogue. »

Ce Catalogue est devenu fort rare, sinon introuvable, parce qu'il fut imprimé à un petit nombre d'exemplaires. Nous avons pu nous en procurer un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Toulouse, et il est d'autant plus précieux qu'il porte en marge le prix d'achat de chacun des objets qui y sont désignés et le nom des acquéreurs. Cet exemplaire, richement relié, provient de la bibliothèque du comte Delaborde, un amateur d'art des plus réputés dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. On peut juger de sa valeur quand on sait qu'un exemplaire sans les notes s'est vendu 215 francs à la vente Reiset faite à Paris en 1879.

Il résulte de l'exemplaire annoté de ce Catalogue, actuellement conservé à la Bibliothèque de la ville de Toulouse et comprenant 1.090 numéros, que, si le cabinet de Pierre Crozat était remarquable par la qualité des artistes dont on voyait les œuvres, ces œuvres se vendirent fort mal, quoique les marchands eux mêmes, par scrupule, sachant que le produit était destiné aux pauvres, n'eussent formé aucun concert pour empêcher l'élévation des prix.

Ce Catalogue débute par l'Ecole florentine. On y voit d'abord figurer les dessins des vieux maîtres de cette Ecole : Giotto, Fra Filippo Lippi, Masaccio, Paul Ucello, Pollaiolo, etc. Un groupe de 55 de ces dessins fut adjugé pour 20 livres à M. de Tessin; un autre groupe de 55 dessins fut vendu 5 livres à Mariette; enfin, Huquier acheta un troisième lot de 55 dessins 5 livres 3 sous[1]. On doit d'autant plus s'étonner de la modicité de ces enchères, que ces dessins provenaient du fameux

1. Numéros 1 à 7 du Catalogue.

cabinet de Vasari et qu'ils ont été souvent mentionnés dans ses vies de peintres. Il est vrai qu'à cette époque on appréciait peu les œuvres des maîtres qui avaient précédé Léonard de Vinci, sous prétexte, suivant les expressions de Mariette, qu'ils « ne connaissoient qu'imparfaitement la nature et avoient une manière de la représenter qui, aride et mesquine, n'avoit pas encore franchi les bornes du goût gothique ».

Mais les dessins de Léonard de Vinci ne furent pas mieux vendus. Ainsi « quinze dessins » de ce maître, « dont une tête de moine et l'estampe qui en avait été gravée », furent adjugés à Mariette pour la somme de 9 livres; 18 autres dessins du même maître, « dont plusieurs études de têtes et de draperies », furent payés 16 livres par M. Noury; 18 autres, 13 livres 10 sous par M. Agard; 9 autres avec des « têtes en grand dessinées aux trois crayons », 15 livres 3 sous par M. Payen; enfin, 6 grands dessins, toujours de Léonard de Vinci « ou faits dans son Ecole, dont le tableau de la Cène de Milan et des Etudes de toutes les têtes de ce tableau séparément », furent adjugés à M. Glomy pour la modique somme de 8 livres 1 sou[1].

Les dessins de Michel Ange eurent un peu plus de succès. Ils se vendirent par séries de six, de huit, de dix, de quatorze et de vingt, et chaque série atteignit les prix de 15, 30 et jusqu'à 48 livres; mais ces sommes sont bien médiocres étant donné le talent de Michel-Ange comme dessinateur. Il y avait notamment un dessin qui avait d'autant plus de valeur qu'il avait été effectué dans des circonstances célèbres. Une statue ayant été trouvée dans des fouilles, on la crut d'abord antique. Mais on ne tarda pas à l'attribuer à Michel-Ange. Le cardinal de Saint-Georges lui ayant fait demander s'il en était réellement l'auteur, Michel Ange se borna à prendre la plume, à en dessiner une main et à l'envoyer au cardinal de Saint-Georges pour toute réponse. Cependant, ce dessin, avec cinq autres études, ne dépassèrent pas 30 livres. Il en fut de même d'une

1. Numéros 4 à 8 du Catalogue.

série d'études au crayon pour le *Jugement dernier*. La plupart de ces dessins avaient été recueillis par MM. de la Nouë et Jabach et sortaient de leurs collections restées célèbres dans les annales de l'Art[1].

L'on met généralement André del Sarto au même rang que Raphaël pour l'habileté, la simplicité et la grâce du dessin. Il y avait, dans la collection de Crozat, des dessins qu'on aurait facilement attribués à Raphaël si l'on n'avait été sûr qu'ils fussent d'André del Sarto, car ils étaient tirés du livre de Vasari. Ils ne dépassèrent pas le prix de 6, 8, 16 et 22 livres, par séries de deux, de quatre, de six, de quinze et jusqu'à vingt-dessins[2].

Les dessins de Fra Bartolomeo de Saint-Marc sont rares. Ils ne sont devenus plus nombreux que depuis la découverte d'une collection faite par le chevalier Gabburri dans un monastère de religieuses à Florence. Ceux qui faisaient partie de la collection Crozat étaient remarquables par leur importance. Ils étaient exécutés pour la plus grande partie à la pierre noire, rehaussés de blanc, sur du papier gris. Ils se vendirent si mal que vingt-sept durent être retirés de la vente faute d'enchères suffisantes[3].

La manière de Baccio Bandinelli se rapproche de celle de Michel-Ange, qu'il exagère parfois. La collection Crozat contenait plus de cent vingt dessins de ce maître. Ils furent adjugés à des prix dérisoires[4]. C'est ainsi qu'un premier lot de vingt-deux études ou compositions, comprenant notamment le projet pour le tombeau du pape Clément VII, qui est dans l'église de la Minerve, à Rome, fut adjugé au comte de Tessin pour la somme de 11 livres 10 sous[5].

Les dessins de Jacques da Ponte, dit le vieux Bassan, du Rosso, de Daniel de Volterre, de François Salviati ne furent

1. Numéros 9 à 21 du Catalogue.
2. Numéros 22 à 30 du Catalogue.
3. Numéros 31 à 37 du Catalogue.
4. Numéros 38 à 43 du Catalogue.
5. Numéro 38 du Catalogue.

pas mieux traités, et, en particulier, la fameuse *Descente de croix* de Daniel de Volterre[1]. Leurs principaux acquéreurs furent le comte de Tessin, Huguier, Agar, Fremin, Passant et Mariette.

L'École de Sienne comprenait vingt-cinq numéros (de 73 à 97) avec des dessins attribués à Balthazar de Sienne et au Sodoma (nos 73 à 78), à Dominique Beccafumi, dit le Micarino (nos 79 à 81), à François Vanni (nos 82 à 92), à Ventura Salimbeni (nos 93 à 95), etc. Les prix ne furent pas meilleurs.

L'École romaine était la plus nombreuse et allait des peintres primitifs aux plus grands maîtres de la Renaissance et du dix-huitième siècle[2]. Elle débutait par Pierre Vanucci, de Pérouse, dit le Pérugin, dont quarante et un dessins et une estampe d'après un de ces dessins, représentant un *Christ mort*, furent vendus à M. Noury pour la somme de 18 livres 15 sous[3]. Elle était surtout riche en dessins de Raphaël Sanzio, d'Urbin, et jamais plus ample collection de dessins de ce maître n'avait été offerte aux enchères[4]. Pierre Crozat était un grand admirateur du talent de Raphaël. Il s'était donné beaucoup de soin pour recueillir de tous côtés de ses dessins. Il en avait trouvé le plus grand nombre à Urbin, chez les frères Viti, dont un de leurs ancêtres, Timothée Viti, avait été élève de Raphaël. Il en avait rapporté en France une série importante, presque tous à la plume. Les plus beaux furent acquis par le marquis de Gouvernet, moyennant 2.850 livres 6 sous. Les autres furent achetés par MM. de Tessin, Noury, Héquet, Agar, Mariette, Huguier et l'abbé Bernard.

Les dessins de Jules Pippi, plus connu sous le nom de Jules Romain, étaient en grand nombre et furent assez vivement disputés[5].

Il en fut de même de certains dessins de Polidor de Caravage[6] et de Frédéric Zuccaro, ces derniers composant le livre

1. Numéros 44 à 54 du Catalogue.
2. Numéros 98 à 333 du Catalogue.
3. Numéro 98 du Catalogue.
4. Numéros 100 à 133 du Catalogue.
5. Numéros 134 à 153 du Catalogue.
6. Numéros 157 à 169 du Catalogue.

de voyage de Zuccaro et provenant de la collection Jabach[1].

Les dessins de Frédéric Barocci, dit Baroche en France, étaient particulièrement précieux. On y avait joint quelques pastels d'une beauté singulière et qui rappelaient la manière du Corrège. Pierre Crozat les avait trouvés à Venise, chez M. Chechelsberg, qui les appréciait si fort qu'il les conservait sous des glaces. Ils furent cependant payés très médiocrement[2].

Rien n'était plus rare en Italie que les dessins de Pierre Berettini, dit Pietro de Cortone. Ils se bornaient le plus souvent à de simples croquis. Pierre Crozat en avait recueilli qui formaient de grandes compositions et qui étaient d'autant plus précieux. MM. Agar, Maurette et Huguier se les disputèrent[3].

La manière de dessiner d'André Sacchi manque de précision. Elle est plus suggestive que bien déterminée. Elle était peu appréciée au dix-huitième siècle sous prétexte qu'elle était trop « vague » et pas assez « arrêtée ». Elle trouva pourtant des acquéreurs, mais à des prix médiocres[4].

En revanche, on estimait beaucoup les dessins à la plume du P. Jacques Courtois, Jésuite, dit le Bourguignon. Ils étaient au nombre de soixante-douze et avaient été achetés par le Bellori, des Pères Jésuites du Collège romain, après la mort de l'auteur. Ils formaient un livret dans lequel le Bourguignon avait noté les premières pensées de ses tableaux avec une rare intelligence et un esprit très primesautier. Ils trouvèrent des acquéreurs empressés et montèrent à des prix relativement assez élevés[5].

Le chevalier Carlo Maratti avait pour principe que, pour bien peindre, il fallait beaucoup dessiner. Il avait pris pour modèle la manière d'Annibal Carrache et celle du Dominiquin. Il tenait d'eux l'art de bien composer. Pierre Crozat avait ras-

1. Numéros 201 à 215 du Catalogue.
2. Numéros 223 à 251 du Catalogue.
3. Numéros 262 à 270 du Catalogue.
4. Numéros 280 à 283 du Catalogue.
5. Numéros 286 à 293 du Catalogue.

semblé un grand nombre de dessins de Carlo Maratti que se disputèrent Mariette, Gersaint, Noury, Héquet, Huguier, Agar et plusieurs autres[1].

A côté des dessins des peintres, on voyait une nombreuse série de dessins par des sculpteurs de l'Ecole romaine. La plupart avait été rassemblés par un collectionneur de Rome, nommé Pio, qui avait entrepris de former un recueil de tous les maîtres dont il pourrait trouver des spécimens. Il s'adressa également aux artistes vivant de son temps, et ceux-ci semblaient avoir rivalisé d'émulation pour faire de leur mieux. Le tout formait donc un ensemble des plus intéressants, qui fut très apprécié par les amateurs[2].

Les écoles lombardes étaient richement représentées par l'école de Parme[3], par celle de Bologne[4], par les écoles de Milan, de Crémone, de Brescia et d'autres villes de Lombardie[5].

On y remarquait, notamment, la plus ample et la plus belle collection de dessins du Primatice. Cette collection comprenait presque tous les dessins des œuvres exécutées sous la conduite de cet habile peintre à Fontainebleau, dans la chapelle de l'hôtel de Guise à Paris et en une infinité d'autres endroits. Ils étaient faits avec grand soin et d'une façon si précise qu'ils suffisaient à ses élèves, à la tête desquels était le célèbre Messer Nicolo, pour les exécuter en peinture. Le temps ayant presque entièrement détruit tous ces ouvrages, les dessins de Primatice étaient devenus d'autant plus précieux. Ils se vendirent cependant à des prix très modérés[6].

Nous devons également citer les dessins de Louis, d'Annibal et d'Augustin Carrache.

Annibal Carrache est sans contredit un des plus hardis dessinateurs qui aient jamais existé. Il s'était exercé toute sa vie à

1. Numéros 301 à 313 du Catalogue.
2. Numéros 314 à 328 du Catalogue.
3. Numéros 331 à 395 du Catalogue.
4. Numéros 396 à 627 du Catalogue.
5. Numéros 628 à 644 du Catalogue.
6. Numéros 399 à 410 du Catalogue.

dessiner d'après nature ou à jeter sur le papier toutes les pensées que son imagination lui suggérait. Ce fréquent usage de dessiner lui avait été suggéré par Louis Carrache comme l'unique moyen de se rendre supérieur dans son art. Mais leur manière différait essentiellement. Autant le dessin d'Annibal était primesautier et fier, autant celui de Louis était simple, naïf, élégant, rappelant la manière du Corrège. Quant à Augustin Carrache, il était doué d'une main facile et légère : aussi a-t-il produit beaucoup. Ses dessins indiquent non seulement un peintre éminent dans l'art de la composition, mais encore un graveur habile dans l'art d'arranger les tailles, et qui savait les faire servir à exprimer avec justesse les objets représentés. On lui doit la galerie Farnèse pour laquelle il avait fait de très nombreux dessins et qui lui a mérité la plus grande réputation.

L'Angeloni avait rassemblé jusqu'à six cents dessins qui passèrent entre les mains de Pierre Mignard. Celui-ci en composa plusieurs albums qui devinrent tous, à l'exception d'un seul, la propriété de Pierre Crozat. Ils furent dispersés par le feu des enchères entre une foule d'amateurs.

L'Ecole vénitienne était représentée par ses meilleurs artistes, depuis André Mantegna jusqu'à Sébastien Ricci et autres peintres du dix-huitième siècle[1]. Un dessin à la plume du Titien, représentant la Sainte-Famille dans un beau paysage et venant de la collection Van Schelling, fut vendu 153 livres à M. de Gouvernet [2]. Quand cet artiste célèbre dessinait des figures, il se contentait d'une simple esquisse destinée à fixer sa pensée; mais elle témoignait de son goût exquis et de l'habileté de sa main. S'il voulait soigner son dessin et entrer dans de plus grands détails, sa plume ne le cédait point à son pinceau : elle devenait expressive et moelleuse. Il excellait enfin dans le paysage, et nul ne savait mieux choisir un site et rendre la nature.

Dominique Campagnole était également un très bon paysa-

1. Numéros 645 à 746 du Catalogue.
2. Numéro 652 du Catalogue.

giste, et d'excellents connaisseurs ont confondu sa manière avec celle de Titien. Pierre Crozat ne s'était pas contenté de collectionner ses dessins; il avait également acquis plusieurs de ses tableaux à l'huile, et ceux-ci ont servi de modèles à Watteau.

Un dessin capital de Paul Véronèse fut adjugé à M. de Tessin pour la somme de 235 livres. Il était peint au lavis et rehaussé de blanc au pinceau. Il représentait la sainte Vierge accompagnée d'Anges qui portent les différents attributs de ses vertus. Pierre Crozat l'avait acquis d'un célèbre amateur de Vérone, M. Mozelli, et Rodolfi en a fait mention dans la vie qu'il a écrite de Paul Véronèse[1]. — D'autres dessins du même peintre se trouvaient également dans le cabinet de Pierre Crozat. Ils témoignaient du soin que Paul Véronèse mettait à préparer ses tableaux. Arrêtés à la plume d'un trait ferme et précis, ils étaient ensuite lavés au pinceau et rehaussés de blanc sur les jours. Ce blanc, habilement mis, exprimait les nuances de clair par degrés depuis la demi-teinte jusqu'à la lumière la plus vive.

Jacques Robusti, dit le Tintoret, passait pour avoir exécuté peu de dessins. Il préférait modeler ses personnages en des petites figures qu'il disposait sur un théâtre. Il les éclairait ensuite; et, lorsqu'il s'était assuré de l'effet des lumières et de la bonne disposition des groupes, il les peignait directement sur la toile, sans autre étude préparatoire. Cette pratique lui était devenue si familière que, dans le concours qu'il y eut entre lui et les principaux peintres de Venise pour exécuter les peintures de l'Ecole Saint-Roch, le Tintoret, au lieu d'un dessin, présenta un tableau le jour où ses concurrents ne purent produire qu'une esquisse au trait. Malgré la pénurie de dessins dus à cette pratique, Pierre Crozat avait pu se procurer un assez grand nombre de dessins de ce maître, qui se vendirent médiocrement[2].

1. Numéro 680 du Catalogue.
2. Numéros 697 à 703 du Catalogue.

De l'Ecole génoise, comprenant quinze numéros[1], nous citerons surtout les dessins de Jean-Benoît Castiglione, dit le Benedette, non pas à cause de la régularité des formes de ses personnages qui étaient fort négligées, mais bien à cause de l'habileté avec laquelle il indiquait déjà la couleur et faisait valoir le clair-obscur[2].

L'Ecole napolitaine, et son succédané, l'Ecole espagnole, étaient représentées par ses principaux maîtres : Luc Giordano, François Solimèna, Joseph Ribéra, dit l'Espagnolet, Salvator Rosa et Jean Grisolfi, son disciple[3]. M. de Piles avait apporté d'Espagne une partie des dessins de Jean Valence, disciple de Raphaël, de Barthélemy Murillo, d'Alonso Cano, de Pierre Catelani et de plusieurs autres peintres espagnols. Certains, comme ceux de Jean de Valence, avaient été rassemblés par le chanoine Vittoria, qui était également de Valence, et d'autres, comme ceux de Pierre Catelani, provenaient de la collection du cardinal de Sainte-Croix.

Les Ecoles flamande, hollandaise et allemande n'étaient pas moins bien représentées, et comprenaient les vieux maîtres, comme Albert Durer, Lucas de Leyde, Jean Holbein, Pierre Koch, et les maîtres modernes, comme Jean Rothnamer, Rubens, Van Dyck, Jacques Jordaens, Rembrandt, Philippe Wouwermans, David Téniers, Van Ostade, Jean Breughel, dit Breughel de Velours, etc.[4].

Venait enfin l'Ecole française, comprenant une série de dessins par d'anciens peintres français, tels que Jean Cousin, Daniel Dumoustier, Etienne Delaulne, Antoine Caron, Quesnel, Ambroise du Bois et Martin Fréminet[5]. Cinquante dessins, retraçant l'histoire de Diane, provenaient des artistes qui travaillaient à Fontainebleau du temps de Primatice, et étaient destinés à préparer les peintures d'un hôtel ou château appar-

1. Numéros 747 à 761 du Catalogue.
2. Numéros 751 à 756 du Catalogue.
3. Numéros 762 à 780 du Catalogue.
4. Numéros 781 à 957 du Catalogue.
5. Numéros 958 et 959 du Catalogue.

tenant à la famille de Guise[1]. On y admirait vingt-deux dessins de portraits au pastel, par Daniel Dumoustier et Laneau, provenant de la collection de Béthune[2].

Les paysagistes étaient représentés par Nicolas Poussin, par son beau-frère Gaspre Dughet et par Claude Gellée, dit le Lorrain.

Presque tous les dessins de Poussin venaient de Jabach, le célèbre collectionneur que nous avons déjà cité plusieurs fois, de Stella ou de Carlo degli Occhiali, qui les avaient acquis, à Rome, des héritiers mêmes du Poussin. Plusieurs de ces derniers étaient des études faites d'après nature dans les vignes de Rome ou dans les environs. Ils étaient très soignés, car Poussin était un religieux observateur des formes. Il n'était pas moins attentionné à saisir les effets piquants de lumière. Un simple trait, accompagné de quelques coups de lavis, lui suffisait pour exprimer ce qu'il avait vu. Muni de ces études sur place, il composait ensuite dans son cabinet ces magnifiques paysages qui rappelaient les vallées enchantées décrites par les poètes anciens de la Grèce et de l'Italie[3].

Claude le Lorrain était moins pondéré, moins académique. Il composait moins ses tableaux. En revanche, il y mettait plus d'air et de lumière. Il avait formé pour son usage un volume de dessins de tous les paysages qu'il avait peints, et ce volume était passé tout entier entre les mains du duc de Devonshire, en sorte que ses dessins étaient fort rares[4].

Une place importante avait été réservée aux œuvres de Jacques Callot, et parmi elles se trouvait le grand dessin représentant la *Tentation de saint Antoine*, qu'on regardait comme un des chefs-d'œuvre de ce maître[5].

Les peintres contemporains commençaient à Simon Vouet et se continuaient par Jacques Stella, Philippe de Champaigne,

1. Numéro 960 du Catalogue.
2. Numéro 961 du Catalogue.
3. Numéros 962 à 986 du Catalogue.
4. Numéros 989 à 996 du Catalogue.
5. Numéros 997 à 1000 du Catalogue.

Charles Le Brun, Eustache Lesueur, Charles de Lafosse, Jean Jouvenet, Antoine Coypel et divers autres maîtres[1]. Neuf de ces dessins avaient été légués par Antoine Watteau à Pierre Crozat, « en reconnaissance de tous les bons offices qu'il en avait reçus[2] ». Cinq furent vendus à M. de Tessin (31 livres) et les quatre autres à M. Fremin (54 livres).

Nous devons enfin mentionner la série de dessins exécutés par Raymond Lafage, que Pierre Crozat avait connu à Toulouse. Ils comprenaient des sujets tirés les uns de l'Histoire Sainte, les autres de la Fable[3]. Les meilleurs étaient ceux qu'il avait improvisés d'un trait rapide, sans ombre et sans lavis. Voici comment en parle Mariette dans son Catalogue[4] : « Il n'y eut jamais de vocation pour le dessin mieux marquée que celle de La Fage. Sans secours, sans maître, il résolut de se faire dessinateur, et, ce qui ne paroîtra presque pas croyable, il devint bientôt un dessinateur profond. Il n'avoit eu jusqu'alors que son génie pour guide; il continua à étudier, dans Rome, sur les ouvrages des grands maîtres, et le dessin lui devint si familier, que, sans aucune préparation, il exécutoit du premier coup tout ce que son imagination lui suggéroit. On l'a vu commencer un dessin qui devoit être composé d'un très grand nombre de figures par un point qu'on lui avoit marqué, et de là, cheminant toujours, couvrir en peu d'heures tout son papier de figures qui formoient ensemble le sujet qu'on lui avoit proposé. Il fit souvent cette épreuve en présence des maîtres de l'Art, qui, surpris de sa facilité de dessiner, n'admiroient pas moins la science profonde qu'il mettoit dans son dessin. Car La Fage sçavoit parfaitement l'anatomie, et, tout praticien qu'il étoit, il formoit toutes ses parties avec beaucoup de précision. Le plus souvent, il se contentoit de dessiner les figures au trait sans aucune ombre. Lorsqu'il les vouloit terminer davantage et y ajouter du lavis, comme il

1. Numéros 1001 à 1066 du Catalogue.
2. Numéro 1063 du Catalogue.
3. Numéros 1027 à 1050 du Catalogue.
4. Pages 124 à 126.

n'entendoit point la partie du clair-obscur, et que ce qui fesoit valoir davantage ses dessins étoit la promptitude avec laquelle il les exécutait, ces dessins devenoient froids et languissants et ne faisoient aucun effet. Ceux où il réussissoit le mieux étoient ordinairement ceux qui lui avoient le moins coûté, et presque toujours ceux qu'il avoit fait dans le fort de l'yvresse. Il choisissoit dans ces instans des sujets libres et des Bacchanales, en quoi il ne suivoit que trop un malheureux penchant qui le portoit à la débauche. Ses admirateurs n'ont point fait de difficulté de le comparer, et même de le mettre au-dessus de Raphaël, de Michel-Ange et des Carrache. Cet éloge est outré, mais il faut cependant convenir que La Fage est un fier dessinateur, et qu'en cette partie ses ouvrages méritent une place distinguée dans les Cabinets. Les dessins de ce Maître qu'a rassemblés M. Crozat sont en grand nombre; ils comprennent presque tout ce que La Fage a fait dans le cours de sa vie, c'est-à-dire tout ce que M. Bourdaloue, M. Garnier, sculpteur, et Van Brugen, qui avoient beaucoup fait travailler La Fage, avoient recueilli eux-mêmes, et ce que M. Crozat, qui avoit pareillement connu ce dessinateur, avoit eu de lui ou de ses héritiers. »

A elle seule, cette longue note insérée dans un simple Catalogue de 140 pages justifie l'engouement de Pierre Crozat pour son compatriote du Midi. Si les dessins originaux de Raymond Lafage obtinrent des prix peu élevés, en revanche son œuvre gravée, représentant *L'Histoire de la ville de Toulouse*, et composée de trente-cinq planches de diverses grandeurs, atteignit 400 livres, et fut adjugée à Joullain qui la disputa longuement à Huquier[1].

Pour faire connaître complètement les richesses artistiques de Pierre Crozat, nous devrions parler en outre de ses tableaux peints, qui formaient une admirable galerie. Mais il les avait légués à son neveu, Louis-François Crozat, marquis du Chastel, et nous attendrons, pour en faire apprécier les mérites et

1. Catalogue, page 140 (article non numéroté).

la valeur, d'être arrivé à la vente célèbre qui en fut faite en 1755 en même temps que celle de la galerie non moins remarquable de son autre neveu Joseph-Antoine, baron de Thiers et marquis de Thugny. Qu'il nous suffise de dire, pour le moment, que cette double vente a formé le premier fonds du célèbre musée impérial de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

(*A suivre.*) Baron DESAZARS.

B. PAUMÈS

CAHORS CONTRE MONTAUBAN

UN « INSTITUT » PROMIS A CAHORS (1792)

L'Université de Cahors fut supprimée en 1751. La déchéance des Jésuites, puis leur suppression, faillit entraîner la disparition du collège. A deux reprises, dans un temps si court, la petite capitale du Quercy se voyait en danger de perdre tout ce qui faisait son renom, son animation et sa vie, les écoliers et les écoles. Elle risquait de tomber au rang d'une bourgade obscure. Nous avons conté qu'elle ne s'était point résignée. Elle avait courageusement combattu pour ses traditions scolaires et elle avait gardé son collège[1].

Mais, depuis, nos compatriotes étaient devenus attentifs à tous les plans d'organisation pédagogique. En 1780, Mgr Nicolaï, leur évêque, avait donné une réponse judicieuse et copieuse au questionnaire envoyé dans ce but par l'assemblée du clergé de France[2]. En mars 1789, les trois ordres de la province réclamèrent, dans leurs cahiers, le rétablissement de l'Université, le rappel des Jésuites ou la formation d'un corps enseignant exclusivement dévoué à la jeunesse; enfin, une école militaire.

Les premières mesures de la Révolution renouvelèrent l'inquiétude. Cahors serait-il oublié dans la distribution des institutions pédagogiques projetées? Nos administrateurs furent

1. Voir B. Paumès, *Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors*. Girma et Brassac, Cahors, 1907.

2. Arch. dép., D, 10.

enflammés d'une ardeur vraiment filiale pour défendre les droits séculaires de leur ville. Ce sont leurs démarches que nous voudrions conter. Elles furent pressantes, obstinées, âpres même, d'abord parce qu'il s'agissait de conserver à la petite ville le seul établissement qui lui donnât honneur et profit, ensuite parce qu'il fallait lutter contre Montauban, la ville rivale qui, de par la volonté des derniers rois absolus, avait découronné Cahors. Dans cette querelle s'opposèrent deux politiques et deux hommes d'énergie dissemblable : le Feuillant Ramel (Jean-Pierre), le Jacobin Jean Bon Saint-André. Et de là vint peut-être ou s'aviva la haine dont ce dernier devait poursuivre notre infortuné compatriote.

Dès que fut connue l'abolition des dîmes d'où notre collège tirait les plus claires ressources, le Conseil général de la commune, dans une pétition à l'Assemblée nationale et au Roi, exposa (6 avril 1790) les traditions scolaires de la ville, les ressources qu'elle possédait pour rester « un Temple des arts et des sciences ». On invoquait Marot, Cujas, Fénelon, et pour mieux émouvoir, nos officiers municipaux, qui connaissaient leur histoire, rappelaient, avec la brillante boursouflure de leur temps, la lutte des anciens Cadurques, le loyalisme de Cahors envers Jean le Bon contre les Anglais vainqueurs et envers Henri III contre le Béarnais protestant, en guerre contre son suzerain [1].

Cette supplique ne toucha point. La Constituante ne discuta même pas le projet d'instruction publique qu'elle avait chargé Talleyrand de préparer. La Législative le reprit. Le 14 octobre 1791, elle nomma un Comité. C'est à celui-ci que Condorcet, le 20 avril 1792, soumit son rapport remarquable, dont tous les législateurs, dans la suite, devaient s'inspirer.

On sait que, pour l'enseignement secondaire, ce philosophe instituait cent dix Instituts, dont un au moins par département.

1. Procès-verbaux extraordinaires (17 février 1790-1792, reg.). — Baudus, maire; Ramel père, proc. du roi.

Cahors reprit alors ses réclamations. Déjà un professeur de son collège, Rouziès, avait soumis à l'Assemblée un plan d'études dont je n'ai pas trouvé trace. Il avait écrit à Pétion pour s'informer des projets nouveaux et particulièrement du sort qui lui serait fait. Sa lettre fut lue au Comité le 7 avril, et l'on répondit que l'on allait s'occuper de cette affaire. En effet, le 2 mai, le Comité décidait un institut à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), un autre à Villefranche-du-Rouergue, un troisième à Montauban. Cahors et Rodez étaient sacrifiés [1].

Cette décision n'était pas définitive. Cahors n'hésita plus. Le 28 mai 1792, le Conseil général accepta l'offre que lui firent quatre citoyens de se rendre à Paris et « gratuitement », sauf, c'était justice, les frais de séjour et de voyage. Ces quatre citoyens étaient : Ramel (Henry), curé constitutionnel de Saint-Barthélemy ; Sallèles, maire ; Oulié, principal ; Rouziès, maître de la pension du collège. Ils devaient joindre leurs efforts à ceux du député de Cahors à la Législative, Jean-Pierre Ramel, et des autres députés du Lot, qui s'intéressaient aux besoins du chef-lieu.

Ramel (Henry) partit le premier, en compagnie d'Oulié. Celui-ci revint pour chercher les documents qu'exigeait le Comité. Et il repartit, emmenant Rouziès et Sallèles. Tous étaient à Paris le 30 juin [2]. A cette date, le Comité, nous l'avons vu, avait fixé à Montauban le nouvel institut. Mais, sur les instances des deux Ramel et d'Oulié, il avait rapporté sa décision. Une deuxième fois, le rapporteur avait choisi Montauban, alors « qu'avant la rédaction de son rapport, on avait statué de le placer (l'Institut) à Cahors ».

Ces revirements étaient dus aux instances infatigables de Jean Bon Saint-André, député extraordinaire de Montauban.

Cette ville, « petite » par rapport à Cahors, en 1658, devait

1. Procès-verbaux du Comité d'I. P. — Guillaume.

2. Les lettres de ces députés sont aux archives municipales. J'en fais état dans ce récit. Elles sont curieuses aussi pour l'histoire générale, car certains événements de Paris y sont racontés, par exemple la journée du 20 juin 1792.

son extension au gouvernement de Louis XIII et de Louis XIV. La Révolution lui enlevait son importance officielle. Elle n'avait pas pu devenir chef-lieu du nouveau département. Elle était rabaissée au rang de district, bien que plus peuplée et plus active que Cahors.

De cette déchéance, les Montalbanais gardaient un profond ressentiment. Ils en rendaient responsables les partisans du régime nouveau, surtout les protestants. D'où l'événement contre-révolutionnaire du 10 mai 1790. Or, les « patriotes », vaincus ce jour-là, avaient relevé la tête et chez eux avait germé un désir de représailles.

Dès septembre 1790, ils forment un club où les protestants dominent. Leur pasteur, Jean Bon, y acquiert bientôt une grande influence. Ses auditeurs, qui ne séparent pas en lui l'homme politique du pasteur, lui donnent toute leur confiance. Or, Jean Bon leur parle au club comme au prêche, et toujours avec cette exigence impitoyable du calviniste croyant qu'aucun sentiment ne fléchit, qu'une objection irrite. Lui, n'a rien oublié. Il se souvient des tracasseries dont il a été victime en 1780, à Castres, de la part des catholiques et du comte de Périgord [1]. Fraîche est sa rancune contre un régime qui a confiné ceux de sa religion loin des fonctions publiques. Or, l'ambition du pouvoir, chère aux méridionaux, fut ardente chez les protestants et d'autant plus vive qu'ils en avaient depuis longtemps été sevrés; car, dans leurs communautés, jalousement surveillées, ils s'étaient exercés à la discussion et à la pratique des affaires.

Jean Bon, le 24 juin 1791, avait été élu président du club. Dès lors, les modérés, au lieu de se ressaisir et de résister, s'étaient découragés. Ils s'éloignèrent, pensant, comme toujours leurs pareils, que leurs adversaires finiraient dans le ridicule par leur exagération outrancière.

Le nouveau président « écrit à l'Assemblée nationale, aux Jacobins, aux Feuillants ». Il espère tirer de cette notoriété son

1. Voir Lévy-Schneider, II, 2, 3, 32, *Jean Bon Saint-André*.

élection à la Législative. Mais Ramel, le procureur syndic du département, est choisi à sa place[1].

Or, Ramel était aussi influent au chef-lieu que son rival malheureux l'était à Montauban. Il avait pour lui, en outre, qu'il était le boute-en-train de la première heure. Tout le département savait sa résolution et son courage. Néanmoins, Jean Bon fut aigri, et d'autant plus profondément qu'il voyait sa politique condamnée et la direction du département conservée à Cahors.

Il ne perdit rien de son influence au club. Le 30 octobre, il est élu procureur-syndic de la Commune. Il n'accepte pas. Le 13 novembre, il parvient à faire entrer au Conseil général une majorité calviniste, dont il est[2].

Il est alors envoyé à Paris pour demander aux Comités de l'Assemblée des éclaircissements à propos de l'application dans sa ville des nouvelles lois. On sait, en effet, que la Constituante avait désarmé le pouvoir central et abandonné l'édification du nouveau régime à l'inspiration incertaine des administrations locales, la plupart sans cohésion et sans expérience, le plus souvent divisées, quelquefois ennemies.

Jean Bon vit ses amis les Jacobins et ses coreligionnaires du Consistoire. Il parla de sa mission aux députés, le 13 avril. Comptant sur l'appui des Girondins, il demanda, pour sa ville, le deuxième établissement d'enseignement supérieur que le Comité voulait établir dans le Sud-Ouest. Bordeaux avait déjà le premier, et Toulouse obtint le second. Jean Bon réclama alors l'Institut. Nous savons qu'il lui fut deux fois promis.

Tel était l'adversaire que rencontrait Cahors.

1. Ramel était allé à Paris « pour faire affilier au club des Jacobins » la Société populaire de Cahors. Il y était allé une première fois, en mars 1787, et je crois pouvoir affirmer qu'il y avait vu des personnages qui étaient, au courant des mouvements précurseurs de la Révolution. (Pièces inédites aux Archives municipales.)

2. Modérés et Feuillants s'étaient imprudemment abstenus. Sur près de 3.000 inscrits, 328 votent; Jean Bon n'a que 128 voix, et le dernier notable est élu par 33 voix. Une minorité bruyante triomphait par l'indifférence ou la peur de la majorité.

Le Montalbanais était fougueux et rancunier; car il était le vaincu des élections législatives. Quelle ne serait pas sa revanche s'il pouvait maintenant l'emporter? Il demanda du renfort. Sa ville lui envoie MM. Fondres et Senilh[1], le député suppléant. Et il assiège Romme, le rapporteur, qui tient tête au Comité tout entier disposé pour Cahors.

Nos députés s'acharnent de leur côté. « Plus le nombre des Montalbanais croît, plus nos espérances augmentent », écrit Ramel (Henry), et il demande qu'on lui envoie « le vœu des districts et des chefs-lieux de canton ». La Commune envoie un mémoire où elle rappelle ses anciens établissements scolaires et toutes les diminutions administratives dont l'insulta l'ancien régime. Ce mémoire est porté à Vergniaud. Jean Bon y réplique. Le Directoire du département transmet la volonté des districts et des cantons. Il y a presque unanimité pour le chef-lieu. Même Caylus, Puylaroque, Montpezat, le district de Lauzerte et la municipalité de Moissac abandonnent Montauban, dont cependant ils sont plus voisins[2].

Cet arrêté faillit arriver trop tard.

Sallèles écrivait (14 juin) : « Notre affaire est ajournée pour demain et jours suivants... Si, dans deux jours, les vœux des communes du département, avec l'avis du Directoire, ne nous parviennent point, ce sera trop tard... et, par ce défaut, nous allons courir les plus grands dangers... Nous avons à combattre un homme qui extravague et qui, secondé par d'autres citoyens de Montauban, ne cesse de solliciter et d'employer des moyens qui les couvriront un jour d'opprobre et d'ignominie. »

1. « La moitié des habitants de cette ville s'est changée ici. » (Lettre de H. Ramel, 23 mai 1792.)

2. Le Directoire invoquait : la cherté des vivres à Montauban, — le voisinage de Toulouse, qui, à cause de son « Lycée », attirerait les enfants fortunés; — Montauban est une ville de commerce, elle n'a ni le repos ni le calme nécessaire aux sciences et aux arts; — le collège de Montauban n'a jamais été prospère, il n'y a point de bâtiment assez vaste pour y loger l'institut; or, à Cahors, l'Université fut toujours brillante. (12 juin; reg. non classé : Cavaignac, — Armand, — Bouygues, — Yzarn.)

Et le lendemain, Rouziès continuait : « Nous avons affaire à des adversaires très subtils et très entreprenants. »

Et il énumère les raisons des partisans de Montauban :

« C'est sa population et celle du pays qui l'environne. Cahors a eu de tout temps l'avantage du côté du latin; mais il ne doit plus être question de latin dans le nouveau plan d'instruction, où il s'agit, au contraire, de former les jeunes gens aux arts, au commerce, et, de ce côté-là, Montauban l'emporte sur Cahors. Ils ajoutent encore que, le sol de Montauban étant plus riant, l'horizon plus découvert, la conception des jeunes gens doit mieux se développer dans ce climat que dans celui de Cahors. Enfin, le député de Montauban ne fait pas de difficulté de mettre en avant des motifs de religion. Ils prétendent que l'établissement des études à Montauban favoriserait la réunion des deux cultes. Nous sommes étonnés qu'ils touchent cette matière sur laquelle nous avons jugé à propos de garder le plus profond silence, par respect pour les opinions d'autrui; mais vous sentez, Messieurs, combien peu les habitants de nos contrées seraient portés à envoyer leurs enfants dans des écoles tenues par des protestants, quoique le dogme ne doive pas être enseigné dans les classes. Malgré la discrétion que nous nous sommes imposée, en fait de religion, nous ne manquerons pas de raisonner sur cela avec ceux qui sont faits pour nous entendre.

« Il ne sera pas aisé de réfuter les autres motifs de préférence qu'on allègue en faveur de Montauban. Il est certain que, quoique le climat de Montauban soit plus riant que le nôtre, on ne doit pas en conclure qu'il est plus favorable à l'esprit et à la raison. »

Rouziès espère pouvoir persuader tous les membres du Comité. Il compte « sur la grande majorité de la députation du Lot et surtout sur M. Ramel, qui, comme de raison, se fait une affaire capitale du succès ». Et, « au nom de Dieu », qu'on lui envoie les délibérations des communes et un avis du département « bien pressant et bien motivé ».

Toutes ces pièces arrivèrent un ou deux jours avant le

20 juin. Heureusement, la séance du Comité, fixée au 15, avait été reportée au 20 à cause d'une altercation provoquée par « une variété d'opinions » entre Grangeneuve, de la Gironde, et Jounau, de la Charente-Inférieure. La journée du 20 fut occupée tout entière par la « procession civique des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ».

Le 21, Rouziès écrit encore : « Le zèle des députés de Montauban est très actif et très ardent. M. Jean Bon n'a pas détruit les raisons de notre mémoire, en sorte que son écrit ne fera pas grande sensation. » Il croit toucher au succès. M. Lacoste-Montlauzun, qui est de Caussade, tient seul pour Montauban. M. Lassabathie, qui est de Moissac, « fait fort bien les choses ». Aussi, Rouziès se préoccupe d'obtenir « des instruments de physique, des livres, des échantillons pour l'histoire naturelle. M. Lacépède (un Agenais) est fort bien disposé en notre faveur ».

Le 22 juin, le Comité se réunit. Tous les représentants du Lot, sauf Lacoste et nos quatre Cadurciens, parurent à la séance. Ils ne purent briser la résistance de Romme, qui, « guidé par l'ambition du sieur Jean Bon, tendait à faire placer deux Instituts dans le département, dont l'un à Montauban et l'autre à Figeac ». L'on trouva « cette idée absurde et du tout réfléchie », d'ailleurs contraire aux désirs des populations. Romme céda pour Cahors, mais à condition que Montauban serait aussi pourvu [1].

La décision fut ajournée. L'on décida d'entendre de nouveau les Montalbanais. Nos Cadurciens veulent rester jusqu'au bout « afin que le sieur Jean Bon ne puisse plus user d'aucune surprise ». Et Romme espérant les lasser, et résolûment attaché à Jean Bon, exige un surcroît de raisons. Il veut un état de population distinct et séparé par communes. Sallèles le réclame à la municipalité.

Nos Cadurciens redevenaient inquiets. Et Jean Bon se repre-

1. Guillaume, Procès-verbaux. — La députation du Lot vient demander l'institut pour Cahors. Romme fait adopter l'ajournement.

nait à faire valoir les droits de sa ville. Sans doute, il reconnaissait que son collège était désert[1]; mais Montauban n'avait-elle pas eu aussi une célèbre Université? Il entendait parler non de l'Académie de Montauban[2], mais d'une Université qui avait été transférée à Puylaurens, petite ville du Languedoc. Rouziès n'en a jamais entendu parler. C'était à ses yeux, sans doute, « quelque école borgne établie par les protestants à l'insu du gouvernement et qu'on aura dispersée ». Il demande à ses compatriotes quelque éclaircissement sur cette prétendue Université.

L'affaire traîne. Oulié s'efforce de rassurer ses commettants. Viennent alors de graves affaires et de « fâcheuses circonstances ». Le ministère girondin est renvoyé. La Fayette quitte l'armée et vient soutenir le roi. Luckner recule sur l'Escaut et les Prussiens se massent entre Coblentz et Trèves. La lecture du projet de décret sur l'instruction publique est retardée deux fois. Heureusement, Jean Bon est rappelé. A n'écouter que nos compatriotes, « il s'était attiré l'indignation des siens à cause des espérances dont il les avait bernés jusqu'à ce moment... » Mais nos Cadurciens restèrent.

Le 25 juillet, le Comité choisit définitivement Cahors.

1. Le collège de Montauban n'était pas très prospère, à la fin du dix-huitième siècle. Le 3 juin 1778, Camichel, subdélégué, écrivait à l'intendant :

« On ne peut dissimuler que l'établissement du collège est de la plus grande inutilité pour l'instruction de la jeunesse, et cela par le défaut des personnages qui le tiennent. Le principal et les six professeurs sont indépendants. Ils vivent chacun en particulier et sans aucune subordination. Ils sont détournés, trois fois par jour, par des services de chœur... S'ils sont absents par maladie, la classe vaque, ou elle est fondue dans une autre classe... Aucune règle d'enseignement. Chaque professeur dirige à son idée. On désirerait un bon collège. » — Le 19 février 1785 : « Depuis deux ans, on a été obligé de suspendre le professeur de philosophie pour quelque temps, faute de ressources. » — Le collège avait 7,000 l. t. de revenus, et le roi donnait annuellement 2,225 l. t. — C. 1273.

2. Elle existe encore. Elle datait du dix-septième siècle. Le Franc de Pompignan en avait été, au dix-huitième siècle, le plus brillant ornement. Elle se reforma en 1800. Le premier préfet du Lot, Bailly, ci-devant oratorien et professeur à Juilly, en présida les séances solennelles.

Jean-Pierre Ramel annonça la bonne nouvelle, et, dans une lettre rédigée par l'un d'eux, nos députés extraordinaires contèrent tous les incidents de cette suprême séance[1].

« Le 25 du courant, mercredi, à huit heures du soir, le Comité s'assembla. La séance dura jusqu'à onze; l'affaire y fut discutée à fond, sur la remise des pièces de toutes parties, ainsi que sur leurs raisons respectives. D'après elles, un, le rapporteur, inclinant toujours pour les intérêts de Montauban, forcé néanmoins de ne point s'en écarter dans son rapport comme parfaitement connu de tous les autres membres, il ne put disconvenir de la justice de la demande de presque l'entier département et des citoyens de la ville de Cahors.

« Cependant, comme il s'aperçut que les membres du Comité étaient généralement portés pour nous, comme ayant été surpris sur le premier projet, il proposa d'ajourner la question, voulant par là la proroger jusqu'à la discussion générale de l'Assemblée nationale. Mais M. le Président, voyant la disposition du Bureau de vider la question de suite, après les vœux que nous lui avions témoignés par nos sollicitations, proposa de décider sans désemparer; la question passa d'arrêtée... puis il proposa dans quelle ville du Lot il était expédient de placer ledit Institut, à supposer qu'il n'y en eût qu'un seul.

« Alors, un, le rapporteur, prit la parole, pérora pendant une heure sans se fixer sur aucune des deux villes de Montauban et de Cahors; mais il représentait les avantages et les inconvénients qui en résulteraient de part et d'autre, faisant valoir beaucoup la population et les protestants de Montauban. Il laissa à l'Assemblée à se fixer. Sur quoi, M. le Président recueillit les suffrages motivés des autres membres au nombre d'une vingtaine, sur les vingt-quatre dont le Bureau était composé. Ils furent tous pour la ville de Cahors.

« Que fit alors M. le Rapporteur? Voulant seconder les vues

1. Nous donnons ici cette lettre. Le procès-verbal, dans Guillaume, est très court. La lettre confirme le mauvais vouloir de Romme à l'égard de Cahors.

des députés de Montauban, il se retourna à proposer que la population du département du Lot exigeait un second Institut; il convenait de le placer à Montauban. Il en démontra, autant qu'il fut en son pouvoir, la nécessité.

« M. le Président ayant remis aux voix sa proposition, elle fut rejetée unanimement. Conséquemment, il fut décidé qu'il n'y aurait qu'un Institut dans le département, fixé dans la ville de Cahors.

« Quoique cet arrêté, Messieurs, qui a été pris et couché sur les registres du Comité, ne fasse point une loi, nous avons néanmoins lieu d'espérer que l'Assemblée nationale n'y retouchera pas lors du décret définitif, comme ayant été rendu en connaissance de cause et contradictoirement sur les pièces et raisons de toutes parties, et notamment sur les vœux de presque tous les Institués, motif principal qui a déterminé le Comité. »

Ainsi, Cahors était choisi. Les droits de notre ville à rester un centre scolaire étaient reconnus. Ils ne furent donc jamais prescrits.

La cause était d'ailleurs fort juste. Elle était conforme à l'intérêt de la région. On s'explique l'entêtement de Jean Bon. Ce n'était point seulement une simple susceptibilité d'amour-propre, mais l'effet d'une intolérance qui est naturelle aux minorités, hier comprimées, aujourd'hui délivrées. La longue habitude de se serrer pour résister ne se perd point. Le jour où l'oppression tombe, les opprimés, loin d'être convertis au sentiment qui les délivre, restent toujours compacts et méfiants. A leur tour, ils veulent dominer et soumettre. Jean Bon voulait élever Montauban aux dépens de Cahors, qu'il n'aimait point. Les deux villes avaient été rivales. La Réforme avait aiguisé cette rivalité et ensuite les mesures administratives de Richelieu, toutes favorables à la ville huguenote. Et Cahors, loyaliste, restait catholique. A ce moment même, Cahors était constitutionnelle[1]; bientôt elle sera girondine. Or, Jean Bon était déjà tout

1. Ramel était attaché à la Constitution de 1791. Il en voulait une

à fait jacobin. L'esprit de parti, et aussi la haine, lui avaient fait oublier, en cette circonstance, le souci de la justice et même le bon sens.

Malgré cette décision formelle et unanime, nos Cadurciens craignaient un revirement. Sallèles, Rouziès, Oulié quittèrent Paris le 29 juillet. Le ministre Roland leur avait promis de compenser les dîmes supprimées par une partie du crédit déjà voté à cet effet. Mais Henri Ramel resta « en vedette pendant quelques semaines ». Il revint avant le 13 août.

Cette querelle est l'explication de la haine que Jean Bon voua dès lors à Ramel. L'on sait que les élections à la Convention se firent à Montauban, en application sans doute de la loi du 18 octobre 1790, mais malgré les députés de Cahors, qui auraient voulu obtenir une dérogation à la règle. Et cette dérogation avait des précédents. A Montauban, Jean Bon provoqua une manifestation de la garde nationale et des « Amis de la Constitution, de la Liberté et de l'Egalité ». On accusa les députés du Lot d'être des Feuillants. Le 3 septembre, un affidé de Jean Bon proposa le vote à haute voix. Malgré tous ces procédés d'intimidation, Jean Bon ne fut élu que le 7 septembre et le quatrième. Sallèles avait été choisi avant lui. Dans ces divers scrutins, il ne fut pas question de Ramel. Il n'est point hasardé de dire que nos Cadurciens ou même les électeurs du Lot se laissèrent intimider par l'agitation de la minorité montalbanaise. Car Ramel était connu. Il était, sans doute, constitution-

application loyale, car il redoutait une seconde Révolution. Il écrivait, le 19 juin, au Département :

« Notre Constitution court un grand péril; elle ne peut être sauvée que par la fermeté bien prononcée de ses véritables amis. On veut une seconde Révolution. Je prétends, moi, que la grande majorité de la France est d'un avis contraire, que, quand elle le voudrait, nous ne sommes pas en état de la faire. » — Et le 6 juillet : « La présence du roi à la fête du 14 juillet apportera quelque tempérament forcé à l'exaltation d'un parti dont les vues avaient une autre direction que celle du patriotisme. » (T. 951). — Et Rouziès (29 juin), parlant de la démarche de La Fayette à la Législative (28 juin) : « Il ne réussira pas à culbuter les jacobins; du reste, l'Assemblée nationale n'est ni jacobite (?), ni royaliste; elle est constitutionnelle, et rien que cela. »

nel; mais tous, à la commune, au district, au département, savaient qu'il n'avait point ménagé sa peine depuis les débuts de la Révolution. Son activité, son infatigable ardeur de boute-en-train lui avaient fait des ennemis. On connaissait ses sentiments contre les religieux, les prêtres réfractaires, les émigrés. Et si nous pouvions publier ses lettres, nous verrions qu'il n'avait pas, sur ces matières, le langage d'un modéré. Récemment encore, il avait montré son patriotisme. Il avait demandé à être inscrit, en qualité de soldat, parmi les volontaires dont, par un décret du 6 mai 1792, le Lot devait lever deux bataillons. « Forcé de rester à mon poste, je ne puis leur donner l'exemple. Veuillez être bien convaincus que cette privation est extrême; mais, en attendant que le temps me permette de m'associer à leur glorieuse expédition, ils voudront bien recevoir et peut-être accueillir les vœux de leur ancien camarade, du premier citoyen soldat de la ville de Cahors. Il serait bien injuste et bien malheureux pour moi qu'il y eût des coups de fusil pour mes concitoyens et que je ne partageasse pas avec eux le bonheur de les braver ou de les recevoir[1]. »

Cette dernière phrase, qui sonne clair comme un couplet de la *Marseillaise*, annonce un caractère décidé, volontaire, qui ne se pliera point aux décisions d'un Comité. Ramel, en effet, ne voulait pas suivre les exigences jacobines. Il tenait toujours pour la Constitution, surtout n'admettait point la tyrannie de Paris. « Il n'était pas républicain, mais il aimait la liberté[2]. » C'est pourquoi Jean Bon, soutenu par son club et obéissant à des rancunes personnelles, peut-être à un mot d'ordre apporté de Paris, favorisa l'élévation au pouvoir d'hommes nouveaux

1. Lettre au Conseil général de Cahors (juin 1792). — Ramel avait été l'organisateur des gardes nationales, dont il avait été élu capitaine à Cahors par acclamation.

2. C'est le mot d'un de ses neveux qui vit encore, M. Carla. Celui-ci avait vingt-trois ans quand mourut Henry Ramel, dont il a gardé un souvenir précis et affectueux. Je dois beaucoup à ce vieillard aimable et dont l'esprit n'est point engourdi.

qui n'étaient point parmi les plus courageux, ni les plus purs du département. Il serait ainsi plus fort. C'était sa revanche de son insuccès dans l'affaire de l'Institut, dont Ramel avait été l'artisan le plus résolu.

B. PAUMÈS.

François GALABERT.

UN STATISTICIEN DU XVIIIe SIÈCLE

Frère Nicolas-Auguste de la Boissière, de l'ordre de l'Oratoire, né le 5 janvier 1666, à Bonneuil, près Paris[1], vint à Toulouse en janvier 1701 comme sacristain à la Dalbade, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même par une note du répertoire des baptêmes de cette paroisse[2].

C'était un homme minutieux et d'intelligence plutôt moyenne. Chargé de faire les tables des registres paroissiaux depuis 1668[3], il s'acquitta de sa besogne avec un soin que dénote l'énervement dans lequel le mettaient les mauvaises écritures auxquelles il avait affaire. A partir de 1732, ce sont des récriminations incessantes au bas de chaque page. « Beaucoup de noms propres sont très mal écripts qu'on ne peut lire. » « Ne vous fiez pas sur les noms de familles qui sont si mal écripts que je n'ay pu les lire. » « Il y a beaucoup de noms propres que je n'ai pas pu lire et que j'ay écript à l'aventure. » « Il les faut deviner et souvent on se trompe. » « Je ne peux pas les lire, le temps passé n'est plus. » « C'est très essentiel de bien écrire ces noms, il y en a beaucoup qu'on ne peut pas lire comme de certains baptêmes que le Père qui les a écripts ne pourroit lire. »

C'est qu'en effet, dans la paroisse de la Dalbade, confiée aux

1. D'après l'acte de son décès, ce serait à Gonesse.
2. Lettre N après 1746; cf. aussi Répertoire des décès, 1701.
3. Jusqu'en 1675, elles sont à la fin de chaque registre; à partir de cette date, elles sont réunies dans des volumes spéciaux.

Oratoriens, tous les membres de la congrégation indistinctement administraient les sacrements, de sorte que les registres de la Dalbade sont une véritable mosaïque d'écritures. Mais si les Pères écrivaient mal, Frère Nicolas lui-même, dont l'écriture conserve encore les caractères du Moyen-âge[1], avait la fâcheuse idée, très conforme aussi aux habitudes du Moyen-âge, mais fort peu pratique au dix-septième siècle, de dresser sa table par ordre alphabétique des prénoms, faisant des pages entières de François, de Jean, de Louis où le chercheur ne trouve que fort difficilement le nom de famille qui l'intéresse. Ces tables ne sont pas d'ailleurs complètes; outre les noms qu'il n'a pas pu lire, il nous avertit lui-même qu'on n'a pas écrit les enterrements « qu'on n'a pas payés[2] ». Cela montre bien le caractère utilitaire de ces registres paroissiaux, qui n'étaient à l'origine que des registres de comptabilité. Frère Nicolas note même dans les décès un « inconnu ne sachant le nom, n'a point payé[3] »! L'essentiel n'était ni le nom, ni la mort; c'était le paiement des droits.

Méthodique et exact, notre sacristain a consigné scrupuleusement sur ses registres, pendant tout le temps où il a exercé ses fonctions, des renseignements de diverse nature. Il nous apprend, notamment en ce qui le concerne, qu'en 1732, il « quitta la sacristie à cause des Provansots, qui lui volèrent 1,250 livres par un billet qu'ils le forcèrent de signer »; il donne d'ailleurs, chaque année, le nom de son remplaçant, Frère Aubert, puis Frère Brun, car c'est toujours lui qui est chargé de faire les tables. Remarquons aussi que c'est précisément à partir de ce moment qu'il trouve les écritures du registre détestables. C'est qu'auparavant, c'était lui qui le plus souvent rédigeait les actes.

C'était un homme pratique. Le 26 août 1739, il va retirer certains registres qu'il avait fallu déposer au greffe pour une affaire judiciaire, et il écrit : « avoir le soin de retirer et se

1. Voir notamment les *e* et les *r*.
2. Répertoire des décès, f° 59.
3. *Id.*, f° 54 r° et v°.

faire payer des peines où j'ay resté le matin depuis 10 heures jusques à une après midy et l'après midy depuis cinq jusques à sept heures. » Son espoir est d'ailleurs trompé : le 19 novembre 1739, il retire un autre registre « sans avoir reçu aucun droit », il donne décharge « sans aucune rétribution[1]. » Trois heures d'attente au Palais de Justice le matin et deux heures le soir, cela méritait sans doute des dommages-intérêts au dix-huitième siècle!

Les questions d'argent avaient évidemment pour lui une grosse importance. C'est ainsi qu'il nous a conservé, sur le répertoire des décès, les recettes de la sacristie depuis 1696 jusqu'à 1746. Le tableau suivant, dressé avec les notes mises à la fin de la table de chaque année, montrera, si l'on tient compte de la valeur relative de l'argent (il faudrait considérablement augmenter les chiffres pour avoir leur valeur actuelle), que certainement l'office de sacristain de la Dalbade, au dix-huitième siècle, était beaucoup plus lucratif que bien des fonctions officielles et laïques du vingtième siècle; ses revenus pouvaient aller jusqu'à 4,839 livres, sans descendre au-dessous de 2,123 livres.

1696	2,465 livres.	1712	3,256 livres.
1697	2,372 —	1713	3,187 —
1698	2,574 —	1714	2,946 —
1699	2,338 —	1715	2,342 —
1700	2,282 —	1716	2,302 —
1701	2,694 l. 19 s.	1717	2,354 —
1702	2,944 livres.	1718	2,966 —
1703	2,679 l. 11 s.	1719	3,582 —
1704	2,433 l. 13 s.	1720	3,931 —
1705	2,764 l. 8 s.	1721	3,118 —
1706	3,372 l. 2 s.	1722	4,402 —
1707	2,388 l. 10 s.	1723	3,271 —
1708	3,302 l. 14 s.	1724	4,839 —
1709	2,830 l. 2 s.	1725	3,332 —
1710	2,984 livres.	1726	3,343 —
1711	3,185 —	1727	3,167 l. 14 s.

1. Feuillet ajouté à la fin du registre de 1732.

1728	3,334 livres.	1738	3,126 livres.
1729	3,220 l. 16 s.	1739	3,310 l. 16 s.
1730	3,075 l. 17 s.	1740	3,149 l. 17 s.
1731	3,072 l. 8 s.	1741	3,596 l. 10 s.
1732	3,016 l. 12 s.	1742	2,757 l. 14 s.
1733	2,742 livres.	1743	2,962 l. 15 s.
1734	2,704 l. 9 s.	1744	2,373 l. 14 s.
1735	2,053 l. 5 s.	1745	2,192 l. 8 s.
1736	2,236 l. 6 s.	1746	2,123 l. 11 s.
1737	3,238 l. 8 s.		

On voit par là combien étaient loin les prescriptions des conciles qui avaient interdit toute rémunération des sacrements, et l'on saisit encore ici une trace des origines de ces registres qui tout d'abord, aux quatorzième et quinzième siècles, n'avaient été destinés qu'à constater la perception de ces droits indus, sans aucune des préoccupations d'état civil que nous avons aujourd'hui.

Frère Nicolas a eu soin aussi, à la fin de chaque année, soit dans le répertoire des décès, soit sur le registre même, d'inscrire le total non seulement des décès, mais aussi des baptêmes, en distinguant les garçons et les filles, ou, comme il dit encore, les mâles et les femelles (expression courante alors), ainsi que les bâtards. C'était évidemment un statisticien convaincu, ainsi que le prouvent les curieux calculs qu'il a faits en tête du répertoire des mariages en ce qui concerne les enfants naturels. Cette statistique confirme ce que les registres de toutes les paroisses nous apprennent sur la proportion des naissances illégitimes, cause de l'augmentation de la population à Toulouse au dix-huitième siècle. Elle est assez amusante pour mériter d'être reproduite; on remarquera la précision avec laquelle il calcule, puisqu'il arrive à trouver pour une année 17 bâtards *et demi*.

REMARQUE DU FR. NICOLAS DE LA BOISSIÈRE.

Depuis le premier janvier 1650 jusques au dernier décembre 1667 qui sont 17 années contenues [en] trois registres, il y a eu dans l'église de

N^e-Dame de la Dalbade de Toulouze servye par les Pères de l'Oratoire depuis 1619 la cérémonie de 3478 baptêmes..... 3478

qui sont pour chaque année, l'une portant l'autre, la quantité d'environ 204..... 204

sçavoir 1783 garçons et 1685 filles, y compris 37 batards de pères inconnus qui n'est par année qu'environ deux par an..... B. 2

Depuis le premier janvier 1668 jusques au dernier décembre 1675 qui sont 8 années il y a eu 1852 baptêmes..... 1852

qui est pour chaque année, l'une portant l'autre, environ 231..... 231

sçavoir 985 garçons et 867 filles, y compris 31 batards qui est par année 4..... B. 4

Depuis janvier 1676 jusques au dernier décembre 1699 qui sont 24 années il y a eu dans la ditte église 5268 baptêmes. 5268

qui est pour chaque année, l'une portant l'autre, environ 219..... 219

sçavoir 2750 garçons et 2518 filles et 142 batards qui est par année 6..... 6

Depuis janvier 1700 jusqu'à la fin de décembre 1719 qui sont 20 années, il y a eu de baptêmes..... 4122

qui est par année, l'une portant l'autre, environ 206..... 206

sçavoir 2188 garçons 1934 filles et 243 batards qui est en batards par an..... 12

Depuis janvier 1720 jusques au dernier X^bre 1731 qui sont 12 années, il y a eu de baptemes..... 2233

qui est par année, l'une portant l'autre, environ cent quatre-vingt-six..... 186

sçavoir 1134 garçons, 1106 filles et 210 batards qui est de batards par an dix sept et demy..... 17 1/2

Pour rendre ce relevé plus clair, il le dispose alors d'une autre manière :

Il faut remarquer que plus nous allons en avant et plus le sexe est corrompu, car depuis 1650 jusques à 1667, il n'y avoit que deux batards par an, enfant de père et mère inconnus.

Batards par an..... 2

Depuis 1667 jusques et compris 1675 il y en a eu 4 par ans, moitié d'augmentation.

Batards par an..... 4

Depuis 1675 jusques à 1700 il y en a eu six par an, augmentation de deux..... 6

Depuis 1700 compris jusques à 1720 il y en a eu douze par an, augmentation de moitié..... 12

Et depuis 1720 jusques à 1731 il y en a eu 17 et demy par an, augmentation d'un quart..... 17 1/2

Depuis janvier 1732 jusqu'à Xbre 1743 qui sont 12 années, il y a eu 1911 baptêmes, cy..... 1911

qui sont pour chaque année, l'une portant l'autre, environ 160..... 160

Dans lesquelles 12 années il y a eu 986 garçons et 925 filles y compris 227 batards qui est par an..... 19

Le temps passé n'est plus
Le sexe est bien plus corrompu

Comme les communautez
Qui sont bien plus derangez

Ainsi que tous les abbez
Qui sont a présent tous poudrez

Il n'y a pas tant de filles que de garçons
Il reste plus de filles à marier que de garçons.

Non content d'ailleurs de cette double démonstration, il la reprend aussitôt sous une autre forme tout aussi concluante :

Depuis 1650 jusques à 1660 il n'y a eu que huit batards..... 8
Depuis 1660 jusques à 1670 il y en a eu trente-trois..... 33
Depuis 1670 jusques à 1680 il y en a eu quarante-trois..... 43
Depuis 1680 jusques à 1690, il y en a eu quarante-cinq..... 45
Depuis 1690 jusques à 1700 il y en a eu quatre-vingt-deux..... 82
Depuis 1700 jusques à 1710 il y en a eu cent vingt..... 120
Depuis 1710 jusques à 1720 il y en a eu cent vingt-trois..... 123
Depuis 1720 jusques à 1730 il y en a eu cent soixante-dix-huit... 178
Depuis 1730 jusques à 1740 il y en a eu cent quatre-vingt-huit... 188

En l'année 1740 il y en a eu dix-neuf..... 19
En l'année 1741 il y en a eu seize..... 16
En l'année 1742 il y en a eu treize..... 13
En l'année 1743 il y en a eu vingt-trois..... 23
En l'année 1744 il y en a eu quatorze..... 14
En l'année 1745 il y en a eu dix-sept..... 17
En l'année 1746 il y en a eu vingt-deux..... 22

La statistique s'arrête là. Frère Nicolas, trop âgé sans doute, ne donne plus, à partir de 1747, ni les recettes, ni les totaux des baptêmes ou des décès. Il rédige encore les tables de 1748, mais, pour 1749, c'est une nouvelle écriture d'aspect tout à fait moderne. Il meurt, en effet, le 17 janvier 1750, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et est inhumé le lendemain dans l'église en présence « du Père Deperet, supérieur et curé, et de toute la congrégation[1] ».

Et à la fin de l'année, le nouveau rédacteur, qui, en 1749, avait encore suivi le vieux système, l'abandonne pour disposer enfin sa table par ordre alphabétique des noms de famille. Elle devient désormais utilisable pour la plus grande joie des érudits et des généalogistes Ici aussi, comme pour l'écriture, l'esprit du Moyen âge disparaît définitivement avec son fidèle représentant, chez qui, d'ailleurs, se manifestaient déjà, avec les préoccupations de statistique sociale, des tendances modernes. Et le nombre des bâtards ne va pas cesser d'augmenter. « Le temps passé n'est plus. »

François Galabert.

1. Registre des décès, f° 1 v°.

AU BALAÏTOUS

(3,146 mètres.)

---

23 et 24 août 1906.

Dix heures du matin. Dans le fond de la gorge du Marcadau, nous avons atteint la pierre de Lobossou qui, accroupie au bord du gave, offre à notre table frugale l'ombreuse hospitalité de sa masse. La nature a l'âpre austérité des hautes solitudes. Avec le Marcadau, barré à pic par les crêtes de Péterneille, de la Fache et du Cambalès, paraît se terminer le monde. Aux limites du ciel, la pyramide déchiquetée de la Fache a revêtu, entre le Cambalès aux rampes olivâtres et le port du Marcadau, décharné et roussi, une teinte violette dont la crudité effarouche le regard. C'est pourtant sur son dos même et presque sur son front émacié qu'il nous faudra nous hausser tout à l'heure quand, par le col de Baccimaille, qui s'échancre entre la grande et la petite Fache, nous passerons par le val espagnol de Piedrafitta. A nos pieds, dans un tumulte de pierres roulant les unes sur les autres, furieux, écumant, désordonné, le gave précipite ses eaux solitaires. « Etranger, semble-t-il mugir au passage, que tardes-tu à descendre avec moi vers la plaine? Quelle folie de vouloir monter plus haut, toujours plus haut? N'as-tu pas franchi assez de ravins, escaladé assez de rocs, contemplé assez d'horizons? Meurtris aux caprices de la montagne, tes pieds et tes mains demandent grâce. Avec moi descends dans la

plaine; parmi les verdures pacifiques, tu boiras la fraîcheur du jour! »

Il n'avait pas fini de bruire. Déjà j'avais ajusté sur mes épaules mon sac fidèle, et l'alpenstock à la main, je m'élançais vers la Fache. Un air subtil, chargé d'odeurs de menthe et de réglisse, caressait mon front et chantait dans les herbes pointues. Grisé d'oxygène et de désir, je hâtais l'escalade. « Un instant, dit mon guide Bordenave[1]; à ce train d'isard vous allez vous casser les jambes. Montons en lacets, doucement, parmi les touffes de rhododendrons et de raisins d'ours; là-haut, au lac de Remoulins, vous vous précipiterez, si le cœur vous en dit. » Bordenave eut raison. En montagne, une longue marche n'est possible qu'autant qu'elle se hâte avec lenteur. Je pensai à la tortue du bon La Fontaine et suivis le conseil. Je m'en trouvai bien. Chaque ressaut gravi, je m'arrêtais quelques instants pour reprendre haleine et contempler le paysage autour de moi. Par une sorte de mirage, plus nous nous élevions vers sa pointe, plus la Fache semblait se reculer et grandir; mais plus aussi sa muraille qui, d'en bas, défiait l'escalade, apparaissait raînée de sillons et bossuée de nervures qui en rendaient la montée facile et sûre. « Une échelle de mille pieds, opine mon guide; il n'y manque que le garde-fou. » En bas, le val du Marcadau, qui va se rétrécissant toujours, n'est plus qu'une longue bande verte, çà et là interrompue par des amoncellements de blocs sombres où se tord le gave. Bien loin, une légère colonne de fumée révèle la présence de l'homme; autour d'une microscopique cabane s'écrase un troupeau de moutons pas plus gros que le poing. Mais l'air est si pur que la tintinnabulation de leurs clochettes s'élève jusqu'à nous et que nous percevons distinctement l'appel du berger qui les convie au partage du sel.

Cependant la montée, d'abord assez raide, est devenue plus douce sur des plaques de schiste striées de rouge et de jaune, disposées les unes à côté des autres avec tant de régularité

1. Dominique Bordenave neveu, de Cauterets.

qu'on jurerait un pavé fait de main d'ouvrier. Nous avons pénétré dans la zone de Remoulins, bien connue des chasseurs d'isards. Sur un vaste plateau dénudé, puissamment encadré de hautes falaises brunes, s'étagent en grappe arquée une douzaine de petits lacs d'une merveilleuse transparence, dormant au pied d'une muraille cannelée, gaufrée, comme frisée au fer. A la base, une crique plus large sert de déversoir à ses sœurs ; au sommet, les lacs font place à des glaciers polis comme de l'ivoire. Ces empilements successifs de coupelles miroitantes et de parois à pic sont d'un effet saisissant. Aux rayons du soleil vertical, on dirait un immense escalier de lumière, aux marches alternées de saphir et d'émeraude. Toute cette région abonde en tableaux d'une féerique originalité.

C'est ainsi que, marchant de surprise en surprise, nous arrivons sans fatigue au col de la Fache. Nos montres marquent une heure de l'après-midi ; trois heures de marche encore nous séparent de la cabane de Darré-Spumous où nous devons passer la nuit. Du col de la Fache, la vue, très étendue, est d'une beauté souveraine. L'altitude, très élevée, permet de dominer les cimes de premier plan et de distinguer nettement les gros pitons autour desquels s'accumulent les étages des divers massifs. A l'est, l'Ardiden, dominant de toute sa crête disloquée les groupes ardus de Saint-Sauveur, au nord-est, le Vignemale, trônant parmi les monts de Gaube, étalent, dans la joie de l'été, leur silhouette puissante ; au nord, la petite Fache, au sud, la grande Fache, reliée au col par une longue arête en lame de couteau, arrêtent durement le regard. A l'ouest, la vue se reporte et s'attarde avec complaisance sur les fleurons du pic d'Enfer, la gerbe du Cristal, la fourche ravagée du Pic-du Midi d'Ossau. Mais c'est surtout le sombre et sévère Balaïtous qui attire les yeux. N'est-ce pas là la montagne longuement désirée ? Sa large stature érémitique se découpe, violette et bestiale, sur le ciel bleu. Du côté de la Frondellia, comme pour l'enserrer d'une étreinte hardie, il allonge la menace de ses deux tentacules. Encore presque vierge des atteintes de l'homme, va-t-il, défiant nos efforts, élargir l'hor

reur de ses crevasses, redresser la verticalité de ses couloirs, creuser le vide de ses précipices? Pour un peu, j'étendrais le bras vers lui pour le saisir, pour le posséder. Mais que d'obstacles m'en séparent! que de difficultés, que de périls!

Abaissant mes regards sur le panorama qui se déroule à mes pieds, je ne puis retenir un cri d'admiration. C'est le pittoresque vallon de Piedrafitta, longuement sillonné par le torrent de Campo Plano qui, bondissant de rocher en rocher, va d'abord s'apaiser dans un chapelet de lacs couleur d'étain bruni, pour bientôt se perdre, écumant et vaporeux, aux replis d'une gorge dont on ne voit encore que les contours. Ici, de larges tapis de mousse plaquent la montagne de vigoureuses taches vertes; là, des buissons de rosiers et de rhododendrons, des corbeilles de gentianes et d'iris projettent sur la roche leurs ombres palpitantes; plus loin, une compagnie de pins rouges s'élance à l'assaut d'une cime; ailleurs, un îlot de rochers étale sa masse paresseuse dans la vague des pelouses. Dans le fond indécis de la vallée, des moutons en quête d'herbe plus savoureuse essaiment de roc en roc ou, désireux de fraîcheur, se massent, tête contre tête, le long d'une roche hospitalière...

Mais, pour atteindre ces lieux riants où nous trouverons, nous aussi, un gîte pour la nuit, il nous faut descendre d'abord une longue et rapide moraine, puis le glacier qui en lèche les bords et dont la base, horriblement disloquée, feuilletée, chaotique, donne naissance, dans un désordre croulant de galets et d'éboulis, au fracas du gave. Ah! cette descente de la moraine et du glacier, parmi le hérissement des pierres incertaines et la lisseur perfide des neiges, que de surprises, que de douleurs — blessée dans ses parties fondamentales, ma culotte en porte irrémédiablement les stigmates révélateurs, — elle réservait à mon aventureuse inexpérience! Appuyé sur mon alpenstock bien arrière et faisant frein, les jambes fléchies, les talons en avant, d'abord je dévalai sans trop de peine; je glissais plutôt que je n'avançais, entraînant avec moi un fleuve de rocailles tranchantes, dont l'impitoyable cou-

rant venait se partager sur mes tibias frémissants; mais, avant de fouler le glacier, je perdis pied. Ah! mes amis, quelle dégringolade! Dans un tourbillon de neige et de vapeur délicieusement tamisé de rose et d'or aux rayons du soleil, de tout mon long allongé sur le dos, je filais avec la rapidité de la flèche. L'instant était critique. Je pouvais, incapable de diriger ma glissade, me perdre dans les profondeurs dévoratrices des crevasses ou me briser au chaos des pierres qui, à la base du glacier, bosselaient leur échine livide. Heureusement, je n'avais pas lâché mon bâton. D'un coup de main désespéré, je pus, enfonçant sa pointe dans la glace, maîtriser ma vitesse. Mais déjà Bordenave avait vu le danger. Dans un élan rapide et sûr, il avait, coupant obliquement le glacier, pris position au-dessous de moi. Solidement arc-bouté à son piolet, il opposait au vertige de ma descente la barrière de son corps. J'arrivai plus lentement jusqu'à lui. Il m'aida à me relever et, secouant la neige qui herminait mes reins endoloris : « Bah! dit-il, cela vous instruira pour demain! » Elève circonspect d'un maître sans reproche, je suivis, docile, les traces de mon guide, et, sans nouvelle aventure, je touchai à la source du gave.

Le val de Piedrafitta s'étend, profond, escarpé, entre les pics élancés de Lanne-Contal, Boussalès, Pipous, etc. Une fois que l'on a franchi sur un pont de neige les assises du glacier et descendu les échelles granitiques d'où le gave s'élance en gerbe fougueuse, pendant deux bonnes heures on marche sur un tapis d'herbe et de mousse, dont la gazonneuse aménité contraste avec la rudesse dénudée des sommets d'alentour. Devant et derrière nous, à droite, à gauche, partout, de hautaines et rébarbatives montagnes ferment l'horizon. Mais, rien de plus vivant, rien de plus varié que ce vallon tout plein du chant des cascades et du murmure de la brise. Ici, un petit lac clair comme le myosotis repose dans une anfractuosité de porphyre; là, un rocher couvert des cicatrices de la foudre chauffe au soleil ses flancs égrisés ou se terre, tel un monstre blessé, dans l'humilité des lichens; là, ruisselant le long d'une muraille phosphorescente,

un torrent s'éparpille en filets silencieux ou s'élance, dans une poussière d'arc-en-ciel, jusqu'aux herbes prochaines. Et c'est le gave qui, tantôt glisse, paisible, sur l'or des sables, et tantôt, ramassé sur lui-même, se précipite dans un défilé rocheux où ses ondes déferlantes se brisent en écumant. Un pas de plus, le tableau s'agrandit ou se resserre ; tout change, tout s'anime comme dans un décor à vue. Mais quel est ce monticule qui s'arrondit, chaud et lumineux, au milieu des pâturages ? Sur son large dos velouté de verdure un peuple d'iris ouvre paresseusement au soleil ses lèvres violettes ; en arrière, la mousseline d'une cascade se perd dans une vapeur irisée ; en avant, un lac si pur qu'on dirait un pan du ciel tombé dans la montagne, rit aux caresses de la brise ; sur ses eaux céruléennes s'ouvre et se referme alternativement un éventail diapré de turquoise et d'azur ; un bouquet de pins rouges veille, parmi les pierres, sur le silence de ses rives. C'est Darré-Spumous, où nous conduit la descente du torrent.

Jamais je n'oublierai l'impression de calme attendri que j'éprouvai, le soir, dans ce val solitaire. Assis sur une haute roche, les jambes pendant au-dessus d'un buisson de roses sauvages, j'observais la marche des ombres grandissantes au flanc des cimes. Je me trouvais au centre d'un cirque immense qui, partant de la Fache, déroulait jusqu'à la Frondellia ses contours sublimes. Si Gavarnie demeure hors de pair pour la pureté géométrique du dessin, je ne sache pas que Campo Plano le cède à Troumouse pour l'ampleur des lignes, ou à Estaubé pour la hardiesse des formes. A côté de la Fache, cuirassée d'énormes plaques blanches, le pic d'Enfer, qu'escalade un beau glacier en aile d'oiseau, projette vivement sur le ciel sa silhouette rugueuse. Puis viennent quatre pyramides blanches de neige et de calcaire, si régulières qu'on les croirait l'œuvre des hommes ; puis, continuant avec bonheur le tracé primitif et préparant aux formes équarries, une autre pyramide encore, mais colossale et trapue, tapissée de pelouses à la base, mais fauve et déchiquetée au sommet ; enfin, reposant sur de larges assises rectangulaires voilées de gazons et

de neiges, trois hauts sommets prismatiques et moroses, arrêtés par la Frondellia, brûlée, nue, aride, d'où tombent à pic, en laves pétrifiées, de longues et profondes cannelures pareilles à un gigantesque jeu d'orgues; tout cela constitue un ensemble d'une majesté incomparable. Dans ce cadre, unique dans les Pyrénées, quelle séduction de formes et de couleurs! Le pic d'Enfer, livide au-dessus de son glacier zébré de lueurs violettes, se sépare superbement de la Fache, toute rouge dans le ciel orangé. Aux caresses mourantes du jour, les quatre pitons aux profils identiques revêtent, par la différence de leur orientation, des tons mauves et lilas d'une prodigieuse variété, telle une mer de couleurs, brasillante et vivante aux minutes crépusculaires. Derrière moi, la Frondellia, bien éclairée, se hérisse en une vague de pourpre dont les chatoiements sont presque insupportables aux yeux, alors que le Pipous, aux arêtes plus estompées, s'anime d'un rouge mat aux douceurs de velours. Dans le fond, maintenant noyé de brume, le lac s'est assoupi. Les pins de la rive découpent encore sur les pierres d'alentour leur tache fugitive; mais déjà le vert des pâturages et le rose des roches et le jaune des mousses se sont fondus aux mystères du soir. Du silence plane. Le gave du Cristal chuchote, berceur, à mes oreilles; du peuple des iris, frissonnant à la brise, s'élève un long chant modulé d'une harmonie suave et pénétrante comme, dans un *lied* alsacien, la musique des sphères aux profondeurs étoilées.

Immobile et rêveur, j'écoutais la voix puissante du silence quand, longuement répercuté par l'écho de la nuit, l'aboiement d'un chien m'avertit de la rentrée des moutons. Car, tandis que nos bergers, peu soigneux des troupeaux confiés à leur garde, les laissent dormir aux pentes des monts, les Espagnols, chaque soir, ramènent leurs brebis autour de leur cabane. Bientôt, dans une cohue informe, se pressant, s'entassant, se culbutant, arrivèrent de longs troupeaux plaintifs, emplissant le vallon du son de leurs clochettes et de leurs bêlements. Et le berger, les ayant d'un rapide regard passés en revue, s'avança vers nous. C'était un beau gars, agile et de

bonne taille, au visage ouvert. A la vue d'étrangers, son œil s'éclaira d'un sourire : de quinze jours il n'avait rencontré face humaine ! D'un geste plein de noblesse (jusque dans l'homme du peuple on trouve toujours dans l'Espagnol quelque chose du grand seigneur), il nous offrit l'hospitalité de sa cabane. Hospitalité généreuse, mais bien misérable abri ! C'était une hutte en pierres sèches, de 2 mètres de long sur un peu moins de large, couverte à mi-hauteur d'homme d'une toiture de pierres plates. Dans l'intérieur, comme mobilier, une marmite en terre pour faire la soupe, une outre en peau de bouc pour conserver le suif, une boîte pour le sel et un sac pour le pain. Comme siège, la terre dure; comme lit, la terre dure aussi, avec seulement la protection d'une mince couche de mousse et d'aiguilles de pin. Un coin est réservé à l'âtre; un autre sert de garde-manger. Sur le devant, la cabane s'ouvre toute large sur la belle nature : point de porte ni de fenêtre; les voleurs sont-ils à craindre en ces solitudes? Et que voleraient-ils? Une terrine ébréchée, une cuillère en buis, une tranche de pain noir, une boule de suif? Nous offrons au berger de partager notre repas. Les conserves de volaille et les pâtés de foie gras lui sont indifférents; mais le vin paraît lui faire plaisir. Un moment, il quitte la cabane. « Pour le seigneur ! » dit-il en revenant, et il déroule à mes pieds une peau de brebis fraîchement écorchée, qu'il avait fait tanner au soleil. Je le remerciai avec effusion. Au moins mes reins ne reposeraient pas à même le sol !... Le dîner terminé, bien serrés les uns contre les autres, nous nous allongeâmes sur le lit de mousse. Et, comme les étoiles poursuivaient au-dessus de nos têtes leur marche pieuse, bercés par la chanson du gave et le tintement des grelots, nous nous endormîmes dans la nuit de lait.

Trois heures et demie du matin. La nuit a été plutôt dure. Si la vermine était absente de la cabane, le matelas, veuf de gazon, avait formé sous mes reins des ondulations douloureuses, et la peau de brebis, mêlant sa jeune fétidité aux relents

antiques du suif, m'avait plus d'une fois secoué de nausées. Pourtant j'avais pu, à l'abri du froid, reposer mes membres fatigués. La toilette matinale est bientôt faite aux fraîcheurs du torrent du Cristal, pendant que le guide prépare le café sur mon chalumeau. Un dernier coup d'œil aux sacs, une poignée de mains à notre hôte, et en route!

La nuit n'a pas encore cédé la place au jour. Mais les étoiles pâlissantes au ciel et la brume un peu floue qui s'effiloche aux rochers signalent le prochain lever de l'aube. Les premiers pas sont difficiles. Il faut, avec d'habiles balancements d'équilibriste, remonter le torrent dans son lit même, en sautant de pierre en pierre. Et certes l'ascension est rude, dans la nuit, de ces pierrailles ruisselantes où le pied tâtonnant glisse à chaque pas, au risque d'un bain intempestif. Le premier ressaut gravi, une rampe aux pentes redoutables se dresse inopinément devant nos yeux encore mal éveillés. De cent pieds, le Cristal précipite ses eaux tumultueuses, et il importe d'arriver à sa source même. Grimper à pic sous cette trombe, personne n'y songerait. Mais patience! avec un guide comme Bordenave, les difficultés sont bientôt résolues. Un bond au travers des embruns, et nous voici sur la rive gauche. Une roche ventrue ferme la base d'une cheminée qui donne accès à un escarpement abordable. Quelques minutes de gymnastique à la force des poignets et des genoux nous conduisent sur l'autre versant de la montagne, dont les larges blocs, immuablement empilés les uns sur les autres, nous assurent une laborieuse mais inoffensive escalade. Déjà l'aube commençait à poindre. Les étoiles s'étaient éteintes dans le ciel qui, d'un bleu sombre en sa voûte, s'était, sur ses bords, ceint de la bande de pourpre et de safran avant-courrière du jour. Nous avions atteint la source du torrent. Alors un tableau magistral, inattendu, s'offrit à nos yeux. Nous étions à la base même de la Frondellia, du Balaïtous et du pic Cristal. A gauche, la Frondellia, élégante et farouche, avec ses cannelures en jeu d'orgue; à droite, le Cristal strié de déchirures parallèles en surplomb sur de terrifiantes moraines; au centre, le Balaïtous,

à l'oblique épaule négligemment appuyée sur la Frondellia, s'enflammaient et vibraient au soleil levant. La Frondellia, verticalement plaquée de taches alternées de rose et de grenat, fulgurait dans la pureté du matin ; le Cristal, d'une belle teinte brique huilée d'argent par le mélange des schistes et des granits, offrait aux regards des tons plus doux. Mais quelle effusion lumineuse sur le Balaïtous ! Ce rude front de pierre portait une coquette auréole de vapeur si fluide et si chaude, qu'on eût dit, dans une gaze de soie, un sourire du soleil. Son large glacier couleur d'aigue-marine, d'où jaillissaient des gerbes d'étincelles, semblait une monstrueuse goutte d'émeraude coulée dans une coupe de porphyre. Ce n'était plus le champ de l'hiver et de la solitude, c'était le palais éblouissant, féerique, de la lumière et de la vie. Tout en bas, à nos pieds, profond et limpide comme une âme de jeune fille, s'éveillait un lac d'opale où se jouaient, aux caprices de la brise matinale, des banquises de glace rose. Aux paresses d'un couloir de roches sombres comme l'Erèbe, le trop plein de ses eaux s'épanchait en glissade si lente qu'on eût dit qu'elles avaient regret de quitter ce séjour. A quoi bon rappeler à sa mémoire les souvenirs des lieux classiquement admirés ? Ravi d'extase, l'esprit oublie la majesté du lac d'Oo, la régularité du lac de Gaube, l'austérité du lac Bleu. Ce petit lac de Costerillou, qui repose, peuplé de rêves et de poésie, au pied des trois fougueux pitons, est le joyau, la perle orientale des Pyrénées. Taine raconte que, dans la caresse de l'aube, Diane venait souvent mirer son beau corps au vert unanime du lac de Gaube. Si le lac de Costerillou fut aimé d'une nymphe, sans doute il dut longuement retenir Amaryllis quand, délaissée d'Apollon, la chaste et sauvage déesse recherchait, pour enchanter sa douleur, le sourire et le recueillement des solitudes réparatrices.

Un appel de mon guide m'arrache à ma contemplation. Nous touchons au glacier, un des plus redoutables, assure-t on, des Pyrénées. Ses formes dessinent un entonnoir de près d'un kilomètre de pourtour dont la lèvre supérieure, relevée sur la Frondellia, s'allonge, puissante et dévoratrice, presque jus-

qu'au sommet du Balaïtous, tandis qu'aux profondeurs de sa bouche vertigineuse s'ouvrent, comme pour une goulée suprême, de larges crevasses bleuâtres. L'ascension demande beaucoup d'attention. C'est ici que les crampons Kennedy seraient d'une incontestable utilité! Mais nos chaussures à clous sauront faire leur office. Lentement, en longs circuits obliques, on s'élève sur des marches qu'au moyen du piolet on taille dans la glace. Au bout d'une demi-heure de ce travail de bûcheron, nous touchons à la base du roc. Ici, les soucis et les périls s'accroissent encore. Comme j'en faisais la remarque à Bordenave : « Différemment, le Balaïtous serait-il le Balaïtous? » Le colosse est séparé de la Frondellia par une brèche profonde, inexpugnable, la brèche de Cassou-Latour. Au sommet de la fente se trouve encastré un gros bloc prismatique qui enjambe, à une hauteur de 40 mètres, les deux montagnes. Dans sa partie supérieure, le glacier se colle à la Frondellia, légèrement orientée vers le nord-ouest; mais il est séparé du Balaïtous, nettement tourné vers le midi, et par cela même longuement exposé aux rayons du soleil, par une rimaye béante, infranchissable. Alors il faut, s'élançant à l'assaut des cannelures abruptes de la Frondellia, grimper comme on peut jusqu'au bloc prismatique pour, de là, passer sur le Balaïtous. Mais cette gymnastique décourage les plus vaillants, et beaucoup, désespérés de cette escalade digne d'un ébrancheur de peupliers, arrêtent ici leur ascension et s'en reviennent, honteux, sur leurs pas. Cette année, heureusement, la neige était tombée en telle abondance que, malgré la chaleur de la saison, la rimaye n'était ni trop creuse ni trop large pour refuser tout passage. Appuyés d'une part sur la glace, de l'autre sur une aspérité du granit, nos bâtons accouplés vont servir de pont à Bordenave qui, accroché à une corniche solide, me tendra la main pour m'aider à poser le pied sur le roc. La première difficulté est vaincue.

D'autres nous attendent, plus inquiétantes. Mais avec elles s'est accrue notre ardeur. Il s'agit d'escalader la falaise du Balaïtous qui, d'un seul jet, presque sans ressauts ni bosse-

lures, nous dépasse d'une centaine de mètres encore. Comment donner ici un conseil à ceux qui n'ont jamais pénétré dans ce domaine du vertige? Sans un guide expérimenté, jamais on n'en sortirait sain et sauf. Il faut, étreignant à pleins bras, le rocher, et s'aidant des pieds, des mains, des coudes, des genoux, du bâton, se hausser de corniche en corniche, de saillie en saillie. Au-dessus, c'est la muraille à pic, qui paraît toujours plus haute, toujours plus lisse aux yeux épouvantés; au-dessous, un vide sinistre, attirant, irrésistible. Une seconde de défaillance, une glissade d'une ligne vous précipiteraient dans l'abîme. Ah! comme on le tient bien serré dans ses bras ce rocher salutaire qui vous écorche les membres et ne vous laisse de vos vêtements que des loques sans nom! Et l'on monte prudemment, sans mot dire, le guide donnant seulement des ordres brefs, auxquels le touriste le plus intrépide n'a guère la pensée de se soustraire. Combien de temps dure cette partie de l'escalade? Un quart d'heure peut-être. Si, comme l'assurent les philosophes, le temps n'a d'autre mesure que nos sensations, je vous promets que ces quinze minutes m'ont bien paru durer une heure ou deux. Encore dois-je dire que la montée nous fut bien facilitée par l'utilisation d'une cheminée occidentale dont l'heureuse découverte, faite il y a quelques années par Bordenave lui-même[1], diminue le danger, si elle ne le supprime pas.

La rampe escaladée, les pentes s'adoucissent, et, pour un instant, l'ascension devient moins scabreuse. « Maintenant,

1. Le Club-Alpin l'avait chargé d'aller déposer au sommet du Balaïtous un registre où les excursionnistes consigneraient leurs impressions. Son père qui, aujourd'hui encore, serait un des meilleurs guides de Cauterets si l'âge n'avait trahi ses forces, l'accompagnait. Cette année, la rimaye s'était montrée particulièrement mauvaise. Il avait fallu la traverser dans sa partie inférieure et de là, au prix d'efforts incalculables, s'élever jusqu'à l'arête du rocher par où, d'ordinaire, on entreprend l'attaque du colosse. A force de chercher un passage praticable, Bordenave finit par découvrir, un peu à l'ouest du couloir ordinaire, une cheminée non encore utilisée, dont l'escalade raccourcit singulièrement les difficultés. Que le Club-Alpin y fasse planter une dizaine de crampons, l'ascension du Balaïtous deviendra, par la *cheminée Bordenave*, aussi facile que celle de Tuquerouye ou du Pic-du-Midi d'Ossau.

cela ne vaut pas le Vignemale », dit mélancoliquement mon guide. — Que faut-il donc, ami, à votre goût blasé? Ne trouvez-vous pas qu'il nous reste à affronter assez de fatigues et de périls? Vous regrettez le beau glacier du Vignemale, avec ses séracs et ses crevasses, si larges qu'on dirait les rues d'albâtre d'une ville vitréfiée? L'émotion serait-elle ici d'un ordre plus vulgaire? » Nous sommes arrivés à la fameuse *promenade horizontale*. Horizontale, en effet. Figurez vous une corniche plate qui, contournant la muraille sur une bonne longueur, conduit au flanc nord, désormais seul accessible, de la montagne. Mais promenade! j'admire l'antiphrase. Ami lecteur, avez-vous jamais, lorsque vous aviez l'avantage de porter le pantalon rouge, subi, à l'inéluctable injonction d'un caporal facétieux, la sensation du portique? Je me vois encore en train d'exécuter sur la poutre branlante la charge en quatre temps ou la décomposition du pas gymnastique. Eh bien, tout cela n'est qu'un jeu au prix de la *promenade horizontale*. Horizontale, oui; mais promenade! Imaginez le parapet d'un pont avec, d'un côté, pour se retenir, une muraille fallacieuse, et de l'autre, selon la juste expression du comte Russell, « le vide et l'éternité »! Et son étroitesse est telle, qu'en maint endroit la semelle de mes brodequins déborde sur le précipice. La corniche s'arrête à une borne de granit qui la relie à la crête. Il faut, enjambant cette borne, recommencer, entre deux *gendarmes* de pierre, une escalade de ramoneur pour ensuite se couler en lézard, par une gouttière de la montagne, vers le sommet, biseauté comme un toit. Et toujours, sous vos pieds, ces précipices diaboliques qui flanquent la paroi à droite et à gauche, tandis que, dans un fracas sinistre, les pierres, détachées par votre intempestive approche, s'en vont se briser et se perdre aux profondeurs illimitées! Vaille que vaille, on se faufile aux fentes, on s'accroche aux saillies, et avec la prudence, sinon avec l'agilité d'un izard, on accède à la cime. Admirez pourtant comme, dans cette ascension, les passages dangereux se trouvent séparés les uns des autres par des lieux plus sereins, où l'on peut, sans avoir à se bien surveiller, éponger sa sueur et reprendre ses esprits!

Le front du Balaïtous est un plateau en pente douce d'environ 600 mètres de long sur 50 de large. On y courrait un steeple-chasse, tant la roche est bien aplanie. Mais, gare aux tournants! Sur toute son étendue, sauf par le point où nous l'avons abordé, le Balaïtous s'appuie sur des précipices de plus de mille pieds. Au point culminant se dresse une petite tourelle en pierres, élevée par les officiers de l'état-major occupés à l'établissement de la carte. Le panorama qui se déroule sous les yeux est d'une grandeur étrange et pathétique. On se trouve au centre d'un insondable amphithéâtre de cimes qui se perdent dans le ciel. Ce sont d'abord — on croirait pouvoir les toucher de la main, tant elles paraissent rapprochées de vous — les masses de la Frondellia et du Cristal, dont les micas et les glaces, papillotant au soleil, éblouissent le regard de leur éclat multiplié. Leurs sommets convulsés se haussent vers vous, émouvants, prestigieux. Pour un peu, on se garerait de leur menace. Mais nous les dominons d'une bonne hauteur, et voici que par-dessus leur épaule apparaissent, en une déconcertante accumulation de carrés, de prismes, de cylindres, de pyramides, droits, courbés, massifs, aigus, d'autres sommets encore, formidable chaos de cimes neigeuses ou chenues, hérissement fantastique de granits tordus, de couronnes en ruines, de crêtes en lame de couteau, d'arêtes en dents de scie, auxquelles la lumière et le recul donnent je ne sais quelle apparence de vie haletante et dominatrice. On dirait la théâtrale mêlée de monstres préhistoriques, prêts à la lutte devant l'ancestrale figure de leur commun arbitre, le Balaïtous.

Ce qui frappe les yeux, en effet, c'est que le Balaïtous, par sa position dans les Pyrénées, est comme le point central où convergent presque tous les sommets et contreforts de la chaîne. Le Néthou est trop en avant du massif principal, le Mont-Perdu trop rejeté dans le lointain aragonais, le Vignemale cerné de trop près par de puissants voisins, pour que, des hauteurs de leur observatoire, le regard se promène avec charme et se soutienne avec sûreté parmi le raccourci des roches et des glaciers. Du Balaïtous, la vue porte à plein sur la

chaîne entière. Mais comment donner des noms à cet incommensurable entassement de cimes qui se pressent, se poursuivent, s'entrechoquent, se confondent ou s'écartent aux profondeurs azurées? Quelques-unes, plus détachées, attirent davantage le regard. Ici, ce sont les pics d'Enfer et l'épine de la Pêna Collorada, et les sierras espagnoles aux moutonnements capricieux, derrière lesquelles se perd, dans un ciel de pourpre, la plaine d'Espagne; là, ce sont les montagnes de Pau qui s'effacent à plaisir pour laisser admirer l'ondulation violette des collines du Gers; ici, les croupes verdoyantes du Monné et du Cabaliros vous envoient un sourire ami. Mais ce qui retient surtout l'attention, ce sont les formes si pures du Vignemale, dont la Pique Longue s'étaye avec grâce sur la robuste ossature du Cerbillonna, et la Maladetta, perdue aux limites du ciel, et la Munia, toujours prête à combler de sa masse sinistre le cirque de Troumouse, et le Néouvielle aux épaules de neige, et le farouche Pic Long, grêle et triste géant grelottant sous sa tunique d'éternels frimas, et l'Ardiden, aux reliefs d'une vigueur tragique, et le Ger, et l'Ariel, et le Pallas dont la cime échancrée, telle une main largement ouverte, semble de sa quintuple pointe tracer dans le ciel un signe de ralliement, et le Pic du-Midi d'Ossau, dont la fourche émaciée s'éclaire de cette aveuglante lumière d'Espagne, si terrible en sa blancheur crue. Oh! cette lumière implacable, comme les yeux l'ont vite délaissée pour la reposante vision de la plaine de Pau, dont les jaunes colorations, veloutées de rouge et de vert, se fondent, en une gamme étonnante de nuances, au bleu du ciel. Où finit la plaine, où commence le ciel? Bien loin, cerclant l'azur d'une écharpe diaphane, une bande orangée révèle l'Atlantique aux yeux exercés. Est-ce bien la mer qui apparaît dans cet infini de safran? Les guides assurent que, par un beau temps, le phare de Biarritz apparaît aux regards. Qu'importe le phare de Biarritz? Tandis que, baignées de lumière et de gaieté, les cimes étincellent dans la gloire du soleil, voici qu'un chant mystérieux s'épanouit dans le ciel; c'est la voix des saxifrages qui répond aux baisers de la brise,

c'est l'âme même de la montagne qui s'épanche et se livre à mon âme étonnée. Et de contempler ces couleurs et de savourer ces harmonies, mon cœur ouvert à la poésie se sent ravi aux sereines régions de l'idéal. .

Le temps presse; il faut s'arracher à ce spectacle inoubliable, abandonner les hautes cimes et retourner vers les hommes. Dix heures de marche encore nous attendent, je pourrais dire dix heures de peine. De quitter ces lieux, le cœur est pénétré de tristesse, et la descente est plus angoissante encore que la montée. Je tairai mes émotions de la corniche et de la cheminée. Mon guide avisé s'était muni d'une longue corde. Tel, le long d'un câble pendant d'une gargouille de Notre-Dame, un plombier, le nez tourné vers la muraille, se laisse lentement glisser parmi les tuyaux et les rigoles, tel, retenu par ma corde solidement nouée autour de mes reins, je descendis, avec de salutaires précautions, les échelles successives. En haut, Bordenave, solidement arc-bouté, me lâchait peu à peu, en mouvements habilement calculés, ce qu'il me fallait de chanvre. En cette minute périclitеuse, quelles pensées se pressèrent dans mon esprit? Je ne le sais trop. J'avoue qu'à l'approche du glacier je ressentais quelque chose de l'effarement d'un hanneton suspendu à un fil. Mais déjà Bordenave, plus accoutumé au vertige, était à mes côtés, protecteur et placide. « Tout de même, si la corde avait cassé ! — Mais elle est de fin chanvre de Pau! Mon père, l'an passé, s'en est servi pour remonter un âne tombé dans le puits de Saint-Savin. »

L'humoristique évocation du puits de Saint-Savin me rappela le glacier qui, sous nos pieds, ouvrait captieusement son large entonnoir vert. Et le soleil, distribuant profusément ses rayons autour des bords, rendait plus étourdissante encore, par le contraste des ombres flottantes du fond, l'horreur glauque des crevasses. Instruits par ma glissade de la veille, nous descendîmes lentement les marches taillées à la montée et nous atteignîmes sans incident la base du Cristal. C'est de là que, contournant les oulettes du Balaïtous, nous avions l'intention de rentrer à Cauterets par la brèche Saint-Martin et le

Cambalès. Il était neuf heures du matin. Je me reposai un moment sur la roche qui limite le glacier. Nous étions au fond de l'immense cirque formé par la Frondellia, le Balaïtous et le Cristal. Devant nous, debout sur ses névés aux reflets d'acier, la Frondellia toujours nous défiait, et le Cristal, chauve et vertigineux, ne semblait tolérer qu'à regret notre présence sur son domaine; mais le Balaïtous, opulemment assis sur son glacier, nous contemplait avec la sérénité d'un géant qui, ayant pu d'un geste nous écraser, avait bien voulu se montrer accueillant à notre audace. Du ciel immaculé la lumière pleuvait. Granits, schistes et porphyres, neiges, glaciers et moraines, prenaient, aux rais du soleil, des colorations d'une richesse déconcertante. Quelle plume assez sûre d'elle-même oserait essayer de les retracer. Il faudrait le pinceau d'un peintre pour exprimer ces jeux des lumières et des ombres et rendre la sensation de ces teintes prodigieuses qui, passant du rouge au violet, offraient, dans une éblouissante symphonie, l'heureux contraste des tonalités les plus rares et les plus variées. Ici, c'était une ligne verticale d'ombre rose projetée par une aiguille schisteuse d'un rouge écarlate; là, c'était une volute mauve qui se déroulait en bordure des moraines corallines; ici, une cheminée violette se creusait, plus sombre, par le voisinage des micas à reflets bleus; là, une corniche tachetée de jaune par le feu des glaciers luisait comme une étoffe d'Orient; et les arêtes, pareilles à des lames fraîchement aiguisées, scintillaient d'un éclat métallique ou fulguraient comme des escarboucles; et les neiges du glacier, azurées à la base, émeraudes au milieu et vert bouteille sur les bords, jetaient dans ce concert de couleurs une note passionnée. Toute la montagne frémissait sous l'ardente caresse du soleil. Pas une pierre, pas une fleur, pas un humble brin de mousse qui ne revêtît une teinte plus chaude, plus parlante aux regards. Pas un relief, pas un ressaut, pas une croupe qui, se découpant avec une émouvante netteté, n'accusât une puissance, une intensité de vie singulière. Le Balaïtous ne va-t-il pas, de ses cornes dévastatrices, foncer sur la Frondellia? Croirait-on pas que le Cris-

tal esquisse dans le vague un geste d'épouvante? Qui, dans l'impassibilité du ciel, a bramé cet appel désespéré? « Des isards! » s'écrie Bordenave. En effet, rapides comme l'éclair, fauves, bruyants, désordonnés, une vingtaine de ces animaux se ruent, le long des rampes, vers un effilochage des crêtes. A peine ont-ils apparu à nos yeux, déjà ils se sont évanouis. Quelques secondes ont suffi à cette scène. Les isards disparus, la montagne rentre dans son silence, cependant qu'au haut des cieux glisse et tournoie, solitaire et noir, le vol circonflexe d'un vautour.

Emile RENAULD.

LES « MAISONS » DES DAMES-NOIRES

A TOULOUSE ET A LÉVIGNAC

L'article de M. Adher, sur « le Petit Saint-Cyr », publié dans l'avant-dernier numéro de la *Revue des Pyrénées*, nous a valu deux communications que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs. Outre leur intérêt propre, elles précisent certains points de la précédente étude et correspondent ainsi à l'un des caractères de la *Revue*, qui est de constituer une enquête toujours ouverte, un centre d'information, mobile et vivant, sur les questions de tout ordre qui intéressent la région méridionale.

P. DUPONT.

ÉTABLISSEMENT A TOULOUSE

DE LA CONGRÉGATION ENSEIGNANTE DE FILLES

CONNUE SOUS LE NOM DE

SŒURS DES ÉCOLES DU SAINT-ENFANT-JESUS

DITES DAMES-NOIRES

Ces régentes congréganistes furent imposées par Louis XIV à la ville de Toulouse.

Voici l'ordonnance de l'Intendant qui en informe les Capitouls et qui énumère les charges incombant de ce chef à la ville :

Sa Majesté nous ayant ordonné de pourvoir à l'établissement de trois filles régentes qui ont été envoyées par son ordre à Toulouse pour y

tenir des écoles charitables, comme il a été déjà pratiqué avec succès dans les principales villes du royaume, et y élever les jeunes filles à la piété, leur enseigner à lire et écrire et les ouvrages convenables à leur sexe,

Nous ordonnons qu'il sera pourvu par les Capitouls aux dites filles d'une maison convenable pour y tenir leurs écoles, laquelle ils fourniront pour cette fois seulement de tous les meubles nécessaires à leur usage, le prix desquels meubles sera payé par le trésorier de la ville.

Fait à Montpellier le 21 août 1688. De Lamoignon.

(Arch. municipales de Toulouse, GG. 28.)

Les trois régentes annoncées arrivèrent à Toulouse le 28 août 1688. Comme rien n'était prêt pour les recevoir, elles descendirent à l'auberge du sieur Tarenque et y logèrent aux frais de la ville jusqu'au 14 novembre 1688.

Durant cet intervalle, les Capitouls s'occupèrent de trouver le local où ils devaient installer les régentes.

Ils firent choix de la maison de « noble Héraut de Lacoste », située rue d'Astorg, paroisse Saint-Etienne, et ils passèrent, le 15 janvier 1689, avec le propriétaire, un bail de trois ans, à compter du 10 novembre 1688 et moyennant la somme de 300 livres payable par semestre et d'avance.

Les trois premières régentes installées ne purent suffire à leur tâche. Une quatrième leur fut adjointe, avec le consentement de l'Intendant qui, dès le 17 mai 1689, envoya aux Capitouls l'ordonnance qui suit :

Ayant plu au roi de destiner encore pour la ville de Toulouse trois maîtresses d'école et étant nécessaire de payer 100 livres pour chacune d'elles pour leur voyage de Paris à Toulouse et 50 livres pour leur subsistance, afin de remplir promptement le nombre de six qu'il y avait ci-devant,

Il est ordonné au trésorier de la commune de payer 450 livres aux susdites. — Fait à Montpellier le 17 mai 1689. De Lamoignon.

Les deux dernières régentes n'arrivèrent à Toulouse que fin août 1689.

Jusqu'au 1er juillet 1689, les régentes n'eurent de classes que dans la rue d'Astorg. A partir de cette date, elles en tinrent

d'autres sur la paroisse de la Dalbade, dans une chambre louée à Mlle de Bonnefoy, veuve de Boët.

A la fin de 1689, de nouvelles classes furent ouvertes « à la Perge pinte », dans un local appartenant à M. Bourrassol et pour lequel la ville payait une location de 60 livres par an.

Les régentes demeurèrent dans la maison de M. Lacoste, rue d'Astorg, jusqu'en 1698. A partir du 10 octobre de cette année, elles allèrent habiter, près le Puits-Clos, une maison appartenant à M. de Courtois et pour laquelle la ville payait 300 livres de loyer.

Enfin, le 20 juin 1744, par acte passé devant Me Milhet, notaire de la ville, la ville acquit de M. d'Estadens, ancien Capitoul, une maison rue d'Astorg pour le logement définitif des Dames-Noires.

Voici la délibération prise à ce sujet par les Capitouls :

Sur le troisième point, ouï le rapport de MM. les Commissaires, il a été délibéré que, pour fixer aux Dames-Noires un logement stable tant et si longuement qu'elles seront établies à Toulouse pour les écoles, la ville fera l'acquisition de la maison de M. Estadens, ancien Capitoul, sise rue d'Astorg, au prix convenu de 11,500 livres, et que, pour toutes les réparations qu'il convient d'y faire, soit construction des classes ou autres dont il a été dressé un devis par le sieur Lebrun acquiescé par lesdites Dames et pour les frais du contrat d'acquisition et autres dépenses qui en sont une suite, il sera donné aux dites Dames-Noires une somme de 1,000 livres, moyennant le payement de laquelle elles n'auront plus rien à demander ni attendre de la ville ; qu'elles seront obligées, tant qu'elles habiteront ladite maison, d'y faire les réparations d'entretien, et au cas où elles y voudraient faire de nouvelles constructions, ce ne pourra être qu'à leurs frais et dépens et à pure perte, sans qu'à raison de ce elles puissent recourir contre la ville, sans laquelle condition elle ne serait pas déterminée à faire la présente acquisition.

Cette délibération fut autorisée par ordonnance de l'Intendant du 11 mai 1744, et la même année le trésorier de la ville versa entre les mains de M. d'Estadens et de Mme Capelle, supérieure des Dames-Noires, la somme de 8,300 livres.

Les deux autres maisons où les Dames noires « tenaient éco-

les » furent toujours situées sur les paroisses de Saint-Etienne et de la Dalbade.

De 1690 à 1696, elles furent à la « Perge pinte » et au quartier de la Dalbade.

De 1697 à 1738, au coin de la Pléau et au quartier de la Dalbade.

De 1739 à 1767, au coin de la Pléau et rue des Couteliers.

En 1791, elles étaient rue du Canard et rue des Polinaires.

*
* *

Outre une école publique, la maison de la rue d'Astorg avait un pensionnat dirigé par quatre Dames et qui comprenait au début trente pensionnaires.

Les six Dames placées à la tête des écoles charitables recevaient seules une subvention de la ville.

Le chapitre du budget qui les concernait était libellé ainsi qu'il suit en 1791 :

Aux régentes des écoles de filles.	1,080 livres	1,200 livres.
Ordonnance d'augmentation du 19 mai 1774.....	120 livres	
Aux deux servantes des régentes.....		200 livres.
Pour le loyer des dites régentes.	120 livres	160 livres.
Ordonnance d'augmentation du 21 juillet 1774.....	40 livres	
Total.....		1,560 livres.

Cette somme leur fut régulièrement payée jusqu'à la fin de décembre 1791.

Leur traitement fut suspendu durant l'année 1792.

Elles adressèrent, le 20 septembre 1792, une longue requête aux administrateurs du district de Toulouse, à l'effet d'être remboursées des sommes qui leur étaient dues.

Les administrateurs du district, avant de statuer sur cette

pétition, arrêtèrent, le 25 septembre, de la communiquer à la municipalité de Toulouse pour avoir son avis.

Cet avis dut être défavorable, sans doute, car il n'y a aucune trace, dans le Journal des dépenses du trésorier de la ville, qu'elles aient obtenu satisfaction.

*
* *

Nous avons recueilli quelques noms de Dames-Noires qui, de 1688 à 1792, ont exercé les fonctions de régentes à Toulouse.

En 1688 : Isabeau de la Cour, Marie de Fornier, Marie Albert.

En 1689 : Isabeau de la Cour, Marie de Fornier, Marie Albert, Marguerite de Vauquelin, Marie Asselin, Marie de Sauney.

En 1715 : Marie de la Croix, Marie Gounon, Anne Bretonneau, de Bonnefoux, Louise de Colas, Françoise de Saint-Ylles.

En 1739 : Duperny, Gounon, Bretonneau, Saint-Ylles, Bonnafous, Cazals.

En 1741 : Capelle, Dubuc, Descaïrac, Bonnet, Pradine, Lafaurie.

La sœur Darsy est supérieure en 1763, et la sœur Lafaurie de 1766 à 1792.

Au bas de la supplique du 20 septembre 1792, il y a onze noms : sœurs Lafaurie, Antoinette Costes, Barbe Breuil, Marie Brillaut, Elisabeth Evesque, Anne Reine, Marguerite Parache, Marie-Louise Poulait, Marianne Lallouet, Marie Terrey et Magdeleine Chalu.

P. Dupont.

E. DURÈGNE.

UNE VISITE AU « PETIT SAINT-CYR »

LE 26 JUIN 1788

L'article très intéressant et très documenté que M. Adher vient de consacrer au « Petit Saint-Cyr » de Lévignac dans la *Revue des Pyrénées* m'a remémoré le court passage d'un ouvrage très peu connu, difficile à rencontrer, qui, d'ailleurs, s'adresse plutôt aux botanistes et aux bibliographes du pyrénéisme.

Cet ouvrage, écrit par un riverain de la Garonne, esprit éminemment encyclopédique, imprimé en 1789 à Metz, probablement pour déconcerter les bibliophiles, n'est autre chose que le *Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées* par M. de Saint-Amans.

Une très humouristique analyse de ce petit livre a paru sous la signature de M. H. Béraldi dans le premier volume (1898) de *Cent ans aux Pyrénées;* il serait superflu d'y revenir ici. Je me contenterai de rappeler que Boudon de Saint-Amans, gentilhomme agenais, alors ancien officier, simple botaniste et archéologue, plus tard homme politique, historien, littérateur en tous genres, membre de plusieurs académies, passa l'été de 1788 à Barèges, en compagnie du « célèbre » Dusaulx, de l'Académie des Inscriptions, et du minéralogiste dijonnais Pasumot, autre académicien de « province ».

Comme l'a fait remarquer M. Béraldi, en citant la propre expression de Saint-Amans, il y eut cette année-là, sur les bords du tumultueux Bastan, une « petite académie » dont les travaux donnèrent naissance à trois livres parus en 1789, 1796 et 1797, livres que chacun écrivit *suivant son génie* (Pasumot).

Saint-Amans seul intéresse les lecteurs du travail de M. Adher,

et encore par un simple détail : c'est qu'il séjourna à Lévignac les 25 et 26 juin 1788, avant son départ définitif de Toulouse pour les Pyrénées ; et je pourrais terminer ici, en renvoyant au livre cité, la présente note complémentaire si des circonstances exceptionnelles, que j'ai racontées ailleurs[1], ne m'avaient pas fait l'heureux possesseur du *manuscrit original* de Saint-Amans.

Ce manuscrit n'a pas été intégralement reproduit dans le livre, et comme il contient peut-être la seule description connue du château des Dubarry, il m'a semblé intéressant de donner à la *Revue des Pyrénées* la primeur de ce texte *inédit*.

Le passage du *Voyage sentimental* relatif à Lévignac débute ainsi qu'il suit dans le volume imprimé :

« Je vous fais grâce des deux premiers jours de route d'Agen à Toulouse et de mon séjour dans cette dernière ville ; mais je ne puis m'empêcher de vous entretenir un peu de Lévignac, où des circonstances particulières que vous connaissez m'ont obligé d'aller passer vingt-quatre heures.

« Lévignac est un village à quatre ou cinq lieues de Toulouse. On n'y voit rien de remarquable que l'élégante maison de M. Dubarri et celle des Dames de la congrégation de Saint-Maur, vulgairement appelées *Dames-Noires*. Je ne vous dirai rien de la maison de M. Dubarri[2], mais je vous parlerai du pensionnat des *Dames-Noires*. Quoique sa fondation ne remonte encore qu'à peu d'années, il jouit déjà d'une grande célébrité ; c'est l'école de la sagesse et de la raison ; c'est l'école des mères de famille et des femmes comme il seroit à souhaiter qu'elles fussent presque (*sic*) toutes.

« L'essentiel, cependant, n'y fait point négliger l'agréable, etc.[3] »

Ce texte imprimé est le résultat d'un travail de remaniement des plus curieux, souvent fort piquant, mis au point

1. Une Académie à Barèges en 1788. Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (séance du 27 décembre 1906).
2. Cf. manuscrit.
3. *Loc. cit.*, pp. 2 et 3.

après une année de réflexion ; quant au manuscrit, écrit sous forme d'un journal de route, il est évidemment moins correct, mais plus sincère ; il est donc, à ce dernier point de vue, beaucoup plus intéressant. Cela posé, voici parmi les pages inédites celles qui concernent Lévignac :

Mercredi 25 juin, je monte en voiture pour aller à Lévignac ; il est midi quand je pars et six heures et demie du soir quand j'arrive. Le lendemain vice versa lorsque j'arrive à Toulouse. Voulés-vous des détails ? Ils seront courts. Lisés pourtant, si cela vous amuse.

M. Dubarri est seigneur de Lévignac, j'y ai vû sa maison de campagne, et le curé du lieu[1], fort bavard, fort important, que j'ai trouvé dans le jardin, m'a montré tous les recoins de cette maison seigneuriale avec beaucoup de complaisance. Il est vrai que j'avois celle d'écouter les éloges ampoulés du maître de cette maison, éloge qu'il recommençoit à chaque demi-pas ; c'étoit une emphase de sa part et une patience de la mienne qui, certes, n'étoit pas petite. Au surplus, la maison n'est point grande, mais elle est charmante, remplie de jolies peintures à fresque, de meubles elegans et de tableaux choisis. Les ornemens y sont cependant répandus avec une profusion trop financière (*sic*) ; cela saute aux yeux, surtout dans le petit jardin où l'on a rassemblé une infinité de grandes choses : volières, bassin, pavillon chinois, statues, etc. On a voulu remédier au deffaut d'étendue par des rochers peints en perspective dans le fond de ce jardin ; mais ces rochers, représentés sur des planches, font un mauvais effet de plus.

Je suis enchanté du pensionnat des Dames-Noires. C'est vraiment dans ce pensionnat qu'on élève des mères de famille et des femmes comme il seroit à souhaiter qu'elles fussent presque (*sic*) toutes. L'essentiel, cependant, n'y fait point négliger l'agréable. Il y a de bons maîtres de musique et de danse ; une de ces dames y montre le dessin ; une demoiselle agrégée y donne des leçons de forte-piano. Pourrois-je jamais vous dire à quel point je fus ému, transporté hors de moi-même lorsque, après avoir écouté, avoir applaudi plusieurs de ces élèves qui avoient chanté, qui avoient touché du forte-piano avec beaucoup de grâce et de complaisance, je vis tout le pensionnat entonner à la fois, et à un certain signe que fit la supérieure, une hymne sur les beautés de la campagne, sur le charme de la retraite ; une hymne en actions de grâce pour les divers bienfaits de l'Auteur de la Nature et

1. A n'en pas douter le trop célèbre Déjean.

dont on avoit adapté les paroles à la musique de je ne sais quel chœur[1] du célèbre Gluck! Cet hymne, très bien chanté par ces jeunes filles depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de seize, avoit quelque chose d'angélique, de solennel, de religieux, et portoit dans l'âme une sorte d'émotion qui provoquoit de douces larmes. Ah! que bien peu de fois dans ma vie j'ai été aussi fortement ému que je le fus en ce moment, sans que personne autour de moi s'aperçût et se doutât même qu'il étoit possible de l'être!

Le local de cette pension est superbe, la maison n'est pas belle, quoique spacieuse; mais le parc est fort étendu et l'air excellent. Le nombre des élèves est considérable; toutes ont l'air de contentement et de gaîté qui annonce le bonheur et qui convient à la jeunesse heureuse.

Suivent des détails sur les herborisations dans les bois au retour de Lévignac.

Ici s'arrête le passage du manuscrit relatif à Lévignac; mais puisque l'hospitalité d'une publication aussi essentiellement toulousaine que la *Revue des Pyrénées* m'a été si gracieusement offerte, je ne crois pas abuser de l'occasion qui se présente en mettant en lumière quelques impressions de Saint-Amans, *demeurées inédites*, sur la capitale du Languedoc, avec une nouvelle rencontre, fortuite ou voulue, avec la famille Dubarry, avec un nouvel échantillon des « fabriques » qui encombraient les domaines des « financiers ».

Le 26, 27, 28, 29, séjour à Toulouse. J'y ai vû l'atelier de Lucas où étoit encore la statue du roi d'Espagne, l'autel des Chartreux, où il y a un bon et un mauvais ange, et le groupe du nouveau canal par le même[2]. J'ai aussi vû l'Académie de peinture et dessiner dans une salle particulière, d'après un modèle vivant, plusieurs élèves qui me parurent d'une très grande force. J'ai été au jardin de l'Académie, petit jardin, mais bien entretenu; j'ai été au Capitole où j'ai admiré la salle des *illustres*, c'est-à-dire des illustres personnages que la ville a produits

1. « C'étoit un chœur d'Echo et Narcisse du célèbre Gluck, celui qui commence ainsi : *Le Dieu de Paphos et de Gnide* (*loc. cit.*, p. 4). »

2. Nous n'avons point d'autres renseignements sur la statue du roi d'Espagne; mais le groupe des *Adorateurs* de l'église des Chartreux (église Saint-Pierre, à Toulouse), et le bas-relief du canal (ou de l'Embouchure) sont bien connus. D'après la *Biographie toulousaine*, François Lucas, né à Toulouse en 1736, y mourut en 1813.

dans tous les genres. L'idée de les avoir ainsi rassemblés dans l'hôtel de ville, de les exposer à la vénération des citoyens, cette idée, dis-je, est grande et patriotique, et, dans ces tems modernes, elle fait honneur à Toulouse. Oublierons-nous la maison de M. Dubarri, près de Saint-Sernin, cette maison dont on parle tant dans cette ville? Nous le devrions peut-être; j'en demande pardon aux Toulousains qui la citent comme une merveille, mais je la compare à une chapelle, et son jardin à un cimetière.

Les marbres, les dorures, les glaces, les porcelaines y sont entassés avec une profusion dégoûtante (*sic*); il y a cependant d'excellens tableaux. Quant au jardin anglais? qu'on se figure un réduit étroit et triste, où l'on voit paître des moutons de bois, où l'on voit un moulin à vent à peu près du volume de ceux qu'on donne aux enfans pour les empêcher de pleurer[1], où l'on voit enfin, pour augmenter l'invraisemblance, la figure d'un abbé qui dit son office. Tout dans ce lopin de terre est contraint ou de mauvais goût, et le tombeau de Jean-Jacques Rousseau, qu'on a voulu y faire paroître aussi, n'est pas seulement copié sur celui de l'isle des peupliers d'Ermenonville.

Saint-Amans partit le 30, par petites étapes, agrémentant ses descriptions et ses herborisations de réflexions spirituelles, souvent mordantes quand se rencontrent les « gens d'église ».

... A quelque distance de cette ville, on me fait remarquer une métairie de dix-huit paires de bœufs qui labourent chaque jour (la métairie de Bracqueville); ce qu'il y a de plus singulier, ajouta le postillon, d'après lequel je parle ici, c'est que cette métairie fut autrefois donnée au chapitre de Saint-Etienne de Toulouse par un père de famille qui, piqué de ce que son fils, faisant un jour les honneurs de sa table, ne lui avoit pas réservé une caille avant d'en donner une à chaque convive, se leva furieux et courut faire donation de sa métairie au chapitre. Cet homme aimoit les cailles et les prêtres plus que son fils.

Nous voici déjà bien loin de Lévignac et même de Toulouse: Saint-Amans couchera le 30 à Martres, puis continuera cahin-

1. Qui ne connaît les images populaires avec l'appel des « camelots » de jadis : « Pleurez, pleurez, petits enfants! Vous aurez des moulins à vent! » La *Revue des Pyrénées* a reproduit (t. IV, p. 581 et t. XV, p. 661) un passage d'Arthur Young où ce jardin ridicule est également décrit.

caha son voyage « sentimental » et botanique pour arriver à Barèges le 4 juillet.

Nous l'y laisserons en la docte compagnie des académiciens et dans celle, plus divertissante, des aimables baigneuses dont il cite quelques noms. C'étaient alors les derniers beaux jours de cette station, remise à la mode par la guerre de Sept-Ans, et pour laquelle, l'année précédente, le cardinal de Rohan, encore frappé de la sentence d'exil, avait quitté sa résidence forcée de la Chaise-Dieu avec, pour secrétaire, un jeune Alsacien, — Ramond de Carbonnière. Lorsque, le 15 juillet 1788, Saint-Amans, parvenu au sommet du Pic-du-Midi, y déchiffra entre autres inscriptions le nom du célèbre évêque de Strasbourg, il était loin de se douter que l' « affaire du collier » avait amené dans une nouvelle patrie l'explorateur et le vainqueur du Mont-Perdu, le fondateur du pyrénéisme que nous appelons simplement Ramond.

E. DURÈGNE.

TROIS CONTES TOULOUSAINS

LE MARIAIGE DU VIEULX SOULDARD

Il y avoyt en ce tems ung vieulx comte, lequel avoyt nom Limeuil, gentilhomme bien cogneu pour estre avaricieux à soubhaict, qui avoyt la bousche aussy serrée comme le cou d'ung pendu, les mains faictes comme griphes d'ung cinge plus expert en chicanes que tous aultres, et de petits yeulx vérons au resguard plein de sapience pour compter les escuz, plus voulentiers qu'à soubrire.

Tant il avoyt sceu thezauriser les angelots, sols tournoys, doublons, deniers et aultres monnoyes, que, estant né paouvre comme ung limasson sans cocque, il feut en Terre-Saincte avecques le Roy nostre sire pour desconfire à la gloire de Dieu les Mahumetisches, et besongna en ce pays des deux mains à son plaizir, mit à sacq force villes d'Asie et d'Africque, battit les mescréans sans crier gare, escorchia Sarrazins, Griecqs, Angloys ou aultres, se soulciant peu s'ils estoyent amis et d'où ils sourdoyent, veu qu'entre ses mérites il avoyt celuy de n'estre point curieux, et ne les interroguoyt qu'après les avoir pressés comme Iuif.

Finablement, quand il feut saoul de buttin, ayant faict de tout pain soupe, au grant estonnement d'ung chascun rattourna un iour de la Croisade trez-bien encumbré d'escuz et pierreries et ioyeux d'avoir, à ce mestier moult agréable à Dieu, au Roy et à luy, gaigné renom de bon chrestien et loyal chevalier au

rebours d'aultres qui, de riches au despart, revindrent lourds de leppres et legiers d'argent.

Ores, en ceste lutte de vie ou de mort où il enserroyt griefvement les aultres, les rongioyt comme ung chien faict d'un os, iamais ne feut quinauld. Mais, dans toutes chouses, il y ha la fin, et tost ou tard il faut payer notre heur et nos advantaiges.

Doncques, cettuy qui ne possedoyt rien au monde fors sa personne, sa cappe et son espée, à son rettourner se bastit ung chastel non loin du faulx bourg de Sainct Cyprian de Tolose, et à l'entour dudict chasteau achepta beaulx domaines, futayes, iardins, moulins, prées, bois, champs et aultres terres magnificques, avecques leurs animaulx, vasches, hacquenées, oyseaulx, bestes faulves et gens. Brief, de nud comme dague, sauf la guaisne, à son rettourner de Tuniz il estoyt devenu plus riche qu'ung roy. Aussy vivoyt il à bon escient cheri et respecté grandement, autant qu'ung cardinal de nostre saincte mère l'Ecclise.

Mais, de bel homme, bien guarny de tout et complexionné plantureusement qu'il feut en sa ieunesse, au rettourner de Terre-Saincte il voyoyt trez-apertement poindre les vieulx iours, les cheveulx blancs, les riddes, et estoyt droict comme une serpe. Aussi le paouvre comte de Limeuil avoyt grant'peine à suivre les chasses sans estre desarçonné, il suoyt d'ahan soubz le harnois et estoyt visité par les sciatiques, aposteumes, rheumatizmes, maulx de reins et aultres dépendances de la vieillesse.

Adoncques il plouroyt la mettamorphose de l'aage quand il voyoyt tous ses dézirs accomplis, et il recogneut que Dieu s'estoyt amuzé à luy donner des noix quand il n'avoyt plus de dents. Lors, il se résolut, pour ne point estre mélancholicque et vivre autant qu'ung corbeau, s'il estoyt loisible à luy, à superagiter ses esperitz nutritifs par les essences substantificques, receptes, spécificques et aultres philtres bienfaysans et prouffictables que les chirurgians, physicians et maistres mires advançoyent comme chouses non équivoques pour se

carreler l'estomach et fester les trippes. Saulces, hoschepots, escrevisses, lamproyes, francolys, canards à la dodine, pieds de porcq au son, tadournes, pouacres, tyransons, paons rostis, pastez, iambonneaux salez, ragousts, raizins cuictz, navaux, halleberges, fourmaiges d'olivet et de chievre, caspres, pois verds, pruneaulx couvroyent sa table, et il ruynoyt les platées ez replis de son mezentère, suçoyt les flaccons comme ung maltostier, et creusoyt sa tombe à coup de maschoires.

Mais, avecques les passe-tems, tousiours tenoyt pour menus plaizirs d'estre avaricieux et ladre comme ung dorelotier, et il gardoyt sans y vouloir touchier six mille sacqs d'or, lesquels valoyent bien trois cent mille d'auiourd'hui, tant nous allons diminuant en toute chouse. Car nos alleures iamais ne changent, non plus que le plumaige des huistres et le cocquillaige des oyseaulx.

Doncques, ce roy des beaulx souldards s'estoyt faict avecques l'aage piteux de mine, vieulx de peau, grantement poilu, mais tousiours avaricieux et resvant à stratagesmes aultres que ceulx d'amour. Il avoyt les dames en une saige horreur, redoutant leurs engins, pièges, arraizonnemens et artifices familiers, dont elles estudient nuict et iour les variantes à part elles ou entre elles, pour apprehender au corps iolys escuz d'or, chaisnes à fermail de diamans, pierreries d'oultre mer, robbes de brocard ou de veloux italian et aultres richesses. Il sçavoyt qu'il n'y ha difference locale entre les vieilles et les ieunes, veu que il y ha tousiours quelques larges risques à courir avecques toutes, et iamays ne voulut recepvoir d'assignations amoureuses, en grant paour d'estre desencumbré de ses escuz.

Aussy le dict comte de Limeuil restoyt entre les quatre murs de son chastel, vivoyt tout rusticquement et n'alloyt à Tolose que pour s'enquérir auprès d'ung lombard s'il presteroyt tant d'escuz à cettuy, s'il achepteroyt ceste terre, ou alloyt au logiz d'ung orphebvre de la rue Sainct Anthoine pour voir ses ioyaulx, le tout accompaigné de bon numbre de ses plus affectionnez et adroits paiges et archiers.

Ores, comme ung chascun sçayt, par adventure chaque beste

trouve une escurie, et il n'y ha de si vilain pot qui ne rencontre son couvercle.

Il advint qu'ung iour ledict comte de Limeuil estant par caz fortuit dedans le logiz de l'orphebvre, il entra une ieune veufve à taille ronde comme ung chesne, au doulx minois bien frais et net et pimpant comme une première gelée, qui ressembloyt à tout ce qu'il y ha de ioly dans le monde. Aussy quand le bon vieulx seigneur la vit, à la faveur des umbres grises du demi-iour, il se tortilla sur son escabelle, flaira la fille, et se deshanchia le col comme ung cinge voulant attraper des noix grollières.

Ce que voyoyt bien la veufve, qui n'en souffloyt mot. L'orphebvre lui mit au col une chaisnette d'or qu'elle cuydoyt achepter.

« Ah! Ah! dit-il, cela reschauffe presque autant que vos yeulx!

— Vere, » dit la bonne veufve, et, par ung pensier de bonne mesnaigière, elle reschauffoyt aussy la chaisnette avecques ses belles mains.

Au veu du geste, nostre vieulx braguard de comte flamba comme fagot dans l'aatre.

« Je vous la bailleroy, dit-il, si...

— Si?... respondit la veufve, en mouillant le feu de ses yeulx.

— Si vous voulez me faire de la ioye...

— En dà! Par où? » fit la ruzée, et elle semblait nice et peu ouverte aux compréhensions de la chouse.

L'aultre feut picqué au vif et féru en plein dans le cueur.

« Par ma foy! s'escria-t-il, ie voudrais vous gaigner à mon service... »

Et le paouvre vieulx, en ce disant, la resguardoyt d'ung coup pour tout le tems qu'il avoyt à vivre.

« Oh! monseigneur, vous voulez gausser, respondit la veufve incogneue.

— Non, dit-il.

— Si, dit-elle.

— Par Sainct Gatien, Sainct Eleuthère, et par les mille millions de saincts qui grouillent là-hault, ie le iure!... »

Et, féru d'une ardente amour, le comte de Lineuil s'escria :

« Voulez-vous rendre ma mort impossible et attacher ung grant prix à ma vie? Vécy la ioye dont ie vous ay priée. Ie vous donne la chaisnette et vous donneroy mille vrays threzors iusques à la fin de mes iours si vous venez en mon plaizant chasteau, qui n'est point loing...

— Par contract de mariaige? » fit la veufve, qui prenoyt plaizir à respondre à tant doulce requeste par des proupos de mocquerie.

Et, sur ce dire, elle resguarda fièrement le paouvre vieulx, cuydant l'avoir faict doulx comme le poil d'ung chat.

Mais il advint que le comte vira lestement sur les talons, comme girouette tournée au vent, sans plus grignotter de l'œil la ruzée, tout desconfit en son dezir au nom de la quérémonie que tant il redoutoyt. La veufve en prouficta pour issir du logiz de l'orphebvre avecques la chaisnette, et le vieulx guallant revint à son chastel la teste vuyde, le cueur fol, et il passa la nuict à plourer dedans sa chambre autant que plourent les Magdelaines qu'on voit ez tableaux d'ecclise.

Finablement, après avoir bien plouré, il recogneut l'especial dangier qui le menassoyt et deslibéra à ceste fin de sçavoir où le meneroyt ceste saige et prudente diette de femme, laquelle, oultre que elle estoyt saine pour ses escuz, lui faisoyt ung entendement clair et ung cueur chauld. Puis il mauldit son estoile et tout, vuyda sa cervelle, tira la meilleure et l'appropria au caz échéant; il s'aperceut qu'il marchioyt ou en paradiz ou ez limbes de l'enfer, au gibet ou dedans ung reduict d'amour et que son darrenier doublon faisoyt mine de le quitter sans nul respect dans l'adventure; puis repensa à la veufve, à ses beaulx cheveux noirs bien longs, et gorgiasés de haults perfums; aux avant-postes durs comme bastions qui deffendoyent son cueur du froid; à son doulx minois, à son resguard encores plus coi que celuy de la Vierge, et, dès l'endemain, il desvalla vers

Tolose au logiz de l'orphebvre pour sçavoir d'aultres chouses sur le mesme subject.

Ores, proche la poterne de la rue Sainct Anthoine, il advint que des gens de guette se gecterent à grant bruict sur le susdict guallant, l'assaillirent iouxte la croizée de l'orphebvre avecques ses archiers qui n'empeschierent point le comte d'estre desconfit, mais lors ses gemissemens, les hurlemens de ses paiges, les cris que poulsoyent les archiers arrestèrent tout court les souldards, qui se hastèrent de fuir.

En grant paour resguarda l'orphebvre par sa croizée, apercent le comte desconfit, alla ouvrir l'huys, et cria, trez estonné :

« A qui songiez-vous doncques si matin, monseigneur?...

« A la veufve, » respondit cettuy, en enterrant au fund de son cueur ung sombre dezespoir d'estre si mal traicté, lui qui chailloyt pas plus, iadis, à iouer de sa lame que prebstre à ses benedictions.

Et il regaigna son chastel bien marri, lairrant l'orphebvre trez grantement espanté. Ie n'ay nul besoing d'adiouxter que cettuy bonhomme feut lestement au logiz de la veufve, prouche la rue Sainct Françoys, il luy dit :

« Ma mye, vecy du bon pour vous!

— Et qu'est-ce?

— Ha!... ha!...

— Dictes doncques!...

— Oyez. »

Et il dit à la bonne femme, qui eut la face toute mélancholisée, la fasson estrange dont ceulx de guette avoyent traicté le comte de Limeuil, puis sa response. Quand il feut rattourné chez luy, la dame de la rue Sainct Françoys, bousche rieuse, yeulx humides par advance, blanchement reluysante, mignonnement folastre, gracieusement rebondie, enflant sa robbe velouxtée, gaigna le iour mesme le chastel de son guallant et feut reçeue avecques quelle ioye!

« Vous, mon threzor! » s'escria l'avaricieux à sa veue.

Il paslit en ce disant, gecta la vie et la flamme par les yeulx et sentit des tresmoussemens intimes dedans sa fressure.

L'aultre, se ramentevant ses bons iours, lascha ung soupir tiré de creux, et respondit :

« Oui, moi, mon chier, mon gentil, mon couraigeux seigneur! On m'ha dict vostre dangier qui m'ha espouvantée... »

Et luy, cuydant son amour partagié, prins d'ung plaizir incogneu, feut en ecstase et en exsultation. Alors, naturellement et avecques la ioye délicieuse de deux anges accouplez d'intelligence seulement, ils entonnèrent de concert les doulces litanies de l'amour, que l'abbé de Thelesme ha paragraficquement saulvées de l'oubli en les engravant aux murs de son abbaye.

« Vous estes une perle, ung ange...

— Vous, ma force et ma vie!

— Toy, mon seraphin!

— Vous, mon dieu!

— Toy, mon estoile du soir et du matin, la fleur de mes iours, le songe de mes nuicts!

— Vous, la voix de mon aame!

— Toy, la mieulx aymée entre les femmes!

— Vous, le plus adoré des hommes!

— Toy, mon cueur, mon lustre!

— Vous, ma seule ioye!

— Toy, ung moy meilleur que moy!

— Ah! vostre resguard me brusle!

— Ta voix me transfige!

— Mon grant, mon beau chevalier!... »

Et il y avoyt en le soubrire de la veufve un malicieux esprit, l'intention d'aller rondement et de si bien requerir d'amour le vieulx guallant, le tant testonner de bons soings, le pourchasser de resguards si chaulds, qu'il feust infidelle à l'avarice au prouffict de la guallantize. La ruzée, vestue à la légière, monstrant des eschantillons de sa beaulté à faire hennir ung patriarche aussy ruyné par le tems que debvoyt l'estre le sieur de Mathusalem à cent soixante ans, comprit promptement que tout estoyt en bon poinct pour les menées de son dessein.

Le vieulx guallant luy offrit d'estre son hostesse, et elle

feut bien heureuse de ces offres, veu que c'estoyt aultant de gaigné, et, ie cuyde, le meilleur pour desnouer la trez angoisseuse enigme de son mariaige.

Elle demoura doncques au chastel, et comme il n'y ha rien au monde qui puisse destourber une femme de ses visées, en toute occurence la cingesse tendoyt à empièger dans ses lacqs le bon vieulx. C'estoyent mille gentilles paroles, et de ces chouses auxquelles entendent si bien les dames : petits soings pour l'hoste, comme vènir voir s'il avoyt ses aises; si le lict estoyt bon; s'il avoyt bon aër; si, la nuict, il sentoyt aulcuns vents coulis; si, le iour, avoyt trop de soleil; et elle accompagnoyt ces bonnes doreloteries de cent mignardises, comme de dire :

« Si ie vous gehenne, renvoyez-moy!

Et tousiours estoyt gracieusement invitée à rester. A doncques, par ung matin mouillé qu'il faisoyt ce tems ou les limassons frayent leurs chemins, tems mélancholicque et propre aux resveries, la veufve estoyt près du vieulx, assize en sa chaire et songeuse. Le bonhomme, griefvement fasché de la voir languissante, luy demandoyt :

« D'où vient vostre soulcy, m'amye?... »

Et il se demmenoyt comme une mule prinse en sa chorde.

Cette larronnesse, l'œil vif comme celuy d'un émerillon, s'accropit près du vieulx braguard et rougit, et le resguarda iusqu'au vif, comme pour luy darder les mysticques compréhensions de l'amour. Puis elle rechut en grant melancholie et demoura dans une haulte méditation.

Le comte de Limeuil se mit à querir l'obstacle qu'elle avoyt en l'esperit. Ores ses pensiers s'entrefilèrent et s'accointèrent si bien, l'un accrochant l'aultre, que de pièces en morceaux, il attira toute l'estoffe à luy et fina par où il auroyt deu commencer : à sçavoir que cette chatte qui se rouloyt si bien près de luy, le chatouilloyt si gentement, l'apprivoisoyt si doulcement, estoyt ung ange auquel ne manquoyt que des aësles pour voler en paradiz, et la seule femme qu'il eust à dezirer.

Lors il feut bouclé par ung dezir de vieillard, dezir apoplecti-

que et vigoureux de foyblesse qui le chauffa de la semelle au chief, et il se roula dans ce dezir comme ung guasteau qui s'enfarine, voulant femme promptement, veu que, si la veufve le faisoyt attendre, il avoyt le tems d'issir de cettuy monde en l'aultre. Il songea peu à ses griefves blessures, à ses riddes, et comme la veufve permit au bonhomme de luy baiser la main d'abord, et davantaige ensuite, le col ung peu bas, comme disoyt l'archevesque de Tolose, qui les maria la semaine d'après, tous messaiges, mesnaiges, spéculations, caquetaiges et aultres manipulations secrettes qui sont substances élémentaires et rudimens de mariaige, furent escartés.

On vint aux nopces du comte de Limeuil de plus d'ung bourg pendant huict iours. Et ce feurent de belles espousailles. La veufve se despartit vers l'ecclise attournée comme une royne, ayant robbe de veloux verd, lassée d'un fin lasset d'or, ouverte à l'endroit des tettins, avecques manscherons d'escarlatte, petits pattins, ung hault chaperon garni de pierreries, et une ceinture dorée qui monstroyt sa taille fine comme une gaule.

Le comte de Limeuil, endormi par la chaleur, veu que on estoyst en aoust, tresbilloyt près d'elle comme ung diadesme sur la teste d'une vasche. Les nopces faictes et parachevées, car elles durèrent trois iournées, au grant contentement des gens, le vieulx emmena la petite en son chastel, la couchia solennellement en sa couche, dedans la grant'chambre seigneuriale, laquelle avoyt esté tendue de broccard avecques des cannetilles d'or. Et quand, tout perfumé, il feut chair à chair avecques sa iolye espousée, il la baisa d'abord au front; mais ce feut tout. Ayant trop cuydé de luy-mesme, il fit chommer l'amour.

Lors, se dressant sur son séant, l'espousée se print à soubrire et vit avecques encores plus de ioye ce beau lict de brocard ou doresenavant lui estoyt loisible et sans faulte de dormir toutes les nuicts. Pour ce qui est des iours, elle feut maistresse de faire feste à sept chandelliers, comme de gecter les maisons par les fenestres et faire esternuer les escuz. Car, sentant un peu tard sa coulpe, le vieulx Limeuil ruynoyt tous les iours

ung petit cettuy avarice dont il faisoyt estat pour resgualer sa femme.

Il l'entretint de toutes sortes, luy donna les clefs de ses dressoirs, greniers et bahusts, le parfaict gouvernement de ses maisons et domaines, sans controlle aulcun, et, selon le populaire dicton de Gascongne, lui pendit au cou le chansteau de pain.

Aussy la dame n'hezita point, son mary estant quasi-mort et froid comme l'*obit* d'ung pape, à entrer dans la bonne voye du mariaige, et le chasteau regorgia promptement de muguets, beaulx fils, ieunes gentilshommes, iolys chevaliers, et aultres guallans qui fretilloyent autour de la comtesse. Elle en avoyt plus d'ung dont elle faisoyt la ioye, et elle en estoyt encores embellie, pimpante, appetissante, commme une pomme par ung iour de grant chaleur, car toutes celles qui s'enraieunissent en soy trempant dans les eaux de Iouvence, lesquelles ne sont aultres que les sources d'amour, y trouvent bon prouffict.

Par ainsy, le vieulx mary, tousiours en grant fiance, la proclamoyt à tous une preude et honneste espousée, comme de faict elle estoyt.

Cy fine l'adventure moult plaizante du comte de Limeuil et de son mariaige. Elle s'est contée de père à fils et de seigneur à seigneur à Tolose. Ores les haultes moralitez que ung chascun peut sugcer de ceste histoire sont grantement prouffictables pour le train de la vie. Aussy ie hay faict, pour l'adventaige du pays, ce recit, miesvre eschantillon de la Muse droslaticque, qui feut escript d'abundant, comme d'aultres mis en lumière par le sieur de Balzac, nostre bon maistre, ce digne collecteur de veritez pouldreuzes auquel nous debvons tous oster nostre bonnet, en signe de révérence et honneur. Mais, pour ce que cettuy conte ne ha esté que verbalement conservé iusques à nous, il sera pardoint à l'autheur de l'escripre à sa guyse.

COMMENT FUT VENGÉE LA MORT DU CHEVAL AU BONHOMME IÉROSME.

Il y eut autrefois, de l'autre costé de la Garonne, face à Martres-Tolosane, un humble maraischer, du nom de Iérosme, qui habitait avec sa femme une chaumière entourée d'un maigre champ.

Comme le champ étoit au bord de l'eau, le père à Iérosme eut l'idée d'y semer des légumes, navets, oignons, carottes, choux, qu'il portoit lui-mesme à la ville et vendoit par les rues au moyen d'un chariot qu'il traisnoit apres lui.

Et son commerce si fort réussit qu'il laissa à son fieu de quoi payer un asne et prendre femme, ce qui semble estre pour tout homme, surtout maraischer, le supresme bonheur d'icy-bas.

Or, celle que prit Iérosme estoit accorte, et brune, et lançoit des œillades à travers les rues tant et si bien, ce pendant que le mary conduisoit la bourrique et crioyt la marchandise, qu'avant le soir plus ne restoit un seul légume en leur voiture.

Voilà pourquoi, l'asne s'estant faict vieux, Iérosme fit prix d'un cheval, — oh! ni grand, ni beau, ni jeune, ni fringant, mais cheval tout de mesme, — et un samedi l'achepta, puis fit bastir contre sa chaumière estable pour la beste, abri pour sa carriole, grenier sur le tout, finablement posséda sous son toit femme encore agréable et cheval presque bon, ce qui fit qu'il vécut, en les six ans qui suivirent, six années de paradis.

Mais tout prend fin, comme dit l'autre, et le bonhomme Iérosme connut que la vie de l'homme est mélangée d'heur et de malheur, comme l'étoffe où la laine épouse la soie.

Le tems ayant encore un peu coulé, telle l'eau de Garonne, Isabeau sa femme devint toute ridée, partant hargneuse, car, avec la beauté du corps, s'enfuit toujours un peu de la bonté de l'aame. Le cheval vivoit encore, mais tourné à la carcasse, et

boistant, et soufflant, et tirant langue, et coulant d'oeil comme cheval d'apocalypse.

Aussi bien que la femme, il faisoit pourtant honnestement son métier, au contentement de son maistre qui ne pensoit point encore à le troquer contre un autre. Cependant, pour lui espargner fatigue et long travail, nostre bonhomme achepta une barque, à seule fin de passer l'eau avec sa femme, son cheval et ses légumes, pour aller vendre ces derniers à la ville sans estre obligé de faire un dur chemin par les routes jusques au pont traversant la Garonne, lequel estoit distant de mainte et mainte arquebusade de sa chaumière.

Et tout alla au mieux jusques au printemps; le cheval toussa moins, la femme se tut davantage.

Mais un jour, la Garonne enfla si bien, sous l'effort des neiges fondues, que Iérosme hésita à mettre sa barque à l'eau pour se rendre à la ville. De quoi la vieille le gourmanda tant et plus.

« Poltron! Ladre! Chestif! Propre à rien! » glapit-elle, et d'autres mots qui ne se peuvent icy coucher par escrit.

Alors Iérosme se décida.

Les légumes furent chargés, Isabeau s'assit près d'eux, tenant le cheval par sa corde, puis, d'un large coup d'aviron, le maraischer poussa la barque vers le courant.

Là commença la difficulté. Vieilli par l'aage, usé par le travail, Iérosme ne réussit pas à quitter l'eau rapide pour gagner promptement la rive opposée, et, tandis qu'il s'efforçoit de quitter le milieu de la Garonne, tout son équipage descendit le fleuve bien autrement que de coutume.

Puis l'eau se mit à bouillonner, la barque à sauter, Isabeau à crier, si bien que le bonhomme de mary perdit la teste.

« Ah! ah! je vais mourir sans confession! pleuroit la vieille.

— Si la barque estoit moins lourde, je remonterois bien le courant, pensoit Iérosme. Mais qui jeter à l'eau pour nous soulager?... La femme, ou le cheval?... »

Et, ayant regardé cet animal domestique aussi utile que

l'autre, il sembla au maraischer terrifié que son cheval avoit tourné la teste de son costé, qu'il le fixoit d'estrange sorte, tandis qu'une voix lui murmuroit distinctement :

« Jette ta femme à l'eau et garde-moi. Je puis encore te servir. Tandis qu'elle crie du soir au matin et du matin au soir sans plus de raison qu'une oie... »

Et Iérosme s'effrayoit de ne savoir quoi résoudre, tandis que le péril croissoit toujours. Alors il dit enfin à Isabeau :

« Femme, mes forces m'ont trompé et le courage m'abandonne. Je ne puis résister davantage à la fougue des eaux. Pour nous tirer d'affaire, il faut jeter le cheval dans la Garonne... »

Lors la vieille de crier, et pour cause.

« Aimes-tu mieux périr? Je n'en puis plus, ajouta le mary.

— Mettons doncques à l'eau la pauvre beste, consentit la querelleuse. »

Et tirant brusquement sur la corde du cheval, elle lui donna secousse si douloureuse que celui-ci, dans sa défense, recula et tomba dans la Garonne. Iérosme, voyant cela, se mit à redoubler ses efforts, et la barque, allégée, lui obéissant mieux, elle sortit enfin un petit du redoutable courant. Mais, avant que de disparaistre emmi les tourbillons, le cheval jeta sur le maraischer d'extraordinaires regards, tandis que la voix que celui-ci avoit déjà entendue lui disoit à plusieurs fois :

« Ah! Iérosme, Iérosme, tu m'as faict noyer!... Et bien, moi, je vais te faire brusler!... »

Tremblant de peur et de fatigue, le malheureux bonhomme forçait sur les rames. Enfin, il sortit du mauvais passage, et, lorsqu'il eut accosté la rive, il dut traisner sa carriole comme devant, ce dont il estoit fort marri.

Et chaque jour, à chaque heure, tandis qu'il suoit et peinoit, Isabeau de grommeler :

« Ah! si le cheval estoit encore de ce monde!... Ah! si tu ne m'avois point dict de noyer ceste beste!... Comme tout seroit mieux!... Je ferois ci... Tu ferois ça... »

Si bien qu'un jour, impatienté par la jérémiade maligne de son épouse, le bonhomme Iérosme lui cria :

« Oui, oui, pleure-le, nostre cheval, pleure-le!... Mais sais-tu ce qu'il m'a dict, à moi qui te parle, ce cheval que tant regrettes, devant que de mourir?...

— Le cheval?... Qui?... Lui?... Il t'a parlé?...

— Oui-da, il m'a parlé comme tu me parles, la pauvre beste!...

— Ah! ah! Et que t'a-t-il dict?...

— Des choses sensées, auxquelles j'ai grande contrition de ne pas avoir donné suite...

— Mais encore? interrogea la curieuse femelle.

— Eh bien! il m'a dict que ce serait bien faict pour moi de noyer ta carcasse au lieu de la sienne... Et j'ai grand regret, présentement, de ne point lui avoir obéi...

— Ah! bélistre!... Avaricieux!... Traisne-misère!... Malplanteur!... »

Or la querelle avait lieu en pleine rue de Martre-Tolosane, emmi la foule qui escoutoit et qui rioit; la femme, endiablée contre son mary, répéta ses paroles, de bouche à bouche elles furent commentées, grossies, dénaturées, tant et si bien qu'un jour Monseigneur le Grand Inquisiteur apprit qu'un nommé Iérosme, maraischer, face à Martres Tolosane, pactisoit avec le démon et parloit à son cheval aussi bien qu'à créature humaine, lequel animal lui respondoit en bon françois.

C'est pourquoi des hommes d'armes vinrent quérir dans sa chaumière le malheureux navigateur, lequel fut préalablement interrogé, ne sut que répondre, lors jeté en cul de basse-fosse, soumis à la question pour avouer son crime, finalement convaincu d'hérésie et de commerce satanique, puis condamné à estre bruslé en place publique le troisième jour du mois d'aoust au matin.

Et d'aucuns rapportent que, tandis qu'on allumoit le buscher, Iérosme s'escria douloureusement :

« Ah! pauvre de moi!... Oui, il m'a parlé, le cheval, et ce qu'il me disoit estoit vérité... Car, non seulement il m'advertit

que la mort de ma femme seroit préférable à la sienne propre, mais encore il m'a crié par trois fois : tu m'as faict noyer, je te ferai brusler!... »

Ce pourquoi la présente adventure fut considérée comme fruict des intelligences diaboliques, et le malheur du bonhomme Iérosme attribué beaucoup plus à son commerce avec le Malin qu'à la mort de son cheval, animal appartenant à une espèce considérée de tout siècle comme muette, aussi bien chez les masles que chez les femelles.

VEUVE.

Le long des allées de Garonne, une femme vêtue de sombre hâtait le pas, serrant contre elle des travaux de couture qu'elle rapportait à la maison.

« Bonjour, Jeanne. Tu es bien pressée, » lança une autre femme, au seuil d'une boutique.

L'interpellée s'arrêta un instant.

« C'est que c'est aujourd'hui samedi... J'ai rapporté l'ouvrage rue Lafayette, à la lingerie, et je rentre vite avec celui qu'on m'a donné à faire...

— Ah! oui, c'est samedi... Et Jacques reviendra plus vite, du Bazacle, pour te faire la cour... »

La jeune femme sourit tristement, son front se voila de mélancoliques pensées, et elle reprit sa marche, saluant à mi-voix celle qui l'avait arrêtée.

« Bonjour, Marinou.

— Bonsoir, Jeannette... »

Oui, Jacques allait venir, et, avec lui, c'était un peu de vie qui rentrait dans la maison. Depuis qu'elle était veuve, cette visite de l'ouvrier était la seule que sa conscience lui avait permise. Il était si bon pour elle, pour sa petite Germaine, qu'il menait aux *fénétras*, le dimanche. Certainement, il lui avait parlé d'amour avant le temps permis, un beau dimanche

qu'ils s'étaient promenés jusqu'à la Tutte de l'Ours. Mais il lui était bien permis d'aimer et d'être aimée, puisqu'elle n'avait que vingt-cinq ans et qu'elle était de nouveau seule dans la vie.

Du reste, elle avait arrêté l'aveu tout de suite, d'une phrase grave et triste.

« Après la Toussaint, vous me direz cela... »

Et cinq mois avaient passé depuis cette phrase où dormait une promesse. Devant la maison, les ultimes fleurs écloses avec les derniers beaux jours avaient quitté le petit jardin, tout dévasté, maintenant, pour parer de leur guirlande odorante la tombe de celui qui fut son mari.

Jeanne arriva devant la porte, entra, posa son ouvrage, et vint s'asseoir près de la croisée. La tête contre la vitre, elle se mit à songer, les yeux perdus vers le crépuscule.

Pourquoi son cœur était-il plein d'un autre, alors qu'elle avait juré éternel amour, constante fidélité, au cher disparu donc elle fut la femme?... Est-ce donc que tout change ici-bas, les parures fleuries de la terre, les visages, les amitiés?... Dans sa pauvre chambre d'ouvrière, les épaves de leur court bonheur demeuraient pieusement soignées, comme s'il avait dû revenir : la couronne de mariée, sous un globe où des lueurs fulguraient; des photographies naïves faites à la foire de mai, en des cadres rustiques et trop dorés; puis des fleurs sèches, des lettres jaunies, au fond d'un tiroir.

Un souvenir vivant était aussi près d'elle, rappelant tout l'amour défunt, cette gracieuse enfant qui babillait déjà comme une couvée d'oiselets, et qui gardait, dans son regard et dans son sourire, toutes les caresses de ces regards et de ces sourires qui ne devaient jamais plus répondre aux siens.

Jeanne sentit des pleurs lui monter aux paupières, à l'éveil de ces amers et doux souvenirs. On s'aimait si bien, la vie était si belle, les jours heureux leur paraissaient devoir être si longs! Comme une voleuse, la mort était venue, en pleine ivresse, au bout de quatre ans de mariage, lui ravir l'homme qu'elle chérissait, presque le pain dont elle avait besoin, enfin tout cet amour dont son cœur était affamé.

Ah! l'affreuse année qui suivit, l'horrible lutte qu'elle dut engager contre la tristesse qui lui serrait la gorge et obscurcissait ses yeux, contre sa misère poignante et lourde de veuve pauvre et sans autre famille qu'une fillette de trois ans!

Cependant, les jours meilleurs étaient venus peu à peu. L'aisance relative, sinon le bonheur, avait pénétré dans la maison depuis que Jacques, cet ami de son Julien, qui travaillait comme lui à l'usine du Bazacle, lui avait procuré des travaux de couture à faire chez elle, auprès de sa petite Germaine qui grandissait si gentiment. Même la solitude devenait moins dure à son cœur débordant de vie depuis que Jacques venait presque chaque soir veiller avec elle auprès du berceau.

Et quand il osa lui dire qu'il l'aimait, en ce beau jour de printemps, après la première stupeur que lui causa cet aveu inattendu, quand les larmes eurent calmé dans son cœur blessé l'éveil douloureux des souvenirs et la profanation de son passé sentimental, voilà que cet amour nouveau qui s'offrait ne lui sembla plus si monstrueux. L'idée qu'elle pourrait devenir un jour la femme de cet ouvrier honnête et si bon pour elle grandit peu à peu dans son esprit. Ce qu'elle avait cru d'abord un sacrilège pour la mémoire du disparu lui sembla comme la conséquence logique du passé, et sa gratitude affectueuse pour Jacques se transforma lentement en amoureuse sympathie.

Et pourtant il n'y avait que deux ans que Julien dormait là-bas, à Terre-Cabade. Jeanne s'effraya du changement qui avait transformé son cœur en si peu de temps.

Aussi, lorsque Jacques osa lui reparler de son amour, des semaines plus tard, au cours d'une promenade dans les ramiers de la Garonne, d'un geste grave, elle l'arrêta vite. Sa voix rieuse se fit solennelle, son regard devint très digne, comme si elle évoquait entre eux l'image du disparu. Et, lentement, elle murmura :

« Après la Toussaint, vous me direz cela. »

Voilà que les jours avaient fui, rapides, que la Toussaint était venue et s'était enfuie. Jacques, après avoir espacé ses visites, comme pour ne pas peser sur sa décision, reparaissait

maintenant presque tous les soirs, et ses bons yeux de garçon timide et cependant résolu semblaient lui demander s'il était temps de reparler des chers projets.

Un bruit de pas grandit dans la rue, la porte de la maison s'ouvrit. Jeanne tressaillit et reprit son ouvrage.

« Bonsoir, Madame Dumont, prononça le visiteur attendu.

— Bonsoir, Jacques. »

Il s'assit près d'elle, dans les dernières lueurs du jour expirant.

« Encore une belle journée qui s'en va... L'automne est superbe, cette année... »

Jeanne cousait, la tête penchée sur son ouvrage, un vague sourire sur les lèvres. Mais son cœur battait plus fort, elle sentait enfin venu le moment où il fallait tout dire.

Avec un tremblement dans la voix, Jacques reprit :

« Puisse l'hiver nous être doux et janvier nous arriver sans neige!... Car c'est à la Noël, n'est-ce pas, que nous nous fiancerons?... »

Il prit sa main, qui trembla dans la sienne. Jeanne essaya de parler, et les mots qu'elle voulait prononcer n'arrivaient pas jusqu'à ses lèvres. Elle fit oui de la tête et baissa les yeux.

Alors Jacques la prit contre lui et baisa ses cheveux.

Cet acte si simple remua l'âme douloureuse de la jeune femme. C'était le premier baiser, depuis que l'autre n'était plus. Et des larmes lui vinrent aux yeux, douces et cruelles à la fois, au souvenir des anciennes étreintes et des anciens baisers.

« Vous pleurez?... » murmura Jacques, désorienté.

— Oh! pardon, pardon, mon ami, put enfin dire Jeanne, devant son désespoir. Pardon si mon trouble vous surprend et vous peine... Mais c'est plus fort que moi, il faut que je pleure... Je n'ai pas tout oublié, voyez-vous... Trop de choses encore me parlent du passé, qui m'arrêtent et qui m'attristent... Trop de souvenirs toujours vivants s'agitent en moi... »

Il la serra plus fort contre lui.

« Dites-moi seulement que vous avez un peu d'amitié pour

moi, et que cette idée d'être un jour ma femme ne vous fait pas trop de chagrin... »

Elle rougit et dit très bas :

« Mais non... Cela me fait plaisir, au contraire... »

Jacques la baisa de nouveau au front, plus ému qu'il ne l'avait pensé, devant cet aveu tant attendu.

« Seulement, reprit Jeanne, jurez-moi que vous serez toujours un vrai père pour ma petite Germaine, qu'il n'y aura pas de différence entre elle et nos autres enfants... »

L'ouvrier protesta vivement.

« Mais je l'aime déjà comme ma fille... et elle m'aime bien, aussi... Tenez, je l'ai vue en rentrant qui jouait dans le jardin... Je vais l'appeler... Vous allez voir comme elle m'embrasse... »

Et tous deux crièrent à la fois :

« Germaine !... Germaine !... Viens vite !... »

La porte s'ouvrit lentement, l'enfant parut, très affairée, tenant à deux mains son petit tablier plein de feuillages jaunis et de fleurs fanées.

« Viens embrasser M. Jacques, dit la mère.

— Attends, murmura l'enfant. Attends un peu... »

Et ses mains serraient les fleurs dans son tablier.

Jeanne sourit.

« Mais que fais-tu là, mignonne, avec ces fleurs ?... »

La fillette la regarda longuement, de ses grands yeux étonnés qui contenaient un muet reproche.

« Mais je fais comme toi, répondit-elle. Comment ?... Tu ne vois pas ?... Je prépare aussi ma guirlande pour la porter là-bas, sur la tombe de petit père... »

La veuve s'était levée d'un brusque mouvement. Elle courut à l'enfant, qu'elle saisit dans ses bras, puis elle éclata en sanglots.

Une minute longue comme un siècle s'écoula. La nuit était tout à fait tombée. Jacques, sans paroles, demeurait cloué à sa chaise. Jeanne, étreignant sa fille, pleurait toujours.

Enfin, l'ouvrier demanda :

« Il faut que je parte, n'est-ce pas ?... »

Et la veuve lui cria, dans ses larmes :

« Oui, partez, partez pour toujours!... Vous voyez bien qu'ils ne veulent pas!... »

Alors Jacques quitta lentement sa chaise, puis disparut dans la nuit tombée.

Et, demeurée seule avec sa fillette endormie dans ses bras, la malheureuse ouvrière se sentit deux fois veuve, dans le présent et dans le passé.

GUY DE MONTGAILHARD.

B. BAILLAUD.

LES FONDATEURS

DE

L'OBSERVATOIRE DU PIC-DU-MIDI

I.

Dans un des derniers numéros de cette *Revue*, un des astronomes qui ont été le plus en mesure de se faire une opinion sur le sujet a exposé les avantages qu'offrent, pour l'astronomie, les observatoires de montagne, a indiqué leur rôle et marqué l'importance qu'ils doivent prendre dans l'avenir. Dans cette étude si intéressante, M. Bourget a consacré quelques paragraphes à l'un de ces observatoires, à celui qui intéresse le plus les astronomes et les savants français, le premier conçu, semble-t-il, dans le monde, celui peut-être qui offre le plus complet ensemble de conditions favorables et qui peut acquérir le plus grand développement. Au moment où va s'achever la mise en place, au sommet du Pic-du-Midi, de la coupole qui doit abriter l'instrument principal, où l'on va terminer le transport de l'instrument lui-même, il peut paraître opportun de rappeler brièvement l'origine de cet observatoire. C'est tout au moins un acte de justice vis-à-vis des promoteurs, la plupart disparus, et de ceux qui ont été leurs vaillants collaborateurs. C'est aussi un bel exemple de ce que peut faire l'énergie de quelques hommes, si peu favorables que soient les con-

ditions dans lesquelles ils sont placés. On entend depuis bien des années émettre des opinions sévères à propos de l'inutilité prétendue des Sociétés savantes des provinces. On est réduit à constater que ces sociétés ne sont plus guère en faveur, et bien rares sont les encouragements qu'elles reçoivent. Mais l'histoire de l'Observatoire du Pic-du-Midi apparaît comme le plus vivant et le plus éclatant témoignage de l'injustice des jugements portés sur les Académies des petites villes. Il n'est pas douteux que cet observatoire n'existerait pas encore s'il n'eût été l'œuvre de la Société Ramond, fondée à Bagnères-de-Bigorre par quelques Pyrénéens amis de la science. Dans ce qui suit, nous emprunterons au bulletin que cette Société publie depuis 1866 les renseignements les plus précis sur la période qui a précédé la cession de l'observatoire à l'Etat.

Le procès-verbal de la séance de la Société Ramond du 3 juin 1867 contient les lignes suivantes :

« M. le Dr Costallat qui, depuis nombre d'années poursuit l'idée de la création d'un observatoire au Pic-du-Midi, lit une note dans laquelle il retrace les démarches qu'il a faites dans ce but. La Société prend cette ouverture en très sérieuse considération ; elle prie M. le Dr Costallat de rédiger sa note sous forme de mémoire, qui sera inséré dans le bulletin, afin que la question puisse être sérieusement agitée, surtout dans ce moment, où un grand nombre de savants étrangers se rencontrent à Paris. »

Le mémoire du Dr Costallat est publié dans le numéro de juillet de la même année. Il débute par quelques lignes importantes, parce qu'elles fixent l'origine première des idées du Dr Costallat et de ses confrères de la Société Ramond :

« En 1852, une Société par actions fonda au pied du Pic-du-Midi de Bigorre une hôtellerie qui fut emportée l'hiver suivant par une avalanche. Loin de se décourager, la Société chercha un emplacement abrité contre les neiges mobiles et le trouva sur le revers méridional du mamelon sur lequel l'astronome Plantade expira subitement en 1748, à l'âge de soixante-dix ans. De nouveaux souscripteurs accoururent ; une

loterie fut organisée; les communes propriétaires du sol et le Conseil général accordèrent des subventions, et une nouvelle hôtellerie s'est élevée à laquelle on a pu consacrer, jusqu'à ce jour, une somme totale de plus de 20,000 francs. Elle était à peine ébauchée qu'on entrevoyait déjà le service qu'elle était appelée à rendre aux sciences, notamment à la météorologie. »

Dans la suite du mémoire, le Dr Costallat rapporte des extraits d'articles de Babinet insérés dans le *Journal des débats*; les lignes suivantes paraissent écrites d'hier :

« Transporter les grands instruments astronomiques au sommet des Alpes, des Pyrénées, des chaînes de l'Himalaya dans l'Inde, ou des Cordillères d'Amérique, c'est ce qui se fera. »

Rappelant la campagne de Piazzi Smith, l'astronome royal d'Ecosse, au Pic-de-Ténériffe en 1856, ses observations remarquables en deux stations, l'une à 2,700 mètres d'altitude, l'autre à 3,320, Babinet écrit :

« Aux deux stations, l'effet des télescopes au sein de ce ciel pur fut vraiment merveilleux; notre astronome ne tarit pas là-dessus en exclamations admiratives, et il ajoute :

« Le concours que tous les corps savants d'Angleterre et tous les particuliers ont prêté au jeune astronome est aussi honorable pour lui que pour sa patrie. »

Babinet écrit encore :

« Nous avons chez nous d'excellents observateurs, des lunettes de premier choix, un pic de 2,877 mètres de hauteur. Il est évident qu'il faut mettre les lunettes et les observateurs sur ce pic *l'été prochain*. Sans doute, la dépense minime qu'occasionnera ce déplacement sera facilement obtenue des autorités compétentes. »

Babinet paraît avoir eu la foi scientifique, avoir eu foi aussi dans les autorités. Quelques lecteurs souriront, ils auront tort. Un malicieux sourire ne saurait atteindre ni Babinet, ni ceux qui, en tous temps et en tous pays, affirment que ce qui est à faire se fera, et parlent peu des difficultés; il n'atteindrait pas davantage les administrateurs qui, depuis Victor Duruy, ne sont

arrivés à créer l'admirable ensemble qu'offrent aujourd'hui les Universités et les établissements scientifiques français, qu'en ne prenant garde aux difficultés et aux obstacles que pour les tourner patiemment, ou pour les surmonter de haute lutte.

Costallat, dans son mémoire, étudie brièvement le fond de la question. Il énumère les difficultés à vaincre, énonce les problèmes à résoudre.

« Dans l'état actuel, les transports se font à dos d'âne ou de mulet depuis le point de la route thermale n° 2, le plus voisin de Tramesaygues (1,200 mètres). Mais dans le cas de constructions importantes à faire au sommet du Pic, il serait *aussi facile qu'économique* d'établir entre le col du Tourmalet et l'hôtellerie une voie charretière dont la première partie, de 2,500 mètres, aurait 2 centimètres par mètre de rampe moyenne, et la seconde, de 2 kilomètres, aurait de 12 à 15 centimètres de rampe moyenne. »

Et il conclut :

« L'utilité pour la science d'un observatoire situé sur une haute montagne n'étant plus l'objet d'aucun doute, il semble que toutes les nations civilisées devraient concourir à son érection. Je voudrais donc qu'il s'organisât à Paris une Commission de savants, s'adjoignant peu à peu un certain nombre de savants étrangers, et se constituant en Commission internationale pour l'établissement au sommet du Pic-du-Midi de Bigorre d'un observatoire permanent au moyen d'une souscription internationale. »

Costallat, mort en 1871, n'a pas vu la réalisation de son projet, pas même le commencement de la mise en œuvre. D'autres membres de la Société Ramond, comme on le verra dans la suite de cet article, l'ont repris après lui, et l'œuvre, après quarante années, arrive à son terme. Mais les événements ont montré quelle avait été la clairvoyance de Costallat. De grands observatoires astronomiques fonctionnent depuis nombre d'années dans les Cordillères des deux Amériques. En France même une station a été établie au sommet du mont Blanc. Il n'a pas été constitué, pour l'observatoire du Pic, une

Commission internationale, mais cet observatoire, qui demeure observatoire national, sera ouvert à tous. La route du Tourmalet à l'hôtellerie n'a pas été construite; mais elle est plus que jamais nécessaire, et rien ne serait plus utile encore que sa mise en chantier. Le concours des corps savants et des particuliers n'a pas fait défaut, et cela a été aussi honorable pour la Société Ramond que pour la Patrie française.

II.

Les événements de 1870-71 devaient amener un temps d'arrêt dans l'exécution des projets du Dr Costallat et de la Société Ramond. Nous trouvons trace de leur reprise en considération dans le *Bulletin* de la Société de janvier 1873. Nous voyons, en même temps, apparaître dans le *Bulletin* des noms nouveaux et se placer en vedette parmi eux deux hommes d'action, le général Champion de Nansouty et l'ingénieur civil Vaussenat qui, Costallat disparu avant tout commencement d'exécution, apparaîtront comme les vrais fondateurs des observatoires du Pic, tant d'abord à l'hôtellerie que, finalement, au sommet. Les quelques pages qui vont suivre sont consacrées à un récit rapide de leurs tentatives, de leurs héroïques efforts. Notre plume nous aura trahi si elle ne laisse pas au lecteur l'impression d'admiration que nous ressentons nous-même. Nous n'en avons pas moins tenu à rendre à la Société Ramond et au Dr Costallat l'hommage auquel ils ont droit. Dès sa fondation, cette modeste Société savante d'une petite ville a eu la vision claire d'une grande œuvre à accomplir. Les hommes qui la composaient avaient l'âme haute; simples et modestes, ils réunissaient les qualités d'intelligence et de probité qui assurent le succès; groupés dans un petit coin de la France, presque inconnus ailleurs, ils sentaient que l'essentiel est de se proposer un but élevé, et de vouloir. De ce premier groupe, nous avons eu l'honneur de connaître personnellement plusieurs membres. Tous nous ont laissé un ineffaçable souvenir.

Le *Bulletin* de janvier 1873 indique que la Société poursuit depuis longtemps le projet présenté par le Dr Costallat. M. Vaussenat a présenté à la Société un rapport très détaillé sur la question. Une Commission composée du président Frossard, du général de Nansouty, de M. J.-J. Dumoret, président du tribunal civil, de Vaussenat, s'était mise en rapport avec M. Charles Sainte-Claire-Deville, qui était venu tout exprès passer quelques heures à Bagnères et avait donné à la Société de grands encouragements. « Un premier essai, lit-on dans le *Bulletin*, sera tenté cette année à l'hôtellerie du Pic-du-Midi, où un observateur sera installé pendant trois mois. »

Dans la séance de juillet, une Commission est nommée, chargée de surveiller l'observatoire; elle comprend : MM. Charles Sainte-Claire-Deville, président honoraire; général de Nansouty, président; Michelier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président; Cazes, trésorier; Duportal, ingénieur des ponts et chaussées; Vaussenat, ingénieur civil; Dumoret-Pambrun. Les instruments météorologiques furent mis en place le 1er août.

C'est après avis de MM. Peslin, ingénieur des mines, de Nansouty et Vaussenat que fut choisi l'emplacement des premiers instruments : le mamelon Plantade, situé immédiatement au-dessus de l'hôtellerie. Sur ce mamelon, on nivela une plate-forme de 4 à 5 mètres qu'on entoura d'un bon mur, « afin, écrit de Nansouty, de mettre les instruments à l'abri des animaux malfaisants (chèvres, bergers et touristes) ». L'abri météorologique fixé sur un blocage de 2 mètres cubes de ciment portait les thermomètres minima, maxima, sec, mouillé; à l'est de la plate-forme, un pluviomètre. Dans la mansarde voûtée de l'hôtellerie, un bureau, le logement de l'ingénieur et celui de l'observateur. Chaque cellule a 2 mètres sur 3m80. Là est placé le baromètre. On fait les observations à sept heures, dix heures, une heure, quatre heures, sept heures du soir. Chaque jour, à neuf heures, une observation thermométrique est faite au sommet du Pic.

« La cuisine est patriarcale, très saine et abondante, excel-

lente... pour des estomacs complaisants. Nous espérons voir incessamment changer cette situation... »

La livraison d'août 1874 du *Bulletin* contient une note de la Commission, signée de Nansouty et Peslin, annonçant que les observations faites l'année précédente vont être reprises. Les lignes suivantes sont à retenir :

« En attendant que les ressources nécessaires soient réunies, la Société Ramond a adopté comme installation provisoire l'hôtellerie, sur le flanc même du Pic, à 500 mètres au-dessous du sommet, au col de Sencours. A 4 kilomètres plus loin, le faîte séparatif des bassins de l'Adour et du Gave de Pau est traversé par la route thermale qui relie Barèges à Bagnères-de-Bigorre, au col du Tourmalet, dont l'altitude, 2,122 mètres, est inférieure d'environ 250 mètres au col de Sencours. Pour préparer la réalisation du programme que nous nous sommes donné, notre première préoccupation doit être de chercher à ouvrir la route qui reliera les deux cols et d'améliorer celle qui, de l'hôtellerie, conduit au sommet du Pic. La note est signée général Ch. de Nansouty, Peslin, ingénieur des mines, secrétaire. »

Les dépenses d'installation de l'Observatoire avaient été faites au moyen de souscriptions. Le général de Nansouty, dès le 9 août 1867, écrivant à la Société Ramond pour l'inviter à persister dans son projet, avait offert de donner une contribution personnelle quand il y aurait lieu. On verra dans ce qui suit qu'il apporta non seulement des subsides en argent, mais qu'il paya vraiment de sa personne pendant de longues années, au milieu des plus grands dangers, dans une solitude complète.

La première liste de souscription autre que celle des membres de la Société Ramond fut signée le 4 avril 1874 au Congrès scientifique de France, réuni à Pau. Vaussenat fit à ce Congrès une communication sur l'entreprise commencée « qui sollicite encore l'appui et l'aide, non seulement de tous les Pyrénéens, mais aussi de tous les hommes de progrès réunis ici par *l'Institut des provinces*... Des études ont été ébauchées par l'administration des ponts et chaussées pour l'établissement d'une

voie carrossable qui réunirait le col du Tourmalet à l'hôtellerie. Le jour où ce tronçon de route sera fait, l'observatoire météorologique deviendra l'Observatoire central des Pyrénées, et les instruments d'astronomie pourront y être installés... »

Après cette communication, Vaussenat déposa sur le bureau la liste des fondateurs de l'observatoire afin que MM. les membres du Congrès puissent y souscrire. Les ressources souscrites alors ont servi aux frais de la première campagne d'observation (août et septembre 1873). L'Association scientifique de France (depuis l'Association française pour l'avancement des sciences) s'est placée ce jour-là en tête des fondateurs de l'observatoire du Pic, à côté des promoteurs.

En août-septembre 1873, les observations avaient été faites à l'hôtellerie par l'observateur Baylac. Ces observations et celles des années suivantes sont publiées dans le *Bulletin* de la Société Ramond. En 1874, le général de Nansouty, Baylac et un montagnard, Brau, hôtelier à Gripp, dont un homonyme, Jean Brau, rend aujourd'hui au Pic les plus grands services, les reprirent avec l'intention de les poursuivre pendant l'hiver. Quelle que fût leur intrépidité, ils durent, le 14 décembre, céder la place à la neige. L'hôtellerie où ils habitaient en était couverte. La maison était chauffée par un poêle à coke dont la cheminée s'était prolongée à travers la neige d'une longueur telle que, le tirage étant devenu excessif, la grille du foyer fut fondue, et, malgré un essai de réparation, il devint impossible de faire du feu. Ceci se passait en décembre. Le 9 et le 10, survint une violente tourmente de neige. Le 11, à onze heures du soir, un bloc de neige enfonce la fenêtre dont il fallut fermer l'ouverture avec un matelas et une paillasse. Le 12, la porte est enfoncée à son tour. Les observateurs durent se réfugier à l'étage supérieur. Le 13, l'ouragan cessa comme il avait commencé, par une secousse de tremblement de terre. La situation n'était plus tenable; on ne pouvait songer à passer l'hiver sans feu; la provision de vivres eût été d'ailleurs insuffisante. Le 14, à huit heures quarante-cinq du matin, la caravane partit avec la

chienne du général, *Mira*. La descente fut exceptionnellement difficile; le récit qu'en fait le général dans une lettre au président Frossard (*Bulletin* de 1875) est émouvant. On arriva à une heure du matin, après dix-sept heures de marche, à l'hôtellerie de Brau, le père de Jean Brau, à Gripp. C'est une course qui, en été, peut être faite en moins de deux heures.

C'est dans cette campagne que le général de Nansouty arriva à conclure qu'il était nécessaire d'établir l'observatoire non pas dans la gorge de Sencours, mais au sommet même du Pic, où le vent ne pourrait atteindre la maison d'habitation que du côté sud, où il serait facile d'en défendre les portes et les fenêtres, où les avalanches ne seraient plus à craindre. Un plan pour la construction fut dressé par M. Hétier, ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Commission de l'observatoire; d'après le devis dressé alors, la dépense ne devait pas dépasser 30,000 francs.

Cependant, on continuait à provoquer les souscriptions des départements, des villes, des particuliers. Le 29 mars 1875, M. Charles Sainte-Claire-Deville présentait à l'Académie des Sciences les observations faites en 1874 en exprimant l'espoir que les souscriptions affluraient.

Les observations furent reprises le 1er juin 1875 à l'hôtellerie, et depuis cette date, soit à l'hôtellerie, soit au sommet, elles ont été ininterrompues.

Depuis 1875 jusqu'en 1878, pendant que le général et l'observateur Baylac poursuivaient patiemment leur œuvre à l'hôtellerie, Vaussenat et la Société Ramond multipliaient les démarches pour obtenir les ressources indispensables. A mesure que le temps passait, que l'argent arrivait, la vision de ce qui était nécessaire devenait plus claire, et les projets s'élargissaient. Janssen, en octobre 1876, rendant visite au général, insistait pour que des dispositions fussent prises pour rendre possible l'installation ultérieure d'instruments d'astronomie, et l'on décidait qu'une construction annexe de l'observatoire serait édifiée, servant provisoirement de logement aux observateurs. Le 5 mars 1877, Janssen acceptait d'être président ho-

noraire de la Commission chargée d'établir et de diriger l'observatoire physique du Pic.

Les travaux de construction au sommet commençaient le 28 juin 1878. Le 20 juillet, la première pierre était placée. Sous cette pierre, on a mis une boîte en plomb renfermant deux pièces de monnaie française frappées dans la même année 1878 et un cylindre de cristal renfermant les noms des fondateurs et des donateurs : le président de la Société Ramond, Frossard, pasteur ; de Nansouty, président de la Commission des travaux ; les ingénieurs Hétier, Harlé, Peslin qui ont fait les plans et les études ; les donateurs Cistac, de Montréjeau ; Baggio, de Saint-Omer ; Bischoffsheim, de Paris ; l'observateur Baylac ; l'entrepreneur Abadie ; A. Bardoux, ministre de l'Instruction publique. Ce procès-verbal est signé : de Nansouty, Baylac, Abadie.

A l'exposition universelle, cette même année, la Société Ramond, pour l'entreprise du Pic, obtenait un diplôme d'honneur.

Le général de Nansouty resta sept années à l'hôtellerie avec un observateur qu'il paya de ses deniers. Dumoret, plus tard, en 1892, aux obsèques de Vaussenat, disait : « Vaussenat, que les exigences de la vie matérielle retenaient dans la plaine, allait à toute heure et par tous les temps ranimer la foi d'ailleurs ardente du général et soutenir son zèle qui n'a jamais faibli jusqu'à l'achèvement de l'œuvre..... Vaussenat allait de ville en ville porter la bonne parole d'apôtre convaincu, et lorsque l'accident du 14 décembre 1874 compromit, avec l'existence de l'hôtellerie, la vie de ses hôtes, Vaussenat se multiplia plus encore que par le passé. La Société Ramond donnait les derniers sous de sa caisse, et le général, avec sa grande et légitime notoriété, soulevait les enthousiasmes scientifiques et financiers. Vaussenat mettait directement la main à l'œuvre, tour à tour architecte, mineur, électricien et même télégraphiste, charpentier, maçon, etc. Ces deux volontés se complétant ont fait l'œuvre que tout le monde connaît et admire et qui sera l'honneur de ceux qui l'ont rêvée et la gloire de ceux qui l'ont réalisée. »

Et, en 1895, après la mort de Nansouty, rappelant qu'en 1882 l'Etat avait pris l'observatoire à sa charge, Dumoret disait :

« Le Bureau des longitudes, les directeurs de l'Observatoire de Montsouris, le Bureau central météorologique, l'Académie des Sciences, tous les corps savants donnèrent un avis favorable, l'appuyant sur cette considération que les phénomènes astronomiques seraient d'autant plus exactement observés qu'on avait 3,000 mètres d'atmosphère à traverser en moins. L'Etat accepta l'offre, et l'observatoire devint un observatoire national. »

Et Dumoret ajoute :

« Le général avait vaincu l'inertie des uns, le mauvais vouloir des autres ; il n'avait été arrêté ni par les médisances ni par les calomnies ; il avait été droit son chemin sans se soucier des paroles malsonnantes des uns et des sourires malicieux des autres. Il avait lui aussi avec Vaussenat fait sa charge. Et alors il se retira heureux et content ; l'œuvre vivait, et il avait la certitude qu'elle ne périrait pas. »

Tous les efforts du général et de Vaussenat avaient abouti à récolter environ 200,000 francs. Le projet primitif, dont le devis était de 30,000 francs, s'était successivement élargi. Les souscriptions les plus fortes avaient été celles de Bischoffsheim, 25,000 francs ; de Carvin, du Pas-de-Calais, 15,000 francs ; Bordère, de Montréjeau, 10,000 francs ; Baggio, 7,000 francs ; Société de géographie de Bordeaux, 2,300 francs. A mesure que l'argent arrivait les travaux marchaient, et là où n'existait auparavant qu'une arête rocheuse, irrégulière, on voyait se former cette magnifique terrasse de 130 mètres de longueur et 40 mètres de largeur dont les murs de soutènement atteignent à l'est 10 mètres, avec un blockhaus de 20 mètres de côté et 7 de hauteur, portant les instruments météorologiques, une maison d'habitation de 30 mètres de longueur vers l'ouest, une maison servant de magasin, d'atelier, de logement au besoin, le tout abrité contre la foudre par un réseau de paratonnerres horizontaux ou verticaux dont les câbles descendent comme indéfiniment dans les lacs qui sont au pied du Pic. On établis-

sait aussi une ligne télégraphique de 30 kilomètres, souterraine sur plus de 1,000 mètres, reliant le sommet à Bagnères et à l'auberge de Gripp. Le plan de Vaussenat se réalisait, et d'année en année disparaissait la ligne de niveau noire qu'il avait tracée autour du Pic pour marquer l'étendue qu'il rêvait d'englober et dont il ne reste plus aujourd'hui de trace qu'autour de la partie la plus haute du Pic, celle qui porte la borne recouvrant le signal géodésique.

Cependant l'argent avait fini par manquer. Une des dernières souscriptions fut recueillie au sommet même du Pic lors d'une visite du Club alpin. Les lignes suivantes, tout à l'honneur de Vaussenat, sont à citer : « Voilà huit ans que nous sommes sur la brèche, sans désemparer un seul instant, après avoir vu se succéder et s'évanouir presque aussitôt l'aide officieuse sur laquelle nous fondions les plus grandes espérances. Après huit ans de travail continu, nous nous retrouvons seuls, les mêmes hommes du début. Mais, j'ai hâte de le dire, c'est à la vigueur et à l'abnégation de M. le général de Nansouty que nous devons la preuve matérielle qu'il a faite de la possibilité de notre entreprise, pendant sept hivers consécutifs passés au col de Sencours, sacrifiant à l'œuvre commune son repos, ses relations journalières et les douceurs d'une existence confortable que lui permettait sa situation de fortune... Aussi, Messieurs, permettez à son collaborateur d'exprimer devant vous et d'une manière officielle toute l'admiration dont il se sent pénétré pour cet homme généreux, loyal et vaillant, auquel les hésitations et les défaillances sont inconnues... »

A la fin de cette conférence, Vaussenat annonçait qu'il manquait 40,000 francs pour solder les comptes, « 40,000 francs au moins, *pour lesquels nous sommes engagés* en sus de nos autres sacrifices personnels. »

Les alpinistes réunis firent séance tenante une liste de souscription et versèrent 810 francs.

C'est le 26 décembre 1882 que Nansouty annonça à la Société Ramond que l'Etat avait pris possession de l'observatoire le 8 septembre, endossant les dettes. Le général, fatigué par son séjour

de sept années, de soixante à soixante-sept ans, fut nommé directeur honoraire; Vaussenat, directeur.

De cette époque date la période d'activité scientifique de l'observatoire. Vaussenat crée un personnel et organise, dans la mesure où les ressources le permettent, la vie matérielle. Le principal observateur, Ginet, ancien sous-officier du génie, est à son poste depuis lors. Il devient la cheville ouvrière de tout ce qui se fait au sommet. Quelques années plus tard, Latreille, habile photographe, devient second observateur. Des hommes de service des plus dévoués, Gaye aîné, puis son frère, restent au Pic pendant de longues années. Le directeur est avec eux, veillant à tout, continuant l'achèvement de l'œuvre, « essayant, écrit Dumoret en 1892, de réaliser l'idée de Plantade, reprise par Costallat, préconisée par J. Herschel et Babinet, soutenue par Janssen, et c'est dans ce but que Vaussenat édifiait ces terrasses, bâtissait ces abris, minait ces rochers, créait ces chemins couverts qui font de cette station une véritable merveille scientifique appelée à rendre les plus grands services pour l'étude de la physique générale du globe. »

« Vaussenat accueillait avec la plus extrême cordialité les visiteurs, savants ou touristes, de son Pic; il se laissait aller à sa nature expansive et bienveillante, et tous se louaient de son obligeance extrême, de sa courtoisie rare, de sa politesse naturelle et franche.

« Tel il était encore en novembre dernier. Et lui, l'homme robuste, énergique et fort, il le fallait descendre de l'observatoire le 8 décembre, et le 16, il ne restait de lui que le souvenir. »

Cet homme admirable, énergique jusqu'au bout, se savait atteint; en 1890 il avait dit froidement, gravement, à l'auteur de cet article n'avoir pas deux ans à vivre.

Nous arrêterons là ces pages, la suite n'appartenant pas à l'histoire. Nous n'ajouterons que quelques lignes.

La Société Ramond ne s'était pas désintéressée de l'observatoire remis à l'Etat. Le chemin souterrain dont parle Dumoret, conduisant de la maison d'habitation au blockhaus, fut construit de ses deniers; il a coûté près de 6,000 francs.

Vaussenat, qui avait obtenu pour le Pic un équatorial de 8 pouces d'une des missions du passage de Vénus, rêvait toujours la création d'un observatoire astronomique. Il avait fait les plans d'une coupole, y voulait un grand instrument. Il en parlait avec amour comme de l'achèvement même de son œuvre. C'est le but que réalise aujourd'hui l'Université de Toulouse, à laquelle l'Observatoire est rattaché depuis 1903.

B. Baillaud.

BIBLIOGRAPHIE

Les investigations commencées il y a quelques années sur l'histoire religieuse de la France depuis la Révolution se poursuivent un peu partout avec une louable activité. C'est un précieux document de cette enquête que M. J. Gros nous apporte aujourd'hui pour une région où il a pu faire directement d'heureuses recherches. Sa publication *la Petite Eglise, 1803-1850, d'après des documents inédits*[1] concerne le département de l'Ariège et intéresse en partie celui de la Haute-Garonne, qui avait déjà été l'objet d'une étude spéciale du même auteur[2].

On sait que cette qualification de *Petite Eglise* fut donnée aux catholiques dissidents qui, sous la direction de quelques évêques réfugiés à Londres, refusèrent d'accepter le Concordat de l'an IX. M. Gros analyse, avec sa perspicacité et sa netteté habituelles, les causes et les conséquences de ce mouvement séparatiste qui paraît avoir sinon inquiété du moins assez fortement préoccupé la police impériale.

Dans l'Ariège, le véritable chef de cette résistance aux mesures politico-religieuses du gouvernement consulaire fut le fils

1. Extrait de la *Revue* du 1er avril 1907. Aux bureaux de la *Revue*, 12, avenue de l'Opéra, Paris. Tirage à part de 20 pages.

2. Voir la *Petite Eglise de Toulouse*, dans la *Revue de Paris* du 1er juin 1906.

d'un maçon d'Albi, Sébastien Lucrès, qui était prébendier de l'église métropolitaine de Toulouse en 1789, avait servi de remplaçant à l'évêque émigré de Lombez pendant la crise, et pris la direction de la « Petite Eglise » méridionale à soixante-dix ans pour ne l'abandonner qu'à sa mort, en 1823, à l'âge de quatre-vingt-huit ans[1].

L'une des causes du succès relatif de l'entreprise dans cette partie des Pyrénées centrales, nous dit M. Gros, fut la suppression par le Concordat des trois évêchés de Saint-Lizier, de Pamiers et de Mirepoix qui se partageaient avant la Révolution le territoire de l'Ariège. L'archevêque de Toulouse était bien loin; les petites villes dépossédées, privées de revenus que leur procurait le clergé groupé autour de l'évêque, étaient également froissées dans leur amour-propre par cette manière de déchéance que leur imposait l'organisation nouvelle. Le terrain était donc préparé pour cet essai de reconstitution d'une Eglise soi-disant « gallicane » parce qu'elle se réclamait de l'état de choses qui avait précédé 1789; mais en réalité à tendances royalistes et répudiant, avec l'organisation ecclésiastique résultant du Concordat, la législation civile de la Révolution.

Il y eut plusieurs centres. A Massat, le mouvement a pour chef un cultivateur, âgé de quarante-deux ans, « plus instruit, écrit le sous préfet, qu'on ne l'est ordinairement dans la classe à laquelle il appartient ». Il a nom Pierre Loubet de Paule, dit Péchet. Ses adeptes, les *péchets*, comme on les appelle souvent, sont au nombre de cent quatre. Ils se réunissent dans des maisons particulières, — de là le nom de « chambristes » qu'ils recevront ailleurs, — déclarent les naissances aux officiers de l'état civil, mais baptisent eux-mêmes leurs enfants. Ils vont se confesser et faire bénir leurs mariages à Toulouse, et, d'ailleurs mal vus par le clergé concordataire, ils enterrent leurs morts sans cérémonies religieuses.

Les autres groupes, à Saint-Girons, à Soulan, à Ercé, à

1. L'abbé de la Roche-Aymon lui succéda.

Pamiers, plus ou moins connus dans leurs manifestations, se rapprochent de celui de Massat. Ils sont dirigés, là par un pharmacien, ici par un curé, ailleurs par d'autres personnages qui entrent en rapport avec l'évêque émigré — et non réinstallé après 1801, — Colbert-Seignelay, qui fut le chef désigné par l'Eglise gallicane pour gouverner le diocèse de Toulouse[1].

D'abord tolérés, les « péchistes » ou « chambristes » se mettent sur quelques points en rébellion avec la loi, refusant les déclarations à l'état civil, blâmant en attendant mieux les acquéreurs de biens nationaux, escomptant enfin une restauration royale qui ne leur laissera que des déceptions.

L'attitude des préfets et des sous-préfets impériaux est bien curieuse. Obligés de se préoccuper d'un mouvement qui intéresse des groupes importants de population, et d'attitudes qui constituent au moins un acte d'opposition morale au gouvernement dont ils sont les représentants, ils ne voient pas bien clair dans les actes et les intentions des catholiques dissidents. Ce n'est que vers 1809, au moment où le pouvoir central est lui-même en lutte ouverte avec Rome, que le préfet de l'Ariège, Dupont-Delporte, se préoccupe de dissoudre les éléments perturbateurs. L'échange de correspondances entre les ministres de la police, Fouché, Pelet et les préfets est caractéristique des attitudes variables de la police impériale : tantôt on affirme la liberté religieuse, tantôt on dénonce ces « meneurs » qui ont « poussé le délire jusqu'à établir une religion différente dans la même commune ». Pourtant, le sens du droit individuel l'emporte cette fois, et les arrestations faites à Massat en 1809 ne sont pas maintenues.

M. Gros a essayé de dégager des nombreux écrits et imprimés qu'il a eus sous les yeux la doctrine de la « Petite Eglise ». Au fond, pas plus que celle du clergé constitutionnel et bien qu'à l'opposé de celle-ci quant à l'inspiration, cette doctrine

1. M. de Colbert-Seignelay, ancien évêque de Rodez, tenait lui-même ses pouvoirs de l'ancien archevêque de Narbonne, Arthur-Richard Dillon.

n'affecte le dogme. Pour ce qui est de la discipline, les évêques dissidents et leurs fidèles invoquent les décisions de Pie VI, les opposant à celles de Pie VII que quelques-uns qualifient assez nettement de pape « prévaricateur » et « schismatique ».

Cette « survivance » d'un état de l'opinion auquel les circonstances refusèrent l'éclat et la popularité s'est poursuivie jusqu'à nos jours dans certains coins du pays ; mais elle n'est représentée, nous dit M. Gros, que par des adeptes de moins en moins autorisés : « Leurs petites associations, privées de guides, se désagrégèrent. Rares furent celles où un simple laïque remplaça le prêtre : le catholicisme sans clergé distinct n'est plus le catholicisme. » J. A.

Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors, 1763-1815, par M. B. Paumès, professeur d'histoire au Lycée Gambetta. — Cahors, Girma, 1907, in-8°. 262 pages avec plan.

Dans toute bonne ville de province qui possède un vieux collège, il est rare qu'on ne trouve pas une histoire de cette vénérable institution. Ce sujet d'étude a toujours tenté quelque ancien élève devenu notaire. Depuis quelques années surtout cette curiosité s'est beaucoup développée. Il serait trop long d'énumérer ici toutes les notices de ce genre que la bibliographie a enregistrées. Tous ces travaux sont de valeur inégale, il n'est pas besoin de le dire ; mais tous apportent à l'histoire générale de l'enseignement quelque profitable information.

Il est sûr que l'on s'expose à une certaine monotonie quand on rapproche ces monographies. Elles se ressemblent toutes, et, quel que soit le cadre où vécurent les institutions, celles-ci se retrouvent toujours à peu près les mêmes. C'est le Lycée

qui a pris la place de l'Ecole centrale, laquelle avait déjà pris la place elle-même, et presque toujours sous le même toit, des lares pédagogiques du seizième siècle. Aussi est-il difficile de se montrer original dans ce milieu déjà vu. On sait qu'on y va rencontrer les Jésuites, les Oratoriens ou les Doctrinaires, et, après eux, les bureaux d'administration et, fatalement, « au tournant de l'histoire », les répétiteurs officiels de l'an IV.

M. Paumès, dans son histoire du Collège et du Lycée de Cahors, a d'autant plus de mérite qu'il échappe à cette monotonie en ne s'attardant pas à des détails trop connus, et qu'il met en lumière, d'autre part, un certain nombre de faits ignorés. A ce point de vue, son ouvrage remplit excellemment le but que doivent se proposer ces sortes de recherches, je veux dire qu'il apporte à la pédagogie quelques témoignages incontestablement utiles à ses expériences.

Nous savons tous que si la pédagogie, en tant que science spéculative relevant de la physiologie, de la psychologie, de l'éthique et de la sociologie, reste à peu près indifférente aux résultats de ces enquêtes rétrospectives, elle s'en enquiert avec empressement dès qu'elle devient un art, dès qu'elle passe dans le domaine de la pratique. Ce n'est pas aux controverses philosophiques, en effet, que nous devons de savoir aujourd'hui que divers systèmes jadis en faveur ont fait leur temps, mais qu'il convient de ne pas les proscrire tous, en attendant la solution des problèmes nouveaux qui se posent à côté de la vérité acquise. C'est bien à ces bonnes et modestes notices où nous surprenons l'éducateur d'antan aux prises avec les difficultés de son art, et qui nous présentent les élèves, sujets d'expérience, tels que les façonnèrent, avec leurs qualités et leurs défauts, les programmes et les méthodes. Et c'est une suffisante raison pour réserver un bon accueil à ces livres, surtout lorsqu'ils ajoutent, comme celui-ci, aux avantages qui précèdent, l'intérêt d'une érudition soutenue et habilement mise à la portée du lecteur, grâce à la souplesse et à la clarté de la forme ; en telle sorte que ce thème, qui, de prime abord,

semble voué, par son titre, aux redites de la périodicité, emprunte ici, en s'associant sous la plume de l'auteur, à la biographie, à l'anecdote, à la correspondance, à la critique, etc., tous les attraits d'un sujet nouveau, digne à tous égards des questions élevées qu'il expose. M.

CHRONIQUE DU MIDI

Aspects toulousains. 21 mai. L'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure est tout illuminé. Les cuivres y sèment aux échos *la Marseillaise* et *la Toulousaine.* Dans la grande salle toute pavoisée, une assistance d'élite se presse, accourue de tous les points de la France et de l'étranger. C'est, ce soir, la grande séance solennelle du double Congrès national de Droit pénal et de Patronage des Libérés, tenu pour la première fois à Toulouse.

Magnifiques assises, qui ont marqué fortement que notre ville n'était pas seulement la patrie des artistes et des poètes, mais des savants, des historiens et des jurisconsultes, non seulement la cité des Troubadours, mais celle de Cujas et des romanistes. Les journaux quotidiens ont retracé le détail de ces travaux, où tant des nôtres, MM. Georges Vidal, Dormand, Antonin Deloume, Mestre, Magnol jouèrent un rôle si important à côté de ces autorités qui se nomment MM. Félix Voisin, conseiller à la Cour de cassation; Lejeune, ministre d'Etat de Belgique; Garçon, professeur à la Faculté de Paris; Harel, président de chambre à la Cour d'appel de Paris; Ferdinand Dreyfus, Louis Rivière, Vidal-Naquet, Louiche-Desfontaines, etc.

Toute la semaine de la Pentecôte, les criminalistes les plus distingués ont habité Toulouse, en ont fait le siège de leurs discussions et de leurs travaux. Dès cette brillante soirée d'ouverture, ils se sont sentis chez eux dans ce magnifique hôtel d'Assézat, qui offre un asile si propice aux manifestations les plus élevées de la pensée.

MM. Antonin Deloume, Dormand, Louiche-Desfontaines, Félix Voisin, en une série de remarquables discours, tracèrent le programme de leur Congrès et leurs nobles ambitions : relèvement des adultes, protection de l'enfance traduite en justice, assistance par le travail, patronage des femmes détenues et libérées, telles sont les questions sur lesquelles on a discuté, émis des vœux, élaboré des plans d'action.

Nul doute que, si bien inauguré, si magistralement organisé, le Congrès de Toulouse ne marque une date importante dans le perfectionnement de la science pénitentiaire, dans l'immense effort de réhabilitation et de régénération sociales qui s'opère aujourd'hui.

***

4 juin. Toulouse est en fête et d'une façon tellement unanime, tellement prodigieuse que toutes les prévisions les plus optimistes se trouvent dépassées. Les délégués de la ville de Barcelone font leur entrée dans notre ville par une magnifique soirée. Il est près de dix heures. Aux abords de la gare Matabiau, dans les rues Bayard et d'Alsace-Lorraine, la circulation est presque impossible. Ce ne sont plus les trottoirs qui sont bondés, mais les chaussées elles-mêmes. Au fond, la cité s'illumine : les rues, où se presse une cohue incroyable, s'éclairent de ballons aux couleurs catalanes, de lampes électriques et de feux de bengale.

Enfin, l'alcade de Barcelone, el señor Sannlehy, paraît sur le seuil de la gare ; la colonie espagnole, massée avec son drapeau près de la porte, lui fait une formidable ovation à laquelle répond toute la population serrée sur les berges du canal. L'alcade demeure debout quelques instants dans le landau, s'inclinant sous les acclamations. Puis, les voitures, fleuries de violettes, commencent à se garnir et à s'échelonner : je vois défiler tour à tour, mêlés, les conseils municipaux de Barcelone et de Toulouse, les délégués des deux Universités, des Jochs-Florals et des Jeux-Floraux, les Chambres de commerce des deux villes, les instituteurs, la presse... A certains moments, les chevaux, effrayés par la foule, les cris, les flammes de bengale, s'ébrouent, piaffent, reculent. Enfin, grâce au sang-froid des conducteurs et des artilleurs qui endiguent le flot du public, le cortège peut s'organiser.

Quand nos hôtes débouchent dans la rue Bayard, le spectacle est pleinement admirable : un arc de triomphe à jour, brillant de mille lampes électriques aux couleurs franco-espagnoles, porte en lettres de feu le mot *Bienvenida ;* toute la rue est garnie d'arceaux de lumières rouges et jaunes, tandis que, là-bas, un autre arc de triomphe, à l'entrée de la rue d'Alsace-Lorraine, reproduit les mêmes décorations avec cette inscription : *Viva Barcelona ;* les fenêtres sont pavoisées et illuminées ; et au milieu de tout cela, des poudres d'artifice font monter vers un ciel très pur des reflets d'incendie. De loin, nos hôtes entendent leur arriver de joyeuses acclamations ; une haie enthousiaste déborde des trottoirs entoure leurs voitures : c'est une véritable marche triomphale.

Tout le jardin du Donjon a été transformé en un jardin des *Mille et*

une nuits. Des corbeilles de feu ont remplacé les corbeilles naturelles; des arbres lumineux et multicolores ont supplanté la végétation ordinaire; des motifs pris aux armes de Barcelone et de Toulouse, et où notre croix comtale n'a pas été oubliée, ornent les points saillants de ce parc enchanté. Et voici que les pièces d'artifice viennent encore se joindre aux illuminations. Quand le cortège défile, tout le square s'embrase encore davantage. Des feux rouges et verts éclairent les feuillages par-dessous, leur donnant un aspect fantasmagorique, tandis que, tout pavoisé de drapeaux et de tentures, le Capitole resplendit au fond du décor.

Eblouis, enchantés, les Catalans arrivent ainsi jusqu'à la place du Capitole, qui est entièrement bondée. Ils passent devant la façade resplendissante, éclairée jusqu'au faîte, et où brille l'inscription : *Com a germans* (Comme des frères). L'inscription n'a pas menti. La population toulousaine vient de leur faire un accueil chaleureux, spontané, unanime, qui montrait bien qu'elle les considérait comme des frères de race et de sang. Ce ne sont pas de banales fêtes franco-espagnoles, ce sont des fêtes *occitanes*, où toute l'âme ancestrale a tressailli.

***

5 juin. L'Académie des Jeux-Floraux a eu l'heureuse idée d'organiser une réception solennelle pour les délégués des Jochs-Florals et nos autres hôtes de Barcelone. La façon grandiose dont nos mainteneurs ont été reçus en Catalogne, au mois de mai, engageait l'Académie toulousaine à renouer des liens vieux de six siècles.

Cette fête a reçu un accueil enthousiaste. Bien avant l'heure, une foule des plus élégantes se pressait dans la salle des Illustres, face au merveilleux tableau de Benjamin Constant. Sur une petite estrade, où brillent les fleurs du Gay-Sçavoir, les Mainteneurs et les Maîtres ès jeux floraux sont présidés par leur Modérateur, M. Bressolles, assisté de M. l'Alcade et de M. le Maire de Toulouse; parmi eux prennent place les délégués des Jochs Florals : MM. Rubio y Lluch, président; José Morato, Casas y Carto et San Salvador.

Discours de M. de Raymond-Cahuzac, secrétaire perpétuel, souhaitant la bienvenue aux Catalans; remerciement de l'Alcade; réponse de M. Rubio y Lluch, qui salue le collège du Gay-Sçavoir, origine de tous les Jeux Floraux du monde, et atteste publiquement la haute estime que l'on professe au delà de nos frontières pour l'illustre Compagnie toulousaine; poème lyrique de M. François Tresserre, *l'Ame de Verdaguer*, où notre collaborateur à fait parler au grand poète catalan un langage digne de lui; discours de M. le baron Desazars de Montgailhard sur les rapports historiques et littéraires de Barcelone et de Toulouse.

Puis, du fond de la salle, *l'Orphéon toulousain* entonne la complainte célèbre de Gaston Phébus. De belles voix chaudes, puissantes, bien timbrées, le rythment, et nous ne pouvons l'entendre sans une émotion inexprimable : c'est un chant vénérable et presque sacré qui nous vient du fond des âges, qui a bercé notre enfance et prié sur le deuil de la patrie méridionale.

— Les grandes fêtes des Fleurs se terminent par le défilé des lauréats et la lecture des pièces couronnées. L'Académie des Jeux-Floraux, en cette circonstance, n'a pas voulu manquer à cette antique tradition. Les lauréats ont donc défilé encore, mais les lauréats de toute cette histoire unie depuis six cents ans à l'histoire de Toulouse !

Ah ! certes, la difficulté était de choisir : tout à l'heure, M. de Raymond-Cahuzac a fait entrevoir la liste si riche de tous ces poètes qui ont gravité autour des Jeux-Floraux, depuis les plus illustres jusqu'aux plus inattendus, comme le président Hénault, la Harpe, Marmontel célébrant *l'Incarnation du Verbe*, ou bien Fabre d'Eglantine et Rochefort exaltant la Madone.

C'est donc en quelques lectures toute la gloire des Jeux-Floraux qui se résume, la gloire d'avoir donné à des poètes des fleurs d'or et d'argent, d'avoir encouragé leurs débuts, protégé leur jeunesse, ou bien accordé à leur vieillesse célèbre le sourire du sol natal, l'amour de la petite patrie, la plus douce des récompenses.

Certes, on aurait pu, parmi les anciens, ne pas délaisser Maynard, ni Ronsard, ni Pibrac, dont un des descendants est aujourd'hui Mainteneur ; parmi les modernes, on aurait pu, par l'exemple de Tailhade et d'Albert Samain, montrer que Clémence Isaure est toujours jeune. Mais il fallait se restreindre aux principales époques de la Gaye-Science.

Et voici d'abord les anciens Jeux-Floraux avec une pièce de Goudouli, lauréat en 1611, *Las Flous de Damo Clamenço*; puis, c'est le premier Romantisme, inauguré à Toulouse dans les vers du comte Jules de Rességuier, l'un des plus illustres Mainteneurs. Les Maîtres ès jeux apparaissent ensuite, avec le plus grand de tous, Victor Hugo, trois fois couronné d'or en 1819 et 1820; Henri de Bornier, notre compatriote languedocien, continue la voie romantique, et l'on applaudit de lui la fameuse ballade des Epées de *la Fille de Roland*.

Maintenant les Jeux-Floraux, au cours des années, ont entendu la parole qui annonce en Provence le réveil d'une race qu'on croyait morte : Mistral a chanté, et tout s'émeut; le premier, il a fraternisé avec les Catalans, renoué les traditions rompues : acclamons l'ode admirable *I troubaire Catalan* que le maître de Maillane dit lui-même jadis à Barcelone. Enfin, on a terminé cette série de lectures par *l'Eloge de Clémence Isaure*, que Coppée, maître ès jeux lui aussi, vint prononcer à Toulouse en 1896.

Les choristes attaquent vigoureusement *la Toulousaine*, tandis que dans le grand livre officiel de l'Académie, fermé depuis plus de dix ans, les délégués des Jochs-Florals signent le procès-verbal de cette séance extraordinaire, et reçoivent les jetons d'argent traditionnels.

On nous excusera d'avoir autant insisté sur cette fête : elle est fortement caractéristique ; elle a rendu à l'Académie des Jeux-Floraux sa véritable place dans tout ce qui est vraiment toulousain, en dehors des questions politiques, — cette place que six siècles de gloire lui méritent, et que des querelles mesquines ne peuvent lui enlever.

* * *

21 juillet. Comme nous le faisions prévoir dans notre dernière chronique, Toulouse possède maintenant un Théâtre en plein air. Elle le doit, non pas précisément aux Chorèges français, qui, dès leurs débuts, s'affirmèrent pitoyables organisateurs pour ne pas dire plus, mais plutôt aux efforts généreux et désintéressés de quelques amateurs à la tête desquels se trouve M. le docteur Charry.

Cette entreprise si nécessaire, et que, depuis longtemps, nous appelions de tous nos vœux, a été contrariée de toutes les façons : incurie municipale, organisation hâtive, difficultés légales, coïncidences fâcheuses, comme la regrettable épidémie de variole qui a fait fuir les Toulousains, ou les orages intempestifs qui ont ruiné les plus beaux effets de *Polyphème* et de *Britannicus*.

Néanmoins, il est à souhaiter vivement que M. le docteur Charry puisse persévérer : le coin du Ramier qu'il a élu et où il a fait exécuter des travaux très judicieux, offre un cadre admirable pour la tragédie. Je revois encore des papillons insoucieux voleter dans l'atrium de Néron, au moment où se révèle dans toute sa grandeur sinistre le fameux « monstre naissant » : j'entends de lointains roulements de tonnerre se mêler dans *Electre* aux clameurs de Clytemnestre qu'on égorge dans le palais ; je me rappelle encore l'ardente sympathie dont cinq à six mille de nos compatriotes entouraient nos vers Toulousains, dits en prologue ou en à-propos... Il y a évidemment beaucoup à espérer de ce théâtre, qui peut tirer la province de l'ornière où elle s'enlize. On pourrait y donner des œuvres nouvelles, jeunes et fraîches ; des scènes de l'histoire de notre ville, comme cet exquis *Pierre Goudelin*, encore inédit, du marquis de Panat, et où revit, sous les mêmes ombrages du Ramier, toute la Toulouse du dix-septième siècle avec Montmorency, Chalette, Matalin, les Capitouls, tandis que grandit à l'horizon l'ombre de Richelieu... Mais, pour tout cela, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, l'empressement de toute une foule, la générosité de tout un vaste public. Et

il règne malheureusement sur notre ville une bien puissante routine pour que tout cela se trouve avec facilité. Armand PRAVIEL.

Ariège.

Notes d'art. Les jeunes artistes de notre Ariège ont eu l'honneur de voir quelques-unes de leurs œuvres reçues au Salon de 1907. M. Grégoire Calvet a exposé un bas-relief en bronze : *Etude au piano.* « Dans un relief à peine accusé de l'instrument, se détache, dit un critique d'art, le clavier animé par les doigts de l'artiste, dont la silhouette, au premier plan, révèle toute l'attention inspirée. » On le voit, M. Calvet poursuit obstinément sa carrière de labeur et de succès.

M. César-Bru a une préférence marquée pour les scènes champêtres. Il rend au naturel un des tableaux les plus fréquents de la ferme, *le repas des poussins.* Une villageoise, coiffée de son mouchoir ariégeois, tenant son tablier retroussé, y puise à pleines mains le pain qu'elle jette aux petits affamés.

Parmi les eaux-fortes qui attirent l'attention des connaisseurs, on distingue deux œuvres de M. Raoul Brunet. L'une *la précaution maternelle*, doit sa conception initiale à J.-F. Millet ; l'autre, *saint Paul à la vipère*, retrace la scène bien connue des Livres saints.

Encore un jeune!... H. Bergès, de Saint-Girons, qui naguère entrait en loge en vue du prix de Rome, vient, pour la première fois, de voir ses œuvres au Salon (*Portrait de ma mère*).

⁂

Instruction publique. M. Robert Roger, professeur de dessin au Lycée de Foix, a été nommé membre correspondant du Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère.

⁂

Monuments historiques. La Société des études du Couserans, dans une de ses réunions trimestrielles, a émis le vœu que les remparts gallo-romains de Saint-Lizier, avec les ouvrages militaires du moyen âge auxquels ils servent de base, ainsi que la muraille s'étendant de la cité à la rivière, soient classés comme monuments historiques.

Elle a chargé son bureau de préparer le dossier dont la Commission exige la production et de mener enfin cette affaire à son terme.

***

Félibrige. *L'Escolo d'éras Pirenéos* prépare ses fêtes félibréennes pour le 15 et le 16 septembre prochain. Son programme est très varié : il sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

D. C.

Aveyron.

Prix Cabrol. Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la fondation du prix Cabrol que la Société des Lettres de l'Aveyron est chargée de décerner à des écrivains ou artistes aveyronnais. La Commission nommée à cet effet a attribué pour la première fois le prix (1.000 francs) à M. l'abbé Bessou, le poète rouergat. Elle a répondu au sentiment général en couronnant l'auteur du poème si justement célèbre *Dal brès à la toumbo* et des *Contes de la tata Mannou*, d'une saveur si gauloise et d'une naïveté si charmante. Elle ne pouvait faire un meilleur choix qu'en récompensant le félibre qui est si populaire dans l'Aveyron et dans les pays de langue romane, et qui n'a jamais voulu briguer aucune distinction hors de son pays natal.

***

Musée Denys Puech. Nous avons aussi annoncé la prochaine construction du musée Denys Puech ; mais il y a à ce sujet une question qui divise l'opinion publique. C'est celle de l'emplacement. Une campagne de presse a été menée contre l'emplacement projeté, à l'entrée de la rue du Terral, auquel, pour des raisons financières, semble tenir la municipalité. Mais des raisons esthétiques tirées du voisinage écrasant de la cathédrale sont opposées au projet municipal. En attendant que ces difficultés soient résolues, l'adjudication des travaux a été ajournée.

***

Fontaine monumentale à Millau. Un Comité s'est formé pour ériger, sur une des places de Millau, une fontaine monumentale due au sculpteur millavois Verdier. Cette fontaine symboliserait le Tarn et la Dourbie, et repré-

senterait l'industrie locale de la tannerie et de la ganterie, si réputée dans le monde entier.

L'œuvre comprendrait deux statues, trois figures en haut-relief et de nombreux jets d'eau se déversant dans une vasque. Elle aurait des proportions grandioses pour embellir et glorifier la cité millavoise.

***

Syndicat d'initiative. Le Syndicat d'initiative organise pour le commencement d'octobre un concours de photographies de sites pittoresques, de monuments remarquables ou de scènes et figures locales. Un programme très complet et annonçant de nombreux prix a été publié à cet effet.

***

Théâtre de la Nature. La représentation artistique du 11 août au Théâtre de la Nature, à Rodez, sera un grand succès, grâce au concours de l'éminente cantatrice Emma Calvé et de nombreux artistes des scènes parisiennes. On y jouera *Mireille*, l'opéra de Gounod, et — au pied même de l'édifice dont il célèbre la fondation — un poème inédit de R. Frère et Bourjade, intitulé *la Cathédrale*.

M. C.

Le Gérant,

Édouard PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 5558

LE THÉATRE DE BRIEUX

I.

La première pièce de M. Brieux, *Ménage d'artistes*, fut représentée au Théâtre-Libre en 1890. Il faut savoir gré à M. Antoine d'avoir compris que dans cette œuvre naïve, brutale et mal venue, il y avait pourtant des promesses de talent. *Blanchette,* jouée deux ans après, obtint un succès éclatant, et elle a pris place au répertoire de la Comédie-Française. La pièce vaut la peine d'être étudiée de près, d'abord parce qu'elle est intéressante, ensuite parce que l'auteur n'a rien écrit de plus caractéristique, et qu'on y trouve pour ainsi dire en germe les œuvres qu'il a données depuis.

Le père Rousset, cabaretier de village, a mis sa fille Blanchette en pension à la ville; elle en est sortie avec son brevet supérieur. Mais il a bien compté que l'argent qu'il a dépensé pour son éducation serait placé à gros intérêts, et que le gouvernement nommerait sa fille institutrice. Or, voilà des mois que le fameux brevet, richement encadré, s'étale en belle place sur les murs du cabaret, et Blanchette attend toujours sa nomination. Le père Rousset s'impatiente, et il s'en explique avec un riche bourgeois, M. Galoux, qui, étant un candidat possible à la députation, ménage, comme de juste, le cabaretier.

ROUSSET. — C'est toujours l'ouvrier qui est le dindon de la farce. L'État nous trompe.

M. GALOUX. — Mais comment cela, voyons!

Rousset. — Du moment qu'il m'a poussé à donner de l'instruction à mon enfant en inventant des facilités, des concours, en distribuant des bourses, en faisant des promesses, il doit tenir sa parole. Jadis j'ai écouté Monsieur le Maire, je vous ai écouté, vous qui êtes dans la politique; vous m'avez excité à laisser Blanchette à l'école, en me faisant espérer un tas de choses, disant qu'elle gagnerait de l'argent, et patati et patata, lorsqu'elle aurait son brevet. Elle l'a, aujourd'hui; alors, faut lui donner de quoi vivre et lui donner une place. Et ce n'est pas une faveur que je demande, c'est ce qu'on me doit. Il y a un papier. (*Désignant le brevet.*) Le voilà. Il est échu; il faut payer.

Cependant, le père Rousset prendrait peut-être son parti d'attendre, si sa fille lui donnait plus de satisfactions. Mais elle le mécontente de toutes les manières. Elevée comme une demoiselle, elle dédaigne d'aider sa mère dans les soins du ménage; au lieu de faire la cuisine et de laver le plancher, elle lit des romans; elle refuse de servir à boire aux habitués du cabaret; elle choque les préjugés de son père, se moque de sa vieille routine agricole, lui fait acheter des engrais chimiques qui coûtent cher et qui ne réussissent pas. Enfin, le père Rousset se fâche; il en a assez de ces manières, et il pose son ultimatum à sa fille.

Rousset. — A partir de demain tu gagneras ton pain, ou tu n'en mangeras pas.

Blanchette. — Comment?

Rousset. — Tu te lèveras à cinq heures, et tu descendras laver par terre, ici.

Madame Rousset. — Qu'est-ce que je ferai alors, moi?

Rousset. — Toi, la vieille, tu te reposeras. Chacun son tour. (*A Blanchette.*) Après, tu resteras ici, et lorsque tous les ouvriers viennent avant d'entrer à l'usine ou en en sortant, ceux qui travaillent la nuit, tu les serviras.

Madame Rousset. — Voyons, Rousset, ce n'est pas la place d'une jeune fille, au milieu de tous ces ouvriers qui boivent.

Rousset. — C'est pas la place d'une jeune fille! Tu y étais bien, toi! Est-ce que ça m'a empêché de t'épouser?... (*A Blanchette.*) Tu iras à la lessive, et tu laveras la vaisselle. Après souper, tu raccommoderas tes bas, car je te défends de lire...

Madame Rousset. — Ecoute, Rousset...

Rousset. — Qu'est-ce que je lui demande d'extraordinaire? Je lui de

mande de faire ce que font les filles de cabaretier. Est-ce que ce n'en est pas une? D'abord, c'est pas la peine de crier; ce sera comme je dis, ou elle partira d'ici.

Blanchette, silencieuse d'abord, rongeant son frein, perd patience à son tour, oppose les reproches aux reproches, et finit par dire : « Tu veux que je parte, eh bien! je partirai. »

Rousset. — Attends un peu! Ecoute un peu ce que je vais te dire. Si tu franchis le pas de la porte, tu ne rentreras pas ici tant que je serai vivant. Tu auras beau être dans la misère jusqu'au cou et crever la faim, il n'y aura pas ici, pour toi, le morceau de pain qu'on donne aux mendiants. Tu entends bien ce que je te dis là?

Blanchette. — Tu peux être tranquille. J'aimerais mieux mourir que de vous tendre la main. Adieu!

Et Blanchette fait comme elle le dit; elle quitte la maison paternelle. C'est fort bien. Outre que la situation est théâtrale, elle est la conclusion naturelle des deux premiers actes, où le dissentiment entre le père et la fille va s'exaspérant sans cesse. Mais qu'est-ce que l'auteur va faire de son héroïne? Voici de quoi il s'est avisé. Ce M. Galoux qui, au premier acte, est venu causer avec le père Rousset, a une fille qui a été camarade de pension de Blanchette. Voyant qu'il n'obtiendra pas de si tôt pour elle le poste qu'elle sollicite, il lui a offert d'être en attendant demoiselle de compagnie de sa fille, et Blanchette a accepté avec enthousiasme. Maintenant que la voilà hors de la maison paternelle, elle va se réfugier dans la famille Galoux.

Et après? Car ceci n'est qu'une solution provisoire, et si le malheur de Blanchette se réduisait à quitter une maison où on la rudoie pour une autre où elle est accueillie à bras ouverts, nous ne pourrions pas nous attendrir beaucoup sur le sort des filles déclassées. Dans la première version de sa pièce, Brieux, conformément aux traditions du Théâtre-Libre, s'était décidé pour un dénouement pessimiste. Le frère de Mlle Galoux faisait de Blanchette sa maîtresse, et quelques mois ou quelques années après, elle revenait voir ses parents. Le père Rousset avait fait de mauvaises affaires, était à la veille d'une saisie; Blan-

chette lui offrait de l'argent, et après avoir un peu grogné pour la forme, il finissait par accepter.

Ce dénouement n'avait pas eu beaucoup de succès auprès du public. Il en avait eu si peu qu'Antoine, allant représenter *Blanchette* en province, le supprima purement et simplement. La pièce se terminait à la fin du second acte, au moment où Blanchette s'en va de chez son père en faisant claquer la porte, c'est-à-dire qu'elle ne se terminait pas. Sarcey insista auprès de l'auteur, et finit par obtenir qu'il récrivît son troisième acte. Dans la version nouvelle, Blanchette revient à la maison paternelle, comme le pigeon de la fable, « traînant l'aile et tirant le pied »; elle a tant souffert qu'elle est prête à supporter sans murmure les duretés et les humiliations qui l'attendent sans doute. Son père, en effet, fait mine d'abord de la jeter à la porte; mais comme la mère Rousset s'attendrit, comme d'ailleurs un brave garçon, un ouvrier qui aime Blanchette depuis longtemps, ne demande qu'à l'épouser, il finit par ouvrir ses bras à sa fille et par lui pardonner.

Le premier mérite de cette pièce, c'est que le sujet est pris dans le vif de la réalité contemporaine. Il était inévitable que l'instruction obligatoire et gratuite fît naître chez beaucoup de pères et de mères de famille des ambitions comme celles qui ont fait agir les parents de Blanchette. Le nombre des places étant moins grand que celui des postulantes, il s'ensuit de fréquentes et amères déceptions. Que le père Rousset s'en prenne à sa fille de l'erreur qu'il a lui-même commise, cela est humain, et Brieux a traité cette partie de son sujet avec beaucoup de vigueur et de vérité. Il y en a une autre qu'il n'a pas davantage laissée dans l'ombre, mais qu'il n'a pas développée avec le même bonheur. Pendant que Blanchette devenait une demoiselle, ses parents sont restés des paysans; d'année en année un abîme s'est creusé entre eux; ils n'ont plus les mêmes idées, ils ne parlent plus le même langage. En gros l'observation est à peu près juste; et encore est-il permis de s'étonner que Blanchette, qui revenait chaque année chez ses parents aux vacances, n'ait pas plusieurs fois déjà choqué les idées de ses

parents ou été choquée par elles. Mais si les paroles et les sentiments du père Rousset sont bien ce qu'ils devaient être, ceux de Blanchette sont loin d'avoir autant de vérité. Brieux n'a voulu en faire ni une sotte ni une pédante; comment expliquer alors ce dialogue du commencement du deuxième acte?

Blanchette (*au guéridon, faisant des comptes*). — Et sais-tu combien cela fait en tout? Deux cent soixante-quinze francs. Pas un sou de plus.

Madame Rousset. — C'est déjà beaucoup.

Blanchette. — Beaucoup! Tu trouve que c'est beaucoup? Sais-tu ce que tu as pour deux cent soixante-quinze francs? Voici le détail : « Pour peindre ici, sur la devanture, ces mots : *Café de Cérès*, 50 francs. »

Madame Rousset. — Pourquoi *Café de Cérès*, puisqu'on s'appelle Rousset!

Blanchette. — Cérès était la déesse de l'agriculture. Cela revient au même que de mettre *Café de l'Agriculture*, mais c'est plus distingué.

Madame Rousset. — C'est-y bien utile?

Blanchette. — *Est-ce* bien utile?

Je comprends que Blanchette, élevée comme elle l'a été, n'ait plus les goûts qui conviennent à la fille d'un cabaretier; j'admets fort bien qu'au premier acte, pendant qu'elle est en train de lire, son père venant causer avec elle et lui dire : « A propos, tu sais le cheval de la mère Dufour..., il est mort ce matin », elle lui réponde : « Qu'est-ce que tu veux que ça me fasse? » et qu'elle se replonge dans son livre. Mais ce que je trouve faux et caricatural, c'est qu'elle croie devoir, sans nécessité, donner une leçon de grammaire française à sa bonne femme de mère. Et il me paraît non moins invraisemblable qu'en changeant l'enseigne du cabaret elle s'imagine y attirer une clientèle nombreuse. Il ne me semble pas moins absurde qu'un instant après elle propose à sa mère d'acheter un appareil à glace de 110 francs pour un cabaret fréquenté par des ouvriers. La vérité, c'est que Blanchette se désintéresse complètement de tout ce qui préoccupe ses parents, qu'elle s'ennuie horriblement chez eux, qu'elle n'aspire qu'à en sortir; que par conséquent elle ne doit nullement songer à transformer leur cabaret en un café à la mode.

D'ailleurs tout le rôle de Blanchette porte à faux, et il faut que M. Brieux connaisse bien peu les candidates aux postes d'institutrices pour les peindre comme il l'a fait. Filles de paysans ou d'instituteurs, sachant qu'elles débuteront dans un village, qu'elles auront un maigre traitement, qu'elles devront faire leur ménage elles-mêmes, qu'elles devront faire bon visage aux parents de leurs écolières, elles ne s'abandonnent guère aux rêves romanesques où se complaît l'imagination de Blanchette. Il est probable qu'elles ne trouvent pas la vie gaie tous les jours, mais elles se résignent pourtant à vivre parmi des gens plus grossiers que le père et la mère Rousset, et cela par l'excellente raison qu'elles ne peuvent pas faire autrement.

Brieux a effleuré chemin faisant un autre sujet ; mais pour le traiter à fond c'est une autre comédie qu'il aurait fallu écrire. Blanchette a été en pension avec Lucie Galoux, dont le père est riche et sera probablement député un de ces jours. Les deux jeunes filles se sont prises en amitié, si bien que Lucie pense à taire de Blanchette sa belle-sœur. Dans la pièce telle qu'il l'a conçue, cet épisode est inutile et il aurait pu être supprimé ; mais il y avait là un sujet de comédie ou de drame : la fille du paysan ou du petit bourgeois élevée avec une fille riche, toutes les deux devenant amies et se figurant que leur amitié sera éternelle, puis, une fois sorties de pension, s'apercevant peu à peu qu'elles ont fait un rêve chimérique, que les cadres sociaux séparent celles que l'éducation commune a un instant réunies.

Nous avons déjà vu, au cours de cette analyse, ce qu'il y avait de juste et d'intéressant dans la conception de la pièce, ce qu'il y a de contestable dans la façon dont l'auteur l'a mise en œuvre. L'éducation donnée aux filles du peuple risque d'en faire des déclassées : voilà l'idée générale, mais pour la traduire sous forme dramatique il faut la particulariser. Pourquoi déclassées? Est-ce parce qu'elles ne trouvent pas, leur éducation une fois achevée, les moyens de l'utiliser ? Est-ce parce que cette éducation éveille en elles des aspirations

qu'elles ne pourront pas satisfaire? Est-ce parce qu'entre une fille instruite et ses parents restés ignorants et frustes il y aura nécessairement désaccord?

On voit en lisant *Blanchette* que ces différentes données se sont présentées à l'esprit de l'auteur. Il a choisi celle qui fournissait le plus d'effets dramatiques; c'est sur le contraste entre le père Rousset, resté paysan dans l'âme, et sa fille plus affinée, devenue une demi-demoiselle, qu'il a construit sa pièce.

La scène capitale, c'est celle où, après une explication orageuse avec son père, Blanchette quitte la maison. Elle est préparée par vingt petits incidents qui remplissent les deux premiers actes; le dissentiment entre le père et la fille grandit peu à peu et s'exaspère jusqu'au moment de l'explosion violente et de la rupture. Cela est très habilement fait; reste à savoir si l'auteur a le don de l'observation juste au même degré que celui du théâtre. J'ai déjà essayé de montrer que le caractère de Blanchette était de pure convention; je ne veux certes pas en dire autant de celui du père Rousset, mais il ne me semble pas être à l'abri de la critique. Il a de la carrure et de la vigueur; je me demande s'il a autant de vérité. S'il est le paysan méfiant et routinier que Brieux nous représente, est-il vraisemblable qu'il ait, sur le conseil de sa fille, acheté les engrais chimiques qui lui réussissent si mal? Lorsqu'il l'a mise à la porte de chez lui, c'est dans un accès de colère; est-il possible que cette colère dure des mois, et que, lorsqu'elle revient à la maison, il la traite aussi durement? Notre surprise est d'autant plus grande que nous nous rappelons le premier dénouement de la pièce : le père Rousset était ruiné, on allait le saisir; sa fille revenait à ce moment, dans l'équipage d'une cocotte enrichie; elle lui offrait de l'argent, qu'il acceptait sans se faire prier. Pourquoi, dans la seconde version, Brieux le représente-t-il tout d'une pièce, alors que dans la première il nous l'avait montré si accommodant?

Cela n'est pas très difficile à expliquer. La première version de *Blanchette* était destinée aux spectateurs du Théâtre-Libre, pour lesquels les vilenies d'un personnage étaient la seule

marque indiscutable de sa vérité; le père Rousset, au dénouement, se faisant entretenir par les amants de sa fille, c'était une conclusion de haut goût, qui attestait chez l'auteur une connaissance profonde du cœur humain. Lorsque Brieux, pour faire accepter son œuvre du grand public, se résigna à lui donner le dénouement que désiraient les spectateurs, c'est-à-dire la rentrée de Blanchette au bercail, sa réconciliation avec ses parents, il imagina, pour remplir son dernier acte, cette intransigeance du père Rousset, qui au lieu d'accueillir sa fille à bras ouverts querelle sa femme de l'avoir reçue, et qui ne se rend qu'à la dernière minute, lorsqu'il n'y a pas moyen de faire autrement.

Ainsi la veulerie sans vergogne du père Rousset première manière, c'était une application de la poétique régnante; l'intransigeance dont il fait preuve dans la nouvelle version de la pièce, c'est une nécessité dramatique qui l'a imposée.

Pour qu'un caractère se prête sans trop d'inconvénients à des remaniements de ce genre, il faut qu'il n'ait pas été très fortement conçu. Ce qui est vivant et intéressant, c'est moins le père Rousset lui-même que son « milieu », que le trantran de sa vie de tous les jours, que ses bouts de conversation avec les clients de son cabaret, avec le père Bonenfant le cantonnier, avec le facteur qui vient boire la goutte en passant, avec son voisin Morillon, le cultivateur, qui vient faire sa partie de piquet; chacun de ces petits tableaux est d'un ton très juste; il n'y a pas de mots d'auteur; chaque personnage dit bien ce qu'il doit dire, et n'a en fait de sentiments et d'idées que ce qu'il peut en avoir. J'ajoute que la mère Rousset, bonne femme toute simple, pacifique et résignée, fait un heureux contraste avec son bougon de mari. En écrivant ce rôle, Brieux a heureusement oublié l'esthétique du Théâtre-Libre, et s'est laissé aller à sa vraie nature. Les scènes du premier acte, où la mère Rousset gronde sa fille de ne pas l'aimer assez, celles du dernier acte, où elle s'attendrit en la voyant si pâle et si triste, sont pénétrées d'une émotion qui va au cœur, et qui n'a pas peu contribué au succès de la pièce.

Ce don de peindre la vie populaire, de faire parler aux ouvriers et aux paysans leur vrai langage, on le retrouve dans plusieurs des œuvres de Brieux, et c'est même ce qui leur donne leur saveur. Ce qui a fait le succès des *Remplaçantes*, ce ne sont pas les sermons laïques du Dr Richon sur l'allaitement maternel ; c'est le rôle de Lazarette, la nourrice, ce sont ceux des deux Planchot, son mari et son beau-père. Le vieux Planchot surtout, avec son humeur impérieuse, son âpre amour de l'argent, son habileté sournoise et tenace, est dessiné de main de maître : sa discussion avec sa bru, qui ne veut pas se placer comme nourrice et qu'il oblige à faire sa volonté, tour à tour rude et insinuant, mêlant les prières aux menaces, est une scène excellente. Dans le personnage de Lazarette il y a un peu plus de convention ; mais lorsqu'au dernier acte elle revient chez elle pour retrouver l'enfant qu'elle a abandonné malgré elle et pour reconquérir son mari sur une coquine qui a pris sa place en son absence, il y a dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait, une décision, une vaillance, une bonne humeur, qui nous tiennent sous le charme, en même temps qu'elles obligent tour à tour sa rivale, son mari, son beau-père, à baisser pavillon.

Ce qui est remarquable dans cette partie du théâtre de Brieux, c'est l'art de tracer des silhouettes amusantes et pittoresques, comme celle du père Guernoche, le berger guérisseur, dont il est question dans *l'Evasion*, ou bien, comme dans *la Petite Amie* et *Résultats des Courses*, de mettre dans une scène, où de nombreux personnages évoluent devant nous, assez de mouvement pour donner l'impression de la vie, assez d'ordre pour éviter l'obscurité et la confusion. Dans *la Petite Amie*, qui est une pièce manquée, la peinture du magasin de modes, où se passent les deux premiers actes, est souvent excellente : il y a là des conversations d'ouvrières prises sur le vif, et qui nous en apprennent long sur leur vie, à l'atelier et hors de l'atelier. *Résultats des Courses* est un mélodrame vertueux, généralement médiocre et monotone ; mais il y a çà et là des scènes bien venues. Le premier acte se passe dans un atelier

de monteur en bronze, au Marais. L'auteur, dans la brochure, a multiplié les indications de mise en scène; il a pensé que pour encadrer des tableaux de la vie ouvrière il fallait un décor minutieusement exact; mais ce qui a plus d'utilité encore que le décor, et surtout plus de mérite, ce sont les scènes pleines de vérité et de verve par lesquelles l'auteur l'a complété, et où quelques traits lui ont suffi pour esquisser des figures d'ouvriers distinctes et vivantes. La suite ne répond malheureusement pas à ce début; les caractères principaux n'ont pas été assez fortement conçus, l'action se traîne dans des banalités sentimentales; ce n'est qu'à l'avant-dernier acte que l'auteur s'est ressaisi, dans quelques scènes épisodiques qu'un lien très lâche rattache au sujet. Le héros du drame, Arsène Chantaud, un brave ouvrier que la passion du jeu a conduit à commettre un abus de confiance, finit par échouer à un poste de police. Brieux en a profité pour peindre les vagabonds qui y sont en même temps que lui. Le commissaire interroge tour à tour ces pauvres diables qui, par cette matinée d'hiver, se pressent autour du poêle de la salle d'attente, depuis un gamin de seize ans jusqu'à un vieux de soixante-douze. La succession de ces interrogatoires, avec leurs questions stéréotypées et leurs réponses à peu près toujours les mêmes, produit un effet poignant. Nous avons le sentiment profond d'une injustice dont personne n'est responsable; la société ne peut ni réprimer efficacement le vagabondage, ni guérir la misère; tous ces malheureux sont comme des épaves roulées par le flot et qui finiront par être englouties. C'est ainsi que, sans déclamation ni verbiage, Brieux a fait ici d'excellent drame, pris dans les entrailles de la réalité.

Dans le drame des *Bienfaiteurs*, où l'auteur a abordé une grave question sociale, les scènes où figurent les ouvriers sont les plus intéressantes. Landrecy, le manufacturier, a mis à la porte de son usine un ouvrier incapable, un nommé Lecourcheux. Ses camarades prennent fait et cause pour lui; ils envoient au patron cinq délégués : Pluvinage, Chatel, Routot, Mandoul et Pardigon, pour lui déclarer leurs intentions. S'il

ne reprend pas Lecourcheux, ils sont décidés à se mettre en grève. Dans son entrevue avec eux, Landrecy se montre plein de sang-froid, de bon sens et de modération; il s'emploiera, leur dit-il, à faire embaucher ailleurs Lecourcheux, dont il ne veut plus chez lui. Les ouvriers, embarrassés, demandent à se consulter encore; ils lui rendront réponse dans un instant. Les voilà seuls. Il y en a trois sur cinq qui trouvent que le patron a raison et qu'ils feront mieux de céder; mais les deux autres leur font honte de leur faiblesse; on parle, on se dispute, mais en définitive on n'a encore rien résolu.

MANDOUL. — Avec tout ça, il faut se décider.

PARDIGON. — Oui.

ROUTOT. — C'est très embêtant.

MANDOUL. — Du moment qu'y cherchera à faire embaucher Lecourcheux...

PLUVINAGE. — C'est pas la même chose.

PARDIGON. — On aura l'air d'être des imbéciles et de s'être laissé emberlificoter par le patron.

PLUVINAGE. — Et puis les journaux nous tomberont pas dessus... Non!

ROUTOT. — C'est pas eux qui nous donneront du pain.

PARDIGON. — Avec ça! Y a des comités à Paris qui soutiennent toutes les grèves.

PLUVINAGE. — Sûr qu'il faudra tout de même se serrer le ventre.

CHATEL. — Ça, sûr!... (*Silence.*)

PLUVINAGE. — Ça n'empêche pas que les camarades nous traiteront de vendus ou d'idiots si nous cédons.

ROUTOT. — Puisqu'ils nous ont donné pleins pouvoirs!...

PLUVINAGE. — Ils nous ont donné pleins pouvoirs pour faire la grève, mais pas pour autre chose... Il y a un député qui viendra de Paris faire une conférence.

PARDIGON. — Un journal a imprimé que tous les travailleurs de la France avaient les yeux sur nous.

ROUTOT. — Alors, on va dire au patron qu'on ne cède pas?

PLUVINAGE. — Dame! c'est toujours la lutte entre le capital et le travail. Le travail, qui est sacré, ne doit jamais céder.

PARDIGON. — Sûr. Le jour où tous les travailleurs du monde se diront ça en se donnant la main... Allons! on est tous d'accord?

CHATEL. — Faut bien.

MANDOUL. — Puisqu'on peut pas faire autrement.

Dans la scène suivante, ils font connaître leur ultimatum au patron. Cette fois il se fâche, leur reproche d'être des ingrats, de ne pas se souvenir de tout ce qu'il a fait pour eux, des écoles qu'il a fait construire pour leurs enfants, des économats qui leur livrent les marchandises au prix coûtant, des maisons qu'il leur loue et qui, au bout d'un certain temps, deviennent leur propriété. Ils ont réponse à tout : ces institutions humanitaires dont il est si fier n'ont qu'un but, c'est de tenir les ouvriers mieux en main. Outré de voir ainsi méconnaître ses intentions et travestir ses actes, Landrecy s'emporte et rompt brusquement l'entretien. La scène est intéressante et bien conduite; je lui préfère pourtant la précédente, qui est moins « écrite », et qui nous donne davantage l'impression directe de la réalité.

II.

Que Brieux sache mettre dans ses peintures de la vérité et du relief, qu'il ait ce don essentiel de l'écrivain dramatique d'exprimer les sentiments de ses personnages par l'accent et le rythme du dialogue, je crois l'avoir montré, et l'on en trouverait aisément de nouvelles preuves même dans des pièces qui n'offrent pas d'ailleurs grand intérêt. Mais l'auteur a une ambition plus haute que celle de peindre fidèlement les mœurs populaires : il a des idées morales et sociales que la plupart de ses œuvres servent à mettre en lumière : comment il y réussit, et par quels moyens, c'est ce qu'il me reste à rechercher.

La plupart des pièces de Brieux sont des pièces à thèse, mais elles ne ressemblent guère à celles de ses devanciers. Lorsque Augier écrivait *Madame Caverlet,* c'était pour plaider la cause du divorce, qui n'était pas alors cause gagnée. Lorsque Dumas faisait jouer *les Idées de Madame Aubray* et *Denise,* il avait contre lui l'opinion de l'immense majorité des spectateurs, et ceux même qui l'applaudissaient n'étaient pas pour cela convertis à ses idées. Brieux, au contraire, a surtout enfoncé des

portes ouvertes. Ce n'est pas seulement ses opinions, c'est celles du public, qu'il traduit sur la scène. Lorsque dans *Blanchette* il montre que l'éducation donnée aux filles du peuple risque de faire d'elles des déclassées ; lorsque dans *l'Engrenage* il montre que la politique est une grande corruptrice de consciences ; lorsque dans *la Robe Rouge* il fait le procès de nos mœurs judiciaires, il ne fait que dire tout haut ce que pensent la plupart de ses contemporains. Cette remarque n'est point une critique; l'originalité au théâtre consiste bien moins dans la nouveauté des idées que dans la manière de les présenter et de les faire valoir.

Au premier acte des *Bienfaiteurs,* le héros, Valentin Salviat, s'exprime ainsi : « Entre ceux qui possèdent et ceux qui méritent d'être secourus, il y a un mur, un mur énorme et que rien ne peut renverser. Il faut plaindre ceux qui ont bon cœur et plaindre aussi ceux qui souffrent. Les uns et les autres se cherchent mutuellement avec avidité, mais ils sont condamnés à ne se rencontrer jamais. » L'affabulation, assez simple, de la pièce est destinée à mettre cette idée en relief. Le millionnaire Valentin Salviat, qui est un esprit positif, rebelle aux rêveries humanitaires, veut bien cependant, un peu par curiosité, beaucoup par amitié pour sa sœur Pauline, ouvrir à elle et à son mari, l'industriel Landrecy, un large crédit pour leur permettre d'expérimenter leurs théories généreuses. Landrecy croit qu'un patron peut, en traitant ses ouvriers avec bonté, obtenir d'eux autant ou plus qu'en se montrant rigoureux et dur; il estime qu'un père de plusieurs enfants doit être, à égalité de services, plus payé qu'un célibataire; bref il est persuadé que, sans verser dans l'utopie, sans oublier que « les affaires sont les affaires », il est pourtant possible d'y mettre un peu de justice et d'humanité. Sa femme a une âme d'apôtre; avec l'argent que son frère vient de mettre à sa disposition, elle rêve d'organiser si bien la lutte contre la misère et contre le vice qu'elle les fera disparaître, au moins dans la ville qu'elle habite et où son action va s'exercer.

Le sujet de la pièce, ce sont les démentis que la réalité va

donner aux illusions généreuses des époux Landrecy. Valentin Salviat leur a donné un délai d'un an pour tenter leurs expériences sociales. Le voilà de retour, et il lui est facile de constater que les résultats n'en sont pas brillants. Malgré tout ce que Landrecy a fait pour ses ouvriers, ils viennent de se mettre en grève; le voilà qui, comme les autres patrons, s'emporte contre le peuple, qui ne sait payer ses bienfaiteurs que d'ingratitude. Mais peut-être Mme Landrecy aura-t-elle mieux réussi. Hélas! Les œuvres de charité sont nombreuses, il est vrai, mais sur le bien qu'elles font il est permis d'être sceptique. Une pauvre veuve, Catherine, qui ourle des torchons pour vingt-cinq sous par jour, est venue demander une avance à Mme Landrecy, qui lui a dit d'attendre. Elle rencontre dans l'antichambre Clara, une fille-mère, qui venait, elle aussi, solliciter un secours. Elles se mettent à causer.

Clara. — Ecoutez, vous êtes une brave femme; je vais vous donner un conseil. Pourquoi que vous ne vous mettez pas dans les œuvres? Vous gagneriez plus à rien faire qu'à travailler.

Catherine. — Oui, mais faudrait mendier. J'ose pas.

Clara. — C'est pas mendier... Et on est bien plus heureuse. Ainsi, moi, quand j'ai eu mon p'tit...

Catherine. — Vous êtes mariée?

Clara. — Non.... quand j'ai eu mon p'tit, on m'a donné une layette et quarante francs.

Catherine. — Alors, moi, on m'aurait donné quarante francs à la naissance de mon dernier?

Clara. — Ça dépend... pour les légitimes, on a moins... Vingt-cinq francs, je crois. Ce n'est pas la même société... Quéquefois, on se fait payer aux deux, quand on trouve un acte de mariage à emprunter.

Clara, qui est bonne fille, finit par avancer quarante sous à Catherine, en y ajoutant cette réflexion philosophique : « C'est drôle! C'est moi, qui ne fiche rien, qui fais l'aumône à celles qui travaillent! »

Ainsi Mme Landrecy et ses amies encouragent la mendicité sans atteindre la vraie misère. Cependant, soupçonnant qu'on les exploite, elles cherchent à se renseigner; mais elles n'ont

vraiment pas de chance. Mme Paillencourt, une des dames patronnesses, a reçu une demande pressante de secours; la signataire, la femme Naclette, dit que, si on ne lui vient pas tout de suite en aide, elle se tuera, elle et ses petits. Mme Paillencourt s'est promis de faire une enquête, mais il faut croire qu'elle ne l'a pas faite assez vite, car en plein comité on apprend que la malheureuse a mis sa menace à exécution. Grande émotion! Séance tenante, on décide la création d'une « caisse de secours immédiats »; c'est à merveille, mais c'est un peu tard pour la femme Naclette.

Une des œuvres auxquelles Mme Landrecy tient le plus, parce que c'est elle qui en a eu l'idée, c'est celle des *Régénérés,* qui recueille, après l'expiration de leur peine, les condamnés de droit commun. Elle voudrait bien montrer un de ces régénérés à son frère; mais, en compulsant ses fiches de renseignements, elle s'aperçoit que l'un a quitté le pays; qu'un autre, après avoir eu d'abord une conduite exemplaire, s'est fait prendre en flagrant délit de vol. Il n'en reste qu'un, de premier choix il est vrai : c'est Féchain, un véritable modèle, celui dont les dames patronnesses disent : « Ah ! si tous nos pauvres lui ressemblaient ! » Mais elle joue de malheur : quand il arrive pour être présenté à Salviat, il titube, il sent l'eau-de-vie. Il commence à débiter le boniment qu'il a appris par cœur : « Père de cinq enfants, j'eus le malheur de me laisser tenter par le bien d'autrui... » Salviat, impatienté, lui coupe la parole et, après l'avoir malmené quelque peu, lui fait avouer qu'il n'a jamais été condamné, qu'il a épousé une veuve dont le premier mari avait été en prison, et qu'il s'est approprié son casier judiciaire pour intéresser à son sort les dames qui ont entrepris le relèvement des criminels.

Décidément la charité romanesque de Mme Landrecy et de ses collaboratrices n'a pas plus réussi à guérir le vice et la misère que les essais philanthropiques de son mari n'ont servi à établir une entente sincère entre les ouvriers et lui. Faut-il donc en conclure qu'il n'y a qu'à laisser les choses suivre leur cours, et que c'est l'indifférence, l'égoïsme, qui sont la sagesse? Brieux

n'a pas voulu nous laisser sous cette impression décourageante, et c'est pour la dissiper qu'il a écrit les dernières scènes de sa pièce. Landrecy vient d'avoir avec les délégués des ouvriers l'entrevue décisive, à la suite de laquelle la grève va être déclarée. Pendant qu'il avoue tristement à son beau-frère la faillite de ses illusions, ils entendent dans la rue les ouvriers qui en quittant le travail entonnent une chanson contre le patron. Ils se mettent à la fenêtre.

« Quel est donc, dit Salviat, cet ouvrier qui s'en va tout seul ? — Tiens ! dit Landrecy étonné, comment se fait-il qu'il ne soit pas avec les autres ? C'est Pluvinage, un des meneurs. — Il vient par ici... Non !... Il pleure. — Oui..., pauvre homme ! Qu'est-ce qu'il a ? » Il l'appelle ; Pluvinage entre, et l'on voit qu'il fait effort pour ne pas pleurer.

« Qu'avez-vous ? lui dit Landrecy. — Ma femme vient de mourir. — Vous devez affreusement souffrir. (Pluvinage répond par un signe de tête.) Pourquoi vous retenez-vous de pleurer devant moi ? Je suis donc un ennemi ? Allez ! Ce n'est pas moi qui vous accuserai de faiblesse. Donnez-moi la main, je vous en prie. — (Pluvinage, après avoir hésité, lui prend la main.) Alors, c'est donc vrai que vous êtes un brave homme, vous ?... Je vous demande pardon de ce que j'ai dit tantôt. Je ne vous connaissais pas... Voyez-vous ? tout le mal vient de là.... c'est qu'on ne se connaît pas... »

L'ouvrier sorti, Salviat s'adresse à sa sœur et à son beau-frère : « Eh bien ! y voyez-vous clair à présent, tous les deux !... Malgré tous vos efforts, Landrecy, vous n'aviez jusqu'à présent rien éveillé au cœur du peuple, parce que le cœur ne comprend que le langage de l'amour, et ce langage-là, vous ne l'aviez point parlé ; mais au premier mouvement de vraie charité que vous avez eu, vous avez désarmé la haine... Le devoir, c'est d'enfermer l'aumône dans une poignée de main. Il faut faire la charité avec discernement, Pauline, sinon elle est malfaisante ; il faut la faire avec amour, Landrecy, sinon elle est inefficace. »

A la fin de ce petit sermon, nous dirions volontiers : Amen !

« Enfermer l'aumône dans une poignée de main, faire la charité avec discernement », c'est parfait ; qui donc ne se rallierait à des principes si justes à la fois et si élevés ? Le malheur est que l'auteur a oublié de nous indiquer le moyen de les mettre en pratique. Tout le monde se propose d'être charitable avec discernement ; la difficulté est d'y réussir, comme le prouve la pièce elle-même. « Enfermer l'aumône dans une poignée de main » peut être un conseil excellent, s'il s'agit de charité individuelle ; il est beaucoup plus difficile à suivre lorsqu'il est question de la charité collective, qui est nécessairement plus impersonnelle et plus froide, mais qu'il est plus aisé de critiquer que de remplacer.

Il nous serait agréable de penser que la question sociale peut être tranchée par des formules aussi simples ; mais c'est l'auteur lui-même qui nous a mis en garde contre l'optimisme de sa conclusion, car ce problème qu'il résout ainsi en quelques mots, il nous a montré tout le long de la pièce qu'il était probablement insoluble. Ne s'est-il pas aperçu qu'il se contredisait ? Il est invraisemblable qu'il ait oublié en terminant son quatrième acte ce qu'il avait mis dans les précédents. A-t-il voulu terminer sa pièce sur une tirade à effet, qui devait enlever les applaudissements ? Peut-être faut-il admettre tout simplement que l'artiste, l'homme de théâtre qu'il est, est supérieur au moraliste, au penseur qu'il voudrait être ; que l'un peint avec vigueur ce qu'il voit, tandis que l'autre est enclin à se contenter de phrases toutes faites, à se payer de lieux communs. D'ailleurs, si la morale qu'il a voulu tirer de ces dernières scènes est une morale de convention, les scènes elles-mêmes sont habilement faites. Ne chicanons pas notre plaisir, et prenons ce que l'auteur peut nous donner.

Les trois filles de M. Dupont sont, comme *les Bienfaiteurs*, une pièce à thèse, et même, en un sens, une pièce sociale, car il semble bien que dans la pensée de l'auteur les personnages et les événements quelconques qu'il met en scène soient symboliques dans une certaine mesure, et que ce ne soit pas seulement l'histoire de M. Dupont et de ses trois filles, mais

un tableau d'ensemble de la famille bourgeoise, qu'il ait voulu mettre sous nos yeux.

M. Dupont, imprimeur dans une petite ville de province, a eu trois filles, deux d'un premier lit, Angèle et Caroline : l'autre, Julie, est née d'un second mariage. Angèle a mal tourné : séduite toute jeune, devenue mère, son amant a refusé de l'épouser, et son père l'a jetée à la porte. Il y a dix-huit ans de cela ; on a eu de ses nouvelles de loin en loin ; on sait vaguement qu'elle habite Paris, et qu'elle y mène la vie de femme galante. Sa sœur Caroline est au contraire un modèle de vertu et de piété : elle a trente-trois ans, elle désespère de se marier, elle s'est jetée dans la dévotion ; c'est d'ailleurs une vaillante créature, qui, ne voulant pas vivre aux crochets de ses parents, fait de la peinture sur porcelaine que lui achète, pas bien cher, un magasin de la ville. Quant à Julie, qui est de beaucoup la plus jeune, car elle n'a que vingt-quatre ans, c'est le dernier espoir de M. et Mme Dupont : ils n'ont pas eu de chance jusqu'ici ; il faut que leur benjamine les dédommage des déboires que ses aînées leur ont causés.

Justement, au moment où la pièce commence, M. Dupont annonce triomphalement à sa femme qu'il s'offre une occasion inespérée de caser leur fille. M. Mairaut, le banquier, doit venir tout à l'heure avec sa femme leur demander la main de Julie pour leur fils Antonin, qui l'a vue au bal et qui s'en est épris. Mme Dupont hasarde quelques objections ; Antonin Mairaut n'a-t-il pas la réputation d'un coureur ? N'a-t-on pas parlé d'une liaison irrégulière ?... Mais elle n'insiste pas, car ce mariage l'enchante, elle aussi. Lorsqu'on en parle à Julie, elle se montre moins ravie : elle ne se sent pas très attirée vers le bel Antonin, qui en dansant avec elle a essayé, assez brutalement, de l'embrasser entre deux portes ; mais elle est tellement excédée de la vie qu'elle mène qu'elle se laissera marier pour en changer. D'ailleurs elle adore les enfants, et l'espérance d'en avoir achèverait de dissiper ses hésitations.

Puisque c'est à des bourgeois que nous avons affaire, nous

pouvons être sûrs que Brieux, qui a fait ses études au Théâtre-Libre, ne les peindra pas en beau. Les Dupont ne songent qu'à « rouler » les Mairaut, et réciproquement; les Dupont promettent une dot dont ils savent ne pouvoir donner que la moitié, les Mairaut les laissent croire à l'héritage d'un vieil oncle qui est ruiné, sans que les Dupont s'en doutent. Les deux jeunes gens ne sont pas plus sincères que leurs parents. On les laisse seuls un instant, et ils en profitent pour se dire tout le contraire de ce qu'ils pensent, Antonin affectant pour plaire à sa fiancée d'aimer la musique de Wagner, Julie feignant de s'intéresser aux affaires de banque parce qu'elle sait qu'Antonin est un garçon pratique et positif. Mais ce garçon positif est en même temps sensuel, et M. et Mme Dupont, qui connaissaient ce détail, ont pris leurs précautions en conséquence ; ils ont fait mettre à leur fille une toilette décolletée fort suggestive, paraît-il, car au beau milieu de sa conversation poétique et romanesque le bel Antonin s'interrompt pour embrasser goulument le bras nu de sa fiancée. Celle-ci a un léger soubresaut, un mouvement de pudeur ; quoique bourgeoise, on n'est pas parfaite ; mais elle se ravise bientôt, elle frémit à la pensée que son fiancé pourra lui échapper, et elle lui abandonne son bras qu'elle avait retiré un peu brusquement.

Entre le premier et le second acte, six mois se sont passés. La lune de miel dure encore; Antonin continue à être fort amoureux de sa femme, et il laisse volontiers entendre qu'elle lui rend la pareille. En réalité il ne sait rien d'elle, sinon qu'elle est jolie, qu'elle lui plaît et qu'elle lui fait honneur. Il n'y a entre eux aucune communauté d'idées et de sentiments, aucune intimité réelle ; la paix du ménage est donc à la merci du moindre incident. Or voilà qu'une explication pénible vient d'avoir lieu entre leurs parents. M. Dupont s'est aperçu que les Mairaut l'avaient « mis dedans »; il s'est emporté, les a traités de voleurs. Antonin a pris le parti de ses parents. Il rentre furieux et cherche querelle à sa femme: elle lui réplique, et il est stupéfait d'entendre de sa bouche tout autre chose que des déclarations d'amour. « Tu te crois aimé, lui dit-elle, tu

te trompes. — Allons donc! » Et il se redresse avec une fatuité qui en dit long. Mais cette fatuité même l'exaspère : « Ecoute. Je sais ce que signifient tes silences et à quoi font allusion tes restrictions si ridiculement vaniteuses. Oui, il y a des baisers que tu me donnes et que je finis par te rendre... — Oui, il y a nos nuits. (*Le regardant bien dans les yeux.*) Veux-tu que je te dise? C'est après ces moments-là que je te hais le plus. — Alors, quand tu te donnes, ce n'est donc pas par amour? — Non, c'est par lâcheté... Je te le répète, je te hais après t'avoir cédé. » Quoique un peu déconcerté par cette vive attaque, Antonin ne se défend pas trop mal; quand elle lui parle de divorce, il lui montre qu'il n'y a pas l'ombre d'un prétexte pour le prononcer; quand elle lui reproche d'avoir froissé sa délicatesse par la brutalité de son amour, il lui rappelle la scène de leurs fiançailles, la toilette provocante qu'elle avait mise pour allumer cet amour même. Si leur mariage a été une vilenie, c'est une vilenie dont elle a été complice. Julie est obligée de baisser la tête, car il a touché juste. Alors il s'adoucit, il s'attendrit : « Tu m'en veux de t'aimer comme je t'aime, mais après tout mon amour est sincère. » Il semble que la réconciliation soit proche; mais un mot va tout gâter : « Comme c'est heureux, dit-il, que nous n'ayons pas d'enfants! Nous ne sommes pas riches, mais n'étant que deux nous nous tirerons d'affaire. » Là-dessus elle sursaute, elle se redresse, car elle croit comprendre, et elle s'aperçoit bientôt qu'elle a compris. Quoi! par ambition, par avarice, il veut la priver de ce qui serait sa consolation et sa joie? Il s'entête, il la traite de folle; il veut la faire rentrer dans sa chambre; elle résiste, et finit par tomber à demi pâmée.

La scène est remarquablement faite, mais la situation paraît inextricable, entre l'impossibilité pratique d'un divorce qui n'a pas de base légale et la difficulté d'une réconciliation entre deux époux qui viennent de se traiter en ennemis. Cette réconciliation est pourtant le seul dénouement possible, celui où Brieux finit par nous conduire, mais par des chemins assez détournés.

Une sœur de la première Mme Dupont vient de mourir aux Indes, laissant à partager entre ses deux nièces, Caroline et Angèle, une soixantaine de mille francs. Grand émoi dans la maison. Angèle va revenir, sa présence est nécessaire pour des signatures à donner. Quel accueil faut-il lui faire? D'autre part, voilà Caroline presque riche; son père et son beau-frère Antonin, qui tous deux la rudoyaient hier, lui font des avances pour qu'elle place ses fonds dans l'imprimerie de l'un ou dans la banque de l'autre. Elle refuse, sans vouloir donner ses raisons; mais ces raisons, l'auteur nous les a fait connaître : la pauvre fille a tendresse de cœur pour un employé de son père, Courthezon, qui n'est ni jeune ni beau, mais avec qui elle espère qu'elle pourrait mener une vie à son goût, tranquille et modeste. Courthezon est l'auteur d'une petite invention industrielle pour laquelle il a pris un brevet; il lui manque un capital pour l'exploiter; Caroline va mettre à sa disposition la somme nécessaire, persuadée que touché de cette générosité il demandera sa main. Ses illusions ne sont pas de longue durée. Son père, qu'elle finit par mettre dans sa confidence, lui apprend que depuis vingt ans Courthezon a un faux ménage, et qu'il est père de deux enfants.

Pendant que Caroline bâtissait ses châteaux en Espagne, si vite écroulés, Angèle est venue pour remplir les formalités nécessitées par l'héritage de la tante. Entre elle et le reste de la famille tout s'est passé convenablement et froidement. Au moment où elle va repartir et où elle fait ses adieux à Caroline, Julie leur annonce qu'elle est bien décidée à ne pas rester la femme d'Antonin Mairaut. Elle fera comme Caroline; elle travaillera pour vivre. « Ne fais pas cela », lui dit sa sœur. Et, bouleversée par ce qu'elle vient d'apprendre sur Courthezon, elle, si réservée, si taciturne d'ordinaire, elle épanche les rancœurs amassées en elle depuis tant d'années. Elle a peiné, elle s'est sevrée de toute joie, elle n'a été aimée de personne, même de celui qu'elle aimait en silence, et qui pendant ce temps avait une maîtresse. Ah! que Julie ne suive pas son exemple; elle souffrirait trop. « Eh bien! soit, dit Julie; mais plutôt que

de retourner auprès de mon mari, je prendrai un amant. » C'est alors au tour d'Angèle d'intervenir : « Malheureuse ! tu ne sais pas ce dont tu parles. Que sont les ennuis de la vie conjugale à côté des dégoûts mortels de l'autre, celle où tu espères si follement trouver le bonheur? » Et la voilà qui se confesse à son tour, qui étale les misères et les hontes de sa propre existence. C'est assez qu'il y ait une malheureuse comme elle dans la famille. Que son exemple au moins serve à sauver sa jeune sœur.

Là-dessus Antonin arrive, et en présence de M. Dupont et de M. Mairaut, s'excuse de ses brutalités de la veille, supplie sa femme de renoncer au divorce. Mais il n'a pas besoin d'insister ; Caroline et Angèle ont gagné sa cause, et Julie est maintenant aussi raisonnable qu'il peut le désirer.

M. Dupont. — Je savais bien, moi, que tout finirait par s'arranger, maintenant que te voilà comme tout le monde.

Julie. — Oui, comme tout le monde. J'avais rêvé mieux; mais il paraît que c'est impossible !

Ce qui signifie qu'ayant fait sans succès l'essai loyal du mariage tel qu'elle le comprenait, où l'amour du mari se complète par celui des enfants, elle va se rabattre sur une autre combinaison, plus pratique, où la femme complète le mari par l'amant. Nous avons vu rôder autour d'elle, au second acte, un ami d'Antonin qui ne demande qu'à l'y aider, et son mari ne tardera pas à être le plus heureux des trois.

C'est un dénouement de vaudeville, de vaudeville triste. D'ailleurs si cette conclusion évoque le souvenir d'une pièce de Gondinet, tout le premier acte faisait penser à Labiche; les manœuvres des Dupont et des Mairaut pour se tromper mutuellement sur l'état de leur fortune sont renouvelées de *La poudre aux yeux;* la différence, c'est que Labiche s'amuse et nous amuse, tandis que Brieux est impitoyablement sérieux et amer. Sa psychologie n'en est pas plus profonde; elle manque extraordinairement de nuances et de variété. M. Dupont et Mme Mairaut représentent à eux deux le bourgeois absolu, ce type de la bas-

sesse d'idées et de sentiments que les naturalistes croient avoir observé. Mme Dupont et M. Mairaut sont des bourgeois tempérés, capables au besoin d'un bon mouvement. Brieux part de cette idée, vraie en gros, que le mariage est trop souvent traité comme une affaire. Mais les Dupont et les Mairaut semblent s'appliquer à y mettre plus d'âpreté, de vilenie et de mauvaise foi qu'il n'est nécessaire. Il n'y a pas plus de vérité dans le caractère des jeunes mariés. Qui croirait que dans la Julie du premier acte, qui suit si docilement les conseils de ses parents pour attraper un mari, il y eût l'étoffe de l'héroïne ibsénienne qui se révèle dans la grande scène conjugale du troisième acte? Est-il plus vraisemblable que son mari, après avoir déclaré à sa femme l'amour violent et sincère qui l'attire vers elle, lui déclare brutalement qu'il se refuse à lui donner des enfants? Je crains bien que ce ne soit là du réalisme de pacotille, et que l'esprit de système ne fasse tort à l'observation.

Il y a pourtant dans la pièce des parties d'observation exacte : Caroline, la vieille fille sentimentale et dévote, dont les difficultés de la vie ont rétréci les idées et racorni le cœur sans le dessécher, est une figure intéressante; la scène où elle défend son secret et son argent contre son père, enragé de sa résistance doucement invincible, est d'excellente comédie. L'inquiétude de M. Dupont lorsqu'il apprend l'arrivée d'Angèle et qu'il se demande comment il faut l'accueillir, sa surprise ensuite lorsqu'il s'aperçoit que tout s'est fort bien passé, justement parce qu'elle et lui ne sont plus que des étrangers l'un pour l'autre, tout cela est bien observé et peint presque sans charge. Quant aux qualités de métier, elles sont les mêmes ici qu'ailleurs. On aura aisément remarqué avec quelle habileté est construite la grande scène entre Antonin Mairaut et sa femme, et celle où Caroline et Angèle mettent leur sœur en garde contre le coup de tête qu'elle médite n'est pas composée avec moins d'adresse.

C'est dommage que ces qualités d'exécution soient gâtées par l'esprit de système, par le pessimisme dogmatique et lourd qui domine d'un bout à l'autre de la pièce. Il semble que l'au-

teur, après avoir insisté sur toutes ces misères et ces vilenies, ait écrit avec satisfaction en terminant : Q. E. D. Et cependant il n'a rien démontré du tout. Il faudrait beaucoup de bonne volonté pour admettre que la famille Dupont représente une famille moyenne prise au hasard. L'aventure d'Angèle, séduite sous les yeux de ses parents, devenue mère à dix-sept ans, n'est pas de celles qui se voient tous les jours. La symétrie même qui est si frappante dans la composition de la pièce nous met en défiance. Des trois filles de M. Dupont, l'une est une femme galante, la seconde une vieille fille enragée de l'être, la troisième est une honnête femme provisoirement, en attendant qu'elle prenne un amant. Tel est le bilan de la société bourgeoise. Si celui qui l'a dressé l'a pris au sérieux, c'est que son observation est courte et sa philosophie trop simpliste. S'il n'a voulu au contraire, comme cela est possible, que tirer de toutes les mesquineries et les bassesses qu'il nous montre une leçon d'idéalisme, d'abord on peut douter qu'il ait pris un bon moyen ; ensuite il est fâcheux qu'il ait oublié d'allumer sa lanterne.

Si dans *Les trois filles de M. Dupont* la thèse que l'auteur semble avoir voulu soutenir est contestable, la pièce a du moins le mérite de se tenir d'un bout à l'autre, et, au point de vue dramatique, ni la conception ni l'exécution ne laissent grand'chose à désirer. Je n'en dirai pas autant de deux autres pièces : *l'Evasion* et *le Berceau*, qui ont réussi cependant, et dont la première a même été couronnée par l'Académie française. Ce succès s'explique par ce qu'il y a d'original dans la donnée et aussi par l'intérêt de plusieurs scènes, qui rachètent les défauts de l'ensemble.

Voici le sujet de *l'Evasion*. Le docteur Bertry a écrit sur l'hérédité des travaux qui font autorité. Il y voit une force irrésistible, une fatalité contre laquelle on ne peut lutter. Et il a dans sa propre famille deux cas qui ne font que le confirmer dans ses théories. Son beau-fils, Jean Belmont, est atteint de mélancolie héréditaire, avec disposition au suicide. Sa nièce, Lucienne Bertry, a eu pour mère une femme galante, Sophie

Claret, que son père a épousé *in extremis* pour régulariser la situation de sa fille. Tout semble indiquer que les deux jeunes gens suivront la trace de leurs parents; Jean traîne une vie désemparée, sans activité, sans but; Lucienne s'est tellement compromise par la liberté de ses allures que son mariage, près de se faire, a été rompu par son fiancé au dernier moment.

En réalité Jean et Lucienne sont des victimes non pas de l'hérédité, mais de la croyance que le docteur Berty leur a inculquée de l'infaillibilité de sa doctrine. Ils s'aiment sans se l'être jamais dit, aucun d'eux ne voulant infliger à l'autre le malheur qu'il croit attaché à sa propre destinée. Un moment vient cependant où cet aveu leur échappe. Jean ayant grondé amicalement Lucienne de flirter avec le premier venu : « Qu'importe? lui dit-elle; je ne suis pas de celles qu'on épouse. Par ma naissance, je suis vouée au mal. — Par votre naissance? Expliquez-vous. — A quoi cela servira-t-il? — C'est que moi aussi je suis voué au malheur, et non par ma faute. — J'ai reçu en naissant un héritage fatal. — Je suis écrasé, moi aussi, par un héritage fatal, comme vous dites. » Ils se confient ainsi leur secret; ils s'attendrissent sur le sort l'un de l'autre; ils s'indignent contre l'injustice de la destinée qui les a ainsi condamnés dès le berceau. « Mais enfin, s'écrie le jeune homme, ne pourrions-nous pas essayer de nous y soustraire? » Lucienne secoue la tête : « Non, dit-elle, nous sommes des prisonniers auxquels l'espérance est défendue. — Il n'y a pas de prison dont on ne s'échappe. Tentons ensemble l'évasion. » Et à mesure qu'il parle elle reprend confiance et courage; ils s'aiment, ils seront heureux; ils briseront ce cercle fatal où ils se sont crus enfermés à tout jamais.

La scène est jolie et touchante, et elle est prise dans le vif du sujet.

Mais après l'avoir écrite Brieux a dû être fort embarrassé. Trouver une situation, c'est fort bien; mais ce qui importe plus encore, c'est de trouver le moyen d'en sortir. Or il est clair qu'ici nous sommes dans une impasse. La thèse de l'auteur, c'est que cette fatalité inéluctable de l'hérédité qu'affirme

le docteur Bertry n'existe que dans son imagination, que la fille d'une femme galante peut être une honnête femme, que le fils d'un neurasthénique peut échapper à la mélancolie et au suicide qui sont censés le guetter. Cette preuve, on conçoit qu'un savant puisse la faire en opposant aux faits que le docteur allègue à l'appui de sa thèse d'autres faits non moins bien établis. Mais de quelque façon que s'y prenne un auteur dramatique, il ne pourra rien démontrer du tout, car il est clair qu'il arrangera les événements à sa fantaisie, et qu'il modèlera les caractères de ses personnages suivant les nécessités de sa thèse. Brieux a voulu que sa pièce finît bien, que « l'évasion » de Lucienne et de Jean fût bien une évasion véritable et définitive, qu'au dénouement, après des rechutes passagères, de l'une dans sa coquetterie et sa légèreté, de l'autre dans sa mélancolie maladive, tous deux se sentissent libérés par l'amour de cette fatalité qu'ils croyaient devoir peser sur eux. Mais nous ne pouvons nous empêcher de nous demander s'ils ne cèdent pas à une illusion et si la théorie du docteur Bertry, vaincue au moment où finit la pièce, ne triomphera pas le lendemain.

Là où Brieux croyait avoir trouvé un sujet de comédie, il n'y avait que la matière d'une scène. Cette scène est au premier acte; il a rempli les deux autres comme il a pu, soit avec l'histoire du jeune couple, Jean et Lucienne, soit avec celle du docteur Bertry. Ni l'une ni l'autre n'offre beaucoup d'intérêt. La première est construite d'après un schéma purement arbitraire : il faut que les deux jeunes gens, après le mouvement d'enthousiasme qui les a élevés au-dessus d'eux-mêmes, retombent un instant dans des habitudes qui sont devenues pour eux une seconde nature, puis que, voyant le danger qui les menace, ils se retrouvent au dénouement unis par l'amour. Quant au docteur Bertry, peut-être son caractère aurait-il pu être intéressant, mais il aurait fallu que l'auteur se décidât à lui en donner un, au lieu de nous laisser péniblement deviner ce qu'il peut être, sans qu'une conception s'impose à nous plutôt qu'une autre. Est-ce un pur savant, à idées arrêtées, à

convictions profondes? Est-ce un arriviste ou un charlatan? Il y a dans la pièce de quoi justifier les deux hypothèses. Brieux nous dira peut-être qu'elles ne sont pas inconciliables, et qu'il est possible d'avoir écrit de beaux ouvrages et de ne dédaigner ni l'argent, ni les places, ni les décorations. Soit; mais Bertry est-il un vrai savant? Par hypothèse, sa doctrine sur l'hérédité est fausse; car si elle était vraie, il n'y aurait plus de pièce. Mais alors, si ce système auquel il doit toute sa réputation est une erreur, que faut-il penser de sa valeur scientifique? Ce n'est pas seulement le personnage du docteur Bertry, ce sont les idées mêmes qui sont le fond de la pièce, qui manquent de netteté et de cohérence. Est-ce une satire de la médecine et des médecins qu'il a voulu écrire? On le dirait lorsqu'il nous représente le père Guernoche, le vieux berger, guérissant un malade que Bertry a déclaré incurable, ou lorsque nous voyons ce même Bertry, souffrant d'une angine de poitrine, ne trouver pour son mal ni remède ni soulagement. Si Brieux voulait refaire contre les médecins de notre temps le réquisitoire que Molière a écrit contre ceux du sien, il aurait fallu qu'il mît sa pensée mieux en relief. Le personnage de Bertry ne se tient pas, et celui de son secrétaire, le beau docteur La Belleuse, le favori des dames, n'est qu'une caricature agréablement banale, mieux venue toutefois que les portraits de ses clientes mondaines, qui font ce qu'elles peuvent pour nous amuser sans y réussir. En somme c'est une œuvre manquée; mais sur la donnée que l'auteur a choisie peut-être était-il difficile d'en écrire une meilleure.

Le Berceau est une des pièces les plus originales que la question du divorce ait fait éclore. Depuis que la loi Naquet l'a rétabli en France, les auteurs dramatiques qui auparavant en proclamaient les avantages ont surtout été frappés de ses inconvénients. Quand un ménage n'a pas d'enfants, le divorce peut être un remède; lorsqu'il en a, ce remède est souvent pire que le mal. Admettons que le second mari soit aussi bon, aussi délicat qu'on peut l'être; il ne pourra pas avoir des sentiments vraiment paternels pour le fils d'un autre père;

d'autre part, entre la femme divorcée et son premier mari, l'enfant est un lien que la loi, qui a rompu tous les autres, ne pourra jamais rompre. Supposez qu'une circonstance imprévue, par exemple la maladie de l'enfant né de leur mariage, les oblige à se rapprocher, à vivre côte à côte pendant quelques jours, que se passera t-il? C'est la question que Brieux s'est posée en écrivant *le Berceau*, c'est celle que Paul Hervieu se posera à son tour lorsqu'il écrira *le Dédale*.

Dans la pièce de Brieux Laurence Marsanne a épousé par amour, et un peu contre le gré de ses parents, un gentil garçon, Raymond Chantrel. Trompée par lui, elle a, sur le conseil de son père, sollicité le divorce; il a été prononcé à son profit, et la garde de l'enfant né du mariage, le petit Julien, lui a été confiée; son père a le droit seulement de le voir une fois par semaine.

Au bout de quelque temps Laurence s'est remariée. M. de Girieu, qu'elle a épousé en secondes noces, avait demandé sa main en même temps que Chantrel, et c'était le gendre rêvé par M. et Mme Marsanne : sensiblement plus âgé que leur fille, sérieux, réfléchi, digne et correct, c'était, suivant eux, le conseiller et le guide qu'il fallait à une nature sensible et exaltée comme la sienne. Laurence, il est vrai, en avait jugé autrement; mais les événements se sont chargés de lui prouver qu'elle avait tort; elle a fini par où elle aurait dû commencer, par un mariage de raison.

C'est là qu'en sont les choses au commencement de la pièce. Nous sommes chez les grands-parents, M. et Mme Marsanne. Laurence y est venue comme elle le fait toutes les semaines, le jour que le petit Julien va passer chez son père. Elle est préoccupée de la santé de son enfant, et M. de Girieu lui reproche de l'être un peu trop. A ce sujet une discussion s'élève entre eux, amicale d'abord et presque souriante, mais bientôt ardente, Laurence reprochant à son second mari de ne pas savoir aimer le fils du premier, Girieu finissant par avouer qu'elle a raison, qu'il ne peut s'habituer à voir entre sa femme et lui ce petit Julien, qu'elle aime si passionnément qu'il ne peut s'empêcher

de se demander si, dans sa tendresse pour l'enfant, il n'y a pas un souvenir et un reste de l'amour qu'elle a eu pour le père. A peine cette conversation si pénible pour tous deux est-elle terminée que le docteur, qui pour rassurer Laurence est venu s'assurer de l'état de son petit garçon, prend à part M. de Girieu, lui dit que la situation est plus grave qu'il ne le craignait, qu'il y aurait imprudence à faire sortir l'enfant, et que son père, qui était venu le chercher et qui l'attend en bas dans sa voiture, lui demande la permission de monter pour embrasser son fils. Girieu n'ose refuser; Chantrel arrive. Ce qu'il veut, ce n'est pas seulement voir son fils, c'est s'installer à son chevet jusqu'à ce qu'il soit guéri. « A côté de sa mère, n'est-ce pas? lui répond Girieu; je refuse. — Par jalousie? — Peut-être. Je n'ai pas de comptes à vous rendre, et d'ailleurs ma défiance à votre égard est assez légitime. » Une discussion s'engage, âpre, haineuse, violente. Girieux somme Chantrel de se retirer, Chantrel le défie de le faire sortir. Mais Laurence paraît, tenant à la main l'ordonnance du médecin; sa démarche, sa figure, trahissent sa mortelle inquiétude; les deux hommes se taisent. Laurence s'avance vers Chantrel, lui donne l'ordonnance à lire.

LAURENCE. — Qu'est-ce qu'il faudra lui donner à boire? J'ai oublié de le demander, et il a soif.

CHANTREL. — De la mauve.

LAURENCE. — Il ne l'aime pas, je crois.

CHANTREL. — Si, si... vous vous rappelez, lorsqu'il a eu la rougeole.

A la première représentation, les plaisants s'égayèrent aux dépens de cette « mauve »; ils avaient tort; c'est un trait de nature fort bien à sa place; aucune scène n'est plus que celle-ci dans l'esprit de la pièce; l'auteur nous y fait voir très simplement et très clairement que, dès que l'enfant est en jeu, les époux divorcés se retrouvent unis comme au temps de leur amour; M. de Girieu est encore là, mais il n'existe plus pour eux. Il s'esquive discrètement au moment où la toile tombe, et Laurence et Chantrel s'entretiennent à demi-voix des soins à donner au petit malade.

Au commencement du second acte, l'enfant vient d'avoir une crise; sa mère est auprès de lui, Chantrel est allé chercher le médecin; M. Marsanne, qui a passé la nuit debout, sommeille sur un canapé; Mme Marsanne, cause tristement avec Louise, la femme de chambre. La garde sort de la chambre du malade et passe dans le salon. Vous pouvez vous rassurer, dit-elle, l'enfant est sauvé; je m'y connais. Le docteur qui arrive un moment après ne peut que confirmer ce diagnostic : dans quinze jours, dit-il à la mère, votre petit Julien jouera au cerceau. Le docteur sort, Chantrel arrive; Laurence et lui se regardent; ils éclatent en sanglots, puis ils s'embrassent en pleurant de joie. Mais à cette ivresse d'une minute succède le sentiment de la réalité : ils s'aiment encore, et il leur est désormais interdit de s'aimer; leurs mains se dénouent; ils s'éloignent lentement l'un de l'autre; Chantrel sort sans rien dire. Laurence entr'ouvre la porte de la chambre où dort son enfant, et le contemple avec une joie silencieuse; pendant ce temps M. de Girieu est entré. Il est ému, lui aussi, et cela se comprend : il n'a pas revu sa femme depuis qu'il y a trois ou quatre jours il les a laissés, elle et Chantrel, près du lit de leur petit Julien. Que se sont-ils dit, qu'ont-ils senti du moins durant ces longues veilles où leurs communes angoisses les unissaient d'un nouveau lien, plus fort encore que celui de leur ancien amour? Il devine aussi, avec la clairvoyance que donne la jalousie, ce qui vient de se passer tout à l'heure, lorsque la brusque détente de la joie succédant à leurs inquiétudes les a jetés dans les bras l'un de l'autre. Il interroge sa femme; elle se trouble; c'en est assez, il a compris; mais au lieu de se maîtriser, de se montrer indulgent et doux pour regagner le cœur qui lui échappe, il est dur et menaçant : « Je vous défends de revoir cet homme. — Pourquoi? — Parce que je ne veux pas qu'il devienne... — Taisez-vous !... Et vous dites m'aimer? C'est cette fureur, ce sont ces soupçons et ces injures que vous appelez de l'amour... » Il devrait comprendre qu'il fait fausse route, se raviser; mais non ! et comme s'il n'avait pas été déjà assez maladroit, il dit à sa femme qu'il ne veut plus entre elle et lui cet

enfant qui est pour eux une cause perpétuelle de mésintelligence; il oublie qu'il y a quelques heures encore elle a cru le perdre, que sa tendresse pour lui est à son paroxysme; il lui signifie qu'une fois guéri, il ne le gardera pas dans sa maison. Eh bien! lui répond Laurence, je vous déclare, moi, que je n'y rentrerai qu'avec lui.

Jusqu'ici l'auteur a su où il voulait nous mener, et nous avons suivi avec intérêt la démonstration de sa thèse, pour laquelle il avait trouvé une forme dramatique ingénieuse et appropriée. Mais nous ne sommes qu'au milieu du deuxième acte; il veut en écrire trois, et il s'aperçoit qu'il n'a plus rien à dire; la pièce, telle qu'il l'a conçue, ne comporte pas de dénouement. Il n'est pas plus douteux pour les spectateurs que pour Girieu que Laurence ne l'aime pas (si tant est qu'elle l'ait jamais aimé), et qu'elle aime, qu'elle n'a probablement jamais cessé d'aimer, son premier mari. D'autre part, elle a l'âme trop haute pour devenir la maîtresse de l'un en restant la femme de l'autre. Il n'y a donc qu'une solution possible : c'est celle qu'elle indique dans la dernière scène, en s'adressant aux deux hommes qui l'aiment. « Dites-moi adieu tous les deux. Laissez-moi avec mon père et ma mère, et toute à mon enfant. » Mais alors toutes les scènes, depuis la fin du second acte jusqu'à la fin du troisième, ne sont que du remplissage. Que Laurence et Chantrel se désolent d'être séparés par la loi lorsqu'ils sont réunis par l'amour; que Girieu éclate contre Chantrel, qu'il aille jusqu'à l'insulter et à le provoquer pour lui avoir lâchement volé son bonheur, ces épanchements sentimentaux et ces violences inutiles nous laissent également froids, parce que rien de tout cela ne peut mener à rien. Cette fin de pièce, où les personnages s'agitent beaucoup pour n'aboutir à aucun résultat, fait contraste avec la première partie, où par des moyens en apparence très simples l'auteur a obtenu de si heureux effets.

Si j'ai insisté sur ces deux pièces, c'est que, malgré leur commun défaut, qui est de ne pas comporter une action dramatique véritable, elles renferment une idée originale et intéressante.

Au contraire, *l'Engrenage*, qui est une des pièces les mieux composées de Brieux, n'a que des qualités de facture, et reste tout à fait au-dessous du grand et terrible sujet que l'auteur a eu l'ambition de traiter. Ce n'est rien moins en effet qu'un épisode de l'affaire du Panama. Il aurait fallu des peintures à la Saint-Simon, et, suivant la très juste remarque de Jules Lemaître, c'est plutôt à Sedaine que Brieux nous ferait penser. Il est vrai que la conclusion de la pièce est amère. L'honnête homme qui a eu un moment de faiblesse est conspué par ses électeurs, qui acclament un politicien sans scrupules. Mais l'inspiration générale est d'une bonhomie plutôt attendrissante; les bandits du journalisme, de la haute banque et du parlement, s'effacent dans la pénombre, et le personnage qui est en pleine lumière, c'est Rémoussin, le brave homme de député qui ne se laisse un moment entraîner et corrompre que pour se ressaisir bientôt, avouer sa faute et racheter héroïquement ses torts. En vérité ce coupable est d'une innocence touchante, et comparée à la réalité qui l'a inspirée la pièce n'est qu'une berquinade.

La Robe Rouge, qui a surtout contribué à rendre le nom de Brieux populaire, est une œuvre très supérieure, et, sans être de premier ordre, sans même avoir peut-être autant d'originalité et de vigueur que *Blanchette*, elle me paraît très digne du succès qu'elle a obtenu. C'est une satire d'ensemble de notre organisation judiciaire; c'est un sujet toujours de mode, et le bruit qu'ont fait dans la presse les arrêts du « bon juge », sans compter les interviews dont il n'est pas avare, lui ont donné un regain d'actualité,

L'idée essentielle de la pièce est exprimée au premier acte par le raisonneur, le vieux juge La Bouzule qui, sur le point de prendre sa retraite, se permet de dire franchement sa pensée. — Notre magistrature, dit-il, n'est pas vénale; il n'y a pas un magistrat, si pauvre soit-il, qui accepât de l'argent pour modifier son jugement; mais les mêmes hommes, intransigeants sur ce point, sont prêts à toutes les capitulations de conscience lorsque leur avancement est en jeu, lorsqu'il s'agit de plaire à un électeur influent, à un député, à un minis-

tre. « Le suffrage universel est le dieu et le tyran des magistrats. »

De quelque manière que l'auteur développe ce thème, le fond de la pièce consistera toujours à mettre en face l'un de l'autre un magistrat intrigant, qui cultive l'amitié des hommes politiques et qui arrive à tout, et un magistrat simple et modeste, uniquement attaché à ses devoirs professionnels, et qui n'arrive à rien. L'un, Mouzon, est juge d'instruction, l'autre, Vagret, procureur de la République au tribunal de Mauléon, un tribunal de troisième classe dans un pays perdu. Comme tous leurs collègues, ils n'aspirent qu'à en sortir : Vagret, qui est très bien noté, espère être bientôt, sur la recommandation de ses chefs, nommé conseiller à la Cour de Pau, et sa femme a déjà acheté, et garde précieusement dans la naphtaline, la robe rouge contre laquelle il échangera (mais quand?) sa robe noire de procureur. Cependant sa nomination se fait bien attendre : il voit passer avant lui des magistrats plus jeunes ou moins bien notés, mais qui ont un député dans leur manche, ou que le garde des sceaux protège parce qu'ils sont de son département. Il faudrait une affaire sensationnelle pour que son mérite éclatât en plein jour, et que l'opinion publique forçât la main au ministère. Justement un crime mystérieux vient d'être commis à Irissary, à la frontière espagnole, dans l'arrondissement de Mauléon. Un vieillard de quatre-vingt-sept ans, le père Goyetche, a été assommé dans son lit. Toute la région se passionne pour cette affaire ; les journaux locaux ne parlent pas d'autre chose ; mais le juge chargé de l'instruction, M. Delorme, après s'être cru sur la piste des assassins, des bohémiens qui courent le pays, n'a pas osé les faire arrêter, faute de preuves suffisantes, et, découragé, à la veille de la session d'assises qui va se tenir à Mauléon, il rend le dossier au procureur. Le pauvre Vagret est désolé : plus de cause célèbre, plus de robe rouge.

A ce moment intervient Mouzon. A un dîner que Vagret donne à ses collègues, on parle du crime d'Irissary. Mouzon déclare que Delorme a fait fausse route ; ce ne sont pas des

bohémiens qui ont assassiné le père Goyetche; et il appuie son opinion d'arguments qui semblent si bien enchaînés et si péremptoires que Vagret en est frappé. « Delorme m'a rendu le dossier, lui dit-il, prenez-le. » Mouzon accepte.

Ainsi finit le premier acte. Au commencement du second, le nouveau juge d'instruction s'apprête à interroger pour la deuxième fois l'homme qu'il a inculpé pour le crime d'Irissary, un nommé Etchepare, qu'il tient depuis quelques jours sous les verrous. Jusqu'ici cet Etchepare a été assez difficile à manier : il nie obstinément être coupable; il affirme que la nuit du crime il était chez lui, et non pas à Irissary. Mais Mouzon est convaincu qu'il ment, et il espère bien le lui faire avouer ce jour même. Il vient d'avoir, par un officier de gendarmerie, des renseignements complémentaires qui ne laissent plus de place au doute. L'inculpé avait acheté à la victime une vigne payable en viager; s'étant aperçu qu'il avait fait une mauvaise affaire, il avait revendu cette vigne, et continuait malgré cela à servir une rente viagère au père Goyetche; il devait payer la prochaine annuité huit jours après l'Ascension, c'est-à-dire après le jour du crime. Or il était gêné; trois mois auparavant il avait dû emprunter 800 francs. A ces présomptions s'ajoutent des propos tenus imprudemment par Etchepare, et que ses voisins ont répétés. Il avait dit, en parlant du père Goyetche et de son grand âge : « C'est pas possible... le bon Dieu l'a oublié. » Une autre fois : « C'est vraiment embêtant d'être forcé de donner de l'argent à cette vieille canaille. » Mouzon se dit que maintenant il tient son homme, et après s'être débarrassé en un tour de main d'un témoin à décharge, il donne l'ordre d'introduire l'inculpé.

La scène de l'interrogatoire est certainement la meilleure de la pièce. Elle est à la fois très dramatique et très vraie. Dans la première partie, Etchepare continuant d'affirmer son innocence, le juge lui oppose les propos singulièrement suspects qu'il a tenus, lui montre que sa situation de débiteur du père Goyetche est au moins une forte présomption contre lui. L'inculpé nie toujours; sa fermeté ne se dément que lorsque

Mouzon lui parle de ses enfants, déshonorés par son crime probable. A ce moment le malheureux se met à pleurer. Mouzon veut profiter de cet attendrissement pour le faire avouer; il ne réussit pas. Alors il s'avise d'un autre procédé. « Il y aurait, lui dit-il, un moyen de prouver votre innocence, c'est d'établir que la nuit du crime vous étiez autre part qu'à Irissary. Où étiez-vous? — Chez moi! — En êtes-vous bien sûr? » Et il lui rapporte le témoignage d'un gendarme qui l'a entendu dire à sa femme lorsqu'on est venu l'arrêter : « Pour rien au monde n'avoue que je suis sorti la nuit dernière. » Là-dessus Etchepare se ravise : « C'est vrai, dit-il, j'étais sorti. — Pourquoi venez-vous de dire le contraire? — Parce que je l'avais dit aux gendarmes, et que je ne voulais pas me démentir. — Enfin, vous êtes sorti. Où êtes-vous allé? — Dans la montagne chercher un cheval qui s'était échappé, la nuit d'avant, d'un troupeau que nous amenions d'Espagne. — A qui avez-vous vendu ce cheval? — Je ne l'ai pas vendu. — Vous l'avez donné? — Non! — Qu'en avez-vous fait? — Je ne l'ai pas retrouvé. — Vous êtes resté toute la nuit dehors? — Oui, je suis rentré à cinq heures du matin. — Et vous n'avez rencontré personne? pas un berger, pas un douanier? — Personne. Il pleuvait à torrents. — Et vous croyez, lui dit Mouzon, que le jury acceptera cette histoire invraisemblable! Votre système de défense est ridicule. — Je ne sais pas, moi. — Mais nous le savons, nous. » Et il s'efforce encore de le faire avouer. — « Enfin, lui dit Etchepare, si ce n'est pas moi, est-ce qu'il faut tout de même que je dise que c'est moi? » Il est visiblement ahuri, et le voilà qui revient à sa précédente version. — « Oui, c'est ce que je vous disais tout à l'heure qui est la vérité : je ne suis pas sorti de chez moi. J'ai menti tout à l'heure en vous disant le contraire. — Soit », lui répond Mouzon. Et il le fait emmener, pour le confronter plus tard avec sa femme, qu'il va maintenant interroger.

La femme d'Etchepare, Yanetta, est une nature énergique et passionnée. Lorsque le juge, au commencement de son interrogatoire, lui insinue qu'elle en sait peut-être plus qu'elle ne

veut le dire sur le crime d'Irissary, elle s'emporte; elle nie hautement la culpabilité de son mari. Lorsque Mouzon lui dit qu'Etchepare est brutal, qu'il a eu plusieurs condamnations pour coups et blessures, elle prend énergiquement sa défense, affirme qu'il s'est amendé. Mouzon voit qu'il faut employer les grands moyens. Il a un extrait du casier judiciaire d'Yanetta; il sait qu'à dix-sept ans, emmenée à Paris par un jeune homme, le fils de la maison où elle était servante, elle a été condamnée à un mois de prison pour complicité de recel. Il a touché juste : au lieu de s'emporter de nouveau, elle supplie maintenant : « Eh bien ! oui, j'ai été condamnée, mais j'étais moins coupable que mon amant. Maintenant vous tenez mon sort entre vos mains. Si vous révélez mon passé à mon mari, il me méprisera, il m'abandonnera, il me prendra mes enfants... De grâce, épargnez-moi. » Mouzon profite de son émotion; il lui persuade que son mari a intérêt à avouer, qu'on lui saura gré de sa franchise; il finit par lui faire dire que la nuit du crime Etchepare est sorti de sa maison. Là-dessus il fait rentrer le mari, et comme il continue à protester de son innocence, il lui fait lire par le greffier la déposition de sa femme. Alors, voyant l'indignation sincère de son mari, et comprenant que tout à l'heure elle est tombée dans un piège, Yanetta s'emporte de nouveau, rétracte ses aveux, refuse de signer son interrogatoire, et une fois qu'on a fait sortir Etchepare, elle insulte Mouzon, le traite de menteur et de bourreau; il faut que, criante et hurlante, le juge la fasse emmener par les gendarmes, qui ont peine à la maîtriser.

A l'acte suivant, nous sommes à la fin de la session des assises; on juge la dernière affaire, celle d'Irissary. Un grand avocat, venu de Paris pour défendre Etchepare, vient de terminer son plaidoyer, qui a été superbe; tout le monde croit à un acquittement. Cependant Vagret, le procureur de la République, a demandé à répliquer, et un instant après nous le voyons sortir de la salle d'audience et recevoir des félicitations de tous, y compris le conseiller qui préside les assises, et qui ne doute pas que le jury accorde la condamnation à

mort. « Mais pourquoi, lui dit-il, avez-vous eu la singulière idée de demander une suspension d'audience? Votre triomphe était certain ; pourquoi ne pas l'achever du coup? — C'est que, lui répond Vagret, j'ai des doutes sur la culpabilité de l'accusé, et que je désire vous les communiquer, à vous et au procureur général qui, me dit-on, vient d'arriver à Mauléon. — Comme vous voudrez ! » dit le président, mais il fait la grimace, et le procureur général en fait une non moins significative lorsque Vagret lui fait part de ses scrupules. De quoi s'avise ce singulier magistrat ? C'est le métier de l'avocat, non le sien, de chercher les points faibles de l'accusation. « Faites ce que vous voudrez, mon cher monsieur, lui dit le procureur général fort en colère. Mais pour moi, je décline toute responsabilité dans la décision que vous allez prendre. » Vagret ne s'en obstine pas moins; le procureur général et le président des assises ayant refusé de l'entendre développer ses doutes, c'est sa femme qu'il prend pour confidente. Il lui explique comment, relativement modéré dans son réquisitoire, il a été si ardent dans cette réplique qui lui a valu tant de félicitations, et dont il rougit maintenant, car ce n'est pas l'amour de la justice qui l'inspirait, c'était l'emportement de la lutte, c'était aussi une rivalité d'amour-propre et le désir de triompher à tout prix. « Que vas-tu faire? lui dit sa femme. — Mon devoir d'honnête homme. » Et la toile tombe au moment où il va reprendre l'audience.

Il est facile de prévoir ce qui se passe dans l'entr'acte : Vagret a repris la parole, a exposé ses doutes au jury ; Etchepare est acquitté. Il est acquitté, mais, comme il le dit au greffier qui le félicite, il est malheureux à tout jamais. L'interrogatoire de sa femme devant le jury lui a appris ce qu'il ignorait, qu'elle avait eu un amant. « Ces choses-là, dit-il au greffier, un Basque ne les pardonne jamais... C'est comme si la foudre était tombée sur mon cœur... » Lorsqu'un instant après Yanetta vient le retrouver, il la repousse durement; à ses supplications, à ses larmes, il oppose le mépris, une résolution inébranlable de se séparer d'elle, et aussi de la séparer de

ses enfants. Elle proteste, elle se révolte; elle les reprendra, dit-elle, malgré lui. « Eh bien ! lui répond-il, je leur apprendrai pourquoi je te quitte. — Non ! pas cela ! pas cela ! Je ne les reverrai plus, mais jure-moi de ne rien leur dire. — Je te le jure. » Et il s'en va.

A ce moment arrive Mouzon, triomphant et d'excellente humeur, car il vient d'apprendre que, grâce au député de l'arrondissement, dont il a su gagner les bonnes grâces, c'est lui qui est nommé au poste de conseiller promis à Vagret. « Je suis bon prince, dit-il à Yanetta. Vous êtes retenue pour outrage à la magistrature; je vous ferai mettre en liberté tout de suite, pourvu que vous m'exprimiez votre regret de m'avoir insulté. — Je n'en éprouve aucun regret. — Vous voulez retourner en prison ? — Ah ! la prison, lui dit-elle, si vous saviez comme je m'en moque ! Que voulez-vous que je fasse de ma liberté, maintenant que par votre faute je n'ai plus ni mari ni enfants ? » En vain Mouzon essaie de l'arrêter; à mesure qu'elle parle, sa colère ne fait que s'exaspérer, jusqu'à ce qu'apercevant sur la table du juge un coupe-papier poignard, elle s'en saisit et le frappe en plein cœur.

Pour éviter d'allonger et d'obscurcir cette analyse, j'ai dû me borner à ce qui est le cadre du drame, et négliger bien des détails dont quelques-uns ont leur importance et contribuent à l'impression d'ensemble. Le rôle de Mouzon est à deux faces : on n'en voit qu'une dans les scènes où il lutte avec Etchepare et Yanetta pour leur arracher des aveux; mais il découvre l'autre dans ses conversations avec le député Mondoubleau, à qui il fait habilement sa cour aux dépens de ses collègues, ou dans son entrevue avec le procureur général, qui lui demande sa démission pour s'être compromis dans une affaire de femmes, et à qui il tient tête, sûr qu'il est de ses appuis politiques. De même nous n'avons vu l'honnête Vagret que dans la crise de conscience où il sacrifie ses intérêts à la justice. Mais il faudrait le voir aussi au premier acte, lisant avec sa femme l'*Annuaire de la Magistrature*, et comptant avec mélancolie tous ceux qui, grâce à leurs protections,

ont passé sur son dos sans avoir ses services et son talent.

Nous avons dit en commençant que l'idée essentielle de la pièce était renfermée dans cette phrase : « Le suffrage universel est le dieu et le tyran des magistrats. » Mais en réalité la pièce déborde le cadre que l'auteur semblait s'être tracé ; il ne s'agit pas seulement de cette préoccupation de l'avancement à laquelle les meilleurs magistrats ne peuvent se soustraire ; dans tout le deuxième acte, le plus fort de la pièce, il est question de tout autre chose ; lorsque Mouzon est aux prises avec Etchepare, ce n'est pas son ambition qui le fait agir, il obéit surtout à des habitudes que l'exercice de sa profession a développées en lui : il s'est fait un système, qui n'a rien d'insoutenable en soi, car lorsqu'il l'a développé devant l'honnête Vagret, celui-ci en a admis la vraisemblance ; une fois lancé sur cette piste, il engage avec l'inculpé une lutte sans merci ; il faut que bon gré mal gré il en tire l'aveu du crime dont il le croit coupable, et pour cela toutes les ruses lui seront bonnes. Il considère qu'il est le représentant de la société, et que l'inculpé (criminel par hypothèse) en est l'ennemi ; alors même qu'il use de moyens contestables, il croit sincèrement faire son devoir de juge, et d'excellents magistrats, qui ne sont pas comme lui des ambitieux sans scrupules, n'emploient pas des procédés très différents des siens. De même lorsque le président des assises révèle à Etchepare la faute commise jadis par sa femme et frappe ainsi au cœur ces deux malheureux, il n'a pas l'idée qu'il excède son droit ; il ne fait que suivre les traditions, et lorsque Vagret le lui reproche, il traite ses scrupules de billevesées.

Ce n'est donc pas seulement contre l'influence funeste de la politique sur la justice, c'est contre notre organisation et nos habitudes judicaires que l'auteur dresse un réquisitoire. Ce réquisitoire, écrit avec verve, est encadré dans une action fort ingénieusement conçue à la fois en vue des idées que Brieux veut mettre en relief et en vue de l'effet à produire au théâtre. L'aventure d'Etchepare est rattachée si adroitement à l'histoire des ambitions de Mouzon et des luttes de conscience de Vagret,

que ces deux parties du sujet ne semblent faire qu'un tout; l'intérêt ne languit pas un instant, entre les scènes satiriques où sont en jeu les intérêts professionnels des magistrats et celles qui mettent aux prises, dans une lutte terriblement inégale, le juge, armé de ses redoutables pouvoirs, et l'accusé, inhabile à se défendre. Il n'y a que le dénouement qui ne soit pas à l'abri de la critique. Brieux a sacrifié la logique au désir d'exciter des applaudissements faciles; Mouzon frappé d'un coup de poignard par Yanetta, c'est un dénouement de mélodrame; la vraie conclusion, la conclusion nécessaire de la pièce, ce devait être Mouzon impuni et triomphant.

Ce qu'il y a d'accidentel, d'anecdotique, d'arbitraire dans ce dénouement tient sans doute à ce que *la Robe Rouge*, comme les meilleures œuvres de Brieux, comme *Blanchette* par exemple, vaut par les qualités d'exécution plus que par la conception. Dans ce théâtre, où les intentions morales surabondent, ce qui fait le plus défaut, c'est la philosophie. Brieux, comme Zola, dont l'influence est si marquée dans toutes ses œuvres, est atteint de myopie intellectuelle : il ne voit bien que de près; l'idée, juste ou fausse, qui s'empare de lui, lui ferme les yeux sur tout le reste, et il n'embrasse jamais un large horizon. Il semble être persuadé que pour toutes les questions, morales ou sociales, il existe des solutions qu'il ne s'agit que d'appliquer. Cette étroitesse de point de vue contribue, il est vrai, à lui donner de la vigueur; il fonce devant lui sans apercevoir les obstacles. Quand nous sommes au théâtre, nous nous laissons assez facilement convaincre; après avoir entendu le deuxième acte de *la Robe Rouge*, nous partageons l'indignation de l'auteur contre un système judiciaire qui permet entre un juge et un inculpé un duel aussi inégal que celui de Mouzon et d'Etchepare. Quand nous avons repris notre sang-froid, nous nous demandons si un système quelconque peut empêcher des abus de ce genre, et si, tant que la société voudra se défendre contre le crime et que les hommes, y compris les magistrats, seront imparfaits, on pourra corriger ce mal autrement que par des palliatifs. Nous nous disons aussi que,

contrairement à la thèse de l'auteur, il faut peut-être moins accuser le système que certains des hommes qui sont chargés de l'appliquer. Car enfin ce régime judiciaire auquel Brieux s'attaque si vigoureusement donne des magistrats consciencieux comme Vagret, en même temps que des ambitieux sans scrupule comme Mouzon. L'auteur, avec une bonne foi qui l'honore, nous fournit ainsi lui-même des arguments contre la thèse trop absolue qu'il soutient.

Les contradictions qu'on pourrait signaler chez Brieux ne portent pas seulement sur tel ou tel point de détail, mais sur l'ensemble de l'œuvre. A en juger par certaines de ses pièces, *Ménage d'artistes*, *Les trois filles de M. Dupont*, *l'Engrenage*, on le prendrait pour un pessimiste : bourgeois, artistes, hommes politiques, sont jugés avec la même sévérité; les peintures sont poussées au noir, les conclusions sont amères et décourageantes. Mais s'il était vraiment pessimiste, comment s'expliquer que dans *les Remplaçantes*, dans *les Avariés*, dans *Maternité*, il ait soutenu des réformes sociales avec une si belle ardeur, parfois intempérante? On ne peut être à la fois apôtre et pessimiste, à moins qu'il ne s'agisse d'un pessimisme religieux comme celui des chrétiens ou des bouddhistes, qui n'a rien de commun avec celui de Brieux.

Ses idées, ou tout au moins ses tendances politiques, ne paraissent pas moins incohérentes. Dans *Blanchette*, il attaque l'enseignement gratuit et obligatoire; dans *la Robe Rouge*, il dénonce le suffrage universel comme le grand corrupteur de la magistrature; *l'Engrenage* est une satire de notre régime parlementaire. Ces trois pièces paraissent faites pour réjouir les adversaires de nos institutions. Faut-il en conclure que l'auteur est un réactionnaire et un aristocrate? Il suffit de lire *les Bienfaiteurs* ou *Résultats des courses* pour voir qu'il n'en est rien. L'inspiration en est tout à fait démocratique, et la croyance en la bonté des instincts populaires y éclate avec un accent d'indiscutable sincérité.

Car, à travers ses convictions successives et logiquement inconciliables, Brieux est toujours sincère. Il part en guerre,

prêt à pourfendre les abus ; l'ardeur qui l'échauffe l'empêche de mesurer ses coups. L'idée qui s'empare de lui offusque sa vue, et lui ferme les yeux sur celles qui la limitent et qui l'atténuent. Persuadé que la vérité est simple et que pour s'en rendre maître il suffit de le vouloir, il ne s'aperçoit que trop tard (et encore, s'en aperçoit-il ?) qu'au moment où il croit la saisir elle échappe à ses prises. C'est là qu'est sa faiblesse et c'est là aussi qu'est sa force ; car un écrivain plus averti que lui hésiterait à tenter les entreprises où il s'engage, et nous y aurions perdu des œuvres qui, si elles ne témoignent pas toujours d'une largeur d'esprit suffisante, attestent au moins un vigoureux tempérament dramatique.

Si ses idées générales sont trop simples et trop courtes, on peut bien s'attendre que sa psychologie manquera de profondeur et de finesse. Ce que sa vue embrasse, il le peint avec beaucoup de relief et de maîtrise ; ce qui fait défaut à ses peintures, ce sont les nuances et les dessous. Ses paysans et ses ouvriers sont intéressants, vivants ; leurs idées, leur langage, sont bien ce qu'ils doivent être ; c'est qu'il s'agit de natures primitives et peu compliquées ; il suffit pour les rendre de photographies ressemblantes. Les autres personnages de Brieux ou bien ne sont que des silhouettes, des figures indiquées d'un trait rapide, ou bien laissent singulièrement à désirer pour la vérité. Quelquefois ils sont simplifiés à l'excès, comme M. Dupont dans *Les trois filles de M. Dupont*. C'est le bourgeois type, suivant la formule du Théâtre-Libre. Tout le caractère s'en déduit avec une admirable facilité : dans quelque circonstance qu'il soit placé, on ne surprendra jamais chez lui l'ombre d'un sentiment d'honneur et de délicatesse ; c'est l'idéal de la pleutrerie, poussé jusqu'à l'invraisemblance. Lorsque Brieux veut représenter des personnages plus complexes, comme Rémoussin dans *l'Engrenage* ou le docteur Bertry dans *l'Evasion*, c'est encore pire. Ce sont des figures si inconsistantes, si peu précises, qu'on peut les interpréter de plusieurs façons différentes, sans qu'aucune de ces interprétations s'impose. Il est vrai qu'il y a des chefs-d'œuvre comme *Hamlet* ou *Tartuffe* dont on

peut en dire autant, mais pour une raison toute contraire : dans les caractères de Shakespeare et de Molière, c'est la richesse même de la matière psychologique qui est la cause de notre embarras ; chez Brieux, c'est la pauvreté, pour ne pas dire le néant, de la conception. Parmi les personnages qu'il a empruntés à la bourgeoisie, je n'en connais guère qu'un qui se tienne, c'est celui de Mouzon, le magistrat arriviste de *la Robe Rouge*. Il lui fait grand honneur : amusant sans charge, très étudié sans être ni trop compliqué, ni obscur, admirablement adapté à l'action qu'il résume comme un vivant symbole, c'est une des créations les plus heureuses de la comédie de nos jours ; on ne peut que regretter qu'elle soit la seule de son espèce dans le répertoire de Brieux.

Sachons nous contenter de ce qu'il nous a donné. Son horizon est borné, sa psychologie est insuffisante ; ses idées morales et sociales sont incohérentes et superficielles ; mais c'est un peintre souvent heureux de la vie populaire ; par la vérité de son dialogue, il donne l'impression d'un Henry Monnier supérieur, et par l'accent sincère, par le pathétique simple et touchant de certaines de ses scènes, il mériterait, comme l'a remarqué Jules Lemaître, d'être appelé le Sedaine de nos jours. C'est bien quelque chose ; si l'on n'a pas grande envie de relire la plupart de ses œuvres, il en est, comme *Blanchette* et *la Robe Rouge*, qu'on revoit avec plaisir au théâtre, car il y a fait preuve des dons essentiels qui font l'auteur dramatique.

Antoine Benoist.

LA VIE AMOUREUSE ET LA VIE CONJUGALE

DU POÈTE PONTANO

Giovanni Pontano, Cerrétan, avait vingt-deux ans environ quand il arriva à Naples[1]. Il était bon latiniste et poète : c'est pourquoi, plusieurs mois auparavant, le roi Alphonse l'avait jugé propre à la diplomatie et pris à son service. L'Aragonais ne devait pas se repentir d'un choix qui, au demeurant, n'étonna personne, car, en cet étrange *Quattrocento*, un mot magique : « Je suis latiniste » ouvrait toutes les Sésames, et la politique, en particulier, était devenue le royaume incontesté des grammairiens.

A la cour, notre apprenti diplomate avait des loisirs. A quoi les donner sur cette rive voluptueuse, sous ce ciel délicat et « morbido », en face de cette mer où « chantent toujours les sirènes »? Un peu de vocation aidant, il les donna à l'amour. Et comme il était humaniste, et plein d'Ovide, et nourri de Tibulle, il célébra ses maîtresses en distiques élégants, en gracieux hendécasyllabes.

Pontano aima beaucoup, et il aima très longtemps. Lorsqu'il dut habiller son prénom à la romaine, il dédaigna « Johannes » comme vulgaire et imagina le glorieux « Jovianus ». De Jupiter! Un tel parrainage oblige et le filleul devait plus tard excuser sur cette influence secrète bien des fantaisies extra-conjugales, et — la formule est indulgente — un long vaga-

1. Fin 1447.

bondage sentimental. Il avoue d'ailleurs volontiers qu'il n'a aucunement l'apparence d'un don Juan. « Taille moyenne et droite, front large, tête chauve, sourcils retombants, nez pointu, yeux glauques, menton proéminent, joues maigres, tête penchée en avant, bouche petite, teint rougeaud[1]. » Tel est le portrait qu'il nous fait de lui-même, à soixante ans, un âge où il n'avait pas renoncé à plaire. Il ajoute que, dans sa jeunesse, il était très pâle : *adolescens tamen perpalluit.* Sur la fin de sa vie, il boitait légèrement. Paul Jove confirme ces renseignements dans son *Eloge funèbre* : « Le front de Pontano était sévère et l'expression de son visage, dans son ensemble, avait quelque chose d'un peu fruste. » En somme, un bourgeois au teint fleuri, d'épaisse carrure (*reliquo corpore quadrato*), un provincial de cette rude terre de Spolète, et qui sentit toujours son village. Pourtant ce rustre plaisait aux plus délicats; il avait pour amis le berger Sannazaro, Pietro Compatre, l'historien. Paul Jove nous laisse entendre pourquoi. Sa conversation, écrit-il, était enjouée et spirituelle : il égayait de ses plaisanteries les entretiens les plus sérieux[2]. C'est par sa parole aimable et ornée, par les saillies d'un esprit ingénieux qu'il dut séduire Fannia, Cinnama, Phryné... Bien d'autres encore cédèrent au charme, si nous en croyons son premier recueil de vers, *Parthenopeus.*

Mais quoique Pontano ait été un amoureux infatigable, il est prudent de se défier de ses énumérations. Le poète est à l'âge privilégié où l'on peut aimer à la fois, en imagination, toutes les femmes. Lui arrive-t-il, par extraordinaire, de chômer? Il se moque gaîment de lui-même : « Alors que d'ordinaire tu

1. « Bona et recta statura, fronte lata, calvo capite, superciliis demissioribus, acuto naso, glaucis oculis, mento promissiori, macilentis malis, producta cervice, ore modico, colore rufo... Unum nunc illi male contigit, nobis amicis non incommode, quod pede altero debilior cum sit factus, in deambulationibus remissior futurus est. »

(*Antonius Dialogus*, éd. de Bâle, 1556, p. 1261.)

2. « Erat austero supercilio, et toto oris habitu subagresti sed stylo et sermone perurbanus, cum saepissime vel in seriis multo cum sale jocaretur. » (Paul Jove, *Elogium Pontani.*)

aimes mille jeunes filles, pourquoi, Jovianus, n'es-tu point occupé à aimer[1] ? » Il adresse à toutes à la fois de tendres litanies : « Donne-moi mille baisers, Gelliana ; donne m'en mille autres, douce Medulliena. O toi, objet de mes désirs fous, Phryné, joins tes lèvres à mes lèvres... » Et le jeune Glycas n'est pas oublié, « Glycas plus doux que le miel de l'Hybla[2] ». Noms grecs, vice grec ; il ne faut voir en tout ceci qu'un jeu d'alexandrin. De même Cinnama, dont le nom revient plusieurs fois dans ce recueil de jeunesse[3], semble n'avoir été qu'une maîtresse imaginaire. Si vraiment elle exista ailleurs que dans les distiques du poète, elle ne lui a inspiré qu'un amour respectueux et distant, et des vers d'écolier, trop fidèlement imités de l'élégie romaine.

Nous connaissons mieux Fannia, qui portait dans la vie le nom poétique de Venerilla[4]. C'était une amie d'enfance de Pontano, si l'on en croit le poète lorsqu'il assure que « dès ses années les plus tendres il l'a chastement aimée[5] ». Mais, très évidemment, il exagère : quand il a rencontré Vénérilla à Naples, il avait depuis belle lurette passé l'âge de Chérubin. Quoi qu'il en soit, il aima d'un amour sincère celle qu'il appelle Fannia, Fanniola,

1. Quingentas solitus cum sis adamare puellas,
Nunc ab amore tuo quid, Joviane, vacas.
(*Parth.*, I, 25, v. 1-2.)

Les vers de Pontano sont toujours cités d'après l'excellente édition *Soldati*, Firenze, Barbèra, 1902, 2 vol. Les lecteurs désireux de compléter ou d'encadrer cette étude liront avec profit le livre de M. Philippe Monnier, *Le Quattrocento*, essai sur l'histoire littéraire du quinzième siècle italien. Paris, Perrin, 1907, 2e édition.

2. Da mi basia, Gelliana, mille.,.
Da dulcis totidem Medulliena.
O desiderium mei furoris,
Phryne, consere labra cum labellis...
Hyblaeo, Glyca, suavior liquore...
(*Parth*, I, 14, v. 6..., 9-11..., 16.)

3. *Parth.*, I, 19, 20, 21, 23. 24.

4. *Tumuli*, I, 9 : *Tumulus Venerillae puellae a Pontano adamatae.*
Fannia dicta fuit vati, Venerilla puellis. (v. 21.)

5. An quia te a teneris dilexi puriter annis?
(*Parth.*, I, 9, *Ad Fanniam*, v. 11.)

et pare des diminutifs les plus caressants. Il venait soupirer, la nuit, devant ses volets clos, à la mode espagnole. Dans la maison, la mère, paraît-il, faisait bonne garde ; car notre amoureux, grelottant sous la pluie d'hiver, répétait en vain sa lamentation pitoyable et ridicule : « Ouvre-moi la porte, Fannia ; je t'en prie, ouvre-moi la porte ! » Bien au chaud dans son lit, Fannia dormait[1]. Alors Pontano, dépité, maudissait l'amour, déclarait qu'il allait ensevelir son désespoir dans un couvent de Franciscains ; il se voyait déjà sous la triste robe de bure, ceint de la corde, les pieds nus dans le bois des socques[2]... Puis, un jour, la belle se maria ; plus obstinément que jamais, elle ferma l'oreille aux galanteries de son éternel soupirant. Parce qu'elle était vertueuse, j'imagine ; surtout, insinue Pontano, parce qu'elle craignait son mari[3]. Cette crainte paraît avoir été, à Naples, au quinzième siècle, le commencement et la meilleure garantie de la sagesse conjugale. Pontano gémit, pleura, se consola ; mais Venerilla ne fut point oubliée. Lorsqu'elle mourut, il lui consacra une longue épitaphe[4] : chose surprenante, Venerilla y reçoit les noms de jeune fille (*puella*) et de vierge (*virgo*). Et quoi ! ce mari redoutable n'aurait-il été qu'une invention de l'amour-propre déçu ? Ou ne serait-il pas plutôt le « jaloux » traditionnel, ressuscité pour donner occasion à des variations nouvelles sur un thème bien connu de la lyrique amoureuse ?

1. *Parth.*, I, 3, *Carmen nocturnum ad fores puellae :*

Frigida saevit hiems, immitis et ingruit aer,
Exclusum pateris me tamen esse foris.
Fannia, solve fores, mea Fannia, Fannia, quaeso,
Solve fores, quaeso, Fannia, solve fores,
Et me, quem gelidus Boreas contraxit et imber,
In tepido foveas, dulcis amica, sinu. (v. 15 sqq.)

2. Jam mihi Francisci tunicam cordamque parate,
Jam teneant nudos lignea vincla pedes.
(*Parth.*, I, 9, *Ad Fanniam*, v. 25-6.)

3. Ah ! quid lenta tuum times maritum ?
(*Parth.*, I, 11, *Ad Fanniam*, v. 7.)

4. Voir note 6.

*
* *

Quelque temps après, Pontano se maria. Il épousa en 1461, — à trente-cinq ans, — une Napolitaine, Adriana Sassone, qui en avait à peine dix-sept. Adriana appartenait à une famille noble, apparentée aux *Sedili*[1]. Elle était, nous dit-on, de figure avenante, affectueuse, spirituelle et très bien élevée; on ajoute qu'elle reçut une dot fort convenable[2]. Il est malaisé de savoir quelles raisons décidèrent notre poète à ce mariage. La beauté de la jeune fille? Il n'a tracé nulle part son portrait : ce n'est pas la peindre que la comparer, comme il fait, à un bouton de rose qui s'entr'ouvre parmi les fleurs épanouies d'un jardin[3]. Peut-être les avantages matériels et l'honneur d'une telle alliance[4]? Si Tristano Caracciolo a dit vrai, une préoccupation plus vulgaire. Des amis demandaient un jour à Pontano pourquoi, après avoir fui si obstinément le mariage, il s'y était soudainement résolu. Il répondit : « Pour ne pas en être réduit, si je tombe de nouveau malade, aux soins de Giovanni. » C'était le nom de son jeune valet[5]. Pontano comparera plus tard son

1. La famille d'Adriana Sassone avait une chapelle sur la *Piazza dei Cangiani*. Sur la porte on voit encore ses armes.

(Eugenio, *Napoli sacra*, p. 445.)

2. Tallarigo, *G. Pontano e i suoi tempi*, t. I, p. 87 :

3. Nondum puniceas comas reclusit,
Et jam puniceas comas recludit,
Ac rarum decus explicare quaerit,

(*Hendec.*, I, 13, v. 12-15.)

4. Non ego divitias, conjux, aurumque secutus
Ad tua constiteram limine amata procus,
Sed mores, sed pura fides, sed gratia traxit,
Et formae quod erat candida fama tuae.

(*De Amore conjugali*, I, 5. v. 1-4.)

5. « Haec meditans uxorem ducere in animum induxit a quo hactenus abhorruerat : poscentibusque amicis cur, quod diu obstinate abnuerat, nunc tam repente aggrederetur, respondit ne iterum sub cura Joannis (puer is erat quem alebat) aegrotaret. »

(Tristano Caracciolo, *Pontani vitae brevis pars.*)

affection pour Adriana à une petite flamme, *igniculus*, qui peu à peu a grandi et réchauffe encore les derniers jours de sa vie :

Qui seram quoque calfacit senectam [1].

Mais ce ne fut d'abord qu'une étincelle.

Pontano a chanté ce mariage dans les trois livres de son *De Amore conjugali*. Un poème de l'amour conjugal ! étrange entreprise, à laquelle le mot de Jean-Jacques s'appliquerait plus justement qu'aux *Confessions* : elle n'avait sans doute pas eu d'exemple et ne devait pas rencontrer beaucoup d'imitateurs [2]. D'ordinaire, les chants amoureux, de même que la plupart des comédies, s'arrêtent au mariage. Ici la prose commence ; ainsi le veut, du moins, une convention littéraire. Schumann, dans les premiers mois de sa vie nouvelle, exhale son ravissement en des *lieder* tendres ou passionnés [3]. Mais les vers de ces *lieder* sont de Henri Heine, et la musique est, par nature, discrète : elle ne peut interpréter de l'âme d'un Schumann que les sentiments ayant une valeur universelle ; elle ne violera jamais les secrets de l'intimité ; elle généralise, donc elle épure et ennoblit. Il y a une pudeur matrimoniale que les écrivains, avant Pontano, avaient toujours respectée. Blâmerons-nous le poète ? Je ne m'en sens pas, quant à moi, le courage. Et d'abord, je suis curieux de savoir jusqu'à quel point cette pudeur fut négligée. Qu'elle ait été violée en latin, c'est, aux yeux de beaucoup de gens, une circonstance atténuante ; qu'elle l'ait été par un humaniste, c'est un détail qui ne laisse pas que de m'inquiéter. N'aurions-nous ici qu'un fade épithalame, une banale réplique des « Noces de Julie et de Manlius » ? Ouvrons l'*Amour conjugal*.

Le poète invoque l'Amour et l'Elégie, surtout et longuement

1. *Hendecasyllabi*, I, 13, v. 76.

2. Il faut citer cependant un poète du seizième siècle, Berardino Rota, qui a chanté en des vers affectueux et touchants sa femme Porzia Capece, morte en 1559. (Voir Rosalba, *Un poeta coniugale del secolo XVI. Giorna storico della lett. ital.*, nº 76, 1895.)

3. Schumann, *Les amours du poète*.

l'Elégie[1] : n'est-il pas à prévoir que, pour les jeunes époux, les ennuis et les deuils alterneront avec les joies; que, dans la trame de leur vie, aux fils d'or et de soie se mêleront les noires laines des mauvais jours? Que les dieux, s'ils le peuvent, détournent ce fâcheux présage! Hâtons-nous! La cérémonie des noces commence. Jovianus et Ariadna nous attendent. Remarquez, je vous prie, qu'Adriana s'appelle désormais Ariadna : il a suffi d'un anagramme pour l'introduire dans la famille des héros. Nous y voici! Le dieu Hymen lui-même s'est dérangé pour la circonstance. Il a pris sans doute, comme il est possible aux divinités, l'apparence d'un « sindaco » de village, pour prononcer un speech bon enfant et très « municipal ». « J'unis vos mains sous d'heureux auxpices. Dites, jeune homme, et vous aussi, jeune fille, dites : « J'y consens ». C'est cela[2]. Et maintenant, embrassez-vous. Vous rougissez, jeune Adriana? Je n'en dis pas davantage :

Cetera et nos et nox et Amor lectusque docebunt[3].

Prenez cette bague nuptiale. Qu'il est beau d'en voir l'or étinceler à votre doigt! Allez, mes enfants; qu'Amour achève ce qu'Hymen a commencé[4]. »

Nous voici au seuil de la chambre nuptiale. Ecoutons un deuxième discours, un troisième discours. Que ces gens sont bavards! Erato essaie, pendant qu'il est temps encore, d'arrêter la jeune épouse et lui promet obscurément, si elle reste fille, un mari « qui la préférera à tout l'or de Crésus[5] ». Mais Ele-

1. *De Am. conj.*, I, 1.

2. Has ego felici jungo nunc omine dextras;
Dic, juvenis, dic tu, bella puella : Placet.
En placet.
(*De Am. conj.*, I, 2, v. 33-5.)

3. *Ibid.*, I, 2, v. 41.

4. Quam bene, quod digitis aurum perlucet in istis!...
Jungat Amor, quos junxit Hymen!...
(*Ibid.*, I. 2, v. 43, v. 47.)

5. Isque etiam conjux, cui prae te et munera Craesi
Et dives rutilis sordeat Hermus aquis.
(*Ibid.*, I, 3, v. 43-4.)

gia vient à la rescousse. Le poète ne l'a pas invoquée en vain. Elle est éloquente, persuasive; on entre, on est entré. Retirons-nous discrètement : *nos alio*. Hymen seul doit « entendre les murmures des amants, voir couler leurs larmes et assister à leurs combats[1] ».

Un troisième poème clôt ce cycle nuptial. Comme dans les précédents, des allusions et des descriptions réalistes y sont bizarrement enguirlandées de mythologie. Le jour paraît. Pontano essuie les larmes de sa jeune femme. « Pourquoi te désoler ainsi? Tu devais ce sacrifice à Vénus. En échange, que de joies s'offrent à toi! » Pour la consoler tout à fait et lui donner un avant-goût des plaisirs qu'elle goûtera dans la compagnie d'un mari humaniste, il lui conte l'histoire de Phébus et de Lux, époux inséparables, modèles des époux[2].

Hélas! la pauvre Adriana ne devait pas jouir longtemps de ces consolations érudites. Le roi partit soudain en campagne et Pontano dut le suivre. C'est en vain qu'il peste contre Mars, dieu grossier et stupide :

O mira rusticitate deum[3] !

Il sera souvent arraché à son foyer par les devoirs de sa charge. Il assistera en 1464 au combat de Troia; en 1481, il suivra Alphonse, duc de Calabre, dans la guerre d'Otrante, puis dans la campagne de Ferrare. Continuelles jérémiades : la pluie, le froid lui sont insupportables. « Passerai-je encore l'hiver sous la tente[4]? » Il en a assez de ces expéditions : *queritur de expeditione obeunda*, c'est le titre qu'il donne lui-même à l'un des poèmes de l'*Amour conjugal*[5]. Et sa femme? Il parle quelquefois d'elle ; la revoir sera l'un des bienfaits de la paix. Mais rien d'intime, rien d'affectueux dans les épîtres même

1. Solus ades, genialis Hymen; te murmura testem,
Te lacrimas, risus, praelia nosse docet.
(*De Am. conj.*, I, 3, v. 69-70.)

2. *Ibid.*, I, 4.
3. *Ibid.*, I, 5, v. 28.
4. *Ibid.*, I, 7.
5. *Ibid.*, I, 8.

qui lui sont adressées. Pontano est un mari soupçonneux : Que sa femme lui soit fidèle ! Il l'y engage avec une insistance indiscrète. Il lui propose en exemple les femmes illustrées par la légende, parce que, loin de leur époux, elles négligeaient leur parure, elles occupaient leurs doigts à filer, leur esprit à rêver à l'absent. Peu s'en faut qu'il ne l'engage à vivre recluse et vêtue de haillons : ainsi firent ces nobles femmes! Permis aux araignées de tisser leurs toiles dans la chambre nuptiale :

> Ergo inter famulas lanaeque addicta trahendae
> Squalida neglecto delitet in thalamo[1].

Aimable perspective ! — Il est vrai; mais la paix viendra, ramenant l'époux et la joie. Et Pontano voit déjà, en imagination, l'heureux instant. Sa femme est sur le seuil de la maison; elle court au-devant de lui, se jette à son cou, puis s'arrête, hésitante, « pâle de désir », *de desiderio languida facta meo*[2]. Ce dernier trait n'est-il pas d'une fatuité délicieuse[3] ?

*
* *

Pontano possédait maison de ville et maison des champs. La première, surmontée d'une haute tour quadrangulaire, dominait un carrefour, dans le quartier le plus beau et le plus fréquenté de Naples. Une inscription, connue de tous les habitants, en décorait la façade : « Qui que tu sois, disait-elle, héritier ou successeur, propriétaire de ce palais, ne rougis pas du maître qui jadis avait aménagé pour lui cette demeure. Il

1. *De Am. conj.*, I, 6. v. 47-8.
2. *Ibid.*, I, 6, v. 82.
3. Ailleurs, il imagine qu'Adriana séparée de lui se lamente en songeant « au menton barbu » de l'époux et chante un duo plaintif avec Philomèle :

> Dumque viri barbam meminit setosaque menta,
> Hic Philomela gravem tollit in aera questum;
> Dumque torum queritur fraudataque gaudia lecti,
> Maesta silet Philomela facitque silentia luctus.
>
> (*Egl.*, IV, v. 130-3.)

vénérait les lettres, la vertu et les rois. Lui-même a reçu les hommages de nobles jeunes gens, d'estimables vieillards qui louaient sa probité, sa loyauté, son caractère vertueux. Tel fut Jovianus Pontanus, homme des anciens âges. Il a vécu pour lui et pour les Muses ; imite-le : vis pour toi et pour ta famille. Si tu m'écoutes, puissent tes enfants te survivre ! Mais si tu insultes stupidement cette pierre, que la malédiction divine descende sur toi[1] ! » L'apostrophe est un peu longue et on ne saurait lui reprocher un excès de modestie. Pontano, « homme des anciens âges ! » J'imagine que les passants qui connaissaient sa vie ou avaient lu ses œuvres devaient sourire à cet endroit. Mais c'étaient des Napolitains, des Gascons d'Italie, indulgents à ces fantaisies de langage, et ils n'ignoraient pas que le style lapidaire a ses exigences et presque ses lois.

Ce logis était somptueux ; pourtant Pontano lui préférait sa maison des champs. Quand le secrétaire d'Alphonse rentrait, après la campagne terminée, ce qu'il avait hâte de revoir, ce n'était point tant ses amis ou sa femme Adriana, c'était sa chère villa ; la « divine Antiniana, nymphe couronnée de serpolet et de myrte, et qui tend les bras à son vieil amant[2] ».

1. « Et aedes ipsas agnoscimus, ... et turrim suspicimus quadrangulam, atque in sublime editam, imminentemque quadrivio atque in loco urbis maxime celebri et nobili, vocitantque eam Pontinianam... Ejus ipsius Joviani hae sunt aedes, ejus ipsius turris, ac frequentata porticus. Titulum jam examino oculis, acie jam percurro, jam recito : « Haeres, successor, dominus harunce aedium, quiqui futurus es, ne te ne pudeat veteris, neu pigeat domini, has qui sibi paravit. Coluit is litteras, coluit artis bonas, coluit et reges. Coluerunt eum probi juvenes, senes probi, probaverunt et domini integritatem, fidem, mores animi bonos. Etenim talis fuit Jovianus Pontanus, prisci reliquiae temporis. Vixit ipse et sibi, et Musis : sic vivas ipse et tibi, et tuis, sic liberi superent. Qui si lapidi huic injuriam injurius feceris, irati dii sint tibi. »

(*Aegidius*, pp. 1456-7.)

Ecce venit formosa, venit decus heroinon,
Et myrto dives, serpillisque inclita virgo,
Clara thymo longeque etiam clarissima melle
Antiniana; ruunt hujus fama undique amantes,
Et bona pars sine dote petunt connubia Nymphae.
Ipsa seni blandita, senem cupit, hujus ab ore

Le domaine d'Antiniana, assez vaste, s'étendait au couchant de Naples, sur les pentes du Pausilippe. Réparée une première fois en 1626 par don Pedro Osorio de Figueroa, et une seconde fois, sous Ferdinand II de Bourbon, d'après les plans d'Antonio di Simone, architecte royal, la maison d'habitation est aujourd'hui à peu près méconnaissable[1]. Les bosquets de myrte ont été saccagés et l'on ne voit plus courir ces lapins, ces chevreaux et ces sangliers qui, au *Quattrocento*, prenaient leurs ébats parmi les cèdres du parc ou sous les « pommes d'or » que le poète a chantées[2]. Mais le charme du paysage est demeuré entier. On s'explique la joie enthousiaste de Pontano évadé de la tente et qui retrouve au flanc des douces collines sa belle Antiniana. Il exulte, il bavarde, il délire. Au serviteur qu'il rencontre il demande s'il est amoureux. Puis, sans attendre sa réponse : « Moi, j'aime la douce Junepra. C'est elle qui allume en moi une nouvelle flamme ; je suis vieux, et, même loin d'elle, je brûle pour sa beauté[3] ». Junepra nous étonne comme une dissonance. Ariadna — fatalité des noms ! — serait elle délaissée ? Mais Junepra n'est apparue que pour disparaître : Pontano est tout aux plaisirs des champs. Plaisirs traditionnels et mythologiques banalités. On plante des arbres fruitiers, on cueille des fleurs humides de rosée, on couronne les dieux de guirlandes ; enfin, et ceci est comme un leit-motiv, « on vit pour soi » :

Vis mortem fallere ? Vive tibi[4].

Et choreas agit et carmen meditata per hortos
Laeta canit ; stupet ad sepem mirata juventus.
Huic sola incedit, passuque elata superbo
Invitatque senem et suspiria ridet amantum.

(*Lepidina*, *Pompa sexta*, v. 55-64.)

1. Tallarigo, ouvr. cité, t. I, pp. 326-7.
2. *De hortis Hesperidum*.
3. Me dulcis Junepra, novos haec suscitat ignes,
Absentemque urit bella puella senem...

(*De Am.conj.*, II, 2, v. 19-20.)

4. *Ibid.*, II, 3, v. 44.

Parfois Adriana paraît à la cantonade. Elle invite son mari à admirer le paon qui fait la roue :

Pandentemque alas caudamque ad terga rotantem[1].

On l'aperçoit qui, troussant sa jupe, franchit le ruisseau : « Ses genoux d'argent luisent dans le cristal des eaux »[2]. Mais, le plus souvent, sa présence est à peine signalée. Une fois, son nom est évoqué par un souvenir mythologique. Le poète dit à Bacchus :

Quodque Ariadna tibi est, quodque Ariadna mihi est[3].

Et il revient à Antiniana au plus vite. En somme, Pontano paraît s'intéresser moins à sa femme qu'à sa villa[4]. La petite flamme, semble-t-il, vacille et pâlit. La verrions-nous s'éteindre ?

*
* *

Entre temps, les enfants étaient venus, indispensable ciment des unions mal jointes : Adriana avait donné à son mari trois filles et un garçon. L'aînée des filles reçut le nom d'Aurelia Domitilla, la cadette celui d'Eugenia, la troisième de Lucia Marzia. Le garçon, Lucio Francesco, fut le dernier né de la famille[5]. Pontano n'aurait-il éprouvé qu'une joie médiocre à

1. *Egl.*, IV, v. 82.

2. Genuaque sub vitrea candent argentea lympha,
Et fungis alni candentius et nive corni,
Populus et niveos quos jactat in aera flores.
(*Ibid.*, IV, v. 91-3.)

3. *De Am. conj.*, II, 5, v. 4.

4. *Ibid.*, II, 5; II, 6. — Telle pièce où n'apparaissent ni le nom d'Ariadna ni celui d'Antiniana semble n'être qu'une fable mythologique égarée dans le poème de *l'Amour conjugal* : *ibid.*, II, 7, *De ortu et genitura leporum.*

5. Tallarigo (ouv. cité, t. I, p. 92 et note 2) n'est pas sûr que Lucio soit le dernier né. Plusieurs endroits du *De Am. conj.* (I, 9; I, 10) et surtout le début de la seconde nénie (*Ibid.*, II, 9) le prouvent surabondamment. Cette dernière pièce nous montre les trois sœurs empressées auprès de l'enfant :

la naissance de ses filles ? Ce qui est certain, c'est que ce poète, qui a célébré tant d'anniversaires, n'a soufflé mot du triple événement. Lui, qui devait près du berceau de Lucio chantonner de si délicieuses « nénies », n'a pas trouvé un vers pour décrire les premiers balbutiements de ses filles et rappeler leurs caresses enfantines. Un jour, au cours d'une expédition, se souvenant qu'il est père et que ce titre comporte des devoirs, il adresse à sa femme une assez longue épître « sur l'éducation des enfants »[1]. On n'y trouve guère que des lieux communs[2], les conseils vulgaires d'un bourgeois ami du confortable. De ses filles Adriana doit faire avant tout de bonnes ménagères. Comme notre Chrysale est aussi l'ami des Muses, il ajoute : ne point négliger cependant les arts d'agréments. Le sermon est illustré, comme il sied, d'exemples empruntés à la légende grecque et à l'histoire romaine. Parmi ces pauvretés, une remarque amusante : « Mes filles, dit Pontano, ne restez point à l'église après les offices, votre vertu y courrait danger » :

Templa pudicitiam maculant ni rite peractis
Rebus abis, templi noxia saepe mora est[3].

Il n'en faut plus douter. Naples, sous la dynastie aragonaise, avait adopté les mœurs amoureuses d'Espagne : la nuit, conversations de rue à fenêtre et tendres sérénades ; le jour, sous

Ne vagi, ne, blande puer, ne, parvule, vagi;
Blanda rogat blandum *Lucia* Luciolum.
Ne vagi, ne lacrimulis corrumpe misellis
Turgidulosque oculos turgidulasque genas.
Ecce tibi balbo ore sonat, blaeso ore susurrat
Eugenia et dulces garrit in aure jocos ;
Ecce tibi mollem inflectens *Aurelia* vocem
Fabellas bellas, carmina bella canit. (v .1-8.)

1. *De Am. coni.*, I, 9. *Ad uxorem de liberis educandis.*

2. On y trouve, par exemple, un long développement sur l'influence de l'hérédité et de l'éducation :

Multa pater materque valent infundere natis,
Transit et in seri jura nepotis avus,
Insita sed studio vis confirmanda fideli est...
(*Ibid.*, v. 19 sqq.)

3. *Ibid.*, v. 71-2.

prétexte de piété, rendez-vous dans l'ombre entremetteuse des hautes nefs [1].

Lucia mourut à l'âge de treize ans; Aurelia et Eugenia se marièrent. Pontano composa un « Tombeau » et deux épithalames. Le tombeau est de style officiel, les épithalames sont de style galant. La mère n'y apparaît que comme une comparse, le père y joue un rôle qu'il aurait dû réserver cette fois encore au dieu Hymen. Puis, Aurelia et Eugenia sont comme effacées de la vie du poète. Il ne parle plus d'elles, jamais.

Au contraire, quand naît Lucio, quel enthousiasme! La grossesse d'Adriana a été fort douloureuse; après ses couches, elle a failli mourir d'épuisement. Tout cela est rappelé négligemment; ce sont événements sans importance et dont le souvenir n'éveille même pas chez Pontano un mouvement de banale pitié :

> Illa graves tulit decimo jam mense labores,
> Languida de partu mortua paene mihi.
> At tu jam tanto, mater, defuncta periclo
> In nova praeteritos gaudia verte metus [2].

L'orgueil paternel triomphe : j'ai un fils! Tout le reste est oublié.

Ce fils devait mourir à trente ans, avant son père. Mais que d'espérances étaient nées avec lui [3]! A peine avait-il échappé au maillot et délié sa langue qu'on lui découvrait, avec un merveilleux génie, l'instinct des grandes choses. Pontano recueille ses mots d'enfant, les commente, y démêle un sens profond. Un jour, — il avait alors quatre ans, — assis sur les genoux de sa nourrice, Lucio regardait par la fenêtre. Devant

1. On pourrait rattacher à ce sujet le poème ayant pour épigraphe : *Accusatur nimius puellarum cultus* (*De Am. conj.*, I, 1). On y voit, entre autres détails curieux, que les jeunes Napolitaines usaient de kohl et de nattes postiches :

> Pictae oculos, multumque alieno crine superbae. (v. 91.)

2. *De Am. conj.*, I, 10, v. 33-6.

3 Pontano lui a dédié l'*Urania* t les *Météores*.

la lumière éclatante du soleil, soudain de grosses gouttes de pluie tombent, qui étincellent magnifiquement. L'enfant admire quelque temps le spectacle, puis, se tournant vers Pontano : « Papa, lui dit-il, n'est-ce point là Dieu ? » Tant il est vrai, conclut le père, que chez l'homme le sentiment religieux est inné [1] !

Négligeons ces naïvetés et ne regrettons point que le poète ait aimé son Lucio d'une affection égoïste et exclusive ; ce sentiment lui a inspiré les douze « nénies », un « joyau », dit M. Francesco Flamini [2], assurément les poèmes les plus originaux de l'*Amour conjugal*, et peut-être de l'œuvre entière de Pontano. Ces nénies ne dépareraient point l'*Art d'être grand-père*. Sans doute, on le verra, ici comme chez Victor Hugo, la tendresse est enveloppée de mignardise ; le langage se fait trop volontiers balbutiant pour rester intelligible au petit Lucio. Affection sénile, puérilité de grand-père, dit-on, pour excuser ces faiblesses chez Hugo. Pontano, marié assez tard, berçant son Benjamin, n'a-t-il pas un peu droit à la même indulgence ?

Autour de Lucio qui braille, toute la maison s'empresse : la nourrice, les trois sœurs, qui veulent jouer avec cette merveilleuse poupée; Luscula, la petite chienne, et aussi le petit chien à la queue écourtée, Curtiolus. Curtiolus est un impertinent. Dressé sur ses pattes de derrière, il lèche Luciolus. La nourrice se fâche : « Quoi ! c'est toi qui oses lécher ses joues, ses lèvres L'enfant est à moi, impudent Curtiolus ; Luciolus est à moi, impudent Curtiolus ; Curtiolus, oses-tu ?... Ah ! Lucius a souri ; de lui-même, il s'est jeté dans mes bras. Voici le sein qui est à toi, mon bel enfant; donne-moi tes doux baisers, puis, sur mes genoux, à ta place ordinaire, repose mollement [3]. »

1. *Aegidius*, éd. citée, p. 1469.
2. *Storia della letteratura italiana*, Livorno, Giusti, 1905, p. 96.
3. Tune genas, tune ora ? Meus puer, improbe Curti,
Luciolus meus est, improbe Curtiole.
Curtiole, anne audes ? Ah risit Lucius, ah se
Jecit in amplexus Lucius ipse meos.

Lisa, la nourrice, joue avec son poupon : taquineries et caresses. Lisa a dégrafé son corsage pour donner à téter au glouton Lucio. « Moi, je garde ces deux seins, oui, tous les deux, pour Lucius. Le sein droit est à toi, le gauche à moi. Mais Luciolus sanglote ! On pourra faire un échange : le sein gauche est à toi, le droit à moi. Non ! non ! ne pleure plus, tous les deux sont à toi, ne pleure plus ; le droit est à toi, le gauche est à toi. Luciolus a ri et a mordu les deux seins. Petit méchant, c'est toi qui mors mes seins, c'est toi ?... Le voici qui se met en colère parce que j'ai dit « mes seins ». Ne te mets pas en colère, bèta ! Celui-ci et celui-là sont à toi, tous les deux sont à toi. Maintenant, Lucius, tette-les tous les deux, de peur qu'on ne te les vole ; puis, tu te blottiras, comme tu sais le faire, entre mes bras refermés sur toi [1]. »

Lisa est espiègle et imprudente. Elle sait qu'une des premières et des plus vives passions de l'enfance, c'est la jalousie. Quand Lucio n'est pas sage, — par une méthode stupide, mais si usuelle ! — elle excite ce sentiment en lui : « Pour qui gardé-je ces baisers ? Pour Antinoüs, pour Antinoüs. Viens, bel Antinoüs, je t'ouvre mes bras... » [2]. Ou bien, pour qu'il ne pleure pas, on lui fait craindre des châtiments terribles et,

En pectus, formose, tuum ; mihi dulcia junge
Oscula, et in solito molle quiesce sinu.

(*De Am. conj.*, II, 9, v. 15-20.)

1. *Naenia tertia blanditoria et jocosa.*
Nutrix canit.

Has ego Luciolo mammas, haec ubera servo :
Dextera mamma tua est, ipsa sinistra mea est.
Singultit sed Luciolus ; mutare licebit :
Ipsa sinistra tua est, dextera mamma mea est.
Utraque sed potius tua sit, jam desine flere,
Desine : dextera tua est mamma, sinistra tua est.
Risit Luciolus mammamque utramque momordit.
Tune meas mammas, crudule, tune meas...?
Jam saevit quod dico meas. Ne, candide, saevi :
Haec atque illa tua est, utraque mamma tua est.
Nunc, Luci, nunc suge ambas, ne quis malus illas
Auferat, et clauso, scite, reconde sinu.

(*Ibid.*, II, 10.)

2. *Ibid.*, II, 11, v. 5 sqq.

tout ensemble, on flatte sa jeune vanité : « Le petit Eunomius est pâle, le petit Titius est noiraud : c'est que l'un pleure la nuit, l'autre pleure le jour. Luciolus a le teint rose et blanc : c'est que ni le jour ni la nuit il ne pleure[1] ».

Adriana n'abandonne pas son fils — que dirait Pontano ! — aux soins de la nourrice. Plusieurs nénies ont été écrites pour elle[2]. La cinquième nous montre la mère occupée à endormir Lucio. Tout repose autour de lui ; Luscula, la petite chienne, qui est lasse, s'est étendue à ses pieds. Il ferme les paupières, il s'assoupit. « Brise, lève-toi ; de ton souffle le plus léger caresse mon enfant. Est-ce que le feuillage bruit? Je ne sais : si douce est l'haleine du vent. Bel enfant, doux enfant, mon unique fils, dors. La brise te caresse, ta mère te berce entre ses bras[3]. »

Le jeune Lucio n'est pas toujours d'humeur aussi accommodante. Il reste parfois insensible aux flatteries de sa nourrice et aux caresses du vent : à grand tapage, il refuse de s'endormir. Alors, on le menace du loup-garou : « La nuit est noire, Orcus aussi est noir ; vois comme il traverse la nuit, ce noir Orcus porté par ses ailes noires. C'est lui qui prend les petits garçons et les petites filles qui ne dorment pas. Mon fils, clos les paupières, de peur qu'il ne te surprenne les yeux grands ouverts. C'est lui qui prend les petites filles qu'il entend pleurer, et aussi les petits garçons. Etouffe tes cris, mon enfant. Le voici qui vole vers nous, la tête enveloppée d'un nuage épais et sombre; il cherche, ce noiraud, mon petit enfant. Il hurle et déjà grince des dents férocement; c'est lui qui dé

1. Pallidus Eunomius puer est, Titiusque nigellus :
Vagit et hic noctes, vagit et ille dies ;
Luciolo roseus color et candore refusus :
Nec vagit noctu, nec strepit ipse die.
(*De Am. conj.*, II, 16, v. 1-4.)

2. Nénies 5, 6, 7, 8, 10 et 11.

3. Aura, veni, foveasque meum placidissima natum.
An strepitant frondes? Tam levis aura venit ;
Scite puer, mellite puer, nate unice, dormi ;
Aura favet flatu, mater amata sinu.
(*Ibid.*, II, 12, v. 7-10.)

vore les enfants qui grognent et ne dorment pas. Il est noir, avec des cheveux noirs et un chapeau noir. Toi, Lisa, cache Lucio entre tes bras; couvre-le bien, Lisa. Quelle gueule ouvre le monstre! Quel gosier! Comme il secoue la tête dans tous les sens! Ah! malheureuse, est ce qu'il ne porte pas aussi un martinet? Va t'en, Orcus, Lucius repose. On dit même qu'il est allé à la campagne. Oui, mon petit Lucius est à la campagne; d'ailleurs, il n'est jamais désagréable. Il dort la nuit et le jour; il ne pleure pas. Ne le bats pas, vilain Orcus; éloigne de lui tes mains velues. Il se tait, mon Lucius; il dort sans se faire prier; il caresse sa maman, lui donne de doux baisers et avec sa jolie sœur chante de jolies chansons [1]. »

Tels étaient les jeux de notre poète. Il regardait son fils s'endormir gorgé de lait et sourire dans son sommeil en pressant encore de ses petits doigts le sein de sa nourrice [2]. Il épiait son réveil, l'écoutait jaser avec la bonne Lisa [3], puis écrivait une

1. Fuscula nox, Orcus quoque fusculus; aspice ut alis
Per noctem volitet fusculus ille nigris.
Hic vigiles captat pueros vigilesque puellas.
Nate, oculos cohibe, ne capiare vigil.
Hic captat seu quas sensit vagire puellas,
Seu pueros. Voces comprime, nate, tuas.
Ecce volat, nigraque caput caligine densat,
Et quaerit natum fusculus ille meum.
Ore fremit, dentemque ferus jam dente lacessit,
Ipse vorat querulos pervigilesque vorat.
Et niger est, nigrisque comis nigroque galero.
Tu puerum clauso, Lisa, reconde sinu.
Luciolum tege, Lisa. Ferox quos pandit hiatus,
Quasque aperit fauces, ut quatit usque caput!
Me miseram, an ferulas gestat quoque? Parce, quiescit
Lucius, et sunt qui rus abiisse putent;
Rura meus Lucillus habet, nil ipse molestus;
Nec vigilat noctu conqueriturve die.
Ne saevi, hirsutas manus tibi comprime, saeve;
Et tacet, et dormit Lucius ipse meus,
Et matri blanditur, et oscula dulcia figit,
Bellaque cum bella verba sorore canit.
(*De Am. conj.*, II, 13).

2. *Ibid.*, II, 17.

..... dormitque et ridet et optat,
Et mammas digitis prensitat usque suis. (v. 19-20.)

3. *Ibid.*, II, 18.

berceuse nouvelle, parfois inintelligible presque, toute en diminutifs caressants, en allitérations onatées et câlines, une « ninna nanna », comme on dit là-bas :

> Pupe bone, en cape, care, tuas, mi pupule, mammas,
> Pupule belle meus, bellule pupe meus...

entrecoupée de ce refrain endormeur :

> Nota tibi, nate, est naenia naeniola ?[1]

Nous l'avons vu, Pontano n'a jamais montré qu'un goût modéré pour les expéditions militaires. Quel crève-cœur désormais quand il fallait quitter Adriana, sa chère villa et son cher Lucio !... On est en décembre, et l'armée n'a pas pris ses quartiers d'hiver. Assis tristement sous sa tente, Pontano songe qu'à la maison on va fêter sans lui Noël et les Rois[2]. C'est l'heure où sa femme rentre de l'église, seule comme une veuve ; la vue des objets familiers lui rappelle son mari, sa douleur en est ravivée. Courage, lui crie Pontano, et il multiplie, selon son habitude, les maximes stoïciennes et les exemples fameux. « Courage ! L'adversité est l'épreuve de la vertu. Pénélope — nous l'attendions — a mérité par sa fidélité une gloire immortelle[3]. » Puis il se représente la fête des Rois dans sa famille. On tire la fève. Qui est roi ? Lucio, vous n'en doutez pas ; et ce fils d'humaniste, guidé par son père, commémore la marche à l'étoile selon le rite païen. « Mettez encore du bois dans la cheminée ; que le myrte, le romarin et le laurier couronnent le foyer de leurs branches retombantes ; qu'on apporte des coupes et du vin. Verse, mon fils ; bonne année ! Qu'une heureuse paix survienne !... Cela sera : le

1. *De Am. conj.*, II, 19.
2. *Ibid.*, III, 2, *Ad uxorem.*
3. Virtutem sed dura probant : hinc fama pudicis,
Hinc meruit nomen Penelopea suum.
In pretio sunt rara, nihil virtute sed ipsa
Rarius ; haec superos in sua vota trahit.
(*Ibid.*, v. 25-9.)

liquide versé dans la flamme a rejailli en étincelles[1]. » Ainsi Pontano s'efforçait d'oublier les froides nuits sous la tente, les longs palabres diplomatiques et devançait, en imagination, l'heure du retour.

*
* *

Est-ce bien le véritable Pontano, la véritable Adriana que nous font connaître les vers du *de Amore conjugali?* Les portraits n'ont-ils pas été prudemment retouchés? N'a-t on pas effacé quelques ombres? Les enfants, pensions-nous, vont renouer plus étroitement le lien conjugal; le sentiment du devoir qui défaillait sera étayé, ou suppléé, par l'orgueil paternel et la reconnaissance; enfin, la mère sera aimée, en quelque sorte, dans ses filles et ses fils, qui offriront à l'époux son image rajeunie et comme renouvelée. Nous avons constaté que Pontano ne connaît pas ces délicatesses. Il aime son fils, sans plus, et l'aime égoïstement. Le respect dû à cet enfant et à ses sœurs ne le retiendra point dans la fidélité promise à la malheureuse Adriana. Quoi! Junepra... Oui, Junepra et bien d'autres, de tout âge et de tout rang, se succéderont dans les faveurs de notre infidèle. Ce que la poésie nous dissimulait, la prose va nous le révéler; car si Pontano est volage, du moins n'est-il pas hypocrite. Il confesse ses écarts avec une ingénuité parfois indiscrète, et d'ailleurs n'en manifeste pas le moindre repentir.

Il a reconnu, après expérience, que la vie conjugale était pleine de soucis et de misères. Voit-il son ami Charitco rester muet, le regard fixe et le sourcil froncé? Il en conclut qu'il a quelque ennui avec sa femme[2]. Il est étroitement lié avec

1. ... ardenti subdite ligna foco,
Stet myrto, stet rore maris lauroque comatus
Ipse focus; calices et nova vina date.
Funde, puer; bonus annus eat, pax laeta sequatur!
Eveniet: micuit sparsus in igne liquor.
(*Ibid.*, v. 50-4.)

2. « Ego te, Charitee, quod diu mussitantem intueor, quonam mussitatio ista evadat tua, vel aventer videre exspecto: ni res fortasse uxoria

Suppatius, misogyne endurci. Cet excellent compagnon racontait qu'un jour, à Capoue, il avait rencontré un inconnu qui, le prenant pour un médecin, lui demanda quel était le meilleur remède pour les yeux : « De ne voir jamais plaideur ni avocat, répondit notre homme. — Et pour les oreilles ? — De n'avoir jamais femme en sa maison[1] ». Une autre fois, comme on parlait devant lui du mariage, il entre en fureur et s'écrie : « Quoi ! les philosophes se demandent encore aujourd'hui s'il faut prendre femme ! Pour moi, même si l'on devait épouser la sagesse, j'estimerais qu'il ne faut point se marier. » Tandis qu'il parlait, le bon Pontano gardait un visage calme et souriait dans sa barbe[2] ! C'est qu'il avait trouvé, pour résoudre les difficultés matrimoniales, une ingénieuse solution.

Le petit Lucio, aussi bavard que son père, va nous révéler son secret. Dans le dialogue intitulé *Antonius,* il nous fait assister à une scène de famille. « Lucius, que fait ton papa ? — Il se dispute avec maman. Un jeune homme chargé d'une commission est venu le trouver. Maman croit qu'il est envoyé par une maîtresse (Lucio dit le mot : *a pellice missum*). — Papa se moque de ses cris, et plus il rit, plus elle s'irrite. Je me suis glissé hors de la chambre, d'autant plus volontiers que le curé est entré. — Le curé ? — Oui, maman veut que papa se confesse et avoue ses péchés. Cérémonie fort inutile ! car ces péchés, je le sais bien, maman les a déjà racontés au curé, sans en omettre un seul, en même temps que les siens propres... Elle lui disait : « Mon bon Monsieur le curé, mon mari aime « les jeunes bonnes ; et quand il voit des jeunes filles de visage

negotium tibi afferat, in re praesertim familiari, ac molestiarum plena. » (*Aegidius*, éd. cit., p. 1489.)

1. Suppatius : « Capuam ingressus obvium habui, qui quod physicum profiteri me crederet, consuluit quid oculis maxime conferre ducerem. Respondi, si causidicum advocatumque nunquam videris. Quid auribus ? Si nullam domi mulierem habueris. » (*Antonius*, éd. cit. p. 1259.)

2. Suppatius : « Et disputant adhuc sapientes de uxore ducenda ? Non quidem si ipsa sapientia ducenda sit, uxor mihi ducenda videtur. Bonus tamen hic et constans Pontanus ridebat, et vultu quidem quam maxime tranquillo : ô confirmatissimi pectoris hominem ! » (*Ibid.*, p. 1263.)

« agréable, il s'attache à leurs pas... L'année dernière, pendant « qu'il était à Tarente, il en a fréquenté plus d'une. Il y a deux « ans, en Toscane, on l'a surpris avec une petite gitana. A la « maison, il plaisante avec les négresses. Je ne puis supporter « cette inconduite. Il passe sa vie gaiement, et moi, je m'éreinte. « Il court la ville, il va de palais en palais ; moi, à la maison, je « distribue la tâche aux servantes. Et avec ses amis, qu'il ne « quitte ni nuit ni jour, de quoi puis-je penser qu'il s'entre- « tient, sinon d'aventures amoureuses et de plaisirs ? Cependant, « hélas ! les soucis du ménage me font maigrir. Les dieux « ont eu pitié de moi, le jour où il s'est cassé la jambe... »

Le tableau n'est-il pas complet ? Nous soupçonnions la médiocrité intellectuelle d'Adriana. La voici au naturel, la « femme de l'artiste » ! Maladroitement jalouse, puérilement dévote, superstitieuse, chagrine, quinteuse, méchante, — criarde. Or, Pontano qui, à la rigueur, eût souffert le reste, ne pouvait, comme Suppatius, supporter les cris. Mais écoutons encore Lucio qui, sur ce chapitre, est intarissable.

« Il y a quelques jours, un vieil ami de papa était venu le voir. Dès que maman l'a aperçu, elle s'est mise à crier : « Sans doute, vous venez de Toscane ? de la part des petites « dames ? Que font les catins de Pise ? (Dans sa colère, elle a « écorché ce mot). Comment va la gitana ? Avez-vous « apporté un billet doux de sa part, avec une commission ? Où « sont les petits cadeaux ? les souvenirs des anciens plaisirs ? » Peu s'en fallait qu'elle ne le giflât ; si bien que, pris de peur, il battit en retraite vers la porte et partit aussitôt. Papa me fit signe de me retirer. Puis il commença à réciter la formule vomitive. — Délicieux enfant ! dis-moi, je te prie, ce qu'est la formule vomitive. — Si on la récite en regardant une femme irritée et en crachant trois fois, la femme vomit aussitôt sa bile, et sa rage s'apaise. Voici, d'ailleurs, les paroles : « Cer- « bère a trois têtes : je crache trois fois pour t'exorciser. Il y a « trois Euménides : je crache trois fois pour t'exorciser. Vomis, « te dis-je, vomis, vomis trois fois, et que la rage, quittant ton « âme qu'elle souille aille se plonger à nouveau dans le Phlégé-

« thon ! » — Vraiment ! ces paroles ont une telle vertu ? — L'expérience le prouve. Mais, assez parlé ! Maman est à la fenêtre et je crains qu'elle ne me voie. Adieu[1] ».

C'est ainsi qu'au *Quattrocento,* quand ils étaient humanistes — et philosophes, — les maris ramenaient, pour un temps, le calme dans leur ménage. Que celui de Pontano ait connu ces orages, voilà certes qui n'étonne guère son biographe, l'honnête Tallarigo. « Il n'est point, nous dit-il d'un ton bonhomme et résigné, il n'est point d'unions paisibles. Il faudrait, pour qu'il y en eût, que les femmes ne souffrissent pas du mal de jalousie et que les hommes acceptassent de vivre en anachorètes — en anachorètes, ô Tallarigo ? — dans le giron de leurs épouses, comme le rat qui s'était fait ermite vivait en son fromage parmesan[2]. » Sans aller jusqu'à l'indulgence de Tallarigo, nous nous expliquons mieux à présent l'indifférence de Pontano pour cette ménagère hérissée et déplaisante et nous comprenons, sans les excuser, ses escapades conjugales. Il a imaginé quelque part qu'Adriana faisait un vœu à Vénus et lui consacrait sa chevelure[3]. Dernière tentative de l'épouse délaissée, comme tant d'autres inefficace. La déesse a dédaigné l'offrande et repoussé le vœu.

*
* *

Adriana mourut le 1er mars 1491. Elle était âgée de quarante-six ans et six mois, vérifie Pontano, qui est un calculateur exact, et il ajoute que leur union avait duré vingt-neuf ans et vingt-neuf jours[4]. On ne peut déterminer avec certitude

1. *Antonius*, pp. 1261-3.
2. Tallarigo, ouvr. cité, I, p. 88.
3. *Lyra*, XV.
4. Quinquennio postquam, uxor, abiisti, dicata prius Aedicula, monumentum hoc tibi statui, tecum quotidianus ut loquerer ; nec si mihi non respondes, nec respondebit desiderium tui, per quod ipsa mecum semper es, aut obmutescit memoria, per quam ipse tecum nunc loquor. Ave, igitur, mea Adriana, ubi enim ossa mea tuis miscuero, uterque simul bene valebimus. Vivens tecum vixi an. XXIX d. XXIX. Victurus

la cause de cette mort prématurée. Pontano explique dans une épitaphe qu'Adriana a péri victime de la jalousie d'une nymphe. Tandis qu'elle réchauffe son corps nu dans les sources tièdes du lac Lucrin, Misénia, voyant sa beauté, devient jalouse et empoisonne l'eau où elle se baigne. Ce fut la cause de sa mort[1]. Cette allégorie cache-t-elle une allusion à des faits réels? Faut-il entendre qu'Adriana est tombée malade des suites d'un bain chaud, tandis qu'elle faisait une cure dans l'une des stations thermales de ce lac? La chose est possible, mais on n'oserait l'affirmer. La mort, dit ailleurs le poète, l'a surprise en train de broder. « En soies nuancées, elle figurait sur la trame le fleuve Sébéthos et ses rives ombragées de chênes, lorsqu'une tempête a soufflé de l'Erèbe, qui a renversé les chênes et emporté la trame, interrompant à jamais le merveilleux ouvrage[2] ».

Pontano exprima à plusieurs reprises et copieusement ses regrets. Il versa sur la tombe d'Adriana des larmes érudites et la couvrit d'éloges hyperboliques. Mais ce sont lamentations officielles, paroles glacées et compassées. Il lui fit élever, cinq ans après sa mort, un monument superbe, mais dans l'inscription en vers et en prose dont il l'orna il n'y a que pompeuse et fade rhétorique. Ailleurs, pour enrichir un sujet qui ne

post mortuus aeternitatem aeternam. Joannes Jovianus Pontanus Adrianae Saxonae uxori opt. ac bene merentiss. p. quae vixit an. XLVI, men. VI; obiit Kal. Mar. an. MCCCCLXXXXI. » (Inscription en prose de la chapelle de Pontano; voir Tallarigo, ouv. cité, I. p. 95, n. 1.)

1. Invidia eripuit dominam. Lucrinide in unda
Dum lavat et calidis nuda fovetur aquis,
Obstupuit forma nymphae Misenia, et atro
Invidia infestas felle venenat aquas.
Hinc rapta est.

(*Tumuli*, II, 24, v. 31-5.)

2. Format acu dum quercum et mollibus esculus umbris
Dum surgit viridans, procul, ah! procul ingruit acta
Tempestas Erebo, vellit quae funditus altam
Et quercum et fractis discinditur esculus umbris,
Et tunicam et tantos secum rapit Auster honores...

(*Egl.*, II, v. 113-6.)

l'inspire guère, il fait appel aux lieux communs d'un genre fort à la mode, la pastorale élégiaque.

Le voici berger, sous le nom de Meliseus. Il fait retentir les grottes du nom d'Ariadna. Au plus haut de la colline il est monté et, d'un geste de désespoir, a jeté aux vents sa flûte sonore. O merveille! En tombant, celle-ci a répété : « Je te suis, Ariadna; attends-moi, Ariadna, je te suis. »

Te sequor, ô Ariadna ; morare, Ariadna, sequentem[1].

Autre miracle! L'hyacinthe qu'on avait planté sur la tombe de la famille dépérissait. Il explique lui-même pourquoi : Jadis Adriana l'arrosait; elle morte, l'hyacinthe, oublié de tous, se desséchait chaque jour davantage. Or, soudain, il refleurit : « C'est que Pontano est venu souvent l'arroser de ses larmes[2]. » N'est-ce pas joliment imaginé? A ce trait, Cathos et Madelon se fussent pâmées.

Pour mesurer la sincérité de Pontano, comparons ces regrets de commande, imposés par le respect humain et par la tradition poétique, aux vraies larmes qu'il versa quelques années plus tard sur le tombeau de son fils. Le premier adieu est bref, mais que d'émotion dans cette sobriété! « C'est moi, un vieillard, qui rends les derniers devoirs à un enfant; moi, le père, à mon fils. Hélas! quelles douleurs les destins nous ménagent! Mais, quoi qu'ils me préparent, puisse mon temps être court, car la meilleure partie de ma vie est achevée. Le reste ne sera qu'une mort pour moi[3]. » Ensuite, il prend sur ses genoux sa petite-fille

1. *Egl.*, II, v. 15.

2. Arebam dominae interitu, sed conjuge adempta,
Vir mihi de lacrimis subvenit usque suis;
Hic tumulo ex oculis rorem diffundit amicum,
Hic cinerem ex oculis imbre fluente rigat.
Hinc redeo in florem.
(*Tumuli*, II, 24, v. 23-7.)

3. Inferias puero senior, natoque sepulcrum
Pono parens : heu, quid sidera dura parant!
Sed quodcumque parant, breve sit, namque optima vitae
Pars exacta mihi est, cetera funus erit.
(*Ibid*, II, 25, v. 5-8.)

Tranquilla qui, au moment où son père lui fut enlevé, n'avait que deux mois : « Tranquilla pleure; elle pleure son père, la pauvre petite, elle le pleure avec moi[1]. » Il demande des consolations à l'innocente enfant qui sourit et gazouille : « Ris, toi, ma seule joie; ris, embrasse ton grand-père, allège ainsi mon deuil[2]... » Le spectacle de cette jeunesse qui fleurit tandis qu'il descend vers la tombe lui inspire des antithèses délicates : « Tu es une fleur fragile; pour moi, le soleil bientôt se couchera. Les brouillards sont pernicieux aux fleurs; aux vieillards les ténèbres[3]. » Il s'attache désespérément à Tranquilla, dernière affection de sa vie qui s'achève : « Elle est bien petite, cette flamme. Pourtant comme elle brille dans les ténèbres! tout le reste est plongé dans la nuit[4]. »

Il se consola plus vite et plus facilement de la mort d'Adriana. La tristesse, il le savait et il l'avait dit[5], a elle aussi des bornes. Après tant d'encens brûlé, il adressa à sa femme un adieu assez leste et définitif :

Interea cape et haec miserae solatia mortis,
Atque in perpetuum, fleta Ariadna, vale[6].

Puis, il conta, pour oublier, comment une nymphe trop aimée

1. Tranquilla hinc dolet,
Patrem dolet misella, avoque condolet...
(*Iambici*, I, v. 7-8.)

2. Ridet meum deliciolum. Ride, mea,
Ride voluptas, osculare avum tuum,
Et hoc levaminis genere senem fove,
Leva meum luctum.
(*Ibid.*, I, v. 12-15.)

3. Caducus ipsa es flos; mihi sol occidit.
Flori timenda nebula, tenebrae autem seni.
(*Ibid.*, I, 17-18.)

4. Ut ista quamvis parvula
Lux in tenebris emicet : nox cetera est.
(*Ibid.*, III, v. 9-10.)

5. Tristitiae quoque sua meta est.
(*Egl.*, II, v. 242.)

6 *Tumuli*, II, 25, v. 19-20.

fut métamorphosée en navet[1]. Puis il berça doucement sur ses genoux Stella, la belle Ferraraise.

*
* *

Car il ne se résignait pas à vieillir. A soixante-dix ans, il ne songe pas à « faire sa retraite ». Bien loin de craindre le ridicule, il le brave. Il se glorifie d'être le « vieillard amoureux ». A une matrone qui le raille il réplique vertement, et la réponse mérite d'être citée : « Pourquoi ris-tu, femme? Pourquoi méprises-tu un vieillard amoureux? Celui qui aime, quel qu'il soit, ne saurait être dit vieux. Celui qui aime, quel qu'il soit, femme, il faut l'appeler jeune homme. A ceux qui n'aiment point tu réserveras justement le nom de vieillards... L'amour seul n'est pas asservi à la durée; pour lui, les années ne comptent point, et il jouit d'une jeunesse éternelle[2] ». Il vient à Baïes pour ranimer, s'il le peut, dans les sources tièdes son corps épuisé. Il répète à son ami Marino Tomacello qu'il ne faut aux vieillards que du vin, de la tranquillité et du sommeil[3]. Pourtant la vue d'une jolie baigneuse qui s'avance la poitrine nue n'est pas indifférente à sa « froide vieillesse[4] » et, quoiqu'il tousse à rendre l'âme, il prie Térinna de venir « réchauffer ses

1. *Egl.*, IV.
2. *Ad matronam.*

Quid rides, matrona? senem quid temnis amantem ?
Quisquis amat, nulla est conditione senex.
Quisquis amat, juvenem par est, matrona, vocare ;
At qui nullus amat, jure sit ille senex...
Solus amor nescit tempus, nec subjacet annis,
Aevo sed fruitur, perpetuusque manet...

(*Eridanus*, II, 24, v. 1-4 ; 7-8.)

3. . . . . Senile vinum,
Senilis sopor, et quies senilis.

(*Hend.*, I, 6, v. 14-15.)

4. Me, quem frigida congelat senecta,
Irritas male calfacisque : quare,
Praedico, tege candidas papillas.

(*Hend.*, I, 4, v. 3-5.)

nuits[1] ». Merveilleuse vertu des eaux de Baïes ! Properce[2] et Ovide[3] l'avaient déjà vantée et Martial prétendait que telle qui vient dans cette ville pleine d'affection pour son mari en repart adultère[4].

Dejanilla, Ambrosia ne nous sont connues que par leurs noms. Le poète leur dédie deux « Baisers »[5]. Il paraît avoir vraiment aimé la coquette Focilla. C'est elle la première qui lui a fait connaître les tourments des amours d'arrière-saison. Elle joue avec Pontano, rattache en sa présence ses cheveux épars sur son front. « Est-ce pour faire souffrir un vieillard malheureux[6] ? » Un vieillard ! Ce mot revient lamentablement dans tous ces poèmes : Pontano essaie d'attendrir sa maîtresse en lui rappelant son âge caduc et ses cheveux blancs. Focilla est une nerveuse, Focilla rit, Focilla pleure : Pontano s'extasie devant rires et pleurs. Focilla — c'était prévu — trompe son vieil amant : le vieil amant, aveuli et dégradé, accepte tout, se résigne à tout, pourvu que la jeune femme consente à ne pas le fuir : à cette condition, qu'elle aime et caresse tous ceux qu'il lui plaira. Pontano a besoin de voir ses yeux lascifs, dont les regards lui rendent la vigueur de la jeunesse[7].

1. Tecum, si liceat, velim, Terinna,
(Me tussis licet et premat gravedo)
Tecum has frigidulas fovere noctes...
(*Hend.*, II, 36, v. 1-3.)

2. *Ad Cynthiam*, I, 11.
3. *Artis amator.*, I, v. 255-8.
4. *De Laevina casta, et ad Baïas adultera :*

... Et dum Baianis saepe fovetur aquis,
Incidit in flammas, juvenemque secuta, relicto
Conjuge, Penelope venit, abit Helene.
(Martial, I. 63.)

5. *Eridan.*, II, 10; II, 14.
6. *Hend.*, II, 5.
7. Quantumvis juvenes ama foveque,
Dumne me fugias senem, puella :
Atque hos atque alios ames licebit,
Dum ne me abjicias, puella, amantem.
Nolo delicias libidinesque,
Amisi venerem libidinemque.
Lascivos oculos volo, precorque :
Lascivos quotiens reflectis in me,

Le malheureux, si nous l'en croyons, devait descendre encore plus bas. Dans l'*Asinus*, il nous parle, avec une inconscience stupéfiante, d'un marché conclu par lui avec l'un de ses serviteurs. Il lui achète, à beaux « alphonses » sonnants, le droit de caresser sa femme. Outre le prix convenu, la fermière recevra des bijoux, le fermier divers vêtements et une paire de sandales multicolores, « *calceos diversicolores*[1] ». « Certes, observe le valet, il n'y a rien de plus paillard que ce bonhomme et il a, je ne sais pourquoi, un faible pour les femmes mariées[2]. » Mais en croirons-nous Pontano cette fois ? En vérité, avons-nous ici autre chose qu'une fantaisie d'un goût, pour le moins, douteux, une stupide fanfaronnade de vice? Oublions cet épisode, ne nous attachons qu'aux certitudes ; l'histoire des relations de Pontano avec Stella nous permettra de mesurer sa déchéance ou de corriger la sévérité de notre jugement.

*
* *

Après la mort d'Adriana, si Pontano, pour fuir une hantise douloureuse, avait eu besoin de distraire son esprit, il eût trouvé dans la politique un puissant dérivatif. En août 1486, il avait été élevé à la dignité la plus haute de la carrière : il avait succédé en qualité de secrétaire d'Etat à Antonello Petrucci, compromis dans une conjuration et décapité. L'année qui suivit son deuil fut celle de sa plus grande activité diplomatique. Il conduisit seul les négociations difficiles que conclut le traité de 1492 : les deux adversaires jusqu'ici irréconciliables, le pape Innocent VIII et le roi Ferdinand, unissaient leurs forces sous la menace d'un ennemi commun. Mais bientôt l'orage

Et rides simul, et doles, ocellos,
Inspiras juvenis mihi vigorem.
(*Hend.*, II, 14, v. 3-12.)

1. *Asinus*, pp. 1539-40. — On trouve dans ce passage un crayon peu flatté de Pontano vieillard : « senex edentulus, exustis medullis, senioque ipso confectus, atque incavis malis. »

2. « Nihil est eo salacius, ac nescio quomodo in maritas femellas magis accenditur. » (*Ibid.*, p. 1542.)

éclate; les Français viennent reconquérir leur ancien fief napolitain. C'est Pontano qui, le 20 février 1495, remet au bâtard de Bourbon les clefs de Castelcapuano. Comme notre diplomate est sans raideur et dès longtemps préparé aux coups de la fortune, c'est lui encore qui, lorsque Charles VIII fait son entrée solennelle dans Naples, prononce devant le roi une magnifique harangue latine.

Or, quelques mois plus tard, l'Aragonais, victorieux à son tour, rentrait dans sa capitale. Il devait tenir à l'écart jusqu'à sa mort Pontano, serviteur ingrat, mauvais patriote, — orateur imprudent. La politique et la diplomatie abandonnaient et pour toujours notre humaniste. C'est vers ce temps que Stella devint, comme il aime à le répéter, « l'une des deux consolations de sa vieillesse ». La poésie était l'autre[1]. Tallarigo juge cette dernière aventure de Pontano avec son indulgence ordinaire. « Chez lui, écrit-il, sous les cheveux blancs, brûlait toujours la flamme amoureuse; ainsi les neiges qui couronnent le Vésuve n'éteignent pas le feu qu'il porte en ses flancs[2]. » C'est parler en Napolitain et en poète! M. Rossi est plus sévère pour cette infidélité à des regrets « sincères et durables », pour cette « lasciveté sénile qui donne la nausée[3] ». Comme les regrets de Pontano ne nous ont paru ni durables ni vraiment sincères, nous sommes moins étonnés et moins indignés que M. Rossi de cet avatar; cependant, nous n'éprouvons pour cette jeunesse de cœur sans cesse renaissante qu'une admiration mêlée de gêne et d'inquiétude.

Stella, comme tant d'autres amies de ce poète abondant mais peu précis en ses descriptions, n'est pour nous qu'une forme incertaine et fuyante. Nous devinons qu'elle était jeune. Nous soupçonnons qu'elle était blonde, peut-être rousse : « Ses che-

1. Solamur cantu tempora nostra senes...
Stella mihi solamen adest.

(*Erid.*, II, 18, v. 44, 47.)

2. Tallarigo, ouv. cité, t. I, p. 98.
3. Rossi, *Quattrocento*, p. 340.

veux flambaient dans les rayons du soleil[1]. » Nous savons encore qu'elle était d'Argenta, petit bourg à cinq lieues au sud-ouest de Ferrare, où elle retournait quelquefois, ce qui désolait notre poète. Enfin elle donna à ce septuagénaire un enfant, Lucillus, qui vécut cinquante jours[2].

Pontano l'avait-il épousée? Tallarigo l'affirme sans donner ses raisons. M. Rossi est d'un avis contraire. Je pense comme lui que Stella n'a pas été la femme légitime de Pontano. Leur fils, il est vrai, est appelé, dans son épitaphe, Lucillus Pontanus. Pontano ne peut-il avoir donné son nom à l'enfant et ne l'avoir pas donné à la mère? Nous ne possédons aucune preuve décisive de ce que nous supposons. Mais nulle part, dans les nombreuses pièces qui lui sont adressées, Stella ne porte le nom de femme légitime; mais le thème et les développements de ces poèmes, le sentiment qui les emplit, tout, jusqu'à leur accent même, conduit à dire : Stella n'était que la maîtresse de Pontano.

Cette maîtresse, dans quelle condition l'avait-il choisie? *Ingenua puella* ou *ancillula?* Nous savons par Adriana qu'il avait des goûts éclectiques. Il ne méprisait pas les servantes, même celles qui étaient de couleur. Il répétait sans doute volontiers le mot de l'Anthologie : « Les servantes ont un lit toujours prêt, une grâce et une saveur particulières. Pyrrhus, fils d'Achille, n'a-t-il pas préféré à sa femme Hermione Andromaque, sa concubine[3]? » Quand elles mouraient, il composait de belles épitaphes[4]. Il allait jusqu'à louer en elles des qualités qu'il eût fort peu prisées de leur vivant : il glorifia l'héroïque Eumolpa qui, pour fuir les entreprises de son maître, un Sicilien fougueux, et rester fidèle à son mari, se précipita du haut

1. Illius (solis) in radiis video rutilare capillum,
Et tua phaebeo splendet in igne coma.
(*Erid.*, I, 7, v. 23-4.)

2. *Tumul.*, II, 30.

3. *Anthol. Epigr. Amat.*, 18.

4. *Tumul.*, I, 39 (Tumulus Massilae vernulae). Il en a écrit aussi pour courtisanes : II, 55, T. Thermionillae meretriculae.

d'un toit[1]. Mais Pontano a voilé l'image de Stella de tant de poétiques mensonges que j'ai peine à me la représenter sous les traits d'une servante[2]. C'est une nymphe, aimée du Dieu Eridan. Si le fleuve grossit et menace Ferrare d'une inondation, Stella n'a qu'à paraître : son amant dompté s'apaise, le fleuve rentre dans son lit[3]. Elle chante, elle danse dans les prairies, parmi les fleurs, et Cassiopée dans le ciel n'est pas plus belle[4]. Comment retrouver une Gothon sous ces vêtements magnifiques ?

Stella aimait-elle Pontano ? Elle l'a d'abord repoussé et le vieux poète, épuisé de désir, gémissait douloureusement : « Goutte à goutte, mon cœur fond dans ma poitrine, une sueur froide coule sur mes tempes, je frissonne jusque dans mes moelles, il me semble que je vais tomber en pâmoison[5]. » Quand Stella s'est humanisée, Pontano est comme effrayé de son succès. Il la supplie de se détourner de lui, de prendre en pitié sa vieillesse : « Pourquoi souffler sur le feu ?... Ne me regarde pas ; ne me parle pas[6]. » Mais à peine s'est-elle éloignée, qu'il

1. *Tumulus Eumolpae servae* :

. . . . . Nupta marito
Eripitur, siculo captaque servit hero,
Cujus dum fugit amplexus renuitque cubile,
Praeceps de summa se jacit ausa domo.

(*Tum.*, I, 49.)

2. Voici cependant des vers qui laisseraient supposer que Stella a été servante :

Stella sinu latices fundit, dum sidera fulgent,
E quibus in caelo flumina larga fluunt ;
Stella faces acuit, sol dum tenet edita mundi...

(*Erid.*, II, 1, v. 53-5.)

3. *Urania*, V, v. 284 sqq.
4. *Ibid.*, IV, v. 158 sqq.
5.

Stillatim mihi corda deliquescunt,
Sudor tempora frigidus percurrat,
Et passim tremor ossibus vagatur,
Ut sensus animum repente linquant...

(*Hend.*, I, 28, v. 5-8.)

6. *Ad Stellam deprecatio :*

Ne misero, ne, Stella, seni blandire. Quid ignem
Exagitas ? Facibus ne, precor, adde faces.
Vis misero, vis ipsa seni indulgere ? Remitte
Blanditias, oculos et mihi dura nega,
Verba nega.

(*Erid.*, I, 27, v. 1-5.)

lui reproche son absence, et, jaloux, l'accable de soupçons injurieux : « Les présents des amants te rendent oublieuse... Avec de l'argent, on achète tout ; on achète aussi Stella [1]. » Stella ne se fâche point de ces insultes. Ramenée par l'affection, par la pitié, — par l'intérêt, — elle est revenue. Câline, elle s'assied sur les genoux du vieillard, entoure la tête blanche de ses bras frais, et s'endort. Pontano la berce, Pontano l'évente doucement, Pontano lui chante, comme jadis au petit Lucio, une berceuse monotone. Mais celle-ci est d'un autre style.

Nudasti, mea vita, sinus et sponte papillas,
  Admostique meam pectora ad ipsa manum,
Oraque cum teneris junxisti nostra labellis,
  Sedistique meo sarcina grata genu ;
Cervicem amplexa, levi mox victa sopore,
  Concidis in nostrum languida facta sinum,
Longaque post fessos suspiria claudis ocellos.
  Dum tibi sopitae serpit ad ossa quies.
Ipse tibi tenuem procuro sedulus auram,
  Composita et moveo lenia flabra manu,
Ipse tibi somnos cantu levo ; cantus amores
  Sarnidis et Fauni dulcia furta refert [2]...

*
* *

Cependant Pontano écrivait le livre troisième de son traité *de la Sagesse*, dans le prologue duquel nous lisons ceci : « Il y a neuf ans que j'ai perdu Adriana... Ce n'est pas tous les ans, comme beaucoup le font, c'est tous les mois que je célèbre son anniversaire. Depuis sa mort, cette cérémonie est, je ne dis pas mon plus grand, mais mon unique plaisir, ma seule consolation. Toutes les fois que revient le premier du mois, jour es-

1. Immemor ah cur, Stella, senis, cur ludis ad alnos
  Argentae? Inmemorem munera te faciunt...
Venditur en auro caelum, venduntur et astra,
  Stellaque nostra novo munere capta venit.
(*Erid.*, II, v. 17-8 ; 25-6.)

2. *Ibid.*, I, 17, v. 1-12.

péré, souhaité, — plus encore ! — appelé par tous mes vœux, il me semble que je la vois, que je lui parle, et que, l'entretenant de nos affaires de famille, je lui demande conseil[1]. »

Lui parlait-il aussi de Stella ? N'en doutez point. Pontano ne s'embarrasse pas de précautions vulgaires ; il aborde de front les difficultés. Il a promis à Adriana un amour éternel : c'est un fait, et il ne renie point sa promesse. Mais il aime présentement Stella : c'est un autre fait, et il n'est pas disposé à renoncer à Stella. Alors?... Alors, il s'agit de trouver une *combinazione*. Pontano est Italien et diplomate ; il la trouvera.

Aux Champs-Elysées, Adriana a été informée du scandale ; fidèle a son caractère, qui ignorait la résignation évangélique, elle se plaint et invective âprement son époux. Celui-ci commence, en prenant une grosse voix, par protester que sa conduite est légitime : « La mort n'a-t-elle pas éteint tous les droits d'Adriana ? » Mais ceci n'est qu'une feinte : notre escrimeur tâte le fer. Comme Adriana, qui est tenace, n'a pas cédé, Pontano brusquement ouvre son jeu. Eh bien, oui, la pacte est valable : *stant fœdera ;* après la mort, je redeviendrai tien ; en attendant, — et voici la *combinazione*, — souffre que je pleure en poète un amour imaginaire. Bientôt, — ah ! que n'est-ce tout de suite ! — nous serons réunis dans les Champs-Elysées[2]. » Stella, un amour imaginaire ! Cette affirmation auda-

1. « Non anniversalia, ut multi, sacra, sed menstrua, in ejus memoriam celebro, quae post illius obitum, non mentiar si dicam maxima, verumtamen eloquar si dixerim unica est mihi voluptas atque levatio. Nam quotiens Calendae ipsae adveniunt exspectatae, desideratae, (dicam verius) suspiratae, videor mihi illam alloqui, illius ore, oratione, conspectu frui, commendare illi rem domesticam, capere cum ea rerum familiarium consilium, in illius denique administratione, prudentissimisque consiliis conquiescere. » (*De prudentia*, III, prol.)

2. Quid querere, o Ariadna ? Tuae non justa querelae
Causa subest ; solvit mors sua jura tori.
Liber ago : si nullo cavet lex, desinit esse
Peccatum : quare desine et ipsa queri...
Hinc patiare licet tantisper ludere nostram
Canitiem ; fas sit *ficto in amore queri*.
Dum nos fata vocent, dum te, mihi cara, revisam.
(*Erid.*, II, 1, v. 1-4 ; 17-19.)

cieuse nous laisse stupéfaits. « Permets-moi seulement de verser des larmes élégiaques ! » Le bon billet qu'a Adriana ! Cette fois, ami Pontano, vous avez menti [1]. — Oui, mais à bonne intention, par une pitié où se mêlait un peu de l'ancienne tendresse, pour épargner au cher fantôme jusqu'à l'ombre d'un chagrin.

Lucio était mort ; les derniers amis, un à un, avaient disparu. Pontano vieillissait, auprès de Stella, dans Antiniana solitaire. Avait-il des remords ? Je ne crois pas. Sa passion amoureuse s'apaisait : Stella n'était plus que « la douce consolation de sa vieillesse, un flambeau étincelant dans sa nuit » :

> Olim ignis, nunc vel senii mihi dulce levamen,
> Et fax in tenebris Stella corusca mihi [2].

Il écrivait l'*Asinus,* qui devait rester inachevé. Lui qui avait composé tant d'épitaphes, composait maintenant la sienne : « Quelle est cette cendre ? — Celle d'un poète... Le jour, son âme flotte au-dessus des prairies, près des sources murmurantes ; la nuit elle va réchauffer sa belle épouse de ses embrassements [3] ». De la femme à la maîtresse, de la maîtresse à la femme il alla ainsi, jusqu'au bout. En 1503, à l'automne, il mourut. Il allait rejoindre, après douze ans, sa « chère » Adriana et sans doute, pour accomplir une ancienne promesse, nouer avec l'ombre délaissée un « mariage élyséen [4] ».

MATHIEU AUGÉ-CHIQUET.

1. Il a menti aussi à l'historien Marc. Ant. Sabellico quand il lui écrivait :

> Delia nulla mihi, nulla Corinna seni est.
> *Ficta juvant.*

(*Erid.*, II, 31, v. 68-9.)

2. *Ibid.*, II, 31, v. 47-8.
3. *Tumul.*, II, 62.
4.

> Huic quoque tantisper spatium concede jocandi,
> Elysius dum nos conciliarit Hymen.

(*Erid.*, II, 1, v. 58.)

Charles OULMONT.

ESTIENNE FORCADEL

UN JURISTE, HISTORIEN ET POËTE, VERS 1550.

La Renaissance eut, comme toutes les grandes époques de l'histoire, des qualités et des défauts. Ses qualités, on les a vantées à l'envi, on les a célébrées sans cesse : la Renaissance fut maintes fois appelée l'âge d'or. Et sans doute elle était belle, elle était bonne, mais elle était sujette à se tromper : parce qu'elle était jeune, elle était ardente, vive, elle ne craignait ni l'effort ni la peine, elle n'évitait pas l'obstacle; mais aussi, parce qu'elle était ardente et vive, elle manquait de justesse, elle manquait de cette force de la vieillesse que l'on nomme l'expérience, et pour avoir trop d'enthousiasme, elle négligeait un peu de penser et de réfléchir. Elle courait, et bien souvent elle se trompait de chemin : c'est de cette manière que tant d'esprits distingués, tant de savants graves et soucieux, tant de travailleurs intrépides s'imaginaient que la poésie est un travail comme le reste, que l'on peut être poète, que l'on peut devenir poète, sans avoir cependant du poète l'âme et le cœur; enfin, ils s'imaginaient qu'il ne faut pour écrire de beaux vers que du temps et de l'habitude. Il s'ensuit que la Renaissance est trop riche en poèmes, en sonnets, en ballades, en rondeaux, en chants et en chansons, parce que, suivant le mot de Sainte-Beuve, « la vocation de créer n'était pas distincte du besoin de savoir, et dans ce vaste champ on ne songeait pas encore à l'apanage du talent. On faisait des vers comme on faisait de la médecine, de la jurisprudence, de la

théologie ou de l'histoire ». Estienne Forcadel, qui s'occupait de jurisprudence et d'histoire, composa nécessairement son volume de poésies. C'est en lui que nous étudierons ce côté de la Renaissance.

Il eût été peut-être brillant juriste ou brillant historien, mais il préféra toucher à toutes choses, et, n'étant en vérité ni brillant juriste ni brillant historien, il ne fut pas brillant poète. Si nous nous attachons à lui quelque peu, c'est parce qu'il joua malgré tout un rôle intéressant et c'est aussi, comme nous le verrons, parce qu'il nous a fait de précieuses confidences sur lui même — ce qui est rare au seizième siècle plus encore qu'aux autres siècles —, et puis il subit dans ses poésies une influence dont nous nous amuserons à noter les effets. Nous parlerons d'abord de sa vie, puis de ses œuvres diverses, et nous essayerons de peindre ensuite, de lui, d'après ses propres conseils, un portrait moral qui ne soit ni trop aimable ni trop vilain, un portrait fidèle qui serait, avec quelques retouches faciles, le portrait d'un grand nombre de ses contemporains.

Estienne Forcadel naquit vers 1518. Nous ignorons s'il eut Béziers comme ville natale, ainsi que le prétend La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque*, mais sa famille était originaire de cette ville. Ses parents étaient Isabelle de Cabestain et Imbert Forcadel. C'est, en effet, non pas Forcatel mais Forcadel qu'il faut lire. Imbert, commerçant en pierres fines et métaux précieux, mourut avant l'âge de trente ans, ainsi que nous l'apprend son fils.

> Quand de tes ans les Parques ont filé
> Neuf après vingt, quatre mois et six heures
> Pour remonter d'où tu es dévalé.

Ailleurs, Forcadel fait l'éloge de sa mère : elle était courtisée, mais, quoique jeune veuve, elle repoussa les prétendants, et ne se remaria point. Estienne eut un fils, mort avant 1595, dont François Forcadel fut l'héritier. Pierre, le frère aîné de notre poète, fut un célèbre professeur de mathématiques au Col-

lège Royal de Paris : son Arithmétique en quatre livres lui acquit quelque honneur. Enfin, en 1607, un conseiller au présidial de la sénéchaussée de Béziers porte le nom d'Estienne Forcadel. Voilà pour la famille du poète.

Nous ne sommes guère informés sur la biographie de notre Forcadel, et ce que nous en connaissons, c'est Forcadel lui-même qui nous l'a raconté, de-ci, de-là. Seul, d'ailleurs, un événement de quelque importance semblait avoir agité la monotone existence du juriste, sa lutte avec Cujas : nous verrons que cette lutte n'est qu'une légende. Forcadel, d'abord docteur en droit civil et canon, fut lecteur ordinaire et professeur à l'Université de Toulouse. Cujas était parmi les cinq concurrents de Forcadel pour le concours fixé au 22 mars 1554. Or ce concours n'eut lieu que deux ans après. Le 7 septembre 1556, Forcadel fut élu à l'unanimité. Mais qu'était donc devenu Cujas? Etait-il encore à Toulouse? Etait-il encore candidat? Point du tout; vers la fin de l'année 1554, il était à Bourges déjà, et dans l'intervalle il avait occupé quelques mois une chaire à Cahors. Cependant l'on a dit que Forcadel avait causé l'exil volontaire de Cujas; l'on a dit que Cujas, voyant les succès de son rival, avait craint de lui paraître inférieur, et que pour cette raison il avait fui devant un échec. Cela n'est pas impossible, car nous avons des témoignages du cas que l'on faisait de l'éloquence et de la science de Forcadel : il avait des titres importants pour s'assurer le succès. En tous cas, Papirius Masson contribua fortement à faire accréditer cette fable, et dans ses *Elogia varia* (1638, t. II) il qualifia Forcadel de « sot et de personnage inapte à professer [1] ». Maître Denis Simon, dans sa *Nouvelle Bibliothèque Historique et Chronologique des principaux auteurs et interprètes du droit* » (1692), cite Papirius Masson, en acceptant son jugement, et rappelle qu'un certain Tabor estimait plus l'esprit que la science de Forcadel [2]. Baillet, comme l'on peut voir dans le *Jugement des savants* (1722), n'est guère

1. « Insulsus et ad docendum minus idoneus. »
2. « Facetum magis quam prudentem juris doctorem. »

plus indulgent que ses prédécesseurs ; il transcrit ces deux vers anonymes :

> Un écrivain qui n'a grain de malice
> En aucun art, onc il ne fut sorcier.

Taisand, dans la *Vie des plus célèbres jurisconsultes* (1787), est moins hostile à Forcadel ; il sait que Du Moulin jadis avait loué le juriste d'avoir composé sa très élégante *Necyomantie*[1]. Mais l'abbé d'Héliot avait déjà consacré une étude à la « réfutation du préjugé littéraire qui impute à l'Université de Toulouse d'avoir donné à Forcadel la préférence sur Cujas dans la nomination à une chaire de droit civil[2] »; et le professeur Jammes soutint vers 1807 la même thèse. Nous ne nous soucierons point davantage de cette affaire, car il résulte clairement de la lecture de ces diverses œuvres que le mythe de la rivalité de Cujas et de Forcadel doit être détruit.

Il est juste, néanmoins, de remarquer la notoriété du juriste à Toulouse, et de ne pas oublier que ses relations furent étendues et belles. En 1573 Monier de Limoges le loue dans ses *Epigrammes* ; François Habert, dans son *Epître sur l'Immortalité des Poètes Français,* adresse quelques vers à Forcadel :

> Dedans Béziers, Estienne Forcatel
> Fut estimé avoir los immortel
> Bien que n'ayons qu'un bien petit volume,
> De sa naïve et éloquente plume,
> Digne labeur, veu ses vers beaux et meurs,
> D'estre semé par divers imprimeurs.

Par une épître à Henri de Mesmes, nous voyons que Ronsard ne dédaignait pas de lire des vers du poète.

> [Ronsard] est riche témoing de ta part,
> Et il ha noz vers estimez,
> Que puis peu de temps j'ay limez,

1. « In elegantissima et festivissima necromantia. »
2. *Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, t. I, 1782.

Celui doncques m'a daigné lire
Qui seul peult à prouver suffire
Que basty fut le ciel hautain
De dyamant, car est certain
Que si d'autre matière fusse
A sa gloire résisté n'eusse
Qui l'a frappé dru et souvent.

Et par les dédicaces des très nombreuses épigrammes latines, nous sommes assurés de la place que tenait le professeur de droit. Il inspire à Aymar de Vabres un dizain qui se termine ainsi :

Cestuy cy entre les bons esprits
N'a point douté nous faire ses vers lire,
Certain d'avoir des sçavans loz et pris
Et qu'ignorans n'y verront que redire.

Enfin, l'un des sonnets de Gérard-Marie d'Imbert lui est dédié.

Sonnet 78. Forcatel, que la muse et la jurisprudence
Font fleurir tout ainsi qu'un arbre plantureux,
Hélas ! que nous serions, que nous serions heureux,
Si n'estoit de ce temps la maligne influence.

Des sept arts libéraux grande est l'intelligence,
Du latin et du grec, chascun est désireux.
De tout sçavoir l'esprit humain est amoureux.
Notre mal viendroit-il de trop grande science ?

Le droit est entendu et l'art medicinal,
La théologie aussi (humeur vrai radical
De nos dissensions) est gemment esclaircie.

Bien est vrai que les uns la tirent d'un costé
Et les autres d'un autre, ô contrariété !
Je crois que trop sçavoir n'est utile en la vie.

Certes, ce n'était point l'avis de Forcadel, et s'il eût pensé comme G.-M. d'Imbert, il eût mieux valu. Nous allons passer en revue ses œuvres de toute nature, et nous constaterons que « trop sçavoir » ne lui fut pas « utile » pour écrire de bons livres.

*
* *

Tous les traités de jurisprudence de Forcadel ont un défaut commun : la prétention. Ce ne sont plus, à dire le vrai, des traités, ce sont de banales digressions sur les sujets les plus variés, ce sont des promenades sans ordre et sans fin, qui nous lassent vite et ne nous instruisent pas. Le juriste tâche avant toutes choses d'égayer la matière, de l'embellir, de l'élargir : il ne fait que l'amplifier. Il s'ingénie à donner du nouveau, et il arrive seulement à rendre plus apparente sa banalité. Il désire sourire, mais cela n'est pas facile à propos de droit, et son sourire n'est qu'une grimace. C'est la première esquisse du portrait de Forcadel qu'il faut compléter par un trait : juriste, il appelle à l'aide la poésie.

Ses dialogues sur la « necyomantia » parurent à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1549[1]. Il se vante d'expliquer les lois suivant une méthode aussi neuve qu'évidente. Il confesse à Sosigène qu'il n'aurait pas eu l'idée de publier ces dialogues sur la jurisprudence secrète, si ses amis ne l'y eussent incité : leurs prières ont eu plus de force que sa volonté même. Mais ils n'ont peut-être pas assez songé à sa renommée, et l'édition lui paraît prématurée. D'ailleurs, ses amis ont pour lui plus d'indulgence qu'il n'en a lui-même. Ce n'est point par des flatteries qu'il poussera ses contemporains à lire ses dialogues. « S'ils sont cultivés, dit-il, ils me liront de leur propre gré; s'ils ne le sont pas, ils ne me liront point. » Et comme Forcadel, qui a malgré tout une charmante opinion de soi-même, redoute les copistes et les plagiaires, il supplie que ceux-là n'ouvrent pas son livre qui font métier de voler le champ d'autrui. A Antoine du Moulin, mâconnais, Forcadel écrit, à cause de son intimité avec Jean de Tournes, le célèbre imprimeur : puisque Du Moulin s'est plu à féliciter le juriste,

1. *Necyomantia jurisperiti sive de occulta jurisprudentia dialogi.* (328 pages.)

puisque Forcadel s'est acquis ainsi un tel ami, Du Moulin pourra faire en sorte que Jean de Tournes ne laisse subsister aucune faute, aucune erreur dans le livre. Forcadel y tient fortement. En tête de cette « Necyomantie » sont encore des compliments de Jean Bertrand et de Jean Breton, qui lui déclare avec franchise que ses dialogues seront un honneur pour lui et pour tous une utilité. Qu'il se hâte donc de les faire imprimer!... Ces dialogues sont sans intérêt cependant. Et le juriste qui pensait à l'immortalité, ainsi que nous le verrons, ne faisait preuve d'aucune personnalité. Il y a tel de ses dialogues qui traite de la différence entre la religion et la superstition, et tel autre qui traite des rapports juridiques du père et du fils, de l'origine divine de la juridiction, de l'innocence des fous, des testaments, des vols, que sais-je? C'est un fatras sans valeur qui ressemble furieusement à ces exercices d'école dont on se moque et où l'on ne peut rien glaner de bon ni de précieux.

Nous ne nous arrêterons pas à la *Sphaera legalis*[1], un autre dialogue assez maussade dont Momus, Jupiter, Mercure et Accursius sont les interlocuteurs. Forcadel explique à un sénateur, dans une lettre liminaire, qu'il a en huit nuits parfait ce dialogue, auquel il avait médité dès sa jeunesse. Mais il n'y attache pas autant d'importance qu'aux dialogues précédents.

Jean de Tournes imprime en 1550 un nouveau Traité, toujours en langue latine, de Forcadel, le *Penus juris civilis*[2], et l'*Aviarium juris civilis*. Le premier est dédié à Arnauld Ferrier, président à Paris; nous en comprenons le motif: jeune homme, à peine âgé de dix-huit ans, Forcadel assistait aux leçons de ce maître si éloquent et si savant; même, après les leçons, il conversait presque chaque jour avec lui, et il se for-

1. *Sphaera legalis, dialogus qui Sphaera juris civilis inscribitur in quo jus civile ad caelos et sidera revocatur.* (Lyon, J. de Tournes, 1549.)

2. *Penus juris civilis sive de alimentis tractatus. Item aviarium juris civilis, ad haec ardua sapientis cujusdam Graeci cum stulto Romano disputatio nutu habita.*

tifiait ainsi dans la technique de son métier. C'est donc l'homme auquel Forcadel est le plus redevable de sa valeur, et c'est lui qui le protégera par son autorité comme par sa bonté. Son disciple d'autrefois lui rappelle qu'il ne se lança pas dès l'abord en pleine mer, mais qu'il débuta par de timides essais pour ne se point noyer. Il avança graduellement, et la bienveillance du maître l'encouragea plus que ne l'effrayèrent les critiques de six cents autres. Les critiques, d'ailleurs, le jugement d'Arnauld Ferrier les peut réduire à néant et les faire taire plus facilement que les mécontents ne peuvent les produire. Ils n'ébranleront pas Forcadel, ils ne modifieront nullement ses pensées. Et puis les convives goûteront le repas d'autant plus, si le plus illustre d'entre eux, Ferrier, ne le dédaigne pas. — Le second traité, il le dédie à un Toulousain[1]. La peste l'ayant obligé à quitter la ville, il s'est retiré dans les champs, il est presque campagnard, et pour que le malheur du temps ne retarde pas ses études, pour n'être pas oisif parmi les gazouillis des oiseaux et les doux murmures des ruisseaux, il se plaît à gazouiller et à murmurer doucement de concert avec eux. Il reprend un ouvrage qu'il commença jadis, et il l'achève en huit jours. Il se demande si les abeilles sont des oiseaux, pourquoi l'aigle est le roi des oiseaux, pourquoi les coqs chantent à la dixième heure de la nuit... Cette fois, il déclare qu'il ne travaille pas pour la postérité ! mais est il sincère ?... Et le besoin qu'il éprouve de s'excuser de la petitesse et de la mièvrerie de son livre témoigne de l'intérêt qu'il lui porte. Il dit bien qu'il n'espère qu'une médiocre gloire, puisqu'il constate la médiocrité des sujets qu'il traite. Oui, mais il se reprend aussitôt; il se souvient que des causes menues engendrent de grands effets, et, avec un sérieux comique, à propos du *Penus* ou de l'*Aviarium juris civilis,* il cite le Cupidon de Praxitèle, qui suffit à ennoblir Thespie. D'ailleurs, les censures des hommes experts ne sont pas pour l'effrayer ; ce que Forcadel n'aime pas, ce sont les mouvements de sourcils des niais et des sots.

1. « D. Duranto Sertano praesid. Tolos. clarissimo. »

Mais le Traité de droit qui, sans doute, dut ravir d'aise le juriste et le satisfaire pleinement, c'est le *Cupido jurisperitus*[1], Cupidon jurisconsulte, où il prétendait marier le droit civil à l'amour. Ce « mariage » ne va-t-il pas étonner beaucoup de gens? Forcadel croit que si. Et ne doutera-t-on point de la pureté de ses mœurs s'il parle longuement de ces matières? Forcadel a peur de cela, mais il se réclame de ses prédécesseurs et l'on n'est pas, après tout, un débauché, parce que l'on disserte sur l'amour. Si l'on reproche à l'auteur d'avoir réuni des choses aussi disparates, qu'on ne le condamne pas sans qu'il se soit expliqué : l'amour et le droit mènent tous deux, la main dans la main, les hommes à la concorde.

Il faut bien que les malveillants grondent et blâment, mais Forcadel voit clair dans leur âme; ils souffrent plus des victoires d'autrui que de leurs propres défaites. L'auteur les écarte de sa route; il n'a cure de s'empêcher dans leurs liens. Les critiques injustes ne le feront pas renoncer à son projet, et Forcadel, qui tantôt comparait son œuvre au Cupidon de Praxitèle, compare son *Cupidon jurisconsulte* à l'œuvre de la Création. Dieu ne laissa pas de créer le ciel, la terre et les astres, quoiqu'il pressentît qu'un jour viendrait où Diagoras, Epicure l'attaqueraient avec une grande impiété. Il faut songer à l'avenir, il faut songer à la postérité. Et c'est bien à quoi Forcadel songe le plus volontiers. L'envie ne durera pas, dit-il, et le talent s'imposera par soi-même, sans difficulté; il entend par là qu'il sera plus tard admiré, s'il ne l'est pas maintenant. C'est son espoir et c'est aussi sa consolation, mais nous verrons qu'il n'en prenait pas gaiement son parti, et qu'il eût préféré quelques fleurs du printemps aux gerbes de l'hiver.

Ce Cupidon jurisconsulte est un rhéteur philosophe, qui n'exprime pas d'opinions neuves; pourtant, l'auteur affirme qu'il n'a pas fait de simples commentaires des pages d'autres

1. *Cupido jurisperitus. Ejusdem ad calumniatores epistola* (141 p.). Lyon, Jean de Tournes, 1553.

écrivains. Il s'est appliqué à publier de l'inédit. Parmi les développements, je relève ceux-ci : les dieux, les hommes, les bêtes obéissent à l'amour; — la joie des amants est pleine de deuil; — les hommes sont-ils punis plus sévèrement que les femmes pour le crime d'adultère; — les enfants peuvent-ils faire un heureux mariage lorsqu'ils ont une modeste dot?... et ainsi du reste. Forcadel croit avoir joint un peu d'utilité à un vif plaisir : il se trompe comme il se trompe en croyant, par ses inventions pédantes, avoir rendu le droit aimable.

J'ai remarqué la méfiance de Forcadel vis-à-vis de ceux qui s'approprient les biens littéraires dont ils ne sont pas les véritables maîtres. Un court dialogue de lui parut après sa mort[1] chez Guillaume Chaudière, en 1578. Pierre Forcadel se chargea de cette publication en souvenir de son père. Il l'offrit au premier aumônier de la reine mère : c'est le *Prométhée ou du vol des âmes*[2]. Forcadel a laissé, en mourant, bien des œuvres à corriger; c'est un pieux devoir pour son fils de continuer la besogne cruellement interrompue. Et il sait combien l'aventure récente arrivée à un cosmographe du roi, dont « le champ avait été saccagé », avait troublé Forcadel; car il résuma ses idées sur cette délicate affaire avec son esprit sagace et avisé. Pierre met donc ce Traité sous l'égide de l'aumônier, afin que si jamais des bandits osent agir de telle sorte envers son père, il les livre au vautour, en les attachant sur le mont Caucase; que l'aumônier soit propice à son père comme à lui et qu'ils échappent sains et saufs à la malice des scélérats! Le Traité n'ajoute rien au titre, et les interlocuteurs Hephestion et Callidemus sont aussi maussades que l'étaient ceux des autres dialogues. Mais ce titre même, mythologique et pompeux, nous montre assez le désir qu'avait le juriste de parer le

1. Le privilège est donné à Forcadel le 13 mars 1572. L'achevé d'imprimer est du 24 juillet 1578. Forcadel dut mourir dans les premiers mois de 1578.

2. *Promethus, sive de raptu animorum dialogus festivissimus, alienae inventionis praedones et ineptos imitatores incessens* (26 fol.).

droit de broderies et d'ornements qui ne sont pas faits pour lui [1].

*
* *

La simplicité qui manquait au juriste manqua tout autant à l'historien. Forcadel n'exposait pas des faits tout uniment, mais il avait recours à l'emphase et à la fantaisie. Si l'histoire n'aime guère celle-là, elle est l'ennemie de celle-ci. Il lui est moins nécessaire encore qu'au droit d'avoir des vêtements trop luxueux et trop brillants; elle préfère aux affiquets la belle modestie et l'impeccable netteté. Aussi bien Forcadel n'est pas plus coupable que ses contemporains, et la Renaissance n'a guère connu l'art d'écrire l'histoire. Mais Forcadel n'eut pas le mérite de ceux qui, s'abandonnant à leur imagination, avaient au moins, grâce à elle, des pensées curieuses ou fines, ou poétiques, sinon véridiques, parce que l'imagination de Forcadel n'était ni riche ni séduisante.

Le *Montmorency Gaulois* est un panégyrique des Montmorency depuis leur origine jusqu'en 1553. Le dernier éloge fait

1. En 1593 parut en Allemagne un *Steph. Forcatuli jurisc. Tholosatis de feudis commentarius perelegans.* — En 1595, un neveu de Forcadel republia en un gros volume in-folio, chez Guillaume Chaudière (500 p.), la *Necyomantia* la *Sphaera legalis, Cupido jurisperitus, Penus jurisperitus. Penus juris civilis Aviarium* et le *Commentarius in titulum digestorum de justitia et jure plane gemmeus*, la *Tractio dilucida rei criminalis*, et enfin, *In feudorum jura nobilis commentarius.* Le titre exact du volume est : *Stephani Forcatuli Tholosae legum professoris longe doctissimi, et inter nostri temporis interpretes acutissimi opera ab eo ita recognita et aucta ut si cum prioribus separatim editis conferas, non eadem, sed nova plane videantur. Praeterea septuaginta plus dialogis ac aliis commentariis qui hactenus in lucem non prodierunt, ab ipso authore locupletata.*

François Forcadel est procureur de la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers. Il dédie le livre à Achille de Harlay et lui conte qu'en arrivant à Paris, il trouva dans les armoires des libraires les œuvres de son oncle, endormies parmi la poussière, sous des toiles d'araignée. Elles avaient peur sans doute du bruit de la guerre civile, et maintenant il les réveille.

Je signale encore une édition in-4° de 1615, qui contient, *De servitutibus, De Mora, De Collatione bonorum, De Jure, authoritate et imperio regum Francorum* (dédiée à Marie de Médicis).

par Forcadel est celui d'Anne[1]. La dédicace est au nom du maréchal d'Anville, « visroy en Guienne, Languedoc, Provence, Dauphiné ». Les « antiquités mémorables » de la célèbre maison sont dépeintes à grand renfort d'épithètes. « Le vol de ma plume, dit Forcadel, ne peut aller si haut que cette illustre famille, qui est une guirlande tissue de toutes fleurs exquises, parmi lesquelles le lys royal estend ses ailes bien avant. » Cette fois, l'auteur se compare au « souverain peintre Apelles », car il faut bien qu'il se compare aux plus glorieux, et, comme partout ailleurs, il dit leur fait aux critiques, aux calomniateurs, à ces « blasonneurs qui ont la dent plus asserée que le fameux sanglier tué jadis par Meleager, ny que celle du temps qui tant volontiers se repait des écrits mal limés ». Forcadel n'oublie jamais de se consoler ensuite en se répétant que c'est « chose royale d'ouïr mesdisance pour avoir bien fait ». Il avait prévu non sans raison qu'il serait repris et méprisé, car, en 1579, une plaquette de trente-huit feuillets parut sans nom d'auteur, qui était intitulée : *Traicté sur les généalogies, alliances et faicts illustres de la maison de Montmorency* (à Paris, par Pierre Chevillot, imprimeur, demeurant rue d'Erras, devant le petit Navarre, à l'enseigne Sainct Jean l'Evangéliste, avec privilège du Roy). L'historien anonyme appréciait ainsi le *Montmorency Gaulois* : « Ouvrage assez riche de prime face, si l'enflure des beaux titres nous contantoit », et il concluait que Forcadel « semblait fort peu versé aux recherches de cette maison ».

L' « heureuse Pologne », *Polonia felix*[2], est, de même que l' « Origine des Valois », un panégyrique en l'honneur du roi Henri III. On s'étonnera de voir Forcadel délaisser la jurisprudence, dit-il, mais c'est pour célébrer le roi de Pologne[3], et cette

1. De l'imprimerie de Jean de Tournes, 1574 (29 pages). Cet opuscule est d'une extrême rareté (B. N. Lm³ 669 40. Réserve).

2. *Polonia Felix, Henrico Franco Valesio regnante tantopere exoptato.* Lyon, chez Guillaume Roville, in-4°, 58 p. 1574.

3. *Paulo Fuxio Caramanio, privato regis Francorum consiliario.*

excuse suffit, n'est-ce pas? L'histoire des Valois[1] est une œuvre plus vaste, et l'on sent que Forcadel lui accorda quelque prix. Souvent il s'étonna, écrit-il à Henri III, que les écrivains de son siècle montrassent si peu d'esprit et si peu d'industrie, en préférant forger des fables, chanter les amours ou l'amour, narrer les gestes des nations voisines, plutôt que de choisir des sujets dignes d'eux et plus dignes d'occuper les temps à venir : ne vaut-il pas mieux cent fois prendre la réalité pour base? ne vaut-il pas mieux s'intéresser aux événements de la Gaule? Au loin les mythes inutiles, au loin les aventures qui ne sont pas des aventures nationales! Les hommes qui chérissent leur patrie, les hommes de poids méprisent cela. Forcadel a donc décidé de composer des livres qui servent d'« ornement » à sa patrie, et rien ne lui a paru plus convenable que de dénombrer les beaux exploits des Valois. Aucune moisson ne pouvait être plus féconde, aucune forêt plus touffue, aucun champ plus agréable : ainsi s'exprime Forcadel. C'est donc un monument qu'il érige aux rois, et il souhaite que ce monument ajoute quelque chose à leur célébrité : il le présente à Henri III très humblement, il le prie de lui faire un généreux accueil, et il sera le plus heureux homme du monde. D'ailleurs Forcadel est heureux, déjà par avance, d'avoir rendu son hommage au roi de France.

L'histoire n'est maintes fois pour lui qu'une occasion de « faire sa cour » à celui-ci ou bien à celui-là, et c'est encore une manière de la faire que de flatter les vivants en glorifiant les morts. Des panégyriques où les mots ne correspondent pas toujours à une idée vraie, des récits imaginaires, voilà l'histoire telle que l'a conçue Forcadel[2]. Et, comme nous le remarquions

1. « H. III, Francorum et Poloniae regi relata gratia, Stephano Forcatulo jurisconsulto autore, Primo libro continetur Valesiorum Franciae regum origo splendida, invictum robur, et prosperum imperium; secundo quod fœminae illustres regnis gubernandis ac legibus ferendis, commodissimae ubique fuerint; tertio ampliores gratias Regi agens autor, salubria quædam Gallis detegit, et quare discessum cogitat. »

2. Citons encore le *De Gallorum imperio et philosophia libri VII*

à propos de ses œuvres de droit, cela provient d'un goût violent pour tout ce qui n'est pas l'objet de son étude... Et puis, Forcadel songeait à mêler des genres trop divers pour qu'il réussît dans cette entreprise. S'il est une poésie qui peut s'unir à la science, le juriste, l'historien de la Renaissance ne la connaissait pas, et il le montra bien lorsqu'il s'essaya dans l'art des vers.

*
* *

Poète, il fallait nécessairement qu'il composât des poèmes latins. Nous les examinerons d'abord. C'est un recueil d'Epigrammes, c'est-à-dire de petites pièces ou tendres, ou querelleuses, ou joyeuses, ou tristes, les unes aimables, d'autres méchantes, enfin il en est de dix catégories, et nul lien ne les unit. A propos d'une circonstance, d'un sentiment, d'un clair soleil ou d'une lune grise, la muse dicte quelques vers au poète, qui n'a pas ici, par bonheur, le temps d'enfler la voix. Ah ! s'il avait eu le temps... C'est parce que ces Epigrammes sont plus naturelles et moins guindées qu'elles nous semblent à juste titre, avec les Préfaces dont nous parlerons encore et quelques vers français, la bonne, la meilleure partie de son œuvre[1].

Il offre ses Epigrammes au cardinal Charles de Lorraine, et date son épître du 4 des calendes de septembre 1554. Jacques Pelletier résume en un quatrain les dons poétiques de Forcadel : il lui fait un mérite de ce que nous lui reprochions tantôt, je veux dire d'orner le droit par la poésie, et la poésie par le droit, et en cela Pelletier se montre bien le contemporain de Forcadel; il l'assure d'un succès triomphant, parce que Forcadel est doué d'autant de clarté que d'éloquence.

(apud Jacobum Chouët, 1595), 1130 p., plus un *Index rerum locuples* de 7 f^os^. Cet ouvrage posthume est une vaste compilation, une histoire de la Gaule sans intérêt. L'éditeur rappelle, dans une épitre, que Forcadel s'occupa du droit pendant trente ans, à Toulouse, « magna satis cum approbatione ».

1. *Steph. Forcatuli jurisconsulti epigrammata.* Lyon, Jean de Tournes, 1554, 192 p. in-8°.

Nous pouvons mettre un semblant d'ordre parmi cette masse d'Epigrammes, afin de juger mieux l'ensemble après les parties. Il y a les épigrammes qui concernent des personnages du seizième siècle, et des épigrammes amoureuses où le poète parle à son gré des femmes et de l'amour, et des épigrammes philosophiques — le mot est bien pompeux! — qui sont comme des idées jetées en l'air sur la vie et les choses; il y a encore des épigrammes mythologiques, et d'autres sur des incidents menus. Passons en revue ces sujets divers.

Forcadel fait l'éloge de Catherine de Médicis, ou d'un sénateur, Emile Perrot, ou bien il compose un distique pour J.-J. de Mesmes, ou l'évêque Jacques de Clermont, ou bien il écrit une épitaphe pour Imbert Forcadel, son père, pour François Ier; il admire en Claude Trellon son éloquence; il reconnaît à Etienne Potier le mérite d'avoir ennobli sa fonction par le talent; il appelle François de Santander le protecteur du droit qui chancelle, et Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France, le défenseur des frontières. Marguerite de Valois est morte : Forcadel la proclame plus savante que Sapho : mais Sapho aimait Phaon, Marguerite aima Dieu, et il s'écrie : « Elle est morte, hélas! Pallas peut donc mourir. » — Ici, c'est son admiration pour Ronsard qu'il rend manifeste : L'Hélicon, par lui, est venu en France; là, il dit au chancelier Jean Bertrand que les flots de la Garonne se réjouissent de sa gloire. — Ici, il gourmande un de ses clients : pour récompenser Forcadel de l'avoir défendu, il veut lui faire un procès et le faire noyer, lui qui surnage grâce à son ancien avocat; là, il égale l'école d'Arnaud Ferrier à l'Académie platonicienne. — Et partout ce sont des politesses, des saluts faits à Michel de l'Hôpital aussi savant en tout que s'il ne savait qu'une seule chose; au président François Bertrand, dont le style suave charmerait les sirènes; au cardinal de Tournon qui gonfle les eaux du Rhône de sa renommée chaque jour croissante; à Guillaume Boyer qui, par les Muses, illustre le droit; à un guerrier vaillant qui surpasse Camille, en empêchant sa patrie d'être prisonnière, tandis que Camille ne fit que la délivrer; à l'évêque de Castres

dont l'esprit égale la beauté; au président du Sénat de Toulouse qui détruit les méchants comme Hercule détruisait les bêtes fauves; au connétable Anne de Montmorency, au cardinal de Châtillon qui surpasse Ulysse par le charme du langage; à un jurisconsulte qui possède la science canonique et celle du droit civil; à Jean Daurat, à Joachim Du Bellay, à Olivier de Magny qui, meilleur poète encore que Baïf, surpasse Horace et Pindare; à Mellin de Saint-Gelais, à vingt autres encore. Artace, un mauvais drôle, qui dit Forcadel inférieur à Catulle et à Marot, ne sera point pris comme juge de ses écrits. Quelqu'un désire-t-il que Forcadel écrive des vers polissons? Il répond qu'il ne cherche pas la gloire par ce moyen; un ennemi l'importune-t-il de ses satires? Il le laisse « aboyer ». Forcadel se désole de la mort de Nicolas de Herberay et de Bertrand et de Jean Forcadel, son frère; en envoyant des poèmes à Jean Tournier, il lui dit que si le printemps lui apporte des bagatelles, l'hiver lui donnera des œuvres sérieuses; à celui qui reçut la dédicace de son « Aviarium », il rappelle le succès heureux de ce traité, et au sénateur Jacques Rognier il rappelle qu'il l'excitait, enfant, à travailler le droit : mais, hélas! si Forcadel a suivi son conseil, ce fut sans profit, dit-il, et il le déplore. Comme un rival cesse de « siffler sur les livres de Forcadel à la manière d'une vipère », le poète lui demande s'il n'a plus de venin.

L'amour, Forcadel le chante en maintes épigrammes. Ou bien il se moque d'une femme, ou bien il se plaint d'elle. Pourtant Clytie l'a-t-elle embrassé, il lui dit : « Tu as donné à mes lèvres des baisers, à mes mains des violettes, et tes baisers ont le parfum des violettes. » La Garonne grossit-elle ses eaux, Forcadel se l'explique ainsi : « Elle s'est gonflée de l'orgueil de baigner une ville, qui enfanta Clytie, non pas, une déesse. » Si Clytie pleure, il mêle à ses pleurs des larmes, et ce sont autant d' « étincelles qui le brûlent d'amour ». D'ailleurs le monde sera troublé avant qu'il oublie sa Clytie. Elle n'a pas cette beauté que telle autre acquiert par l'artifice, elle n'est pas comme celles qui ne prennent les hommes que pour les ruiner. Forcadel sait combien la femme est dominée par l'argent. Il songe au portrait de

Vénus qu'Apelles représenta sortant de l'onde : Appelles eût mieux fait de l'entourer de vin mousseux... Mais Forcadel blâme ceux qui médisent des femmes. Il est si pénétré de son amour qu'il n'a pas le loisir de dénigrer. Tirésias devint aveugle après avoir regardé Pallas au bain : Forcadel, ayant vu Clytie, la quitte, aveuglé sans doute un tantinet, mais beaucoup plus savant. Si le vent caresse de trop près les cheveux de Clytie, le poète avertit le vent que ce sont des fils d'or et qu'il prenne garde de ne les point casser. Si Forcadel est plein d'indulgence pour celle qu'il aime, c'est que l'amour trouble la vue ainsi qu'il le constate; il n'agit pas de même envers les femmes qu'il n'aime pas. « Tu as l'air d'un corbeau, dit-il à l'une d'elles, et tu veux épouser Lopsus : à merveille, c'est un cadavre. » Pour Forcadel, la passion frappe le cœur et excite l'esprit... mais il remarque ailleurs, en se contredisant, que l'amour aime l'oisiveté et la paresse. Parfois il s'inspire de Catulle : les baisers de Clytie sont plus parfumés que tous les parfums du monde; une épine a piqué sa maîtresse : il la guérit en la mouillant de ses larmes. L'amour et les abeilles se ressemblent à cause du miel et de l'aiguillon; l'amour et la mer se ressemblent parce qu'ils sont tous deux esclaves de la mobilité. Forcadel croit qu'il faut aimer pour être aimé, et il croit aussi qu'il faut avoir de la psychologie. Ah ! l'amour fait naître autant de soucis dans le cœur des hommes qu'il y a de grains sous l'écorce de la grenade. Il advient que Forcadel ait des mots méchants, comme lorsqu'il dit à une femme qui vient d'accoucher que sa réputation se trouve plus déformée qu'elle-même, ou lorsqu'il annonce à un mari malheureux la fin de sa maladie avec la fin de ses misères conjugales. Mais le poète est doux et paisible, et ses propos, ses réflexions morales sont ceux d'un homme modéré.

Le temps calme toutes choses, dit-il en effet, et à chacun il donne des leçons de bon sens : la vertu donne de la noblesse à ceux qui sont de naissance obscure; la solitude n'est pas toujours bonne; les vices sont toujours punis; on doit achever les procès par une entente; que chacun exerce son

métier. Au hasard, au gré de sa fantaisie, Forcadel note en vers ses pensées. Mais Forcadel n'est pas optimiste, et il reproche à Pythagore de l'être. C'est qu'il se sent méconnu, c'est qu'il pense au fond que la justice n'existe pas ici-bas, mais, philosophe de nouveau, il avoue que, sans approuver le sort qu'il subit, il se résigne cependant. Aucune volupté n'est complète, car il s'y mêle trop d'amertume. Et puis, toujours comme un refrain, Forcadel dit son chagrin d'être si peu glorieux : « O temps, épargne mes livres et ne les dévore pas ! » S'il écrit des vers à ses heures de loisir, c'est pour ses auditeurs qu'il chérit (du moins, il le déclare). Où est, pour un homme, le plaisir d'être savant lorsque son nom demeure dans l'ombre ? Au point de vue moral, Forcadel nie le déterminisme, et il proclame vertueux celui dont les intentions sont pures; il n'aime pas que les hommes se découragent ni se tuent. C'est une lâcheté ; il faut lutter et se redresser après l'épreuve, comme après un coup de foudre le noyer reverdit. Et surtout que l'on fuie la paresse, qui a pour fille la pauvreté, pour fils le déshonneur. D'ailleurs Forcadel déteste l'indolence : le travail est indispensable, et rien n'incite plus au travail que l'espoir de la louange : il sait bien que le travail n'entraîne pas toujours la récompense, mais il ne croit guère à la récompense obtenue sans travail. Et pourquoi Forcadel parle-t-il si rarement du bonheur ? Le bonheur qu'est-ce donc ?... Le bonheur est aussi éphémère que sont éphémères aux printemps les violettes.

Puis, alternant avec les épigrammes amoureuses ou philosophiques, et les pièces où Forcadel parle de ses contemporains, d'autres poèmes très courts traitent de mythologie ou d'événements divers, d'Ariane et du Dauphin, ou du sacrifice d'Iphigénie, d'une sécheresse excessive ou de la puissance d'Orphée et de la mort d'Eurydice, de la métamorphose d'Astyanax en lis, de la naissance de Henri II saluée par Thétis et l'Océan, de Porcie et de Cléopâtre, de violettes nées en hiver, d'un navire incendié, que sais-je ? Mais l'abondance des sujets, leur variété, renouvellent l'intérêt. Cela n'est pas de la poésie, j'y consens,

mais cela ne manque pas de vie, et, ici du moins, Forcadel n'a pas tenté de dépasser sa force.

*
* *

Poète français, il n'a pas gardé cette mesure, ou, plus justement, il ne l'a pas conservée. C'est qu'il pensait, en enflant le ton, s'illustrer davantage et triompher enfin des oublis injustes, des tristes indifférences de la foule. Il ne doutait pas qu'en élevant la voix, il serait plus bienveillamment écouté. « Le chant des Seraines » parut chez Gilles Corrozet en la grande salle du Palays, l'an 1548. Le volume contenait, en outre, des chants, des élégies, des épigrammes, des opuscules, des épitaphes, des complaintes et des traductions. Le tout était mis à l'ombre des ailes protectrices de Sosigènes, son ami. C'est lui « l'instigateur de l'entreprise », c'est lui qui défendra Forcadel contre ces « blasonneurs » maudits. Toujours ces blasonneurs ! Ils sont « nez à blasmer, imitent les vautours », et ressemblent à ceux

Qui au rosier ont remarqué l'espine
Sans voir la fleur salutaire et pourprine.

Forcadel les chasserait avec joie de sa route, mais ils reviennent avec une constance obstinée, inlassable. Ils n'ont ni goût, ni jugement.

Comme qui sont malades de jaunisse
Trouvent le miel amer et la réglisse.

Dans l'*Epitre à Thomas Aimerin*, Forcadel dit bien que

Le cygne ne se doit taire
Quand les corbeaux osent chanter.

Et puis, n'est-ce pas ? si l'on se taisait, la renommée ne vous conduirait pas à travers le monde, et Forcadel avoue à Lucel ce qu'il a maintes fois répété :

Vif, j'ayme plus pour dix escus de gloire
Qu'après ma mort mille escus de mémoire.

Le chant des trois sirènes est une fable sans valeur. Chacune des sirènes fait entendre des sons plus mélodieux que le violon ou que la lyre, car elles arrêtent ainsi les mariniers qui passent.

Un autre chant compare l'amour à un fleuve :

Fleuve qui as l'eau fresche et cristaline,
A mon amour je te puis égaler.
Pour pareil cours et semblable origine
Et d'heur pareil tu me peulx consoler.

. . . . . .

Tu es uny l'hiver par les glaçons,
Portant le char, au lieu de la nacelle,
Mais, las, je suis dissould en marrissons,
Pour son cœur froid qui le mien brusle et gelle.

Dans un chant, Médée exhale ses plaintes du départ de Jason :

Dames qui l'amour hantez,
Escoutez
Mon chant soubz ceste aubespine,
Car vostre dueil n'est que joye,
Mais qu'on oye
Ceste dolente orpheline.

De toutes les amoureuses, c'est la plus délaissée.

Dites moy, ames piteuses,
Amoureuses,
Si l'amour après moy dure.
Au surplus, si mort me blesse,
C'est lyesse,
Veu le tourment que j'endure.

Puis, c'est le chant lyrique d'une damoiselle qui se lamente ainsi :

Je voy le may de ma jeunesse
Du tout se dissouldre en tristesse,
Et fener au lieu de fleurir.
Amour me faict vivre et mourir.

. . . . . .

En moy je meurs, en luy je vis,
Et ses yeulx ont les miens ravis,
Il me peult nuyre et secourir,
Amour me faict vivre et mourir !

. . . . . .

De son jardin le Dieu d'aymer
Me livre un fruict qui est amer,
Si le temps ne le faict meurir.
Amour me faict vivre et mourir.

Et le « chant d'un amant reffusé », qui n'est plus maître de soi, et qui, tout hésitant, murmure :

J'ayme, je hais, je vois, je mine,
Joyeux et plein de marrisson,
Et te disant adieu je fine
Plus tost ma pleinte que chanson.

Viennent ensuite des chants sacrés sur Jésus et sur le

Phénix qui est prince des Anges.

Dans une élégie, Forcadel prie les dames de témoigner qu'on l'a faussement accusé de les mal traiter. Seulement,

Quand advient que le mal révolté
Prend contremont de sa roue la voye,
Femme déçoit, feu ard, et la mer noye.
De peu de bien mal infiny redonde :
Donc, veu l'ennuy qui surmonte la joye....

Qu'est-ce donc que Forcadel va conclure?

Feu, *femme*, mer sont le pire du monde.

Le diable d'homme qui ne dit non que pour dire ensuite oui, sans se gêner le moins du monde!

Dans un dizain, Forcadel avoue au lecteur qu'il prise encore moins ses vers que ne le peut faire le lecteur même, et c'est une façon discrète d'implorer la bienveillance, car il conseille au lecteur de s'attaquer à ceux qui possèdent les richesses,

Car sur les nudz les larrons n'ont que prendre.

Et dans cette autre strophe, dédiée à M. de Crussol, il développe le même thème :

Mon bon désir veult desplier ses aeles
Pour, au plus hault de ta grandeur, voler,
Mais elles sont trop débiles et fresles,
Et ne pretens plus avant y aller.
Il me suffit si tu es recevant
Assez en gré cest avril de ma veine.
L'on ne voit pas sourdre le plus souvent
Un grand ruisseau de petite fontaine.

Sans doute, sans doute, il est « une petite fontaine »... Mais il espère devenir une fontaine moins petite, et il se croit, malgré tout, bon poète.

Parmi les opuscules qui suivent ces dizains, il y a le poème classique de l'époque, *le Blason de la beauté d'une dame*, fort banal et fort pauvre, et *le Blason de la nuict*[1]; *le Baiser de la Lune et du pasteur Endymion sur la montagne de Latmus en Carie* nous apprend

Qu'un bien, bien se doit appeler
Qui sçait l'aigreur au doulx entremesler.

1. Puis *le Pleur d'Héraclite* et *le Riz de Démocrite, Dissention des quatre élémens.*

Forcadel n'a point manqué de faire à la mémoire de Marot l'hommage d'une épitaphe :

Vois-tu, passant, le sépulcre paré
De Romarin de l'yerre et violette,
Près le laurier par Phœbus honnoré?
La gist Marot des neuf muses pleuré,
Plus que jadis le Florentin poète.

. . . . . .

Sçais tu qui est qui plus se fantasie
De son trespas? c'est même Poésie
Qui fond en pleurs soubz la pareure noire.
Muses, cessez, essuyez vos beaux yeulx,
Vostre Marot est tant vif sur les cieulx
Comme icy bas n'est pas morte sa gloire.

Une pastorale achève le volume. C'est un dialogue d'amour entre Daphnis et Chloé traduit du grec. Forcadel ne fut jamais plus simple, ni meilleur, et tels de ces vers sont parfumés au romarin ou bien à la verveine. Le débat, qui se termine en duo langoureux, est mené avec une grâce pimpante. La pucelle a peur de « gaster sa belle cotte perse », mais Daphnis a tout prévu :

J'ay estendu soubz toy une toyson
D'un mien belier.

La pucelle a peur d'être surprise; elle entend parmi les arbres venir quelqu'un; mais Daphnis a réponse à tout :

Sçez tu qui fait ce bruit?
Les verdz cyprès, voyans nostre deduit,
Font esmouvoir leur verdure menue.

Et quand ils se séparent,

Elle revoit ses ouailles joyeuses
Baissant les yeulx et faingnant la honteuse,
Luy, plus joyeulx, s'en court à grand alleure,
Suyvre ses bœufz jusqu'à la nuit obscure...

Forcadel réimprima ses poésies en 1551[1], se soumettant au « dé hazardeux de juste repréhension », mais il augmenta singulièrement le nombre des pièces. C'est, parmi les opuscules nouveaux, une *Forest Dodone*; *Six visions de la triste fin d'amour; le Triomphe de la Déesse et l'entrée d'icelle en la cité d'Hosie*, et une série d'Encomies : Encomie de la mort, qui est « l'huis de paix, le seur port et unique »; Encomie de la Pomme, Encomie de la croix, du corbeau, dont le plumage ruisselant « semble noir velours ou jayet », de l'œil, de la nuict, si prisée par les dames, et dont la robe noire paraît tissue avec des gouttes d'or.

Au cours d'une Epistre à Jean Lucel, il entreprend déjà la discussion sur les Anciens et les Modernes. Il préfère en poésie les hommes de son temps; la dureté d'un Guillaume Cretin lui déplaît, tandis que le ravit

. . . . . le ruisseau argentin
Qui va tout droit sur l'herbette glissant.

Celui qui « sur les rochs tombe retentissant » n'a pour Forcadel ni charme ni beauté[2].

Enfin, une dernière édition « reveüe, corrigée et augmentée par l'autheur » parut en 1579 chez Guillaume Chaudière, rue Sainct-Jacques à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage. Ces « œuvres poétiques de Estienne Forcadel jurisconsulte » sont cette fois dédiées par le fils du poète, mort quelque temps auparavant, au très illustre et magnanime prince Monseigneur Charles, Monsieur de Bourbon, fils de feu très magnanime Louys de Bourbon, prince de Condé. Le fils obéit ainsi au désir de son père, que le trépas a arrêté au milieu de sa tâche, il accomplit un pieux devoir. C'est vraiment, des

1. A Lyon chez Jean de Tournes : « *Poésie* (*sic*) *d'Estienne Forcadel.*
2. Des églogues, des traductions, d'autres pièces encore nous ne dirons rien, parce qu'il n'y a, en vérité, rien à dire d'elles, sinon qu'elles sont fort banales, et si peu poétiques que je serais en peine de citer quelque joli vers.

trois recueils, celui de 1548, celui de 1551 et celui de 1579, le dernier qui est le plus volumineux, et le titre porte la mention exacte d'« Edition augmentée ». Mais ce n'est pas, comme on pourrait d'abord le supposer, que des pièces nouvelles se soient jointes aux précédentes ; si le nombre des pages est plus élevé dans le dernier recueil, c'est que, sans relâche, Estienne Forcadel ajoutait des vers, en interpolait, en prolongeait, et qu'il faisait ainsi subir à ses poèmes des métamorphoses qu'il croyait fort heureuses.

C'est à ces métamorphoses que nous allons maintenant assister. Nous verrons comment Forcadel « lècha la masse première » parce qu'il avait craint d'être englouti parmi l'abondante moisson des poètes médiocres de son époque : « il reprit son œuvre en main, nous dit son fils, et, l'ayant parée de quelques traits de couleur dont notre langue allait s'enrichissant, la donna à la déesse Justice » qui devait désormais la juger. Il *para* son œuvre *de quelques traits de couleur dont la langue allait s'enrichissant :* voilà qui nous instruit singulièrement, voilà qui nous indique à quel point Forcadel fut entraîné dans le tourbillon de cette école poétique auquel bien peu de poètes furent en état de résister. Je sais que Forcadel en particulier était par sa nature même, son esprit, son état d'âme, tout prêt à adopter les réformes — mauvaises, non pas les bonnes, — de la Pléiade, et je sais que déjà en 1551, dans le second recueil, il avait fait preuve de son goût pour l'emphase, pour l'obscurité, pour les développements infinis, et je sais aussi que nous sommes vers 1550, presque à l'apogée de la Renaissance, au sommet du mont où les muses dansent avec les Satyres et les Faunes des rondes échevelées qui étourdissent les poètes et leur font perdre la mesure, mais je croirais volontiers que la Pléiade, et Ronsard en particulier, exercèrent leur charme sur le juriste poète que son rêve entraînait vers des hauteurs qui lui eussent donné le vertige. Ronsard n'ignorait pas toute la force de son influence, puisqu'il disait aux poètes :

Vous estes tous issus de la grandeur de moi,
Vous estes mes sujets, je suis seul vostre roi,
Vous estes mes ruisseaux, je suis vostre fontaine.

Et Forcadel ne s'enorgueillissait-il pas à la seule pensée que Ronsard eût consenti à lire de ses vers, et à les admirer ?

Celuy donques m'ha daigné lire,
Qui seul peult à prouver suffire
Que basty fut le ciel hautain
De dyamant, car est certain
Que si d'autre matière fusse
A sa gloire résisté n'eusse,
Qui l'a frappé dru et souvent.
N'est-ce pas luy qui, escrivant,
A les poètes surpassez,
Qui sont veuz des soleils passez[1] ?

C'est avec Ronsard, comme le dira plus tard son épitaphe, que naquirent les muses, c'est avec lui qu'elles moururent, et c'est dans son tombeau qu'elles furent enterrées. Voyons donc, sans chercher à classer les variantes, comment Ronsard, comment la Pléiade, comment le siècle même transformèrent Forcadel, et agirent sur son style et sur son imagination poétiques.

*
* *

Dans le chant de la seconde sirène, la troisième strophe était ainsi composée en 1548 :

Ancre ta nef vistement,
La mer est tranquille et coye,
Et verras évidemment
Le comble de toute joye.

L'édition de 1551 donne le même texte, clair, en vérité, sinon gracieux. Mais Forcadel aime maintenant la mythologie, et il

1. *Epistre à Henri de Mesmes.*

faut qu'il la glisse partout; cette strophe se mue donc de cette manière :

Ancre ta nef, viens à bord,
Repose sur ma parole :
Et ne crains le mutin Nord,
Qui est aux chartres d'Eole.

Parfois, Forcadel modifie pour modifier :

Triton, prens ta buccine
Puis que tu es requis ;
Nous mettrons en ruine
Ce vaisseau tant exquis.

Ainsi débutait le chant de la troisième sirène, en 1548, tandis que nous lisons, dès 1551 :

Prince marin Neptune,
Fais que soit abymé
Et fais courir fortune
Au navire estimé.

Ailleurs, dans le même poème, l'interpolation mythologique est très nette et très significative. Au lieu de ceci que donnait le texte primitif :

Quand le patron eut le chant entendu
. . . . . .
Fort le prisa, esmeu de grand désir
De voir de près qui cause tel plaisir.
Trois fois sa nef abandonner voulut,
Trois fois raison luy monstra son salut...

le poète intercale, entre le troisième et le quatrième vers, ce quatrain :

Et cuidant voir Venus, celeste fille
Née en la mer, et la ronde coquille
De blanche nacre avec ses goderons
Qui luy servit de barque et d'avirons...

Dans ce passage :

> Que ne vois-tu que l'herbe verte coeuvre
> Le mors cruel de la verte couleuvre ?
> Tu as ouy les seraines chanter...

entre le second et le troisième vers, il intercale à nouveau un quatrain :

> . . . . . (la verde couleuvre)
> Plus venimeux, c'est bien loin de t'esbatre,
> Ne fut l'aspic qui tua Cleopatre,
> Après qu'elle eut surmonté par la main
> De fol amour le fort prince Romain.

Il advient que Forcadel, qui polit et repolit son œuvre, ne parvient guère à l'embellir. Nous le pouvons constater par ces vers différents en 1548, 1551 et 1579, et fort mauvais malgré tout :

> Et faulx danger est sur moy prétendant
> Qui bien souvent me divise en ruysseaulx. (1548)

> Comme sur moy le danger pretendant
> Le plus souvent me divise en ruisseaulx. (1551)

> Et quant Amour me pince de sa dent,
> De mes souspirs je sèche tes ruisseaux. (1579)

Nous sommes vraiment dans les coulisses du théâtre, et la pièce — poétique — n'a plus de secret pour nous.

Le *Chant d'un amant reffusé* nous montrera Forcadel d'une autre façon : Forcadel compliquant à plaisir, embrumant sa pensée, la couvrant d'un voile épais et ridicule, Forcadel s'imaginant qu'à obscurcir l'idée il la rend plus précieuse et plus subtile. L'on a dit maintes fois que ce ne fut pas l'effet le moins néfaste de l'Ecole de la Pléiade d'avoir chassé pour un temps la simplicité et de l'avoir fait paraître méprisable ;

mais il est tout à fait curieux de suivre une évolution, et de voir le changement s'opérer :

Amour, à toy longtemps je fuz,
J'en reçoy povre recompense.
Je voys au desert de refuz,
Pour y faire ma penitence,
D'avoir aymé telle inconstance,
Qui m'a tenu triste et blesmy :
Je suis nyais quand bien j'y pense
Ou plus tost nyais et demy.

En 1551 :

Amour, je sens tes traits et feux,
Et qu'en ay-je que desplaisance ?
Je vois au desert de refus
Pour y faire ma penitence
D'avoir souffert telle inconstance,
D'avoir esté loyal amy,
Voire niais par excellence
Ou plus tost niais et demy.

Je préférais la strophe de 1548 ; mais il était nécessaire que Forcadel parlât des traits et des feux de l'amour.

En 1579 :

Un hydre de maux renaist en ce
Que par trop suis loyal amy
Plus tost niais par excellence
Je mens : niais suis et demy.
Amour, je sens tes traits et feux
Et qu'en ai-je que desplaisance ?
Je vois au desert de refus
Pour y faire ma penitence.

Sans doute, un hydre de maux ! et toujours les traits et les feux d'amour ! tout l'attirail du langage contemporain.

Et la seconde strophe :

La nuict j'ay chanté maintes foys
Maint lay, tesmoignant ma querelle,

J'ay employé et luth et voix,
Et de mercy point de nouvelle :
Cependant mon mal s'amoncelle,
Et si congnoys je, pour le mieulx,
Qu'à mon meschef t'estimai belle
Croyant le rapport de mes yeux.

« Maint lay tesmoignant ma querelle » cède la place au « poinct de ma juste querelle », et les quatre derniers vers sont en 1551 :

Plus en plus le mal s'amoncelle
Qui me rend de mort envieux.
Je t'ay par trop estimé belle
Croyant le rapport de mes yeux.

La différence n'est pas sensible ; mais elle est énorme en 1579 :

C'estoit du sucre la moele,
Que voir ton taint celeste et mieux,
Qui fit grand feu d'une etincelle,
Soufflé du rapport de mes yeux.

Cela n'est pas défendable[1], et Forcadel ne sait plus au juste ce qu'il veut dire, ni comment il le dit... Ailleurs, au début d'une Elégie, nous assistons au procédé qui consiste à prolonger l'expression du sentiment, à affaiblir l'idée en la dévelop-

1. Voyez de même la 2e strophe du *Chant Royal du ciel doré :*

La nuict changea son triste voile en mieulx,
Mais quand au jour ce soleil radieux
Manifestoit partout sa beaulté blonde,
Vous eussiez dit un cler palais des Dieux,
Le ciel doré qui ceindra tout le monde. (1548)

— La nuict osta ses rayons noirs et vieux,
Mais quant au jour ce soleil radieux
Manifestoit ses flammes à la ronde,
Bien ressembloit un palais des hauts Dieux.
. . . . . (1551)

— Espanouissoit ses flammes à la ronde
Lors ressembloit le pourpris des hauts Dieux. (1579)

pant à l'excès, et à augmenter le nombre des vers, pour l'augmenter seulement :

Si avec toy mes vrais ans je consume,
Couchant mon dueil par ma voix et ma plume,
Reçoy en gré et ne me tiens à vice,
Si je te fais offre de mon service,
Amour ne veult que celuy tu repoulses...

L'édition de 1551 prépare la voie à l'édition dernière :

Soit ton plaisir de n'imputer á vice,
Si je te fais offre de mon service,
Las, je me dy estre ton prisonnier,
Reçoy ma foy : me veux tu denier
Ce que promet ceste face celeste ?
Si tu le fais, à l'amour j'en proteste.

Et cette face céleste suffit à entrainer un nombreux cortège des criptif :

Ne sois vers moy desormais tant estrange,
Et ne demens ton taint, ta face d'ange,
Et Prométhée alluma ton bon sens
D'un feu du ciel et fumée d'encens,
Hormis tes yeux qu'il anima de l'oeil
De l'univers, j'entends du cler soleil.

Nous nous amuserions à multiplier les exemples, sans ajouter de grandes preuves aux preuves déjà réunies de-ci, de-là. Et nous n'aurions point de peine à montrer que Forcadel témoigne d'un goût peu sûr, en se livrant au plaisir de remanier son texte :

Par ce bouquet que m'avez envoyé
Au lac d'ennuy et joye suis noyé...

(*Elégie*, éd. 1579, p. 123) est venu remplacer deux vers plus faciles et plus sobres :

Par ce bouquet que vous m'avez transmis,
Entre plaisir et penser je fu mis.

(1551, p. 111) et le poète n'avait pas à poursuivre ainsi cette remarque :

> Maint un souci de moy se paist et coeuvre
> Tant de couleurs qui sont mises en œuvre
> Dans un vert pré, quand l'an est en enfance
> Semblent de prez ma douce desplaisance.

Pourquoi ne pas conserver ces vers :

> Le nombre en trois fleurs me récrée
> Parce qu'il plaist à déité sacrée ?

et les remplacer ainsi :

> Le nombre en trois fleurs m'agréa
> Comme l'auteur triple qui les crea ?

Car, en vérité, cela n'est ni bien poétique, ni bien harmonieux. Mais la comparaison des trois textes serait fastidieuse, et d'ailleurs, il est curieux de noter qu'en lisant avec attention le recueil de 1579, on peut affirmer par avance, sans risque de se tromper, que tel ou tel passage ne se trouverait pas encore dans le Recueil de 1548 ou de 1551 : cela démontre bien comment et sur quoi Forcadel opérait. Il ne cherchait pas à devenir plus bref, il cherchait seulement à amplifier, et il y parvenait, soit en compliquant, soit en surchargeant de mythologie la version première. — Et Forcadel néanmoins savait bien que la redondance et les vaines parures sont de graves défauts, lui qui souhaitait, comme juriste, ainsi qu'il le dit, de « montrer clairement et non avec ostentation ce qu'il affirmait[1] ». Mais il n'était pas maître de lui et son rêve de gloire empêchait la netteté de sa vue. Ce qu'il nous a confié de ses espoirs et de ses ambitions, de ses amertumes et de ses regrets, nous informera plus sûrement que ses écrits :

1. Dans le 3me livre du *De Origine Valesiorum* à J. Chatillon, gouv. de Lyon.

Forcadel lui-même, ce qui nous est précieux, s'est montré à nous très franchement, et nous a révélé combien son âme tourmentée était occupée de profonds soucis.

*
* *

Sa devise est la devise de sa vie, la clef de voûte de ses pensées : *Espoir sans espoir*. Il s'agit bien de l'espoir d'un homme qui n'espère pas, mais aussi du désespoir d'un homme qui ne désespère pas, et lorsque Forcadel découragé ne voit plus que des laideurs et des ennuis, il se console en pensant à l'avenir. Mais Forcadel n'a peut être pas une confiance très ferme en cet avenir, plus souriant parce qu'il est plus lointain. Il se méfie de la sévérité de l'avenir, comme il souffre de la cruauté du présent. Alors il examine son œuvre avec plus de calme et moins d'aigreur. Et il sent bien qu'elle n'est pas admirable. Les deux tendances que résume la devise se traduisent par deux groupes de confessions. Les unes sont arrogantes, hautaines, parce que celui qui se livre à nous s'admire et se contemple. Les autres sont plus humbles et nous plaisent davantage; elles nous réconcilient avec l'homme, sinon avec le poète, parce qu'elles nous le montrent souffrant et angoissé de ce qu'il n'a jamais pu « supporter les peines et admettre avec sérénité les vilenies d'autrui ».

Il nous conte que ses succès prématurés, les applaudissements de ses auditeurs, ne l'étourdirent pas; il n'oublia point qu'il était jeune, il sut mesurer l'habileté des autres ; le suffrage de ses partisans ne lui suffit pas, il ne consentit pas à marcher appuyé sur un maître. Il travailla donc et se présenta, le front calme, aux critiques. Il ne redoutait pas les accusateurs parce qu'il était innocent; mais le pauvre juriste acheva « sans aucune récompense » ce qu'il avait entrepris avec une si grande timidité. Voici déjà que Forcadel se plaint et se lamente ! Oui, il fait dans l'existence une récolte perpétuelle de tracas. Il mourra « nu comme il est né », à moins qu'une carrière bien remplie et très pure lui ait acquis quelque ornement ou viatique. « La

Fortune rougira de son hostilité opiniâtre contre moi[1] », dit il. — Mais en quoi la Fortune s'est-elle montrée si hostile? Et puis est-ce de sa faute si Forcadel ne « laisse après lui de son passage sur la terre qu'un certain nombre d'années? » Ses œuvres ne sont-elles pas une relique précieuse? Forcadel n'a-t-il pas foi en sa valeur, ou bien n'a-t-il pas foi en l'équité de ses petits-neveux? Il désespère, je l'ai dit, lorsqu'il n'espère pas...

« Place ce livre dans ton sanctuaire, ô temps, et pense qu'il est dédié à ton immensité par de très sûres raisons. » Ainsi parle Forcadel « au Temps et à l'Immortalité[2] ». Ses œuvres de jeunesse, le juriste eût préféré qu'elles eussent la durée de ces bestioles éphémères qui naissent sur les bords du fleuve de Scytie .. Il le dit, maintenant qu'il parle de ses œuvres postérieures. Il s'est rendu compte des défauts, il les a corigés : il s'est essayé à le faire. Et nous avons constaté que si le poète français a corrigé ses vers, il ne les a pas améliorés. Pourtant c'est à l'Immortalité qu'il donne son livre!

Tout ce qu'il avait à nous apprendre sur lui-même, il l'a groupé dans une *Epitre* adressée *aux calomniateurs,* et imprimée avec le « Cupidon Jurisconsulte » (1553). C'est ici que nous assisterons en quelque sorte aux combats de son âme. « Pourquoi, calomniateurs, m'enflammez-vous par votre aiguillon à un amour de la vertu singulier et remarquable? » Cela vaut mieux en somme que lorsque ces calomniateurs le désolent et l'arrêtent par leurs sarcasmes. « Bien que la jalousie soit une chose mauvaise, elle afflige de tourments extraordinaires l'homme qui est jaloux », et cela fait à Forcadel un plaisir qu'il ne néglige pas. Ce qui lui est un moindre agrément, c'est de compter parmi les détracteurs d'aujourd'hui beaucoup de ses amis de la veille. « Ils se sont séparés de moi sans juste cause, ce que je souhaite donc et demande pour eux, c'est un bon sens meilleur; ce n'est pas moi qui suis cause de la légèreté de leur esprit. » Forcadel insiste, il veut qu'on sache

1. *De Origine Valesiorum*, p. 84.
2. Préface de la *Necyomantia* (*Tempori et immortalitati*).

qu'il n'est pas, lui, infidèle ni volage. Et modeste dans son orgueil, orgueilleux dans sa modestie, il s'explique comme il suit : S'ils ont cessé d'être les amis, c'est qu'ils cessaient d'être les égaux de Forcadel. « Les lettres, qui furent pour tant d'hommes une source de gloire et une porte de salut, firent naître sous mes pas des embûches, et me tendirent des pièges ourdis par ceux dont je ne m'étais pas gardé le moins du monde, parce que je les voyais journellement, et que journellement je leur montrais ma bienveillance. Je ne me croyais pas digne d'être jalousé, moi qui n'ai pas de facultés exceptionnelles, et qui ne suis point — à ce qu'il me paraît — un maître dans mon enseignement. » Comme il cache mal son jeu !... Mais puisque cette jalousie existe, Forcadel espère qu'elle lui servira, et déjà ses assauts ont moins de violence ; ses efforts diminuent. « Théocrite dit qu'il n'avait aucune haine contre les grenouilles, quoiqu'elles chantassent souvent, parce qu'elles chantent de plus en plus mal. Je crains seulement que tandis que je poursuis les scélérats, j'oublie moi-même que je ne dois pas devenir scélérat. Je crains surtout d'être fortement discuté par ceux qui connaissent mes anciennes études à cause des études nouvelles que j'ai entreprises, car moi qui étais voué à l'étude des textes juridiques, je me défends par les arguments des poètes, et je les invoque. Les calomniateurs me reprochent de mêler des fables et des poésies au droit, chose sainte, et de violer le respect qu'on lui doit. » Forcadel n'est pas à court d'excuses, et il appelle à l'aide les jurisconsultes du passé, qui aimaient les sentences en vers et qui jugeaient que chacun des vers d'Homère vaut un témoignage au sens juridique du mot. D'ailleurs « la plupart des grands hommes de l'antiquité ont conduit les eaux du jardin des muses pour arroser les champs du droit ». Il avait donc prévu l'objection qu'on lui ferait certainement, le reproche que je lui ai fait tout à l'heure, et il y a répondu tant bien que mal.

Puis il a répondu, et peut-être cette réponse l'occupait-elle davantage, au reproche qu'il supposait qu'on pût lui faire de s'adonner à l'art poétique et de s'imaginer que c'est un art qui

n'exige que du travail et de l'habitude. Sur cette question il s'est expliqué très faiblement et même avec platitude : « Quand nos yeux sont fatigués des beautés des bois et des fleurs, quand nos oreilles sont lasses des chants et de la musique, qu'y a-t-il de meilleur *que de se délasser à écrire des vers au lieu de jouer à des jeux ridicules ou de manger comme un goinfre?* Celse pensait de cette façon, et Cicéron, dans le *Pro Archia*, nous a révélé le même état d'âme. » Forcadel parle du métier de poète bien légèrement : « Antistius Labéon, le jurisconsulte le plus docte de son temps, passait six mois de l'année à Rome parmi les travailleurs, et six mois à l'écart, adoucissant l'âpreté du droit par de petits raffinements d'écriture. Imitons-le de notre mieux, nous qui sommes accoutumés à travailler une heure le droit, une heure la poésie plus accueillante, et *ne soyons pas de l'avis de ceux qui déclarent le sanctuaire des muses difficilement accessible.* » Il plaît à Forcadel de n'être pas de cet avis, mais son œuvre même a montré qu'il eût mieux fait d'en être. « Les muses du Barreau, jointes à des muses plus souples, sont utiles et divertissent. Horace a loué Asinius Pollion d'unir les deux arts. Que l'on ne se persuade point que l'homme instruit doive se confiner dans une seule case ! Les musiciens se moqueraient de celui qui prétendrait une pareille chose. » Mais Forcadel a l'impression que ses propos ne suffisent pas à convaincre l'adversaire, et qu'il n'arrive pas à imposer son idée : « Je crains bien de ne pas lever tous les doutes, et cependant ce que j'avance est très vrai. Du reste, puisque j'engage la lutte avec les hommes dont l'ignorance engendre la fatuité et la suffisance, il me conviendra de nommer encore quelques exemples des jurisconsultes d'autrefois qui furent aussi des poètes. » Et il nomme Ruffin, Silius Italicus, Scipion l'Ancien..... mais il s'arrête parce qu'il ne veut pas étaler sa science et éblouir.

Il semble même qu'on ait blâmé Forcadel, non pas d'avoir été mauvais poète, mais, étant juriste, d'avoir été poète, et Forcadel entreprend une défense de la poésie. Il rappelle l'exemple d'Auguste, de François Ier qui ne dédaignait pas de converser avec les muses, de Henri II : « Si ces très illustres

princes qui forgent les lois, se livrent aux douceurs de la poésie, redouterons-nous nos détracteurs qui crient que la poésie est une bagatelle ? Non, car la poésie est plus qu'un art; elle est de tous les arts le plus sublime, et plus on excelle par le génie, plus on brille par l'honneur, plus on doit aimer et révérer la poésie. » Oui, mais Forcadel n'eut guère à se louer des faveurs des muses, et sa raison eût pu le mettre en garde contre l'attirance de ces sirènes trompeuses.....

Mais sa raison n'avait pas de force contre son ambition, contre son orgueil, et contre son souci d'édifier un monument solide et beau. Il avait toujours peur d'être suivi d'une bande de plagiaires, d'ennemis, d'envieux. Et toujours il souffrait de n'avoir pas la renommée qu'il attendait. Il était aigri, et comme il n'avait pas de confiance en ses contemporains, à l'exception de ceux qui l'admiraient, il invoquait le temps, l'immortalité, jetant en proie à l'oubli, à l'ironie, à la satire ceux qu'il n'aimait pas, parce qu'ils ne l'aimaient pas.

Il faut être indulgent, et ne pas conclure avec sévérité : Forcadel était un homme de la Renaissance, nous l'avons dit en commençant cette étude, et comme il n'avait pas un esprit assez grand pour résister aux vices de son époque, il fut par eux amoindri. Si l'on me demande pourquoi il semble m'avoir intéressé, je dirai qu'il ne m'a vraiment intéressé que lorsqu'il a montré par ses confidences, par ses plaidoyers ou par ses ripostes, quelle pouvait être la complexité d'un humaniste vers 1550. Et l'homme, avec tous ses défauts, méritait bien qu'un instant l'on examinât son profil, pour essayer ensuite de le graver au trait avec naïveté, sans faiblesse, mais aussi sans partialité, ainsi que gravaient les artistes du seizième siècle.

Charles Oulmont.

Louis ROULE.

L'ART ANIMALIER DES JAPONAIS

ET SON INTERPRÉTATION DE LA FAUNE DU JAPON

I.

J'ai publié sur ce sujet, voici plusieurs années, une première étude[1]. J'essayais d'y dépeindre l'impression profonde, causée chez un naturaliste de métier par cet art remarquable, puissant, fondé sur l'étude même de la nature entière. La chose mérite que l'on y revienne. Depuis six ans, les événements ont marché. Le peuple japonais s'est révélé à tous ce qu'il avait dévoilé à quelques-uns : une race ardente et forte, soucieuse de son avenir, désireuse de l'assurer, attachée à ne rien négliger. Assoupli par de longs siècles d'une civilisation antérieure à la nôtre, il n'eut aucune peine à s'assimiler en quelques années nos trouvailles péniblement acquises. Il nous a vite égalés. Il cherche maintenant à nous dépasser. Il mène de front la lutte industrielle et la lutte guerrière, aidant l'une par l'autre. Si rien ne l'arrête, protégé dans ses îles comme en une citadelle par l'Océan qui l'entoure, il peut tout attendre de l'avenir : vastes pensées, longs espoirs, lui sont également permis.

L'âme nationale d'un grand peuple n'est pas seulement affaire de temps présent; elle se prépare dans le passé. Les générations disparues ont lentement, successivement, élaboré le suc

1. *Les bêtes dans l'art japonais*, par Louis Roule (*Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse*, 1901).

dont celles d'aujourd'hui se nourrissent. L'art qui les a charmées, qu'elles ont fondé comme une émanation d'elles-mêmes, évoque leurs sentiments. Il enseigne, il dénote le plus important et le plus intime des pensées communes; il montre ce qui entraîne toujours, et que l'on voit si peu cependant, sous les dispositions banales et journalières qui le cachent. A ce titre, celui des anciens Japonais a sa saveur extrême. Il explique, il commente à sa manière la formidable et rapide expansion, dont les autres peuples demeurent encore tout surpris.

Les documents ne manquent pas. Quand éclata la Révolution qui amena la Restauration de 1868, c'est-à-dire la reprise par le Mikado de son antique pouvoir impérial, les Japonais, dans le désir de nous ressembler, se défirent volontiers de leurs anciens objets d'art pour acheter nos machines, nos instruments, nos livres, nos produits manufacturés. Ils ne fabriquaient pas encore, et ne pouvaient se munir qu'en Europe. Les paquebots partaient chargés à leur adresse. Ils revenaient pleins de caisses d'objets précieux, estampes, laques, ivoires. Ceci faisait la balance de cela : le Japon payait en art la rançon de la science qu'il brûlait de connaître. De cette époque date la création des grandes collections, si fréquentes, si nombreuses, en Europe et en Amérique.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Au Japon comme en Italie, une loi frappe d'interdit les belles pièces artistiques, prohibe leur vente, empêche leur départ à l'étranger. En revanche, des manufactures se sont élevées pour fabriquer en grand ces japonaiseries goûtées des amateurs. Les ouvriers copient les œuvres des Maîtres du temps passé. Ils se livrent au même métier que leurs confrères d'Italie et de nos pays méridionaux; ils font du vieux neuf avec une aisance incomparable, opérant sur des objets aussi nombreux que variés.

Ces pièces modernes, fabriquées à la grosse, ne montrent point, loin de là, le fini, la délicatesse des œuvres qu'elles copient; elles conservent pourtant le charme particulier de cet art si curieux. Certaines sont fort belles, car les Japonais ont un merveilleux talent d'imitateurs. Que l'on se rappelle la vaste

exposition du Japon, au Champ-de-Mars, en 1900; elle était peuplée de ces produits de l'industrie actuelle, et témoignent d'un réel mérite. Elle ne faiblissait devant aucune des autres. Certes, il n'y avait guère de comparaison à établir entre elle et celle du pavillon impérial, dressé au Trocadéro. Cette dernière renfermait des merveilles artistiques, amenées pour la circonstance, soigneusement rapportées à Tokio. Mais, si le cachet suprême et la supérieure envolée lui manquaient, elle avait, en revanche, son sentiment propre, son allure originale, et l'exprimait nettement.

L'art japonais vaut surtout, avant tout, par sa pénétrante compréhension de la nature. Il appelle à lui tout ce qui vit, tout ce qui bouge. Il ne refuse rien. Le moindre brin d'herbe, la plus petite fleur, la mouche qui vole, lui servent aussi bien que le grand arbre, la bête de forte taille, ou la colossale montagne. Il ne sépare pas; il garde groupées les choses diverses que le monde assemble. Il n'omettra pas plus, aux flancs de la colline, le nuage qui s'élève que le vol des oiseaux qui passent. A côté d'une fleur, il placera le papillon; sur le vieux tronc moussu, il posera les fourmis coureuses. Cet art est naturaliste par essence. Il exprime et traduit pour le plaisir des yeux les principes graves et sévères de la religion première de son peuple, de ce shintoïsme qui est un panthéisme élargi. Il puise dans la nature, dans son étude patiente, ses principales inspirations. La plupart des animaux du Japon prennent rang dans cette galerie étonnante, véritable illustration du monde animé.

II.

Les mammifères, les bêtes terrestres au pelage varié ne pouvaient s'oublier. Leur vie se mêle trop intimement à celle de l'homme pour qu'on les laissât de côté. Certains, domestiqués, vivent à côté de nous. La plupart des autres subsistent à nos dépens. L'attention des artistes s'attache à tous.

Ces êtres, au Japon, ressemblent étonnamment à ceux de

l'Europe. Pareille similitude, du reste, se retrouve ailleurs, dans d'autres groupes. Le voyageur de passage rencontre, là-bas comme chez nous, un bétail presque identique, où dominent les chevaux et les bœufs; les mêmes commensaux des maisons, chiens, chats, souris; enfin, dans les forêts, quelques fauves de dimensions moyennes. Les grands carnivores et les puissants herbivores du continent asiatique font complètement défaut, bien qu'ils existent en face, dans la Chine peu éloignée.

Cette ressemblance, pour vive qu'elle soit, ne va pas, cependant, sans quelques différences. La plupart de ces êtres, les importés mis à part, appartiennent souvent à d'autres espèces que les nôtres, parfois à d'autres genres, s'ils entrent dans les mêmes familles. La plus proche parenté de cette faune s'établit avec celle du nord-ouest asiatique, notamment de la Corée et de la Mandchourie. Toutefois, quelques relations plus lointaines s'y ménagent avec l'Amérique du Nord[1]. A. R. Wallace compte, au Japon, quarante espèces de mammifères terrestres et sauvages, laissant de côté les animaux domestiques ou acclimatés, le Chat, le Chien, le Lapin, les Chevaux, les Bœufs, etc. Il est parmi elles un singe, le *Macacus fuscatus* Blyth. Les Chauves-souris y sont au nombre de neuf, dont trois au moins existent en Europe, la Pipistrelle par exemple, et le Rhinolophe fer à cheval. Les petits Insectivores se font représenter par quatre Musaraignes, une Taupe voisine de la nôtre, et un autre Talpidé du genre Urotriche. Dans la catégorie des grands carnivores, on ne trouve à signaler que deux Ours, dont l'un diffère peu de l'*Ursus arctos*. En revanche, les moyens et les petits Carnivores sont plus nombreux, comme chez nous. Leur liste comprend : quatre espèces de Martes; deux de Loutres (*Lutronectes et Enhydra*); deux de Canidés, une sorte de Dohle (*Cyon*), et un Nyctereute; un Renard, le *Vulpes japonica*; enfin, un Blaireau, *Meles anakuma*. La même multiplicité se retrouve au sujet des Rongeurs : quatre espèces de Rats, une de Loir, une de Lièvre, une d'Ecureuil, deux du curieux genre

1. Alfred Russel Wallace, *Island Life*, London, 1880, p. 365 et suiv.

Pteromys (Ecureuil volant). Quant aux grands herbivores, trois seulement sont à signaler : un Cerf, le *Cervus sika;* une Antilope, le *Nemorhedus crispa;* un Sanglier, le *Sus leucomystax.*

L'art n'appelle point tous ces êtres à un égal degré. Il n'en néglige aucun; mais certains ont le pouvoir de mieux l'inspirer. Les Singes se placent au premier rang de ces derniers. Le Macaque du Japon, semblable à son congénère du Sud de l'Espagne et du Nord-africain, court, gambade, dans les bois, parmi les rochers. Le sentiment qu'il excite en nous est aussi celui de là-bas. Les artistes japonais, peintres et sculpteurs, le choisissent souvent pour prétexte à caricatures. On le représente de toutes les façons, dans toutes les postures, parfois couvert d'habits, grimaçant et copiant l'homme. Mais on l'a représenté aussi tel qu'il se montre dans la nature même. Plusieurs peintres sont parvenus, sur un tel sujet, à une réelle puissance d'expression. L'un des meilleurs, et des plus réputés, fût Sosen, né à Osaka en 1747, mort dans la même ville en 1821. Cet artiste, animalier de premier ordre, a peint des animaux divers; mais il revenait aux singes comme à son motif de prédilection. Ses œuvres sont des modèles de vérité et de justesse, tellement les attitudes sont finement observées, tellement le peintre apportait de soins à représenter l'entourage habituel, ne séparant point la bête des choses, fruits, fleurs, arbres, rochers, parmi lesquelles elle vit d'ordinaire.

Les mammifères de petite taille, Chauves-Souris aux ailes éployées, Rats, Ecureuils, d'autres encore, sont souvent choisis et servent de motifs. La plupart prêtent à des légendes, à des symboles; et, comme les Japonais racontent volontiers par l'image, celle de la bête légendaire et symbolique vient naturellement s'intercaler aux dessins du récit. Quelques-uns jouissent cependant d'une vogue plus grande. Ainsi, le Blaireau et le Renard sont les héros de nombreux contes illustrés. On leur attribue mille malices, comme au Renard de chez nous. Ils ne sont pas seulement la terreur des poulaillers, mais encore celle des enfants et des gens trop crédules. Le Blaireau est capable de se métamorphoser; il égare les voyageurs dans la campa-

gne; il gonfle son ventre, et, frappant dessus avec ses pattes, il imite le bruit du gong des temples et des auberges. Le Renard, émule du Singe, mais plus rusé encore, se couvre de vêtements; il revêt toutes les formes; modèle de fourberie et de duplicité, il accumule les tromperies, tout en respectant sa parole donnée et observant une loyauté à sa manière. Nos contes et nos fables ne sont que de la petite monnaie, au prix de ceux dont les enfants et les grandes personnes s'égaient au Japon.

Parmi les animaux domestiques, le Chat et le Lapin, commensaux choyés des maisons, car on ne mange pas plus le second que le premier, et tous deux sont recherchés pour eux-mêmes, entrent fréquemment dans les tableaux et les sculptures. La race des Chats du Japon a une queue fort courte, souvent à peine visible. Sauf ce défaut de l'appendice que nous sommes accoutumés à lui voir, elle a mêmes habitudes de paresse douillette et de rapine audacieuse que la nôtre. Les artistes japonais ne se sont point privés de figurer les nombreuses péripéties de leur existence. Certaines de leurs œuvres, sur ce motif, ont grande célébrité: tel est le fameux chat du temple de Nikko (dix-septième siècle), sculpté en bois dans la porte du principal sanctuaire, représenté endormi, et placé derrière une grille d'argent.

Les Lapins et les Chiens sont des bêtes de luxe. On les élève, on les engraisse, pour la beauté de leur pelage et la souplesse de leurs attitudes, mais on ne mange guère leur chair, sauf toutefois celle des Chiens. Ceux-ci appartiennent à une race particulière; et l'on comprend, en voyant leur corps replet et dodu, l'usage qu'on en fait. Le Lapin fût importé jadis; rare autrefois, il était l'objet d'un extrême engouement. Les sculptures familières, les albums d'historiettes figurent volontiers les uns et les autres.

Le principal bétail du Japon consiste en chevaux et en bœufs. Ceux-ci s'emploient pour le bât et le trait; on ne mange leur viande que depuis peu d'années. Ceux-là servent de monture. On a essayé d'importer le mouton, la chèvre, l'âne, qui

manquaient; mais les tentatives n'ont pas encore donné grande satisfaction; le climat, trop pluvieux, devient cause de gêne. Aussi ces êtres font-ils défaut à la reproduction artistique de la nature, alors que les bœufs et les chevaux s'y présentent souvent, ces derniers surtout. Le Cheval, écrit-on parfois, fut importé de la Corée à une époque relativement récente. Cela semble inexact; si l'animal n'est pas indigène, si l'importation a eu lieu, elle remonte à un temps plus reculé. Des récits, datant du début de notre ère, contiennent des chants où les guerriers remercient les divinités de la nature d'avoir donné le Cheval au Japon. Au neuvième siècle, Kosé Kanaoka l'a représenté à plusieurs reprises. Au douzième siècle, Toba Sójo peignit un paravent, où douze chevaux sont figurés. Cette œuvre d'art devint la propriété de la famille princière des Tokougawa. Elle appartient maintenant à la famille impériale, qui la conserve précieusement, car on la considère comme une des plus belles pièces de la peinture antique.

Le gibier des forêts a souvent mérité, par sa fréquence, d'être reproduit par l'image ou par la sculpture. Du reste, les légendes et les contes, prétextes à illustrations, ne manquent point à leur sujet. Mais ils cèdent pourtant le pas, quant à l'inspiration donnée aux plus grands parmi les artistes, à leurs puissants congénères du continent voisin, lions, tigres, éléphants. Ces animaux n'existent pas au Japon; on ne les y connaît que d'après des individus captifs, ou d'après des œuvres de seconde main. Leur rôle considérable dans les récits et les mythes de la religion bouddhique, qui compte depuis longtemps de nombreux adeptes parmi le peuple japonais, leur aspect impressionnant lorsqu'on a l'occasion d'en voir, ont pourtant excité la verve. Ainsi le temple de Nikko contient quatre peintures de Tanyu (dix-septième siècle), fort admirées, représentant des lions.

Le Tigre a pourtant plus de vogue. Certains animaliers de haute réputation, Gankou notamment (1750-1838), Hokousaï, d'autres encore, le dessinent, le peignent volontiers. Ils le représentent de saisissante et impressionnante manière. Ils ne se

contentent pas, comme les peintres de nos pays, de reproduire les contours et les attitudes de la bête. Ils s'attachent surtout à rendre, outre les postures familières, les objets d'alentour, qui encadrent et font ressortir. Ils cherchent, à la fois, la vérité et l'effet. Ils les rencontrent dans la combinaison savante et l'équilibre pondéré du sujet principal et de son voisinage. Ils en arrivent, par là, à une extrême puissance de force et de terreur. Une tête aux aguets, paraissant entre deux branches ; un corps qui se cache dans une touffe de bambous, ne laissant entrevoir qu'une partie du pelage, expriment davantage, donnant à deviner ce qu'ils ne montrent pas. Si l'art japonais a déployé, dans la figuration des petits animaux, tout ce que mains et yeux d'homme peuvent fournir comme adresse et minutie, il est sûrement parvenu, dans ses reproductions du Tigre, avec plus de sobriété, au sommet même du grand art. Rien ne l'égale ailleurs.

III.

Le Japon est un archipel. Les côtes y déploient tout au long leurs falaises. Pourtant les Mammifères marins ne figurent pas très souvent dans l'art animalier des Japonais. Il faut, sans doute, en faire remonter la cause aux difficultés de leur capture. On ne les voit guère de près, sauf lorsqu'ils sont pris et morts. Cette circonstance inspire peu les artistes de là-bas, surtout charmés par les mouvements naturels de la vie. Il est, cependant, quelques exceptions.

Je possède un Kakemono, montrant un grand Cétacé échoué sur une plage basse ; au fond se dressent quelques falaises, surmontées d'arbres et portant des habitations. L'animal, entouré des câbles dont on avait voulu se servir pour l'entraîner plus avant, est couché sur le flanc. Le peintre l'a représenté avec une extrême fidélité. On reconnaît en lui ces Balénides aux grandes nageoires pectorales, dont on a composé le genre Mégaptère ; plusieurs de leurs espèces fréquentent les régions septentrionales de l'Océan Pacifique. L'événement, qui a motivé

une telle peinture, s'est passé en 1798, au mois de mai, devant le village de Sinagawa, auprès de Yeddo. Ces indications de date et de lieu, ou du moins leurs correspondantes en chronologie japonaise, se trouvent au début d'un récit de la capture et d'une description de la bête qui accompagnent le tableau. La traduction de ce récit, que je dois à l'obligeance de M le Professeur Higoutchi (de Tokio), mérite d'être citée tout au long. Elle montre, mieux que toute autre chose, l'étonnante association de minutie observatrice et de préoccupation réaliste, qui fait le fond de l'art japonais :

« Ce jour-là, la mer était calme, sans vents ni vagues. Soudain, on la voit s'agiter. Les pêcheurs accourent rapidement sur le rivage, et voient sur la mer un jet d'eau à une distance de 10 tsho (120 mètres ; le tsho vaut environ 12 mètres). L'eau retombe en pluie. On reconnaît alors que c'est un Souffleur. On prépare des bateaux et des engins pour le pêcher. On s'approche, et on le harponne cinq ou six fois. Il devient furieux, et s'échappe à 10 tsho plus loin (120 mètres). Les pêcheurs, sur leurs barques, le suivent, lui barrent la route, et s'approchent en criant pour l'effrayer. Il vint alors s'échouer sur une plage basse, et ne put se remuer aussi bien qu'auparavant. Pourtant, il s'agitait encore. Les pêcheurs l'ont piqué de nouveau. Il portait une cinquantaine de plaies. Il est mort.

« On croit qu'il s'est égaré là par hasard, car il avait plu quelques jours auparavant, et la mer était agitée. Jamais on n'en avait pêché dans ce lieu. On en trouve souvent dans les parages de Kiou-Siou et de Sho-Kou. On en rencontre quelquefois à l'entrée du golfe de Yeddo, mais non dans le golfe même. Pour celui-là, on a employé au moins seize barques et deux cents pêcheurs. D'ordinaire, on se sert d'engins spéciaux, maniés par des hommes expérimentés. Ici, on n'avait aucun préparatif. Aussi a-t-on eu beaucoup de peine et de mal. C'était très curieux.

« Le chef de la localité à informé le Shogun. Celui-ci a ordonné d'amener la bête auprès du rivage et de l'exposer en public. Le Shogun lui-même, avec son cortège, est venu le voir.

« Ce poisson a une longueur de 57 tshak ($17^{m}10$; le tshak vaut environ 30 centimètres). Sa hauteur dépasse 10 tshak (3 mètres). L'épaisseur des lèvres s'évalue à 6 ou 7 tsoung (18 à 21 centimètres; le tsoung vaut environ 3 centimètres). La mâchoire inférieure dépasse en longueur la supérieure de 6 tsoung (18 centimètres). La profondeur du menton est de 12 tsoung (36 centimètres). Les trous des narines sont larges comme le doigt.

« Au fond de la bouche sont placés des objets noirs (les fanons) en forme de lime, nombreux, mesurant environ 2 tshak (60 centimètres) de longueur sur 2 ou 3 tsoung (6 ou 9 centimètres) de largeur. Epais en leur région d'implantation, ils diminuent vers leur sommet, où ils se subdivisent. Les dernières branches ressemblent à des soies de sanglier. Ce sont des dents. La mâchoire inférieure n'en a point; la peau en est douce et porte des papilles. On trouve des poils noirs comme ceux d'un ours. La langue est si large qu'on peut à peine l'entourer des bras. L'oreille est petite.

« Le diamètre des yeux est de 6 tsoung (18 centimètres). On a écarté les paupières et mesuré la pupille, qui a 2 tsoung (6 centimètres). Les yeux sont très petits par rapport à la taille du corps. Un ancien livre d'histoire naturelle dit que ce poisson n'a pas d'yeux. Cela est faux. On ne les avait point vus, parce qu'ils sont très petits.

« Au milieu de la tête est une petite carène, qui va jusqu'à l'extrémité. Elle se bifurque comme une feuille sur le sommet de la tête. Au-dessous il y a trois trous en triangle, d'une profondeur de 3 tsoung (9 centimètres). Ce sont les orifices qui servent à lancer l'eau. Peut-être seraient-ce les ouïes ? Les côtés du corps portent deux grandes nageoires, dont chacune mesure 8 tshak et 2 tsoung ($2^{m}46$) de longueur, sur 2 tshak (60 centimètres) de largeur. Leur forme est celle d'une oreille de vache. Elles sont noires en dessus ; le dessous est blanc, pointillé de noir. Auprès de la queue, et sur la face dorsale, il y a une petite nageoire qui compte 2 tshak et 5 tsoung (75 centimètres) de longueur, sur 4 tsoung (12 centimètres) de largeur.

« La queue se divise en deux ; chaque moitié a 6 tshak et 7 tsoung (2 mètres environ) de long, sur 1 tshak et 7 tsoung (50 centimètres environ) de large. Elle est horizontale ; ce qui distingue cette bête des autres poissons. Sous la gorge, et jusqu'au ventre, la peau est fine, souple, plissée comme les valves de certains coquillages. Chaque pli a environ 1 tsoung (3 centimètres) d'épaisseur. L'orifice génital à un diamètre de 4 tshak (1m20). Il est très grand, et, par la forme, ressemble à celui de la race humaine. L'extérieur est noir, et l'intérieur blanc-bleuâtre. Plus en arrière se trouve l'anus. Il est très grand, et son pourtour est saillant. Sa couleur est aussi blanc-bleuâtre avec un peu de rouge. Le corps entier est noir, brillant, très glissant. En arrière des flancs, la couleur est bistre-sépia, semée de points noirs et blancs. La bouche, les trous des évents, les blessures, laissent couler du sang et de l'huile. L'huile a couvert la mer sur un vaste espace (d'environ 100 mètres carrés) ; elle a pris une couleur jaune rougeâtre.

« Après quelques jours d'exposition, le Shogun a donné l'animal aux pêcheurs. Ceux-ci ont essayé de le tirer à la côte, mais l'opération était trop difficile. Alors, ils ont quitté leurs vêtements, pour aller à la nage prendre la chair et l'huile. C'était très amusant. Ils ressemblaient à des fourmis sur une grosse bête. Cela a duré longtemps. Quelques oiseaux sont même venus. C'était intéressant ; mais il est pourtant regrettable de voir des hommes se jeter ainsi comme des brutes sur une proie.

« Il était grand, mais il y en a de plus grands. Il en est qui ont plusieurs (lieues) de longueur. Si ce grand poisson rentre dans les abîmes, la mer se retire ; s'il sort de son trou, cela fait un ras de marée. Il a une telle influence sur les vagues que tous les mouvements des eaux sont causés par lui. On le nomme aussi Dragon de mer.

« Le Shogun l'a trouvé si remarquable, qu'il l'a fait dessiner et décrire par moi, Guetshi Katsoura Kokosoui. Fini le (8me) mois, et le (14 août) de la même année ».

Cette description se passe de commentaires. Sauf certaines

inexactitudes, on ne peut qu'apprécier la méthode et la conscience de l'observateur. Le peintre à gages s'est comporté en naturaliste véritable, unissant à l'art une science réelle. Plusieurs de ses remarques sur la situation des fanons, sur les plis de la peau du ventre, sur la direction horizontale de la queue, et d'autres encore, dépassent la portée ordinaire. Cela devient de la zoologie et de l'anatomie comparée.

IV.

Les Oiseaux abondent au Japon. Ils renferment bien quelques espèces tropicales, mais la plupart présentent nettement le caractère des régions tempérées. Ils rappellent ceux de la Sibérie méridionale, ou de l'Himalaya, ou même de l'Europe occidentale. Ils montrent des analogies extraordinaires avec nos propres oiseaux. Les principaux, les plus fréquents, se présentent également des deux parts : le Moineau, l'Hirondelle, le Pinson, la Mésange, le Corbeau, le Coucou, la Colombe biset, beaucoup d'autres encore. Les raisons d'une telle ressemblance doivent se comprendre, selon toutes probabilités, d'après les conditions communes de l'Eurasie (Europe et Asie réunies), pendant la période tertiaire et avant la glaciaire. Les circonstances étaient plus uniformes, et les puissants massifs montagneux non soulevés. Les animaux capables de voler, Oiseaux, Chauves-Souris, Insectes, se répandaient également sur des étendues plus vastes. Plus tard, à la suite des modifications d'ordres divers qui ont transformé le massif Eurasiatique, les aires de répartition, chez tous ces animaux, ce sont morcelées et restreintes. Le Japon et l'Europe occidentale, offrant à peu de chose près un climat identique, ont conservé les mêmes êtres, parfois les mêmes espèces, plus souvent des espèces voisines et représentatives les unes des autres dans un genre commun. Tous deux se font pendant, par-dessus le plateau central de l'Asie, dont l'énorme saillie exerce une grande influence sur les conditions offertes à la vie par l'Asie elle-même et par l'Eu-

rope orientale. Tous deux constituent des domaines qui s'équivalent et s'équilibrent.

Nos animaliers s'adressent rarement à l'Oiseau. Sauf quelques peintres de l'école hollandaise, ou se rattachant à elle, la plupart n'ont jamais songé aux nombreuses ressources que peuvent offrir les attitudes de la vie chez ces êtres; s'ils y pensent, c'est à titre secondaire, et pour faire ressortir le motif principal. Lorsqu'ils montrent ces animaux avec détail, en leur donnant quelque importance, ils le font d'habitude en les plaçant dans leurs « Natures mortes », parmi des pièces de gibier; le corps est affaissé, les membres sont inertes, les couleurs seules se maintiennent encore. Les Japonais ont tiré un tout autre parti, plus impressionnant de beaucoup, plus hardi à la fois et plus exquis, des spectacles qu'ils ont sans cesse sous les yeux. Ils prennent l'Oiseau pour motif essentiel, et le figurent en vie. Ils peignent des « Natures vivantes », non pas des « Natures mortes ». Ils s'attachent à reproduire les inflexions multiples, les postures élégantes et souples de ces animaux si gracieux. Ayant à leur disposition matière si riche, si variée, ils ont eu garde de rien oublier. L'oiseau et l'arbre offraient des ressources presque inépuisables, suivant les saisons, les lieux, les espèces ; ils ont fait appel à toutes. Leur art révèle en cela son mérite principal.

Les plus anciens peintres du Japon représentent volontiers les Oiseaux. L'école de Tosà, qui débute vers le treizième siècle avec Tsounétaka, les affectionne fort. Elle les groupe avec des fleurs. Elle les figure au moyen de traits fins et déliés, n'omettant aucun détail. Ses élèves ont décoré le temple de Kassouga. Après une assez longue période d'arrêt, elle trouve, au dix-septième et au dix-huitième siècles, avec Mitsouoki, une voie nouvelle, d'un charme délicieux. Elle s'astreint à représenter les petites choses, et comme les miniatures de la nature : des brins d'herbes, des fleurs, des chaumes courbés par le vent, où se jouent, où s'abritent des Oiseaux et des Insectes. Elle exprime avec justesse ce penchant du caractère japonais, cet amour du délicat et du minuscule, qui porte à rassembler,

dans un jardin étroit, des réductions de montagnes, de précipices, de forêts et de torrents. Cette école devint ensuite une sorte d'académie fermée, à l'inspiration sèche, guindée, enserrée dans des formules de minutie et de distinction. Chacun de ses adeptes avait sa bête ou sa fleur préférées, qu'il peignait sa vie durant, que ses élèves et amis copiaient ou recopiaient en bons copistes. Mitsouyoshi, l'un des plus célèbres, avait choisi la Caille.

L'école de Tosà, pourtant, n'est pas la seule. Celle des Kano s'adresse souvent aux Oiseaux. Toute une pléiade d'artistes estimés au dix-huitième siècle, Okio surtout, a laissé des œuvres recherchées : merles, oies, corbeaux, canards, etc., parmi des paysages divers, fleuris ou neigeux, rocheux ou verdoyants. Ici, le métier diffère; le peintre procède par taches. Parfois une seule suffit; modelée dans ses contours avec un art prodigieux, dégradée ou renforcée par places, elle représente la bête entière. Des grisailles d'une exquise tonalité servent de fond, ou renforcent diverses parties de la peinture. Certains, pourtant, poussaient davantage leur œuvre. Au seizième siècle, Soga Tshiokouvan s'est acquis de la réputation en peignant des Rapaces; il apportait à son travail un soin que les fervents ordinaires des Kanó montrent moins. Il cherchait volontiers le détail et le trait délié. Ses peintures sont souvent reproduites depuis, et recopiées; elles montrent Faucons et Pygargues, au repos ou au vol, poursuivant une proie ou la déchiquetant.

Les sculpteurs sur bois et ivoire, émules des peintres, firent comme eux. Ils ont largement exploité ces ressources que distribue la nature avec une telle prodigalité. Les menus objets sculptés, figurant des Oiseaux, pullulent, et certains sont, malgré leurs petites dimensions, des pièces de haute valeur. Au dix-septième siècle, le Daïmio de la province de Ghifou appela chez lui Yassoutada, et lui commanda une série de cent inro laquées (boîtes à médecine), dont chacune devait se décorer d'un oiseau différent. Ces cent coffrets sont réputés. Les musées d'Europe et d'Amérique en possèdent plusieurs. Voici peu d'années, M. Hayashi en avait cinq dans sa célèbre collec-

tion, dont la vente aux enchères fit tant de bruit parmi les japonisants. Ils représentent : une hirondelle sur un rameau de glycine ; deux canards parmi des plantes d'eau ; un passereau sur une branche ; un pygargue planant sur les vagues ; un faucon debout sur un rocher.

Il serait par trop long de signaler ici les nombreuses espèces dont les artistes japonais se sont inspirés. Autant vaudrait écrire l'histoire entière de leur art. Certaines sortes, plus fréquentes ou plus gracieuses, reviennent pourtant avec insistance sous leur pinceau ou leur ciseau. Quelques-unes l'emportent de beaucoup sur les autres : les Oiseaux chanteurs, les Rapaces aux larges envergures et aux élans rapides, les Oiseaux migrateurs, Canards, Oies, Cigognes, emportés en troupes nombreuses par grandes envolées. Le Japonais est surtout sensible aux mouvements.

La chasse au faucon fut en honneur jadis. Des sculptures, des laques, des peintures représentent les scènes de la poursuite. Des makyémonos, des albums d'estampes lui sont consacrés ; ils composent, par l'image, de véritables traités de ce sport aristocratique, tombé en désuétude là-bas comme chez nous.

Certains de ces albums sont des plus complets. Ils commencent par dépeindre le Faucon, donnant un nom à chacune des parties de son plumage, à chacune des serres. Ils montrent à quelles particularités des pattes, des yeux, du bec, on reconnaît les bêtes de race. Ils décrivent les diverses sortes de plumes, les rémiges de l'aile et les rectrices de la queue. Ils passent ensuite aux méthodes du dressage, aux moyens dont on doit se servir pour faire manger et boire l'animal. Ils se consacrent aux épisodes variés de la chasse elle-même, à la fuite des oiseaux traqués, aux procédés employés par le faucon pour toucher et abattre sa proie. Ils ne négligent aucun incident, même les plus burlesques, comme celui de paysans subitement renversés dans leur champ par un héron qu'un faucon vient d'abattre et qu'il maintient encore. Ces albums constituent de véritables manuels d'aviceptologie, fort différents de ceux de

nos anciens auteurs, qui procédaient surtout par conseils ou descriptions, et ne laissaient point une grande place à l'illustration, s'ils lui en accordaient. Les Japonais enseignent par l'image, plus que d'autre façon.

V.

Le monde rampant et souterrain, ou semi-aquatique, des Reptiles et des Amphibiens n'a guère attiré sur lui l'attention de l'art européen. Sauf le serpent symbolique des tableaux religieux, et quelques décorations de faïences où paraissent Lézards et Grenouilles, aucun de ses autres représentants n'a paru mériter que l'on prît garde à lui. L'art japonais n'a point affiché un tel dédain. Il a cherché des motifs parmi ces êtres, et il en a rencontré de nombreux, comme il en a trouvé ailleurs. Il les a traités suivant sa manière habituelle, avec minutie et précision ; il en a obtenu souvent des effets d'une délicatesse remarquable, ou d'un pittoresque achevé. Bien qu'il n'ait rien négligé, il affectionne cependant quelques sujets de prédilection, auquel il s'adonne de préférence. Tortues et Grenouilles se mettent en première ligne.

Les Tortues plaisent grâce à leur dure carapace, mosaïque d'écailles épaisses, disposées régulièrement. Les contours et l'ajustement de ces plaques sont figurées, ou ciselées, avec une intense réalité. Je citerai, par exemple, un dessin de Tortue marine (*Thalassochelys*), extrait d'un album d'Hokousaï, consacré dans ses autres pages à toutes sortes de sujets. Ce dessin ne déparerait point un traité de zoologie, tellement les moindres particularités s'y trouvent mentionnées avec vérité. Les représentations, par la peinture, la gravure ou la sculpture, des autres espèces de Tortues ne le cèdent point à celle-là. Ivoires et bronzes expriment à l'envi de tels motifs : Tortues isolées, ou groupées, portant un singe, ou un escargot, ou une grenouille, ou un Insecte, ou une divinité. Un artiste, Seimin, qui vivait vers la fin du dix-huitième siècle et le dé-

but du dix-neuvième, les a sculptées avec un fini dont rien n'approche. On a même prétendu, devant une perfection pareille, que ses bronzes étaient moulés sur nature. L'artiste opérait cependant selon les habitudes de son pays ; il modelait à la cire, et coulait ensuite d'après ce modèle.

Grenouilles et Crapauds ne le cèdent point aux Tortues ; albums, estampes, peintures, ciselures, sculptures les représentent volontiers. L'art s'engage pourtant, à leur égard, dans une autre voie. Il les prend pour comparses, destinés à faire valoir un sujet de premier plan ; ou bien il s'en sert de prétextes à caricatures. La conformation et les attitudes de ces animaux s'y prêtent aisément. Combats de Grenouilles, luttes à mains plates, assemblées coassantes, hautes voltiges sur des brins d'herbe : ces scènes s'expriment de façon à rappeler leurs similaires du monde humain. Le Japonais affectionne fort toutes plaisanteries, notamment celles-là. Mais il n'omet pas l'attitude réelle, ni la vie véritable. Les menus bibelots ciselés figurent volontiers des Grenouilles, telles que la nature les montre : sur une feuille, sur une fleur, sur un seau, sur une courge, sur un champignon, sur une sandale. Variété infinie, où l'art du Japon dévoile toute sa capacité à obtenir une œuvre charmante de ce qui nous paraît si peu valoir.

VI.

Les îles de l'Archipel grec furent, aux temps antiques, des lieux choisis, où débutèrent notre civilisation et notre art. Nous vivons encore sur les pensées qui s'y sont élaborées et mûries. Habitées par une population de pêcheurs et de marins, les bêtes de la mer, que l'on traquait pour l'alimentation courante, dont on se nourrissait ou dont on se préservait, donnaient lieu à préoccupations continuelles. Certaines servirent de motifs à décorer les poteries, les murs d'appartements. On voit représentés, sur des vases, sur des mosaïques, les poissons, les coquilles, que la mer laisse prendre aux filets ou rejette sur

le rivage. Il en fut de même au Japon. Mais la représentation de ces êtres par la peinture et la sculpture y atteint une profusion et une perfection inouïes. La comparaison n'est juste que dans l'intention première; les résultats diffèrent par trop. L'art grec se dirige plutôt vers la figuration des divinités et des scènes de la vie humaine ; il se cantonne de ce côté, y établit son principal domaine, considère le reste de la nature comme accessoire. L'art japonais va droit à ce reste ; il l'étudie, le fouille, le dresse, et rencontre des effets nouveaux, puissants, pittoresques, dans ce monde des eaux, qui déroule le fil de son existence si près et si loin de nous.

Les poissons pullulent au Japon, aussi bien ceux de la mer que ceux de l'eau douce. Ils contribuent pour beaucoup à l'alimentation journalière; ils composaient autrefois, ou peu s'en faut, l'unique chair dont les habitants se nourrissaient; aujourd'hui encore, ils l'emportent sur la viande de boucherie. Frais, séchés, salés, ils constituent une nourriture recherchée et fort abondante. Autrefois, l'excédent non consommé s'employait comme engrais. Aujourd'hui, on en fait des conserves; les boîtes de sardines à l'huile, les caisses de poissons en saumure, fabriquées au Japon, commencent à s'introduire sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique.

La ressemblance entre les îles japonaises et l'Europe occidentale à l'égard des Oiseaux se retrouve quant aux Poissons. A. Günther, l'éminent ichthyologiste anglais, signale à plusieurs reprises la curieuse analogie de la faune de là-bas avec celle de la Méditerranée. Il débute par exprimer cette opinion dans un certain nombre de mémoires publiés en 1876 et 1877. Il l'expose avec plus de force dans son travail de 1878, où il étudie une collection recueillie par H. Batson Joynes. A côté d'espèces spéciales, il trouve des types franchement méditerranéens : *Rhina squatina*, *Pteroplatea hirundo*, *Beryx splendens*, *Beryx decadactylus*, *Hoplostethus mediterraneus*, *Trachurus trachurus*, *Brama Raii*, *Exocœtus linearis*. Enfin, dans son ouvrage de 1880, « An Introduction to the Study of Fishes », il conclut en faisant des côtes de la Méditerranée et

de celles du Japon deux districts zoologiques, qu'il place également dans la zone tempérée septentrionale du globe. La ressemblance est telle, qu'elle dépasse celle du Japon et du littoral pacifique Américain de latitude identique, pourtant baignés par la même mer. Certains genres, *Mullus, Zeus, Callionymus, Centriscus*, vivent dans la Méditerranée et au Japon : ils manquent aux côtes américaines. Quant aux genres communs aux deux districts, à celui d'Europe et à celui d'Extrême-Orient, ils comprennent la plupart de ceux qui jouent dans les eaux un rôle prépondérant. Leur liste est longue, mais expressive. J'en donne à ce titre une partie [1].

P. Bleeker trouvait, en 1879, cinq cent cinquante espèces connues et décrites des poissons japonais. Ce nombre a augmenté depuis. Il dépasse un millier maintenant, grâce aux recherches des naturalistes du Japon et de l'Amérique. La plupart fréquentent aussi les régions voisines, les côtes de la Chine et de Formose. Quelques formes particulières, appartenant au groupe des « Coffres de mer », *Ostracion, Diodon, Tetrodon*, donnent à leur association un cachet tropical et une certaine ressemblance avec l'Océan Indien. Mais la concordance la plus nette est toujours avec nos propres eaux. On pêche là-bas, sur les côtes, les mêmes sortes que chez nous : Daurades, Rougets, Scorpènes, Grondins, Serrans, etc. Les rochers de la côte abritent, dans leurs creux, parmi leurs plantes marines, des poissons aux brillantes couleurs, Labres et Girelles, identiques aux nôtres. Les filets de fond ramènent des Turbots, des Plies, peu dissemblables de ceux que nos chaluts ramassent, au point d'équivaloir tout au plus à des sous-genres (*Pseudorhombus,*

1 *Chimœra, Galeus. Mustellus. Scyllium. Rhina, Rhinobatus, Raja, Trygon, Pteroplatea, Anthias, Serranus, Apogon, Pristipoma, Dentex, Mullus, Chrysophrys, Sebastes, Scorpœna, Hoplostethus, Beryx, Polymixia, Lepidotrigla, Trigla, Peristhetus. Uranoscopus, Sciœna, Sphyrœna, Lepidopus, Trachinus. Zeus. Trachurus, Callionymus, Lophius, Cepola. Centriscus, Heliastes. Novacula, Coris, Julis, Motella, Pleuronectes. Solea, Synaptura, Saurus, Engraulis, Clupea, Conger, Congromurœna, Myrus, Ophichthys. Murœna, Syngnathus, Hippocampus.*

Clidoderma, Heteroprosopron). Les filets de surface emmaillent des Anchois et des Maquereaux, *Engraulis japonicus* et *Scomber japonicus*, éloignés des nôtres par des caractères de faible valeur. Les rivières reçoivent chaque année, comme chez nous, mais avec une abondance inouïe, des Saumons, qui les remontent pour y pondre, et reviennent ensuite à la mer.

La raison d'une telle analogie, si profonde et si étendue, se doit chercher dans les circonstances climatériques d'aujourd'hui, et dans les conditions géogéniques d'autrefois. Le Japon jouit, comme l'Europe méridionale, d'un climat tempéré; la mer et la terre offrent, aux êtres qu'elles portent, des avantages identiques. A notre époque, la Méditerranée se ferme du côté de l'Orient; la porte du Canal de Suez, fissure imperceptible dans l'écorce du globe, est ouverte de main d'homme. Il n'en fut pas ainsi jadis, pendant la période tertiaire. Cette mer s'est étalée sur des espaces plus vastes, couvrant une partie de l'Asie, s'unissant largement à l'antique Océan Indien. Certains de ses habitants actuels viennent des fonds asiatiques, si d'autres ont plutôt des affinités atlantiques. C'est, du reste, par la voie de la Méditerranée tertiaire que de nombreux animaux, dont l'origine probable et le centre de dispersion se placent dans les zones Indo-Pacifiques, ont pu pénétrer dans l'Atlantique et s'avancer autour de l'Europe septentrionale. Ces relations se sont interrompues depuis. Les êtres de l'Océan Atlantique et des mers du Nord ont revêtu leur allure particulière. Mais ceux de la Méditerranée et ceux du Japon, plus proches de leur berceau commun, ont conservé, grâce à la similitude des circonstances, les traces indéniables de leur ancienne liaison.

Pareille ressemblance se trouve encore quant aux Poissons des eaux douces. Certains sont proches parents des nôtres. Les Carpes de là-bas diffèrent peu de celles de chez nous. Le fameux Cyprin doré (*Carassius auratus*), le Poisson rouge de nos viviers et des bacs de nos appartements, importé de la Chine au Japon et en Europe, s'acclimate aussi bien dans les deux pays. Nous nous bornons à le conserver tel que la nature l'offre. Les Japonais, plus industrieux, ont obtenu de lui, par la pratique

d'un élevage patient, des variétés monstrueuses, difformes, dont certaines sont achetées à haut prix, tellement leur aspect est étrange. De nombreuses espèces se rattachent à celles de nos Chevaines, de nos Vandoises, de nos Gardons, de nos Goujons, quoique avec des caractères spéciaux, dont on s'est prévalu pour créer des sous-genres (*Barilius, Pseudorasbora,* etc.).

Le tempérament artistique des Japonais s'est ému devant une telle profusion d'êtres variés. La jolie chose, colorée et souple, qu'est un poisson dans l'eau, a surexcité la verve des sculpteurs et des peintres. Les Oiseaux seuls l'emportent davantage, aussi brillants, aussi agiles, mais mieux associés à la vie humaine. L'artiste traite les poissons comme les autres êtres. Il les prend pour sujet principal, et s'ingénie à les représenter sur le vif, tels qu'ils nagent au sein des eaux, le corps ondulé, les nageoires dressées ou doucement inclinées. Il fait des « Natures vivantes » à l'inverse de chez nous, et non point des « Natures mortes ». Toujours réaliste et soucieux de vérité, il n'oublie pas les remous des flots, les ondulations des plantes aquatiques. Il assemble, autour de sa bête, le paysage coutumier du fond de l'eau, comme il réunit, autour d'un oiseau ou d'un fauve, les arbres, les rochers et les fleurs. Il fait preuve, à la fois, d'une sincérité singulière et d'une hardiesse étonnante. Cela nous échappe. Nous n'avons pas les sens qu'il faudrait pour apprécier en entier de telles œuvres. Nous sommes charmés par elles. Nous leur trouvons de l'inédit. Nous y sentons une harmonie, une délicatesse, non goûtées ailleurs. Mais la race japonaise en profite bien davantage. Seule, elle a su les trouver ; et seule, sans doute, elle en tire un plaisir plus intense encore que le nôtre.

VII.

On sait les progrès de la biologie moderne. Cette science a plus gagné en un siècle que dans toutes les époques antérieures. Elle doit son succès à l'étude patiente des petits êtres, des vies menues, qui valent peu par la taille, mais qui importent

beaucoup par le nombre et la diversité. Les faibles, ou ce qui nous paraît tel, dépassent les forts. Notre art animalier n'a pas suivi la science, dont la course fut trop rapide. Il s'est attaché, s'attache encore par trop à la représentation des bêtes puissantes, bestiaux et fauves. Depuis peu d'années seulement, il cherche une notation nouvelle dans le monde des Insectes, dans celui des Coquillages et des animaux de la mer. Il n'agit ainsi qu'à l'instigation de l'art japonais. Ce dernier a renouvelé la manière de nos artistes, principalement des sculpteurs, des ciseleurs sur bois et métaux, des décorateurs sur verres et poteries. Il prépare une autre Renaissance, dont on peut, dès aujourd'hui, saluer le début. Il ouvre une route inaccoutumée, ignorée jusqu'à lui.

L'art du Japon ne s'est point contenté de fixer son attention sur les bêtes massives. Toujours séduit par le mouvement et la vie, il n'a pas hésité à descendre parmi les plus petits, à pénétrer dans ce monde, infime et immense, qui grouille autour de nous sur la terre, qui emplit la mer entière depuis la surface jusqu'aux abîmes profonds. Les moyens ne lui manquaient pas. Insectes volants ou rampants, animaux d'eaux douces et d'eaux marines, pullulent de partout.

Les naturalistes japonais ne sont entrés dans le cercle habituel de la science courante que depuis vingt ou trente années; leur œuvre compte déjà. Ils ont trouvé autour d'eux une abondante et intéressante moisson. Ils ont fondé au bord de l'Océan, à Misaki, une Station d'études biologiques. Les plus grandes profondeurs des mers, 6.000 mètres, 7.000 et davantage, sont à leur portée. Ils draguent, sur ces pentes sous-marines qui descendent aux abîmes obscurs, des êtres dont les collections européennes ne contiennent encore que de rares exemplaires. Ils recueillent des Crabes géants, de grands Crinoïdes, les Lis de mer, montés sur leurs pédoncules. Ils obtiennent en abondance ces magnifiques Eponges, dont le corps se soutient à l'aide d'une trame tressée de fins filaments transparents, faits de silice pure, comme le cristal de roche. Ils en découvrent de nouvelles. L'un d'eux, et des plus réputés, Jijima, en a fait con-

naître plusieurs. Il les désigne, à notre exemple, par des noms tirés du latin et du grec, et il emploie des qualificatifs de haute expression, soulignant l'importance qu'il leur accorde : *Euplectella imperialis*, *Rhabdocalyptus victor*.

Les artistes japonais ont précédé leurs savants, au lieu de venir derrière eux. Ils n'ont pas attendu l'éclosion actuelle pour faire la leur. Ils ont dessiné et ciselé des Insectes, des Crabes, des Coquilles, des Pieuvres, des Escargots, et bien d'autres, comme ils peignaient et sculptaient des Oiseaux ou des Fleurs. Leur méthode invariable de réalisme minutieux, leur inaltérable patience, se retrouvent encore. Chaque bête compose à elle seule un motif principal, traité avec exactitude, placé dans son cadre naturel. Le Papillon voltige devant une fleur; la Guêpe s'élève le long d'un rocher; la Cigale, le Grillon, la Mante se posent sur un fruit, sur un légume; les Fourmis courent sur un tronc d'arbre; les Crabes, les Langoustes, les Crevettes vont parmi les algues et les rochers; les Coquilles ouvrent leurs valves, les referment pour retenir un objet; les Pieuvres enlacent de leurs tentacules; l'Escargot rampe sur une feuille; les Méduses flottent parmi les petites vagues, laissant pendre en tous sens leurs tentacules flexibles et longs.

Ces artistes n'avaient pas besoin des savants; ils sont eux-mêmes des naturalistes consommés. Non point au sens ordinaire des fines recherches de technique, mais à celui de la compréhension de la vie. Ils agissent, travaillent, en biologistes de race, en observateurs avisés et sagaces. Sauf le monde microscopique, qui leur échappait forcément, ils ont retenu l'autre en entier; et les bestioles menues, longues au plus de quelques millimètres, figurent dans leur prodigieuse galerie au même titre que le Cheval ou l'Eléphant.

Les vieux albums résument leurs trouvailles. On y voit rassemblé ce que les uns ont exprimé déjà, ce que les nouveaux cherchent à exprimer encore. Les feuilleter équivaut à passer en revue la plupart des bêtes de la terre et de l'eau. Et quelle révision! Au lieu des attitudes convenues et raidies de nos images, l'être s'y montre dans sa posture habituelle, dans celle

qui lui convient le mieux, qui rend sa nature avec le plus de justesse. Plusieurs des plus réputés, parmi ces artistes, ont choisi les titres de leurs recueils : « Cahiers d'esquisses rapides; Livre des bestioles ; Album d'études prises sur le vif. » L'esprit qui les guide, et leur propre penchant, se peignent dans un tel choix. La « Mangua » d'Hokousaï, en ses quatorze volumes, couronne, comme un monument superbe, une telle poussée d'art.

Les Japonais ne furent point les seuls, toutefois, à obtenir de pareils effets d'êtres aussi petits. L'art ancien des Grecs et des Romains ne dédaignait pas de recourir aux humbles et aux rampants. Les Poissons, les Pieuvres, les Langoustes prêtent, chez eux, à la décoration, s'emploient souvent de façon systématique, finissent en symbole. Les vieilles légendes mythiques, illustrées par les peintres dans les temples et les lieux de réunion, puisent parfois leurs inspirations parmi les êtres qni grouillent au fond des eaux. La riche flore, qui s'épanouit en marge des psautiers calligraphiés d'autrefois, supporte des Insectes aux brillantes couleurs. Les chapiteaux des vieux cloîtres entremêlent, à leurs ornements de feuillage, des formes et des attitudes empruntées aux vies menues et traînantes. L'impulsion entraîne partout d'égale façon, et les yeux se récréent au spectacle de la nature agissante. Mais nul ne l'a senti avec autant de profondeur et d'intensité que l'artiste du Japon. Nul n'a rendu aussi bien, avec des mains humaines, sa variété infinie et sa colossale ampleur.

VIII.

Rien ne saurait donner idée de la richesse des moyens, de la souplesse des procédés employés par l'art japonais. Tout lui est prétexte à déployer une égale maîtrise, et tout lui sert. Les objets d'usage journalier, auxquels nous ne prêtons aucune attention et n'accordons d'autres formes que celles de l'emploi coutumier, sont préparés, façonnés par lui, disposés pour charmer les yeux. Ce peuple s'habille aujourd'hui comme

nous ; autrefois, il se couvrait de robes ou d'armures, ceignait ses reins de ceintures à cordelières, suspendait à son cou, à ses côtés, les menus instruments de besoin courant. Boutons, agrafes, épingles, peignes, étaient sculptés. Certains, nombreux encore, sont des œuvres d'un art exquis, des merveilles de ciselure et des prodiges de patience. Plusieurs, à leur travail, ont sûrement exigé un temps fort long, et des familles entières se consacraient à lui. Quelques-unes de ces dynasties ont laissé des noms : celles des Rioukeï, des Miva. D'autres se sont illustrées dans des spécialités : Itshimiu pour les Bœufs, Ikouan pour les Rats, Tadatoshi pour les Escargots. Ces breloques, dites des *Netzukés*, faites de bois, d'ivoire, de laque, de porcelaine, de corail, expriment à elles seules l'inclination et le sentiment de toute une race.

Un collectionneur émérite, M. Hayashi, avait rassemblé à Paris de nombreux objets d'art venus de son pays natal. Il la mit en vente voici peu d'années. La liste des netzukés, tous morceaux de choix, qu'il avait su grouper, est des plus suggestives. Je donne celle de ses parties, la plus longue, qui touche à l'art animalier :

« Singe courbé, Singe soulevant une pioche, Singe se grattant, Singe sur un ours, Singe travesti, groupe de trois Singes, Singe mangeant un fruit.

« Chauve-souris et châtaigne.

« Lapin accroupi.

« Tigre seul, Tigre et Singes, Tigresse et son petit.

« Souris, Rat et chandelle, Souris debout et se grattant, Souris enroulée.

« Chat sur un écran.

« Chien jouant avec une boule, Chien et sandale, Chien et tuile, Chien sur un écran, Chien sur un grelot.

« Renard seul, Renard travesti.

« Bœuf accroupi, Bœuf conduit par un enfant, Vache et son veau,

« Cerf accroupi.

« Jument et son poulain, groupe de Chevaux.

« Sanglier et Dohle luttant.

« Éléphant.

« Coq sur un tambour.

« Deux Pigeons.

« Cailles sur une tige de maïs.

« Aigle seul, Aigle tenant un Renard.

« Cigogne.

« Vol de Grues.

« Tortue seule, Tortue portant un enfant, groupe de Tortues, Tortue portant un Singe.

« Serpent et tête de mort, Serpent enlaçant un Renard.

« Crapaud sur un champignon, Crapaud seul, Crapaud dans une fleur, Crapaud et noix fendue, Grenouille sur une feuille, Grenouille sur un seau, Grenouille sur une sandale, Grenouille sur une courge.

« Poisson portant un personnage; groupe de Poissons.

« Crabe et Singe.

« Escargot seul, Escargot sur un baquet, Escargot sur une fleur; groupe composé d'un Serpent, d'un Crapaud et d'un Escargot.

« Coquille retenant un personnage par le pan de sa robe, Coquille contenant un personnage, groupe de Coquilles, Coquille pinçant la queue d'un Singe.

« Poulpe et marmite, Poulpe battant une cloche, Poulpe enlaçant un Singe de ses tentacules.

« Chenille dans une châtaigne tenue par un Singe.

« Grillon sur une aubergine.

« Cigale sur un champignon.

« Guêpe sur une fleur de Liseron.

« Fruit sur lequel courent des Fourmis.

« Papillon aux ailes éployées, Papillon sur un rocher.

« Lucioles sur un vieux morceau de bois. »

Cette liste n'est point fastidieuse. Elle a un sens. Elle s'anime de la vie qu'elle exprime, dont elle cherche à rendre les péripéties et les épisodes. On pourrait l'augmenter encore. Langoustes, Crabes, Coquillages divers, sculptés en ivoire ou en bois,

serviraient à l'accroître. Elle n'est point la seule. Elle donne sa note sur une catégorie d'objets; mais il en serait de même ailleurs.

Le Japonais aime fort, en sa maison, des murailles polies et nettes. Il réussit, du reste, à nous passer son goût : nos appartements modernes, clairs, sobres, copient les dispositions de là-bas. Il suspend aux murs, pour recevoir ses amis, des kakemonos, peintures montées sur rouleaux; il les déroule en signe d'hommage à ses visiteurs. Il place dans sa bibliothèque des makiyemonos, rouleaux plus longs, portant plusieurs peintures rangées à la file; il les parcourt à ses moments de loisir; il se récrée à les voir, comme nous feuilletons un album d'images. La collection Hayashi contenait un de ces recueils, dû à Hokousai. L'énumération n'en est pas moins impressionnante que la liste des netzukés. On y verra l'importance extrême de l'art naturaliste.

Le rouleau commence par montrer deux petits Poissons à côté d'une feuille. On rencontre ensuite :

« Des Poules d'eau parmi des Nénuphars.
« Une grande tige de Nelumbo.
« Un Sapin.
« Un paysage enfoui sous la neige.
« Une vague.
« Fleur et feuilles d'une Curcubitacée.
« Un Sanglier.
« Une Aubergine à demi pelée et un autre légume.
« Un Renard travesti.
« Une tête de Scombre et tige de Prunier fleuri.
« Un poisson séché et découpé.
« Un bulbe d'Arum et une tige de Narcisse en fleurs.
« Un Maquereau découpé et une bouteille à Saki.
« Un Tetrodon et une Barbue.
« Deux autres Poissons et un Chou.
« La rivière Tatsuta au printemps.
« La même en automne.
« Pèlerin au pied d'une cascade.

« Ciseaux, bol et Pissenlit.
« Rhizome, Œufs, Persil, bulbe d'Arum.
« Chat et Papillon.
« Anguilles, dont l'une se termine en rhizome d'Igname.
« Poisson, Chat, avec tige feuillue de Gourde.
« Paysage de montagnes.
« Troupe de Renards passant une rivière glacée.

Enfin, l'album se termine par une peinture figurant le Dieu de la longévité, qui déploie un rouleau devant un enfant. Suivant les indications fournies par M. Hayashi dans son catalogue de vente, ce recueil date de 1839. Hokousaï avait alors quatre-vingts ans.

Je collectionne, depuis plusieurs années, des recueils de cette sorte, et des albums. J'en prends un au hasard, et j'énumère les peintures qui se suivent :

« Lucioles brillant dans la nuit.
« Fleur d'Iris.
« Arum et Insectes.
« Chat auprès d'un baquet.
« Mésange happant un Criquet.
« Chat sur une branche.
« Coq et Poule.
« Branche fleurie.
« Fleurs de Liseron.
« Branche fleurie auprès d'une table.
« Sansonnet aggripé à une branche.
« Deux Sansonnets prêts à se battre.
« Temple et vol d'Oiseaux.
« Chaumes et Fleurs courbés par le vent.
« Deux Pigeons.
« Oiseau se cachant sous des feuilles.
« Glycine fleurie.
« Paysans et Paysannes dans une rizière.
« Fleurs de Chrysanthème.
« Oiseaux à demi cachés par des chaumes.
« Deux Cailles.

« Pêcheurs tirant leurs barques.

« Deux Canards et branche fleurie.

« Tronc d'arbre, feuille et fleur de Chrysanthème.

« Deux Oiseaux.

« La perspective du Foushiyama couvert de neiges.

« Vol d'Oiseaux et Pin devant le Foushiyama.

« Femme à sa toilette.

« Fleurs de diverses Composées sur le cercle de la pleine lune.

« Ouragan et tempête.

« Chrysanthème et Perruche.

« Vol d'Oiseaux.

« Guêpe, pampres et grappes de Raisin.

« Un Faisan.

« Une Souris rongeant une Carotte.

« Combat de deux Moineaux.

« Papillon butinant une fleur.

« Paysage neigeux.

« Cerf, Biche et son petit, sur un pont.

« Oiseau (*Egretta garzetta*) sur une branche.

« Enfant sur un tronc d'arbre, devant le Foushiyama.

« Légende figurée : un peintre au travail voit ses personnages prendre vie, se dresser et s'enfuir.

« Oiseaux et Tortue; paysage symbolique.

« Vol de Corbeaux.

« Carpes.

« Daurades.

« Deux Cigognes.

« Epis de blé et pleine lune.

« Pin et Bambous.

« Le défilé légendaire des Divinités bienfaisantes. »

Un tel art, aussi riche, aussi varié, ne s'attache pas seulement aux objets domestiques, ni à la décoration des maisons particulières. Il vise plus haut, couvre de ses productions les murailles des grands temples, les panneaux de leurs portes, sculpte leurs colonnes et leurs montants. Les édifices de la

sainte montagne de Nikko sont célèbres ; ils résument et réalisent les antiques aspirations de l'âme japonaise. Construits au début du dix-septième siècle par Hidari Jingoro, ils jouissent d'une telle réputation qu'un proverbe a cours sur eux : « Quiconque n'a point vu les sculptures de Jingoro à Nikko, n'a rien vu. »

Tout, parois, poutres, poutrelles, est en bois ciselé, décoré. Tout se rehausse d'une ornementation sobre, élégante, harmonieuse, composée de fleurs, d'oiseaux, de personnages, d'êtres de toutes sortes, disséminés et assemblés avec une souplesse inouïe. Certains des animaux ainsi représentés ont une célébrité méritée : le fameux Chat endormi, deux Eléphants. Les colonnes qui encadrent la porte Yomei-Mon, donnant accès dans la troisième cour, portent des médaillons où sont figurés des tigres ; les bandes noires du pelage s'y trouvent rendues par les veines du bois, ménagées exprès. Pierre Loti (M. J. Viaud) a visité ces temples. Il en a gardé une impression intense, dont se ressentent avec bonheur et justesse ses « *Japoneries d'automne* ».

« Nous allons franchir maintenant, écrit le célèbre voyageur et littérateur, la muraille beaucoup plus magnifique de la troisième enceinte, toute en laque d'or celle-ci, avec soubassements de bronze. Elle est divisée en une série de panneaux ajourés, où sont représentées, en sculpture profonde, toutes les bêtes de l'air et de l'eau, toutes les fleurs connues et toutes les feuilles : des méduses d'or étendent leurs tentacules parmi des algues d'or ; sur des branches de glycine d'or, ou sur des roses, des cigognes d'or ouvrent leurs ailes, des phénix d'or déploient leur queue et font la roue. Une toiture de bronze, soutenue par des rangées d'animaux de toutes sortes, recouvre d'un bout à l'autre cette muraille, débordant beaucoup pour abriter tout cela contre les pluies d'hiver.....

« De l'or partout, de l'or resplendissant. Une ornementation indescriptible a été choisie pour ce seuil ; sur les montants énormes sont des espèces de nuages moirés, d'ondulations marines, au milieu desquels apparaissent çà et là des tentacules

de méduses, des extrémités de pattes griffues, des pinces de crabes, des bouts de longues chenilles, plates et squameuses; toutes sortes de fragments horribles imités, en gigantesque, avec une vérité saisissante, et donnant à penser que les bêtes auxquels ils appartiennent sont là, à demi cachées dans l'épaisseur des murailles, prêtes à enlacer, à déchirer les chairs.....

« Pas d'idoles nulle part dans ce sanctuaire du shintoïsme..., mais des nuées de bêtes, ailées ou rampantes, connues ou chimériques, se poursuivant aux murailles, s'envolant aux frises et aux voûtes, dans toutes les attitudes de la fureur et de la lutte, de l'épouvante et de la fuite. Ici, un vol de Cigognes détalant à tire d'ailes le long d'une corniche d'or; ailleurs des papillons avec des tortues, de grands insectes hideux parmi des fleurs, ou bien des combats à outrance entre bêtes fantastiques de la mer..... »

IX.

Les Japonais nomment leur pays « la Goutte d'eau solidifiée ». Cette expression pittoresque rend à merveille la nature de ce curieux archipel, composé de plusieurs milliers d'îles rangées en groupe contre la côte de Chine. La plus étendue est Hondo. La plupart des autres sont de la poussière d'îlots. Aucune n'est déserte. La terre, volcanique, montagneuse, se prodigue en beaux sites, que les habitants goûtent fort, qu'ils vont voir en foule. La plus haute cime, le Foushiyama, le Mont sacré, haut de 3.800 mètres, est un volcan, comme beaucoup de ses satellites plus humbles. Sa dernière éruption, terrible, eut lieu en 1707. On le prend pour but de pèlerinage; on le figure volontiers. L'un des plus réputés parmi les albums d'Hokousaï est celui des « Cent vues du Foushiyama ».

Le climat, tempéré, assez froid dans le nord, se ressent d'une telle disposition. Les nuages, produits par l'Océan qui enserre cet amas d'îles, se laissent arrêter par les montagnes. Ils se résolvent, suivant les saisons, en pluies diluviennes ou en chutes abondantes de neige. L'humidité intense, la tiédeur

de l'air, entretiennent une végétation des plus riches, des plus touffues. Les Conifères abondent. Au printemps, la floraison des arbres nombreux procure un merveilleux spectacle, souvent chanté par les poètes et représenté par les peintres. Les Cerisiers et les Pruniers fleuris donnent lieu à des fêtes suivies, célébrées en grande pompe. Les deux principaux ordres honorifiques du Japon, celui du Chrysanthème et celui du Paulownia, décorent avec des fleurs.

Le pays a fait l'homme, l'a pétri lentement, l'a transformé en l'adaptant. Une terre aussi fertile, une mer aussi proche, l'ont rendu agriculteur et marin. La culture et la pêche, l'exploitation des vies qui se dépensent sur le sol et dans l'eau, constituent la préoccupation principale, la tradition écoutée. La race, servie par des mains agiles et des yeux perspicaces, a extrait de ses îles natales le meilleur de ce qu'elles pouvaient lui offrir. Elle s'intéresse vivement à ce double monde, Océan et Montagne, qui lui fournit sa subsistance. Elle sent avec force les spectacles journaliers qui se déroulent autour de sa maison. Elle contemple avec plaisir les choses passagères. Elle les figure pour les retrouver, et en avoir l'image si la réalité lui manque pour un temps. Son besoin de la nature l'a conduite à l'aimer; son amour à l'observer et à l'étudier. Elle est devenue naturaliste d'instinct. Sa religion la plus ancienne, la plus suivie, le shintoïsme, résiste victorieusement au bouddhisme, et le christianisme n'a pu l'entamer. Ses hymnes ne sont qu'invocations à la nature.

L'art du Japon, selon l'histoire, eut la Chine pour éducateur. Cela paraît exact. Mais l'élève dépassa rapidement le maître. L'art grec reçut aussi l'initiation de celui des Phéniciens; il ne tarda point, cependant, à progresser bien au delà des prévisions et des aspirations de son premier patron. Il en fut de même chez les Japonais. Leurs artistes, vers les premiers siècles de notre ère, s'ingénient à copier les objets d'importation chinoise, les divinités du bouddhisme et les animaux symboliques. Mais, entraînés par leur sentiment, ils ne tardent pas à perfectionner leur œuvre. La manière raide et monotone

des Chinois ne leur suffit plus. Ils désirent davantage, regardent autour d'eux. Dès le dixième et le onzième siècles, des peintres de talent, vraiment observateurs, se révèlent déjà. Le mouvement, ainsi commencé, ne fit que s'accroître. Les écoles se succèdent, variant leurs moyens, passant des peintures au trait aux croquis à taches, allant du dessin à la sculpture ou à la décoration ornementale, mais améliorant leurs méthodes et parvenant au delà de leurs aînées. La pleine éclosion se réalise du quinzième au dix-septième siècle, époque de notre Renaissance. Depuis, des artistes de génie se montrent encore; mais l'art, parvenu à sa quintessence, a donné son principal effort.

Une telle floraison artistique, aussi puissante et aussi délicate, jaillit-elle spontanément du sol où elle s'épanouit, et faut-il attribuer à l'âme même de la race japonaise pareille intuition de la nature, sans emprunt du dehors? M. Pottier[1] retrouve chez les artistes du Japon des procédés techniques, un système ornemental, une simplification du modelé, un style en un mot, de près apparenté à celui des artistes grecs du sixième au quatrième siècle avant notre ère. D'autres, auparavant, avaient déjà saisi cette ressemblance, M. Gonse par exemple. Certains vont plus loin encore[2]. Ils admettent que les Japonais ont pris pour modèles les productions de l'ancien art persan. Les formes décoratives de l'art japonais auraient leur origine en Asie centrale, d'où sortirent également, par l'entremise des Phéniciens voyageurs et marchands, les antiques éducateurs des Grecs d'avant notre ère.

C'est chercher bien loin, et bien avant dans la masse des siècles écoulés, l'explication d'une chose presque récente. L'homme du Japon n'a eu qu'à ouvrir les yeux, et à profiter de ce qu'il savait déjà. Il a tiré de son fond, et de la contemplation du sol natal, les merveilles qu'il accumule au cours de générations nombreuses. Tous les peuples ont fait comme lui. Ils ont des-

1. *Grèce et Japon: Gazette des Beaux-Arts*, 1890.
2. Dresser : *Japan, its Architecture, Art and Manufactures*, 1882.

siné, gravé, les plus vivants parmi les objets naturels; ils ont divinisé ceux qui les touchaient davantage, en bien comme en mal. Chacun a suivi sa voie, selon son tempérament et son pays.

Egyptiens, Indous, Grecs, Romains, ont également célébré de cette manière leurs animaux favoris. Nos imagiers du moyen âge, les sculpteurs des cloîtres et des cathédrales, n'ont pas manqué de puiser largement dans cette galerie toujours ouverte. Le Japonais a fait mieux et plus que les autres, il est vrai; mais en appliquant à son gré une idée commune. Il a suivi sa route plus longuement. Il a employé des sens plus aiguisés, une observation plus attentive, une pénétration plus intime. Il ne s'est point laissé écarter par le désir d'humaniser la nature. Il n'a pas cet esprit anthropomorphique, familier à nos races, qui rapportent tout à l'homme. Il a pris les êtres tels qu'ils se présentent, poussant son effort à les reproduire fidèlement. Le résultat en fut cet art étonnant, qui séduit et déconcerte, tellement il décèle des qualités et des inclinations dont nous sommes privés. L'art japonais est celui d'une race, qui saisit et comprend d'une autre manière que nous.

Telle paraît bien être, du reste, l'impression causée sur ceux qui ont habité le Japon, séduits par cette terre engageante et par ce peuple souriant. Il suffit de lire les œuvres de Lafcadio Hean. Il suffit encore de parcourir les pages où Pierre Loti exprime les sensations éveillées en lui par la vue des temples de Nikko : « ..... Et tant de rares et extravagantes choses, arrivant à composer dans leur ensemble de grandes lignes tranquilles; tant de formes vivantes, tant de corps contournés, d'ailes rebroussées, de griffes tendues, de gueules ouvertes et de regards louches, arrivant à faire du calme, du calme absolu, à force d'harmonie inexplicable, de demi-jour, de silence.....

« Je crois, du reste, que c'est ici la quintessence de cet art japonais, dont les lambeaux apportés dans nos collections d'Europe ne peuvent donner l'expression vraie. Et comme on est frappé de cet art si éloigné du nôtre, parti d'origines si différentes! Rien qui dérive, même de loin, d'aucune de ces anti-

quités à nous, grecque, latine ou arabe, auxquelles sont puisées toujours, sans que nous nous en rendions compte, nos notions natives sur les formes ornementales. Ici, le moindre dessin, la moindre ligne, tout nous est profondément étranger, autant que pourraient l'être des choses venues de quelque planète voisine, jamais en communication avec notre côté de la terre..... »

Si l'on voulait rechercher, non pas l'origine de cet art, mais celle d'une pareille inclination artistique, il faudrait remonter bien au-delà des premiers siècles d'avant notre ère, et reculer au plus lointain passé des races humaines. Les hommes qui vivaient jadis sur notre continent, et faisaient leurs demeures des cavernes creusées dans la pierre des collines, sculptaient leurs outils d'os ou d'ivoire, leur donnaient l'allure grossière, reconnaissable pourtant, des animaux leurs voisins. Ils peignaient ces bêtes sur les murailles des grottes. Plusieurs peuplades, nos contemporaines, notamment celles qui emplissaient l'Amérique avant la conquête blanche, montrent encore semblable penchant. Les Japonais ont, dans leur sang, des affinités avec ces peuples modernes, et, sans doute, avec ces antiques chasseurs des cavernes, qui paraissent avoir occupé l'Europe, l'Asie, l'Amérique, une part de l'Afrique, avant la colossale expansion des races de couleur blanche. Ils semblent tenir de ces dernières pour une part, de ceux-là pour une autre. Ils offrent en eux un singulier mélange composite, se placent à égale distance des vrais Mongols et des Européens. Ils unissent les penchants des deux races. Ils ont le pouvoir et les moyens d'agir des deux façons. Là, sans doute, est le secret de leur suprématie dans cet art qu'ils ont porté si haut, comme sera celui de leurs conquêtes futures.

Les Japonais entrent maintenant dans l'assemblée des nations civilisées suivant la méthode et les traditions de l'Europe. Ils y apportent une note nouvelle. L'étude des monuments élevés par leur art au cours des âges dénote combien ils sont capables d'attention, d'observation, de patience, de perspicacité réfléchie et prudente. Le voyageur, le passant, les prendraient volontiers pour enthousiastes et faciles à entraîner ; ils sont tout juste le

contraire. Ils apportent en chaque chose une volonté froide et méthodique, un sens aigu des réalités, une pénétration profonde. Ils déployaient autrefois ces qualités entre eux ; ils les utilisent aujourd'hui dans leurs rapports avec les autres peuples.

La civilisation crée entre les races motifs à rapprochements ; elle les assemble de façon toujours plus intime, et chacune en a son profit suivant son mérite. Dans un alliage, un métal nouveau procure souvent une résistance plus grande. L'histoire, loin de se recommencer aujourd'hui, débute dans l'inédit.

Louis Roule.

BIBLIOGRAPHIE

François Tresserre. — **Les Lilas refleurissent...** Paris, P.-V. Stock, libraire-éditeur, 1907 ; broché. 3 fr. 50.

M. François Tresserre est un poète délicat que les lecteurs de la *Revue des Pyrénées* connaissent bien et qu'ils apprécient à sa haute valeur littéraire. Il appartient à l'élite des musagètes qui conduisent le chœur de nos poètes méridionaux. Chaque printemps nous apporte une floraison nouvelle de ses productions poétiques. Après *l'Idylle*, c'est *la Chanson de Fortunio;* après *les Mélancolies,* ce sont les *Pages de mai;* après *les Poèmes du Chèvrefeuille*, voici que *les Lilas refleurissent.* Et si nous nous sommes attardé à ne parler de ses « Lilas » qu'en automne, il ne faudrait croire ni à un oubli dédaigneux, ni à une évocation complaisante. La vérité est qu'ils ont traversé tout l'été en gardant leur sève printanière, et ils sauront braver les frimas de l'hiver sans rien perdre de leur éclat ni de leur parfum.

Il serait difficile de rendre compte une à une des cinquante-huit pièces qui forment ce nouveau volume et qui se succèdent en longue file, comme les grues dans le ciel, suivant l'expression pittoresque de Dante Alighieri. Elles procèdent toutes d'une même inspiration, celle de l'Aimée. Nées d'un frisson de l'âme, elles sont faites tout à la fois d'extase, de rêve et de réalité. C'est le propre des poètes de mêler dans la trame de nos jours le fil d'or des songes et de rendre ainsi réel ce qu'ils

imaginent : « Il n'y a même que cela qui soit réel », a dit le sage M. Bergeret.

Le livre est dédié à DARLING. Et « Darling » est pour M. François Tresserre ce que furent Béatrice pour Dante Alighieri, Laure pour Pétrarque, Elvire pour Lamartine. Il lui fallait une aimée à qui confier les états d'âme divers d'un amant qui conserve tous les amours à ses jours de soleil et de pluie, d'espoir et de doute, de révolte et de pardon, de regret, de renoncement et d'oubli. Chacune de ces notes est heureusement exprimée en strophes tantôt gracieuses, tantôt graves, toujours pleines d'émotion. Le chantre de *Ninon* a fait comme son illustre maître. Sa muse a fini par prendre des allures moins fantaisistes. Sa poésie à fleur de peau est devenue tout intérieure. Elle ne se borne plus à frôler l'épiderme; elle a pénétré jusqu'au plus profond de son être, quoiqu'il persiste à dire :

> Nous sommes de ceux-là qui pour amante n'ont
> Que du rêve soufflé dans la bulle d'un nom.

Il fut un temps où Alfred de Musset chantait ainsi. Mais à travers son élégante prestesse, sa grâce capricieuse, son accent vif et clair, on devinait l'ardeur passionnée qui le dévorait, la mélancolie profonde dont il souffrait, le cri final qui devait trahir le fond de son cœur. Les strophes de M. François Tresserre sont tout aussi pathétiques. Ses chants sont moins poignants; ils n'en sont pas moins humains. Ils ne peuvent que plaire à ceux qui s'intéressent aux états d'âme de leurs semblables et qui sont, en outre, sensibles à la noble musique des strophes cadencées.

Sans doute il existe, aujourd'hui plus que jamais peut-être, des hommes qui portent à travers la vie leur âme comme un accessoire inutile de leur corps. Il est même des jeunes gens qui osent dire, ainsi qu'un des héros de M. Henri Lavedan : « Moi, je suis sec comme un copeau et froid comme un glaçon. » Certaines jeunes filles vont jusqu'à préférer le tennis ou

le diabolo aux jeux divins de la pensée et aux habiles jongleries des rimes diaprées. Nous ne désespérons pas de les voir se convertir à de meilleurs sentiments, s'ils veulent bien lire le nouveau livre de M. François Tresserre, car ils y trouveront le remède à leur incapacité intellectuelle et morale; et ce remède, c'est l'amour. L'amour est, en effet, un des plus puissants propulseurs du progrès pour l'individu, un des instruments les plus actifs de l'humanité, une des grandes forces créatrices de l'univers.

L'antiquité grecque et romaine n'a guère connu et célébré que l'amour physique. Cependant, c'est Platon qui a dit ce mot profond : « Les Hommes ont appelé l'amour *Eros,* parce qu'il a des ailes; les Dieux l'ont appelé *Pléros*, parce qu'il a la vertu d'en donner ». Il était réservé au Christianisme de nous révéler l'amour spirituel et d'en faire l'inspirateur des plus nobles vertus : « Plus on aime, plus on s'élève vers Dieu », a dit sainte Catherine de Sienne. Devenu avec le romantisme le drame de la passion humaine, l'amour a eu ses extases, son calvaire et sa mort, et c'est ce qui a fait la nouveauté prodigieuse de l'amour chanté par Jean-Jacques Rousseau, Gœthe, Chateaubriand, Byron, Shelley, Lamartine, Vigny, Musset et tant d'autres.

M. François Tresserre est de la même lignée. Il est par excellence un « croyant » de l'amour. L'amour est sa foi, sa fierté, son ambition, sa gloire. Il est aussi sa joie. Quelle que puisse être sa tyrannie, il ne saurait s'y soustraire ; il reste son chevalier servant en dépit des inquiétudes, des douleurs, des déceptions qu'il a pu lui occasionner. Disciple de Musset, il croit avec les romantiques à la divinité de la passion. Il la considère comme un sacrement purificateur et rédempteur. Elle magnifie tout sur son passage. Aimer, c'est se sanctifier. Et il s'abandonne tout entier à la sensibilité la plus délirante. Peu s'en faut qu'il ne dise avec son maître de prédilection :

J'aime et je veux pâlir ; j'aime et je veux souffrir.

Mais il ajoute avec Alfred de Vigny :

> Et si Dieu près de lui t'a voulu mettre, ô femme !
> Compagne délicate, Eva, sais-tu pourquoi ?
> C'est pour qu'il se regarde au miroir d'une autre âme,
> Qu'il entende ce chant qui ne vient que de toi :
> L'enthousiasme pur dans une voix suave.

Tel est le fond. Quant à la forme, elle est à l'avenant, correcte élégante, distinguée, mais aussi pleine d'aisance pittoresque et d'envolées lyriques, de tendres nuances et de grâce harmonieuse. Au soin minutieux de la perfection rythmique, M. Tresserre ajoute l'exactitude de l'analyse. A l'exaltation des facultés affectives, il joint la fidélité de l'observation positive. Et au dessus de la réalité matérielle, il met une vérité idéale et morale qui nous en donne la portée philosophique.

A tous égards donc, l'œuvre nouvelle de M. François Tresserre se recommande par sa substance et par son exécution. On y sent toute son âme; et, ce faisant, il a exprimé l'Ame elle-même.

Jean DE L'HERS.

CHRONIQUE DU MIDI

Toulouse.

Aspects toulousains. 25 août.

Par une coïncidence étrange, les notes que j'amasse depuis trois ans, au cours des vacances, pour la dernière chronique trimestrielle de *la Revue des Pyrénées*, — la chronique de novembre, — sont des notes nécrologiques.

Pendant ces beaux jours d'été, un vide douloureux s'est fait dans la Société toulousaine, à cet hôtel d'Assézat, qui sert de décor à une si belle activité méridionale : M. Louis Deloume succombait à une longue maladie. Fils de M. Bruno Deloume, que son amour de l'ordre et de la justice avait fait surnommer *la Règle*, neveu d'un officier de la Grande-Armée qui avait fini sous la toge, il était l'aîné de cette famille si étroitement unie qui appartient aux annales de notre ville ; le veuvage prématuré de sa mère lui donna de bonne heure au foyer un rôle prépondérant.

S'il n'atteignit pas à la haute notoriété juridique et littéraire de son frère cadet, M. Louis-Théodore-Marie Deloume ne se confina pas cependant dans les paperasses de son étude. Ancien secrétaire de cet autre éminent Toulousain, M. Prosper Timbal, il fréquenta longtemps le Palais comme avocat et comme avoué : mais il savait en sortir.

On n'a pas oublié son rôle en 1875, à l'époque de la terrible inondation. Il était alors adjoint au maire de Toulouse ; et il se consacra tout entier à l'organisation des secours contre le fléau ; plus tard, son dévouement et son expérience des affaires rendirent d'innombrables services dans la réglementation de toutes les questions matérielles soulevées par les catastrophes. Depuis cette époque, la croix de la Légion d'honneur donnée par Mac-Mahon ornait sa boutonnière.

Mais, encore, ce n'est pas là surtout que nous aimons à le revoir, mais à l'hôtel d'Assézat, où il retrouvait avec joie les lettrés et les savants, où sa pensée caressait un rêve si noblement réalisé. Car cet avoué, auquel la toge et le bonnet carré devaient si bien convenir, dont les favoris exubérants, l'œil et la bouche pleins de malice, et l'allure désinvolte et caractéristique devaient si merveilleusement illustrer les

perspectives du Palais, cet avoué était un artiste : trésorier de la Société archéologique du Midi de la France, il avait pris une part très active, très généreuse, très efficace, aux fouilles de Martres-Tolosane; vice-président du Conseil d'administration du Musée Saint-Raymond, il collaborait avec ces vaillants Toulousains qui se nomment MM. Roschach, Cartailhac, de Lahondès, etc., à maintenir la gloire et l'intérêt de notre petit Cluny; attaché à l'organisation de nos expositions locales, il était un assidu de notre Union artistique où sa robuste gaieté mettait un charme de plus; exposant lui-même, il ne se contentait pas d'être l'amateur éclairé qui encourage et soutient l'effort des autres : de son atelier sortaient de précieuses œuvres de marqueterie où l'on appréciait son goût avisé, la clarté de sa conception, la sûreté de sa main.

A notre époque de surmenage, de hâte, d'encombrement, je doute que l'on rencontre fréquemment encore des types de ce genre : mêlé sans fièvre et sans ambition à toute la vie, Louis Deloume sut admirablement apprécier Toulouse, connaître ses ressources et ses charmes; il aimait ses artistes, il les réunissait, il les entourait de sa sympathie; jamais il ne soupçonna ce que pouvaient bien être le dénigrement, l'amertume, l'envie; il avait toujours gardé en lui quelque chose du jeune stagiaire qui consacrait aux pauvres ses premiers honoraires d'avocat... Tel qu'il fut, il demeurera dans la galerie de nos excellents souvenirs toulousains, ce représentant du Midi dans ce qu'il a de meilleur — avec cette physionomie souriante et narquoise, bien digne du ciseau et des pinceaux qui la fixèrent plusieurs fois; mais dans nos réunions d'hiver, manqueront nécessairement et ce verbe sonore, et cette main amicalement tendue, et ce conseil toujours écouté qui se vêtait de tant de finesse...

***

15 octobre. Il y a un an presque, l'Académie des Jeux Floraux avait nommé M. Charles de Raymond-Cahuzac, en remplacement de M. Fernand de Rességuier, secrétaire perpétuel. Le nouvel élu eut un sourire un peu mélancolique : « A mon âge, Messieurs, la perpétuité n'est pas bien longue. »

Voici que cette parole trouve aujourd'hui une pénible confirmation : un quatrième fauteuil est vacant dans le salon de Clémence Isaure, et un nouveau secrétaire doit être choisi. M. de Raymond-Cahuzac, peut-on dire, est mort à la tâche : acceptant toutes les conséquences de sa charge, il s'est multiplié pour organiser les concours académiques, la vie intérieure des Jeux Floraux, la réception solennelle des Barcelonais en juin dernier. Et ce n'était qu'une partie de ses occupations : rarement on vit un homme se dévouer de tant de manières; sa mort creuse des vides profonds en vingt milieux différents.

Né en 1831, dans notre Lauraguais, il suivit jusqu'en 1877 la carrière administrative vers laquelle le guidait le souvenir de son père; sous-préfet tour à tour à Toulon, à Aix, Castres et préfet de l'Ain, il joua un rôle considérable à Toulouse pendant ces trente dernières années : Société bibliographique, Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, Société de secours mutuels, œuvres charitables, Caisse d'Epargne, comité de l'Enseignement libre, Prêt gratuit, etc., tous les groupements l'appelaient à eux et lui donnaient bien vite une place prépondérante. En d'autres publications que la nôtre, on ne manquera pas de retracer tous les détails de cette carrière consacrée au devoir et à la satisfaction de la conscience; ici, nous ne voulons que rappeler son action littéraire, qui fut des plus sages et des plus utiles.

Pendant une vingtaine d'années, M. de Raymond-Cahuzac fut l'un des censeurs de l'Académie des Jeux Floraux; avant d'être secrétaire perpétuel, il exerça ainsi une influence des plus sérieuses. Dans les cas difficiles, son avis était toujours écouté, et son opinion décidait de l'issue du débat; dans la composition du recueil, il savait à merveille s'inspirer des meilleures traditions de la Compagnie du Gay-Savoir.

Nul, en effet, ne les connaissait mieux que lui; dès 1881, il était à peine Mainteneur, qu'il fut appelé à remplacer au pied levé, pour la séance du 3 mai, le poète Victor de Laprade : le chantre de *Pernette* avait promis de venir cette année-là, en qualité de maître ès Jeux Floraux, pour prononcer l'éloge traditionnel de Clémence Isaure ; au dernier moment, la maladie l'arrêta.

M. de Raymond prit la parole en cette circonstance périlleuse, et du premier coup, il révéla sa connaissance profonde de notre histoire méridionale; ce ne furent point les phrases banales d'un discours presque improvisé, mais un aperçu très complet et très judicieux du rôle des Jeux Floraux, de leurs tendances, de leurs aspirations ; le nouveau Mainteneur n'avait eu qu'à résumer ce qu'il connaissait si bien, ce qui faisait l'objet le plus cher de ses études littéraires.

Il fut bien Mainteneur, en effet, dans toute l'acceptation du terme : scrupuleusement fidèle aux réunions, aux initiatives de l'Académie, il avait su dans un milieu très varié attirer à lui toutes les sympathies, tous les respects : c'est que ce catholique intransigeant, ce Président de l'Hospitalité de Lourdes, possédait au suprême degré la plus exquise courtoisie ; tout le monde y a rendu hommage. Depuis longtemps déjà, cette courtoisie lui servait à garder aux Jeux Floraux leur cohésion et leur influence, — tandis que son coup d'œil averti lui faisait nettement choisir les hommes et deviner l'avenir. Auteur de quelques discours et de quelques plaquettes, il n'avait fait que montrer par intermittences la sûreté de son goût; mais où il l'affirmait, c'était dans l'examen des con-

cours. Là, ce vieillard un peu solennel, cet écrivain purement classique, demeuré fidèle à ses modèles de jadis, indiquait sa compréhension parfaite de la poésie moderne, des nouvelles écoles, des nécessités d'une prosodie plus libre; il avait pris l'attitude la plus noble que l'on puisse adopter au déclin d'une vie : il s'était tourné vers la jeunesse.

Sa bienveillance était heureuse d'attirer vers les Jeux Floraux tout ce qui agit, tout ce qui ne demande qu'à se développer librement pour l'honneur de la ville et de la région; discrètement et rapidement, il s'était rendu compte qu'une Académie provinciale, à l'heure actuelle, ne peut vivre sur des traditions figées, sur des formules mortes, à la façon des salons surannés ou des Sociétés de Bonnes-Etudes d'autrefois : il voulait utiliser pour cette œuvre de vie, non point ce que la province conserve, hélas! de fossile, d'encombrant et d'enfiellé, mais toute la sève ardente et féconde qui peut lui apporter le renouveau, si l'isolement ne la tue pas ou ne la force point à se chercher des voies étrangères.

M. de Raymond-Cahuzac, pendant ses années de Censure et ses quelques mois de Secrétariat, a donné là, avec sa discrète autorité, une leçon et un exemple qui méritent d'être compris et suivis.

***

4 novembre. Comme pour parer les tombes qu'évoque cette chronique, voici en ce début de novembre tout le deuil éblouissant des chrysanthèmes. Dans les premières constructions de l'Exposition future, c'est un écroulement d'or, de pourpre, d'abricot, d'aurore, de teintes infiniment dégradées, reflétant, semble-t-il, tous les aspects morbides, éclatants et décomposés des ciels de nos automnes... La nuance, la nuance imprécise, chère à Verlaine, triomphe avec eux, dans son insaisissable multiplicité.

Qui donc a prétendu que le chrysanthème était une fleur de soleil, une fleur d'Extrême-Orient? Il me paraît, au contraire, le symbole fantaisiste et colorié de notre vieil Occident qui s'exténue et agonise d'une civilisation trop raffinée. Il n'est pas fait pour orner les armes luisantes des petits soldats jaunes dont la brutale expansion vient de jeter un contrepoids formidable et inattendu dans la balance du monde ; il est bien fait plutôt pour orner somptueusement la décadence des races qui ont trop vécu et chez lesquelles l'action n'est plus la sœur du rêve.

Gloire à notre Société d'Horticulture qui, en cet automne finissant, nous offrit une si remarquable exposition de ces « Anthémis à grande fleur » comme on les nommait jadis, et qui sut attirer dans notre ville un important Congrès de chrysanthémistes! C'est notre dernière fête de couleurs, notre dernier bouquet toulousain, — et nos yeux et notre imagination en sont encore enchantés.

Oui, oui, répétons-le, « la reine d'automne » est bien notre fleur. On ne peut se la représenter moutonnant sous un clair soleil, célébrant l'ivresse du renouveau, la santé équilibrée des éveils. Sa grâce tourmentée, sa splendeur artificielle, qui aurait ravi Baudelaire, sa teinte maladive et riche à la fois l'assortissent merveilleusement aux heures déclinantes, au charme ambigu et douloureux du crépuscule et de novembre ; on oublie en la voyant tout ce qui la patronna : et les aquarelles d'Hokousaï, et les kakimonos aux détails légers et précis, et les maisons en papier, et les mousmés aux yeux en amande, tout ce Japon d'opéra-comique auquel il a fallu un peu rudement renoncer... Elle est devenue la fleur de notre Europe, qui, à son tour, a trop abusé des vaines songeries et des subtilités épuisantes, — la fleur fastueuse de tout ce qui regarde avec angoisse s'éteindre les couchants, mais espère encore mourir en beauté.

Armand PRAVIEL.

Ariège.

Réunion de Sociétés savantes

Deux manifestations de libre décentralisation en matière scientifique ont caractérisé la période des vacances. Le 10 septembre, la *Société des Etudes du Couserans* fraternisait avec sa grande sœur la *Société ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, à Labastide-de-Sérou. La salle d'honneur de l'Hôtel-de-ville, gracieusement mise à la disposition des organisateurs par M. Charles, maire de Labastide, suffisait à peine à contenir les invités, membres ou hôtes des deux Sociétés, qui étaient venus de Foix, de Saint-Girons, de Toulouse ou d'ailleurs, pour assister à cette fête de l'esprit.

C'est une heureuse idée que de transporter ainsi, de temps à autre, les réunions de nos Sociétés savantes de province dans des villes qui ont été et peuvent redevenir des centres intellectuels. M. de Bardies, président de la *Société des Etudes du Couserans*, a fait ressortir, en un remarquable langage, l'importance de ces séances ambulantes qui affirment, hier à Saint-Bertrand-de-Comminges, à Saint-Lizier, aujourd'hui à Labastide, la vitalité des Sociétés savantes de l'Ariège. Après son discours et l'allocution de bienvenue de M. le maire de Labastide, deux communications inscrites au programme ont captivé l'attention des auditeurs. L'une, d'intérêt général, faite par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne et secrétaire général de la Société, a eu pour objet le *Cartulaire du Couserans* (douzième-seizième siècles). Ce titre, a dit M. Pasquier, a été pour lui une déception : loin de renfermer la série d'actes qu'il semble comporter, il se borne à six pages de manuscrit et à

trois copies de textes, dont deux connues. Tel quel cependant, il justifie et encourage les recherches.

La seconde communication, due à M. Rumeau, enfant du pays et ancien directeur d'école à Toulouse, a eu pour objet de faire connaître aux Bastidiens le passé de leur ville. Nul n'était plus qualifié pour cet exposé que M. Rumeau qui s'est fait, à différentes reprises, l'historien bien informé de Labastide et a obtenu, tout récemment, une des plus hautes récompenses de l'*Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* pour un inventaire manuscrit des archives de sa ville natale.

***

Cour d'amour. Le 17 septembre, à Saint-Girons, a été tenue une *Cour d'amour* organisée par l'Ecole félibréenne du Comminges (Escolo deras Pirénéos), dont le même infatigable M. de Bardies est le président; cette solennité littéraire avait attiré sur le Champ-de-Mars, décoré pour la circonstance, une foule considérable.

La reine des Jeux-Floraux, Mlle de Terssac, bien connue par ses voyages dans l'Inde et les récits imagés qu'elle en a fait, avait eu l'à-propos délicat de s'entourer d'un groupe de demoiselles d'honneur comprenant une vingtaine de Béarnaises, Bethmalaises et Massatoises, aux costumes les plus riches et les plus pittoresques.

La séance commença par une allocution de M. Bernère, maire de Saint-Girons, souhaitant en termes excellents la bienvenue aux invités. Puis, M. de Bardies remercia le maire et la population de Saint-Girons de leur accueil cordial; l'abbé Daubian, du Gers, vice-président de la Société, définit le caractère et le but du Félibrige; enfin, le député de Pamiers, M. Tournier, félibre majoral, exprima les aspirations de la vie provinciale, conservant soigneusement la langue des ancêtres pour y puiser de nouvelles raisons d'aimer la grande et la petite patrie. La séance, quelque peu interrompue par la pluie, continua avec la lecture des œuvres couronnées, faite par les lauréats mêmes du concours littéraire. La soirée se prolongea par les réjouissances inséparables de toute réunion vraiment populaire, bal, feu d'artifice, etc. J. A.

Aveyron.

Rodez. L'emplacement du Musée est définitivement fixé sur l'esplanade Sainte-Catherine par un vote du Conseil municipal qui, malgré l'augmentation des dépenses, a voulu donner satisfac-

tion à l'opinion publique, favorable au dégagement des abords de la cathédrale.

La question a été résolue à la suite de l'intervention de l'éminente artiste, Emma Calvé, qui a fait don à la ville d'une somme de 20,000 francs, à condition que le premier emplacement serait abandonné. Le Conseil général aussi a voté une subvention de 12,000 francs.

Et maintenant qu'on se mette vite à l'œuvre : car la pépinière d'artistes aveyronnais devient de plus en plus abondante, et il est du devoir de Rodez d'offrir un asile digne d'eux à leurs chefs-d'œuvre et à leurs souvenirs. Par les grandes baies ouvertes sur la vallée de l'Aveyron, l'admirable panorama qui va de l'Aubrac au Levezou ajoutera un tableau de plus à la collection des chefs-d'œuvre qu'en des salles claires, spacieuses et confortables, le visiteur aura déjà admirés.

***

Millau.
Monument Claude Peyrot.

Le comité du monument projeté en l'honneur du poète rouergat Claude Peyrot, prieur de Pradinas, vient d'adopter la maquette de M. Malet, statuaire à Paris. La figure fine et spirituelle du poète des *Quatre Saisons* surmonte un socle élégant sur lequel quatre médaillons se détachent pour symboliser le printemps, l'été, l'automne, l'hiver, c'est-à-dire des sujets empruntés à l'œuvre du poète.

Ce monument sera érigé en 1909 à l'entrée du square de l'avenue de Rodez.

M. Malet est un millavois, brillant élève de Denys Puech, Falguière et Mercié, qui a déjà remporté de nombreux succès au Salon.

Sur l'initiative de M. Léopold Constans, il a été créé une société littéraire, sous le nom d'Ecole félibréenne Claude Peyrot, qui réunira tout ce que l'Aveyron compte d'hommes s'intéressant au vieil idiome rouergat et qui aura pour organe l'*Ormonac Rouergas* dont le premier numéro a paru en 1907, contenant poésies, contes, proverbes et récréations diverses en patois local.

MARIUS CONSTANS.

Gironde.

Montaigne.

L'activité littéraire s'exerce, depuis quelque temps, sur les ouvrages de Montaigne.

On sait que la Bibliothèque municipale de Bordeaux possède un exemplaire très précieux des *Essais*, l'édition de 1588. C'est l'exemplaire même de l'auteur, sur lequel l'illustre écrivain a mis quantité de notes·

La municipalité a entrepris de publier luxueusement une édition dans laquelle entreront ces notes marginales. La copie a été commencée, avec une minutie et une pénétration rares, par M. Cagnieul, alors bibliothécaire adjoint ; M. Strowski, professeur à la Faculté des Lettres, a continué le travail, et un premier volume a paru.

L'imrimerie nationale a composé, à l'aide de caractères gravés à cet effet, une sorte de fac-simile typographique de l'exemplaire bordelais des *Essais* : au lieu de verser dans le texte les notes manuscrites, elle les reproduisait en marge, avec leurs ratures, leurs corrections, leurs additions. C'eût été un véritable chef-d'œuvre d'Imprimerie ; par malheur, la copie sur laquelle travaillaient les typographes de l'imprimerie nationale était des plus médiocres. Bien qu'un volume entier soit composé à grands frais, le travail est abandonné.

La maison Hachette va faire reproduire en phototypie le volume de notre Bibliothèque municipale, texte et notes. C'est la vraie solution du problème.

***

A la Bibliothèque. M. Cagnieul, bibliothécaire-adjoint, a quitté notre ville pour prendre le direction de la bibliothèque d'Orléans. Grâce à son érudition très étendue, M. Cagnieul rendait aux chercheurs d'inappréciables services. Nous ne le laisserons point partir sans lui adresser le salut sympathique et reconnaissant des travailleurs bordelais.

***

Congrès d'histoire et d'archéologie. La Société des archives historiques et la Société archéologique de Bordeaux ont organisé un Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-ouest, qui s'est tenu dans notre ville du 17 au 20 octobre.

Ce Congrès a obtenu un réel succès. Il a réuni un nombre élevé d'érudits, parmi les meilleurs de Guyenne et de Gascogne. Les communications ont, en général, été fort intéressantes.

Peut-être auraient-elles pu être plus pratiques : ce Congrès, qui affectait pour « la science officielle » une haine presque aussi intransigeante que feu Bladé lui-même, était trop fidèlement calqué sur les Congrès de la Sorbonne. On aurait préféré un programme plus original et des échanges de vues sur l'état actuel des études historiques et sur leur amélioration.

La séance solennelle comprenait une allocution de M. Jullian et une conférence de M. P. Courteault sur les expéditions des marins du Sud-Ouest au seizième siècle. Allocution et conférence ont été telles qu'on les attendait du merveilleux causeur qu'est M. Jullian, de l'orateur disert

qu'est M. Courteault. Le comité ne pouvait mieux choisir ni le président ni le conférencier; mais n'aurait-il pas pu, n'aurait-il pas dû faire choix d'un sujet mieux approprié aux circonstances? Un entretien sur les *desiderata* de l'histoire et de l'archéologie n'aurait-il pas été autrement utile ?

La dernière communication a été la plus intéressante; elle portait sur l'utilité des Congrès régionaux. M. Cartailhac a montré les avantages que présente le groupement des sociétés savantes. Des faits précis, des conseils dictés par l'expérience, l'autorité personnelle de M. Cartailhac et son éloquence entraînante ont produit une impression profonde. On a décidé aussitôt d'organiser une fédération des sociétés du Sud-Ouest.

Souhaitons que le projet se réalise et que cette fédération reste ouverte à toutes les compétences et à toutes les bonnes volontés.

Tarn.

Artistes Tarnais. Ils étaient une pléiade qui exposaient en 1907 au Salon de la *Société des Artistes français*.

Dans la peinture :

MM. Gontier, de Lavaur : *Georgique* et *Jeunes bouviers*.
Guédy, d'Albi : *Maternité*.
Loubet, de Gaillac : *Le soir dans les bois*.

Dans la section de sculpture :

MM. Cambos, de Castres, membre du jury : *Fantaisie* et *Buste de jeune fille en Minerve*.
Carlus, de Lavaur : *Buffon* et *M. E. Morlot*.
Labatut, de Castres, un autre membre du jury : *Le lévite d'Ephraïm emportant le corps de sa femme morte*.
Pech, d'Albi : *Désolation* et *Portrait de Mme M.*
Pendariès de Carmaux : *Répit*, acheté par la ville de Paris, et *Portrait de Mlle Jeanne*.
Raissiguier, de Castres : *Portrait de M. Maurice R. de C.*
Raynaud, de Cordes : *Portrait de jeune fille* et *Portrait de Jeanne*.

Dans la section gravure, lithographie et art décoratif, on remarquait de nombreuses œuvres de M. Teyssonnières, d'Albi, le très distingué aquafortiste, et celles de Mme Rivière, de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

Au Salon de la *Société Nationale des Beaux-Arts*, le Tarn était représenté par trois artistes, dont deux sont arrivés à la notoriété et dont le troisième, M. Toussaint, un jeune sculpteur, est sur le chemin qui mène à la célébrité. Il avait exposé : *Femme riant* et *Tête de Femme*.

Dans la section d'art décoratif et arts appliqués, l'exposition de M. Taxile Doat, le céramiste bien connu, était des plus abondantes : *Porcelaines dures et grès flammés* ; — *Flore*, grand plat grès flammé ; — *La Cigale*, grand plat porcelaine rouge flammé moiré. — *Bellum*, grand plat porcelaine rouge flammé avec étoiles blanches ; — *Le marchand de lait*, vase ; — *Ramées antiques*, vase ; — *Profils guerriers*, vase ; — *Les trois gargouilles*, vase, et enfin plusieurs plats et vases à couverte rouge flammée ou à cristallisations givrées.

La pastelliste Mlle Bermond avait exposé, à la section de peinture : *Jeune fille*, étude de nu, et, dans celle des dessins, aquarelles, pastels, miniatures et cartons : *Portrait de Mme A. R.*, pastel, et *Le livre*, pastel.

Cette même artiste avait fait, en juin dernier, chez Desambrez à Paris, une exposition de ses œuvres les plus récentes. On pouvait y admirer une quarantaine de portraits, études et paysages, qui donnaient une idée nette des qualités de l'artiste.

***

La Muse consolatrice. Un des plus tenaces des artistes tarnais est M. Pendariès, fils d'un tailleur de pierre de village, tailleur de pierre lui-même : il taille maintenant le Carrare. Il en a fait jaillir une œuvre remarquable entre toutes celles de ses compatriotes. Le poète, désespéré de ne pouvoir traduire par le verbe la pensée qui bouillonne dans son cerveau, laisse échapper sa lyre et s'affaisse dans les bras de la Muse. Ce groupe, plus grand que nature, étale aujourd'hui la blancheur de son marbre sous les frondaisons de ce parc d'Albi où semble errer encore l'ombre de Rochegude, celui qui le premier, avec Raynouard, exhuma de l'oubli cette harmonieuse langue des troubadours qu'étudient maintenant de très grands esprits.

On s'attendait à une inauguration solennelle de cette *Muse consolatrice*. Déjà même les poètes du cru avaient accordé leur lyre et s'apprêtaient à chanter l'œuvre et l'ouvrier. Hélas ! ils ont dû rengainer leur lyre ; ils en sont pour leurs frais. L'inauguration de cette malheureuse *Muse consolatrice* s'est faite devant les charpentiers qui l'ont dressée sur son socle.

Fais de belles œuvres, mon pauvre Pendariès, mais pas pour le parc d'Albi !

***

Peintures de la cathédrale. Le ministère fait réparer notre splendide cathédrale. De plus, la modeste église de Vieux a, elle aussi, attiré son attention, et très probablement, au cours de 1908, il fera raviver les peintures défraîchies de cette église

qui fut, depuis le sixième siècle jusqu'au quinzième, le sanctuaire le plus vénéré de l'Albigeois.

Les peintures de la quatrième chapelle dans le pourtour sud du chœur, à Sainte-Cécile, étaient à peine sèches, que M. Marc Gaïda, le très habile artiste, entreprenait la restauration des deux chapelles suivantes. Les travaux, qui doivent être terminés le 31 décembre, auront coûté exactement 8,076 fr. 95 c.

Les peintures de ces deux chapelles datent de 1509. La première, aujourd'hui placée sous le patronage de saint François de Sales, était autrefois consacrée à saint Laurent et à sainte Foi. Sur les murs latéraux, au milieu d'une luxueuse décoration, on voit, à gauche, saint Laurent, à droite, saint Blaise, et, au-dessus de l'autel, sainte Cécile à droite et Valérien à gauche. C'est surtout à la voûte que le pinceau de l'artiste a donné libre carrière à sa fantaisie. Les arabesques qui l'ornent sont des plus remarquables.

Beaucoup plus décorée est la sixième chapelle, aujourd'hui sous le vocable de saint Barthélemy. On remarque dans un double médaillon Marie Salomé et Marie Madeleine. Sur les parois de droite et de gauche, les images de saint Martial, évêque de Limoges, et sainte Catherine d'un côté, et de l'autre les saintes femmes au sépulcre avec l'ange qui leur annonce la résurrection.

Cette chapelle, qui renferme le cœur de l'archevêque Serroni, mort en 1687 à Paris, est une de celles qui ont le plus souffert des injures du temps.

Ajoutons, pour compléter les dépenses faites par l'État à Sainte-Cécile, que l'entretien n'a pas coûté moins de 4,700 francs.

***

Vieux papiers. Le hasard, un heureux hasard, à permis à M. Vidal d'arracher à la hotte du chiffonnier et de verser aux Archives de la préfecture un stock de vieux papiers, dont une vieille famille de l'Albigeois s'était débarrassée. Ils ne sont pas, hélas ! de la dernière fraîcheur. La poussière, l'humidité, les rongeurs les avaient peu respectés. M. Vidal les a époussetés et classés, et maintenant ils font assez bonne figure. Les trouvailles qu'il y a faites l'ont amplement dédommagé de la répugnante besogne accomplie.

A la dernière réunion de la Société des sciences, arts et belles-lettres, il a donné lecture d'une pièce de vers, œuvre médiocre d'un Albigeois, dédiée « à Monsieur le marquis de Saint-Amans, cy-devant envoyé du Roy vers Sa Majesté Britannique et vers Sa Hautesse et son ambassadeur auprès du roy de Faix et de Maroc ». Ce marquis de Saint-Amans, un authentique Albigeois, descendant d'une vieille famille consulaire, a

bien laissé quelques traces dans les archives communales d'Albi, mais on ignorait le rôle important qu'il avait joué sous Louis XIV. Il ne reste plus qu'à trouver la correspondance diplomatique de cet ambassadeur, et M. Vidal ne désespère pas d'y arriver.

Dans ces vieux papiers, on peut glaner de ces piquantes anecdotes que les chroniqueurs recueillent pieusement. Nous ne résistons pas au plaisir d'en résumer une.

Le P. Boullanger, de l'ordre des Augustins réformés, plus connu dans l'histoire sous le nom du petit père André, un prédicateur dont les facéties attiraient la foule, prêchait l'Avent dans une église d'Albi. C'était au temps des fameuses disputes du grand Arnauld de Port-Royal avec les Jésuites. Le jour de la Samaritaine, il ne manqua pas de prêcher sur la grâce efficace, brûlant sujet, objet de la querelle, et « il fit le janséniste au dernier degré », suivant le document analysé.

Les Jésuites du collège d'Albi, qui assistaient au sermon, relevèrent les propositions hétérodoxes dont le petit père André l'avait émaillé, et en portèrent la liste à l'archevêque qu'ils faisaient marcher au doigt et à l'œil. C'était — *horresco referens* — les cinq propositions de l'*Augustinus* condamnées par le pape Urbain VIII. L'archevêque lava la tête à ce « penailhon de moine », comme l'avaient appelé les bons Pères, et lui fit prendre l'engagement de rétracter ses hérésies au plus prochain sermon.

Le bruit de la querelle s'était répandu dans Albi. Aussi, le dimanche suivant, l'église regorgeait-elle de fidèles. Le petit père André ne faillit pas à sa réputation. Il raconte à son auditoire un rêve qu'il avait fait la nuit précédente. Il était mort et comparaissait devant le Christ qui voulait le chasser du Paradis, parce que hérétique. Très humblement, le facétieux Augustin fait remarquer au Sauveur qu'il a prêché la doctrine de saint Thomas, le docteur angélique. Saint Thomas, appelé par le Christ, se retranche derrière saint Bernard, lequel affirme qu'il n'a été que l'interprète fidèle de saint Augustin, qui, de son côté, prétend avoir copié saint Paul, traducteur, déclare-t-il à son tour, des propres paroles du Christ lui-même et porte-parole du Saint-Esprit qui l'inspirait. Et à chacune des interpellations du Christ à ces grands docteurs, le petit père André citait les passages de leurs ouvrages qui étaient mot pour mot les propositions dénoncées. De sorte que si la doctrine de Molina avait été la seule orthodoxe, il aurait fallu chasser du Paradis toutes ces illustres colonnes de l'orthodoxie catholique, et mettre à leur place Molina et les Jésuites.

« Je vois bien d'où vient tout le mal », dit le Christ. Il mande Ignace, qu'on finit par découvrir, perdu qu'il était dans la foule des élus, et le Fils de Dieu l'apostrophe ainsi : « Vous êtes un bon homme, quoique

vous ne soiez pas grand élève; mais aparamant, vous ne vous en piquez pas, car vous n'avez pas sans doute oublié qu'à trente-cinq ans vous étiez encore en cinquième avec les grimauds au collège de Sainte-Barbe, à telles enseignes que vous eûtes le fouet pour vos faits et gestes. Je vous ai donné mon Paradis enfin, ce n'est pas pour vous le reprocher; demeurez-y, puisque vous y êtes. Mais vous avez des enfans qui sont des brouillons, des superbes; ils veulent dominer sur la foy des fidèles et faire passer leurs opinions nouvèles et erronées pour l'ancienne et orthodoxe croyance de mon Eglize. Je vous charge de les humilier. La commission n'est pas aisée, je l'avoue; mais encore une fois, je vous en charge, et si vous n'en pouvez venir à bout, j'y metré moi-même la main, et je les humilierai jusques dans la poussière, eux qui se croient sur le chandelier de l'Eglize. »

On devine de quel côté furent les rieurs. ALBIENSIS.

Tarn-et-Garonne.

Exposition des arts. Le 15 novembre, dans les salles de l'hôtel-de-ville de Montauban, sera ouverte, pour être continuée jusqu'aux premiers jours de décembre, l'exposition de tableaux, sculptures, gravures et autres œuvres dues aux artistes originaires ou habitants du département, exposition organisée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Le succès obtenu, il y a dix ans, par l'Exposition rétrospective des beaux-arts faisait bien augurer de cette nouvelle tentative, restreinte aux œuvres modernes, et mieux faite, peut-être, pour le grand public qui trouvera, dans ce Salon local, les productions des maîtres connus voisinant avec les essais, plus ou moins heureux mais très souvent intéressants, des élèves et des amateurs.

Des auditions musicales, données par la section spéciale de la Société, viendront agrémenter les réunions de l'après-midi et du soir. Une conférence sur la photographie des couleurs, au cours de laquelle les plus beaux résultats obtenus seront montrés en projections, sera faite par M. Mathe, dont l'habileté et la science feront merveille en la matière.

L. T.

Le Gérant,
Édouard PRIVAT.

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 5558

61.